John Carter Brown
Library
Brown University

BOUND BY R.W. SMITH

LES

# VOYAGES

DE LA

# NOVVELLE FRANCE

OCCIDENTALE, DITE

# CANADA:

FAITS PAR LE Sr DE CHAMPLAIN Xainctongeois, Capitaine pour le Roy en la Marine du Ponant, & toutes les Descouuertes qu'il a faites en ce Païs depuis l'an 1603. iusques en l'an 1629.

*Où se voit comme ce Pays a esté premierement descouuert par les François, souz l'authorité de nos Roys tres-Chrestiens, iusques au regne de sa Majesté à present regnante LOVIS XIII. Roy de France & de Nauarre.*

Auec vn Traicté des qualitez & conditions requises à vn bon & parfait Nauigateur pour cognoistre la diuersité des Estimes qui se font en la Nauigation: Les marques & enseignemens que la prouidence de Dieu a mises dans les Mers pour redresser les Mariniers en leur routte, sans lesquelles ils tomberoiét en de grands dangers: Et la maniere de bien dresser cartes marines, auec leurs Ports, Rades, Isles, Sondes, & autres choses necessaires à la Nauigation.

*Ensemble vne Carte generale de la description dudit Pays faite en son Meridien, selon la declinaison de la Guide-Aymant; & vn Catechisme ou Instruction traduite du François au langage des Peuples Sauuages de quelque contrée: Auec ce qui s'est passé en ladite Nouuelle France en l'année 1631.*

A MONSEIGNEVR LE CARDINAL DVC DE RICHELIEV.

A PARIS,
Chez CLAVDE COLLET, au mont sainct Hilaire, prés le Puits Certain.

M. DC. XL.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

JOHN CARTER BROWN

# A MONSEIGNEVR L'ILLVSTRISSME CARDINAL DVC DE RICHELIEV, Chef, Grand Maiſtre & Sur-Intendant General du Commerce & Nauigation de France.

*MONSEIGNEVR,*

*Ces Relations ſe preſentent à vous, comme à celuy auquel elles ſont principalement deues, tant à cauſe de l'eminente Puiſſance que vous auez en l'Egliſe, & en l'Eſtat, comme en l'authorité de toute la Nauigation, que pour eſtre informé ponctuellement de la grandeur, la bonté, & la beauté des lieux qu'elles vous rapportent. Partant que ce*

*n'eſt pas ſans grandes & preignantes cauſes que les Roys Predeceſſeurs de ſa Majeſté, & elle, non ſeulement y ont arboré l'eſtendart de la Croix, pour y planter la foy comme ils ont fait, ains encores y ont voulu adiouſter le nom de la Nouuelle France. Vous y verrez les grands & perilleux Voyages qui y ont eſté entreprins, les Deſcouuertes qui s'en ſont enſuiuies, l'eſtendue de ces terres, non moins grandes quatre fois que la France, leur diſpoſition, la facilité de l'aſſeuré et important Commerce qui s'y peut faire, la grande vtilité qui s'en peut retirer, la poſſeſsion que nos Roys ont prinſe d'vne bonne partie de ces Pays, la miſſion qu'ils y ont faite de diuers Ordres de Religieux, leur progrez en la conuerſion de pluſieurs Sauuages, celle du defrichement de quelques vnes de ces Terres, par lequel vous cognoiſtrez qu'elles ne cedent en aucune façon en bonté à celle de la France, et en fin les habitations et forts qui y ont eſté conſtruicts ſous le nom François. A la conſeruation deſquels, comme en vne bonne partie de ces Deſcouuertes ayant ainſi que i'ay eſté aſſiduement employé depuis trente ans, tant ſous l'auctorité de nos Vicerois, que de celle de voſtre Grandeur, c'eſt Monſeigneur, ce qui excuſera s'il vous plaiſt la liberté que ie prends de vous offrir ce petit Traitté: en ceſte aſſeurance qu'il ne vous ſera point deſagreable. Non pour ma conſideration propre: Mais*

*bien ſeulement pour celle du public: qui faict deſia retentir voſtre nom en toute l'eſtendue des riuages maritimes de la Terre habitable, par les acclamations des effects qu'il ſe promet de la continuation de la gloire de vos actions: & que comme voſtre Grandeur les a eſleuées en terre iuſques au dernier degré, par la Paix qu'elle a procurée en ce Royaume, apres tant & de ſi heureuſes victoires, auſsi ne ſera elle moins portée à ſe faire admirer durant la Paix aux choſes qui la concernent. Sur tout au reſtabliſſement du Commerce de France: dans les pays plus eſloygnez; comme le moyen plus aſſeuré qu'elle ait pour reflorir de nouueau ſous vos heureux auſpices. Mais entre ces nations eſtranges celles de la Nouuelle France vous tendent principalement les mains: ſe figurans auec toute la France que puiſque Dieu vous a conſtitué d'vn coſté Prince de l'Egliſe, et de l'autre eſleué aux ſureminantes dignitez que vous tenez, non ſeulement vous leur redonnerez la lumiere de la foy, laquelle ils reſpirent continuellement, mais encores releuerez & ſouſtiendrez la poſſeſsion de ceſte Nouuelle Terre, par les Peuplades et Colonies qui s'y trouuerront neceſſaires, et qu'en fin Dieu vous ayant choiſy expreſſement entre tous les hommes pour la perfection de ce grand Oeuure, il ſera entierement accomply par vos mains. C'eſt le ſouhait que ie faits*

*ſans ceſſe, auquel ie ioincts encores les offres que ie vous preſente du reſte de mes ans, que ie tiendray tres-heureuſement et neceſſairement employez en vn ſi glorieux deſſein, ſi auec tous mes labeurs paſſez ie puis eſtre encores honoré des commandemens qu'attend de voſtre Grandeur,*

*MONSEIGNEVR,*

Voſtre tres-humble & tres-affectionné ſeruiteur
CHAMPLAIN.

# SVR LE LIVRE DES VOYAGES DV SIEVR de Champlain Capitaine pour le Roy en la Marine.

*VEux tu Voyageur hazardeux*
*Vers Canada tenter fortune?*
*Veux tu ſur les flots eſcumeux*
*Receuoir l'ordre de Neptune?*
*Bien équipé fay chois ſoudain*
*D'vn temps propice à ton deſſain,*
*Et tu verras qu'en ſon empire*
*Le vent plus violent & fort*
*Preſſant les flancs de ton nauire*
*Te fera toſt ſurgir au port.*
*Que ſi le Pilote eſt mal duict*
*Aux routes qu'il luy conuient ſuiure*
*Il pourra eſtre mieux conduict,*
*S'il ſe gouuerne par le Liure*
*Qu'en ſa faueur a fait* Champlain,
*A qui les Graces ont à plain*
*Prodigué tout leur heritage:*
*De qui Pithon a prins le ſoing*
*D'orner ſon elegant langage,*
*Afin qu'il t'aide à ton beſoing.*

*Va donc Pilote ſans frayeur*
*Ancrer en la Nouuelle France;*
*Ne crain de Thetis la fureur*
*Ny des Autans la violence:*
Champlain *comme s'il eſtoit fils,*
*Ou de Neptune, ou de Tiphys*
*Rendra ta nef ſi aſſeurée,*
*Que ny les monſtres de la mer,*
*Ny tous les efforts de Borée*
*Ne la pourront faire abyſmer.*
*Que ſi quelqu'vn par vanité*
*Eſtime auoir cet aduantage*
*De porter quelque Deïté*
*Et ne pouuoir faire naufrage,*
*Reproche luy qu'en ce qu'il croit*
*Tu es fondé en meilleur droict,*
*Si la raiſon trouue en toy place;*
*Car deferant aux bons aduis*
*DIEV fauoriſe de ſa grace*
*Ceux qui touſiours les ont ſuiuis.*

PIERRE TRICHET
Aduocat Bourdelois.

# TABLE DES CHAPITRES contenus en la premiere Partie.

## *LIVRE PREMIER.*


Stenduë de la Nouuelle France, & la bonté de ſes terres. Sur quoy fondé le deſſein d'eſtablir des Colonies à la Nouuelle France Occidentale. Fleuues, lacs, eſtangs, bois, prairies, & Iſles de la Nouuelle France, ſa fertilité, ſes peuples. Chap. I. p. 1

Que les Roys & grands Princes doiuent eſtre plus ſoigneux d'augmenter la cognoiſſance du vray Dieu, & accroiſtre ſa gloire parmy les peuples barbares, que de multiplier leurs Eſtats. Voyages des François faits és Terres neufues, depuis l'an 1504. Chap. II. p. 7.

Voyage en la Floride ſous le regne du Roy Charles IX. par Iean Ribaus Fit baſtir vn Fort, appellé le Fort de Charles, ſur la riuiere de May. Albert Capitaine qu'il y laiſſe, demeure ſans viures, & eſt tué des ſoldats. Sont r'amenez en Angleterre par vn Anglois. Voyage du Capitaine Laudonniere. Court riſque d'eſtre tué des ſiens: en fait pendre quatre. Eſt preſſé de famine. Recompenſe de l'Empereur Charles V. à ceux qui firent la deſcouuerte des Indes. François chaſſez de la Riuiere de May par les Eſpagnols. Attaquent Laudonniere. François tuez, & pendus auec des eſcriteaux. Chap. III. p. 13

Le Roy de France diſſimule pour vn temps l'iniure qu'il receut des Eſpagnols en la cruauté qu'ils exercerent enuers les François. La vengeance en fut reſeruée au ſieur Cheualier de Gourgues. Son voyage: ſon arriuée aux coſtes de la Floride. Eſt aſſailly des Eſpagnols, qu'il defait, & les traitte comme ils auoient fait les François. Ch. IIII. pag. 19

Voyage que fit faire le ſieur de Roberual. Enuoye Alphonſe Xaintongeois vers Labrador. Son partement: ſon arriuée. Retourne à cauſe des glaces. Voyages des eſtrangers au Nort, pour aller aux Indes Occidentales. Voyage du Marquis de la Roche ſans fruict. Sa mort. Defaut remarquable en ſon entrepriſe. Chap. V. p. 30

Voyage du Sieur Chauuin. Son deſſein. Remonſtrances que luy fait du Pont Graué. Le Sieur de Mons voyage auec luy. Retour dudit Sieur Chauuin & du Pont en France. Second voyage de Chauuin: ſon entrepriſe blaſmable. Chap. VI. p. 34

Quatrieſme entrepriſe en la Nouuelle France par le Commandeur de Chaſte. Le ſieur de Pont Graué eſleu pour le voyage de Tadouſſac,

L'Autheur se met en voyage auec ledit sieur Commandeur. Leur arriuée au Grand sault Sainct Louis. Sa difficulté à le passer Leur retraite. Mort dudit Commandeur, qui rompt le 6. voyage. Chap. VII p. 38

Voyage du Sieur de Mons. Veut poursuiure le dessein du feu Commandeur de Chaste. Obtient commission du Roy pour aller descouurir plus auant vers Midy. S'associe auec les marchands de Roüen & de la Rochelle. L'Autheur voyage auec luy. Arriuent au Cap de Héue Descouurent plusieurs ports & riuieres. Le sieur de Poitrincourt va auec le sieur de Mons. Plaintes dudit sieur de Mons. Sa commission reuoquée. Chap. VIII. p. 42

## *Liure Second.*

DEscription de la Héue. Du port au Mouton. Du port du Cap Negré Du Cap & Baye de Sable. De l'isle aux Cormorans. Du Cap Fourchu. De l'isle Longue. De la Baye Saincte Marie. Du port de Saincte Marguerite, & de toutes les choses remarquables qui sont le long de la coste d'Acadie. Chap. I. p. 49

Description du Port Royal, & des particularitez d'iceluy. De l'isle Haute. Du port aux Mines. De la grande baye Françoise. De la riuiere sainct Iean, & ce que nous auons remarqué depuis le port aux Mines iusques à icelle. De l'isle appellée par les Sauuages Manthane. De la riuiere des Etechemins, & de plusieurs belles isles qui y sont. De l'isle de saincte Croix, & autres choses remarquables d'icelle coste. Ch. II. pag. 54

De la coste, peuples, & riuiere de Norembeque. Chap. III. p. 61

Descouuertures de la riuiere de Quinibequy, qui est de la coste des Almouchiquois, iusques au 42. degré de latitude, & des particularitez de ce voyage. A quoy les hommes & les femmes passent le temps durant l'hyuer. Chap. IIII. p. 67

Riuiere de Choüacoet. Lieux que l'Autheur y recognoist. Cap aux Isles. Canaux de ces peuples faits d'escorce de bouleau. Comme les Sauuages de ce pays là font reuenir à eux ceux qui tombent en syncope. Se seruent de pierres au lieu de couteaux. Leur Chef honorablement receu de nous. Chap. V. p. 74

Continuation des descouuertures de la coste des Almouchiquois, & de ce qu'y auons remarqué de particulier. Chap. VI. p. 80

Continuation des susdites descouuertures iusques au port Fortuné, & quelque vingt lieuës par de là. Chap. VII. p. 88

Descouuerture depuis le Cap de la Héue, iusques à Canseau, fort particulierement. Chap. VIII. p. 94

## *Liure Troiſieſme.*

VOyages du ſieur de Poitrincourt en la Nouuelle France, où il laiſſe ſon fils le ſieur de Biencourt. Peres Ieſuiſtes qui y ſont enuoyez, & les progrés qu'ils y firent, y faiſans fleurir la Foy Chreſtienne. Chap. I. p. 98

Seconde entrepriſe du ſieur de Mons. Conſeil que l'Autheur luy donne. Obtient Commiſſion du Roy. Son partement. Baſtimens que l'Autheur fait au lieu de Quebec. Crieries contre le ſieur de Mons. Chap. II. p. 114

Embarquement de l'Autheur pour aller habiter la grande riuiere Sainct Laurent. Deſcription du port de Tadouſſac. De la riuiere de Saguenay. De l'Iſle d'Orleans. Chap. III. p. 118

Deſcouuerte de l'iſle aux Lievres De l'iſle aux Couldres: & du ſault de Montmorency. Chap. IIII. p. 121

Arriuée de l'Autheur à Quebec, où il fit ſes logemens. Forme de viure des Sauuages de ce pays là. Chap. V. p. 124

Semences de vignes plantées à Quebec par l'Autheur. Sa charité enuers les pauures Sauuages. Chap. VI. p. 128

Partement de Quebec iuſques à l'Iſle Sainct Eloy, & de la rencontre que j'y fis des Sauuages Algomequins & Ochataiguins. Chap. VII. pag. 132

Retour à Quebec, & depuis continuation auec les Sauuages iuſques au ſault de la riuiere des Hiroquois. Chap. VIII. p. 136

Partement du ſault de la riuiere des Hiroquois. Deſcription d'vn grand lac. De la rencontre des ennemis que nous fiſmes audit lac, & de la façon & conduite qu'ils vſent en allant attaquer les Hiroquois. Chap. IX. pag. 141

Retour de la rencontre, & ce qui ſe paſſa par le chemin. Ch. X. p. 152

Deffaite des Hiroquois prés de l'emboucheure de ladite riuiere des Hiroquois. Chap. XI. p. 156

Deſcription de la peſche des Baleines en la Nouuelle France. Chap. XII. p. 164

Partement de l'Autheur de Québec: du Mont Royal, & ſes Rochers. Iſles où ſe trouue la terre à potier. Iſle de ſaincte Helene. Chap. XIII. p. 167

Deux cents Sauuages ramenent le François qu'on leur auoit baillé, & remmenerent leur Sauuage qui eſtoit retourné de France. Pluſieurs diſcours de part & d'autre. Chap. XIIII. p. 173

## *Liure Quatrieſme.*

PArtement de France : & ce qui ſe paſſa iuſques à noſtre arriueé au Sault ſainct Louys. Chap. I. p. 182

Continuation. Arriuée vers Teſſouat, & le bon accueil qu'il me fit. Façon de leurs cimetieres. Les Sauuages me promirent quatre canaux pour continuer mon chemin. Toſt aprés me les refuſent. Harangue des Sauuages pour me diſſuader mon entrepriſe, me remonſtrans les difficultez. Reſponſe à ces difficultez. Teſſoüat argüe mon conducteur de menſonge, & n'auoir eſté où il diſoit. Il leur maintient ſon dire veritable. Ie les preſſe de me donner des canaux. Pluſieurs refus. Mon conducteur conuaincu de menſonge, & ſa confeſſion. Chap. II. p. 194

Noſtre retour au Sault. Fauſſe alarme. Ceremonie du ſault de la Chaudiere. Confeſſion de noſtre menteur deuant vn chacun. Noſtre retour en France. Chap. III. p. 206

Changement de Viceroy de feu Monſieur le Mareſchal de Themines, qui obtient la charge de Lieutenant general du Roy en la Nouuelle France, de la Royne Regente. Articles du ſieur de Mons à la Cõpagnie. Troubles qu'eut l'Autheur par ſes enuieux. Ch. IIII. p. 211

L'Autheur va trouuer le ſieur de Mons, qui luy commet la charge d'entrer en la ſocieté. Ce qu'il remonſtre à Monſieur le Comte de Soiſſons. Commiſſion qu'il luy donne. L'Autheur s'addreſſe à Monſieur le Prince, qui le prend en ſa protection. Chap. V. p. 229

Embarquement de l'Autheur pour aller en la Nouuelle France. Nouuelles deſcouuertures en l'an 1615. Chap. VI. p. 239

Noſtre arriuée à Cahiagué. Deſcription de la beauté du pays : naturel des Sauuages qui y habitent, & les incommoditez que nous receuſmes. Chap. VII. p. 250

Comme les Sauuages trauerſent les glaces. Des peuples du petum. Leur forme de viure. Peuples appellez la nation neutre. Chap. VIII. pag. 270

# TABLE DES CHAPITRES contenus en la Seconde Partie.

## *LIVRE PREMIER.*

VOyage de l'Autheur en la Nouuelle France auec sa famille. Son arriuée à québec. Prend possession du pays, au nom de Monsieur de Montmorency. Chap. I. p. 1

Arriuée des Capitaines du May & Guers en la Nouuelle France. Rencontre d'vn vaisseau Rochelois qui se sauua. Lettres de France apportées au sieur de Champlain. Chap. II. p. 7

Arriuée du sieur du Pont à la Nouuelle France. Le sieur de May mis au Fort. Arriuée des Commis du sieur du Pont à québec, & ce qui se passa sur ce qu'ils pretendoient. Chap. III. p. 14.

Arriuée du sieur du Pont à Québec & du Canau d'Halard, & du sieur de Caen qui apporte plusieurs despesches. Enuoy du pere George à Tadoussac. Dessein du sieur de Caen. Embarquement de l'Autheur pour aller à Tadoussac. Differents entr'eux. Sur l'arrest de sa Maieste. Magazin de québec acheué par l'Autheur, Armes pour le fort de québec. Chap. IIII. p. 19.

L'Autheur faict trauailler au fort de Québec. Voye asseurée qu'il prepare aux Entrepreneurs des descouuertures. Est expedient d'attirer quelques sauuages. Arriuée du sieur Santin commis du sieur Dolu. Reünion des deux societés. Chap. V. p. 32

L'Autheur s'est acquis vne parfaite cognoissance aux decouuertes. Aduis qu'il a souuent donnez à Messieurs du Conseil. Des commoditez qui reuiendroient de ces decouuertures. Paix que ces sauuages traittent auec les Yroquois. Forme de faire la paix entr'eux. Chap. VI. p. 40

Arriuée du sieur du Pont & de la Ralde auec viures L'Autheur leur raconte la paix faicte entre les sauuages. Lettre du Roy à l'Autheur. Arriuée du sieur de la Ralde à Tadoussac. Ce qui se passa le reste de l'année 1622. & aux premiers mois de 1623. Chap. VII. p. 45

Arriuée de L'Autheur deuant la riuiere des Yroquois. Aduis du Pilote Doublet au sieur de Caen, de quelques Basques retirez en l'Isle S Iean. Plaintes des Sauuages accordees. Le meurtrier est pardonné. Ceremonies obseruées en receuant le pardon du Roy de France. Accord entre ces nations sauuages & les François. Retour du sieur du Pont en France. L'Autheur fait faire de Nouueaux edifices. Chap. VIII. p. 56

## *Liure Second.*

MOnſieur le Duc de Ventadour Viceroy en la Nouuelle France, continuë la Lieutenance au ſieur de Champlain. Commiſſion qu'il luy fait expedier. Retour du ſieur de Caen de la Nouuelle France Trouble qu'il eut auec les anciens aſſociez. Chap. I. 79

Deſcription de l'Iſle de terre Neufue. Iſles aux Oyſeaux. Ramees S. Iean, Enticoſty, & de Gaſpey, Bonauenture, Miſcou, Baye de Chaleu, auec celle qui enuironne le Golfe S. Laurent, auec les Coſtes, depuis Gaſpey, iuſques à Tadouſſac, & de là à Québec, ſur le grand fleuue S. Laurent. Chap. II. p. 88

Les François ſont ſollicitez de faire la guere aux Yroquois. L'Autheur enuoye ſon beau frere aux trois riuieres. Chap. III. p. 119

Mort, & aſſaſſinat de Pierre Magnan, François, du chef des Sauuages appellé Reconcilié, & d'autres deux Sauuages. Retour d'Emery de Caën & du pere l'Allemand à Québec. Neceſſitez en la Nouuelle France. Chap. IV. p. 127

Guerre declarée par les Yroquois. Aſſemblée des ſauuages. Aſſaſſinat de deux hommes appartenans aux François. Recherche de l'Autheur de ce crime. Le meurtrier amené, ce que les Sauuages offrent pour eſtre alliez auec les François. l'Autheur veut venger ce meurtre. Chap. V. p. 135

Defauts obſeruez par L'Autheur au voyage du ſieur de Roquemont. Sa preuoyance. Sa reſolution contre tout euenement. Le Sauuage Erouachy arriue à Québec. Le recit qu'il nous fit de la punition Diuine ſur le meurtrier. Erouachy conſeille de faire la guerre aux Yrocois. Chap. VI. p. 164

## *Liure Troiſieſme.*

RApport du combat faict entre les François & les Anglois, Des François emmenez priſonniers à Gaſpey. Retour de nos gens de guerre. Continuation de la diſette des viures. Chomina fidelle amy des François promet les aduertir de toutes les menées des Sauuages. Comme l'Autheur l'entretient. Chap. I. 185

Arriuée de Deſdames de Gaſpey. Vn Capitaine Canadien offre toute courtoiſie au ſieur du Pont. quelques diſcours qu'eut l'Autheur auec luy, & ce que firent les Anglois. Chap. II. p. 199

Le ſieur de Champlain. ayant eu aduis de l'arriuée des Anglois, donne ordre de n'eſtre ſurpris, ſe reſould à compoſer auec eux.

Lettre qu'vn Gentil-homme Anglois luy apporte, & sa reſponſe. Articles de leur compoſition. Infidelles François prennent des commoditez de l'habitation. Anglois s'empaient de Québec. Chap. III. pag. 213

Combat des François auec les Anglois. On fait parler L'Autheur au ſieur Emery. Voyage des François pour ſecourir Québec. Le beau frere de l'Autheur luy compte ſon voyage. Emery taſchoit de ſe retirer. Chap. IV. p. 226

Voyages de Quer General Anglois à Québec. Ce qu'il dit au ſieur de Champlain. Mauuais deſſein de Marſolet. Reſponſe de l'Autheur au General Quer. Le General refuſe à l'Autheur d'emmener en France deux filles Sauuageſſes par luy inſtruites en la Foy. Chap. V. p. 241

Le General Quer demande à l'Autheur certificat des armes & munitions du fort & de l'habitation de Québec. Mort mal heureuſe de Iacques Michel. Plainte contre le General Quer. Chap. VI. p. 255

Partement des Anglois au port de Tadouſſac. General Quer craint l'arriuée du ſieur de Raſilly. Arriuée en Angleterre. L'Autheur y va treuuer monſieur l'Ambaſſadeur de France. Le Roy & le conſeil d'Angleterre promettent rendre Québec. Arriuée de l'Autheur à Dieppe. Voyage du Capitaine Daniel. Lettre du Reuerend pere l'Allemand de la compagnie de Ieſus. Arriuée de l'Autheur à Paris. Ch. VII. p. 265

Relation du Voyage fait par le Capitaine Daniel de Dieppe, en la Nouuelle France, la preſente année 1629. p. 271

ABrege des deſcouuertures de la Nouuelle France, tant de ce que nous auõs deſcouuert cõme auſſi les Anglois, depuis les Virgines iuſqu'au Freton Dauis, & de ce qu'eux & nous pouuons pretendre, ſuiuant le rapport des Hiſtoriens qui en ont deſcrit, que ie rapporte cy deſſous, qui feront iuger à vn chacun du tout ſans paſſion. p. 290

# TABLE DV TRAITE' de la Marine, & du deuoir d'vn bon Marinier.

DE la Nauigation. p. 3.
Que les cartes pour la nauigation ſont neceſſaires. p. 17
Comme l'on doit vſer de la carte marine. p. 19
Comme les cartes ſont neceſſaires à la nauigation, pour tous Mariniers qui peuuent ſçauoir le moyen de les fabriquer pour s'en ayder, en figurant les coſtes & autres choſes cy deſſus dictes, & la façon cõme l'on y doit proceder ſelon la Bouſſole des Mariniers. p. 20
Des accidents qui arriuent à beaucoup de nauigateurs pour ce qui eſt des eſtimes, de quoy on ne ſe donne garde. p. 24
premier que rapporter les diuerſes eſtimes l'on verra vne choſe remarquable de la prouidence de Dieu, des moyens qu'il a donné aux hommes pour euiter les perils de la plus part des nauigations qui ſe treuuent aux longitudes, puiſqu'il n'y a point de reigle bien aſſeurée, non plus qu'en l'eſtime du marinier. p. 27
Comme l'on doit dreſſer la table des eſtimes de iour en iour au papier iournal. p. 36
S'enſuit comme l'on peut ſçauoir ſi vn pilote a bien fait ſon eſtime, & pointer la carte. p. 38
De pointer la carte. p. 40
Autre maniere d'eſtimer & arreſter le poinct ſur la carte. p. 44
Autre maniere d'eſtimer que font beaucoup de nauigateurs p. 46
Autre maniere de pointer apres l'eſtime faicte. p. 47
Autre maniere d'eſtimer, que i'ay veu pratiquer parmy aucuns Anglois bons nauigateurs, qui m'a ſemblé fort ſeure au reſpect des eſtimes que l'on fait ordinairement. p. 49
Autre maniere de ſçauoir le lieu où ſe treuue vn vaiſſeau cinglant par quelque vent que ce ſoit. p. 53
Autre façon d'eſtimer par fantaiſie. p. 54

FIN.

# LES VOYAGES DV SIEVR DE CHAMPLAIN.

## *LIVRE PREMIER.*

*Estenduë de la nouuelle France, & la bonté de ses terres. Sur quoy fondé le dessein d'establir des Colonies à la nouuelle France Occidentale. Fleuues, lacs, estangs, bois, prairies, & Isles de la nouuelle France, sa fertilité, ses peuples.*

### *CHAPITRE PREMIER.*

LEs trauaux que le Sieur de Champlain a soufferts aux descouuertes de plusieurs terres, lacs, riuieres, & isles de la nouuelle France depuis vingt-sept ans, ne luy ont point fait perdre courage pour les difficultez qui s'y sont rencontrées: mais au contraire les perils & hazards qu'il y a courus, le luy ont redoublé, au lieu de l'en destourner: & sur tout, deux puissantes

Raisons qui ont porté l'Autheur à retourner en la nouuelle Frãce.

considerations l'ont fait resoudre d'y faire de nouueaux voyages. La premiere, que sous le regne du Roy Louis le Iuste, la France se verra enrichie & accreuë d'vn païs dont l'estenduë excede plus de seize cents lieuës en longueur, & de largeur prés de cinq cents. La seconde, que la bonté des terres, & l'vtilité qui s'en peut tirer, tant pour le commerce du dehors, que pour la douceur de la vie au dedans, est telle, que l'on ne peut estimer l'auantage que les François en auront quelque iour, si les Colonies Françoises y estans establies, y sont protegées de la bien-veillance & authorité de sa Majesté.

Ces nouuelles descouuertes ont causé le dessein d'y faire ces Colonies, lesquelles quoy que d'abord elles ayent esté de petite consideration, neantmoins par succession de temps, au moyen du commerce, elles égalent les Estats des plus grands Rois. On peut mettre en ce rang plusieurs villes que les Espagnols ont edifiées au Perou, & autres parties du monde depuis six vingts ans en ça, qui n'estoient rien en leur principe. L'Europe peut rendre tesmoignage de celle de Venise, qui estoit à son commencement vne retraitte de pauures pescheurs. Gennes, l'vne des plus superbes villes du monde, edifiée dedans vn païs enuironné de montagnes, fort desert, & si infertile, que les habitans sont contraints de faire apporter la terre de dehors pour cultiuer leurs iardinages d'alentour, & leur mer est sans poisson. La ville de Marseille, qui autre-fois n'estoit qu'vn marescage, enuironné de collines & montagnes assez fascheuses, neantmoins par succession de temps a rendu son territoire fertile, & est de-

Bicoques accreuës en grandes villes.

uenuë fameuſe, & grandement marchande. Ainſi pluſieurs petites Colonies ayans la commodité des ports & des havres, ſe ſont accreuës en richeſſes & reputation.

Il ſe peut dire auſſi, que le pays de la nouuelle France eſt vn nouueau monde, & non vn royaume, beau en toute perfection, & qui a des ſcituations tres-commodes, tant ſur les riuages du grand fleuue Sainct Laurent (l'ornement du pays) qu'és autres riuieres, lacs, eſtangs, & ruiſſeaux, ayant vne infinité de belles iſles accompagnées de prairies & boccages fort plaiſans & agreables, où durant le Printemps & l'Eſté ſe voit vn grand nombre d'oiſeaux, qui y viennent en leur temps & ſaiſon: les terres tres-fertiles pour toutes ſortes de grains, les paſturages en abondance, la communication des grandes riuieres & lacs, qui ſont comme des mers trauerſant les contrées, & qui rendent vne grande facilité à toutes les deſcouuertes, dans le profond des terres, d'où on pourroit aller aux mers de l'Occident, de l'Orient, du Septentrion, & ſ'eſtendre iuſques au Midy.

Le pays eſt remply de grandes & hautes foreſts, peuplé de toutes les meſmes ſortes de bois que nous auons en France; l'air ſalubre, & les eaux excellentes ſur les meſmes parallelles d'icelle: & l'vtilité qui ſe trouuera dans le païs, ſelon que le Sieur de Champlain eſpere le repreſenter, eſt aſſez ſuffiſant pour mettre l'affaire en conſideration, puis que ce pays peut produire au ſeruice du Roy les meſmes aduantages que nous auons en France, ainſi qu'il paroiſtra par le diſcours ſuiuant.

Les peuples sont differẽts en leurs mœurs, & forme de viure.

Dans la nouuelle France y a nombre infiny de peuples sauuages, les vns sont sedentaires amateurs du labourage, qui ont villes & villages fermez de pallissades, les autres errans qui viuent de la chasse & pesche de poisson, & n'ont aucune cognoissance de Dieu. Mais il y a esperance que les Religieux qu'on y a menez, & qui commencent à s'y establir, y faisant des Seminaires, pourront en peu d'années y faire de beaux progrez pour la conuersion de ces peuples. C'est le principal soin de sa Majesté, laquelle leuãt les yeux au ciel, plustost que les porter à la terre, maintiendra, s'il luy plaist, ces entrepreneurs, qui s'obligent d'y faire passer des Ecclesiastiques, pour trauailler à ceste saincte moisson, & qui se proposent d'y establir vne Colonie, comme estant le seul & vnique moyen d'y faire recognoistre le nom du vray Dieu, & d'y establir la Religion Chrestienne, obligeant les François qui y passeront, de trauailler au labourage de la terre, auant toutes choses, afin qu'ils ayent sur les lieux le fondement de la nourriture, sans estre obligez de le faire apporter de France: & cela estant, le pays fournira auec abondance, tout ce que la vie peut souhaitter, soit pour la necessité, ou pour le plaisir, ainsi qu'il sera dit cy-aprés.

Dessein d'y faire fleurir la vraye Religion.

Si on desire la vollerie, il se trouuera dans ces lieux de toutes sortes d'oiseaux de proye, & autant qu'on en peut desirer: les faucons, gerfauts, sacres, tiercelets, esperuiers, autours, esmerillons, mouschets, de deux sortes d'aigles, hiboux petits & grands, ducs grands outre l'ordinaire, pies griesches, piuerts, & autres sortes d'oiseaux de proye, bien que rares au respect des

Chasse aux oiseaux.

autres, d'vn plumage gris sur le dos, & blanc souz le ventre, estans de la grosseur & grandeur d'vne poulle, ayans vn pied comme la serre d'vn oiseau de proye, duquel il prend le poisson: l'autre est comme celuy d'vn canard, qui luy sert à nager dans l'eau lors qu'il s'y plonge pour prendre le poisson: oiseau qu'on croit ne s'estre veu ailleurs qu'en la nouuelle France. Oiseaux d'estrange espece.

Pour la chasse du chien couchant, les perdrix s'y trouuent de trois sortes; les vnes sont vrayes gelinotes, autres noires, autres blanches, qui viennent en hyuer, & qui ont la chair comme les ramiers, & d'vn tres-excellent goust. Chasse du chien.

Quant à l'autre chasse du gibbier, il y abõde grande quantité d'oiseaux de riuiere, de toutes sortes de canards, sarcelles, oyes blanches & grises, outardes, petites oyes, beccasses, beccassines, alloüettes grosses & petites, pluuiers, herons, gruës, cygnes, plongeons de deux ou trois façons, poulles d'eau, huarts, courlieux, griues, mauues blanches & grises; & sur les costes & riuages de la mer, les cormorans, marmettes, perroquets de mer, pies de mer, apois, & autres en nombre infiny, qui y viennent selon leur saison. Du gibbier.

Dans les bois, & en la contrée où habitent les Hiroquois, peuples de la nouuelle France, il se trouue nombre de cocs d'Inde sauuages, & à Quebec quantité de tourtres tout le long de l'Esté, merles, fauuis, alloüettes de terre, autres sortes d'oiseaux de diuers plumages, qui font en leur saison de tres-doux ramages. Bestes qui se trouuent és bois.

Aprés ceste sorte de chasse, y en a vne autre non moins plaisante & agreable, mais plus penible, y ayãt audit pays des renards, loups communs, & loups cer-

Chaſſe aux beſtes ſauuages.

uiers, chats ſauuages, porcs-eſpics, caſtors, rats muſquez, loutres, martres, foüines, eſpeces de blereaux, lapins, ours, eſlans, cerfs, dains, caribous de la grandeur des aſnes ſauuages, chevreux, eſcurieux vollans, & autres, des hermines, & autres eſpeces d'animaux que nous n'auons pas en France. On les peut chaſſer, ſoit à l'affus, ou au piege, par huées dans les iſles, où ils vont le plus ſouuent, & comme ils ſe jettent en l'eau entendant le bruit, on les peut tuer aiſément, ou ainſi que l'induſtrie de ceux qui voudront y prendre le plaiſir, le fera voir.

Peſche du poiſſon.

Si on aime la peſche du poiſſon, ſoit auec les lignes, filets, parcs, naſſes, & autres inuentions, les riuieres, ruiſſeaux, lacs, & eſtangs ſont en tel nombre que l'on peut deſirer, y ayant abondance de ſaumons, truittes tres-belles, bonnes & grandes de toutes ſortes, eſturgeons de trois grandeurs, aloſes, bars fort bons, & tel ſe trouue qui peſe vingt liures: carpes de toutes ſortes, dont y en a de tres-grandes; & des brochets, aucuns de cinq pieds de long, barbus qui ſont ſans eſcaille, de deux à trois ſortes grands & petits: poiſſon blanc d'vn pied de long: poiſſon doré, eſplan, tanche, perche, tortuë, loups marins, dont l'huile eſt fort bonne, meſme à frire, marſoüins blancs, & beaucoup d'autres que nous n'auons point, & ne ſe trouuent dedans nos riuieres & eſtangs. Toutes ces eſpeces de poiſſons ſe trouuent dans le grand fleuue Sainct Laurent: & d'auantage, molluës & baleines ſe peſchent tout le long des coſtes de la nouuelle France preſque en toute ſaiſon.

Ainſi de là on peut iuger le plaiſir que les François

auront en ces lieux y estans habituez, viuans dans vne vie douce & tranquille, auec toute liberté de chasser, pescher, se loger & s'accommoder selon sa volonté, y ayans dequoy occuper l'esprit à faire bastir, défricher les terres, labourer des iardinages, y planter, enter, & faire pepinieres, semer de toutes sortes de grains, racines, legumes, sallades, & autres herbes potageres, en telle estenduë de terre, & en telle quantité que l'on voudra. La vigne y porte des raisins assez bons, bien qu'elle soit sauuage, laquelle estant transplantée, & labourée, portera des fruicts en abondance. Et celuy qui aura trente arpents de terre défrichée en ce pays là, auec vn peu de bestail, la chasse, la pesche, & la traitte auec les Sauuages, conformément à l'establissement de la Compagnie de la nouuelle France, il y pourra viure luy dixiesme, aussi bien que ceux qui auroient en France quinze à vingt mil liures de rente.

---

*Que les Rois & grands Princes doiuent estre plus soigneux d'augmenter la cognoissance du vray Dieu, & accroistre sa gloire parmy les peuples barbares, que de multiplier leurs Estats. Voyages des François faits és Terres neufues. depuis l'an 1504. iusques à present.*

## CHAPITRE II.

LEs palmes & les lauriers les plus illustres que les Rois & les Princes peuuent acquerir en ce monde, est que mesprisans les biens temporels, porter leur desir à acquerir les spirituels: ce qu'ils ne peuuent faire plus

vtilement, qu'en attirant par leur trauail & pieté vn nombre infiny d'ames sauuages (qui viuent sans foy, sans loy, ny cognoissance du vray Dieu) à la profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine. Car la prise des fortereſſes, ny le gain des batailles, ny la conqueſte des pays, ne ſont rien en cõparaiſon ny au prix de celles qui ſe preparent des corones au ciel, ſi ce n'eſt contre les Infideles, où la guerre eſt non ſeulement neceſſaire, mais iuſte & ſaincte, en ce qu'il y va du ſalut de la Chreſtienté, de la gloire de Dieu, & de la defenſe de la foy, & ces trauaux ſont de ſoy loüables & tres-recommandables, outre le commandement de Dieu, qui dit, *Que la conuerſion d'vn infidele vaut mieux que la conqueſte d'vn Royaume.* Et ſi tout cela ne nous peut eſmouuoir à rechercher les biens du ciel auſſi paſſionnément du moins que ceux de la terre, d'autant que la conuoitiſe des hommes pour les biens du monde eſt telle, que la plus-part ne ſe ſoucient de la conuerſion des infideles, pourueu que la fortune correſponde à leurs deſirs, & que tout leur vienne à ſouhait. Auſſi eſt-ce ceſte conuoitiſe qui a ruiné, & ruine entierement le progrez & l'aduancement de ceſte ſaincte entrepriſe, qui ne ſ'eſt encores bien auancée, & eſt en danger de ſuccomber, ſi ſa Majeſté n'y apporte vn ordre tres-ſainct, charitable, & juſte, comme elle eſt, & qu'elle meſme ne prenne plaiſir d'entendre ce qui ſe peut faire pour l'accroiſſement de la gloire de Dieu, & le bien de ſon Eſtat, repouſſant l'enuie qui ſe met par ceux qui deuroient maintenir ceſte affaire, leſquels en cherchent pluſtoſt la ruine que l'effect.

Ce

Ce n'eſt pas choſe nouuelle aux François d'aller par mer faire de nouuelles conqueſtes : car nous ſçauons aſſez que la deſcouuerte des Terres neufues, & les entrepriſes genereuſes de mer ont eſté commencées par nos deuanciers.

Ce furent les Bretons & les Normands, qui en l'an 1504. deſcouurirent les premiers des Chreſtiens, le grand Banc des Moluques, & les Iſles de Terre neufue, ainſi qu'il ſe remarque és hiſtoires de Niflet, & d'Antoine Maginus. Voyages des Bretons & Normãs.

Il eſt auſſi tres-certain que du temps du Roy François premier en l'an 1523. il enuoya Verazzano Florentin deſcouurir les terres, coſtes, & havres de la Floride, comme les relations de ſes voyages font foy : où aprés auoir recognu depuis le 33. degré, iuſques au 47. de pays, ainſi comme il penſoit ſ'y habituer, la mort luy fit perdrë la vie auec ſes deſſeins.

Du depuis, le meſme Roy François, à la perſuaſion de Meſſire Philippes Chabot Admiral de France, dépeſcha Iacques Cartier, pour aller deſcouurir nouuelles terres: & pour ce ſujet il fit deux voyages és années 1534. & 35. Au premier il deſcouurit l'Iſle de Terre neufue, & le golphe de Sainct Laurent, auec pluſieurs autres Iſles de ce golphe; & euſt fait dauantage de progrés, n'euſt eſté la ſaiſon rigoureuſe qui le preſſa de ſ'en reuenir. Ce Iacques Cartier eſtoit de la ville de Sainct Malo, fort entendu & experimenté au faict de la marine, autant qu'autre de ſon temps : auſſi Sainct Malo eſt obligée de conſeruer ſa memoire, tout ſon plus grand deſir eſtant de deſcouurir nouuelles terres: & à la ſollicitation de Charles de Mouy ſieur de la Voyages de Iacques Cartier.

Mailleres, lors Vice-Admiral, il entreprint le meſme voyage pour la deuxieſme fois : & pour venir à chef de ſon deſſein, & y faire jetter par ſa Majeſté le fondement d'vne Colonie, afin d'y accroiſtre l'honneur de Dieu, & ſon authorité Royale, pour cét effect il donna ſes commiſſions, auec celle dudit ſieur Admiral, qui auoit la direction de cét embarquement, auquel il contribua de ſon pouuoir. Les commiſſions expediées, ſa Majeſté donna la charge audit Cartier, qui ſe met en mer auec deux vaiſſeaux le 16. May 1535. & nauige ſi heureuſement, qu'il aborde dans le golfe Sainct Laurent, entre dans la riuiere auec ſes vaiſſeaux du port de 800. tonneaux, & fait ſi bien qu'il arriue iuſques à vne iſle, qu'il nomma l'iſle d'Orleans, à cent vingt lieuës à mont le fleuue. De là va à quelque dix lieuës du bout d'amont dudit fleuue hyuerner à vne petite riuiere qui aſſeche preſque de baſſe mer, qu'il nomma Saincte Croix, pour y eſtre arriué le iour de l'Exaltation de ſaincte Croix : lieu qui ſ'appelle maintenant la riuiere ſainct Charles, ſur laquelle à preſent ſont logez les Peres Recollets, & les Peres Ieſuites, pour y faire vn Seminaire à inſtruire la ieuneſſe.

Le Roy dõne la charge de la flotte à Cartier.

Arriuee de Cartier au golfe de S. Laurent.

Iſle d'Orleans.

Iſle de ſaincte Croix.

Riuiere de S. Charles.

De là ledit Cartier alla à mont ledit fleuue quelques ſoixante lieües, iuſques à vn lieu qui ſ'appelloit de ſon temps *Ochelaga*, & qui maintenant ſ'appelle Grand-Sault ſainct Louis, leſquels lieux eſtoient habitez de Sauuages, qui eſtans ſedentaires, cultiuoient les terres. Ce qu'ils ne font à preſent, à cauſe des guerres qui les ont fait retirer dans le profond des terres.

Grandſault de S. Louis.

Cartier ayant recognu, ſelon ſon rapport, la difficulté de pouuoir paſſer les Sauts, & comme eſtant im-

possible, s'en retourna où estoient ses vaisseaux, où le temps & la saison le presserent de telle façon, qu'il fut contraint d'hyuerner en la riuiere Saincte Croix, en vn endroit où maintenant les Peres Iesuites ont leur demeure, sur le bord d'vne autre petite riuiere qui se descharge dans celle de Saincte Croix, appellée la riuiere de Iacques Cartier, comme ses relatiõs font foy.

Riuiere de Iacques Cartier.

Cartier receut tant de mescontentement en ce voyage, qu'en l'extreme maladie du mal de scurbut, dont ses gens la plus-part moururent, que le printemps reuenu il s'en retourna en France assez triste & faſché de ceste perte, & du peu de progrés qu'il s'imaginoit ne pouuoir faire, pensant que l'air estoit si contraire à nostre naturel, que nous n'y pourrions viure qu'auec beaucoup de peine, pour auoir esprouué en son hyuernement le mal de scurbut, qu'il appelloit mal de la terre. Ainsi ayant fait sa relation au Roy, & audit Sieur Admiral, & de Mailleres, lesquels n'approfondirent pas ceste affaire, l'entreprise fut infructueuse. Mais si Cartier eust peu iuger les causes de sa maladie, & le remede salutaire & certain pour les euiter, bien que luy & ses gens receurent quelque soulagemẽt par le moyen d'vne herbe appellée *aneda*, comme nous auons fait à nos despens aussi bien que luy, il n'y a point de doute que le Roy dés lors n'auroit pas negligé d'assister ce dessein, comme il auoit desia fait: car en ce temps là le pays estoit plus peuplé de gens sedentaires qu'il n'est à present: qui occasionna sa Majesté à faire ce second voyage, & poursuiure ceste entreprise, ayant vn sainct desir d'y enuoyer des peuplades. Voila ce qui en est arriué.

La plus-part de ses gẽs morts.

S'en reuiẽt en France.

Mal de scurbut frequẽt aux Indes.

D'autres que Cartier euſſent bien peu entreprendre ceſte affaire, qui ne ſe fuſſent ſi promptement eſtonnez, & n'euſſent pour cela laiſſé de pourſuiure l'entrepriſe, eſtant ſi bien commẽcée. Car, à dire vray, ceux-là qui ont la conduitte des deſcouuertures, ſont ſouuentefois ceux qui peuuent faire ceſſer vn loüable deſſein, quand on ſ'arreſte à leurs relations: car y adiouſtant foy, on le iuge comme impoſſible, ou tellement trauerſé de difficultez, qu'on n'en peut venir à bout qu'auec des deſpenſes & difficultez preſque inſupportables. Voila le ſujet qui a empeſché dés ce temps là que ceſte entrepriſe ſortiſt effect: outre que dans vn Eſtat ſe preſentent quelquefois des affaires importantes, qui font que celles-cy ſe negligent pour vn temps: ou bien que ceux qui ont bonne volonté de les pourſuiure, viennent à mourir, & ainſi les années ſe paſſent ſans rien faire.

Relations qui empeſchent la pourſuitte de ce bon deſſein.

---

*Voyage en la Floride ſouz le regne du Roy Charles IX. par Iean Ribaus. Fait baſtir vn Fort, appellé le Fort de Charles, ſur la riuiere de May. Albert Capitaine qu'il y laiſſe, demeure ſans viures, & eſt tué des ſoldats. Sont r'amenez en Angleterre par vn Anglois. Voyage du Capitaine Laudonniere. Court riſque d'eſtre tué des ſiens: en fait pendre quatre. Eſt preſſé de famine. Recompenſe de l'Empereur Charles V. à ceux qui firent la deſcouuerte des Indes. François chaſſez de la riuiere de May par les Eſpagnols. Attaquent Laudonniere. François tuez, & pendus auec des eſcriteaux.*

## CHAPITRE III.

SOvz le regne du Roy Charles IX. & à la pourſuitte de l'Admiral de Chaſtillon, Iean Ribaus ſe met en mer le 18. Feurier 1562. auec deux vaiſſeaux equipez de ce qui luy eſtoit neceſſaire pour aller jetter les fondemens d'vne Colonie. Paſſant par les Iſles du golphe de Mexique, vint ranger la coſte de la Floride, où il recognut vne riuiere, qu'il appella la riuiere de May, & y fit edifier vn fort, qu'il nõma du nom de Charles, y laiſſant pour y cõmander le Capitaine Albert, fourny & muny de tout ce qu'il iugeoit eſtre neceſſaire. Cela fait, il met la voile au vent, & ſ'en reuint en France le 20. de Iuillet, & fut prés de ſix mois à ſon voyage.

Voyage de Iean Ribaus.

Son retour en France.

Cependant le Capitaine Albert ne ſe ſoucie de faire défricher les terres, pour enſemencer & euiter les neceſſitez, mangent leurs viures ſans y apporter l'ordre neceſſaire en telles affaires : ce que faiſant, ils ſe trouuerent courts de telle façon, que la diſette fut extreme. Sur ce, les ſoldats & autres qui eſtoiẽt ſouz ſon obeïſſance, ne voulans luy obeir, en fit pendre vn pour vn bien petit ſujet, ce qui fut cauſe que quelques iours aprés la mutinerie ſ'y eſmeut ſi violente, & la deſobeiſſance fut telle, qu'ils tuerent leur chef, & en eſleurent vn autre, appellé Nicolas Barré, homme de conduitte. Et voyans que nul ſecours ne leur venoit de France, ils firent edifier vne petite barque pour s'y en retourner, & ſe mettent en mer auec fort peu de viures. L'hiſtoire dit que la famine fut ſi cruelle, qu'ils

Albert Capitaine tué.

Famine extreme, qui leur fait mãger vn de leurs compagnons.

mangerẽt vn de leurs compagnons. Mais Dieu ayant pitié de ceſte troupe miſerable, leur fit tant de grace, qu'ils furent rencontrez d'vn Anglois, qui les ſecourut & emmena en Angleterre, où ils ſe rafraiſchirent. Voila le peu de ſoin que l'on eut à les ſecourir, pour les guerres qui eſtoient entre la France & l'Eſpagne.

Cependant c'eſtoit vne grande cruauté de laiſſer mourir des hommes de faim, & reduits à tel poinct que de s'entre-manger, faute d'enuoyer vne petite barque au riſque de la mer, qui les pouuoit ſecourir. Ce fut vn retardement pour la Colonie, & vn preſage d'vne plus mauuaiſe fin, puis que le commencement auoit eſté mal conduit en toutes choſes.

La paix ſe fait entre la France & l'Eſpagne, qui donne loiſir de faire nouueaux deſſeins & embarquemẽs. Ledit Sieur Admiral de Chaſtillon fit equipper d'autres vaiſſeaux ſouz la charge du Capitaine Laudonniere, qui fut accommodé de toutes choſes pour ſa peuplade. Il partit le 22. d'Auril 1564. & arriua à la coſte de la Floride par le 32. degré, au lieu de la riuiere de May, où eſtant, & ayant mis tous ſes compagnons à terre, & autres commoditez, il fit edifier vn fort, qu'il nomma la Caroline.

Voyage du Capitaine Laudõniere l'an 1564.

Fait vn fort à la riuiere de May.

Pendant le temps que les vaiſſeaux eſtoient en ce lieu, ſe firent des conſpirations contre Laudonniere, qui furent deſcouuertes: & toutes choſes remiſes, Laudonniere ſe delibere de renuoyer ſes vaiſſeaux en France, & laiſſa pour y commander le Capitaine Bourdet, lequel ſinglant en haute mer pour acheuer ſon voyage, laiſſant là Laudonniere, auec ſes compagnons, partie deſquels ſe mutinerent de telle façon,

Retourne en France.

qu'ils menacerent de faire mourir leur Capitaine, s'il ne leur permettoit d'aller rauager vers les Isles des Vierges, & Sainct Dominique, force luy fut leur permettre, & donner congé. Ils se mettent en mer en vne petite barque, font quelque proye sur les vaisseaux Espagnols, & aprés qu'ils eurent bien couru toutes ces Isles, ils furent contraints s'en retourner au fort de la Caroline, où estans arriuez, Laudonniere fit prendre quatre des principaux seditieux, qui furent executez à mort. En suitte de ces malheurs, les viures venans à leur manquer, ils souffrirent beaucoup iusques en May, sans auoir aucun secours de France; & estans contraints d'aller chercher des racines dans les bois l'espace de six sepmaines, en fin ils se resolurent de bastir vne barque pour estre preste au mois d'Aouſt, & auec icelle retourner en France.

Laudõniere court risque d'estre tué des siens.

En fait pẽdre quatre.

Famine extreme.

Cependant la famine croissoit de plus en plus, & ces hommes deuenoient si foibles & debiles, qu'ils ne pouuoient presque paracheuer leur trauail; qui les occasionna d'aller chercher à viure parmy les Sauuages, qui les traittoient fort mal, leur suruendant les viures beaucoup plus qu'ils ne valloient, se rians & moquans des François, qui ne souffroient ces moqueries qu'à regret. Laudonniere les appaisoit le plus doucement qu'il pouuoit: mais quoy qu'il fist, il fallut venir à la guerre auec les Sauuages, pour auoir dequoy se substanter, & firent si bien qu'ils recouurerent du bled d'Inde, qui leur donna courage de paracheuer leur vaisseau: cela fait, ils se mirent à ruiner & démolir le fort, pour s'en retourner en France. Comme ils estoient sur ces entre-faites, ils apperceurent quatre

Se fõt trouuer des blés d'Inde.

voiles; & craignans au commencement que ce ne fussent Espagnols, en fin ils furent recognus estre Anglois, lesquels voyans la necessité des François, les assisterent de commoditez, & mesmes les accommoderent de leurs vaisseaux. Ceste courtoisie remarquable fut faite par le chef de cét embarquement, qui s'appelloit Iean Hanubins. Les ayant accommodez au mieux qu'il peut, leue les anchres, met à la voile, pour paracheuer le dessein de son voyage.

Sont soulagez des Anglois en leur retour.

Comme Laudonniere estoit prest de s'embarquer auec ses compagnons, il apperceut des voiles en mer; & estant en impatience de sçauoir qui ils estoient, on recognut que c'estoit le Capitaine Ribaus, qui venoit donner secours à Laudonniere. Les resiouissances de part & d'autre furẽt grãdes, voyãs renaistre leur esperance, qui sembloit auparauant estre du tout perduë, mais fort faschez d'auoir fait démolir leur fort. Ledit Ribaus fit entẽdre à Laudonniere que plusieurs mauuais rapports auoient esté faits de luy, ce qu'il recognoissoit estre faux, & eust eu sujet de faire ce qui luy estoit commandé, s'il en eust esté autrement.

C'est tousiours l'ordinaire que la vertu est opprimée par la mesdisance des meschans, qui en fin les fait recognoistre pour tels, & mespriſez d'vn chacun: l'on sçait assez combiẽ cela a apporté de troubles aux conquestes des Indes, tant enuers Christofle Colomb, que depuis cõtre Ferdinãd Cortais, & autres, qui blasmez à tort, se iustifierent en fin deuant l'Empereur. C'est pourquoy l'on ne doit adiouster foy legerement, premier que les choses n'ayent esté bien examinées, recognoissant tousiours le merite & la valeur des genereux

reux courages, qui se sacrifient pour Dieu, leur Roy & leur patrie, comme firent ceux-cy, qui estans recognus de l'Empereur, mal-gré l'enuie, les honora de biens, & de belles & honorables charges, pour leur donner courage de bien faire, à d'autres l'enuie de les imiter, & au meschant de s'amender.

l'Empereur Charles V. recognoist la valeur de ceux qui firent la descouuerte des Indes.

Cependant que Laudonniere & Ribaus estoient à consulter pour faire descharger leurs viures, voicy que le 4. Septembre 1565. l'on apperceut six voiles, qui sembloient estre grands vaisseaux, & furent recognus pour estre Espagnols, qui vinrent moüiller l'anchre à la rade où les quatre vaisseaux de Ribaus estoient, asseurant les François de leur amitié: & recognoissans que partie des soldats estoient à terre, ils tirerent des coups de canon sur les nostres: qui fit qu'estans auec peu de force, couperent le cable sur les ecubiers, & mettent à la voile: ce que font aussi les Espagnols, qui les chassent tous le lendemain. Et comme nos vaisseaux estoient meilleurs voliers qu'eux, ils retournerent à la coste, prennent port à vne riuiere distante de huict lieuës du fort de la Caroline, & nos vaisseaux retournerent à la riuiere de May. Cependant trois des vaisseaux Espagnols estoient venus à la rade, où ils firent descendre leur infanterie, viures, & munitions.

Espagnols chassent les François de leur coste.

Mais la regaignent.

Le Capitaine Ribaus, contre l'aduis de Laudonniere, qui luy representoit les inconueniens qui pouuoiét arriuer, tant pour les grands vents qui regnoient ordinairement en ce temps là, que pour autre sujet, quoy que ce soit vn traict d'opiniastre, ne voulant faire qu'à sa volonté, sans conseil, chose tres-mauuaise en telles affaires, il se delibere de voir l'Espagnol, &

le combatre à quelque prix que ce fust. A cét effect il fit equiper ses vaisseaux d'hommes, & de tout ce qui luy estoit necessaire, s'embarqua le 8. Septembre, laissant les siens fort incommodez de toutes choses, & Laudonniere assez malade, qui ne laissoit pas de donner courage tant qu'il peut à ses soldats, & les exhorter à se fortifier au mieux qu'ils pourroiét, pour resister aux forces de leur ennemy, lequel se mit en

Espagnols viennét attaquer Laudonniere.

estat de venir attaquer Laudonniere le 20. Septembre, auquel temps il fit vne pluye fort violente, & si continuelle, que les nostres fatiguez d'estre en sentinelle, se retirerent de leur faction, croyans aussi que les ennemis ne viendroient durant vn temps si mauuais & impetueux. Quelques-vns allans sur le rampart apperceuans les Espagnols venir à eux, crient *allarme, allarme, l'ennemy vient.* A ce cry Laudonniere se met en estat de les attendre, & encourage les siens au combat, qui voulurent soustenir deux bresches qui n'estoient encores remparées: mais en fin ils furent forcez, & tuez. Laudonniere voyant ne pouuoir plus soustenir, en esquiuãt pensa estre tué, & se sauue dans les bois auec les Sauuages, où il trouua nombre de ses soldats, qu'il r'allia auec beaucoup de peine. S'acheminant par des palus & marescages difficiles, fait tant qu'il arriue à l'entree de la riuiere de May, où estoit vn vaisseau, y commandant vn Nepueu du Capitaine Ribaus, qui n'auoit peu gaigner que ce lieu, pour la grande tourmente. Les autres vaisseaux furent perdus à la coste; comme aussi plusieurs soldats & mariniers, Ribaus pris, auec beaucoup d'autres, qu'ils firét mourir cruellement & inhumainement; & en pendi-

François tuez, & hõteusement traittez.

rent aucuns, auec vn eſcriteau ſur le dos, portant ces mots: *Nous n'auõs pas fait pendre ceux-cy comme François, mais comme Lutheriens, ennemis de la foy.*

Eſcriteaux mis ſur le dos des François.

Laudonniere voyant tant de deſaſtres, delibere ſen retourner en France, le 25. Septembre 1565. Il fait leuer les anchres, met ſouz voile le 11. de Nouembre, & arriue proche de la coſte d'Angleterre, où ſe trouuant malade, ſe fit mettre à terre pour recouurer ſa ſanté, & de là venir en France faire ſon rapport au Roy. Cependant les Eſpagnols ſe fortifient en trois endroits, pour ſaſſeurer contre tout euenement. Nous verrons au chapitre ſuiuant le chaſtiment que Dieu rendit aux Eſpagnols, pour l'iniuſtice & cruauté dont ils vſerent enuers les François.

---

*Le Roy de France diſſimule pour vn temps l'iniure qu'il receut des Eſpagnols en la cruauté qu'ils exercerent enuers les François. La vengeance en fut reſeruée au ſieur Cheualier de Gourgues. Son voyage: ſon arriuée aux coſtes de la Floride. Eſt aſſailly des Eſpagnols, qu'il défait, & les traitte comme ils auoient fait les François.*

## CHAPITRE IIII.

LE Roy ſçachant l'iniuſtice & les ignominies faites aux François ſes ſubiects par les Eſpagnols, comme i'ay dit cy deſſus, eut raiſon d'en demander iuſtice & ſatisfaction à Charles V. Empereur & Roy d'Eſpagne, comme eſtant vn outrage fait au preiudice de ce que les Eſpagnols leur auoient promis, de ne les inquieter

Le Roy demande iuſtice à l'Empereur du maſſacre de ſes ſubiects.

ny molester en la conseruation de ce qu'auec tant de trauail ils s'estoient acquis en la nouuelle France, suiuant les commissions du Roy de France leur maistre, que les Espagnols n'ignoroient point; & neantmoins les firent mourir ainsi ignominieusement, souz le pretexte specieux qu'ils estoient Lutheriens, à leur dire, quoy qu'ils fussent meilleurs Catholiques qu'eux, sans hypocrisie, ny superstition, & initiez en la foy Chrestienne plusieurs siecles deuant que les Espagnols.

Sa Majesté dissimula ceste offense pour vn temps, pour auoir les deux Coronnes quelques differents à vuider auparauant, & principalement auec l'Empereur, qui empescha que l'on ne tirast raison de telles inhumanitez.

Mais comme Dieu ne delaisse iamais les siens, & ne laisse impunis les traittemens barbares qu'on leur fait souffrir, ceux-cy furent payez de la mesme monnoye qu'ils auoient payé les François.

Voyage du Cheualier de Gourgues l'an 1567.

Car en l'an 1567. se presenta le braue Cheualier de Gourgues, qui plein de valeur & de courage, pour venger cét affront fait à la nation Françoise; & recognoissant qu'aucun d'entre la Noblesse, dont la France foisonne, ne s'offroit pour tirer raison d'vne telle iniure, entreprint de le faire. Et pour ne faire cognoistre du commencement son dessein, fit courir le bruit qu'vn embarquemẽt se faisoit pour quelque exploict qu'il vouloit faire en la coste d'Afrique. Pour ce sujet nombre de matelots & soldats s'assemblent à Bourdeaus, où se faisoit tout l'appareil de mer: il se pourueut & fournit de toutes les choses qu'il iugea estre necessaires en ce voyage.

Son embarquement se fit le 23. Aoust de la mesme année en trois vaisseaux, ayant auec luy 250. hommes. Estant en mer, il relascha à la coste d'Afrique, soit pour se rafraischir, ou autrement, mais ce ne fut pas pour long temps: car incontinent il fit voile, & fait publier par quelques siens amis affidez, qu'il auoit changé son premier dessein en vn autre plus honorable que celuy de la coste d'Afrique, moins perilleux, & plus facile à executer: & au lieu où il auoit relasché, il eut aduis que ce qu'il disoit desplaisoit à plusieurs des siens, qui croyoiét que le voyage estoit rompu, & qu'il faudroit s'en retourner sans rien faire: toutesfois ils auoient tous grand desir de tenter quelque autre dessein.

Dissimule son dessein.

Le Sieur de Gourgues sçachant la volonté de ses compagnons, qui ne perdoiét point courage, & estant asseuré de son equipage, trouua à propos d'assembler son conseil, auquel il fit entendre la raison pourquoy il ne pouuoit executer ce qu'il auoit entrepris, qu'il ne falloit plus songer à ce dessein: mais aussi que de retourner en Frãce sans auoir rien fait, il n'y auoit point d'apparence. Qu'il sçauoit vne autre entreprise non moins glorieuse que profitable, à des courages tels qu'ils en auoit en ses vaisseaux, & de laquelle la memoire seroit immortelle, qui estoit vn exploict des plus signalez qui se puisse faire: chacun brusloit d'ardeur & de desir de voir l'effect dë ce qu'il disoit; & leur fit entendre que s'il estoit bien assisté en ceste loüable entreprise, il se sentiroit fort glorieux de mourir en l'executant. Et voulant ledit Sieur de Gourgues leur declarer son dessein, les ayant tous fait assembler, par-la ainsi.

Le declare aux siens.

La remonstrãce qu'il leur fait.

Mes compagnons & fideles amis de ma fortune, vous n'eſtes pas ignorans combien ie cheris les braues courages comme vous, & l'auez aſſez teſmoigné par la belle reſolution que vous auez priſe de me ſuiure & aſſiſter en tous les perils & hazards honorables que nous aurons à ſouffrir & eſſuyer, lors qu'ils ſe preſenteront deuant nos yeux, & l'eſtat que ie fais de la conſeruation de vos vies; ne deſirant point vous embarquer au riſque d'vne entrepriſe que ie ſçaurois reüſſir à vne ruine ſans honneur: ce ſeroit à moy vne trop grande & blaſmable temerité, de hazarder vos perſonnes à vn deſſein d'vn accez ſi difficile; ce que ie ne croy pas eſtre, bien que i'aye employé vne bonne partie de mon bien & de mes amis, pour equiper ces vaiſſeaux, & les mettre en mer, eſtant le ſeul entrepreneur de tout le voyage. Mais tout cela ne me donne pas tant de ſujet de m'affliger, comme i'en ay de me reſiouir, de vous voir tous reſolus à vne autre entrepriſe, qui retournera à voſtre gloire, ſçauoir d'aller venger l'iniure que noſtre nation a receuë des Eſpagnols, qui ont fait vne telle playe à la France, qu'elle ſaignera à iamais, par les ſupplices & traictemens infames qu'ils ont fait ſouffrir à nos François, & exercé des cruautez barbares & inoüies en leur endroit. Les reſſentimens que i'en ay quelquefois, m'en font ietter des larmes de compaſſion, & me releuent le courage de telle ſorte, que ie ſuis reſolu, auec l'aſſiſtance de Dieu, & la voſtre, de prendre vne iuſte vengeance d'vne telle felonnie & cruauté Eſpagnolle, de ces cœurs laſches & poltrõs, qui ont ſurpris mal-heureuſement nos compatriotes, qu'ils n'euſſent oſé regarder ſur la defenſe de leurs ar-

mes. Ils ſont aſſez mal logez,& les ſurprendrons aiſément. I'ay des hommes en mes vaiſſeaux qui cognoiſſent tres-bien le païs, & pouuons y aller en ſeureté. Voicy, chers compagnons, vn ſubiect de releuer nos courages, faites paroiſtre que vous auez autãt de bonne volonté à executer ce bon deſſein, que vous auez d'affection à me ſuiure: ne ſerez vous pas contents de remporter les lauriers triomphans de la deſpoüille de nos ennemis?

Il n'eut pas pluſtoſt acheué de parler, que chacun de ioye ſ'eſcrierent: Allons où il vous plaira,il ne nous pouuoit arriuer vn plus grand plaiſir & honneur que celuy que vous nous propoſez, & mille fois plus honorable qu'on ne ſe peut imaginer, aimans beaucoup mieux mourir en la pourſuitte de ceſte iuſte vengeance de l'affront qui a eſté fait à la France, que d'eſtre bleſſez en vne autre entrepriſe, tout noſtre plus grand ſouhait eſt de vaincre ou mourir, en vous teſmoignãt toute ſorte de fidelité: commandez ce que vous iugerez eſtre plus expedient,vous auez des ſoldats qui ont du courage de reſte pour effectuer ce que vous direz: nous n'aurons point de repos iuſques à ce que nous nous voyons aux mains auec l'ennemy.

Les ſoldats du ſieur de Gourgues luy teſmoignent leur bonne volonté de le ſuiure.

La ioye creut plus que iamais dans les vaiſſeaux. Le ſieur de Gourgues fait changer la routte,& tirer quelques coups de canon,pour commencer la reſioüiſſance,& donner courage à tous les ſoldats: & alors ce genereux Cheualier fait ſingler vers les coſtes de la Floride, & fut tellement fauoriſé du beau temps, qu'en peu de iours il arriua proche du fort de la Caroline, & le iour apperceu,les Sauuages du pays firent voir force

Il fait tirer quelques coups de canon en reſiouiſſance.

Sauuages font voir force fumées.

fumées, iuſques à ce que le Sieur de Gourgues euſt fait abbaiſſer les voiles, & mouïller l'anchre. Il enuoya à terre ſ'informer des Sauuages de l'eſtat des Eſpagnols,

Le Sieur de Gourgues s'informe par eux de l'eſtat des Eſpagnols.

qui eſtoient fort aiſes de voir le Sieur de Gourgues reſolu de les attaquer. Ils aſſeurerent qu'ils eſtoient en nombre de 400. tres bien armez, & pourueus de tout ce qui leur eſtoit neceſſaire. Puis ſ'eſtant fait inſtruire de la façon en laquelle les Eſpagnols eſtoient campez,

Ordonne ſes gens pour les aſſaillir.

il commença d'ordonner ſes gens de guerre pour les aſſaillir. Voyons ſ'ils auront le courage de ſouſtenir le Sieur de Gourgues, comme ils firent Laudonniere, mal pourueu de munitions, & de ce qui luy eſtoit neceſſaire.

Doncques le Sieur de Gourgues ſe faiſant conduire par ſes hommes, & de quelques Sauuages par l'eſpaiſſeur des bois, ſans eſtre apperceu des Eſpagnols, fait recognoiſtre les places, & l'eſtat auquel elles eſtoient: & le Samedy d'auparauant *Quaſimodo*, au

Attaque les deux forts.

mois d'Auril 1568. attaque furieuſement les deux forts, & ſe diſpoſe de les auoir par eſcallade, en quoy il trouua grande reſiſtance: & le combat ſ'eſchauffant, ce fut alors que parut le courage de nos François, qui ſe jettoient à corps perdu parmy les coups, tantoſt repouſſez, puis reprenans cœur retournent au combat auec plus de valeur qu'auparauãt. Bien attaqué, mieux defendu. La mort ny les bleſſeures ne les fait point paſlir, ny ne leur fait perdre le ſens, ny la vaillance.

Noſtre genereux Cheualier de Gourgues le coutelas à la main, leur enflamme le courage, & comme vn

Gaignent le deſſus du rampart.

lion hardy à la teſte des ſiens gaigne le deſſus du rampart, repouſſe les Eſpagnols, ſe fait voye parmy eux.

Ses

Ses soldats le suiuent, & combattent vaillamment, entrent de force dans les deux forts, tuent tout ce qu'ils rencontrent: de sorte que le reste de ceux qui y moururent & s'enfuirent, demeurerent prisonniers des François; & ceux qui pensoient se sauuer dans les bois, furent taillez en pieces par les Sauuages, qui les traitterent comme ils auoient fait les nostres. Deux iours aprés le Sieur de Gourgues se rend maistre du grand fort, que les ennemis auoiét abandonné, aprés quelque resistance, desquels partie furent tuez, les autres prisonniers.

Les deux forts pris, & les Espagnols tuez, & pris.

Prinse du grand fort.

Ainsi demeurant victorieux, & estant venu à bout d'vne si glorieuse entrepriſe, se ressouuenant de l'iniure que les Espagnols auoient faite aux François, en fit pendre quelques-vns, auec des escriteaux sur le dos, portans ces mots: *Ie n'ay pas fait pendre ceux-cy comme Espagnols, mais comme pirates, bandoliers, & escumeurs de mer.* Aprés ceste execution, il fit démolir & ruiner les forts, puis s'embarque pour reuenir en France, laissant au cœur des Sauuages vn regret immortel de se voir priuez d'vn si magnanime Capitaine. Son partement fut le 30. de May 1568. & arriua à la Rochelle le 6. de Iuin, & de là à Bourdeaus, où il fut receu aussi honorablement, & auec autant de ioye, que iamais Capitaine auroit esté.

Le Sieur de Gourgues fait pendre quelques Espagnols, auec des escriteaux sur le dos.

Fait ruiner les forts, & reuient en France.

Mais il n'est si tost arriué en France, que l'Empereur enuoya au Roy demander iustice de ses subiects, que le Sieur de Gourgues auoit fait pendre en l'Inde Occidentale: dequoy sa Majesté fut tellement irritée, qu'elle menaçoit ledit Sieur de Gourgues de luy faire trencher la teste, & fut contraint de s'absenter pour

l'Empereur demãde au Roy iustice de ses sujets mal traittez par le sieur de Gourgues.

Qui est cõtraint de s'absenter.

quelque temps, pendant lequel la colere du Roy se passa: & ainsi ce genereux Cheualier repara l'honneur de la nation Françoise, que les Espagnols auoient offensee: ce qu'autrement eust esté vn regret à iamais pour la France, s'il n'eust vengé l'affront receu de la nation Espagnolle. Entreprise genereuse d'vn Gentil-homme, qui l'executa à ses propres cousts & despens, seulement pour l'honneur, sans autre esperance: ce qui luy a reüssi glorieusement, & ceste gloire est plus à priser que tous les tresors du monde.

Defauts remarquez aux voyages de Ribaus & Laudonniere.

On a remarqué aux voyages de Ribaus & de Laudonniere de grands defauts & manquemens. Ribaus fut blasmé au sien, pour n'auoir porté des viures que pour dix mois, sans donner ordre de faire défricher

Le premier

les terres, & les rendre aptes au labourage, pour remedier aux disettes qui peuuent suruenir, & aux perils que courent les vaisseaux sur mer, ou bien pour le retardement de leur arriuée en saison conuenable, pour soulager les neceſſitez, qui en fin reduisent les entrepreneurs à de grandes extremitez, iusques à estre homicides les vns des autres, pour se nourrir de chair humaine, comme ils firent en ce voyage, qui causerent de grandes mutineries des soldats contre leur chef; & ainsi le desordre & la desobeïssance regnant parmy eux, en fin ils furent contraints (quoy qu'auec vn regret incroyable, & aprés vne perte notable d'hommes & de biens) d'abandõner les terres & possessions qu'ils auoient acquises en ce pays; & tout cela, faute d'auoir pris leurs mesures auec iugement & raison.

Second defaut,

L'experience fait voir qu'en tels voyages & embarquemens les Roys & les Princes, & les gens de leur

* El quadrano que aqui falta esta despues del fol. 306

conſeil qui les ont entrepris, auoient trop peu de cognoiſſance és executions de leurs deſſeins. Que ſ'il y en a eu d'experimentez en ces choſes, ils ont eſté en petit nombre; pource que la plus-part ont tenté telles entrepriſes ſur les vains rapports de quelques cajoleurs, qui faiſoient les entendus en telles affaires, dont ils eſtoient tres-ignorans, ſeulement pour ſe rendre conſiderables: car pour les commencer, & terminer auec honneur & vtilité, faut conſommer de longues années aux voyages de mer, & auoir l'experience de telles deſcouuertes.

Faux rapports pernicieux.

La plus grande faute que fit Laudonniere, qui y alloit à deſſein d'y hyuerner, fut de n'eſtre fourny que de peu de viures, au lieu qu'il ſe deuoit gouuerner ſur l'exemple de l'hyuernement du Capitaine Albert à Charles-fort, que Ribaus laiſſa ſi mal pourueu de toutes choſes; & ces manquemens arriuent ordinairement en telles entrepriſes, pour ſ'imaginer que les terres de ces pays là rapportent ſans y ſemer; joint à cela, qu'on entreprend mal à propos tels voyages ſans practique ny experience. Il y a bien de la difference à baſtir de tels deſſeins en des diſcours de table, parler par imagination de la ſcituation des lieux, de la forme de viure des peuples qui les habitent, des profits & vtilitez qui ſ'en retirent; enuoyer des hommes au delà des mers en des pays loingtains, trauerſer des coſtes & des iſles incognuës, & ſe former ainſi telles chimeres en l'eſprit, faiſans des voyages & des nauigations ideales & imaginaires; ce n'eſt pas là le chemin de ſortir à l'honneur de l'execution des deſcouuertes: il faut auparauant meurement conſiderer les

Faute de Laudonniere.

Ce qu'il faut faire pour faire reüssir les entrepriſes auec honneur.

choſes qui ſe preſentent en telles affaires, communiquer auec ceux qui ſ'en ſont acquis de grandes cognoiſſances, qui ſçauent les difficultez & les perils qui ſ'y rencontrét, ſans ſ'embarquer ainſi incõſiderémét ſur de ſimples rapports & diſcours. Car il ſert de peu de diſcourir des terres lointaines, & les aller habiter, ſans les auoir premierement deſcouuertes, & y auoir demeuré du moins vn an entier, afin d'apprendre la qualité des pays, & la diuerſité des ſaiſons, pour par aprés y jetter les fondemens d'vne Colonie. Ce que ne font pas la plus-part des entrepreneurs & voyageurs, qui ſe contentent ſeulement de voir les coſtes & les éleuations des terres en paſſant, ſans ſ'y arreſter.

Imprudéce de la plus-part des entrepreneurs

D'autres entreprennent telles nauigations ſur de ſimples relations, faites à des perſonnes, qui, quoy que bien entenduës dans les affaires du monde, & ayent de grandes & longues experiences, neantmoins eſtans ignorans en celles-cy, croyent que toutes choſes ſe doiuent gouuerner ſelon les éleuations des lieux où ils ſont, & c'eſt en quoy ils ſe trouuent grandement trompez: car il y a des changemens ſi eſtranges en la nature, que ce que nous en voyons nous fait croire ce qui en eſt. Les raiſons de cela ſont fort diuerſes & en grand nombre, qui eſt cauſe que ie les paſſeray ſouz ſilence. I'ay dit cecy en paſſant, afin que ceux qui viendront aprés nous, & qui baſtiront de nouueaux deſſeins, ſ'en ſeruent, & les conſiderent: de ſorte que lors qu'ils ſ'y embarqueront, la ruine & la perte d'autruy leur ſerue d'exemple, & d'apprentiſſage.

Changemens eſtrãges en la nature.

Le troiſieſme defaut, & le plus preiudiciable, eſt en ce que fit Ribaus, de n'auoir fait deſcharger les viures & munitions qu'il auoit apportez pour Laudonniere & ſes compagnons, auant que ſ'expoſer au riſque de perdre tout, comme il fit (quoy qu'il n'y allaſt pas pour combatre l'ennemy) mais demeurer touſiours ſur la defenſiue, aider auec ſes hommes à Laudonniere, ſe fortifier, & attendre de pied ferme ceux qui le viendroient aſſaillir: pouuant bien iuger que puis que ſon deſſein eſtoit de prendre le Fort, qu'il deuoit eſtre plus fort que ceux qui le gardoient, ſans ſ'expoſer inconſiderément au peril & à la fortune; & euſt mieux fait de recognoiſtre les forces de l'ennemy auant qu'il l'allaſt attaquer, & qu'il ne fuſt aſſeuré de la victoire. Mais au contraire ayant meſpriſé les conſeils de Laudonniere, qui eſtoit plus experimenté que luy en la cognoiſſance des lieux, il luy en prit tres mal. Troiſieſme defaut.

Dauantage, en telles entrepriſes les vaiſſeaux qui portent les viures & les munitions de guerre pour vne Colonie, doiuent touſiours faire leur routte le plus droit qu'il eſt poſſible, ſans ſe détourner pour donner la chaſſe à quelque autre vaiſſeau; d'autant que ſ'il ſe faut battre, & qu'ils viennent à ſe perdre, ce mal-heur ne leur ſera pas ſeulement particulier, mais ils mettent la Colonie en danger d'eſtre perduë, & les hommes contraints d'abandonner toutes choſes, ſe voyans reduits à ſouffrir vne mort miſerable, cauſée par la faim, qui les aſſailliroit faute de viures, pour ne ſ'eſtre pourueus & munis du moins pour deux ans, en attendant que la terre ſoit défrichée, pour nourrir

ceux qui ſont dans le pays. Fautes tres-grandes, qui ſont ſemblables à celles qu'ont faites ces nouueaux entrepreneurs, qui n'ont fait défricher aucunes terres, ny trouué moyen de le faire depuis vingt-deux ans que le pays eſt habité ; n'ayans eu autre penſée qu'à tirer profit des pelleteries : & vn iour arriuera qu'ils perdront tout ce que nous y poſſedons. Ce qui eſt aiſé à iuger, ſi le Roy n'y fait ordonner vn bon reglement.

Ce ſont les plus grands defauts qui ſe peuuent remarquer és premiers voyages, & les ſuiuans n'ont eſté gueres plus heureux.

---

*Voyage que fit faire le Sieur de Roberual. Enuoye Alphonſe Sainctongeois vers Labrador. Son partement: ſon arriuée. Retourne à cauſe des glaces. Voyages des eſtrangers au Nort, pour aller aux Indes Occidentales. Voyage du Marquis de la Roche ſans fruict. Sa mort. Defaut remarquable en ſon entrepriſe.*

## CHAPITRE V.

Alphonſe de Sainctõge enuoyé vers Labrador par le Sieur de Roberual.

L'AN 1541. le Sieur de Roberual ayant renouuellé ceſte ſaincte entrepriſe, enuoya Alphonſe Sainctongeois (homme des plus entendus au faict de la nauigation qui fuſt en Frãce de ſon temps) qui voulut par ſes deſcouuertes voir & rencontrer plus au Nort vn paſſage vers Labrador. Il fit equiper deux bons vaiſſeaux de ce qui luy eſtoit neceſſaire pour ceſte deſcouuerte, &

partit audit an 1541. Et aprés auoir nauigé le long des coſtes du Nort, & terres de Labrador, pour trouuer vn paſſage qui peuſt faciliter le cómerce auec les Orientaux, par vn chemin plus court que celuy que l'on fait par le Cap de bonne eſperance, & deſtroit de Magellan; les obſtacles fortunez, & le riſque qu'il courut à cauſe des glaces, le fit retourner ſur ſes briſées, & n'eut pas plus dequoy ſe glorifier que Cartier.

Son partement.

Arriue aux terres de Labrador.

Les glaces & les riſques le cõtraignẽt de retourner.

Ceſte ſeconde entrepriſe n'eſtoit que pour deſcouurir vn paſſage, mais l'autre eſtoit pour le profond des terres, & y habiter, ſ'il ſe pouuoit; & ainſi ces deux voyages n'ont pas reüſſi. Pour le paſſage, ie n'allegueray point le diſcours au long des nations eſtrangeres qui ont tenté fortune de trouuer paſſage par le Nort, pour aller aux Indes Oriẽtales, comme és années 1576. 77. & 78. Meſſire Martin Forbichet fit trois voyages: ſept ans aprés Hunfroy Gilbert y fut auec 5. vaiſſeaux, qui ſe perdit ſur l'iſle de Sable, où il demeura deux ans. Aprés Iean Dauis Anglois fit trois voyages, penetra ſouz le 72. degré, paſſa par vn deſtroit appellé auiourd'huy de ſon nom. Vn autre appellé le Capitaine Georges, en l'an 1590. fit ce voyage, & fut contraint à cauſe des glaces de ſ'en retourner ſans effect: & quelques autres qui l'ont entrepris, ont eu pareille fortune.

Eſtrangers qui ont trouué le paſſage du Nort pour aller en Orient, 1576.

Voyages de Martin Forbicher, & de Hunfroy Gilbert.

Voyage de Iean Dauis Anglois: L'an 1590. Du Capitaine Georges

Quant aux Eſpagnols & Portugais, ils y ont perdu leur temps. Les Hollandois n'en ont pas eu plus certaine cognoiſſance par la nouuelle Zamble du coſté de l'Eſt, pour trouuer ce paſſage, que les autres ont perdu tant de temps pour le chercher par l'Occident, au deſſus des terres dites Labrador.

Voyages des Eſpagnols, Portugais, & Hollãdois.

Tout cecy n'eſt que pour faire cognoiſtre que ſi ce paſſage tant deſiré ſe fuſt trouué, combien cela euſt apporté d'honneur à celuy qui l'euſt rencontré, & de biens à l'Eſtat ou Royaume qui l'euſt poſſedé. Puis donc que nous ſeuls auons iugé ceſte entrepriſe d'vn tel prix, elle n'eſt pas moins à meſpriſer en ce temps cy, & ce qui ne ſ'eſt peu faire par vn lieu, ſe peut recouurer par vn autre auec le temps, pourueu que ſa Majeſté vueille aſſiſter les entrepreneurs d'vn ſi loüable deſſein. Ie laiſſeray ce diſcours, pour retourner à nos nouueaux conquerans au pays de la nouuelle France.

Bié qu'euſt cauſé le paſſage trouué.

Le Sieur Marquis de la Roche de Bretagne pouſſé d'vne ſaincte enuie d'arborer l'eſtédart de Ieſus Chriſt, & y planter les armes de ſon Roy, en l'an 1598. prit commiſſion du Roy Henry le Grand (d'heureuſe memoire) qui auoit de l'amour pour ce deſſein, fit equiper quelques vaiſſeaux, auec nombre d'hommes, & vn grand attirail de choſes neceſſaires à vn tel voyage: mais comme ledit Sieur Marquis de la Roche n'auoit aucune cognoiſſance des lieux, que par vn pilote de nauire appellé Chédotel, du pays de Normandie, il mit les gens dudit Sieur Marquis ſur l'iſle de Sable, diſtante de la terre du Cap Breton de 25. lieues au Sud, où cependant les hommes qui reſterét en ce lieu auec fort peu de commoditez, furent ſept ans abandonnez ſans ſecours que de Dieu, & furent contraints de ſe tenir comme les renards dans la terre, pour n'y auoir ny bois, ny pierre en ceſte iſle propre à baſtir, que le débris & fracas des vaiſſeaux qui viennent à la coſte de ladite iſle; & veſcurent ſeulement de la chair des bœufs

Voyages du Marquis de la Roche ſouz le regne du feu Roy Henry IIII. l'an 1598.

Sans fruict.

Met ſes gẽs en l'iſle de Sable.

Sont contraints de demeurer ſouz terre.

bœufs & vaches, qu'ils y trouuerent en quantité, s'y eſtans ſauuez par la perte d'vn vaiſſeau Eſpagnol qui s'eſtoit perdu voulant aller habiter l'iſle du Cap Breton; & ſe veſtirent de peaux de loups marins, ayans vſé leur habits, & conſeruerent les huiles pour leur vſage, auec la peſcherie de poiſſon, qui eſt abondante autour de ladite iſle; iuſques à ce que la Cour de Parlement de Roüen par arreſt condamna ledit Chédotel d'aller repaſſer ces pauures miſerables, à la charge qu'il auroit la moitié des commoditez de ce qu'ils auroiét peu practiquer pendant leur ſejour en ceſte iſle, comme cuirs de bœufs, peaux de loups marins, huile, renards noirs, ce qui fut executé: & reuenans en France au bout de ſept ans, partie vint trouuer ſa Majeſté à Paris, qui cõmanda au Duc de Suilly de leur donner quelques cõmoditez, comme il fit, iuſques à la ſomme de 50. eſcus, pour les encourager de s'en retourner.

Viuent de chairs de bœufs & de vaches.

Se veſtẽt de peaux de loups marins.

Chédotel eſt cõdamné de les repaſſer.

Le Roy leur fait donner quelque argent.

Cependant le Marquis de la Roche eſtant à pourſuiure en Cour les choſes que ſa Majeſté luy auoit promiſes pour ſon deſſein, elles luy furẽt déniées par la ſollicitation de certaines perſonnes qui n'auoient deſir que le vray culte de Dieu s'accreuſt, ny d'y voir florir la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine. Ce qui luy cauſa vn tel deſplaiſir, que pour cela, & autre choſe, il ſe trouua aſſailly d'vne forte maladie, qui l'emporta, aprés auoir conſommé ſon bien & ſon trauail, ſans en reſſentir aucun fruict.

Le Marquis de la Roche ne peut iouyr de ce que le Roy luy auoit promis.

Tombe malade, dont il meurt.

En ce ſien deſſein ſe remarquent deux defauts; l'vn, en ce que ledit Marquis n'auoit fait deſcouurir & recognoiſtre le lieu par quelque homme entendu en telle affaire, & où il deuoit aller habiter,

Defauts en ſon deſſein

premier que s'obliger à vne despense excessiue. L'autre, que les enuieux qui estoient en ce temps prés du Roy en son Conseil, empeschérent l'effect & la bonne volonté qu'auoit sa Majesté de luy faire du bien. Voila comme les Roys sont souuent deçeus par ceux en qui ils ont quelque confiance. Les histoires du temps passé le font assez cognoistre, & ceste-cy nous én peut fournir d'eschantillon. Voicy vn quatrieſme voyage rompu, venons au cinquieſme.

Ialoux des bõs desseins retiennent les Roys de recognoistre les entrepreneurs

---

*Voyage du Sieur de Sainct Chauuin. Son dessein. Remonstrances que luy fait du Pont Graué. Le Sieur de Mons voyage auec luy. Retour de S. Chauuin & du Pont en France. Second voyage de Chauuin : son entreprise.*

## CHAPITRE VI.

Voyage du sieur de s. Chauuin, l'an 1599.

VN an aprés, l'an 1599. le Sieur Chauuin de Normandie, Capitaine pour le Roy en la marine, homme tres-expert & entendu au faict de la nauigation (qui auoit seruy sa Majesté aux guerres passées, quoy qu'il fust de la religiõ pretenduë reformée) entreprit ce voyage souz la commission de sadite Majesté, à la sollicitation du Sieur du Pont Graué, de Sainct Malo (fort entendu aux voyages de mer, pour en auoir fait plusieurs) accompagnez d'autres vaisseaux, iusques à Tadoussac, quatre vingts dix lieuës à mont la riuiere, lieu où ils faisoient trafic de pelleterie & de castors, auec les Sauuages du pays, qui s'y rendoient tous les printemps:

A la sollicitation du sieur du Põt Graué.

ledit du Pont desireux de trouuer moyen de rendre ce trafic particulier, va en Cour rechercher quelqu'vn d'authorité & pouuoir eminent auprés du Roy, pour obtenir vne commission, portãt que le trafic de ceste riuiere seroit interdit à toutes personnes, sans la permission & consentement de celuy qui seroit pourueu de ladite commission, à la charge qu'ils habiteroient le pays, & y feroient vne demeure. Voila vn commẽcement de bien faire, sans qu'il en couste rien au Roy, si ce qui est en ladite commission s'effectuë; ayãt dessein d'y mener cinq cents hommes, pour s'y fortifier & defendre le pays. Le Roy qui auoit grande confiance en cét entrepreneur, qui neantmoins pretendoit n'y faire que la moindre despense qu'il pourroit, pour souz le pretexte d'habiter, & executer tout ce qu'il promettoit, vouloit priuer tous les sujects du Royaume de ce trafic, & retirer luy seul les castors. Et pour donner vn esclat à ceste affaire, se met en deuoir de l'executer. Les vaisseaux s'equipent de choses les plus neceſſaires qu'il croit estre propres à son entrepriſe. Plusieurs personnes d'arts & de mestiers s'acheminent & se rendent au lieu de Hondefleur lieu de l'embarquement. Ses vaisseaux hors, il met ledit Pont Graué pour son Lieutenant en l'vn d'iceux: mais le chef estant de contraire religion, ce n'estoit pas le moyen de bien planter la foy parmy des peuples qu'on veut reduire, & c'estoit à quoy l'on songeoit le moins. Ils nauigent iusques au port de Tadoussac, lieu de la traitte, & fut ceste affaire assez mal conduite pour y faire grand progrés. Ils se deliberent d'y faire vne habitatiõ; lieu le plus desagreable & infructueux

Va en Cour pour obtenir commission du Roy.

Dessein de l'entrepreneur.

N'estant le chef Catholique, ce n'estoit le moyen d'y planter la vraie foy.

qui ſoit en ce pays, qui n'eſtant remply que de pins, ſapins, bouleaux, montagnes, & rochers preſque inacceſſibles, & la terre tres-mal diſpoſée pour y faire aucun bon labourage, & où les froidures ſont ſi exceſſiues, que ſ'il y a vne once de froid à 40. lieuës à mont la riuiere, il y en a là vne liure : auſſi combien de fois me ſuis-ie eſtonné, ayant veu ces lieux ſi effroyables ſur le printemps;

Froidures exceſſiues qui y regnent.

Or comme ledit Sieur Chauuin y vouloit baſtir, & y laiſſer des hommes, & les couurir contre la rigueur des froidures extremes, ayant ſceu du Pont Graué que ſon opinion n'eſtoit que l'on y deuſt baſtir, remonſtra audit Sieur Chauuin pluſieurs fois qu'il falloit aller à mont ledit fleuue, où le lieu eſt plus commode à habiter, ayant eſté en vn autre voyage iuſques aux trois riuieres, pour trouuer les Sauuages, afin de traiter auec eux.

Remonſtrance du Pont Graué au Sieur Chauuin.

Le Sieur de Mons fit le meſme voyage pour ſon plaiſir, auec ledit Sieur Chauuin, qui eſtoit de la meſme opinion que Graué, qui recognoiſſant ce lieu eſtre fort deſagreable, euſt bien voulu voir plus à mont ledit fleuue. Mais quoy que c'en ſoit, où le tẽps ne le permettãt pour lors, ou autres conſiderations qui eſtoiẽt en l'eſprit de l'entrepreneur, fut cauſe qu'il employa quelques ouuriers à edifier vne maiſon de plaiſance, de quatre toiſes de long, ſur trois de large, de huict pieds de haut, couuerte d'ais, & vne cheminée au milieu, en forme d'vn corps de garde, entouré de clayes, (laquelle i'ay veuë en ce lieu là) & d'vn petit foſſé fait dans le ſable. Car en ce pays là où il n'y a point de rochers, ce ſõt to⁹ ſables fort mauuais. Il y auoit vn petit

Le sieur de Mons voyage auec le sieur Chauuin.

Maiſon de plaiſance.

ruisseau au dessous, où ils laisserent 16. hõmes, fournis de peu de cõmoditez, qu'ils pouuoient retirer dans le mesme logis, où ce peu qu'il y auoit estoit à l'abãdon des vns & des autres, ce qui dura peu. Les voila bien chaudement pour leur hyuer. Ce qui fut cause que le sieur Chauuin s'en retourna, ne voulant voir, ny descouurir plus auant, comme aussi fit ledit du Pont.

Les sieurs Chauuin & du Pont reuiennẽt en France,

Pendant qu'ils sont en France, nos hyuernans consomment en bref ce peu qu'ils auoient, & l'hyuer suruenant, leur fit bien cognoistre le changement qu'il y auoit entre la France & Tadoussac: c'estoit la cour du Roy Petault, chacun vouloit commander; la paresse & faineantise, auec les maladies qui les surprirent, ils se trouuerent reduits en de grandes necessitez, & contraints de s'abandonner aux sauuages, qui charitablement les retirerent auec eux, & quitterent leur demeure; les vnze moururent miserablement, les autres patissans fort attendans le retour des vaisseaux.

Misere de ceux qui y passent l'hyuer.

Le sieur Chauuin voyant ses gens humer le vent du Saguenay, fort dangereux, poursuit ses affaires pour refaire vn second voyage, qui fut aussi fructueux que le premier. Il en veut faire vn troisiesme mieux ordõné; mais il n'y demeure long temps sans estre saisi de maladie, qui l'enuoya en l'autre monde.

Le sieur Chauuin desseigne vn second voiage aussi vtile que le premier.

Ce qui fut à blasmer en ceste entreprise, est d'auoir donné vne commission à vn homme de contraire religion, pour pulluler la foy Catholique, Apostolique & Romaine, que les heretiques ont tant en horreur, & abhomination. Voila les défauts que i'auois à dire sur ceste entreprise.

Ce qui est blasmable en ceste entreprise.

*Quatrieſme entrepriſe en la Nouuelle France par le Commandeur de Chaſte. Le Sieur de Pont Graué eſleu pour le voyage de Tadouſſac L'Autheur ſe met en voyage. Leur arriuée au Grand ſault Sainct Louys. Sa difficulté à le paſſer. Leur retraite. Mort dudit Commandeur, qui rompt le 6. voyage.*

## CHAPITRE VII.

Quatriéſme entrepriſe par le ſieur Commandeur de Chaſte.

LA quatriéme entrepriſe fut celle du Sieur Commandeur de Chaſte, gouuerneur de Dieppe, qui eſtoit homme tres-honorable, bon Catholique, grand ſeruiteur du Roy, qui auoit dignement & fidelement ſeruy ſa Majeſté en pluſieurs occaſions ſignalées. Et bien qu'il euſt la teſte chargée d'autãt de cheueux gris que d'années, vouloit encores laiſſer à la poſterité par ceſte loüable entrepriſe, vne remarque tres charitable en ce deſſein, & meſmes ſy porter en perſonne, pour conſommer le reſte de ſes ans au ſeruice de Dieu & de ſon Roy, en y faiſant vne demeure arreſtée, pour y viure & mourir glorieuſement, comme il eſperoit, ſi Dieu ne l'euſt retiré de ce mõde pluſtoſt qu'il ne penſoit; & ſe pouuoit-on bien aſſeurer que ſouz ſa conduite l'hereſie ne ſe fuſt iamais plantée aux Indes: car il auoit de tres-chreſtiens deſſeins, dont ie pourrois rendre de bons teſmoignages, pour m'auoir fait l'hõneur de m'en communiquer quelque choſe.

Souz luy l'hereſie ne pouuoit prendre racine en la nouuelle France.

Obtient Commiſſiõ du Roy.

Donc aprés la mort dudit ſieur Chauuin, il obtint nouuelle commiſſion de ſa Majeſté. Et d'autant que

la despense estoit fort grande, il fit vne societé auec plusieurs Gentils hommes, & principaux marchands de Rouen, & d'autres lieux, sur certaines conditions. Ce qu'estant fait, ils font equiper vaisseaux tant pour l'execution de ceste entreprise, que pour descouurir & peupler le pays. Ledit Pont-Graué auec commission de sa Majesté (comme personne qui auoit desia fait le voyage, & recognu les defauts du passé) fut éleu pour aller à Tadoussac, & promet d'aller iusques au Sault Sainct Louys, le descouurir, & passer outre, pour en faire son rapport à son retour, & donner ordre à vn second embarquement; & ledit Sieur Commandeur quitter son gouuernement, auec la permission de sa Majesté, qui l'aimoit vniquement, s'en aller au pays de la nouuelle France.

Le Sieur de Pont Graué esleu pour faire le voyage de Tadoussac.

Sur ces entre-faites, ie me trouuay en Cour, venu fraischement des Indes Occidentales, où i'auois esté prés de deux ans & demy, aprés que les Espagnols furent partis de Blauet, & la paix faite en Frãce, où pendãt les guerres i'auois seruy sadite Majesté souz Messeigneurs le Mareschal d'Aumont, de Sainct Luc, & Mareschal de Brissac. Allant voir de fois à autre ledit Sieur Cõmandeur de Chaste, iugeant que ie luy pouuois seruir en son dessein, il me fit ceste faueur, comme i'ay dit, de m'en communiquer quelque chose, & me demanda si i'aurois agreable de faire le voyage, pour voir ce pays, & ce que les entrepreneurs y feroient. Ie luy dis que i'estois son seruiteur: que pour me licencier de moy-mesme à entreprendre ce voyage, ie ne le pouuois faire sans le Commandement de sadite Majesté, à laquelle i'estois obligé tant de nais-

Le Cõmandeur de Chaste desire auoir l'Autheur pour faire voyage auec lui.

Ne le peut faire sans commandement du Roy.

sance, que d'vne pension de laquelle elle m'honoroit, pour auoir moyen de m'entretenir prés d'elle; & que s'il luy en plaisoit parler, & me le commander, que ie l'aurois tres-agreable. Ce qu'il me promit, & fit, & receut commandement de sa Majesté pour faire ce voyage, & luy en faire fidel rapport: & pour cet effect Monsieur de Gesvre Secretaire de ses commandemens, m'expedia, auec lettre addressante audit Pont-Graué, pour me receuoir en son vaisseau, & me faire voir & recognoistre tout ce qui se pourroit en ces lieux, en m'assistant de ce qui luy seroit possible en ceste entreprise.

Est expedié par Mõsieur de Gesvre, Secretaire des cõmandemens.

Me voila expedié, ie pars de Paris, & m'embarque dans le vaisseau dudit du Pont l'an 1603 nous faisons heureux voyage iusques à Tadoussac, auec de moyénes barques de 12 à 15. tonneaux, & fusmes iusques à vne lieuë à mont le Grand-sault Sainct Louis. Le Pont Graué & moy nous nous mettons dans vn petit bateau fort leger, auec cinq matelots, pour n'en pouuoir faire nauiger de plus grand, à cause des difficultez. Ayans fait vne lieuë auec beaucoup de peine dans vne forme de lac, pour le peu d'eau que nous y trouuasmes, & estans paruenus au pied dudit Sault, qui se descharge en ce lac, nous iugeasmes impossible de le passer auec nostre esquif, pour estre si furieux, & entre-meslé de rochers, que nous nous trouuasmes contraints de faire presque vne lieuë par terre, pour voir le dessus de ce Sault, n'en pouuans voir d'auantage; & tout ce que nous peusmes faire fut de remarquer les difficultez, tout le païs, & le lõg de ladite riuiere, auec le rapport des Sauuages de ce qui estoit dedans les terres, des

Il cõmence son voyage pour Tadoussac, l'an 1603.

Arriue prés le grãdsault S. Louis.

Difficulté à passer ce Sault de S. Louis.

Recognoist le pays, & le long de la riuiere.

res, des peuples, des lieux, & origines des principales riuieres, & notamment du grand fleuue S. Laurent.

Ie fis dés lors vn petit discours, auec la carte exacte de tout ce que i'auois veu & recognu, & ainsi nous nous en retournasmes à Tadoussac, sans faire que fort peu de progrés: auquel lieu estoient nos vaisseaux qui faisoient la traitte auec les Sauuages, ce qu'estant fait, nous nous embarquasmes, mettant les voiles au vent, iusques à ce que nous fussions arriuez à Honnefleur, où sceusmes les nouuelles de la mort du Sieur Commandeur de Chaste, qui m'affligea fort, recognoissant que mal-aisément vn autre pourroit entreprendre ceste entreprise, qu'il ne fust trauersé, si ce n'estoit vn Seigneur de qui l'authorité fust capable de repousser l'enuie.

Remarque sur vne carte ce qu'il auoit veu.

Leur retraite apres peu de progrés.

Reçoiuent nouuelles à Honefleur de la mort du Cómandeur de Chaste.

Ie n'arresté gueres en ce lieu de Honnefleur, que i'allay trouuer sa Majesté, à laquelle ie fis voir la carte dudit pays, auec le discours fort particulier que ie luy en fis, qu'elle eut fort agreable, promettant de ne laisser ce dessein, mais de le faire poursuiure, & fauoriser. Voila le cinquiesme voyage rompu par la mort dudit Sieur Commandeur.

Cinquiéme voyage rõpu par la mort dudit Cõmãdeur.

En ceste entreprise ie n'ay remarqué aucun defaut, pour auoir esté bien commencé: mais ie sçay qu'aussi tost plusieurs marchands de France qui auoient interest en ce negoce, commençoient à faire des plaintes de ce qu'on leur interdisoit le trafic des pelleteries, pour le donner à vn seul.

Nul defaut en ceste entreprise.

*Voyage du Sieur de Mons. Veut poursuiure le dessein du feu Commandeur de Chaste. Obtient commission du Roy pour aller descouurir plus auant vers Midy. S'associe auec les marchands de Roüen & de la Rochelle. L'Autheur voyage auec luy. Arriuent au Cap de Héue. Descouurent plusieurs ports & riuieres. Le Sieur de Poitrincourt va auec le Sieur de Mons. Plaintes dudit Sieur de Mons. Sa commission reuoquée.*

## CHAPITRE VIII.

APRE'S la mort du Sieur Commandeur de Chaste, le Sieur de Mons, de Sainctonge, de la religion pretenduë reformée, Gentil-homme ordinaire de la chambre du Roy, & Gouuerneur de Pons, qui auoit rendu de bons seruices à sa Majesté durant toutes les guerres passées, en qui elle auoit vne grande confiance, pour sa fidelité, comme il a tousiours fait paroistre iusques à sa mort; porté d'vn zele & affectiõ d'aller peupler & habiter le pays de la nouuelle France, & y exposer sa vie & son bien, voulut marcher sur les brisées du feu sieur Commandeur audit pays, où il auoit esté, comme dit est, auec le sieur Chauuin, pour le recognoistre, bien que ce peu qu'il auoit veu, luy auoit fait perdre la volonté d'aller dans le grand fleuue Sainct Laurent, n'ayant veu en ce voyage qu'vn fascheux pays, luy qui desiroit aller plus au Midy, pour ioüir d'vn air plus doux & agreable. Et ne s'arrestant aux relations

Dessein du Sieur de Mons, de poursuiure celuy du feu Commandeur de Chaste.

Il auoit ja esté au voiage auec le sieur Chauuin.

que l'on luy en auoit faites, vouloit chercher vn lieu duquel il ne sçauoit l'assiette ny la temperature que par l'imagination & la raison, qui trouue que plus vers le Midy il y fait plus chaud. Estant en volonté d'executer ceste genereuse entreprise, il obtiét commission du Roy l'an 1623. pour peupler & habiter le pays, à condition d'y planter la foy Catholique, Apostolique & Romaine, permettant de laisser viure chacun selon sa religion. Cela estant, il continuë sa societé auec les marchands de Roüen, de la Rochelle, & autres lieux, à qui la traitte de pelleterie estoit accordée par ladite cómission priuatiuemét à tous les subiects de sa Majesté. Toutes choses ordonnées, ledit Sieur de Mons fait son embarquement au Hayre de Grace, faisant equiper plusieurs vaisseaux tant pour ledit trafic de pelleterie de Tadoussac, que des costes de la nouuelle France. Il assembla nombre de Gentils-hommes, & de toutes sortes d'artisans, soldats & autres, tant d'vne que d'autre religion, Prestres & Ministres.

Obtient cõmission du Roy pour aller descouurir plus auant vers Midy.

S'associe auec des marchands de Rouen & de la Rochelle.

S'embarque au Hayre de Grace.

Assemble nombre de Gentils-hommes, d'artisans, & soldats.

Ledit Sieur de Mons me demanda si i'aurois agreable de faire ce voyage auec luy. Le desir que i'auois eu au dernier s'estoit accreu en moy, qui me fit luy accorder, auec la licence que m'en donneroit sa Majesté, qui me le permit, pour touſiours en voyant & descouurant, luy en faire fidel rapport. Estans tous à Dieppe, on s'embarque, vn vaisseau va à Tadoussac, ledit du Põt auec la cómissiõ dudit sieur de Mons à Canſſeau, & le long de la coste vers l'Isle du Cap Breton, voir ceux qui cõtreuiendroiét aux defenses de sa Majesté. Le sieur de Mons prend sa routte plus à val vers les costes de l'Acadie; & le temps nous fut si fauorable,

L'Autheur auec permission du Roy voyage auec lui.

S'embarquent à Dieppe.

Chacun prend sa routte.

que nous ne fusmes qu'vn mois à paruenir iusques au Cap de la Héue, où estans, nous passasmes plus outre, cherchans lieu pour y habiter, ne trouuans celuy-cy agreable. Le Sieur de Mons me commit à la recherche de quelque lieu qui fust propre : ce que ie fis auec quelque pilote que ie menay auec moy, où descouurismes plusieurs ports & riuieres, iusques à ce que ledit Sieur de Mons s'arresta en vne isle, qu'il iugea d'assiette forte, & le terroir d'alentour tres-bon, la temperature douce, sur la hauteur de 45. ½ de latitude, cõme Saincte Croix. Il y fait venir ses vaisseaux, employe chacun selon sa condition, & mestier, tant pour les descharger, que pour se loger promptement. Ses vaisseaux deschargez, il les renuoye au plustost, & le sieur de Poitrincourt (qui estoit venu auec ledit sieur de Mõs pour voir le pays, afin de l'habiter, & auoir quelque lieu de luy, en vertu de sa cõmissiõ) s'en retourna.

Arriuent au Cap de la Héue.

L'Autheur est commis à la recherche d'vn lieu propre à habiter.

Descouurét plusieurs ports & riuieres.

Employe chacun selõ son art & condition.

Le sieur de Poitrincourt ioint auec le sieur de Mons.

Mais laissons-le aller, en attendant si nous aurons meilleur marché des froidures, que ceux qui hyuernerent à Tadoussac. Nos vaisseaux estans retournez en France, oüirent vn nombre infiny de plaintes tant des Bretons, Basques, que autres, de l'excez & mauuais traittement qu'ils receuoient aux costes, par les Capitaines dudit Sieur de Mons, qui les prenoit, & empeschoit de faire leur peschc, les priuans de l'vsage des choses qui leur auoient touſiours esté libres : de sorte que si le Roy n'y apportoit vn reglement, toute ceste nauigation s'en alloit perdre, & ses doüanes par ce moyen diminuées, leurs femmes & enfans pauures & miserables, & contraints à mendier leurs vies. Requestes sont presentées à ce sujet, mais l'enuie & les crie-

Plaintes des Bretons du mauuais traittement du sieur de Mons.

ries ne ceſſent point; il ne manque en Cour de perſonnes qui promettent que pour vne ſomme de deniers l'on feroit caſſer la commiſſion du Sieur de Mons. Ceſte affaire ſe practique en telle façon, que ledit Sieur de Mons ne ſçeut ſi bien faire, que la volonté du Roy ne fuſt deſtournée par quelques perſonnages qui eſtoiét en credit, qui luy auoient promis d'entretenir trois cents hommes audit pays. Doncques en peu de temps la commiſſion de ſa Majeſté fut reuoquée, pour le prix de certaine ſomme qu'vn certain perſonnage eut, ſans que ſadite Majeſté en ſceuſt rien. Cependant, pour recompenſe de trois ans que le Sieur de Mons auoit conſommez, auec vne deſpenſe de plus de 100000. liures, en la premiere deſquelles trois années il ſouffrit beaucoup, & endura de grandes incommoditez à cauſe des rigueurs du froid, & la longue durée des neges de trois pieds de haut, durant cinq mois, bien que l'on puiſſe aborder en tout temps aux coſtes où la mer ne gele point, ſi ce n'eſt à l'entrée des riuieres qui charrient des glaces qui vont ſe deſcharger en la mer. Outre cela, preſque la moitié de ſes hommes moururent de la maladie de la terre, & fut contraint de faire reuenir le reſte de ſes gens, auec le Sieur de Poitrincourt, qui en ceſte année eſtoit ſon Lieutenant: car le Pont Graué l'auoit eſté l'an precedent.

Criees cõtre luy.

Commiſſiõ du ſieur de Mons reuoquée par argent.

Le ſieur de Mons ſouffrit beaucoup en la premiere annee de ſon voiage.

La pluſpart de ſes hommes meurẽt de maladie.

1607. Retour du ſieur de Poitrincourt.

Voila tous les deſſeins du Sieur de Mons rompus, lequel ſ'eſtoit promis d'aller plus au Midy pour faire vne habitation plus ſaine & eſchauffée que l'Iſle de Sainɛte Croix, où il auoit hyuerné; & depuis l'on fut au port Royal, où l'on ſe trouua vn peu mieux, pour

Deſſeins du Sieur de Mons tous rompus.

n'auoir trouué l'hyuer si aspre, souz la hauteur de 45. degrez de latitude. Pour recompense de ses pertes, luy fut ordonné par le Conseil de sa Majesté 6000. liures, à prendre sur les vaisseaux qui iroient trafiquer des pelleteries.

Est recompensé du Roy.

Mais quelle despense luy eust-il fallu faire en tous les ports & havres, pour recouurer ceste somme, s'informer de ceux qui auroient traitté, & le departemét qu'il faudroit, sur plus de quatre vingts vaisseaux qui frequentent ces costes? c'estoit luy donner la mer à boire, en faisant vne despense qui eust surmonté la recepte, comme il en a bien apparu. Car ledit Sieur de Mons n'en a presque rien retiré, & a esté contraint de laisser aller cét arrest comme il a peu. Voila comme ces affaires furét mesnagées au Conseil de sa Majesté: Dieu face pardon à ceux qu'il a appellez, & amender ceux qui sont viuans. Hé bon Dieu! qu'est-ce que l'on peut plus entreprendre, si tout se reuoque de la façon, sans iuger meurement des affaires, premier que d'en venir là? ceux qui ont le moins de cognoissance crient le plus fort, & en veulent plus sçauoir que ceux qui en auront vne parfaite experience; & ne parlent que par enuie, ou pour leur interest particulier, sur de faux rapports & apparences, sans s'en informer dauantage.

Despense excessiue qu'il a faite.

Grand mal de cõmettre telles affaires à gens qui ont peu de cognoissance,

Il se trouue quelque chose à redire en ceste entreprise, qui est, en ce que deux religions contraires ne font iamais vn grand fruict pour la gloire de Dieu parmy les Infideles, que l'on veut conuertir. I'ay veu le Ministre & nostre Curé s'entre-battre à coups de poing, sur le differend de la religion. Ie ne sçay pas qui estoit le plus vaillant, & qui donnoit le meilleur

Deux religions contraires en faict de voyages, ne font grand fruict pour la gloire de Dieu.

coup, mais ie sçay tres-biẽ que le Ministre se plaignoit quelquefois au Sieur de Mons d'auoir esté battu, & vuidoient en ceste façon les poincts de controuerse. Ie vous laisse à penser si cela estoit beau à voir; les Sauuages estoient tantost d'vn costé, tantost de l'autre, & les François meslez selon leur diuerse croyance, disoient pis que pendre de l'vne & de l'autre religion, quoy que le Sieur de Mons y apportast la paix le plus qu'il pouuoit. Ces insolences estoient veritablement vn moyen à l'infidele de le rendre encore plus endurcy en son infidelité.

Or puis que ledit Sieur de Mons n'auoit voulu aller habiter au fleuue Sainct Laurent, il deuoit enuoyer recognoistre vn lieu propre pour y jetter les fondemẽs d'vne Colonie, qui ne fust subiecte à estre delaissee, comme celle de Saincte Croix, & Port Royal, où personne n'y cognoissoit rien, & deuoit faire vne despense de quatre à cinq mille liures, pour estre asseuré du lieu, & mesme dõner charge d'y passer vn hyuer, pour cognoistre ce climat. Cela estant, il n'y a point de doute que le terroir, & la chaleur correspondans à quelque bonne temperature, l'on s'y fust arresté. Et bien que la commission dudit sieur de Mons eust esté reuoquée, l'on n'eust pas laissé d'habiter le pays en trois ans & demy, comme l'on auoit fait en l'Acadie, & eust-on assez défriché de terre, pour se pouuoir passer des commoditez de France. Que si ces choses eussent esté bien ordonnées, peu à peu l'on s'y fust habitué, & les Anglois & Flamens n'auroiẽt iouy des lieux qu'ils ont surpris sur nous, qui s'y sont establis à nos despens.

Despense necessaire au Sieur de Mons, à s'asseurer des lieux, pour hyuerner.

Il ne sera hors de propos pour contenter le lecteur curieux, & principalement les voyageurs de mer, de descrire les descouuertes de ces costes, pendant trois ans & demy que ie fus à l'Acadie, tant à l'habitation de Saincte Croix, qu'au port Royal, où i'eus moyen de voir & descouurir le tout, comme il se verra au Liure suiuant.

*Fin du premier Liure.*

# LES VOYAGES DV SIEVR DE CHAMPLAIN.

## *LIVRE SECOND.*

*Description de la Héue. Du port au Mouton. Du port du Cap Negré. Du Cap & Baye de Sable. De l'isle aux Cormorans. Du Cap Fourchu. De l'isle Longue. De la Baye Saincte Marie. Du port de Saincte Marguerite, & de toutes les choses remarquables qui sont le long de la coste d'Acadie.*

### *CHAPITRE PREMIER.*

LE Cap de la Héue est vn lieu où il y a vne Baye, où sont plusieurs isles couuertes de sapins, & la grande terre de chesnes, ormeaux, & bouleaux. Il est à la coste d'Acadie par les 44. degrez, & cinq minutes de latitude, & 16. degrez 15. minutes de declinaison de la Guide-aymant, distant à l'Est nordest du Cap Breton 75. lieuës. Baye du Cap de la Héue.

Port au Mouton.

A sept lieuës de ceſtuy-cy ſ'en trouue vn autre appellé le Port au Mouton, où ſont deux petites riuieres par la hauteur de 44. degrez, & quelques minutes de latitude, dont le terroir eſt fort pierreux, remply de taillis & de bruyeres. Il y a quantité de lapins, & bon nombre de gibbier, à cauſe des eſtangs qui y ſont.

Cap Negré.

Allant le long de la coſte, ſe voit auſſi vn port tres-bon pour les vaiſſeaux, & au fonds vne petite riuiere, qui entre aſſez auant dans les terres, que ie nommay le port du Cap Negré, à cauſe d'vn rocher qui de loin en a la ſemblance, lequel eſt eſleué ſur l'eau proche d'vn cap où nous paſſaſmes le meſme iour, qui en eſt à quatre lieuës, & à dix du port au Mouton. Ce cap eſt fort dangereux, à raiſon des rochers qui jettent à la mer. Les coſtes que ie veis iuſques là ſont fort baſſes, couuertes de pareil bois qu'au cap de la Héue, & les iſles toutes remplies de gibbier. Tirant plus outre, nous fuſmes paſſer la nuict à la Baye de Sable, où les vaiſſeaux peuuent moüiller l'anchre, ſans aucune crainte de danger.

Fort dangereux.

Du Cap de Sable.

Le cap de Sable, diſtant de deux bonnes lieuës de la Baye de Sable, eſt auſſi fort dangereux, pour certains rochers & batteures qui jettent preſque vne lieuë à la mer. De là on va en l'iſle aux Cormorans, qui en eſt à vne lieuë, ainſi appellée à cauſe du nombre infini qu'il y a de ces oiſeaux, & rempliſmes vne barrique de leurs œufs: & de ceſte iſle faiſant l'oueſt enuiron ſix lieuës trauerſant vne baye qui fuit au nort deux ou trois lieuës, l'on rencõtre pluſieurs iſles qui jettent deux ou trois lieuës à la mer, leſquelles peuuent contenir les vnes deux, les autres trois lieuës, & d'autres moins, ſe-

Iſle des Cormorans.

lon que i'ay peu iuger. Elles ſont la plus-part fort dangereuſes à aborder aux grands vaiſſeaux, à cauſe des grandes marées, & des rochers qui ſont à fleur d'eau. Ces iſles ſont remplies de pins, ſapins, bouleaux, & de trembles. Vn peu plus outre, il y en a encores quatre. En l'vne y a ſi grande quantité d'oiſeaux appellez tangueux, qu'on les peut tuer aiſément à coups de bâton. En vne autre y a des loups marins. Aux deux autres il y a vne telle abondance d'oiſeaux de differentes eſpeces, qu'on ne pourroit ſe l'imaginer, ſi l'on ne l'auoit veu, comme cormorans, canards de trois ſortes, oyes, marmettes, outardes, perroquets de mer, beccacines, vaultours, & autres oiſeaux de proye: mauues, alloüettes de mer de deux ou trois eſpeces: herons, goillans, courlieux, pies de mer, plongeons, huats, appoils, corbeaux, grües, & autres ſortes, leſquels y font leurs nids. Ie les nommay iſles aux loups marins. Elles ſont par la hauteur de 43. degrez & demy de latitude, diſtantes de la terre ferme, ou cap de Sable, de quatre à cinq lieues. De là l'on va à vn cap que i'appellay le port Fourchu, d'autant que ſa figure eſt ainſi, diſtant des iſles aux loups marins cinq à ſix lieues. Ce port eſt fort bon pour les vaiſſeaux en ſon entrée, mais au fonds il aſſeche preſque tout de baſſe mer, fors le cours d'vne petite riuiere, toute enuironnée de prairies, qui rendent ce lieu aſſez agreable. La peſche de morües y eſt bonne auprés du port; faiſant le nort dix ou douze lieues ſans trouuer aucun port pour les vaiſſeaux, ſinõ quantité d'ances, ou playes tres-belles, dont les terres ſemblent eſtre propres pour cultiuer. Les bois y ſont tres-beaux, mais il y a bien peu de pins & de ſapins.

Iſles peuplees de pins, ſapins, bouleaux, & de trembles.

Oyſeaux en grande abondance.

Leur hauteur & largeur.

Port Fourchu.

Peſche de morues.

Bois tres-beaux.

Ceſte coſte eſt fort ſaine, ſans iſles, rochers, ne baſes: de ſorte que ſelon mon iugement les vaiſſeaux y peuuent aller en aſſeurance. Eſtans eſloignez vn quart de lieue de la coſte, ie fus à vne iſle, qui ſ'appelle Iſle Longue, qui giſt nort nordeſt, & ſur ſuroueſt, laquelle fait paſſage pour aller dedans la grande baye Françoiſe, ainſi nommée par le ſieur de Mons.

Iſle Longue.

Ceſte iſle eſt de ſix lieues de long, & a en quelques endroits prés d'vne lieue de large, & en d'autres vn quart ſeulement. Elle eſt remplie de quantité de bois, comme pins, & bouleaux. Toute la coſte eſt bordée de rochers fort dangereux, & n'y a point de lieu propre pour les vaiſſeaux, qu'au bout de l'iſle quelques petites retraites pour des chaloupes, & trois ou quatre iſlets de rochers, où les Sauuages prennẽt force loups marins. Il y court de grandes marées, & principalement au petit paſſage de l'iſle, qui eſt fort dangereux pour les vaiſſeaux, ſ'ils vouloient ſe mettre au hazard de le paſſer.

Salõgueur.

Abonde en bois & bouleaux.

Du paſſage de l'iſle Longue faiſant le nordeſt deux lieues, y a vne ance où les vaiſſeaux peuuent anchrer en ſeureté, laquelle a vn quart de lieue ou enuiron de circuit. Le fonds n'eſt que vaſe, & la terre qui l'enuironne eſt toute bordée de rochers aſſez hauts. En ce lieu il y a vne mine d'argent tres-bonne, ſelon le rapport d'vn Mineur appellé maiſtre Simon, qui eſtoit auec moy. A quelques lieues plus outre eſt auſſi vne petite riuiere, nommé du Boulay, où la mer monte demie lieue dans les terres, à l'entrée de laquelle il y peut librement ſurgir des nauires du port de cent tõneaux. A vn quart de lieue d'icelle il y a vn port bon pour les

Mine d'argent dans vne ance.

vaisseaux, où nous trouuasmes vne mine de fer, que le Mineur iugea rendre cinquante pour cent. Tirant trois lieues plus outre au nordest, y a vne autre mine de fer assez bonne, proche de laquelle il y a vne riuiere enuironnée de belles & agreables prairies. Le terroir d'alentour est rouge comme sang. Quelques lieues plus auant il y a encores vne autre riuiere qui asseche de basse mer, horsmis son cours qui est fort petit, qui va proche du port Royal. Au fonds de ceste baye y a vn achenal qui asseche aussi de basse mer, autour duquel y a nombre de prez, & de bonnes terres pour cultiuer, toutesfois remplies de quantité de beaux arbres de toutes les sortes que i'ay dit cy dessus. Ceste baye peut auoir depuis l'isle Longue iusques au fonds enuiron six lieues. Toute la coste des mines est terre assez haute, decoupée par caps, qui paroissent ronds, aduançans vn peu à la mer. De l'autre costé de la baye au sueſt, les terres sont basses & bonnes, où il y a vn fort bon port, & en son entrée vn banc par où il faut passer, qui a de basse mer brasse & demie d'eau, & l'ayant passé, on en trouue trois, & bon fonds. Entre les deux pointes du port il y a vn islet de cailloux qui couure de plaine mer. Ce lieu va demie lieue dans les terres. La mer y baisse de trois brasses, & y a force coquillages, comme moules, coques, & bregaux. Le terroir est des meilleurs que i'aye veu : & nommay ce port, le port Saincte Marguerite. Toute ceste coste du sueſt est terre beaucoup plus basse que celle des mines, qui ne sont qu'à vne lieue & demie de la coste du port de Saincte Marguerite, de la largeur de la baye, laquelle a trois lieues en son entrée. Le

Mine de fer.

Terroir rouge cõme sang.

Prairies pleines de beaux arbres.

Islet de cailloux.

Port de S. Marguerite.

pris la hauteur en ce lieu, & la trouuay par les 45. degrez & demy, & vn peu plus de latitude, & 17. degrez 16. minutes de declinaiſon de la Guide-aymant. Ceſte baye fut nommée la baye Saincte Marie.

---

*Deſcription du Port Royal, & des particularitez d'iceluy. De l'iſle Haute. Du port aux mines. De la grande baye Françoiſe. De la riuiere ſainct Iean, & ce que nous auons remarqué depuis le port aux mines iuſques à icelle. De l'iſle appellée par les Sauuages Manthane. De la riuiere des Etechemins, & de pluſieurs belles iſles qui y ſont. De l'iſle de Saincte Croix, & autres choſes remarquables d'icelle coſte.*

## CHAPITRE II.

DV paſſage de l'Iſle Longue, mettant le cap au nordeſt 6. lieues, il y a vne ance où les vaiſſeaux peuuent moüiller l'anchre à 4. 5. 6. & 7. braſſes d'eau. Le fonds eſt ſable. Ce lieu n'eſt que comme vne rade. Continuant au meſme vent deux lieues, l'on entre en l'vn des beaux ports qui ſoit en toutes ces coſtes, où il pourroit grand nombre de vaiſſeaux en ſeureté. L'entrée eſt large de 800. pas, & ſa profondeur de 25. braſſes d'eau ; a deux lieues de long, & vne de large, que ie nommay port Royal, où deſcendent trois riuieres, dont il y en a vne aſſez grande, tirant à l'eſt, appellée la riuiere de l'Equille, qui eſt vn petit poiſſon de la grãdeur d'vn eſplan, qui ſ'y peſche en quantité ; comme auſſi on fait du harang, & pluſieurs autres ſortes de poiſſons qui y ſont en abõ-

Port royal, où deſcendent trois riuieres.

Riuiere de l'Eſquille.

dance en leurs saisons. Ceste riuiere a prés d'vn quart de lieue de large en son entrée, où il y a vne isle, laquelle peut contenir demie lieue de circuit, remplie de bois ainsi que tout le reste du terroir, comme pins, sapins, pruches, bouleaux, trembles, & quelques chesnes qui sont parmy les autres bois en petit nombre. Il y a deux entrées en ladite riuiere, l'vne du costé du nort, l'autre au sud de l'isle. Celle du nort est la meilleure, où les vaisseaux peuuent moüiller l'anchre à l'abry de l'isle à 5. 6. 7. 8. & 9. brasses d'eau : mais il faut se donner garde de quelques bases qui sont tenãt à l'isle, & à la grande terre, fort dangereuses, si on n'a recogneu l'achenal.

Ie fus 14. ou 15. lieues où la mer monte, & ne va pas beaucoup plus auant dedans les terres pour porter bateaux. En ce lieu elle contient 60. pas de large, & enuiron brasse & demie d'eau. Le terroir de ceste riuiere est remply de force chesnes, fresnes, & autres bois. De l'entrée de la riuiere iusques au lieu où nous fusmes, y a nombre de prairies, mais elles sont inondées aux grandes marées, y ayant quantité de petits ruisseaux qui trauersent d'vne part & d'autre, par où des chaloupes & bateaux peuuent aller de plaine mer. Dedans le port y a vne autre isle, distante de la premiere prés de deux lieuës, où il y a vne autre petite riuiere qui va assez auant dans les terres, que i'ay nommée la riuiere Sainct Antoine. Son entrée est distante du fonds de la baye Saincte Marie d'enuiron quatre lieues par le trauers des bois. Pour ce qui est de l'autre riuiere, ce n'est qu'vn ruisseau remply de rochers, où on ne peut monter en aucune façon que ce soit, pour le peau d'eau. Ce

Son terroir remply de chesnes, fresnes, & autres bois.

Riuiere S. Antoine.

lieu eſt par la hauteur de 45. degrez de latitude, & 17. degrez 8. minutes de declinaiſon de la Guide-aimant.

Partant du port Royal, mettant le cap au nordeſt 8. ou 10. lieues, rangeant la coſte du port Royal, ie trauerſay vne partie de la Baye, comme de quelque 5. ou 6. lieues, iuſques à vn lieu qu'ay nommé le Cap des deux Bayes, & paſſay par vne iſle qui en eſt à vne lieue, laquelle contient autant de circuit, eſleuée de 40. ou 45. toiſes de haut, toute entourée de gros rochers, horſmis en vn endroit qui eſt en talus, au pied duquel y a vn eſtang d'eau ſalée, qui vient par deſſous vne pointe de cailloux, ayant la forme d'vn eſperon. Le deſſus de l'iſle eſt plat, couuert d'arbres, auec vne fort belle ſource d'eau. En ce lieu y a vne mine de cuiure. De là i'allay à vn port qui en eſt à vne lieue & demie, où il y a auſſi vne mine de cuiure. Ce port eſt ſouz les 45. degrez deux tiers de latitude, lequel aſſeche de baſſe mer. Pour entrer dedãs il faut ballizer & recognoiſtre vne batture de ſable qui eſt à l'entrée, laquelle va rangeant vn canal, ſuiuant l'autre coſté de terre ferme, puis on entre dans vne Baye qui contient prés d'vne lieue de long, & demie de large. En quelques endroits le fonds eſt vaſeux & ſablonneux, & les vaiſſeaux y peuuent eſchoüer La mer y pert & croiſt de 4. à 5. braſſes. Ce Cap des deux Bayes où eſt le port aux mines eſt ainſi appellé, parce qu'au nort & ſud dudit cap y a deux Bayes qui courent vers l'eſt nordeſt, & nordeſt quelques 12. à 15. lieues; & y a vn deſtroit à chaque Baye qui ne contient pas plus de demie lieue de large. Cela paſſé, il ſ'eſlargit tout d'vn coup d'enuiron 3. 4. à 5. lieues. Il y a auſſi quelques iſles en ceſte Baye,

Cap des 2. bayes.

Iſles entourees de gros rochers.

où

où il y a des eſtangs, & deux ou trois petites riuieres qui y deſcendent auec les canaux des Sauuages, qui y vont à Tregaté & Miſamichy dans le golphe Sainct Laurent, partie par eau, partie par terre.

Tout le pays que i'ay veu depuis le petit paſſage de l'iſle Longue rangeant la coſte, ne ſont que rochers, où il n'y a aucun endroit où les vaiſſeaux ſe puiſſent mettre en ſeureté, ſinon le port Royal. Le pays eſt remply de quantité de pins & bouleaux, & à mon aduis n'eſt pas trop bon.

Ce pays eſt plein de pins & de bouleaux.

Nous fiſmes l'oueſt deux lieues iuſques au Cap des deux Bayes, puis le nort cinq ou ſix lieues, & trauerſaſmes l'autre Baye. Faiſant l'oueſt quelques ſix lieues, y a vne petite riuiere, à l'entrée de laquelle y a vn cap aſſez bas, qui aduance à la mer, & vn peu dans les terres vne montagne qui a la forme d'vn chapeau de Cardinal. En ce lieu y a vne mine de fer, & n'y a anchrage que pour des chaloupes. A quatre lieues à l'oueſt ſur-oueſt y a vne pointe de rocher qui aduance vn peu vers l'eau, où il y a de grandes marées, qui ſont fort dangereuſes. Proche de la pointe y a vne ance qui a enuiron demie lieue de circuit, en laquelle eſt vne autre mine de fer, qui eſt treſbonne. A quatre lieues encores plus auant y a vne belle Baye qui entre dans les terres, où au fonds y a trois iſles & vn rocher; deux ſont à vne lieue du cap tirant à l'oueſt, & l'autre eſt à l'emboucheure d'vne riuiere des plus grandes & profondes que i'euſſe encores veu, que ie nommay la riuiere Sainct Iean, pource que ce fut ce iour là que j'y arriuay, & des Sauuages elle eſt appellée Ouygoudy. Ceſte riuiere eſt dangereuſe, ſi on ne recognoiſt bien

certaines pointes & rochers qui ſont des deux coſtez. Elle eſt eſtroite en ſon entrée, puis vient à ſ'eſlargir, & ayant doublé vne pointe elle eſtreſſit derechef, & fait comme vn ſault entre deux grands rochers, où l'eau y court d'vne ſi grande viſteſſe, qu'en y jettant du bois il enfonce en bas, & ne le voit-on plus: mais attendant la plaine mer, l'on peut paſſer fort aiſément ce deſtroit, & lors elle ſ'eſlargit enuiron vne lieuë par aucuns endroits, où il y a trois iſles, auſquelles y a grande quantité de prairies & beaux bois, comme cheſnes, heſtres, noyers, & lambruches de vignes ſauuages. Les habitans du pays vont par icelle riuiere iuſques à Tadouſſac, qui eſt dans la grande riuiere de Sainct Laurent, & ne paſſent que peu de terre pour y paruenir. De la riuiere Sainct Iean iuſques à Tadouſſac y a 65. lieues. A l'entrée d'icelle, qui eſt par la hauteur de 45. degrez deux tiers, y a vne mine de fer. Les chaloupes ne peuuent aller plus de quinze lieues dans ceſte riuiere, à cauſe des ſaults qui ne ſe peuuent nauiger que par les canaux des Sauuages.

Tadouſſac eſt en la grande riuiere ſainct Laurent.

De la riuiere Sainct Iean ie fus à quatre iſles, en l'vne deſquelles y a grande quantité d'oiſeaux appellez margos, dont les petits ſont auſſi bons que pigeonneaux. Ceſte iſle eſt eſloignée de la terre ferme de trois lieues. Plus à l'oueſt y a d'autres iſles: entre autres vne contenant ſix lieues, qui ſ'appelle des Sauuages Menane, au ſud de laquelle il y a entre les iſles pluſieurs ports, bons pour les vaiſſeaux. Des iſles aux Margos ie fus à vne riuiere en la grande terre, qui ſ'appelle la riuiere des Etechemins, nation de Sauuages ainſi nommée en leur pays, & paſſe-t'on par ſi grande quantité

Oiſeaux appellez margos.

L'iſle de Menane.

d'isles, assez belles, que ie n'en ay peu sçauoir le nombre; les vnes contenans deux lieues, les autres trois, les autres plus ou moins. Elles sont toutes en vn cul de sac, qui contient à mon iugemẽt plus de quinze lieues de circuit, y ayãt plusieurs endroits bons pour y mettre tel nombre de vaisseaux que l'on voudra; autour desquelles y a bonne pescherie de molluës, saulmons, bars, harancs, flaitans, & autres poissons en grand nombre. Faisant l'oüest noroüest trois lieues par les isles, l'on entre dans vne riuiere qui a presque demie lieue de large en son entrée, oú ayant fait vne lieue ou deux, il y a deux isles; l'vne fort petite proche de la terre de l'oüest; & l'autre au milieu, qui peut auoir huict ou neuf cents pas de circuit, éleuée de tous costez de trois à quatre toises de rochers, fors vn petit endroit d'vne pointe de sable & terre grasse, laquelle peut seruir à faire briques, & autres choses necessaires. Il y a vn autre lieu à couuert pour mettre des vaisseaux de quatre vingts à cent tonneaux, mais il assèche de basse mer. L'isle est remplie de sapins, bouleaux, erables, & chesnes. De soy elle est en fort bonne scituation, & n'y a qu'vn costé oú elle baisse d'enuiron 40. pas, qui est aisé à fortifier: les costes de la terre ferme en estans des deux costez éloignées d'enuiron neuf cents à mille pas, les vaisseaux ne pourroient passer sur la riuiere qu'à la mercy du canon d'icelle, qui est le lieu que l'on iugea le meilleur, tant pour la scituation, bon pays, que pour la communication que l'on pretendoit auec les Sauuages de ces costes, & du dedans des terres, estans au milieu d'eux, lesquels auec le temps on esperoit pacifier, & amortir les guerres qu'ils ont les

Cul de sac de quinze lieues.

vns contre les autres, pour en tirer à l'aduenir du ſeruice, & les reduire à la foy Chreſtienne. Ce lieu fut nommé par le ſieur de Mons l'iſle Saincte Croix. Paſſant plus outre, on voit vne grande baye en laquelle y a deux iſles, l'vne haute, & l'autre platte, & trois riuieres, deux mediocres, dont l'vne tire vers l'Orient, & l'autre au nort, & la troiſieſme grande, qui va vers l'Occident: c'eſt celle des Etechemins. Allant dedans icelle deux lieuës, il y a vn ſault d'eau, où les Sauuages portent leurs canaux par terre enuiron 500. pas, puis r'entrent dedans icelle, d'où en aprés en trauerſant vn peu de terre, on va dans la riuiere de Norembegue & de Sainct Iean. En ce lieu du ſault les vaiſſeaux ne peuuent paſſer, à cauſe que ce ne ſont que rochers, & qu'il n'y a que 4. à 5. pieds d'eau. En May & Iuin il ſ'y prend ſi grande abondance de harancs & bars, que l'on y en pourroit charger des bateaux. Le terroir eſt des plus beaux, & y a 15. ou 20. arpents de terre défrichée. Les Sauuages ſ'y retirent quelquefois cinq ou ſix ſepmaines durant la peſche. Tout le reſte du pays ſont foreſts fort eſpoiſſes. Si les terres eſtoiēt défrichées, les grains y viendroient fort bien. Ce lieu eſt par la hauteur de 45. degrez vn tiers de latitude, & 17. degrez 32. minutes de declinaiſon de la Guide-aymant. En cét endroit y fut faite l'habitation en l'an 1604.

Iſle de ſaincte Croix.

Vaiſſeaux ne peuuent paſſer au ſault d'eau de ceſte iſle à cauſe des rochers.

*De la coſte, peuples, & riuiere de Norembeque.*

## CHAPITRE III.

DE ladite riuiere de Saincte Croix continuant le long de la coſte faiſant enuiron 25. lieues, paſſaſmes par vne grande quantité d'iſles, bancs, battures, & rochers, qui jettent plus de 4. lieues à la mer par endroits, que ie nommay les Iſles rangées, la plus-part deſquelles ſont couuertes de pins & ſapins, & autres meſchans bois. Parmi ces iſles y a force beaux & bons ports, mais mal agreables; & paſſay proche d'vne iſle qui contient enuiron 4. ou 5. lieues de long. De ceſte iſle iuſques au nort de la terre ferme il n'y a pas cent pas de large. Elle eſt fort haute, & coupée par endroits, qui paroiſſent, eſtant en la mer, comme 7. ou 8 montagnes rangées les vnes proches des autres. Le ſommet de la plus-part d'icelles eſt deſgarni d'arbres, parce que ce ne ſont que rochers. Les bois ne ſont que pins, ſapins, & bouleaux. Ie l'ay nommée l'iſle des Monts-deſerts. La hauteur eſt par les 44. degrez & demy de latitude.

Force ports dans ces iſles.

Iſle des Monts-deſerts.

Les Sauuages de ce lieu ayãs fait alliance auec nous, ils nous guiderẽt en leur riuiere de Pemetegoit, ainſi d'eux appellée, où ils nous dirent que leur Capitaine nommé Beſſabez, eſtoit chef d'icelle. Ie croy que ceſte riuiere eſt celle que pluſieurs Pilotes & Hiſtoriens appellent Norembegue, & que la plus-part ont eſcrit eſtre grande & ſpacieuſe, auec quantité d'iſles, & ſon entrée par la hauteur de 43. & $\frac{3}{4}$ & demy, & d'autres

Riuiere de Norembegue.

par les 44. degrez, plus ou moins de latitude. Pour la declinaiſon, ie n'en ay leu ny ouy parler à perſonne. On deſcrit auſſi qu'il y a vne grande ville fort peuplée de Sauuages adroits & habiles, ayans du fil de cotton. Ie m'aſſeure que la plus-part de ceux qui en font mention ne l'ont veuë, & en parlent pour l'auoir ouy dire à gens qui n'en ſçauoient pas plus qu'eux. Ie croy bien qu'il y en a qui ont peu en auoir veu l'embouchеure, à cauſe qu'en effect il y a quantité d'iſles, & qu'elle eſt par la hauteur de 44. degrez de latitude en ſon entrée, comme ils diſent: mais qu'aucun y ait iamais entré, il n'y a point d'apparence, car ils l'euſſent deſcrit d'vne autre façon, afin d'oſter beaucoup de gens de ce doute. Ie diray donc au vray ce que j'en ay recognu & veu depuis le commencement iuſques où i'ay eſté.

Premierement en ſon entrée il y a pluſieurs iſles eſloignées de la terre ferme 10 ou 12. lieues, qui ſont par la hauteur de 44. degrez de latitude, & 18. degrez & 40. minutes de declinaiſon de la Guide-aymant. L'Iſle des Monts-deſerts fait vne des pointes de l'embouchеure, tirant à l'eſt; & l'autre eſt vne terre baſſe appellée des Sauuages Bedabedec, qui eſt à l'oueſt d'icelle, diſtantes l'vne de l'autre neuf ou dix lieues: & preſque au milieu à la mer y a vne autre iſle fort haute & remarquable, laquelle pour ceſte raiſon i'ay nommée l'iſle haute. Tout autour il y en a vn nombre infiny de pluſieurs grandeurs & largeurs, mais la plus grande eſt celle des Monts-deſerts. La peſche du poiſſon de diuerſes ſortes y eſt fort bonne, comme auſſi la chaſſe du gibbier. A deux ou trois lieues de la pointe

L'iſle des Monts-deſerts fait vne pointe de l'embouchеure de ceſte riuiere.

La peſche du poiſſon y eſt fort bonne.

de Bedabedec, rangeant la grande terre au nort, qui va dedans icelle riuiere, ce ſont terres fort hautes qui paroiſſent à la mer en beau temps 12. à 15. lieues. Venant au ſud de l'iſle haute, en la rangeãt comme d'vn quart de lieuë, où il y a quelques battures qui ſont hors de l'eau, mettant le cap à l'oueſt iuſques à ce que l'on oure toutes les montagnes qui ſont au nort d'icelle iſle, vous vous pouuez aſſeurer qu'en voyant les huict ou neuf decoupées de l'iſle des Monts-deſerts, & celle de Bedabedec, l'on ſera le trauers de la riuiere de Norembegue, & pour entrer dedans il faut mettre le cap au nort, qui eſt ſur les plus hautes montagnes dudit Bedabedec, & ne verrez aucunes iſles deuãt vous, & pouuez entrer ſeurement, y ayant aſſez d'eau, bien que voyez quantité de briſans, iſles & rochers à l'eſt & oueſt de vous. Il faut les euiter la ſonde en la main, pour plus grande ſeureté; & croy, à ce que j'en ay peu iuger, que l'on ne peut entrer dedans icelle riuiere par autre endroit, ſinon auec des petits vaiſſeaux ou chaloupes: car (comme i'ay dit cy-deſſus) la quantité des iſles, rochers, baſes, bancs & briſans y ſont de toutes parts en ſorte, que c'eſt choſe eſtrange à voir.

Moyẽ d'entrer en ceſte riuiere.

Or pour reuenir à la continuation de noſtre routte, entrant dans la riuiere il y a de belles iſles qui ſont fort agreables, comme des prairies. Ie fus iuſques à vn lieu où les Sauuages nous guiderent, qui n'a pas plus de demy quart de lieuë de large, & à quelque deux cents pas de la terre de l'oueſt y a vn rocher à fleur d'eau, qui eſt dangereux. De là à l'iſle haute y a quinze lieuës: & depuis ce lieu eſtroit (qui eſt la moindre largeur que nous euſſions trouuée) aprés auoir fait enui-

Belles iſles autour d'icelle.

ron 7. ou 8. lieues, nous rencontrasmes vne petite riuiere, où auprés il fallut moüiller l'anchre; d'autãt que deuant nous y vismes quantité de rochers qui descouurent de basse mer; & aussi que quand nous eussions voulu passer plus auant, il eust esté impossible de faire demie lieuë, à cause d'vn sault d'eau qu'il y a, qui vient en talus de quelque 7. à 8. pieds, que ie veis allant dedans vn canau, auec les Sauuages que nous auions, & n'y trouuasmes de l'eau que pour vn canau: mais passé le sault, qui a enuiron deux cents pas de large, la riuiere est belle & plaisante, iusques au lieu où nous auiõs moüillé l'anchre. Ie mis pied à terre pour voir le pays, & allant à la chasse ie le trouuay fort plaisant & agreable en ce que j'y fis de chemin, & semble que les chesnes qui y sont ayent esté plantez par plaisir. I'y veis peu de sapins, mais bien quelques pins à vn costé de la riuiere; tous chesnes à l'autre, & vn peu de bois taillis qui s'estendent fort auant dans les terres: & diray que depuis l'entrée où ie fus, qui sont enuiron 25. lieues, ie ne veis aucune ville, ny village, ny apparence d'y en auoir eu, mais bien vne ou deux cabannes de Sauuages, où il n'y auoit personne, lesquelles estoient faites de la mesme façon que celles des Souriquois, couuertes d'escorces d'arbres; & à ce que i'ay peu iuger, il y a peu de Sauuages en icelle riuiere, qu'on appelle aussi Pemetegoit. Ils n'y viennent non plus qu'aux isles, que quelques mois en esté durant la pesche du poisson, & la chasse du gibbier, qui y est en quantité. Ce sont gens qui n'ont point de retraite arrestée, à ce que i'ay recognu, & appris d'eux: car ils hyuernent tantost en vn lieu, & tantost à vn autre, où ils voyent que la chasse

Ce que l'Autheur veit au pays, où il mouilla l'ancre prés ceste riuiere.

Sauuages n'ont point de retraite asseuree.

chaſſe des beſtes eſt meilleure, dont ils viuent quand la neceſſité les preſſe, ſans mettre rien en reſerue pour ſubuenir aux diſettes qui ſont grandes quelquefois.

Or il faut de neceſſité que ceſte riuiere ſoit celle de Norembegue : car paſſé icelle iuſques au 41. degré que i'ay coſtoyé, il n'y en a point d'autre ſur les hauteurs cy deſſus dites, que celle de Quinibequy, qui eſt preſque en meſme hauteur, mais non de grande eſtenduë. D'autre part, il ne peut y en auoir qui entrent auant dans les terres, dautant que la grande riuiere Sainct Laurent coſtoye la coſte d'Acadie & de Norembegue, oú il n'y a pas plus de l'vne à l'autre par terre de 45. lieues, ou 60. au plus large en droite ligne.

Riuiere de Quinibequy.

Or ie laiſſeray ce diſcours, pour retourner aux Sauuages qui m'auoient conduit aux ſaults de la riuiere de Norembegue, leſquels furent aduertir Beſſabez leur chef, & d'autres Sauuages, qui allerent en vne autre petite riuiere aduertir auſſi le leur, nommé Cabahis, & luy donner aduis de noſtre arriuée.

Beſſabez chef des Sauuages.

Le 16. du mois il vint à nous enuiron trente Sauuages, ſur l'aſſeurance que leur donnerét ceux qui nous auoient ſeruy de guide. Vint auſſi ledit Beſſabez nous trouuer ce meſme iour auec ſix canaux. Auſſi toſt que les Sauuages qui eſtoient à terre le veirent arriuer, ils ſe mirent tous à chanter, dancer, & ſauter, iuſques à ce qu'il euſt mis pied à terre : puis aprés ſ'aſſirent tous en rond contre terre, ſuiuant leur couſtume, lors qu'ils veulent faire quelque harangue, ou feſtin. Cabahis l'autre chef peu aprés arriua auſſi auec vingt ou trente de ſes compagnons, qui ſe retirerent à part, & ſe reſiouirent fort de nous voir, dautant que c'eſtoit la

Sauuages chantent à l'arriuee de leur chef.

premiere fois qu'ils auoient veu des Chreſtiens. Quelque temps aprés ie fus à terre auec deux de mes compagnons, & deux de nos Sauuages, qui nous ſeruoient de truchement, & donnay charge à ceux de noſtre barque d'approcher prés des Sauuages, & tenir leurs armes preſtes pour faire leur deuoir ſ'ils apperceuoiét quelque émotion de ces peuples contre nous. Beſſabez nous voyant à terre nous fit aſſeoir, & commença à petuner auec ſes compagnons, comme ils font ordinairement auparauãt que faire leur diſcours, & nous firent preſent de venaiſon & de gibbier. Tout le reſte de ce iour & la nuict ſuiuante, ils ne firent que chanter, dancer, & faire bonne chere, attendant le iour. Par aprés chacun ſ'en retourna, Beſſabez auec ſes compagnons de ſon coſté, & nous du noſtre, fort ſatisfaits d'auoir eu cognoiſſance de ces peuples.

Le 17. du mois ie prins la hauteur, & trouuay 45. degrez, & 25. minutes de latitude. Ce fait, ie partis pour aller à vne autre riuiere appellée Quinibequy, diſtante de ce lieu de 35. lieues, & prés de 15. de Bedabedec. Ceſte nation de Sauuages de Quinibequy ſ'appelle Etechemins, auſſi bien que ceux de Norembegue.

Voyage de l'Autheur en la riuiere de Quinibequi.

Le 18. du mois ie paſſay prés d'vne petite riuiere où eſtoit Cabahis, qui vint auec nous dedans noſtre barque enuiron 12. lieues. Et luy ayant demandé d'où venoit la riuiere de Norembegue, il me dit qu'elle paſſe le ſault dont i'ay fait cy-deſſus mention, & que faiſant quelque chemin en icelle, on entroit dans vns lac par où ils vont à la riuiere de Saincte Croix quelque peu par terre, puis entrét dans la riuiere des Etechemins. Plus au lac deſcend vne autre riuiere par où ils vont

quelques iours, en aprés entrent en vn autre lac, & passent par le milieu; puis estans paruenus au bout, ils font encore quelque chemin par terre, & aprés entrent dans vne autre petite riuiere qui va se descharger dans le grand fleuue Sainct Laurent. Tous ces peuples de Norembegue sont fort basannez, habillez de peaux de castors, & autres fourrures, comme les Sauuages Canadiens & Souriquois, & ont mesme façon de viure.

Voila au vray tout ce que i'ay remarqué tant des costes, peuples, que riuiere de Norembegue, & ne sont les merueilles qu'aucuns en ont escrites. Ie croy que ce lieu est aussi mal agreable en hyuer, que celuy de Saincte Croix.

---

*Descouuertures de la riuiere de Quinibequy, qui est de la coste des Almouchiquois, iusques au 42. degré de latitude, & des particularitez de ce voyage. A quoy les hommes & les femmes passent le temps durant l'hyuer.*

## CHAPITRE IIII.

RAngeant la coste de l'oueſt, l'on passe les montagnes de Bedabedec, & cogneusmes l'entrée de la riuiere, où il peut aborder de grands vaisseaux, mais dedans il y a quelques battures qu'il faut euiter la sonde en la main. Faisant enuiron 8. lieuës, rangeant la coste de l'oueſt, passasmes par quantité d'isles & rochers qui jettent vne lieuë à la mer, iusques à vne isle distante de Quinibequy dix lieuës, où à l'ouuert d'icelle il y a vne isle assez

haute, qu'auons nommée la Tortuë, & entre icelle & la grãde terre y a quelques rochers eſpars, qui courent de pleine mer: neantmoins on ne laiſſe de voir briſer la mer par deſſus. L'iſle de la Tortuë & la riuiere ſont ſud ſueſt, & nort noroueſt. Comme l'on y entre, il y a deux moyennes iſles, qui font l'entrée, l'vne d'vn coſté, & l'autre de l'autre, & à quelques 300. pas au dedans il y a deux rochers où il n'y a point de bois, mais quelque peu d'herbes. Nous moüillaſmes l'anchre à 300. pas de l'entrée, à cinq & ſix braſſes d'eau. Ie me reſolus d'entrer dedans pour voir le haut de la riuiere, & les Sauuages qui y habitent. Ayans fait quelques lieues, noſtre barque penſa ſe perdre ſur vn rocher que nous frayaſmes en paſſant. Plus outre rencontraſmes deux canaux qui eſtoiét venus à la chaſſe aux oiſeaux, qui la plus-part muent en ce temps, & ne peuuent voler. Nous accoſtaſmes ces Sauuages, qui nous guiderent. Et allans plus auant pour voir leur Capitaine, appellé Manthoumermer, comme nous euſmes fait 7. à 8. lieues, nous paſſaſmes par certaines iſles, deſtroits, & ruiſſeaux qui ſe deſchargent dans la riuiere, où ie veis de belles prairies: & coſtoyant vne iſle qui a enuiron 4. lieues de long, ils nous menerent où eſtoit leur chef, auec 25. ou 30. Sauuages, lequel auſſi toſt que nous euſmes moüillé l'anchre, vint à nous dedans vn canau vn peu ſeparé de dix autres, où eſtoient ceux qui l'accompagnoient. Approchant prés de noſtre barque il fit vne harangue, où il faiſoit entendre l'aiſe qu'il auoit de nous voir, & qu'il deſiroit auoir noſtre alliance, & faire paix auec leurs ennemis par noſtre moyen, diſant que le lendemain il enuoyeroit à

Scituation de l'iſle de la Tortue, & de la riuiere.

Harangue du Capitaine des Sauuages à nos François.

deux autres Capitaines Sauuages qui estoient dedans les terres, l'vn appellé Marchim, & l'autre Sazinou, chef de la riuiere de Quinibequy.

Le lendemain ils nous guiderent en descendant la riuiere par vn autre chemin que n'estions venus, pour aller à vn lac; & passans par des isles, ils laisserent chacun vne flesche proche d'vn cap, par où tous les Sauuages passent, & croyent que s'ils ne le faisoient, il leur arriueroit du mal-heur, ainsi que leur persuade le diable, & viuent en ces superstitions, comme ils font en beaucoup d'autres.

Sauuages grandemẽt superstitieux.

Par delà ce cap nous passasmes vn sault d'eau fort estroit, mais ce ne fut pas sans grande difficulté: car encores qu'eussions le vent bon & frais, & que le fissions porter dans nos voiles le plus qu'il nous fut possible, si ne le peusmes nous passer de la façon, & fusmes contraints d'attacher à terre vne hausliere à des arbres, & y tirer tous. Ainsi nous fismes tant à force de bras, auec l'aide du vent qui nous fauorisoit, que le passasmes. Les Sauuages qui estoient auec nous porterent leurs canaux par terre, ne les pouuans passer à la rame. Aprés auoir franchi ce sault, nous veismes de belles prairies. Ie m'estonnay si fort de ce sault, que descendant auec la marée nous l'auions fort bonne, & estans au sault nous la trouuasmes contraire, & aprés l'auoir passé elle descendoit comme auparauant, qui nous donna grand contentement.

Belles prairies qui se descouurẽt.

Poursuiuans nostre routte, nous vinsmes au lac, qui a trois à quatre lieues de long, oú il y a quelques isles, & y descend deux riuieres, celle de Quinibequy qui vient du nort nordest, & l'autre du noroüest, par oú

Lac de 4. lieues.

deuoient venir Marchim & Safinou, qu'ayant attendu tout ce iour, & voyant qu'ils ne venoient point, resoluſmes d'employer le temps. Nous leuaſmes donc l'anchre, & vint auec nous deux Sauuages de ce lac pour nous guider, & ce iour vinſmes moüiller l'anchre à l'emboucheure de la riuiere, où nous peſchaſmes quantité de pluſieurs ſortes de bons poiſſons: cependant nos Sauuages allerét à la chaſſe, mais ils n'en reuindrent point. Le chemin par où nous deſcendiſmes ladite riuiere eſt beaucoup plus ſeur & meilleur que celuy par où nous auions eſté. L'iſle de la Tortuë, qui eſt deuant l'entrée de ladite riuiere, eſt par la hauteur de 44. degrez de latitude, & 19. degrez 12. minutes de declinaiſon de la Guide-aymant. Il y a enuiron 4. lieues de là en mer, vers le ſueſt trois petites iſles, où les Anglois font peſche de moluës. L'on va par ceſte riuiere au trauers des terres iuſques à Quebec quelque 50. lieues, ſans paſſer qu'vn trajet de terre de 2. lieues, puis on entre dedans vne autre petite riuiere qui vient deſcendre dedans le grand fleuue Sainct Laurent. Ceſte riuiere de Quinibequy eſt fort dangereuſe pour les vaiſſeaux à demie lieue au dedans, pour le peu d'eau, grandes marées, rochers, & baſes qu'il y a, tant dehors que dedans. Il n'y laiſſe pas d'y auoir bon achenal ſ'il eſtoit bien recognu. Si peu de païs que i'ay veu le long des riuages eſt fort mauuais: car ce ne ſont que rochers de toutes parts. Il y a quantité de petits cheſnes, & fort peu de terres labourables. Ce lieu eſt abondant en poiſſon, comme ſont les autres riuieres cy deſſus dites. Les peuples viuent comme ceux de noſtre habitation, & nous dirent, que les Sauuages qui ſemoiét

Riuiere de Quinibequy fort dangereuſe.

le bled d'Inde, estoient fort auant dans les terres, & qu'ils auoient delaissé d'en faire sur les costes, pour la guerre qu'ils auoient auec d'autres, qui leur venoient prendre. Voila ce que i'ay peu apprendre de ce lieu, lequel ie croy n'estre meilleur que les autres.

Les Sauuages qui habitent en toutes ces costes sont en petite quantité. Durant l'hyuer au fort des neges ils vont chasser aux eslans, & autres bestes, dequoy ils viuent la plus-part du temps: & si les neges ne sont grandes, ils ne font gueres bien leur profit, dautant qu'ils ne peuuent rien prendre qu'auec vn grandissime trauail, qui est cause qu'ils endurent & patissent fort. Lors qu'ils ne vont à la chasse, ils viuent d'vn coquillage qui s'appelle coque. Ils se vestent l'hyuer de bonnes fourrures de castors & d'eslans. Les femmes font tous les habits, mais non pas si propremẽt qu'on ne leur voye la chair au dessouz des aisselles, pour n'auoir pas l'industrie de les mieux accommoder. Quand ils vont à la chasse ils prennent de certaines raquetes, deux fois aussi grandes que celles de pardeça, qu'ils s'attachent souz les pieds, & vont ainsi sur la nege sans enfoncer, aussi bien les femmes & enfans, que les hõmes, lesquels cherchent la piste des animaux; puis l'ayant trouuée ils la sùiuent, iusques à ce qu'ils apperçoiuent la beste, & lors ils tirent dessus auec leurs arcs, ou la tuent auec coups d'espées emmanchées au bout d'vne demie pique, ce qui se fait fort aisément, d'autant que ces animaux ne peuuent aller sur les neges sans enfoncer dedans; & lors les femmes & enfans y viennent, & là cabannent, & se donnẽt la curée: aprés ils retournent voir s'ils en trouueront d'autres.

Chasse des Sauuages qui habitẽt ces costes durant l'hyuer.

Viuent de coque quãd ils ne chassent.

Forme de leur chasse.

Costoyant la coste, fusmes moüiller l'anchre derriere vn petit islet proche de la grande terre, où nous veismes plus de quatre vingts Sauuages qui accouroient le long de la coste pour nous voir, dançans, & faisans signe de la resiouissance qu'ils en auoient. Ie fus visiter vne isle, qui est fort belle de ce qu'elle contient, y ayant de beaux chesnes & noyers, la terre défrichée, & force vignes, qui apportent de beaux raisins en leur saison: c'estoit les premiers que i'eusse veu en toutes ces costes depuis le cap de la Héue: nous la nommasmes l'isle de Bacchus. Estans de pleine mer nous leuasmes l'anchre, & entrasmes dedans vne petite riuiere, où nous ne peusmes plustost, dautant que c'est vn havre de barre, n'y ayant de basse mer que demie brasse d'eau, de plaine mer brasse & demie, & du grand de l'eau deux brasses: quand on est dedans il y en a trois, quatre, cinq, & six. Comme nous eusmes moüillé l'anchre, il vint à nous quantité de Sauuages sur le bord de la riuiere, qui commencerent à dancer. Leur Capitaine pour lors n'estoit auec eux, qu'ils appelloient Honemechin. Il arriua enuiron deux ou trois heures aprés auec deux canaux, puis s'en vint tournoyant tout autour de nostre barque. Ces peuples se razent le poil de dessus le crane assez haut, & portent le reste fort long, qu'ils peignent & tortillent par derriere en plusieurs façons fort propremẽt, auec des plumes qu'ils attachent sur leur teste. Ils se peindent le visage de noir & rouge, comme les autres Sauuages que i'ay veus. Ce sont gens dispost, bien formez de leur corps. Leurs armes sont piques, massuës, arcs, & flesches, au bout desquelles aucuns mettent la queuë

Comme les Sauuages de ces lieux se razent.

Se peindẽt le visage de noir & rouge.

Leurs armes.

queuë d'vn poiſſon appellé ſignoc : d'autres y accommodent des os, & d'autres en ont toutes de bois. Ils labourent & cultiuent la terre, ce que n'auions encores veu. Au lieu de charruës ils ont vn inſtrument de bois fort dur, fait en façon d'vne beſche. Ceſte riuiere ſ'appelle des habitans du pays Chouacoet.

Inſtrument duquel ils labourent.

Ie fus à terre pour voir leur labourage ſur le bord de la riuiere, & veis leurs bleds, qui ſont bleds d'Inde, qu'ils font en jardinages, ſemãs trois ou quatre grains en vn lieu, aprés ils aſſemblent tout autour auec des eſcailles du ſuſdit ſignoc quantité de terre, puis à trois pieds de là en ſement encore autant, & ainſi conſecutiuement. Parmy ce bled à chaſque touffeau ils plantent 3. ou 4. febves de Breſil, qui viennent de diuerſes couleurs. Eſtans grandes elles ſ'entrelacent autour dudit bled, qui leue de la hauteur de 5. à 6. pieds, & tiennent le champ fort net de mauuaiſes herbes. Nous y veiſmes force citrouilles, courges, & petum, qu'ils cultiuẽt auſſi. Le bled d'Inde que j'y veis pour lors eſtoit de deux pieds de haut : il y en auoit auſſi de trois. Ils le ſement en May, & le recueillent en Septembre. Pour les febves, elles commençoient à entrer en fleur, comme auſſi les courges & citroüilles. I'y veis grãde quantité de noix, qui ſont petites, & ont pluſieurs quartiers. Il n'y en auoit point encores aux arbres, mais nous en trouuaſmes aſſez deſſouz, qui eſtoient de l'année precedente. Il y a auſſi force vignes, auſquelles y auoit de fort beau grain, dont nous fiſmes de tres-bon verjus, ce que n'auions point encores veu qu'en l'iſle de Bacchus, diſtante d'icelle riuiere prés de deux lieues. Leur demeure arreſtée, le labourage, & les beaux arbres,

Ont des bleds d'Inde.

Comme ils les ſement.

Hauteur de ce bled.

En quel temps ſe ſeme.

me fit iuger que l'air y eſt plus temperé & meilleur que celuy où nous hyuernaſmes, ny que les autres lieux de la coſte. Les foreſts dans les terres ſont fort claires, mais pourtant remplies de cheſnes, heſtres, freſnes, & ormeaux. Dans les lieux aquatiques il y a quantité de ſaules. Les Sauuages ſe tiennent touſiours en ce lieu, & ont vne grande cabanne entourée de palliſſades faites d'aſſez gros arbres rangez les vns contre les autres, où ils ſe retirent lors que leurs ennemis leur viennent faire la guerre; & couurent leurs cabannes d'eſcorce de cheſnes. Ce lieu eſt fort plaiſant, & auſſi agreable que l'on en puiſſe voir: la riuiere abondante en poiſſon, enuironnée de prairies. A l'entrée y a vn iſlet capable d'y faire vne bonne fortereſſe, où l'on ſeroit en ſeureté.

Les foreſts dãs les terres ſont fort claires.

Saules en quantité és lieux aquatiques.

---

*Riuiere de Choüacoet. Lieux que l'Autheur y recognoiſt. Cap aux Iſles. Canots de ces peuples faits d'eſcorce de bouleau. Comme les Sauuages de ce pays là font reuenir à eux ceux qui tombent en ſyncope. Se ſeruent de pierres au lieu de couteaux. Leur Chef honorablement receu de nous.*

## CHAPITRE V.

LE Dimanche 12. du mois nous partiſmes de la riuiere appellée Choüacoet, & rangeant la coſte, aprés auoir fait enuiron 6. ou 7. lieues, le vent ſe leua contraire, qui nous fit moüiller l'anchre & mettre pied à terre, où nous veiſmes deux prairies, chacune deſquelles con-

tient vne lieue de long, & demie de large. Depuis Choüacoet iuſques en ce lieu (où veiſmes de petits oiſeaux, qui ont le chant comme merles, noirs horſmis le bout des aiſles, qui ſont orengées) il y a quantité de vignes & noyers. Ceſte coſte eſt ſablonneuſe en la plus-part des endroits depuis Quinibequy. Ce iour nous retournaſmes 2. ou 3. lieues deuers Choüacoet, iuſques à vn cap qu'auons nommé le port aux iſles, bon pour des vaiſſeaux de cent tonneaux, qui eſt par le milieu de trois iſles.

Oiſeaux qui chantent comme les merles.

Port aux iſles.

Mettant le cap au nordeſt quart du nort proche de ce lieu, l'on entre en vn autre port où il n'y a aucun paſſage (bien que ce ſoient iſles) que celuy par où on entre, où à l'entrée y a quelques briſans de rochers qui ſont dangereux. En ces iſles y a tant de groiſelles rouges, que l'on ne voit autre choſe en la plus-part, & vn nombre infiny de tourtes, dont nous en priſmes bonne quantité. Ce port aux iſles eſt par la hauteur de 45. degrez 25. minutes de latitude.

Coſtoyans la coſte nous apperceuſmes vne fumée ſur le riuage de la mer, dont nous approchaſmes le plus qu'il nous fut poſſible, & ne veiſmes aucun Sauuage, ce qui nous fit croire qu'ils ſen eſtoient fuïs. Le Soleil ſen alloit bas, & ne peuſmes trouuer lieu pour nous loger icelle nuict, à cauſe que la coſte eſtoit platte, & ſablonneuſe. Mettant le cap au ſud pour nous eſloigner, afin de moüiller l'anchre, ayans fait enuiron deux lieuës, nous apperceuſmes vn cap à la grande terre au ſud quart du ſueſt de nous, où il pouuoit auoir ſix lieues: à l'eſt deux lieues apperceuſmes trois ou quatre iſles aſſez hautes, & à l'oueſt vn grand cul de

Cap qu'ils apperçoiuent à la grãde terre.

sac. La coste de ce cul de sac toute rangée iusques au cap, peut entrer dãs les terres du lieu où nous estiõs enuiron 4. lieues: il en a 2. de large nort & sud, & 3. en son entrée. Et ne recognoissant aucun lieu propre pour nous loger, nous resoluſmes d'aller au cap cy-dessus à petites voiles vne partie de la nuict, & en approchaſmes à 16. brasses d'eau, où nous mouillaſmes l'anchre attendant le poinct du iour.

Prés ce cap sont 3. isles, à cause de ce appellé cap aux isles.

Le lendemain nous fusmes au susdit cap, où il y a trois isles proches de la grande terre, pleines de bois de differentes sortes, comme à Choüacoet, & par toute la coste; & vne autre platte, où la mer brise, qui jette vn peu plus bas à la mer que les autres où il n'y en a point. Nous nommaſmes ce lieu le cap aux isles, proche duquel apperceuſmes vn canau où il y auoit 5. ou 6. Sauuages qui vindrent à nous, lesquels estans prés de nostre barque, s'en allerent danser sur le riuage. Ie fus à terre pour les voir, & leur donner à chacun vn couteau, & du biscuit; ce qui fut cause qu'ils redancerent mieux qu'auparauant. Cela fait, ie leur fis entendre le mieux qu'il me fut possible, qu'ils me monstraſsent comme alloit la coste. Aprés leur auoir dépeint auec vn charbon la baye & le cap aux isles, où nous estions, ils me figurerent auec le meſme crayon vne autre baye, qu'ils representoient fort grande, où ils mirent six cailloux d'égale distance; me donnans par là à entendre que chacune de ces marques estoient autant de chefs & peuplades: puis figurerent dedans ladite baye vne riuiere que nous auions passée, qui s'estend fort loin, & est batturiere. Nous trouuaſmes en cét endroit des vignes en quantité, dont le verjus

eſtoit vn peu plus gros que des pois, & force noyers, dont les noix n'eſtoient pas plus groſſes que des balles d'harquebuze. Ces Sauuages nous dirent, que tous ceux qui habitoient en ce pays cultiuoient & enſemençoient la terre comme les autres qu'auions veus auparauant. Ce lieu eſt par la hauteur de 43. degrez, & quelques minutes de latitude.

Doublant le cap, nous entraſmes en vne ance oú il y auoit force vignes, pois de Breſil, courges, citrouilles, & des racines qui ſont bonnes, tirans ſur le gouſt de cardes, que les Sauuages cultiuent.

Ce lieu, qui eſt aſſez agreable, eſt fertile en quantité de noyers, cyprés, cheſnes, freſnes, & heſtres, qui ſont tres-beaux. Ance fort fertile.

Nous veiſmes là vn Sauuage qui ſe bleſſa tellement au pied, & perdit tant de ſang, qu'il en tomba en ſyncope; autour duquel vindrent nombre d'autres chantans quelque temps auant qu'ils le touchaſſent: puis faiſans certaines geſtes des pieds & des mains, luy remuoient la teſte, & le ſoufflant il reuint à ſoy. Noſtre Chirurgien le penſa, & ne laiſſa pour cela de ſen aller gayement. Comme les Sauuages font reuenir à eux ceux qui tombent en ſyncope.

Ayãs fait demie lieuë nous apperceuſmes pluſieurs Sauuages ſur la pointe d'vn rocher, qui couroient le long de la coſte, en dançant, vers leurs compagnons, pour les aduertir de noſtre venuë. Nous ayans monſtré le quartier de leur demeure, ils firent ſignal de fumées, pour nous monſtrer l'endroit de leur habitation, & fuſmes moüiller l'anchre proche d'vn petit iſlet, ou l'on enuoya noſtre canau pour leur porter des couteaux & des gallettes, & apperceuſmes

à la quantité qu'ils estoient, que ces lieux sont plus habitez que les autres que nous auions veus. Aprés auoir arresté deux heures pour considerer ces peuples, qui ont leurs canaux faits d'escorce de bouleau, comme les Canadiens, Souriquois, & Etechemins, nous leuasmes l'anchre, & auec apparence de beau temps nous nous mismes à la voile. Poursuiuant nostre routte à l'oueſt suroueſt, nous y veismes plusieurs isles à l'vn & l'autre bord. Ayant fait 7. à 8. lieues, nous mouillasmes l'anchre proche d'vne isle, où apperceusmes force fumées tout le long de la coste, & beaucoup de Sauuages qui accouroient pour nous voir. L'on enuoya 2. ou 3. hommes vers eux dedans vn canau, ausquels on bailla des couteaux & patenostres pour leur presenter, dont ils furent fort aises, & danserét plusieurs fois en payement. Nous ne peusmes sçauoir le nom de leur chef, à cause que nous n'entendions pas leur langue. Tout le long du riuage y a quantité de terre défrichée, & semée de bled d'Inde. Le pays est fort plaisant & agreable, y ayant force beaux bois. Ceux qui l habitent ont leurs canaux faits tout d'vne piece, fort subjets à tourner, si on n'est bien adroit à les gouuerner, & n'en auions point encores veu de ceste façon. voicy comme ils les font. Aprés auoir eu beaucoup de peine, & esté long temps à abatre vn arbre le plus gros & le plus haut qu'ils ont peu trouuer, auec des haches de pierre (car ils n'en ont point en ce temps d'autres, si ce n'est que quelques vns d'eux en recouurent par le moyen des Sauuages de la coste d'Acadie, ausquels on en porte pour traicter de pelleterie) ils ostent l'escorce, & l'arrondissent, horsmis d'vn costé, où ils mettent

Ces peuples ont leurs canaux faits d'escorce de bouleau.

Comme ils font leurs canaux.

du feu peu à peu tout le long de la piece; & prennent quelquefois des cailloux rouges & enflammez, qu'ils posent aussi dessus, & quand le feu est trop aspre, ils l'esteignent auec vn peu d'eau, non pas du tout, mais seulement de peur que le bord du canau ne brusle. Estant assez creux à leur fantasie, ils le raclent de toutes parts auec ces pierres. Les cailloux dequoy ils font leurs trenchans sont semblables à nos pierres à fuzil.

Se seruent de pierres au lieu de coutcaux.

Le lendemain 17. dudit mois nous leuasmes l'anchre pour aller à vn cap, que nous auions veu le iour precedant, qui nous demeuroit comme au sud surouest. Ce iour nous ne peusmes faire que 5. lieues, & passasmes par quelques isles remplies de bois. Ie recognus en la baye tout ce que m'auoient depeint les Sauuages au cap des isles. Poursuiuant nostre routte, il en vint à nous grand nombre dans des canaux, qui sortoient des isles, & de la terre ferme. Nous fusmes anchrer à vne lieue du cap qu'ay nommé Sainct Louys, où nous apperceusmes plusieurs fumées: & y voulant aller, nostre barque eschoua sur vne roche, où nous fusmes en grand danger: car si nous n'y eussiõs promptement remedié, elle eust bouleuersé dans la mer, qui perdoit tout à l'entour, où il y auoit 5. à 6. brasses d'eau: mais Dieu nous preserua, & fusmes mouiller l'anchre proche du susdit cap, où vindrent 15. ou 16. canaux de Sauuages, & en tel y en auoit 15. ou 16. qui cõmencerent à monstrer grands signes de resiouissance, & faisoient plusieurs sortes de harangues, que nous n'entendions nullement. L'on enuoya 3. ou 4. hommes à terre dans nostre canau, tant pour auoir de l'eau, que pour voir leur chef nommé Honabetha, qui eut

Les nostres en grand danger d'estre perdus.

quelques couteaux,& autres joliuetez, que trouuay à propos luy donner, lequel nous vint voir iusques en nostre bord, auec nõbre de ses cõpagnons, qui estoiẽt tant le long de la riue,que dans leurs canaux. L'on receut le chef fort humainement, & luy fit-on bonne chere: & y ayant esté quelque espace de temps,il s'en retourna. Ceux que nous auions enuoyez deuers eux, nous apporterent de petites citroüilles de la grosseur du poing, que nous mangeasmes en sallade comme concombres,qui sont tres-bonnes; & du pourpié,qui vient en quantité parmy le bled d'Inde, dont ils ne font non plus d'estat que de mauuaises herbes. Nous veismes en ce lieu grande quantité de petites maisonnettes, qui sont parmy les champs où ils sement leur bled d'Inde.

Chef des Sauuages honorablement receu de nous.

Citrouilles qui se mangẽt en forme de sallade.

Quantité de maisonnettes dans les champs.

Plus y a en icelle baye vne riuiere qui est fort spacieuse, laquelle auons nommée la riuiere du Gas, qui, à mon iugement, va rendre vers les Hiroquois, nation qui a guerre ouuerte auec les montagnars qui sont en la grande riuiere Sainct Laurent.

Riuiere du Gas.

---

*Continuation des descouuertures de la coste des Almouchiquois, & de ce qu'y auons remarqué de particulier.*

## CHAPITRE VI.

LE lendemain doublasmes le cap S. Louys, que nous auons ainsi nommé, terre mediocrement basse, sous la hauteur de 42. degrez 3. quarts de latitude,& fismes ce iour 2. lieues de coste sablonneuse;& passant le long d'icelle, nous y veismes

veiſmes quantité de cabannes & jardinages, & entraſmes dedans vn petit cul de ſac. Il vint à nous 2. ou 3. canaux, qui venoient de la peſche des moruës, & autres poiſſons, qui ſont là en quantité, qu'ils peſchent auec des haims faits d'vn morceau de bois, auquel ils fichent vn os, qu'ils forment en façon de harpon, & lient fort proprement, de peur qu'il ne ſorte, le tout eſtant en forme d'vn petit crochet. La corde qui y eſt attachée eſt de chanvre, à mon opinion, comme celuy de France; & me dirent qu'ils en cueilloient l'herbe dans leur terre ſans la cultiuer, en nous monſtrant la hauteur comme de 4. à 5. pieds. Ledit canau ſ'en retourna à terre aduertir ceux de ſon habitation, qui nous firent des fumées, & apperceuſmes 18. ou 20. Sauuages qui vindrent ſur le bord de la coſte, & ſe mirent à dancer. Noſtre canau fut à terre pour leur donner quelques bagatelles, dont ils furent fort cõtents. Il en vint aucuns deuers nous qui nous prierent d'aller en leur riuiere. Nous leuaſmes l'anchre pour ce faire: mais nous n'y peuſmes entrer à cauſe du peu d'eau que nous y trouuaſmes eſtans de baſſe mer, & fuſmes contraints de mouiller l'anchre à l'entrée d'icelle. Ie deſcendis à terre, où j'en veis quantité d'autres qui nous receurent fort gracieuſement, & fus recognoiſtre la riuiere, où ie n'y veis autre choſe qu'vn bras d'eau qui ſ'eſtend quelque peu dans les terres, qui ſont en partie deſertées, dedans lequel il n'y a qu'vn ruiſſeau qui ne peut porter bateaux, ſinon de pleine mer. Ce lieu peut auoir vne lieuë de circuit; en l'vne des entrées duquel y a vne maniere d'iſle couuerte de bois, & principalement de pins, qui

Haims deſquels ils ſe ſeruent à la peſche.

tient d'vn coſté à des dunes de ſable, qui ſont aſſez longues : l'autre coſté eſt vne terre aſſez haute. Il y a deux iſlets dans ladite baye, qu'on ne voit point ſi l'on n'eſt dedans, & autour d'icelle la mer aſſeche preſque toute de baſſe marée. Ce lieu eſt fort remarquable de la mer, d'autant que la coſte eſt fort baſſe, horſmis le cap de l'entrée de la baye, qu'auons nommé le port du cap Sainct Louys, diſtant dudit cap deux lieues, & dix du cap aux iſles. Il eſt enuiron par la hauteur du cap Sainct Louys.

Deux iſles en ceſte baye.

Nous partiſmes de ce lieu, & rangeât la coſte comme au ſud, nous fiſmes 4. à 5. lieues, & paſſaſmes proche d'vn rocher qui eſt à fleur d'eau. Continuant noſtre routte, nous apperceuſmes des terres que iugions eſtre iſles ; mais en eſtans plus prés, nous recogneuſmes que c'eſtoit terre ferme, qui nous demeuroit au nort noroueſt, qui eſtoit le cap d'vne grande baye cõtenant plus de 18. à 19. lieues de circuit, où nous nous engouffraſmes tellement, qu'il nous fallut mettre à l'autre bord pour doubler le cap qu'auions veu, lequel nous nommaſmes le cap Blanc, pource que c'eſtoient ſables & dunes, qui paroiſſent ainſi. Le bon vent nous ſeruit beaucoup en ce lieu, car autrement nous euſſions eſté en danger d'eſtre jettez à la coſte. Ceſte baye eſt fort ſaine, pourueu qu'on n'approche la terre que d'vne bonne lieue, n'y ayant aucunes iſles ny rochers que celuy dont i'ay parlé, qui eſt proche d'vne riuiere, qui entre aſſez auant dans les terres, que nommaſmes Saincte Suzanne du cap Blanc, d'où iuſques au cap Sainct Louys y a dix lieues de trauerſe. Le cap Blanc eſt vne pointe de ſable qui va en tournoyant vers le ſud

Cap d'vne grãde baye.

Cap Blanc.

Riuiere de Saincte Suzanne.

enuiron six lieues. Ceste coste est assez haute esleuée de sables, qui sont fort remarquables venãt de la mer, où on trouue la sonde à prés de 15. ou 18. lieues de la terre à 30.40.50.brasses d'eau, iusques à ce qu'on vienne à dix brasses en approchant de la terre, qui est tres-saine. Il y a vne grande estenduë de pays descouuert sur le bord de la coste deuant que d'entrer dans les bois, qui sont fort agreables,& plaisans à voir. Nous mouillasmes l'anchre à la coste, & veismes quelques Sauuages, vers lesquels furent 4.de nos gens, qui cheminans sur vne dune de sable, aduiserent comme vne baye & des cabannes qui la bordoient tout à l'entour. Estans enuiron vne lieue & demie de nous, vint à eux dançant (comme ils nous rapporterent) vn Sauuage, qui estoit descendu de la haute coste, lequel s'en retourna peu aprés donner aduis de nostre venue à ceux de son habitation.

Le lendemain nous fusmes en ce lieu que nos gens auoient apperceu, que trouuasmes estre vn port fort dangereux, à cause des bases & bancs, où nous voyons briser de toutes parts. Il estoit presque de basse mer lors que nous y entrasmes, & n'y auoit que 4. pieds d'eau par la passée du nort; de haute mer il y a 2. brasses. Comme nous fusmes dedans, nous veismes ce lieu assez spacieux, pouuant contenir 3. à 4. lieues de circuit, tout entouré de maisonnettes, à l'entour desquelles chacun a autãt de terre qu'il luy est necessaire pour sa nourriture. Il y descend vne petite riuiere qui est assez belle, où de basse mer y a enuiron 3.pieds & demy d'eau, & y a 2.ou 3.ruisseaux bordez de prairies. Ce lieu est tres-beau, si le havre estoit bon. I'en prins la

Port fort dangereux.

hauteur, & trouuay 42. degrez de latitude, & 18. degrez 40. minutes de declinaiſon de la Guide-aymant. Il vint à nous quantité de Sauuages, tant hommes que femmes, qui accouroient de toutes parts en dançant.

Port de Mallebarre. Nous nommaſmes ce lieu le port de Mallebarre.

Le lendemain nous fuſmes voir leur habitation auec nos armes, & fiſmes enuiron vne lieuë le long de la coſte. Deuant que d'arriuer à leurs cabannes, nous entraſmes dans vn champ ſemé de bled d'Inde, à la façon que nous auons dit cy-deſſus. Il eſtoit en fleur, & auoit de haut 5. pieds & demy, & d'autre moins aduancé, qu'ils ſement plus tard. Nous veiſmes auſſi force féves de Breſil, & des citroüilles de pluſieurs groſſeurs, bonnes à manger; du petum & des racines qu'ils cultiuent, leſquelles ont le gouſt d'artichaut. Les bois ſont remplis de cheſnes, noyers, & de tres beaux cyprés, qui ſont rougeaſtres, & ont fort bonne odeur. Il y auoit auſſi pluſieurs champs qui n'eſtoient point cultiuez, d'autant qu'ils laiſſent repoſer les terres; & quand ils y veulent ſemer, ils mettent le feu dans les herbes, & puis labourent auec leurs beſches de bois.

Bois peuplez de cheſnes, noyers, & cyprés rougeaſtres

Forme des cabannes des peuples de ce pays là.

Leurs cabannes ſont rondes, couuertes de groſſes nattes faites de roſeaux, & par en haut il y a au milieu enuiron vn pied & demy de deſcouuert, par où ſort la fumée du feu qu'ils y font. Nous leur demandaſmes ſ'ils auoient leur demeure arreſtée en ce lieu, & ſ'il y negeoit beaucoup: ce que ne peuſmes bien ſçauoir, pour ne pas entendre leur langage, bien qu'ils ſ'y efforçaſſent par ſignes, en prenãt du ſable en leur main, puis l'eſpandant ſur la terre, & monſtrant eſtre de la couleur de nos rabats, & qu'elle venoit ſur la terre de

la hauteur d'vn pied, & d'autres nous monſtroient moins; nous donnans auſſi à entendre que le port ne geloit iamais: mais nous ne peuſmes ſçauoir ſi la nege eſtoit de lõgue durée. Ie tiens neantmoins que le pays eſt temperé, & que l'hyuer n'y eſt pas rude.

Les robbes de ces Sauuages ſont faites d'herbes, & de chanvre.

Tous ces Sauuages depuis le cap aux iſles ne portent point de robbes, ny de fourrures, que fort rarement, & ſont icelles robbes faites d'herbe & de chanvre, qui à peine leur couurent le corps, & leur vont iuſques aux jarrets. Ils ont ſeulement la nature cachée d'vne petite peau, & les femmes auſſi, qui leur deſcendẽt vn peu plus bas qu'aux hommes par derriere, tout le reſte du corps eſtant nud: & lors qu'elles nous venoient voir, elles prenoient des robbes ouuertes par le deuant. Les hõmes ſe coupent le poil deſſus la teſte, comme ceux de la riuiere de Choüacoet. Ie vey entre autres choſes vne fille coiffée aſſez proprement, d'vne peau teinte de couleur rouge, brodée par deſſus de petites patenoſtres de porceline; vne partie de ſes cheueux eſtoiẽt pendans par derriere, & le reſte entre-lacé de diuerſes façons. Ces peuples ſe peindent le viſage de rouge, noir, & jaulne. Ils n'ont preſque point de barbe, & ſe l'arrachent à meſure qu'elle croiſt, & ſont bien proportionnez de leurs corps. Ie ne ſçay quelle loy ils tiennent, & croy qu'en cela ils reſſemblent à leurs voiſins, qui n'en ont point du tout, & ne ſçauent adorer, ny prier. Pour armes, ils n'ont que des picques, maſſuës, arcs, & fleſches. Il ſemble à les voir qu'ils ſoiẽt de bon naturel, & meilleurs que ceux du nort, mais à dire vray ils ſont meſchans, & ſi peu de frequentation que l'on a auec eux, les fait aiſément cognoiſtre.

Veſtement des hõmes, & des femmes.

Ils ſe peindent le viſage.

Leurs armes.

Ils ſont grands larrons, & ſ'ils ne peuuent attraper auec les mains, ils taſchent de le faire auec les pieds, comme nous l'auons eſprouué ſouuentefois: & ſe faut dõner garde de ces peuples, & viure en méfiance auec eux, ſans toutefois leur faire apperceuoir. Ils nous troquerent leurs arcs, fleſches, & carquois, pour des eſpingles & des boutons; & ſ'ils euſſent eu autre choſe de meilleur, ils en euſſent fait autant. Ils nous donnerent quantité de petum, qu'ils font ſecher, puis le reduiſent en poudre. Quand ils mangent le bled d'Inde ils le font bouillir dedãs des pots de terre, qu'ils font d'autre maniere que nous. Ils le pilent auſſi dans des mortiers de bois, & le reduiſent en farine, puis en font des gaſteaux & galettes, comme les Indiens du Perou.

Forme de manger le bled d'Inde entr'eux.

Il y a quelques terres défrichées, & en défrichoient tous les iours. en voicy la façon. Ils coupent les arbres à la hauteur de trois pieds de terre, puis font bruſler les branchages ſur le tronc, & ſement leur bled entre ces bois coupez, & par ſucceſſion de temps oſtent les racines. Il y a auſſi de belles prairies pour y nourrir nombre de beſtail. Ce port eſt tres-beau & bon, où il y a de l'eau aſſez pour les vaiſſeaux, & où on ſe peut mettre à l'abry derriere des iſles. Il eſt par la hauteur de 43. degrez de latitude, & l'auons nommé le Beau-port.

Partement de l'Auteur du beau port.

Le dernier de Septembre nous partiſmes du Beau-port, & paſſaſmes par le cap Sainct Louys, & fiſmes porter toute la nuict pour gaigner le cap Blanc. Au matin vne heure deuant le iour nous nous trouuaſmes à vau le vent du cap Blanc en la baye blanche à huict pieds d'eau, eſloignez de la terre vne lieuë, où nous mouillaſmes l'anchre, pour n'en approcher de plus

prés, en attendant le iour, & voir comme nous estions de la marée. Cependant enuoyasmes sonder auec nostre chaloupe, & ne trouua-on plus de 8. pieds d'eau, de façon qu'il fallut deliberer attendant le iour ce que nous pourrions faire. L'eau diminua iusques à 5. pieds, & nostre barque talonnoit quelquefois sur le sable, sans toutesfois s'offenser, ny faire aucun dommage, car la mer estoit belle, & n'eusmes point moins de 3. pieds d'eau souz nous, lors que la mer commença à croistre, qui nous donna grande esperance.

Le iour estant venu, nous apperceusmes vne coste de sable fort basse, où nous estions le trauers plus à val le vent, & d'où on enuoya la chaloupe pour sonder vers vn terroir qui est assez haut, où on iugeoit y auoir beaucoup d'eau; & de faict on y en trouua 7. brasses. Nous y fusmes moüiller l'anchre, & aussi tost appareillasmes la chaloupe auec neuf ou dix hommes, pour aller à terre voir vn lieu où iugions y auoir vn beau & bon port pour nous pouuoir sauuer si le vent se fust esleué plus grand qu'il n'estoit. Estant recogneu, nous y entrasmes à 2. 3. & 4. brasses d'eau. Quand nous fusmes dedans, nous en trouuasmes 5. & 6. Il y auoit force huistres qui estoient tresbonnes, ce que n'auions encores apperceu, & le nommasmes le port aux Huistres, & est par la hauteur de 42. degrez de latitude. Il y vint à nous trois canaux de Sauuages. Ce iour le vent nous fut fauorable, qui fut cause que nous leuasmes l'anchre pour aller au cap Blanc, distant de ce lieu de 5. lieuës, au nort vn quart du nordest, & le doublasmes,

Descouure vn beau port.

Force huistres tresbonnes en ce port, appellé à cause de cela le port aux huistres.

Le lendemain 2. d'Octobre arriuasmes deuant Ma-

lebarre,où ſejournaſmes quelque temps,pour le mauuais vent qu'il faiſoit, durant lequel nous fuſmes auec la chaloupe, auec douze à quinze hommes, viſiter le port,où il vint au deuãt de nous cent cinquante Sauuages, en chantant & dançant, ſelon leur couſtume. Aprés auoir veu ce lieu,nous nous en retournaſmes en noſtre vaiſſeau, où le vent venant bon, fiſmes voile le long de la coſte courant au ſud.

---

*Continuation des ſuſdites deſcouuertures iuſques au port Fortuné, & quelque vingt lieuës par delà.*

## CHAPITRE VII.

COmme nous fuſmes à ſix lieuës de Malebarre,nous moüillaſmes l'anchre proche de la coſte, dautant que n'auions bon vent. Le long d'icelle nous aduiſaſmes des fumées que faiſoient les Sauuages,ce qui nous fit deliberer de les aller voir,& pour cét effect on equipa la chaloupe. Mais quand nous fuſmes proche de la coſte qui eſt areneuſe, nous ne peuſmes l'aborder, car la houlle eſtoit trop grande. Ce que voyans les Sauuages, ils mirent vn canau à la mer, & vindrent à nous 8. ou 9. en chantant, & faiſans ſigne de la ioye qu'ils auoient de nous voir,puis nous monſtrerent que plus bas il y auoit vn port, où nous pourrions mettre noſtre barque en ſeureté. Ne pouuant mettre pied à terre, la chaloupe ſen reuint à la barque, & les Sauuages retournerent à terre, aprés les auoir traicté humainement.

Port enſeigné aux noſtres par les Sauuages.

Le len-

Le lendemain le vent estant fauorable, nous continuasmes nostre routte au nort 5. lieues, & n'eusmes pas plustost fait ce chemin, que nous trouuasmes 3. & 4. brasses d'eau, estans esloignez vne lieuë & demie de la coste. Et allans vn peu de l'auant, le fonds nous haussa tout à coup à brasse & demie, & deux brasses, ce qui nous donna de l'apprehension, voyant la mer briser de toutes parts, sans voir aucun passage par lequel nous peussions retourner sur nostre chemin, car le vent y estoit entierement contraire.

De façon qu'estans engagez parmy des brisans & bancs de sable, il fallut passer au hazard, selon que l'on pouuoit iuger y auoir plus d'eau pour nostre barque, qui n'estoit que 4. pieds au plus, & vinsmes parmy ces brisans iusques à quatre pieds & demy. En fin nous fismes tant, auec la grace de Dieu, que nous passasmes par dessus vne pointe de sable, qui jette prés de trois lieuës à la mer, au sud sueſt, lieu fort dangereux. Doublant ce cap, que nous nommasmes le cap Batturier, qui est à douze ou treize lieues de Mallebarre, nous moüillasmes l'anchre à deux brasses & demie d'eau, d'autant que nous nous voyons entourez de toutes parts de brisans & battures, reserué en quelques endroits où la mer ne fleurissoit pas beaucoup. On enuoya la chaloupe pour trouuer vn achenal, afin d'aller à vn lieu que iugions estre celuy que les Sauuages nous auoient donné à entendre; & creusmes aussi qu'il y auoit vne riuiere, où nous pourrions estre en seureté. Cap Batturier.

Nostre chaloupe y estant, nos gens mirent pied à terre, & considererent le lieu, puis reuindrent auec vn

Sauuage qu'ils amenerent, & nous dirent que de plaine mer nous y pourrions entrer, ce qui fut resolu ; & aussi tost leuasmes l'anchre, & fusmes par la conduite du Sauuage, qui nous pilota, moüiller l'anchre à vne rade qui est deuant le port à six brasses d'eau, & bon fonds: car nous ne peusmes entrer dedans à cause que la nuict nous surprint.

Le lendemain on enuoya mettre des balises sur le bout d'vn banc de sable qui est à l'emboucheure du port; puis la plaine mer venant y entrasmes à 2. brasses d'eau. Comme nous y fusmes, nous loüasmes Dieu d'estre en lieu de seureté. Nostre gouuernail s'estoit rompu, que l'on auoit accommodé auec des cordages, & craignions que parmy ces bases & fortes marées il ne rompist derechef, qui eust esté cause de nostre perte.

Hazard que court l'Autheur auec les siens.

Dedans ce port il n'y a qu'vne brasse d'eau, & de plaine mer deux; à l'est y a vne baye qui refuit au nort enuiron trois lieues, dans laquelle se voyent vne isle & deux autres petits culs de sac, qui decorent le pays: là sont beaucoup de terres défrichées, & force petits costaux, où ils font leur labourage de bled & autres grains, dont ils viuent. Il y a aussi de tresbelles vignes, quantité de noyers, chesnes, cyprés, & peu de pins. Tous les peuples de ce lieu sont fort amateurs du labourage, & font prouision de bled d'Inde pour l'hyuer, lequel ils conseruent en la façon qui ensuit.

Peuples de ce pays amateurs du labourage.

Ils font des fosses sur le penchant des costaux dans le sable 5. à 6. pieds plus ou moins, & prennent leurs bleds & autres grains, qu'ils mettent dans de grands sacs d'herbe, qu'ils jettent dedans lesdites fosses, & les

Comme ils conseruent leurs bleds.

couurent de sable 3. ou 4. pieds par dessus le superfice de la terre, pour en prendre à leur besoin, & se conserue aussi bien qu'il sçauroit faire en nos greniers.

Nous veismes en ce lieu cinq à six cents Sauuages, qui estoient tous nuds, horsmis leur nature, qu'ils couurent d'vne petite peau de faon, ou de loup marin. Les femmes aussi couurent la leur auec des peaux, ou des fueillages, & ont les cheueux tant l'vn que l'autre bien peignez, & entrelacez en plusieurs façons, à la maniere de ceux de Choüacoet, & sont bien proportionnez de leurs corps, ayans le teint oliuastre. Ils se parent de plumes, de patenostres de porceline, & autres joliuetez, qu'ils accommodent fort proprement en façon de broderie. Ils ont pour armes des arcs, flesches, & massuës: & ne sont pas si grands chasseurs comme bons pescheurs & laboureurs.

Sauuages tous nuds.

Leurs cheueux.

Leur pareure.

Pour ce qui est de leur police, gouuernement, & croyance, ie n'en ay peu que iuger, & croy qu'ils n'en ont point d'autre que nos Sauuages Souriquois & Canadiens, lesquels n'adorent ny le Soleil, ny la Lune, ny aucune chose, & ne priét non plus que les bestes. Bien ont-ils parmy eux quelques gens qu'ils disent auoir intelligence auec le diable, à qui ils ont grãde croyance, lesquels leur disent tout ce qui leur doit aduenir, encores qu'ils mentét le plus souuent: c'est pourquoy ils les tiennent comme Prophetes, bien qu'ils les enjaulent comme les Egyptiens & Bohemiens font les bõnes gens de village. Ils ont des chefs à qui ils obeïssent en ce qui est de la guerre, mais non autrement, lesquels trauaillent, & ne tiennent non plus de rang que leurs compagnons.

Leur police & croyance.

Leurs chefs de guerre.

Leurs logemens.

Leurs logemens sont separez les vns des autres selon les terres que chacun d'eux peut occuper, & sont grands, faits en rond, couuerts de natte, ou fueille de bled d'Inde, garnis seulement d'vn lict ou deux, esleuez vn pied de terre, faits auec quantité de petits bois qui sont pressez les vns contre les autres, dessus lesquels ils dressent vn estaire à la façon d'Espagne (qui est vne maniere de natte espoisse de deux ou trois doigts) sur quoy ils se couchent. Ils ont grand nombre de pulces en esté, mesmes parmy les champs. En nous allans pourmener nous en fusmes remplis en telle quantité, que nous fusmes contraints de changer d'habits.

Leur mesnage, & vstenciles.

Sont fort trauaillez de pulces en esté.

Ports remplis de poisson.

Tous les ports, bayes & costes depuis Choüacoet sont remplis de toutes sortes de poisson, semblable à celuy qui est aux costes d'Acadie, & en telle abondance, que ie puis asseurer qu'il n'estoit iour ne nuict que nous ne veissions & entendissions passer aux costez de nostre barque plus de mille marsoüins, qui chassoient le menu poisson. Il y a aussi quantité de plusieurs especes de coquillages, & principalement d'huistres. La chasse des oiseaux y est fort abondante.

Le pays fort propre pour y bastir.

C'est vn lieu fort propre pour y bastir, & jetter les fondemens d'vne Republique, si le port estoit vn peu plus profond, & l'entrée plus seure qu'elle n'est. Il fut nommé le port Fortuné, pour quelque accident qui y arriua. Il est par la hauteur de 41. & vn tiers de latitude, à 13. lieues de Mallebarre. Nous visitasmes tout le pays circonuoisin, lequel est fort beau, comme i'ay dit cy-dessus, où nous veismes quantité de maisonnettes çà & là.

Port Fortuné.

Partãs du port Fortuné, ayans fait ſix ou ſept lieues, nous euſmes cognoiſſance d'vne iſle, que nous nommaſmes la Soupçonneuſe, pour auoir eu pluſieurs fois croyance de loing que ce fuſt autre choſe qu'vne iſle. Rangeant la coſte au ſurouëſt prés de douze lieuës, paſſaſmes proche d'vne riuiere qui eſt fort petite, & de difficile abord, à cauſe des baſes & rochers qui ſont à l'entrée, que i'ay nommée de mon nom. Ce que nous veiſmes de ces coſtes ſont terres baſſes & ſablonneuſes, qui ne laiſſent d'eſtre belles & bonnes, toutesfois de difficile abord, n'ayans aucunes retraites, les lieux fort batturiers, & peu d'eau à prés de deux lieues de terre. Le plus que nous en trouuaſmes, ce fut en quelques foſſes ſept à huict braſſes, encores cela ne duroit que la lõgueur du cable, auſſi toſt l'on reuenoit à deux ou trois braſſes, & ne ſ'y fie qui voudra qu'il ne l'aye bien recognüe la ſonde à la main.

Voila toutes les coſtes que nous deſcouuriſmes tant à l'Acadie, que és Etechemins & Almouchiquois, deſquelles ie fis la carte fort exactement de ce que ie veis.

*Descouuerture depuis le Cap de la Héue, iusques à Canseau, fort particulierement.*

## CHAPITRE VIII.

PArtant du cap de la Héue iusques à Sesambre, qui est vne isle ainsi appellée par quelques Mallouins, distante de la Héue de 15. lieuës, se trouuent en ce chemin quantité d'isles, qu'auons nommées les Martyres, pour y auoir eu des François autrefois tuez par les Sauuages. Ces isles sont en plusieurs culs de sac & bayes; en l'vne desquelles y a vne riuiere appellée saincte Marguerite, distante de Sesambre de 7. lieues, qui est par la hauteur de 44 degrez, & 25. minutes de latitude. Les isles & costes sont remplies de quantité de pins, sapins, bouleaux, & autres meschans bois. La pesche du poisson y est abondante, comme aussi la chasse des oiseaux.

Isles des Martyrs, pourquoy ainsi appellées.

Riuiere de Saincte Marguerite.

De Sesambre passasmes vne baye fort saine contenant 7. à 8. lieues, où il n'y a aucunes isles sur le chemin horsmis au fonds, qui est à l'entrée d'vne petite riuiere de peu d'eau, & fusmes à vn port distant de Sesambre de 8. lieuës, mettant le cap au nordest quart d'est, qui est assez bon pour des vaisseaux du port de cent à six vingts tonneaux. En son entrée y a vne isle de laquelle on peut de basse mer aller à la grande terre. Nous auons nommé ce lieu le port Saincte Heleine, qui est par la hauteur de 44. degrez 40. minutes peu plus ou moins de latitude.

Port de Saincte Heleine.

De ce lieu fusmes à vne baye appellée la baye de toutes isles, qui peut contenir 14. à 15. lieues : lieux qui sont dangereux à cause des bancs, bases & battures qu'il y a. Le pays est tres-mauuais à voir, remply de mesmes bois que i'ay dit cy-dessus. Baye de toutes isles.

De là passasmes proche d'vne riuiere qui en est distante de six lieues, qui s'appelle la riuiere de l'isle verte, pour y en auoir vne en son entrée. Ce peu de chemin que nous fismes est remply de quantité de rochers qui jettent prés d'vne lieuë à la mer, où elle brise fort, & est par la hauteur de 45. degrez vn quart de latitude. Riuiere de l'isle verte.

De là fusmes à vn lieu où il y a vn cul de sac, & deux ou trois isles, & vn assez beau port, distant de l'isle verte trois lieues. Nous passasmes aussi par plusieurs isles qui sont rangées les vnes proches des autres, & les nommasmes les isles rangées, distantes de l'isle verte de 6. à 7. lieues. En aprés passasmes par vne autre baye où il y a plusieurs isles, & fusmes iusques à vn lieu où trouuasmes vn vaisseau qui faisoit pesche de poisson entre des isles qui sont vn peu esloignées de la terre, distantes des isles rangées 4. lieues, & appellasmes ce lieu le port de Saualette, qui estoit le maistre du vaisseau qui fasoit pesche, qui estoit Basque. Isles rangees. Port de Saualette.

Partant de ce lieu arriuasmes à Canseau le 27. du mois, distant du port de Saualette six lieues, où passasmes par quantité d'isles iusques audit Canseau, ausquelles y a telle abondance de framboises, qu'il ne se peut dire plus. Canseau.

Toutes les costes que nous rangeasmes depuis le cap de Sable iusques en ce lieu, sont terres mediocre-

ment hautes,& coſtes de rochers, en la plus-part des endroits bordées de nombre d'iſles & briſans qui jettent à la mer par endroits prés de deux lieuës,qui ſont fort mauuais pour l'abord des vaiſſeaux : neantmoins il ne laiſſe d'y auoir de bons ports & rades le long des coſtes & iſles. Pour ce qui eſt de la terre, elle eſt plus mauuaiſe, & mal agreable qu'en autres lieux qu'euſſions veus, excepté en quelques riuieres ou ruiſſeaux, où le pays eſt aſſez plaiſant : & ne faut douter qu'en ces lieux l'hyuer n'y ſoit froid, y durant prés de ſix mois.

L'hyuer eſt long en ce pays là.

Ce port de Canſeau eſt vn lieu entre des iſles,qui eſt de fort mauuais abord,ſi ce n'eſt de beau temps, pour les rochers & briſans qui ſont autour. Il ſ'y fait peſche de poiſſon verd & ſec.

Port de Câſeau quel:

De ce lieu iuſques à l'iſle du cap Breton, qui eſt par la hauteur de 45.degrez trois quarts de latitude, & 14. degrez 50. minutes de declinaiſon de l'Aymant y a huict lieues, & iuſques au cap Breton 25. où entre les deux y a vne grande baye qui entre enuiron 9. ou 10. lieues dans les terres, & fait paſſage entre l'iſle du cap Breton, & la grand'terre qui va rendre en la grande baye Sainct Laurent, par où on va à Gaſpé & iſle Percée,où ſe fait peſche de poiſſon. Ce paſſage de l'iſle du cap Breton eſt fort eſtroit. Les grands vaiſſeaux n'y paſſent point,bien qu'il y aye de l'eau aſſez,à cauſe des grands courans & tranſports de marées qui y ſont ; & auons nommé ce lieu le paſſage courant,qui eſt par la hauteur de 45.degrez trois quarts de latitude.

Iſle du cap Breton.

Ceſte iſle du cap Breton eſt en forme triangulaire, qui a 80.lieuës de circuit, & eſt la plus-part terre mõtagneuſe,

tagneuſe, toutesfois en quelques endroits agreable. Au milieu d'icelle y a vne maniere de lac, où la mer entre par le coſté du nort quart du nordeſt, & du ſud quart du ſueſt, & y a quantité d'iſles remplies de grand nombre de gibbier, & coquillages de pluſieurs ſortes, entre autres des huiſtres qui ne ſont de grande ſaueur. En ce lieu y a pluſieurs ports & endroits où l'on fait peſche de poiſſon, ſçauoir le port aux Anglois, diſtant du cap Breton enuiron deux à trois lieues: & l'autre, Niganis, 18. ou 20. lieues plus au nort. Les Portugais autrefois voulurent habiter ceſte iſle, & y paſſerent vn hyuer: mais la rigueur du temps & les froidures leur firent abandonner leur habitation. Toutes ces choſes veuës, ie repaſſay en France, aprés auoir demeuré quatre ans tant à l'habitation de Saincte Croix, qu'au port Royal.

A quantité d'iſles, & ports.

*Fin du ſecond Liure.*

# LES VOYAGES DV SIEVR DE CHAMPLAIN.

## *LIVRE TROISIESME.*

*Voyages du Sieur de Poitrincourt en la nouuelle France, où il laisse son fils le Sieur de Biencourt. Peres Iesuites qui y sont enuoyez, & les progrés qu'ils y firent, y faisans fleurir la Foy Chrestienne.*

### *CHAPITRE PREMIER.*

LE feu Sieur de Poitrincourt pere ayant obtenu vn don du Sieur de Mons, en vertu de sa commission, de quelques terres adjacentes au port Royal, qu'il auoit abãdonnées, l'habitation demeurant en son entier, ledit Sieur de Poitrincourt fait tout deuoir de l'habiter, & y laisse son fils le Sieur de Biencourt, lequel pendant qu'il excogite les moyens de s'y pouuoir establir, les Rochelois & les Basques l'assistent en la plus grande partie des embarquemens, souz esperance d'auoir les

Le Sieur de Poitrincourt laisse son fils le Sieur de Biencourt en la nouuelle France.

pelleteries par leur moyen : mais ſon deſſein ne luy reüſſit pas comme il deſiroit. Car Madame de Guercheuille tres-charitable, s'entremet en ceſte affaire en faueur & conſideration des Peres Ieſuites. en voicy le diſcours.

Ledit ſieur Iean de Poitrincourt, auant que le ſieur de Mons partiſt de la nouuelle France, luy demanda en don le Port Royal, qu'il luy accorda, à condition que dans deux ans en ſuitte ledit ſieur de Poitrincourt ſ'y tranſporteroit auec pluſieurs autres familles, pour cultiuer, & habiter le pays ; ce qu'il promit faire, & en l'an 1607. le feu Roy Henry le Grand luy ratifia & confirma ce don, & dit au feu Reuerend Pere Coton qu'il vouloit ſe ſeruir de leur Compagnie en la conuerſion des Sauuages, promettant deux mille liures pour leur entretien. Le Pere Coton obeït au commandement de ſa Majeſté ; & entre autres de leurs Peres ſe preſenta le Pere Biard, pour eſtre employé en vn ſi ſainct voyage : & l'an 1608. il fut enuoyé à Bordeaux, où il demeura long temps ſans entẽdre aucunes nouuelles de l'embarquement pour Canada.

Le P. Biart Ieſuite eſt éleu pour y aller.

L'an 1609. le ſieur de Poitrincourt arriua à Paris : le Roy en eſtant aduerty, & ayant ſceu que contre l'opinion de ſa Majeſté il n'auoit bougé de France, ſe faſcha fort contre luy. Mais pour contenter ſadite Majeſté, il ſ'equipe pour faire le voyage. Sur ceſte reſolution le Pere Coton offre luy donner des Religieux : ſur quoy ledit ſieur de Poitrincourt luy dit qu'il ſeroit meilleur d'attendre iuſques en l'an ſuiuant, promettãt qu'auſſi toſt qu'il ſeroit arriué au port Royal, il renuoyeroit ſon fils, auec lequel les PP. Ieſuites viẽdroiẽt.

1609. Arriuee du ſieur de Poitrincourt à Paris.

1610. Son retour en la nouuelle Frãce.

De faict l'an 1610. ledit sieur de Poitrincourt s'embarqua sur la fin de Feurier, & arriua au port Royal au mois de Iuin suiuant, où ayant assemblé le plus de Sauuages qu'il peut, il en fit baptiser enuiron 25. le iour de sainct Iean Baptiste, par vn Prestre appellé Messire Iosué Fleche, surnommé le Patriarche.

Renuoye son fils en France.

Peu de temps aprés il renuoya en France le sieur de Biencourt son fils, aagé d'enuiron 19. ans, pour apporter les bonnes nouuelles du bapteſme des Sauuages, & faire en sorte qu'il fust en brief secouru de viures, dont il estoit mal pourueu, pour y passer l'hyuer.

Peres Iesuites y enuoyez.

Le Reuerend pere Christofle Balthazar Prouincial, commit pour aller auec le sieur de Biencourt, les peres Pierre Biart, & Remond Masse; le Roy Louys le Iuste leur ayant fait deliurer cinq cents escus promis par le feu Roy son pere, & plusieurs riches ornemés donnez par les Dames de Guercheuille & de Sourdis. Estans arriuez à Dieppe, il y eut quelque contestation entre les peres Iesuites, & des marchands, ce qui fut cause que lesdits peres se retirerent en leur College d'Eu.

Quelques marchands les offensét à Dieppe.

Ce qu'ayant sceu Madame de Guercheuille, fut fort indignée de ce que de petits marchands auoient esté si outrecuidez d'auoir offensé, & trauersé ces peres, dit qu'ils deuoient estre punis, mais tout leur chastiement fut qu'ils ne furent receus à l'embarquement. Et ayant sceu que l'equipage ne se monteroit qu'à quatre mil liures, elle fit vne queste en la Cour, & par cét office charitable elle recueillit ladite somme, dont elle paya les marchands qui auoient troublé lesdits peres, & les fit casser de toute association: & du reste de ceste somme, & d'autres grands biens, fit vn fonds pour l'entre-

Soin de la Dame de Guercheuille pour ceste entreprise.

tien desdits Peres, ne voulant qu'ils fussent à charge au sieur de Poitrincourt; & faire en sorte que le profit qui reuiendroit des pelleteries & des pesches que le nauire remporteroit, ne reuiendroit point au profit des associez, & autres marchands, mais retourneroit en Canada, en la possession des Sieurs Robin & de Biencourt, qui l'employeroient à l'entretien du port Royal & des François qui y resident.

Fait vn fõd pour l'entretien desdits Peres.

A ce subiect fut conclu & arresté que cét argent de Madame de Guercheuille, ayant esté destiné pour le profit de Canada, les Iesuites auroient part aux emoluments de l'association desdits sieurs Robin & de Biencourt, & y participeroient auec eux.

C'est ce contract d'association qui a fait tant semer de bruits, de plaintes, & de crieries contre les Peres Iesuites, qui en cela, & en toute autre chose se sont equitablement gouuernez selon Dieu & raison, à la honte & confusion de leurs enuieux & mesdisans.

Le 26. Ianuier 1611. les mesmes Peres s'embarquerent auec ledit sieur de Biencourt, lequel ils assisterent d'argent pour mettre le vaisseau hors, & soulager les grandes neccessitez qu'ils auoient euës en ceste nauigation; d'autant que costoyans les costes ils s'arresterent & sejournerẽt en plusieurs endroits auant qu'arriuer au port Royal, qui fut le 12. Iuin 1611. le iour de la Pentecoste; & pendant ce voyage lesdits Peres eurent grande disette de viures, & d'autres choses, ainsi que rapporterent les pilotes Dauid de Bruges, & le Capitaine Iean Daune, tous deux de la religion pretenduë reformée, confessans qu'ils auoient trouué ces bons Peres tout autres que l'on les leur auoit dépeint.

1611.

Embarquemẽt des Peres Iesuites auec le sieur de Biẽcourt.

Leur arriuee au port Royal.

Le sieur de Poitrincourt desirát retourner en France, pour mieux donner ordre à ses affaires, laissa son fils le sieur de Biécourt, & les Peres Iesuites auprés luy, qui faisoient tous ensemble enuiron 20. personnes. Il partit la my-Iuillet de la mesme année 1611. & arriua en France sur la fin du mois d'Aoust.

Retour en France du sieur de Poitrincourt.

Pendant l'hyuernement led. sieur de Biencourt fit encores quelques fascheries aux gens du fils dudit Pontgraué, appellé Robert Graué, qu'il traitta assez mal: mais en fin par le trauail des Peres Iesuites, le tout fut appaisé, & demeurerent bons amis.

Le sieur de Poitrincourt cherchant en France tous moyens d'aller secourir son fils, Madame de Guercheuille, pieuse, vertueuse, & fort affectiónée à la conuersion des Sauuages, ayant desia recueilly quelques charitez, èn communiqua auec luy, & dit que tres-volontiers elle entreroit en la compagnie, & qu'elle enuoyeroit auec luy des Peres Iesuites, pour le secours de Canada.

Le cõtract d'associatiõ fut passé auec lad. Dame, authorisée de Mr de Liencour, premier Escuyer du Roy, & Gouuerneur de Paris, son mary. Par ce contract fut arresté, Que presentement elle donneroit mil escus pour la cargaison d'vn vaisseau, moyennant quoy elle entreroit au partage des profits que ce nauire rapporteroit, & des terres que le Roy auoit données au sieur de Poitrincourt, ainsi qu'il est porté en la minute de ce contract. Lequel sieur de Poitrincourt se reseruoit le port Royal, & ses terres; n'entendant point qu'elles entrassent en la communauté des autres Seigneuries, Caps, Havres, & prouinces qu'il dit auoir audit pays

Contract de la Dame de Guercheuille auec le sieur Robin pour le secours de Canada.

contre le port Royal. Ladite Dame luy demanda qu'il euſt à faire paroiſtre tiltres par leſquels ces Seigneuries & terres luy appartenoient, & comme il poſſedoit tant de domaine. Mais il ſ'en excuſa, diſant que ſes tiltres & papiers eſtoiẽt demeurez en la nouuelle Frãce.

Differend entre elle, & le ſieur de Poitrincourt.

Ce qu'entendãt ladite Dame, ſe mesfiant de ce que diſoit le ſieur de Poitrincourt, & voulant ſe garder d'eſtre ſurpriſe, elle traicta auec le ſieur de Mons, à ce qu'il luy retrocedaſt tous les droicts, actions, & pretentiõs qu'il auoit iamais eu en la nouuelle France, à cauſe de la donation à luy faite par feu Henry le Grand. La Dame de Guercheuille obtient lettres de ſa Majeſté à preſent regnant, par leſquelles donation nouuelle luy eſt faite de toutes les terres de la nouuelle France, depuis la grande riuiere, iuſques à la Floride, horſmis ſeulement le port Royal, qui eſtoit ce que ledit ſieur de Poitrincourt auoit premierement, & non autre choſe.

Elle traitte auec le ſieur de Mons.

Elle obtiẽt lettres du Roy pour les terres de la nouuelle France.

Ladite Dame donna l'argẽt aux Peres Ieſuites pour le mettre entre les mains de quelque marchãd à Dieppe: mais ledit ſieur de Poitrincourt fit tant auec les meſmes Peres, que de ces mille eſcus il en tira quatre cents.

Il commit à cét embarquement vn ſien ſeruiteur appellé Simon Imbert Sandrier, qui ſ'acquitta aſſez mal de l'adminiſtration de ce nauire equipé & freté. Il partit de Dieppe le 31. de Decembre au fort de l'hyuer, & arriua au port Royal le 23. de Ianuier l'an ſuiuant 1612.

Simon Imbert adminiſtre mal.

Le ſieur de Biencourt fort aiſe d'vne part de voir ce nouueau ſecours arriué, & d'autre faſché de voir Ma- 1612.

dame de Guercheuille hors de ceſte compagnie, ſuiuant ce que ledit Imbert luy auoit dit, & des plaintes que luy firent les peres Ieſuites du mauuais meſnage fait en tel embarquement par cét Imbert, qui à tort & ſans cauſe accuſoit les peres, leſquels neantmoins le contraignirét de confeſſer qu'il eſtoit gaillard quand il parla audit ſieur de Biencourt.

Plaintes que les Ieſuites font d'Imbert.

En fin toutes ces choſes eſtans appaiſées & pardonnées, le pere Maſſe eſtant auec les Sauuages pour apprendre leur langue, il deuint malade en vn lieu, où il eut grande diſette, car tout eſtoit en deſordre en ceſte demeure. Le pere Biart demeura au port Royal, où il ſouffrit pluſieurs fatigues, & de grandes neceſſitez quelques iours durant, à amaſſer du gland, & chercher des racines pour ſon viure.

Pendant ce temps on dreſſoit en France vn equipage pour retirer les Ieſuites du port Royal, & fonder vne nouuelle demeure en vn autre endroit. Le chef de cét equipage eſtoit la Sauſſaye, ayant auec luy trente perſonnes qui y deuoient hyuerner, y compris deux Ieſuites & leur ſeruiteur, qui ſe prendroient au port Royal. Il auoit deſia auec luy deux autres peres Ieſuites, ſçauoir le pere Quentin, & le pere Gilbert du Thet, mais ils deuoient reuenir en France auec l'equipage des matelots, qui eſtoient 38. La Royne auoit contribué à la deſpenſe des armes, des poudres, & de quelques munitions. Le vaiſſeau eſtoit de cent tonneaux, qui partit de Honnefleur le 12. Mars l'an 1613. & arriua à la Héue à l'Acadie le 16. de May, où ils mirent pour marque de leur poſſeſſion les armes de Madame de Guercheuille. Ils vindrent au port Royal, où ils

Equipage qui ſe fait en France, pour retirer les Ieſuites du port Royal.

1613.

Voyage de la Sauſſaye en l'Acadie.

ils ne trouuerent que 5. personnes, deux Peres Iesuites, Hebert Apoticaire (qui tenoit la place du Sieur de Biencourt, pendant qu'il estoit allé bien loin chercher dequoy viure) & deux autres personnes. Ce fut à luy qu'on presenta les lettres de la Royne, pour relascher les Peres, & leur permettre aller où bon leur sembleroit; ce qu'il fit: & ces peres retirerent leurs commoditez du pays, & laisserent quelques viures audit Hebert, afin qu'il n'en eust necessité.

Lettres de la Royne, pour relascher les Iesuites.

Ils sortirent de ce lieu, & furent habiter les monts deserts à l'entrée de la riuiere de Pemetegoet. Le pilote arriua au costé de l'est de l'isle des mõts deserts, où les peres logerent, & rendirent graces à Dieu, esleuans vne croix, & firent le sainct sacrifice de la Messe: & fut ce lieu nommé Sainct Sauueur, à 44. degrez & vn tiers de latitude.

Võt habiter les monts deserts.

Là à peine commençoient-ils à s'accommoder, & deserter le lieu, que l'Anglois suruint, qui leur donna bien d'autre besongne.

Sont surpris des Anglois.

Depuis que ces Anglois se sont establis aux Virginies, afin de se pourueoir de moluës, ont accoustumé de venir faire leur pesche à seize lieuës de l'isle des monts deserts: & ainsi y arriuans l'an 1613. estans surpris des bruïnes, & jettez à la coste des Sauuages de Pemetegoet, estimans qu'ils estoient François, leur dirent qu'il y en auoit à Sainct Sauueur. Les Anglois estans en necessité de viures, & tous leurs hommes en pauure estat, deschirez, & à demy nuds, s'informent diligemment des forces des François: & ayans eu response conforme à leur desir, ils vont droit à eux, & se mettẽt en estat de les combattre. Les François voyans

Vont attaquer les François.

venir vn seul nauire à pleines voiles, sans sçauoir que dix autres approchoient, recogneurent que c'estoient Anglois. Aussi tost le sieur de la Motte le Vilin, Lieutenant de la Saussaye, & quelques autres, accourent au bord pour le defendre. La Saussaye demeure à terre auec la plus-part de ses hommes: mais en fin l'Anglois estant plus fort que les François, aprés quelque combat prirent les nostres. Les Anglois estoient en nombre de 60. soldats, & auoient 14. pieces de canon. En ce combat Gilbert du Thet fut tué d'vn coup de mousquet, quelques autres blessez, & le reste furent pris, excepté Lamets, & quatre autres, qui se sauuerent. Par aprés ils entrent au vaisseau des François, sen saisissent, pillent ce qu'ils y trouuent, desrobent la Commission du Roy que la Saussaye auoit en son coffre. Le Capitaine qui commandoit en ce vaisseau s'appelloit Samuel Argal.

Sont partie tuez, & partie prisonniers des Anglois.

Desrobent la Cõmissiõ du Roy.

Les ennemis mettent pied à terre, cherchét la Saussaye, qui s'estoit retiré dans les bois. Le lendemain il vint trouuer l'Anglois, qui luy fit bonne reception: & luy demandant sa Commission, il va à son coffre pour la prendre, croyant qu'on ne l'auroit point ouuert. Il y trouue toutes ses hardes & commoditez, horsmis la Commission, dont il demeura fort estonné. Et alors l'Anglois faisant le faschè, luy dit: *Quoy? vous nous donnez à entendre que vous auez Commission du Roy vostre Maistre, & ne la pouuez produire? vous estes donc des forbanis & pirates, qui meritez la mort.* Dés lors les Anglois partirent le butin entr'eux.

La Saussaye les vient trouuer.

L'Anglois demande la Commissiõ desrobee.

Les Peres Iesuites voyás le peril auquel les François estoient reduits, font en sorte auec Argal, qu'ils appai-

ſerent les Anglois, & par des raiſons puiſſantes que luy donna le Pere Biart, il prouue que tous leurs hommes eſtoient gens de bien, & recommandez par ſa Majeſté Tres-chreſtienne. L'Anglois fit mine de ſ'accorder, & croire aux raiſons des Peres, & dirent au ſieur de la Sauſſaye; *Il y a bien de voſtre faute de laiſſer ainſi perdre vos lettres.* Et par aprés firent diſner leſdits Peres à leur table. Les Ieſuites appaiſét les Anglois.

Il fut parlé de renuoyer les François en France, mais on ne leur vouloit donner qu'vne chaloupe à 30. qu'ils eſtoient, pour aller trouuer paſſage le long des coſtes. Les Peres leur remonſtrerent qu'il eſtoit impoſſible qu'vne chaloupe peuſt ſuffire à les conduire ſans peril. Et alors Argal dit: *I'ay trouué vn autre expedient pour les conduire aux Virgines.* Les artiſans, ſouz promeſſe qu'on ne les forceroit point au faict de leur religion, & qu'aprés vn an de ſeruice on les feroit repaſſer en France, trois accepterent cét offre: auſſi le ſieur de la Motte auoit dés le commencement conſenty de ſ'en aller à la Virgine, auec ce Capitaine Anglois, lequel l'honoroit pour l'auoir trouué faiſant ſon deuoir; & luy permit d'amener quelques vns des ſiens auec luy, & le Pere Biart: que quatre qu'ils eſtoiét, ſçauoir deux Peres, & deux autres, fuſſent conduits aux iſles où les Anglois faiſoient la peſche des moluës, & qu'il leur mandaſt que par leur moyen il peuſt paſſer en France: ce que le Capitaine Anglois luy accorda tres-volontiers. Anglois offrent vne chaloupe pour les François.

De ceſte façon la chaloupe ſe trouua capable de porter les hommes diuiſez en trois bandes. Quinze eſtoient auec le pilote qui ſ'eſtoit eſchapé: quinze

auec l'Anglois, & quinze en la chaloupe accordée, où estoit le pere Masse, & fut deliurée entre les mains de la Saussaye, & du mesme pere Masse, auec quelques viures, mais il n'y auoit aucuns mariniers, & de bonne fortune le pilote la rencontra, qui fut vn grand bien pour eux, & furent iusques à Sesembre, par delà la Héue, où estoit le vaisseau de Robert Graué, & vn autre. Ils diuiserent les François en deux bandes, pour les repasser en France, & arriuerét à Sainct Malo, sans auoir couru aucun peril par les tempestes.

François diuisez en deux bandes pour retourner en France.

Le Capitaine Argal mena les quinze François & les Peres Iesuites aux Virgines, où estans, le chef d'icelle appellé le Mareschal, commandant au pays, menaçoit de faire mourir les Peres, & tous les François: mais Argal se banda contre luy, disant qu'il leur auoit donné sa parole. Et se voyant trop foible pour les soustenir & defendre, se resolut de monstrer les Commissiõs qu'il auoit dérobés; & le Mareschal les voyant s'appaisa, & promit que la parole qu'on leur auoit donnée leur seroit tenuë.

Les François menez par Argal aux Virgines.

Ce Mareschal fait assembler son conseil, & se resoult d'aller à la coste d'Acadie, & y razer toutes les demeures & fortereresses iusques au 46. degré, pretendant que tout ce pays luy appartenoit.

Mareschal Gouuerneur de ces isles resolu d'aller ruiner l'Acadie.

Sur ceste resolution du Mareschal, Argal reprend la routte auec trois vaisseaux, diuise les François en iceux, & retournét à Sainct Sauueur; où croyãs y trouuer la Saussaye, & vn nauire nouuellement arriué, ils sceurent qu'il estoit retourné en France. Ils y planterent vne croix, au lieu de celle que les Peres y auoient plantée, qu'ils rompirent, & sur la leur ils escriuirent le

Anglois rõpẽt la saincte croix.

le nom du Roy de la grand' Bretagne, pour lequel ils prenoient possession de ce lieu.

De là il fut à la Saincte Croix, qu'il brusla, osta toutes les marques qui y estoient, & print vn morceau du sel qu'il y trouua.

Par aprés il fut au port Royal, conduit d'vn Sauuage qu'il print par force, les François ne le voulant enseigner; met pied à terre, entre dedans, visite la demeure, & n'y trouuant personne, prend ce qui y estoit de butin, la fit brusler, & en deux heures le tout fut reduit en cendres, & osta toutes les marques que les François y auoient mises: de sorte que ceux qui y estoient furent contraints d'abandonner ceste demeure, & s'en aller auec les Sauuages

Bruslent tout au port royal.

Vn François meschant & desnaturé, qui estoit auec ceux qui s'estoient sauuez dans les bois, approchant du bord de l'eau, cria tout haut, & demanda à parlementer, ce qui luy fut accordé, & lors il dit: *Ie m'estonne qu'y ayant auec vous vn Iesuite Espagnol, appellé le Pere Biart, vous ne le faites mourir comme vn meschant homme, qui vous fera du mal s'il peut, si le laissez faire.* Est-il possible que la nation Françoise produise de tels monstres d'hommes detestables, semeurs de faussetez calomnieuses, pour faire perdre la vie à ces bons Peres?

François desloyal, qui calomnie les PP.

Les Anglois partent du port Royal le 9. Nouembre 1613. pour retourner aux Virgines. En ce voyage la contrarieté des vents & des tempestes fut telle, que les trois vaisseaux se separerent. La barque où estoient six Anglois ne s'est peu recouurer du depuis; & le vaisseau du Capitaine Argal abordant les Virgines, qui fit entẽdre au Mareschal ce qu'estoit le Pere Biart,

Appelle le Pere Biart Espagnol.

qu'il tenoit pour Eſpagnol, & qui l'attendoit pour le faire mourir. Il eſtoit alors au troiſieſme vaiſſeau, où commandoit vn Capitaine nommé Turnel, ennemy mortel des Ieſuites ; & ce vaiſſeau fut tellement battu du vent de ſuroueſt, que mettant à contre-bord, il fut contraint de relaſcher aux Eſores, à 500. lieuës des Virgines, où l'on tua tous les cheuaux qui auoient eſté pris au port Royal, qu'ils mangerent au defaut d'autres viures. En fin ils arriuerent à vne iſle des Eſores, & alors il dit au Pere : *Dieu eſt courroucé contre nous, & nous contre vous, pour le mal que nous vous auons fait ſouffrir iniuſtement. Mais ie m'eſtonne comme des François eſtans dans les bois, au milieu de tant de miſeres & apprehenſions, ayent fait courir le bruit que vous eſtes Eſpagnol: & l'ont non ſeulement dit & aſſeuré, mais l'ont ſigné? Monſieur* (dit le Pere) *vous ſçauez que pour toutes les calomnies & meſdiſances, ie n'ay iamais mal parlé de ceux qui m'accuſoient, vous eſtes teſmoin de la patience que i'ay euë contre tant d'aduerſitez, mais Dieu cognoiſt la verité. Non ſeulement ie n'ay iamais eſté en Eſpagne, ny aucun de mes parents, mais ie ſuis bon & fidele François pour le ſeruice de Dieu, & de mon Roy, & feray touſiours paroiſtre au peril de ma vie que c'eſt à tort que l'on m'a calomnié, & que l'on m'appelle Eſpagnol. Dieu leur pardonne, & qu'il luy plaiſe nous deliurer d'entre leurs mains, & vous particulierement, pour noſtre bien, & oublions le paſſé.*

Ce que l'Anglois dit au Pere Biart.

Sa reſponſe.

De là ils vont moüiller l'anchre à la rade de l'iſle du Fayal, qui eſt vne des Eſores, & furẽt contraints d'anchrer en ce port, & cacher les Peres en quelque endroit au fonds du vaiſſeau, & tirerent parole d'eux qu'ils ne ſe deſcouuriroient point, ce qu'ils firent.

La visite du vaisseau fut faite par les Portugais, qui descendirent au bas où les Peres estoient, & qui les voyoient sans faire aucun signe; & neantmoins s'ils se fussent donnez à cognoistre aux Portugais, ils eussent esté aussi tost deliurez, & tous les Anglois pendus: mais ces visiteurs pour ne chercher exactement, ne veirent point les Peres Iesuites, & s'en retournerent à terre; & ainsi les Anglois furent deliurez du hazard qu'ils couroient d'estre pendus, allerent querir tout ce qui leur estoit necessaire, puis leuans l'anchre, mettent en mer, & font mille remerciemens aux Peres, qu'ils caressent; & n'ayans plus opinion qu'ils fussent Espagnols, les traittent le plus humainement qu'ils peuuēt, admirent leur grande constance & vertu à souffrir les paroles qu'ils auoiēt dites d'eux, & ne furent que bienveillances & tesmoignages de bonne amitié, iusques à ce qu'ils fussent arriuez en Angleterre: leur monstrās par là que c'estoit contre l'opinion de plusieurs ennemis de l'Eglise Catholique & au preiudice de la verité, qu'ils leur imposent que leur doctrine enseigne qu'il ne faut garder la foy aux Heretiques.

Anglois en danger d'estre pendus par les Portugais.

Traittent fort bien les Iesuites.

En fin Argal arriue au port de Milfier l'an 1614. en la Prouince de Galles, où le Capitaine fut empri- sonné, pour n'auoir passe-port, ny commission, son General l'ayant, & s'estant esgaré, comme auoit fait son Vice-Admiral.

1614. Leur arriuee en Angleterre.

Les Peres Iesuites raconterent comme le tout s'estoit passé, & par aprés le Capitaine Argal fut deliuré, & retourna en son vaisseau, & les Peres furent retenus à terre, aimez & caressez de plusieurs personnes. Et sur le discours que le Capitaine de leur vaisseau faisoit de

ce qui se passa aux Esores, la nouuelle vint à Londres à la Cour du Roy de la grand' Bretagne, l'Ambassadeur de sa Majesté Tres chrestienne poursuiuit la deliurãce des Peres, qui furent conduits à Douure, & de là passerent en France, & se retirerent en leur College d'Amiens, aprés auoir esté neuf mois & demy entre les mains des Anglois.

Deliurance des Peres.

Le sieur de la Motte arriua aussi au mesme temps en Angleterre, dãs vn vaisseau qui estoit de la Bermude, ayant passé aux Virgines. Il fut pris en son vaisseau, & arresté, mais deliuré par l'entremise de Monsieur du Biseau, pour lors Ambassadeur du Roy en Angleterre.

Madame de Guercheuille ayant aduis de tout cecy, enuoya la Saussaye à Londres, pour solliciter la restitution du nauire, & fut tout ce que l'on peut retirer pour lors. Trois François moururent à la Virginie, & 4. y resterẽt, pendãt qu'on trauailloit à leur deliurãce.

La Saussaye enuoyé à Londres, pour faire rendre le vaisseau du sieur de la Motte.

Les Peres y baptiserent 30. petits enfans, excepté trois, qui furent baptisez en necessité.

Il faut aduoüer que ceste entreprise fut trauersée de beaucoup de malheurs, qu'on eust bien peu euiter au commencemẽt, si Madame de Guercheuille eust donné trois mil six cents liures au sieur de Mons, qui desiroit auoir l'habitation de Quebec, & de toute autre chose. I'en portay parole deux ou trois fois au R. P. Coton, qui mesnageoit cét affaire, lequel eust bien desiré que le traicté se fust fait auec de moindres conditions, ou par d'autres moyens, qui ne pouuoit estre à l'auantage dudit sieur de Mons, qui fut le sujet pourquoy rien ne se fit, quoy que ie peusse representer audit Pere, auec les auantages qu'il pourroit auoir en la

Ceste entreprise suiuie de plusieurs malheurs.

conuersion

conuersion des infideles, que pour le commerce & trafic qui s'y pouuoit faire par le moyen du grand fleuue Sainct Laurent, beaucoup mieux qu'en l'Acadie, mal aisée à conseruer, à cause du nombre infiny de ses ports, qui ne se pouuoient garder que par de grandes forces; ioint que le terroir y est peu peuplé de Sauuages; outre que l'on ne pourroit penetrer par ces lieux dans les terres, où sont nombre d'habitans sedentaires, comme on pourroit faire par ladite riuiere Sainct Laurent, plustost qu'aux costes d'Acadie.

Ce que l'Autheur representa au Pere Coton.

D'auantage, que l'Anglois qui faisoit alors ses pesches en quelques isles esloignées de 13. à 14. lieues de l'isle des monts deserts, qui est l'entrée de la riuiere de Pemetegoet, feroit ce qu'il pourroit pour endomager les nostres, pour estre proche du port Royal & autres lieux. Ce que pour lors ne se pouuoit esperer à Quebec, où les Anglois n'auoient aucune cognoissance. Que si ladite Dame de Guercheuille eust en ce temps là entré en possession de Quebec, on se fust peu asseurer que par la vigilance des Peres Iesuites, & les instructions que ie leur pouuois donner, le pays se fust beaucoup mieux accommodé, & l'Anglois ne l'eust trouué dénué de viures & d'armes, & ne s'en fust emparé, comme il a fait en ces dernieres guerres. Ce qu'il a fait par l'industrie de quelques mauuais François, joint qu'alors lesdits Peres n'auoient auec eux aucun homme pour conduire leur affaire, excepté la Saussaye, peu experimenté en la cognoissance des lieux. Mais on a beau dire & faire, on ne peut euiter ce qu'il plaist à Dieu de disposer.

Voila comme les entrepriſes qui ſe font à la haſte, & ſans fondement, & faites ſans regarder au fonds de l'affaire, reüſſiſſent touſiours mal.

---

*Seconde entrepriſe du Sieur de Mons. Conſeil que l'Autheur luy donne. Obtient Commiſſion du Roy. Son partement. Baſtimens que l'Autheur fait au lieu de Quebec. Crieries contre le Sieur de Mons.*

## CHAPITRE II.

REtournons & pourſuiuons la ſeconde entrepriſe du Sieur de Mons, qui ne perd point courage, & ne veut demeurer en ſi beau chemin. Le R. P. Coton ayant refuſé de conuenir auec luy des 3600. liures, il me diſcourut particulierement de ſes deſſeins. Ie le conſeillay, & luy donnay aduis de ſaller loger dans le grand fleuue Sainct Laurent, duquel i'auois vne bonne cognoiſſance par le voyage que j'y auois fait, luy faiſant gouſter les raiſons pourquoy il eſtoit plus à propos & conuenable d'habiter ce lieu qu'aucun autre. Il ſy reſolut; & pour cét effect il en parle à ſa Majeſté, qui luy accorde, & luy donne Commiſſion de ſaller loger dans le pays. Et pour en ſupporter plus facilement la deſpenſe, interdit le trafic de pelleterie à tous ſes ſubjects, pour vn an ſeulement.

Conſeil que l'Autheur donne au Sieur de Mons.

Obtient commiſſiõ du Roy.

Pour cét effect il fait equiper 2. vaiſſeaux à Hõneſleur, & me donna ſa lieu-tenance au pays de la nouuelle France l'an 1608. Le Pont Graué prit le deuant pour aller à Tadouſſac, & moy aprés luy dans vn vaiſ-

Voyage de l'Autheur.

seau chargé des choſes neceſſaires & propres à vne habitation. Dieu nous fauoriſa ſi heureuſement, que nous arriuaſmes dans ledit fleuue au port de Tadouſſac; auquel lieu ie fais deſcharger toutes nos commoditez, auec les hommes, manouuriers, & artiſans, pour aller à mont ledit fleuue trouuer lieu commode & propre pour habiter. Trouuant vn lieu le plus eſtroit de la riuiere, que les habitans du pays appellent Quebec, j'y fis baſtir & edifier vne habitation, & défricher des terres, & faire quelques jardinages. Mais pendant que nous trauaillons auec tant de peine, voyons ce qui ſe paſſe en France pour l'execution de ceſte entrepriſe.

Fait baſtir à Quebec.

Le Sieur de Mons qui eſtoit demeuré à Paris pour quelques ſiennes affaires, & eſperant que ſa Majeſté luy continueroit ſadite Commiſſion, il ne demeura pas beaucoup en repos que l'on ne crie plus que iamais qu'il faut aller au Conſeil. Les Bretons, Baſques, Rochelois & Normands renouuellent les plaintes; & eſtans oüis de ceux qui les veulent fauoriſer, diſent que c'eſt vn peuple, c'eſt vn bien public. Mais l'on ne recognoiſt pas que ce ſont peuples enuieux, qui ne demandẽt pas leur bien, ains pluſtoſt leur ruine, comme il ſe verra en la ſuitte de ce diſcours.

Quoy que c'en ſoit, voila pour la ſeconde fois la Commiſſion reuoquée, ſans y pouuoir remedier. Il ſen faudra retourner de Quebec au printemps prochain; de ſorte que qui plus y aura mis, plus y aura perdu, comme ſera ſans doute ledit Sieur de Mons, lequel me r'eſcriuit ce qui s'eſtoit paſſé, qui me donna ſujet de retourner en France voir ces remuemens, &

comme l'habitation demeuroit au sieur de Mons, qui en conuint quelque temps de là auec ses associez; lequel cependant la met entre les mains de quelque marchand de la Rochelle, à certaines cõditions, pour leur seruir de retraitte à retirer leurs marchandises, & traicter auec les Sauuages. C'estoit en ce temps là que ie fis l'ouuerture aud. Reuerend Pere Coton, pour Madame de Guercheuille, si elle le vouloit auoir, ce qui ne se pût, comme i'ay dit cy-dessus, puis que la traicte estoit permise, iusques à ce qu'il renouuellast vne autre commission, qui apportast vn meilleur reglement que par le passé.

L'Autheur represente au sieur de Mons son hyuernement en la nouuelle France.

I'allay trouuer le Sieur de Mons, auquel ie representay tout ce qui s'estoit passé en nostre hyuernement, & ce que i'auois peu cognoistre & apprendre des commoditez que l'on pouuoit esperer dans le grand fleuue Sainct Laurent, qui m'occasionna de voir sa Majesté pour luy en faire particulierement le recit, auquel elle y prit grand plaisir. Cependant le sieur de Mons porté d'affection d'embrasser cét affaire à quelque prix que ce fust, fait derechef ce qu'il peut pour auoir nouuelle commission. Mais ses enuieux, au moyen de la faueur, auoient mis si bon ordre, que son trauail fut en vain. Ce que voyant, pour le desir qu'il auoit de voir ses terres peuplées, il ne laissa, sans commission, de vouloir continuer l'habitation, & faire recognoistre plus particulierement le dedans des terres à mont ledit fleuue. Et pour l'execution de ceste entreprise, il fait equiper auec la Societé des vaisseaux, comme font plusieurs autres, à qui le trafic n'estoit pas interdit, qui couroient sur

Le sieur de Mõs poursuit vne nouuelle commissiõ.

Mais les enuieux de sõ bien le priuent des moyens de l'obtenir.

nos briſées, qui emporterent le lucre des peines de noſtre trauail, ſans qu'ils vouluſſent contribuer à ſes entrepriſes.

Les vaiſſeaux eſtans preſts, le Pont Graué & moy nous embarquaſmes pour faire ce voyage l'an 1610. auec artiſans & autres manouuriers, & fuſmes trauerſez de mauuais temps. Arriuans au port de Tadouſſac, & de là à Quebec, nous y trouuaſmes chacun en bonne diſpoſition.

Premier que paſſer plus outre, i'ay penſé qu'il ne ſeroit hors de ſujet de deſcrire la deſcription de la grande riuiere, & de quelques deſcouuertes que i'ay faites à mont ledit fleuue Sainct Laurent, de ſa beauté & fertilité du pays, & de ce qui ſ'eſt paſſé és guerres contre les Hiroquois.

*Embarquement de l'Autheur pour aller habiter la grande riuiere Sainct Laurent. Deſcription du port de Tadouſſac. De la riuiere de Saguenay. De l'Iſle d'Orleans.*

## CHAPITRE III.

APrés auoir raconté au feu Roy tout ce que i'auois veu & deſcouuert, ie m'embarquay pour aller habiter la grande riuiere Sainct Laurent, au lieu de Quebec, comme Lieutenant pour lors du ſieur de Mons. Ie partis de Honnefleur le 13. d'Auril 1608. & le 3. de Iuin arriuaſmes deuant Tadouſſac, diſtant de Gaſpé 80. ou 90. lieues, & moüillaſmes l'anchre à la rade du port de Tadouſſac, qui eſt à vne lieuë du port, qui eſt comme vne ance à l'entrée de la riuiere du Saguenay, où il y a vne marée fort eſtrange pour ſa viſteſſe, où quelquefois ſe leuent des vents impetueux qui ameinent de grandes froidures. L'on tient que ceſte riuiere a 45. ou 50. lieues du port de Tadouſſac iuſques au premier ſault, qui vient du nort noroueſt. Ce port eſt petit, & n'y pourroit qu'enuiron 20. vaiſſeaux. Il y a de l'eau aſſez, & eſt à l'abry de la riuiere de Saguenay, & d'vne petite iſle de rochers qui eſt preſque coupée de la mer. Le reſte ſont montagnes hautes eſleuées, où il y a peu de terre, ſinon rochers & ſables remplis de bois, comme ſapins & bouleaux. Il y a vn petit eſtang proche du port renfermé de montagnes couuertes de bois. A l'entrée ſont deux pointes, l'vne du coſté du ſuroueſt, contenant prés d'vne lieuë en la mer, qui ſ'appelle la pointe

Port de Tadouſſac, & ſa deſcription.

aux Alloüettes; & l'autre du coſté du nordoueſt, contenant demy quart de lieuë, qui ſ'appelle la pointe aux roches. Les vents du ſud ſueſt frapẽt dans le port, qui ne ſont point à craindre, mais bien celuy du Saguenay. Les deux pointes cy deſſus nommées, aſſechent de baſſe mer.

Pointe aux Alouettes.

Pointe aux Rochers.

En ce lieu y auoit nõbre de Sauuages, qui y eſtoiẽt venus pour la traicte de pelleterie, pluſieurs deſquels vindrent à noſtre vaiſſeau auec leurs canaux, qui ſont de 8. ou 9. pas de long, & enuiron vn pas, ou pas & demy de large par le milieu, & vont en diminuant par les deux bouts Ils ſont fort ſubiects à tourner ſi on ne les ſçait biẽ gouuerner, & ſont faits d'eſcorce de bouleau, renforcez par dedans de petits cercles de cedre blanc, bien proprement arrangez, & ſont ſi legers, qu'vn homme en porte aiſément vn. Chacun peut porter la peſanteur d'vne pipe. Quand ils veulent trauerſer la terre pour aller en quelque riuiere où ils ont affaire, ils les portent auec eux. Depuis Choüacoet le long de la coſte iuſques au port de Tadouſſac, ils ſont tous ſemblables.

Nombre de Sauuages venus prés ce port à cauſe des pelleteries.

Canaux de Sauuages comment faits.

Ie fus viſiter quelques endroits de la riuiere du Saguenay, qui eſt vne belle riuiere, & d'vne grande profondeur, comme de 80. & 100. braſſes. A 50. lieues de l'entrée du port, comme dit eſt, y a vn grand ſault d'eau, qui deſcend d'vn fort haut lieu, & de grande impetuoſité. Il y a quelques iſles dedans ceſte riuiere fort deſertes, n'eſtans que rochers, couuertes de petits ſapins & bruyeres. Elle contient de large demie lieue en des endroits, & vn quart en ſon entrée, où il y a vn courant ſi grand, qu'il eſt trois quarts de marée couru

Riuiere de Saguenay.

Iſles d'auprés ceſte riuiere ſont fort deſertes.

dedans la riuiere, qu'elle porte encores hors: & en toute la terre que j'y aye veuë, ce ne ſont que montagnes & promontoires de rochers, la plus-part couuerts de ſapins & bouleaux; terre fort mal plaiſante, tant d'vn coſté que d'autre: en fin ce ſont de vrais deſerts inhabitez. Allant chaſſer par les lieux qui me ſembloiét les plus plaiſans, ie n'y trouuois que de petits oiſelets, comme arondelles, & quelques oiſeaux de riuiere, qui y viennent en eſté; autrement il n'y en a point, pour l'exceſſiue froidure qu'il y fait. Ceſte riuiere vient du noroueſt.

Rapport des Sauuages à l'Autheur.

Les Sauuages m'ont fait rapport qu'ayans paſſé le premier ſault ils en paſſent huict autres, puis vont vne iournée ſans en trouuer, & derechef en paſſent dix autres, & vont dans vn lac, où ils font trois iournées, & en chacune ils peuuent faire à leur aiſe dix lieuës en montant. Au bout du lac y a des peuples qui viuent errans. Il y a 3. riuieres qui ſe deſchargent dans ce lac, l'vne venãt du nort, fort proche de la mer, qu'ils tiennent eſtre beaucoup plus froide que leur pays; & les autres deux d'autres coſtes par dedans les terres, où il y a des peuples Sauuages errans, qui ne viuent auſſi que de la chaſſe, & eſt le lieu où nos Sauuages vont porter les marchandiſes que nous leur donnons pour traicter les fourrures qu'ils ont, comme caſtors, martres, loups ceruiers, & loutres, qui y ſont en quantité, & puis nous les apportent à nos vaiſſeaux. Ces peuples Septentrionaux diſent aux noſtres qu'ils voyent la mer ſalée; & ſi cela eſt, comme ie le tiens pour certain, ce ne doit eſtre qu'vn gouffre qui entre dans les terres par les parties du nort. Les Sauuages diſent qu'il

Peuples qui viuent errans, & ne ſe nourriſſent que de la chaſſe.

Voyent la mer ſalée.

qu'il peut y auoir de la mer du nort au port de Tadouſſac 40. à 50. iournées, à cauſe de la difficulté des chemins, riuieres, & pays qui eſt fort montueux, où la plus grande partie de l'année y a des neges. Voila au vray ce que i'ay appris de ce fleuue. I'ay ſouuent deſiré faire ceſte deſcouuerte, mais ie ne l'ay peu faire ſans les Sauuages, qui n'ont voulu que j'allaſſe auec eux, ny aucuns de nos gens; toutesfois ils me l'auoiẽt promis.

---

*Deſcouuerte de l'iſle aux Lievres. De l'iſle aux Couldres: & du ſault de Montmorency.*

## CHAPITRE IIII.

IE partis de Tadouſſac pour aller à Quebec, & paſſaſmes prés d'vne iſle qui s'appelle l'iſle aux Lievres, diſtante de 6. lieuës dudit port, & eſt à deux lieuës de la terre du nort, & à prés de 4. lieues de la terre du ſud. De l'iſle aux Lievres, nous fuſmes à vne petite riuiere qui aſſeche de baſſe mer, où à quelque 700. à 800. pas dedans y a deux ſauts d'eau. Nous la nommaſmes la riuiere aux Saulmõs, à cauſe que nous y en priſmes. Coſtoyãt la coſte du nort, nous fuſmes à vne pointe qui aduance à la mer, qu'auons nommé le cap Dauphin, diſtant de la riuiere aux Saulmons trois lieües. De là fuſmes à vn autre cap que nommaſmes le cap à l'Aigle, diſtant du cap Dauphin 8. lieues. Entre les deux y a vne grande ance, où au fonds y a vne petite riuiere qui aſſeche de baſſe mer, & peut tenir enuiron lieue & demie. Elle eſt quelque peu vnie, venant en diminuant par

L'iſle aux Liéures.

Riuiere aux Saulmons.

Cap Dauphin.

Cap à l'Aigle.

les deux bouts. A celuy de l'oueſt y a des prairies & pointes de rochers, qui aduancent quelque peu dans la riuiere: & du coſté du ſuroueſt elle eſt fort batturiere, toutesfois aſſez agreable, à cauſe des bois qui l'enuironnent, diſtante de la terre du nort d'enuiron demie lieuë, où il y a vne petite riuiere qui entre aſſez auant dedans les terres, & l'auons nommée la riuiere platte, ou malle baye, d'autant que le trauers d'icelle la marée y court merueilleuſement: & bien qu'il face calme, elle eſt touſiours fort emeuë, y ayant grande profondeur: mais ce qui eſt de la riuiere eſt plat, & y a force rochers en ſon entrée, & autour d'icelle. De l'iſle aux Couldres coſtoyans la coſte, fuſmes à vn cap, que nous auons nommé le cap de Tourmente, qui en eſt à ſept lieues, & l'auons ainſi appellé, d'autãt que pour peu qu'il face de vent, la mer y eſleue comme ſi elle eſtoit pleine. En ce lieu l'eau commence à eſtre douce. De là fuſmes à l'iſle d'Orleans, où il y a deux lieues, en laquelle du coſté du ſud y a nombre d'iſles, qui ſont baſſes, couuertes d'arbres, & fort agreables, remplies de grandes prairies, & force gibbier, contenans à ce que i'ay peu iuger, les vnes deux lieues, & les autres peu plus ou moins. Autour d'icelles y a force rochers, & baſes fort dangereuſes à paſſer, qui ſont eſloignez d'enuiron deux lieues de la grande terre du ſud. Toute ceſte coſte, tant du nort, que du ſud, depuis Tadouſſac, iuſques à l'iſle d'Orleans, eſt terre montueuſe, & fort mauuaiſe, où il n'y a que des pins, ſapins, & bouleaux, & des rochers tres-mauuais, & ne ſçauroit-on aller en la plus-part de ces endroits.

L'iſle aux Couldres.

L'iſle d'Organs.

Or nous rangeaſmes l'iſle d'Orleans du coſté du

sud, distante de la grande terre vne lieue & demie ; & du costé du nort demie lieue, contenant de long six lieues, & de large vne lieue, ou lieue & demie par endroits. Du costé du nort elle est fort plaisante, pour la quantité des bois & prairies qu'il y a, mais il y fait fort dangereux passer, pour la quantité de pointes & rochers qui sont entre la grand terre & l'isle, où il y a quantité de beaux chesnes, & des noyers en quelques endroits, & à l'emboucheure des vignes & autres bois comme nous auons en France.

Ce lieu est le commencement du beau & bon pays de la grande riuiere, où il y a de son entrée 120. lieues. Au bout de l'isle y a vn torrent d'eau du costé du nort, que i'ay nommé le sault de Montmorency, qui vient d'vn lac qui est enuiron dix lieues dedans les terres, & descend de dessus vne coste qui a prés de 2 $\frac{1}{2}$. toises de haut, au dessus de laquelle la terre est vnie & plaisante à voir, bien que dans le pays on voye de hautes montagnes, qui paroissent de 15 à 20. lieues.

Sault de Montmorency.

*Arriuée de l'Autheur à Quebec, où il fit ſes logemens. Forme de viure des Sauuages de ce pays là.*

## CHAPITRE V.

DE l'iſle d'Orleans iuſques à Quebec y a vne lieuë, & y arriuay le 3. Iuillet, où eſtant, ie cherchay lieu propre pour noſtre habitation: mais ie n'en peus trouuer de plus cõmode, ny mieux ſcitué que la pointe de Quebec, ainſi appellé des Sauuages, laquelle eſtoit rẽplie de noyers & de vignes. Auſſi toſt j'employay vne partie de nos ouuriers à les abbatre, pour y faire noſtre habitation, l'autre à ſcier des aix, l'autre à foüiller la caue, & faire des foſſez, & l'autre à aller querir nos commoditez à Tadouſſac auec la barque. La premiere choſe que nous fiſmes fut le magazin pour mettre nos viures à couuert, qui fut promptement fait par la diligence d'vn chacun, & le ſoin que j'en eu. Proche de ce lieu eſt vne riuiere agreable, où anciennement hyuerna Iacques Cartier.

L'Autheur fait défricher le lieu de leur demeure.

Pendant que les Charpentiers, Scieurs d'aix, & autres ouuriers trauailloient à noſtre logement, ie fis mettre tout le reſte à défricher autour de l'habitation, afin de faire des iardinages pour y ſemer des grains & graines, pour voir comme le tout ſuccederoit, d'autant que la terre paroiſſoit fort bonne.

Cependant quantité de Sauuages eſtoient cabannez proche de nous, qui faiſoient peſche d'anguilles, qui commencent à venir comme au 15. de Septembre,

& finit au 15 Octobre. En ce temps tous les Sauuages se nourrissent de ceste manne, & en font secher pour l'hyuer iusques au mois de Feurier, que les neges sont grandes, comme de deux pieds & demy, & trois pieds pour le plus, qui est le temps que quand leurs anguilles, & autres choses qu'ils font chercher, sont accommodées, ils võt chasser aux castors, où ils sont iusques au commencement de Ianuier. Ils ne firent pas grand chasse de castors, pour estre les eauës trop grandes, & les riuieres desbordées, ainsi qu'ils nous dirent. Quand leurs anguilles leur faillent, ils ont recours à chasser aux eslans & autres bestes sauuages, qu'ils peuuent trouuer en attendant le printemps, où j'eus moyen de les entretenir de plusieurs choses. Ie consideray fort particulierement leurs coustumes.

Sauuages se nourrissent de manne.

Temps de leurs chasses.

Tous ces peuples patissent tant, que quelquefois ils sont contraints de viure de certains coquillages, & manger leurs chiens, & peaux, dequoy ils se couurent contre le froid. Qui leur monstreroit à viure, & leur enseigneroit le labourage des terres, & autres choses, ils apprendroient fort bien : car il s'en trouue assez qui ont bon iugement, & respondent à propos sur ce qu'on leur demande. Ils ont vne meschanceté en eux, qui est d'vser de vengeãce, d'estre grands menteurs, & ausquels il ne se faut pas trop asseurer, sinon auec raison, & la force en la main. Ils promettent assez, mais ils tiennent peu, la plus-part n'ayans point de loy, selon que i'ay peu voir, auec tout plein d'autres faulses croyances. Ie leur demanday de quelle sorte de ceremonies ils vsoient à prier leur Dieu ; ils me dirent qu'ils n'en vsoient point d'autres, sinon qu'vn chacun

Ces peuples patissent fort.

Ils sont capables d'apprendre.

Sont vindicatifs, & menteurs.

Forme de leurs prieres.

le prioit en son cœur comme il vouloit. Voila pourquoy il n'y a aucune loy parmy eux, & ne sçauent que c'est d'adorer & prier Dieu, viuãs comme bestes brutes; mais ie croy qu'ils seroient bien tost reduits au Christianisme, si on habitoit & cultiuoit leur terre, ce que la plus-part desirent. Ils ont parmy eux quelques Sauuages qu'ils appellent Pilotois, qu'ils croyent parler au diable visiblemẽt, leur disant ce qu'il faut qu'ils facent, tant pour la guerre, que pour autres choses; & s'ils leur commandoiẽt qu'ils allassent mettre en execution quelque entreprise, ils obeïroient aussi tost à son commandement. Comme aussi ils croyent que tous les songes qu'ils ont, sont veritables: & de faict, il y en a beaucoup qui disent auoir veu & songé choses qui aduiennent ou aduiendront. Mais pour en parler auec verité, ce sont visions diaboliques, qui les trompe & seduit. Voila tout ce que i'ay peu apprendre de leur croyance bestiale.

Sauuages appellez Pilotois.

Croyent au diable.

Ont le corps bien proportionné.

Tous ces peuples sont bien proportiõnez de leurs corps, sans difformité, & sont dispos. Les femmes sont aussi bien formées, potelées, & de couleur bazannée, à cause de certaines peintures dont elles se frotent, qui les fait paroistre oliuastres. Ils sont habillez de peaux: vne partie de leur corps est couuerte, & l'autre partie descouuerte: mais l'hyuer ils remedient à tout, car ils sont habillez de bonnes fourrures, comme de peaux d'eslan, loutres, castors, ours, loups marins, cerfs, & biches, qu'ils ont en quantité. L'hyuer quand les neges sont grandes, ils font vne maniere de raquettes, qui sont grãdes deux ou trois fois plus que celles de France, qu'ils attachent à leurs pieds, & vont ainsi dans les

Leurs habits.

neges, sans enfoncer: car autrement ils ne pourroient chasser, ny aller en beaucoup de lieux. Ils ont aussi vne façon de mariage, qui est, Que quand vne fille est en l'aage de 14. ou 15. ans, & qu'elle a plusieurs seruiteurs, elle a compagnie auec tous ceux que bon luy semble: puis au bout de 5. ou 6. ans elle prend lequel il luy plaist pour son mary, & viuent ensemble iusques à la fin de leur vie: sinon qu'aprés auoir demeuré quelque temps ensemble, & elles n'ont point d'enfans, l'homme se peut démarier, & prendre vne autre femme, disant que la sienne ne vaut rien. Par ainsi les filles sont plus libres que les femmes.

Marchent parmy les neges auec des raquettes aux pieds.

Leurs mariages estranges.

Filles sont plus libres que les femmes.

Depuis qu'elles sont mariées elles sont vn peu plus chastes. Leurs maris sont la plus-part ialoux, lesquels donnent des presens aux peres ou parents des filles qu'ils ont espousées. Voila les ceremonies & façons dont ils vsent en leurs mariages.

Pour ce qui est de leurs enterremens, quand vn hóme ou vne femme meurt, ils font vne fosse, où ils mettent tout le bien qu'ils ont, comme chaudieres, fourrures, haches, arcs, flesches, robbes, & autres choses: puis ils mettent le corps dans la fosse, & le couurent de terre, & mettent quantité de grosses pieces de bois dessus, & vne autre debout, qu'ils peindent de rouge par en haut. Ils croyent l'immortalité des ames, & disent qu'ils vont se resioüir en d'autres pays, auec leurs parents & amis qui sont morts. Si ce sont Capitaines ou autres d'auctorité, ils vont aprés leur mort vne fois l'an faire vn festin, chantans & dançans sur leur fosse.

Leurs enterremens.

Enterrent tous leurs vstanciles auec le corps.

Croyent l'immortalité des ames.

Ils sont fort craintifs, & apprehendent infiniment leurs ennemis, & ne dormét presque point en repos en

quelque lieu qu'ils ſoient, bien que ie les aſſeuraſſe tous les iours de ce qu'il m'eſtoit poſſible, en leur remonſtrant de faire comme nous, ſçauoir, veiller vne partie, tandis que les autres dormirõt, & chacun auoir ſes armes preſtes, comme celuy qui fait le guet, & ne tenir les ſonges pour verité, ſur quoy ils ſe repoſent. Mais peu leur ſeruoient ces remonſtrances, & diſoiẽt que nous ſçauions mieux nous garder de toutes ces choſes qu'eux, & qu'auec le temps ſi nous habitions leur pays, ils le pourroient apprendre.

---

*Semences de vignes plantées à Quebec par l'Autheur. Sa charité enuers les pauures Sauuages..*

## CHAPITRE VI.

L'Autheur fait ſemer du bled, & planter des vignes.

LE premier Octobre ie fis ſemer du bled, & au 15. du ſeigle.

Le 3. du mois il fit quelques gelées blãches, & les fueilles des arbres commencerent à tomber au 15.

Le 24. du mois, ie fis planter des vignes du pays, qui vindrent fort belles. Mais aprés que ie fus party de l'habitation pour venir en France, on les gaſta toutes, ſans en auoir eu ſoin, ce qui m'affligea beaucoup à mon retour.

Le 18. de Nouembre tomba quãtité de neges, mais elles ne durerent que deux iours ſur la terre.

Le 5. Feurier il negea fort.

Le 20. du mois il apparut à nous quelques Sauuages qui eſtoient au delà de la riuiere, qui crioient que nous

nous les allassions secourir : mais il estoit hors de nostre puissance, à cause de la riuiere qui charrioit vn grand nombre de glaces. car la faim pressoit si fort ces pauures miserables, que ne sçachans que faire, ils se resolurent de mourir, hommes, femmes, & enfans, ou de passer la riuiere, pour l'esperãce qu'ils auoient que ie les assisterois en leur extréme necessité. Ayant donc prins ceste resolutiõ, les hommes & les femmes prindrent leurs enfans, & se mirent en leurs canaux, pensans gaigner nostre coste par vne ouuerture de glaces que le vent auoit faite: mais ils ne furent si tost au milieu de la riuiere, que leurs canaux furent prins & brisez entre les glaces en mille pieces. Ils firent si bien qu'ils se jetterent auec leurs enfanss, que les femmes portoient sur leur dos, dessus vn grand glaçon. Comme ils estoient là dessus, on les entendoit crier, tant que c'estoit grand pitié, n'esperans pas moins que de mourir. Mais l'heur en voulut tant à ces pauures miserables, qu'vne grande glace vint choquer par le costé de celle où ils estoient, si rudement, qu'elle les jetta à terre. Eux voyans ce coup si fauorable, furent à terre auec autant de ioye que iamais ils en receurent, quelque grande famine qu'ils eussent eu. Ils s'en vindrent à nostre habitation si maigres & défaits, qu'ils sembloient des anatomies, la plus-part ne se pouuans soustenir. Ie m'estonnay de les voir, & de la façon qu'ils auoient passé, veu qu'ils estoient si foibles & debiles. Ie leur fis donner du pain & des febves, mais ils n'eurent pas la patiẽce qu'elles fussent cuites pour les mãger: & leur prestay des escorces d'arbres pour couurir leurs cabanes. Cõme ils se cabanoiẽt, ils aduiserẽt

Misere de ces peuples en hyuer.

Charité de l'Autheur enuers eux.

vne charongne qu'il y auoit prés de deux mois que j'auois fait jetter pour attirer des regnards, dont nous en preniõs de noirs & de roux, comme ceux de France, mais beaucoup plus chargez de poil. Ceſte charongne eſtoit vne truye & vn chien, qui auoient eſté expoſés durãt la chaleur & le froid. Quand le temps s'adouciſſoit, elle puoit ſi fort que l'on ne pouuoit durer auprés; neantmoins ils ne laiſſerent de la prendre & emporter en leur cabanne, où auſſi toſt ils la deuorerent à demy cuite, & iamais viande ne leur ſembla de meilleur gouſt. I'enuoyay deux ou trois hommes les aduertir qu'ils n'en mãgeaſſent point, s'ils ne vouloient mourir. Comme ils approcherent de leur cabanne, ils ſentirent vne telle puanteur de ceſte charongne à demy eſchauffée, dont ils auoient chacun vne piece en la main, qu'ils penſerent rendre gorge, qui fit qu'ils n'y arreſterent gueres. Ie ne laiſſay pourtant de les accommoder ſelon ma puiſſance, mais c'eſtoit pour la quantité qu'ils eſtoient, & dans vn mois ils euſſent bien mangé tous nos viures, s'ils les euſſent eus en leur pouuoir, tant ils ſont gloutons. Car quand ils en ont, ils ne mettent rien en reſerue, & en font chere continuelle iour & nuict, puis aprés ils meurẽt de faim.

Enleuent vne chorõgne puãte, qu'ils deuorent.

Sont fort gloutons.

Ils firent encores vne autre choſe auſſi miſerable que la premiere. I'áuois fait mettre vne chienne au haut d'vn arbre, qui ſeruoit d'appaſt aux martres & oiſeaux de proye, où ie prenois plaiſir, d'autãt qu'ordinairement ceſte charongne en eſtoit aſſaillie. Ces Sauuages furent à l'arbre, & ne pouuans monter deſſus à cauſe de leur foibleſſe, ils l'abbatirent, & auſſi

Enleuent vn chiẽ qui n'auoit que la peau & les os.

toſt enleuerent le chien, où il n'y auoit que la peau & les os, & la teſte puante & infecte, qui fut incontinẽt deuoré.

Voila le plaiſir qu'ils ont le plus ſouuent en hyuer: car en eſté ils ont aſſez dequoy ſe maintenir, & faire des prouiſions, pour n'eſtre aſſaillis de ces extremes neceſſitez, les riuieres abondantes en poiſſon, & chaſſe d'oiſeaux, & autres beſtes ſauuages. La terre eſt fort propre & bonne au labourage, s'ils vouloient prendre la peine d'y ſemer des bleds d'Inde, comme font tous leurs voiſins Algomequins, Hurens, & Hiroquois, qui ne ſont attaquez d'vn ſi cruel aſſaut de famine, pour y ſçauoir remedier par le ſoin & preuoyance qu'ils ont, qui fait qu'ils viuent heureuſement au prix de ces Montaignets, Canadiens, & Souriquois, qui ſont le long des coſtes de la mer. Les neges y ſont 5. mois ſur la terre, qui eſt depuis le mois de Decembre, iuſques vers la fin d'Auril, qu'elles ſont preſque toutes fonduës. Depuis Tadouſſac iuſques à Gaſpé, cap Breton, iſle de terre neufue, & grand baye, les glaces & neges y ſont encores en la plus-part des endroits iuſques à la fin de May: auquel temps quelquefois l'entrée de la grande riuiere eſt ſeellée de glaces, mais à Quebec il n'y en a point, qui monſtre vne eſtrange difference pour 120. lieues de chemin en longitude: car l'entrée de la riuiere eſt par les 49. 50. & 51. degré de latitude, & noſtre habitation par les 46. & demy. Pour ce qui eſt du pays, il eſt beau & plaiſant, & apporte toutes ſortes de grains & graines à maturité, y ayant de toutes les eſpeces d'arbres que nous auons en nos foreſts par deçà, & quantité de fruicts, bien

Ils ont les neges cinq mois de l'annee.

Fruicts y viennẽt en abondance.

qu'ils soient sauuages, pour n'estre cultiuez: comme noyers, cerisiers, pruniers, vignes, framboises, fraises, groiselles vertes & rouges, & plusieurs autres petits fruicts qui y sont assez bons. Aussi y a-il plusieurs sortes de bonnes herbes & racines. La peschе de poisson y est en abondance dans les riuieres, où il y a quantité de prairies & gibbier, qui est en nombre infiny.

Peschе de poisson y abonde.

Le 8. d'Auril en ce temps les neges estoient toutes fonduës, & neantmoins l'air estoit encores assez froid iusques en May, que les arbres commencent à jetter leurs fueilles.

---

*Partement de Quebec iusques à l'isle Sainct Eloy, & de la rencontre que j'y fis des Sauuages Algomequins & Ochataiguins.*

## CHAPITRE VII.

POur cét effect ie partis le 18. dudit mois, où la riuiere commence à s'eslargir quelquefois d'vne lieuë, & lieuë & demie en tels endroits. Le pays va de plus en plus en embellissant. Ce sont costaux en partie le long de la riuiere, & terres vnies sans rochers que fort peu. Pour la riuiere elle est dangereuse en beaucoup d'endroits, à cause des bancs & rochers qui sont dedans, & n'y fait pas bon nauiger, si ce n'est la sonde à la main. La riuiere est fort abondante en plusieurs sortes de poisson, tant de ceux qu'auons par deçà, comme d'autres que n'auons pas. Le pays est tout couuert de grandes & hautes forests des mesmes sortes qu'auons vers

noſtre habitatiõ. Il y a auſſi pluſieurs vignes & noyers qui ſont ſur le bord de la riuiere, & quantité de petits ruiſſeaux & riuieres, qui ne ſont nauigeables qu'auec des canaux. Nous paſſaſmes proche de la pointe Saincte Croix. Ceſte pointe eſt de ſable, qui aduance quelque peu dans la riuiere, à l'ouuert du noroueſt, qui bat deſſus. Il y a quelques prairies, mais elles ſont innondées des eauës à toutes les fois que viẽt la plaine mer, qui pert de prés de deux braſſes & demie. Ce paſſage eſt fort dangereux à paſſer pour la quãtité de rochers qui ſont au trauers de la riuiere, bien qu'il y aye bon achenal, lequel eſt fort tortu, où la riuiere court comme vn ras, & faut bien prẽdre le temps à propos pour le paſſer. Ce lieu a tenu beaucoup de gens en erreur, qui croyoient ne le pouuoir paſſer que de plaine mer, pour n'y auoir aucun achenal: maintenãt nous auons trouué le contraire: car pour deſcendre du haut en bas, on le peut de baſſe mer: mais de monter, il ſeroit mal-aiſé, ſi ce n'eſtoit auec vn grand vent, à cauſe du grand courant d'eau; & faut par neceſſité attendre vn tiers de flot pour le paſſer, où il y a dedans le courant 6.8.10.12.15. braſſes d'eau en l'achenal.

Pointe de S. Croix.

Continuant noſtre chemin, nous fuſmes à vne riuiere qui eſt fort agreable, diſtante du lieu de Saincte Croix de neuf lieuës, & de Quebec 24. & l'auõs nommée la riuiere Saincte Marie. Toute ceſte riuiere depuis Saincte Croix eſt fort plaiſante & agreable.

Riuiere de Saincte Marie fort agreable.

Continuant noſtre routte, ie fis rencontre de deux ou trois cents Sauuages, qui eſtoient cabannez proche d'vne petite iſle appellée S. Eloy, diſtante de Saincte Marie d'vne lieuë & demie, & là les fuſmes reco-

Iſle de S. Eloy.

gnoistre, & trouuasmes que c'estoit des nations de Sauuages appellez Ochateguins & Algoumequins, qui venoient à Quebec, pour nous assister aux descouuertures du pays des Hiroquois, contre lesquels ils ont guerre mortelle, n'espargnant aucune chose qui soit à eux.

Sauuages Ochateguins & Algoumequins.

Aprés les auoir recognus, ie fus à terre pour les voir, & m'enquis qui estoit leur chef. Ils me dirét qu'il y en auoit deux, l'vn appellé Yroquet, & l'autre Ochasteguin, qu'ils me monstrerent: & fus en leur cabane, où ils me firent bonne reception, selon leur coustume. Ie commençay à leur faire entendre le sujet de mon voyage, dont ils furent fort resiouis; & aprés plusieurs discours ie me retiray. Quelque temps aprés ils vindrent à ma chaloupe, où ils me firent present de quelque pelleterie, en me monstrant plusieurs signes de resiouissance, & de la s'en retournerent à terre.

Leur chef.

Le lendemain les deux chefs s'en vindrét me trouuer, où ils furent vne espace de temps sans dire mot, en songeant & petunant tousiours. Aprés auoir bien pensé, ils commencerent à haranguer hautement à tous leurs compagnons qui estoient sur le bord du riuage auec leurs armes en la main, escoutans fort ententiuement ce que leurs chefs leur disoient, sçauoir, Qu'il y auoit prés de dix lunes, ainsi qu'ils comptent, que le fils d'Yroquet m'auoit veu, & que ie luy auois fait bonne reception, & desirions les assister contre leurs ennemis, auec lesquels ils auoiét dés long temps la guerre, pour beaucoup de cruautez qu'ils auoient exercées contre leur nation, souz pretexte d'amitié; & qu'ayans tousiours depuis desiré la vengeance, ils

Les deux chefs viennét trouuer l'Autheur.

auoient ſollicité tous les Sauuages ſur le bord de la riuiere, de venir à nous, pour faire alliance auec nous, & qu'ils n'auoient iamais veu de Chreſtiens, ce qui les auoit auſſi meus de nous venir voir, & que d'eux & de leurs compagnons j'en ferois tout ainſi que ie voudrois. Qu'ils n'auoient point d'enfans auec eux, mais gens qui ſçauoient faire la guerre, & pleins de courage, ſçachans le pays & les riuieres qui ſont au pays des Hiroquois, & que maintenant ils me prioient de retourner en noſtre habitation, pour voir nos maiſons: que trois iours aprés nous retournerions à la guerre tous enſemble: & que pour ſigne de grande amitié & reſiouiſſance ie fiſſe tirer des mouſquets & harquebuſes, & qu'ils ſeroient fort ſatisfaits: ce que ie fis. Ils jetterent de grands cris auec eſtonnement, & principalement ceux qui iamais n'en auoient ouy ny veus.

Sujet pourquoy ils le veulẽt voir.

Veulẽt entendre les coups de mouſquets, & d'harquebuſes.

Aprés les auoir oüis, ie leur fis reſponſe, que pour leur plaire, ie deſirois bien m'en retourner à noſtre habitation, pour leur donner plus de contentement, & qu'ils pouuoient iuger que ie n'auois autre intention que d'aller faire la guerre, ne portant auec moy que des armes, & non des marchandiſes pour traicter, cõme on leur auoit donné à entendre. Que mon deſir n'eſtoit que d'accomplir ce que ie leur auois promis: & ſi j'euſſe ſceu qu'on leur euſt rapporté quelque choſe de mal, que ie tenois ceux là pour ennemis plus que les leur meſme. Ils me dirent qu'ils n'en croyoiẽt rien, & que iamais ils n'en auoient ouy parler, neantmoins c'eſtoit le contraire: car il y auoit quelques Sauuages qui le dirent aux noſtres. Ie me contentay, attendant l'occaſion de leur pouuoir monſtrer par effect autre choſe qu'ils n'euſſent peu eſperer de moy.

Reſponſe qu'il leur fait.

*Retour à Quebec, & depuis continuation auec les Sauuages iuſques au ſault de la riuiere des Hiroquois.*

## CHAPITRE VIII.

LE lendemain nous partiſmes tous enſemble pour aller à noſtre habitation, où ils ſe reſiouirent cinq ou ſix iours, qui ſe paſſerẽt en dances & feſtins, pour le deſir qu'ils auoient que nous fuſſions à la guerre.

Arriuee du Pont auec desbarques pleines d'hommes.

Le Pont vint auſſi toſt de Tadouſſac auec deux petites barques pleines d'hommes, ſuiuant vne lettre où ie le priois de venir le plus promptement qu'il luy ſeroit poſſible.

Les Sauuages le voyans arriuer ſe reſiouirent encores plus que deuant, d'autant que ie leur dis qu'il me donnoit de ſes gens pour les aſſiſter, & que peut eſtre nous irions enſemble.

Le 28. du mois ie partis de Quebec pour aſſiſter ces Sauuages. Le premier Iuin arriuaſmes à ſaincte Croix, diſtant de Quebec de 15. lieuës, auec vne chaloupe equipée de tout ce qui m'eſtoit neceſſaire.

Partement de l'Auth. de Saincte Croix.

Ie partis de Saincte Croix le 3. de Iuin auec tous les Sauuages, & paſſaſmes par les trois riuieres, qui eſt vn fort beau pays, remply de quantité de beaux arbres. De ce lieu à Saincte Croix y a 15 lieuës. A l'entrée d'icelle riuiere y a ſix iſles, trois deſquelles ſont fort petites, & les autres de 15. à 1600. pas de long, qui ſont fort plaiſantes à voir: & proche du lac Sainct Pierre, faiſant enuiron deux lieues dans la riuiere y a vn petit

ſault

fault d'eau, qui n'eſt pas beaucoup difficile à paſſer. Ce lieu eſt par la hauteur de 46. degrez quelques minutes moins de latitude. Les Sauuages du pays nous donnerent à entendre, qu'à quelques iournees il y a vn lac par où paſſe la riuiere, qui a dix iournées, & puis on paſſe quelques ſauts, & aprés encore 3. ou 4. autres lacs de 5. ou 6. iournées: & eſtans paruenus au bout, ils font 4. ou 5. lieues par terre, & entrent derechef dans vn autre lac, où le Saguenay prend la meilleure part de ſa ſource. Les Sauuages viennent dudit lieu à Tadouſſac. Les trois riuieres vont 20. iournées des Sauuages; & diſent qu'au bout d'icelle riuiere il y a des peuples qui ſont grands chaſſeurs, n'ayás de demeure arreſtée, & qu'ils voyent la mer du nort en moins de ſix iournées. Ce peu de terre que i'ay veu eſt ſablonneuſe, aſſez eſleuée en coſtaux, chargée de quantité de pins & ſapins ſur le bord de la riuiere: mais entrant dans la terre enuiron vn quart de lieue, les bois y ſont tres-beaux & clairs, & le pays vny.

Continuant noſtre routte iuſques à l'entrée du lac Sainct Pierre, qui eſt vn pays fort plaiſant & vny, & trauerſant le lac à 2. 3. & 4. braſſes d'eau, lequel peut contenir de long 8. lieues, & de large 4. Du coſté du nort nous veiſmes vne riuiere qui eſt fort agreable, qui va dans les terres 50. lieues, & l'ay nommée ſaincte Suzanne: & du coſté du ſud il y en a deux, l'vne appellée la riuiere du Pont, & l'autre de Gennes, qui ſont tres-belles, & en beau & bon pays. L'eau eſt preſque dormante dans le lac, qui eſt fort poiſſonneux. Du coſté du nort il paroiſt des terres à 12. ou 15. lieues du lac, qui ſont vn peu montueuſes. L'ayant trauerſé,

Lac de S. Pierre, où eſt vn lieu fort plaiſãt.

Riuieres de Saincte Suzanne, & de Gennes.

nous passasmes par vn grand nombre d'isles, qui sont de plusieurs grandeurs, où il y a quantité de noyers, & vignes, & de belles prairies, auec force gibbier, & animaux sauuages, qui vont de la grand terre ausdites isles. La pescherie du poisson y est plus abondante qu'en aucun autre lieu de la riuiere qu'eussions veu.

Riuiere des Hiroquois. De ces isles fusmes à l'entrée de la riuiere des Hiroquois, où nous sejournasmes deux iours, & nous rafraischismes de bõnes venaisons, oiseaux & poissons, que nous donnoient les Sauuages, & où il s'esmeut entre eux quelque differend sur le sujet de la guerre, qui fut occasion qu'il n'y en eut qu'vne partie qui se resolurent de venir auec moy, & les autres s'en retournerent en leur pays auec leurs femmes & marchandises, qu'ils auoient traictées.

Partant de ceste entrée de riuiere (qui a enuiron 4. à 500. pas de large, & est fort belle, courant au sud) nous arriuasmes à vn lieu qui est par la hauteur de 45. degrez de latitude, à 22. ou 23. lieues des trois riuieres. Toute ceste riuiere depuis son entrée iusques au premier sault, où il y a 15. lieues, est fort platte & enuironnée de bois, comme sont tous les autres lieux cy-dessus nommez, & des mesmes especes. Il y a neuf ou dix belles isles iusques au premier sault des Hiroquois, lesquelles tiennent enuiron lieue, ou lieue & demie, remplies de quantité de chesnes & noyers. La riuiere tient en des endroits prés de demie lieuë de large, qui est fort poissonneuse. Nous ne trouuasmes point moins de 4. pieds d'eau. L'entrée du sault est vne maniere de lac où l'eau descend, qui contient enuiron trois lieues de circuit, & y a quelques prairies où il n'y

Premier sault des Hiroquois.

habite aucuns Sauuages, pour le sujet des guerres. Il y a fort peu d'eau au sault, qui court d'vne grande vistesse, & quantité de rochers & cailloux, qui font que les Sauuages ne les peuuent surmonter par eau : mais au retour ils les descendent fort bien. Tout cedit pays est fort vny, remply de forests, vignes & noyers. Aucuns Chrestiens n'estoient encores paruenus iusques en cedit lieu, que nous, qui eusmes assez de peine à monter la riuiere à la rame.

Aussi tost que ie fus arriué au sault, ie prins 5. hommes, & fusmes à terre voir si nous pourrions passer ce lieu, & fismes enuiron lieue & demie sans en voir aucune apparence, sinon vne eau courante d'vne grande impetuosité, où d'vn costé & d'autre y auoit quantité de pierres, qui sont fort dangereuses, & auec peu d'eau. Le sault peut contenir 600. pas de large. Et voyant qu'il estoit impossible couper les bois, & faire vn chemin auec si peu d'hommes que i'auois, ie me resolus auec le conseil d'vn chacun, de faire autre chose que ce que nous nous estions promis, d'autant que les Sauuages m'auoiét asseuré que les chemins estoiét aisez : mais nous trouuasmes le contraire, comme i'ay dit cy-dessus, qui fut l'occasion que nous en retournasmes en nostre chaloupe, où i'auois laissé quelques hommes pour la garder, & donner à entendre aux Sauuages quand ils seroient arriuez, que nous estions allez descouurir le long dudit sault. Combien ce sault contient.

Aprés auoir veu ce que desirions de ce lieu, en nous en retournant nous fismes rencontre de quelques Sauuages, qui venoient pour descouurir comme nous auions fait, qui nous dirent que tous leurs com-

Sauuages arriuez à la chaloupe de l'Auth.

pagnons estoient arriuez à nostre chaloupe, où nous les trouuasmes fort contents & satisfaits de ce que nous allions de la façon sans guide, sinon que par le rapport de ce que plusieurs fois ils nous auoient fait.

Estant de retour, & voyãt le peu d'apparence qu'il y auoit de passer le sault auec nostre chaloupe, cela m'affligea, & me dõna beaucoup de desplaisir de m'en retourner sans auoir veu vn grand lac remply de belles isles, & quantité de beau pays, qui borne le lac où habitent leurs ennemis, comme ils me l'auoient figuré. Aprés auoir bien pensé en moy mesme, ie me resolus d'y aller pour accomplir ma promesse, & le desir que i'auois, & m'embarquay auec les Sauuages dans leurs canaux, & prins auec moy deux hommes de bõne volonté. Car quand ce fut à bon escient que nos gens veirent que ie me deliberay d'aller auec leurs canaux, ils saignerent du nez, ce qui me les fit renuoyer à Tadoussac.

Ses gens ne le veulent suiure.

L'Autheur parle aux Capitaines des Sauuages.

Aussi tost ie fus parler aux Capitaines des Sauuages, & leur donnay à entendre comme ils nous auoiẽt dit le contraire de ce que j'auois veu au sault, sçauoir, qu'il estoit hors nostre puissance d'y pouuoir passer auec la chaloupe, toutesfois que cela ne m'empescheroit de les assister comme ie leur auois promis. Ceste nouuelle les attrista fort, & voulurent prendre vne autre resolution: mais ie leur dis, & les y sollicitay, qu'ils eussent à continuer leur premier dessein, & que moy troisiesme, ie m'en irois à la guerre auec eux dans leurs canaux, pour leur monstrer que quant à moy ie ne voulois manquer de parole en leur endroit, bien que ie fusse seul, & que pour lors ie ne voulois forcer per-

Il les console.

sonne de mes compagnons de s'embarquer, sinon ceux qui en auroient la volonté, dont j'en auois trouué deux, que ie menerois auec moy.

Ils furent fort contents de ce que ie leur dis, & d'entendre la resolution que j'auois, me promettant tousiours de me faire voir choses belles.

---

*Partement du sault de la riuiere des Hiroquois. Description d'vn grand lac. De la rencontre des ennemis que nous fismes audit lac, & de la façon & conduite qu'ils vsent en allant attaquer les Hiroquois.*

## CHAPITRE IX.

IE partis dudit Sault de la riuiere des Hiroquois le 2. Iuillet. Tous les Sauuages commencerent à apporter leurs canaux, armes & bagage par terre enuiron demie lieue, pour passer l'impetuosité & la force du sault, ce qui fut promptement fait.

Son embarquement auec les Sauuages.

Aussi tost ils les mirent tous en l'eau, & deux hommes en chacun, auec leur bagage, & firent aller vn des hommes de chasque canot par terre enuiron 1. lieue $\frac{1}{2}$ que peut contenir ledit sault, mais non si impetueux comme à l'entrée, sinon en quelques endroits de rochers qui barrent la riuiere, qui n'est pas plus large de trois à quatre cents pas. Aprés que nous eusmes passé le sault, qui ne fut sans peine, tous les Sauuages qui estoient allez par terre, par vn chemin assez beau & pays vny, bien qu'il y aye quantité de bois, se r'embarquerét dans leurs canaux. Les hommes que i'auois

furent auſſi par terre, & moy par eau, dedans vn canau. Ils firent reueuë de tous leurs gens, & ſe trouua 24. canaux, où il y auoit 60. hommes. Aprés auoir fait leur reueuë, nous continuaſmes le chemin iuſques à vne iſle qui tient trois lieues de long, remplie des plus beaux pins que j'euſſe iamais veu. Ils firent la chaſſe, & y prindrent quelques beſtes ſauuages. Paſſant plus outre enuiron trois lieues de là, nous y logeaſmes pour prendre le repos la nuict enſuiuant.

Les Sauuages coupét du bois pour ſe mettre à couuert.

Incontinent vn chacun d'eux commença l'vn à couper du bois, les autres à prendre des eſcorces d'arbre pour couurir leurs cabanes, pour ſe mettre à couuert: les autres à abbatre de gros arbres pour ſe barricader ſur le bord de la riuiere autour de leurs cabanes; ce qu'ils ſçauent ſi proprement faire, qu'en moins de deux heures cinq cents de leurs ennemis auroiét bien de la peine à les forcer, ſans qu'ils en fiſſent beaucoup mourir. Ils ne barricadent point le coſté de la riuiere où ſont leurs canaux arrangez, pour ſ'embarquer ſi l'occaſion le requeroit.

Aprés qu'ils furent logez, ils enuoyerent trois canaux auec neuf bons hommes, comme eſt leur couſtume, à tous leurs logemens, pour deſcouurir deux ou trois lieues ſ'ils n'apperceuront rien, qui aprés ſe retirent. Toute la nuict ils ſe repoſent ſur la deſcouuerture des auant-coureurs, qui eſt vne tres-mauuaiſe couſtume en eux: car quelquefois ils ſont ſurpris de leurs ennemis en dormant, qui les aſſomment, ſans qu'ils ayent le loiſir de ſe mettre ſur pieds pour ſe defendre.

Recognoiſſant cela, ie leur remonſtrois la faute

qu'ils faiſoient, & qu'ils deuoient veiller, comme ils nous auoient veu faire toutes les nuicts, & auoir des hommes aux aguets, pour eſcouter & voir ſ'ils n'apperceuroient rien; & ne point viure de la façon, comme beſtes. Ils me dirent qu'ils ne pouuoient veiller, & qu'ils trauailloient aſſez de iour à la chaſſe; d'autant que quand ils vont en guerre ils diuiſent leurs troupes en trois, ſçauoir, vne partie pour la chaſſe ſeparée en pluſieurs endroits: vne autre pour faire le gros, qui ſont touſiours ſur leurs armes: & l'autre partie en auant-coureurs, pour deſcouurir le long des riuieres, ſ'ils ne verront point quelque marque ou ſignal par où ayent paſſé leurs ennemis, ou leurs amis: ce qu'ils cognoiſſent par de certaines marques que les Chefs ſe donnent d'vne nation à l'autre, qui ne ſont touſiours ſemblables, ſ'aduertiſſans de temps en temps quand ils en changẽt; & par ce moyen ils recognoiſſent ſi ce ſont amis ou ennemis qui ont paſſé. Les chaſſeurs ne chaſſent iamais de l'auant du gros, ny des auant-coureurs, pour ne donner d'allarme ny de deſordre, mais ſur la retraite & du coſté qu'ils n'apprehendent leurs ennemis, & continuent ainſi iuſques à ce qu'ils ſoient à deux ou trois iournees de leurs ennemis, qu'ils vont de nuict à la deſrobee, tous en corps, horſmis les coureurs, & le iour ſe retirent dans le fort des bois, où ils repoſent, ſans ſ'eſgarer ny mener bruit, ni faire aucun feu, afin de n'eſtre apperceus, ſi par fortune leurs ennemis paſſoiẽt, ny pour ce qui eſt de leur manger durant ce temps. Ils ne font du feu que pour petuner; & mangent de la farine de bled d'Inde cuite, qu'ils deſtrempent auec de l'eau, comme boüillie.

Ils conſeruẽt ces farines pour leur neceſſité, & quand ils ſont proches de leurs ennemis, ou quand ils font retraitte aprés leurs charges, ils ne ſ'amuſent à chaſſer, ſe retirant promptement.

Ont leur Pilotois:

A tous leurs logemẽs ils ont leur Pilotois, ou Oſtemouy (qui ſont manieres de gens qui font les deuins, en qui ces peuples ont croyance) lequel fait vne cabanne entourée de petits bois, & la couure de ſa robbe. Aprés qu'elle eſt faite, il ſe met dedans en ſorte qu'on ne le voit en aucune façon, puis prend vn des piliers de ſa cabanne, & la fait branſler, marmotant certaines paroles entre ſes dents, par leſquelles il dit qu'il inuoque le diable, & qu'il ſ'apparoiſt à luy en forme de pierre, & luy dit ſ'ils trouueront leurs ennemis, & ſ'ils en tueront beaucoup. Ce Pilotois eſt proſterné en terre, ſans remuer, ne faiſant que parler au diable; puis auſſi toſt ſe leue ſur les pieds, en parlant & ſe tourmentant d'vne telle façon, qu'il eſt tout en eau, bien qu'il ſoit nud. Tout le peuple eſt autour de la cabanne aſſis ſur leur cul comme des ſinges. Ils me diſoient ſouuent que le branſlement que ie voyois de la cabanne, eſtoit le diable qui la faiſoit mouuoir, & non celuy qui eſtoit dedans, bien que ie veiſſe le contraire: car c'eſtoit (comme i'ay dit cy-deſſus) le Pilotois qui prenoit vn des bâtons de ſa cabanne, & la faiſoit ainſi mouuoir. Ils me dirent auſſi que ie verrois ſortir du feu par le haut, ce que ie ne veis point. Ces droſles contrefont auſſi leur voix groſſe & claire, parlant en langage incogneu aux autres Sauuages; & quand ils la repreſentent caſſée, ils croyent que c'eſt le diable qui parle, & qui dit ce qui doit arriuer en leur guerre, & ce qu'il

Comme ce Pilotois les abuſe.

qu'il faut qu'ils facent. Neantmoins tous ces garnimens qui font les deuins, de cent paroles n'en diſent pas deux veritables, & vont abuſans ces pauures gens, comme il y en a aſſez parmy le monde, pour tirer quelque dentée du peuple. Ie leur remonſtrois ſouuent que tout ce qu'ils faiſoient n'eſtoit que folie, & qu'ils ne deuoient y adiouſter foy.

Sont fort menteurs, & abuſeurs.

Or aprés qu'ils ont ſceu de leurs deuins ce qui leur doit ſucceder, les Chefs prennẽt des bâtons de la longueur d'vn pied autãt en nombre qu'ils ſont, & ſignalent par d'autres vn peu plus grands, leurs Chefs: puis vont dans le bois, & eſplanadent vne place de cinq ou ſix pieds en quarré, où le chef, comme Sergent major, met par ordre tous ces bâtons comme bon luy ſemble; puis appelle tous ſes compagnons, qui viennẽt tous armez, & leur monſtre le rang & ordre qu'ils deuront tenir lors qu'ils ſe battront auec leurs ennemis: ce que tous ces Sauuages regardent attentiuement, remarquans la figure que leur chef a faite auec ces bâtons, & aprés ſe retirent de là, & commencent à ſe mettre en ordre, ainſi qu'ils ont veu leſdits batons, puis ſe meſlent les vns parmy les autres, & retournent derechef en leur ordre, continuans deux ou trois fois, & font ainſi à tous leurs logemens, ſans qu'il ſoit beſoin de Sergent pour leur faire tenir leurs rangs, qu'ils ſçauent fort bien garder, ſans ſe mettre en confuſion. Voila la regle qu'ils tiennent à leur guerre.

Ce qu'ils font pour voir ce qui leur doit ſucceder.

Regle qu'ils tiennent à la guerre.

Nous partiſmes le lendemain, continuant noſtre chemin dans la riuiere iuſques à l'entrée du lac. En icelle y a nõbre de belles iſles, qui ſont baſſes, remplies

de tres-beaux bois & prairies, où il y a quantité de gibbier, & chasse d'animaux, comme cerfs, daims, faons, chevreuls, ours, & autres sortes d'animaux qui viennent de la grand' terre ausdites isles. Nous y en prismes quantité. Il y a aussi grand nombre de castors tant en la riuiere, qu'en plusieurs autres petites qui viennent tomber dans icelle. Ces lieux ne sont habitez d'aucuns Sauuages, bien qu'ils soiét plaisans, pour le sujet de leurs guerres, & se retirent des riuieres le plus qu'ils peuuent au profond des terres, afin de n'estre si tost surpris.

Le lendemain entrasmes dans le lac, qui est de grãde estenduë, comme de 50. ou 60. lieuës, où j'y veis 4. belles isles, contenans 10. 12. & 15. lieues de long, qui autrefois ont esté habitées par les Sauuages, comme aussi la riuiere des Hiroquois: mais elles ont esté abãdonnées depuis qu'ils ont eu guerre les vns contre les autres: aussi y a-il plusieurs riuieres qui viennét tomber dedans le lac, enuironnées de nombre de beaux arbres, de mesmes especes que nous auons en France, auec force vignes, plus belles qu'en aucun lieu que j'eusse veu: force chastaigniers, & n'en auois encores point veu que dessus le bord de ce lac, où il y a grande abondance de poisson de plusieurs especes. Entre autres y en a vn, appellé des Sauuages du pays *chaousarou*, qui est de plusieurs longueurs: mais les plus grãds contiennent, à ce que m'ont dit ces peuples, huict à dix pieds. I'en ay veu qui en contenoient 5. qui estoiét de la grosseur de la cuisse, & auoient la teste grosse cõme les deux poings, auec vn bec de deux pieds & demy de long, & a double rang de dents fort aiguës &

Riuieres des Hiroquois abandonnees depuis leurs guerres.

Poisson appellé chaousarou. Sa forme.

dangereuſes. Il a toute la forme du corps tirant au brochet, mais il eſt armé d'eſcailles ſi fortes, qu'vn coup de poignard ne les ſçauroit percer, & eſt de couleur de gris argenté. Il a auſſi l'extremité du bec comme vn cochon. Ce poiſſon fait la guerre à tous les autres qui ſont dans ces lacs & riuieres, & a vne induſtrie merueilleuſe, à ce que m'ont aſſeuré ces peuples, qui eſt, que quand il veut prendre quelques oiſeaux, il va dedans des joncs ou roſeaux, qui ſont ſur les riues du lac en pluſieurs endroits, & met le bec hors l'eau ſans ſe bouger: de façon que lors que les oiſeaux viennent ſe repoſer ſur le bec, penſans que ce ſoit vn tronc de bois, il eſt ſi ſubtil, que ſerrãt le bec qu'il tient entrouuert, il les tire par les pieds ſouz l'eau. Les Sauuages m'en donnerent vne teſte, dont ils font grand eſtat, diſans que lors qu'ils ont mal à la teſte, ils ſe ſaignent auec les dents de ce poiſſon à l'endroit de la douleur, qui ſe paſſe ſoudain.

Fait la guerre aux autres.

Continuant noſtre routte dans ce lac du coſté de l'Occident, conſiderant le pays, ie veis du coſté de l'Orient de fort hautes montagnes, où ſur le ſommet y auoit de la nege. Ie m'enquis aux Sauuages ſi ces lieux eſtoient habitez: ils me reſpondirent qu'ouy, & que c'eſtoient Hiroquois, & qu'en ces lieux y auoit de belles vallées, & campagnes fertiles en bleds, comme j'en ay mangé aud. pays, auec infinité d'autres fruicts; & que le lac alloit proche des montagnes, qui pouuoient eſtre eſloignées de nous, à mon iugement, de 15. lieues. I'en veis au midy d'autres qui n'eſtoient moins hautes que les premieres, horſmis qu'il n'y auoit point de nege. Les Sauuages me dirent que c'e-

Lieux où habitẽt les Hiroquois.

Les Sauuages monſtrét à l'Autheur le lieu propre pour aller aux Hiroquois.

ſtoit où nous deuions aller trouuer leurs ennemis, & qu'elles eſtoient fort peuplées, & qu'il falloit paſſer par vn ſault d'eau que ie veis depuis, & de là entrer dans vn autre lac qui contient trois à quatre lieuës de long, & qu'eſtans paruenus au bout d'iceluy, il falloit faire 4. lieues de chemin par terre, & paſſer vne riuiere, qui va tõber en la coſte des Almouchiquois, tenãt à celle des Almouchiquois, & qu'ils n'eſtoiẽt que deux iours à y aller auec leurs canaux, comme ie l'ay ſceu depuis par quelques priſonniers que nous priſmes, qui me diſcoururent fort particulierement de tout ce qu'ils en auoient recogneu, par le moyen de quelques truchemens Algoumequins, qui ſçauoient la langue des Hiroquois.

Or comme nous commençaſmes à approcher à deux ou trois iournées de la demeure de leurs ennemis, nous n'allions plus que la nuict, & le iour nous nous repoſions, neantmoins ne laiſſoient touſiours de faire leurs ſuperſtitions accouſtumées, pour ſçauoir ce qui leur pourroit ſucceder de leurs entrepriſes, & ſouuent me venoient demander ſi i'auois ſongé, & auois veu leurs ennemis. Ie leur reſpondois que non, & leur donnois courage, & bonne eſperance. La nuict venuë, nous nous miſmes en chemin iuſques au lendemain, où nous nous retiraſmes dans le fort du bois, pour y paſſer le reſte du iour. Sur les dix ou vnze heures, aprés m'eſtre quelque peu proumené autour de noſtre logement, ie me fus repoſer, & en dormant, ie ſongeay que ie voyois les Hiroquois nos ennemis dedans le lac, proche d'vne montagne, qui ſe noyoiẽt à noſtre veuë; & les voulant ſecourir, nos Sauuages

Songe de l'Autheur.

alliez me disoient qu'il les falloit tous laisser mourir, & qu'ils ne valloient rien. Estant esueillé, ils ne faillirent comme à l'accoustumée, de me demander si j'auois songé quelque chose. Ie leur dis en effect ce que j'auois songé. Cela leur apporta vne telle croyance, qu'ils ne douterent plus de ce qui leur deuoit aduenir pour leur bien.

Leur racõte son songe.

Le soir estant venu, nous nous embarquasmes en nos canaux pour continuer nostre chemin: & comme nous allions fort doucement, & sans mener bruit, le vingt-neufiesme du mois nous fismes rencontre des Hiroquois sur les dix heures du soir au bout d'vn cap qui aduance dans le lac du costé de l'Occident, lesquels venoient à la guerre. Eux & nous commençasmes à jetter de grands cris, chacun se parant de ses armes. Nous nous retirasmes vers l'eau, & les Hiroquois mirent pied à terre, & arrangerent tous leurs canaux les vns contre les autres, & commencerent à abbatre du bois auec de meschantes haches qu'ils gaignent quelquefois à la guerre, & d'autres de pierre, & se barricaderent fort bien.

Il rencõtre les Hiroquois venans à la guerre.

Abbatent du bois.

Aussi les nostres tindrent toute la nuict leurs canaux arrangez les vns contre les autres attachez à des perches pour ne s'esgarer, & combattre tous ensemble s'il en estoit de besoin; & estions à la portée d'vne flesche vers l'eau du costé de leurs barricades.

Canaux arrangez de part & d'autre.

Comme ils furẽt armez & mis en ordre, ils enuoyerẽt deux canaux separez de la troupe, pour sçauoir de leurs ennemis s'ils vouloiẽt combatre, lesquels respõdirent qu'ils ne desiroient autre chose: mais que pour

l'heure, il n'y auoit pas beaucoup d'apparence, & qu'il falloit attendre le iour pour se cognoistre, & qu'aussi tost que le Soleil se leueroit, ils nous liureroient le cõbat : ce qui fut accordé par les nostres; & en attendant toute la nuict se passa en dances & chansons, tant d'vn

S'iniurient. costé que d'autre, auec vne infinité d'iniures, & autres propos, comme, du peu de courage qu'ils auoient, auec le peu d'effect & resistance contre leurs armes, & que le iour venant ils le sentiroient à leur ruine. Les nostres aussi ne manquoient de repartie, leur disant qu'ils verroient des effects d'armes que iamais ils n'auoient veus; & tout plein d'autres discours, comme

Comme l'Autheur aime les siens. on a accoustumé à vn siege de ville. Aprés auoir bien chanté, dancé & parlementé les vns aux autres, le iour venu, mes compagnõs & moy estions tousiours couuerts, de peur que les ennemis ne nous veissent, preparans nos armes le mieux qu'il nous estoit possible, estans toutesfois separez, chacun en vn des canaux des Sauuages montagnars. Aprés que nous fusmes armez d'armes legeres, nous prismes chacun vne harquebuse, & descendismes à terre. Ie vey sortir les ennemis de leur barricade, qui estoiẽt prés de 200. hommes forts & robustes à les voir, qui venoient au petit pas au deuant de nous, auec vne grauité & asseurance, qui me contenta fort, à la teste desquels y auoit trois chefs. Les nostres aussi alloient en mesme ordre, & me dirent que ceux qui auoient trois grands pennaches

Leurs chefs portent de grands pẽnaches. estoient les chefs, & qu'il n'y en auoit que ces trois, & qu'on les recognoissoit à ces plumes, qui estoiẽt beaucoup plus grandes que celles de leurs compagnons, & que ie fisse ce que ie pourrois pour les tuer. Ie leur

promis de faire ce qui seroit de ma puissance, & que i'estois bien faſché qu'ils ne me pouuoient bien entendre, pour leur donner l'ordre & façon d'attaquer leurs ennemis,& qu'indubitablement nous les desferions tous, mais qu'il n'y auoit remede: que i'estois tres-aise de leur donner courage, & leur monstrer la bonne volonté qui estoit en moy, quand serions au combat.

Aussi toſt que fusmes à terre ils commencerent à courir enuiron deux cents pas vers leurs ennemis qui estoient de pied ferme,&n'auoient encores apperceu mes compagnons, qui s'en allerent dans les bois auec quelques Sauuages. Les nostres cõmencerent à m'appeller à grands cris ; & pour me donner passage ils s'ouurirent en deux,& me mis à la teste,marchant enuiron 20. pas deuant, iusqu'à ce que ie fusse à 30. pas des ennemis,où aussi toſt ils m'apperceurent,& firent alte en me contemplant, & moy eux. Comme ie les veis esbranler pour tirer sur nous, ie couchay mon harquebuse en jouë,& visay droit à vn des trois chefs, duquel coup il en tomba deux par terre,& vn de leurs compagnons qui fut blessé,qui quelque temps aprés en mourut. I'auois mis 4. balles dedans mon harquebuse. Les nostres ayans veu ce coup si fauorable pour eux,ils commencerent à jetter de si grands cris,qu'on n'euſt pas ouy tonner; & cependant les fleſches ne manquoient de part ne d'autre.Les Hiroquois furent fort estonnez, que si promptement deux hommes auoient esté tuez, bien qu'ils fussent armez d'armes tissuës de fil de cotton,& de bois, à l'espreuue de leurs fleſches; ce qui leur donna vne grande apprehenſion.

L'auth. faict marcher les siens au cõbat.

En tue 2. d'vne seule harquebuzade.

Hiroquois s'espouuẽtent.

Comme ie rechargeois, l'vn de mes compagnons tira vn coup de dedans le bois, qui les estonna derechef de telle façon, voyans leurs chefs morts, qu'ils perdirent courage, se mirent en fuitte, & abandonnerent le champ, & leur fort, s'enfuyans dedans le profond des bois, où les poursuiuant, j'en fis demeurer encores d'autres. Nos Sauuages en tuerent aussi plusieurs, & en prindrent dix ou douze prisonniers. Le reste se sauua auec les blessez. Il y en eut des nostres quinze ou seize de blessez de coups de flesches, qui furent promptement gueris.

Se mettent en fuitte.

Aprés que nous eusmes eu la victoire, ils s'amuserent à prendre force bled d'Inde, & les farines des ennemis, & aussi leurs armes, qu'ils auoient laissées pour mieux courir. Et ayans fait bonne chere, dancé & chanté, trois heures aprés nous en retournasmes auec les prisonniers.

Ce lieu où se fit ceste charge est par les 43. degrez & quelques minutes de latitude, & le nommay le lac de Champlain.

---

*Retour de la rencontre, & ce qui se passa par le chemin.*

## CHAPITRE X.

APrés auoir cheminé huict lieuës, sur le soir ils prindrent vn des prisonniers, à qui ils firent vne harangue des cruautez que luy & les siens auoiét exercées en leur endroit, sans auoir eu aucun égard, & qu'au semblable il deuoit se resoudre d'en receuoir autant, & luy commanderent

derent de chanter, s'il auoit du courage; ce qu'il fit, mais auec vn chant fort triste à oüir.

Cependant les nostres allumerent vn feu, & comme il fut bien embrazé, ils prindrent chacun vn tizon, & faisoiét brusler ce pauure miserable peu à peu pour luy faire souffrir plus de tourmens. Ils le laissoiét quelquefois, luy jettant de l'eau sur le dos, puis luy arracherent les ongles, & luy mirent du feu sur les extremitez des doigts, & de son membre. Aprés ils luy escorcherent le haut de la teste, & luy firent degoutter dessus certaine gomme toute chaude: puis luy percerent les bras prés des poignets, & auec des bâtons tiroient les nerfs, & les arrachoient à force: & comme ils voyoient qu'ils ne les pouuoient r'auoir, ils les coupoient. Ce pauure miserable jettoit des cris estranges, & me faisoit pitié de le voir traitter de la façon; toutesfois il estoit si constant, qu'on eust dit qu'il ne sentoit par fois aucune douleur. Ils me sollicitoiét fort de prendre du feu, pour faire comme eux: mais ie leur remõstrois que nous n'vsions point de ces cruautez, & que nous les faisions mourir tout d'vn coup, & que s'ils vouloient que ie luy donnasse vn coup d'harquebuze, j'en serois content. Ils dirent que non, & qu'il ne sentiroit point de mal. Ie m'en allay d'auec eux comme faschè de voir tãt de cruautez qu'ils exerçoient sur ce corps. Comme ils veirent que ie n'en estois content, ils m'appellerent, & me dirent que ie luy donnasse vn coup d'harquebuze: ce que ie fis, sans qu'il en veist rien. Aprés qu'il fut mort, ils ne se contenterent pas: car ils luy ouurirent le ventre, & jetterent ses entrailles dedans le lac, puis luy couperent la

Prisonnier que les Sauuages traittent mal.

L'Autheur leur remõstre.

reſte, les bras, & les jambes, qu'ils ſeparerét d'vn coſté & d'autre, & reſeruerét la peau de la teſte, qu'ils auoiét eſcorchée, comme ils auoient fait de tous les autres qu'ils auoient tuez à la charge.

Autre meſchanceté qu'ils firét.

Ils firent encores vne autre meſchanceté, qui fut, de prendre le cœur, qu'ils couperent en pluſieurs pieces, & le donnerent à manger à vn ſien frere, & autres de ſes compagnons qui eſtoient priſonniers, leſquels en mirent en leur bouche, mais ils ne le voulurét aualer. Quelques Sauuages Algoumequins qui les auoiét en garde, le firent recracher à aucuns, & le jetterent dans l'eau. Voila comme ces peuples traittent ceux qu'ils prennent en guerre; & vaudroit mieux pour eux mourir en combatant, ou ſe faire tuer à la chaude, cõme il y en a beaucoup qui font, pluſtoſt que de tomber entre les mains de leurs ennemis. Aprés ceſte execution faite, nous nous miſmes en chemin pour nous en retourner auec le reſte des priſonniers, qui alloient touſiours chantás, ſans autre eſperáce d'eſtre mieux traittez que l'autre. Eſtans aux ſauts de la riuiere des Hiroquois, les Algoumequins ſ'en retournerent en leur pays, & auſſi les Ochatequins, auec vne partie des priſonniers, fort contents de ce qui ſ'eſtoit paſſé en la guerre, & de ce que librement j'eſtois allé auec eux. Nous nous departiſmes donc les vns des autres auec de grandes proteſtations d'amitié, & me dirent ſi ie ne deſirois pas aller en leur pays, pour les aſſiſter touſiours comme frere: ie le leur promis, & m'en reuins auec les Montagnets.

Retour de l'Auth. de ceſte guerre.

Aprés m'eſtre informé des priſonniers de leurs païs, & de ce qu'il pouuoit y en auoir, nous ployaſmes

bagage pour nous en reuenir: ce que fismes auec telle diligẽce, que chacun iour nous faisions 25. & 30. lieues dans leurs canaux, qui est l'ordinaire. Comme nous fusmes à l'entrée de la riuiere des Hiroquois, il y eut quelques Sauuages qui songerent que leurs ennemis les poursuiuoient. Ce songe leur fit aussi tost leuer le siege, encores que ceste nuict fust fort mauuaise, à cause des vents & de la pluye qu'il faisoit, & furẽt passer la nuict dedans de grands roseaux, qui sont dans le lac Sainct Pierre, iusqu'au lẽdemain. Deux iours aprés arriuasmes à nostre habitation, où ie leur fis donner du pain, des pois, & des patenostres, qu'ils me demãderent pour parer la teste de leurs ennemis, pour faire des resioüissances à leur arriuée. Le lendemain ie fus auec eux dans leurs canaux à Tadoussac, pour voir leurs ceremonies. Approchans de la terre, ils prindrẽt chacun vn baton, où au bout estoient penduës les testes de leurs ennemis, auec ces patenostres, chantans les vns & les autres. Comme ils en furẽt prés, les femmes se despoüillerent toutes nuës, & se jetterent en l'eau, allans au deuant des canaux pour prendre ces testes, pour aprés les pendre à leur col, comme vne chaisne precieuse. Quelques iours aprés ils me firent present d'vne de ces testes, & d'vne paire d'armes de leurs ennemis, pour les conseruer, afin de les monstrer au Roy: ce que ie leur promis, pour leur faire plaisir.

Songe des Sauuages.

L'Autheur veut voir leurs ceremonies.

*Desfaite des Hiroquois prés de l'emboucheure de ladite riuiere des Hiroquois.*

## CHAPITRE XI.

L'An 1610 eſtant allé dans vne barque & quelques hommes de Quebec à l'entrée de la riuiere des Hiroquois, attendre 400. Sauuages qui deuoient me venir trouuer pour les aſſiſter en vne autre guerre qui ſe preſenta plus proche que nous ne penſions, vn Sauuage Algomequin auec ſon canot vint en diligéce aduertir que les Algoumequins auoient fait rencontre des Hiroquois, qui eſtoient au nombre de cent, & qu'ils eſtoiét fort bien barricadez, & qu'il ſeroit mal aiſé de les emporter, ſi les Miſthigoſches ne venoient promptemét, (ainſi nous appellent-ils.)

Auſſi toſt l'allarme commença parmy quelques Sauuages, & chacun ſe mit en ſon canot auec ſes armes. Ils furent promptement en eſtat, mais auec confuſion ; car ils ſe precipitoient ſi fort, qu'au lieu d'aduancer ils ſe retardoient. Ils vindrét à noſtre barque, me prians d'aller auec eux dans leurs canaux, & mes compagnons auſſi, & me preſſerent ſi fort, que ie m'y embarquay moy cinquieſme. Ie priay la Routte, qui eſtoit noſtre pilote, de demeurer en la barque, & m'enuoyer encores 4. ou 5. de mes compagnons.

Sauuages mettét pied à terre, & prennent leurs armes.

Ayant fait enuiron demie lieuë en trauerſant la riuiere, tous les Sauuages mirent pied à terre, & abandonnans leurs canaux prindrét leurs rondaches, arcs,

fleſches, maſſuës, & eſpées, qu'ils emmanchẽt au bout de grands batons, & commencerent à prendre leur courſe dans les bois de telle façon, que nous les euſmes bien toſt perdus de veüe, & nous laiſſerent ſ. que nous eſtions ſans guide: neantmoins nous les ſuiuiſmes touſiours. Comme nous euſmes cheminé enuiron demie lieue par l'eſpois des bois, dans des pallus & mareſcages, touſiours l'eau iuſques aux genoux, armez chacun d'vn corcelet de piquier, qui nous importunoit beaucoup, & auſſi la quantité des mouſquites qui eſtoient ſi eſpoiſſes qu'elles ne nous permettoient point preſque de reprendre noſtre haleine, tant elles nous perſecutoient, & ſi cruellemẽt, que c'eſtoit choſe eſtrange, & ne ſçauions où nous eſtions ſans deux Sauuages que nous apperceuſmes trauerſans le bois, leſquels nous appellaſmes, & leur dy qu'il eſtoit neceſſaire qu'ils fuſſent auec nous pour nous guider & conduire où eſtoiẽt les Hiroquois, & qu'autrement nous n'y pourrions aller, & nous eſgarerios; ce qu'ils firent. Ayans vn peu cheminé, nous apperceuſmes vn Sauuage qui venoit en diligence nous chercher, pour nous faire aduancer le plus promptement qu'il ſeroit poſſible, lequel me fit entendre que les Algoumequins & Montagnets auoient voulu forcer la barricade des Hiroquois, & qu'ils auoient eſté repouſſez, & les meilleurs hommes des Montagnets tuez, & pluſieurs autres bleſſez. Qu'ils ſ'eſtoient retirez en nous attendant, & que leur eſperance eſtoit du tout en nous. Nous n'euſmes pas fait demy quart de lieue auec ce Sauuage, qui eſtoit capitaine Algoumequin, que nous entendions les heurlemens & cris des

Laiſſent l'Autheur ſans guide.

Sauuage vient vers l'Autheur en diligẽce.

Cris des vns & des autres.

vns & des autres, qui s'entre-disoient des iniures, escarmouchans tousiours legerement en nous attendant. Aussi tost que les Sauuages nous apperceurent, ils cõmencerent à s'escrier de telle façon, qu'on n'eust pas entendu tonner. Ie donnay charge à mes compagnons de me suiure tousiours, & ne m'escarter point.

L'Autheur s'approche de la barricade des ennemis.

Ie m'approchay de la barricade des ennemis pour la recognoistre. Elle estoit faite de puissans arbres arrangez les vns sur les autres en rond, qui est la forme ordinaire de leurs forteresses. Tous les Montagnets & Algoumequins s'approcherent aussi de lad. barricade. Lors nous cõmençasmes à tirer force coups d'harquebuze à trauers les fueillards, d'autant que nous ne les pouuions voir comme eux nous. Ie fus blessé en tirant le premier coup sur le bord de leur barricade, d'vn coup de flesche qui me fendit le bout de l'oreille, & entra dãs le col. Ie la prins, & l'arrachay : elle estoit ferrée par le bout d'vne pierre bien aiguë. Vn autre de mes compagnons en mesme temps fut aussi blessé au bras d'vne autre flesche, que ie luy arrachay. Neãtmoins ma blesseure ne m'empescha de faire le deuoir, & nos Sauuages aussi de leur part, & pareillement les ennemis, tellement qu'on voyoit voler les flesches de part & d'autre menu comme gresle. Les Hiroquois s'estonnoient du bruit de nos harquebuzes, & principalement de ce que les balles perçoient mieux que leurs flesches; & eurent tellement l'espouuente de l'effect qu'elles faisoient, voyans plusieurs de leurs compagnons tombez morts, & blessez, que de crainte qu'ils auoient, croyans ces coups estre sans remede, ils se jettoient par terre quand ils entendoiẽt le bruit;

Fait tirer force harquebusades

Est blessé d'vn coup de flesche.

Et vn sien compagnõ.

Hiroquois estonnez du bruit des harquebuzes.

aussi ne tirions nous gueres à faute, & deux ou trois balles à chacun coup, & auions la plus-part du temps nos harquebuzes appuyées sur le bord de leur barricade. Comme ie veis que nos munitions commençoient à manquer, ie dis à tous les Sauuages qu'il les falloit emporter de force, & rompre leurs barricades; & pour ce faire, prendre leurs rondaches & s'en couurir, & ainsi s'en approcher de si prés, que l'on peust lier de bonnes cordes aux pilliers qui les soustenoiét, & à force de bras tirer tellement qu'on les renuersast, & par ce moyen y faire ouuerture suffisante pour entrer dedans leur fort, & que cependant nous à coups d'harquebuzes repoussérions les ennemis qui viendroient se presenter pour les en empescher; & aussi qu'ils eussent à se mettre quelque quantité aprés de grands arbres qui estoient proches de ladite barricade, afin de les renuerser dessus pour les accabler. Que d'autres couuriroient de leurs rondaches, pour empescher que les ennemis ne les endommageassent, ce qu'ils firent fort promptement. Et comme on estoit en train de paracheuer, la barque qui estoit à vne lieuë & demie de nous, nous entendoient batre par l'echo de nos harquebuzades qui retentissoit iusques à eux; qui fit qu'vn ieune homme de Sainct Malo, plein de courage, appellé des Prairies, qui auoit sa barque prés de nous pour la traitte de pelleterie, dit à tous ceux qui restoient, que c'estoit vne grande honte à eux de me voir batre de la façon auec des Sauuages, sans qu'ils me vinssét secourir, & que pour luy il auoit trop l'honneur en recommandation, & ne vouloit point qu'on luy peust faire ce reproche: & sur cela delibera

L'Auth. encourage les Sauuages.

Des Prairies remõstre aux nostres le peu d'honneur de combatre auec les Sauuages.

de me venir trouuer dans vne chaloupe auec quelques ſiens compagnõs, & des miens, qu'il amena auec luy. Auſſi toſt qu'il fut arriué, il alla vers le fort des Hiroquois, qui eſtoit ſur le bord de la riuiere, où il mit pied à terre, & me vint chercher. Comme ie le veis, ie fis ceſſer nos Sauuages qui rompoient la fortereſſe, afin que les nouueaux venus euſſent leur part du plaiſir. Ie priay le ſieur des Prairies & ſes compagnons de faire quelque ſalve d'harquebuzades, auparauant que nos Sauuages les emportaſſent de force, comme ils auoient deliberé: ce qu'ils firent, & tirerent pluſieurs coups, où chacun ſe cõporta ſelon ſon deuoir. Aprés auoir aſſez tiré, ie m'addreſſe à nos Sauuages, & les incitay de paracheuer. Auſſi toſt ſ'approchans de ladite barricade, comme ils auoient fait auparauant, & nous à leurs aiſles, pour tirer ſur ceux qui les voudroient empeſcher de la rompre, ils ſe comporterent ſi bien & ſi vertueuſement, qu'à la faueur de nos harquebuzades ils y firent ouuerture, neantmoins difficile à paſſer, car il y auoit encores la hauteur d'vn homme pour entrer dedans, & des branchages d'arbres abbatus, qui nuiſoient fort: toutesfois quand ie veis l'entrée aſſez raiſonnable, ie dis qu'on ne tiraſt plus: ce qui fut fait. Au meſme inſtant vingt ou trente, tant des Sauuages, que de nous autres, entraſmes dedans l'eſpée à la main, ſans trouuer gueres de reſiſtance. Auſſi toſt ce qui reſtoit ſain commença à prendre la fuitte, mais ils n'alloient pas loin, car ils eſtoient défaits par ceux qui eſtoient à l'entour de ladite barricade, & ceux qui eſchaperent ſe noyerent dans la riuiere. Nous priſmes 15. priſonniers, & le reſte fut tué à coups d'harquebuze,

L'Autheur le prie de tirer quelque ſalve.

Les ennemis prennent la fuitte.

buzes, de fleſches, & d'eſpées. Quand ce fut fait, il vint vne autre chaloupe, & quelques vns de nos compagnons dedans, qui fut trop tard, toutesfois aſſez à tẽps pour la deſpoüille du butin, qui n'eſtoit pas grand' choſe: car il n'y auoit que des robbes de caſtor, des morts pleins de ſang, que les Sauuages ne vouloient prendre la peine de deſpoüiller, & ſe moquoient de ceux qui le faiſoient, qui furent ceux de la derniere chaloupe. Ayans obtenu la victoire, par la grace de Dieu, ils nous donnerent beaucoup de loüange.

Ces Sauuages eſcorcherent les teſtes de leurs enne- Les Sauuages eſcorchent les teſtes des morts.
mis morts, ainſi qu'ils ont accouſtumé de faire pour trophée de leur victoire, & les emporterent. Ils ſen retournerent auec 50. bleſſez des leurs, & 3. morts deſdits Montagnets & Algoumequins, en chantant, & leurs priſonniers auec eux. Ils pendirent ces teſtes à des bâtons deuant leurs canaux, & vn corps mort coupé par quartiers, pour le manger par vengeance, à ce qu'ils diſoient, & vindrent en ceſte façon iuſques où eſtoient nos barques, au deuant de ladite riuiere des Hiroquois.

Mes compagnõs & moy nous embarquaſmes dans vne chaloupe, où ie me fis penſer de ma bleſſeure. Ie L'Auth demande vn priſonnier Hiroquois.
demanday aux Sauuages vn priſonnier Hiroquois, lequel ils me donnerẽt. Ie le deliuray de pluſieurs tourments qu'il euſt ſoufferts, comme ils firent à ſes compagnons, auſquels ils arracherent les ongles, puis leur couperent les doigts, & les bruſlerent en pluſieurs endroits. Cedit iour ils en firẽt mourir trois de la façon. Ils en amenerent d'autres ſur le bord de l'eau, & les attacherent tous droits à vn bâton, puis chacun venant

Comme les Sauuages traittent les prisonniers

auec vn flambeau d'escorce de bouleau, les brusloient tantost sur vne partie, tantost sur l'autre; & ces pauures miserables sentans ce feu, jettoiét des cris si haut, que c'estoit chose estrange à oüir. Aprés les auoir bien fait languir de la façon, ils prenoient de l'eau, & leur versoient sur le corps, pour les faire languir dauantage; puis leur remettoient derechef le feu de telle façon, que la peau tõboit de leurs corps, & continuoient auec grands cris & exclamations, dançans iusques à ce que ces pauures mal-heureux tombassent morts sur la place.

Aussi tost qu'il tomboit vn corps mort à terre, ils frapoient dessus à grands coups de bâton, puis luy coupoient les bras & les jambes, & autres parties d'iceluy, & n'estoit tenu pour homme de bien entr'eux, celuy qui ne coupoit vn morceau de sa chair, & ne la donnoit aux chiens. Néantmoins ils endurent tous ces tourments si constãment, que ceux qui les voyent en demeurent tout estonnez.

Quant aux autres prisonniers qui resterent, tant aux Algoumequins, que Montagnets, ils furent conseruez pour les faire mourir par les mains de leurs femmes & filles, qui en cela ne se monstrét pas moins inhumaines que les hommes, & les surpassent encores en cruauté: car par leur subtilité elles inuentent des supplices plus cruels, & prennent plaisir de leur faire ainsi finir leur vie.

Ces natiõs n'auoient iamais veu les Chrestiens.

Le lendemain arriua le Capitaine Yroquet, & vn autre Ochategin, qui auoient 80. hommes, & estoient bien faschez de ne s'estre trouuez à la défaite. En toutes ces nations il y auoit bien prés de 200. hommes,

qui n'auoient iamais veu de Chreſtiens qu'alors, dont ils firent de grandes admirations.

Nous fuſmes trois iours enſemble à vne iſle le trauers de la riuiere des Hiroquois, puis chacune nation ſ'en retourna en ſon pays. I'auois vn ieune garçon, qui auoit hyuerné deux ans à Quebec, lequel auoit deſir d'aller auec les Algoumequins, pour apprendre la langue, cognoiſtre leur pays, voir le grand lac, remarquer les riuieres, & quels peuples y habitent: enſemble deſcouurir les mines, & choſes plus rares de ces lieux, afin qu'à ſon retour il nous peuſt donner cognoiſſance de toutes ces choſes. Ie luy demanday ſ'il l'auoit agreable, car de l'y forcer ce n'eſtoit ma volonté. Ie fus trouuer le Capitaine Yroquet, qui m'eſtoit fort affectionné, auquel ie demanday ſ'il vouloit emmener ce ieune garçon auec luy en ſon pays pour y hyuerner, & le ramener au printemps. Il me promit le faire, & le tenir comme ſon fils. Il le dit aux Algoumequins, qui n'en furent pas trop contents, pour la crainte qu'il ne luy arriuaſt quelque accident.

Capitaine Yroquet fort affectionné à l'Autheur.

Leur ayant remonſtré le deſir que j'en auois, ils me dirent: Que puis que j'auois ce deſir, qu'ils l'emmeneroient, & le tiendroient comme leur enfant; m'obligeant auſſi de prendre vn ieune homme en ſa place, pour mener en France, afin de leur rapporter ce qu'il y auroit veu. Ie l'acceptay volontiers, & en fut fort aiſe. Il eſtoit de la nation des Ochateguins, dits Hurons. Cela donna plus de ſujet de mieux traitter mon garçon, lequel j'equipay de ce qui luy eſtoit neceſſaire, & promiſmes les vns aux autres de nous reuoir à la fin de Iuin.

Prisonnier Hiroquois de l'Auth. se sauue.

Quelques iours aprés ce prisonnier Hiroquois que ie faisois garder, par la trop grande liberté que ie luy donnois, s'enfuit & se sauua, pour la crainte & apprehension qu'il auoit; nonobstant les asseurances que luy dõnoit vne femme de sa nation, que nous auions en nostre habitation.

---

*Description de la pesche des Baleines en la nouuelle France.*

## CHAPITRE XII.

Comme on prend les Baleines.

IL m'a semblé n'estre hors de propos de faire icy vne petite description de la pesche des Baleines, que plusieurs n'ont veuë & croyent qu'elles se prennent à coups de canon, d'autant qu'il y a de si impudents menteurs qui l'afferment à ceux qui n'en sçauent rien. Plusieurs me l'ont soustenu obstinément sur ces faux rapports.

Basques tres-adroits à pescher les Baleines.

Ceux donc qui sont plus adroits à ceste pesche sont les Basques, lesquels pour ce faire, mettent leurs vaisseaux en vn port de seureté, où proche de là ils iugent y auoir quantité de Baleines, & equipent plusieurs chaloupes garnies de bons hommes & haussieres, qui sont petites cordes faites du meilleur chanvre qui se peut recouurer, ayãt de longueur pour le moins cent cinquante brasses, & ont force pertuisanes longues de demie pique, qui ont le fer large de six poulces, d'autres d'vn pied & demy, & deux de long, bien trenchantes. Ils ont en chacune chaloupe vn harponneur, qui est vn homme des plus dispos & adroits d'entre eux, aussi tire-t'il les plus grands salaires aprés les

maiſtres, d'autant que c'eſt l'office le plus hazardeux. Ladite chaloupe eſtant hors du port, ils regardent de toutes parts ſ'ils pourront voir & deſcouurir quelque baleine allant à la borde d'vn coſté & d'autre; & ne voyans rien, ils vont à terre & ſe mettent ſur vn promontoire le plus haut qu'ils trouuent, pour deſcouurir de plus loing, où ils mettent vn homme en ſentinelle, qui apperceuant la baleine, qu'ils deſcouurent tant par ſa groſſeur, que par l'eau qu'elle jette par les éuans, qui eſt plus d'vn poinçon à la fois, & de la hauteur de deux lances; & à ceſte eau qu'elle jette, ils iugent ce qu'elle peut rendre d'huile. Il y en a telle d'où l'on en peut tirer iuſques à ſix vingts poinçons, d'autres moins.

Or voyans cét eſpouuentable poiſſon, ils ſ'embarquent promptement dans leurs chaloupes, & à force de rames, ou de vent, vont iuſques à ce qu'ils ſoient deſſus. La voyant entre deux eauës, à meſme inſtant l'harponneur eſt au deuant de la chaloupe auec vn harpon, qui eſt vn fer long de deux pieds & demy de large par les orillõs, emmanché en vn baſtõ de la longueur d'vne demie pique, où au milieu il y a vn trou où ſ'attache la hauſſiere; & auſſi toſt que ledit harponneur voit ſon temps, il jette ſon harpon ſur la baleine, lequel entre fort auant, & incontinent qu'elle ſe ſent bleſſée, elle va au fonds de l'eau. Et ſi d'auanture en ſe retournant quelquefois, auec ſa queuë elle rencontre la chaloupe, ou les hommes, elle les briſe auſſi facilemẽt qu'vn verre. C'eſt tout le hazard qu'ils courent d'eſtre tuez en la harponnant. Mais auſſi toſt qu'ils ont jetté le harpon deſſus, ils laiſſent filer leur

Hazard qu'ils courent.

hauſſiere, iuſques à ce que la baleine ſoit au fonds: & quelquefois comme elle n'y va pas droit, elle entraine la chaloupe plus de huict ou neuf lieuës, & va auſſi viſte qu'vn cheual, & ſont le plus ſouuent contraints de couper leur hauſſiere, craignant que la baleine ne les attire ſouz l'eau. Mais auſſi quand elle va tout droit au fonds, elle y repoſe quelque peu, & puis reuient tout doucement ſur l'eau; & à meſure qu'elle monte, ils rembarquent leur hauſſiere peu à peu, & puis comme elle eſt deſſus, ils ſe mettent deux ou trois chaloupes autour auec leurs pertuiſanes, deſquelles ils luy donnent pluſieurs coups; & ſe ſentant frapée, elle deſcend derechef ſouz l'eau en perdant ſon ſang, & ſ'affoiblit de telle façon, qu'elle n'a plus de force ny de vigueur, & reuenant ſur l'eau, ils acheuent de la tuer. Quand elle eſt morte, elle ne va plus au fonds de l'eau: & lors ils l'attachent auec de bonnes cordes, & la trainent à terre, au lieu où ils font leur degrat, qui eſt l'endroit où ils font fondre le lard de ladite baleine, pour en auoir l'huile.

Voila la façon comme elles ſe peſchent, & non à coups de canon, ainſi que pluſieurs penſent, comme i'ay dit cy-deſſus.

*Partement de l'Autheur de Quebec: du Mont Royal, & ſes rochers. Iſles où ſe trouue la terre à potier. Iſle de Saincte Helene.*

## CHAPITRE XIII.

L'An 1611. ie remenay mon Sauuage à ceux de ſa nation, qui deuoient venir au grand Sault Sainct Louys, & retirer mon ſeruiteur qu'ils auoiẽt pour oſtage. Ie partis de Quebec le 20. de May, & arriuay audit grand ſault le 28. où ie ne trouuay aucun des Sauuages, qui m'auoient promis d'y eſtre au 20. dudit mois. Auſſi toſt ie fus dans vn meſchant canot auec le Sauuage que i'auois mené en France, & vn de nos gens. Aprés auoir viſité d'vn coſté & d'autre, tant dans les bois, que le long du riuage, pour trouuer vn lieu propre pour la ſcituation d'vne habitation, & y preparer vne place pour y baſtir, ie cheminay 8. lieuës par terre coſtoyant le grand ſault par des bois qui ſont aſſez clairs, & fus iuſques à vn lac, où noſtre Sauuage me mena, où ie conſideray fort particulierement le pays. Mais en tout ce que ie veis, ie ne trouuay point de lieu plus propre qu'vn petit endroit, qui eſt iuſques où les barques & chaloupes peuuent monter aiſémẽt, neantmoins auec vn grand vent, ou à la cirque, à cauſe du grãd courant d'eau: car plus haut que ledit lieu (qu'auons nõmé la Place royale) à vne lieuë du Mont royal, y a quantité de petits rochers & baſes, qui ſont fort dangereuſes. Et proche de ladite Place Royale y a vne petite riuiere, qui

Quantité de rochers prés le mõt Royal.

va assez auant dans les terres, tout le long de laquelle y a plus de 60. arpents de terre defertées qui sont comme prairies, où l'on pourroit semer des grains, & y faire des jardinages. Autrefois des Sauuages y ont labouré, mais ils les ont quittées pour les guerres ordinaires qu'ils y auoient. Il y a aussi grande quantité d'autres belles prairies, pour nourrir tel nombre de bestail que l'on voudra, & de toutes les sortes de bois qu'auons en nos forests de pardeça, auec quantité de vignes, noyers, prunes, cerises, fraises, & autres sortes qui sont tres-bonnes à manger; entre autres vne qui est fort excellente, qui a le gouust sucrain, tirant à celuy des plantaines (qui est vn fruict des Indes) & est aussi blanche que nege, & la fueille ressemblant aux orties, & rampe le long des arbres & de la terre, comme le lierre. La pesche du poisson y est fort abondante, & de toutes les especes que nous auons en France, & de beaucoup d'autres que nous n'auons point, qui sont tres-bons: comme aussi la chasse des oiseaux de differentes especes; & celle des cerfs, daims, chevreuls, caribous, lapins, loups ceruiers, ours, castors, & autres petites bestes qui y sont en telle quantité, que durant que nous fusmes audit sault, nous n'en manquasmes aucunement.

Quantité de belles prairies.

Pesche & chasse y sont fort abondantes.

Ayant donc recogneu fort particulierement, & trouué ce lieu vn des plus beaux qui fust en ceste riuiere, ie fis aussi tost couper & défricher le bois de ladite place Royale, pour la rendre vnie, & preste à y bastir, & peut-on faire passer l'eau autour aisément, & en faire vne petite isle, & s'y establir comme l'on voudra.

Il y a

Il y a vn petit islet à 20. toises de ladite Place royale, qui a enuiron cent pas de long, où l'on peut faire vne bonne & forte habitation. Il y a aussi quantité de prairies de tres-bonne terre grasse à potier, tant pour brique, que pour bastir, qui est vne grande commodité. I'en fis faire vn bon essay, & y fis vne muraille de quatre pieds d'espoisseur, & 3. à 4. de haut, & 10. toises de long, pour voir comme elle se conserueroit durant l'hyuer quand les eaux descendroient, qui à mon opinion ne pouuoit paruenir iusques à ladite muraille, d'autant que le terroir est de 12. pieds esleué dessus ladite riuiere, qui est assez haut. Au milieu du fleuue y a vne isle d'enuiron trois quarts de lieuë de circuit, capable d'y bastir vne bonne & forte ville, & l'ay nommée l'isle de Saincte Heleine. Ce sault descend en maniere de lac, où il y a deux ou trois isles, & de belles prairies.

*Isle prés la Place royale, où se trouue de la terre à potier.*

*Isle de saincte Helene.*

En attendant les Sauuages ie fis faire deux iardins, l'vn dans les prairies, & l'autre au bois, que ie fis deserter; & le deuxiesme iour de luin j'y semay quelques graines, qui sortirent toutes en perfection, & en peu de temps, qui demonstre la bonté de la terre.

*L'Auth. fait faire deux iardins.*

Ie me resolus d'enuoyer Sauignon nostre Sauuage auec vn autre, pour aller au deuant de ceux de son pays, afin de les faire haster de venir, & se deliberent d'aller dans nostre canot, qu'ils doutoient, d'autant qu'il ne valloit pas beaucoup.

*Enuoye Sauignõ Sauuage au deuãt de ceux de son pais.*

Le 7. iour ie fus recognoistre vne petite riuiere par où vont quelquefois les Sauuages à la guerre, qui se va rendre au sault de la riuiere des Hiroquois: elle est fort plaisante, y ayant plus de trois lieues de circuit de

prairies,& force terres, qui se peuuent labourer. Elle est à vne lieuë du grand sault, & lieue & demie de la Place Royale.

Retour du Sauuage.

Le 9.iour nostre Sauuage arriua, qui fut quelque peu pardelà le lac, qui a enuiron dix lieues de long, lequel j'auois veu auparauant, où il ne fit rencontre d'aucune chose, & ne peurent passer plus loin à cause de leurd. canot qui leur manqua,& furent contraints de s'en reuenir. Ils nous rapporterent que passant le sault ils veirent vne isle où il y auoit si grande quantité de herons, que l'air en estoit tout couuert. Il y eut vn ieune homme appellé Louys, qui estoit fort amateur de la chasse, lequel entendant cela, voulut y aller contenter sa curiosité, & pria fort instammẽt nostredit Sauuage de l'y mener: ce que le Sauuage luy accorda, auec vn Capitaine Sauuage Montagnet, fort gentil personnage, appellé Outetoucos. Dés le matin ledit Louys fut appeller les deux Sauuages, pour s'en aller à ladite isle des Herons. Ils s'embarquerent dans vn canot,& y furent. Ceste isle est au milieu du sault, où ils prirent telle quantité de heronneaux, & autres oiseaux qu'ils voulurent,& se r'embarquerent en leur canot. Outetoucos contre la volonté de l'autre Sauuage,& de l'instance qu'il peut faire, voulut passer par vn endroit fort dangereux, où l'eau tomboit prés de trois pieds de haut, disant que d'autres fois il y auoit passé, ce qui estoit faux. Il fut long temps à debattre contre nostre Sauuage, qui le voulut mener du costé du sud le long de la grand terre, par où le plus souuẽt ils ont accoustumé de passer: ce que Outetoucos ne desira, disant qu'il n'y auoit point de danger. Comme

Louis François fort amateur de la chasse.

noſtre Sauuage le veit opiniaſtre, il condeſcendit à ſa volonté: mais il luy dit qu'à tout le moins on deſchargeaſt le canot d'vne partie des oiſeaux qui eſtoient dedans, d'autant qu'il eſtoit trop chargé, ou qu'infailliblement ils empliroient d'eau, & ſe perdroient: ce qu'il ne voulut faire, diſant qu'il ſeroit aſſez à temps ſ'ils voyoient qu'il y euſt du peril pour eux. Ils ſe laiſſerent donc tomber dans le courant.

Les deux Sauuages tombent dãs le courãt de l'eau.

Comme ils furent dans la cheutte du ſault, ils en voulurent ſortir, & jetter leurs charges, mais il n'eſtoit plus temps, car la viſteſſe de l'eau les maiſtriſoit ainſi qu'elle vouloit, & emplirent auſſi toſt dans les boüillons du ſault, qui leur faiſoient faire mille tours haut & bas, & ne l'abandonnerent de long temps. En fin la roideur de l'eau les laſſa de telle façon, que ce pauure Louys qui ne ſçauoit aucunement nager, perdit tout iugement, & le canot eſtant au fonds de l'eau, il fut contraint de l'abandonner; & reuenant au haut, les deux autres qui le tenoient touſiours ne veirent plus noſtre Louys, & ainſi mourut miſerablement.

Eſtans ſortis hors dudit ſault, ledit Outetoucos eſtant nud, & ſe fiant en ſon nager, abandonna le canot, pour gaigner la terre, ſi que l'eau y courant de grande viſteſſe, il ſe noya: car il eſtoit ſi fatigué & rompu de la peine qu'il auoit euë, qu'il eſtoit impoſſible qu'il ſe peuſt ſauuer.

Noſtre Sauuage Sauignon mieux aduiſé, tint touſiours fermement le canot, iuſques à ce qu'il fut dans vn remoul, où le courant de l'eau l'auoit porté, & ſceut ſi bien faire, quelque peine & fatigue qu'il euſt

euë, qu'il vint tout doucement à terre, où estant arriué il jetta l'eau du canot, & s'en reuint auec grande apprehension qu'on ne se vengeast sur luy, comme ils font entr'eux, & nous conta ces tristes nouuelles, qui nous apporterent du desplaisir.

L'Auth. va voir où les deux Sauuages s'estoient perdus.

Le lendemain ie fus dans vn autre canot aud. sault auec le Sauuage, & vn autre de nos gens, pour voir l'endroit où ils s'estoient perdus, & aussi si nous trouuerions les corps. Ie vous asseure que quand il me monstra le lieu, les cheueux me heriſſerent en la teste, & m'estonnois comme les defuncts auoient esté si hardis & hors de iugement de passer en vn endroit si effroyable, pouuans aller ailleurs: car il est impossible d'y passer, pour auoir sept à huict cheuttes d'eau, qui descendent de degré en degré, le moindre de trois pieds de haut, où il se faisoit vn frein & boüillonnement estrange, & vne partie dudit sault estoit toute blanche d'escume, auec vn bruit si grand, que l'on eust dit que c'estoit vn tonnerre, comme l'air retentissoit du bruit de ces cataraques. Aprés auoir veu & consideré particulierement ce lieu, & cherché le long du riuage lesdits corps, cependant qu'vne chaloupe assez legere estoit allée d'vn autre costé, nous nous en reuinsmes sans rien trouuer.

*Deux cents Sauuages ramenent le François qu'on leur auoit baillé, & remmenerent leur Sauuage qui estoit retourné de France. Plusieurs discours de part & d'autre.*

## CHAPITRE XIIII.

LE 13. iour dudit mois, deux cents Sauuages Hurons, auec les Capitaines Ochateguin, Yroquet, & Tregouaroti, frere de nostre Sauuage, amenerent mon garçon. Garçon de l'Autheur ramené.
Nous fusmes fort contents de les voir, & fus au deuãt d'eux auec vn canot, & nostre Sauuage. Cependant qu'ils approchoient doucement en ordre, les nostres s'appareillerent de leur faire vne escopeterie d'harquebuzes & mousquets, & quelques petites pieces. Comme ils approchoient, ils commencerent à crier tous ensemble, & vn des chefs commanda de faire leur harangue, où ils nous loüoient fort, & nous tenant pour veritables, de ce que ie leur auois tenu ce que ie leur promis, qui estoit de les venir trouuer audit sault. Sauuages le tiennent pour veritable.
Aprés auoir fait trois autres cris, l'escopeterie tira par deux fois, qui les estonna de telle façon, qu'ils me prierẽt de dire que l'on ne tiraſt plus, & qu'il y en auoit la plus grand'part qui n'auoient iamais veu de Chrestiens, ny ouy des tonnerres de la façon, & craignoient qu'il ne leur fist mal, & furent fort contents de voir nostre d. Sauuage sain, qu'ils pensoient estre mort, sur des rapports que leur auoient faits quelques Algoumequins, qui l'auoient ouy dire à des Sauuages Montagnets. Le Sauuage se loüa grande-

ment du bon traittemẽt que ie luy auois fait en France, & des singularitez qu'il y auoit veuës, dont ils entrerent tous en admiration, & s'en allerent cabaner dans le bois assez legerement, attendant le lendemain que ie leur monstrasse le lieu où ie desirois qu'ils se logeassent. Aussi ie veis mon garçon qui estoit habillé à la Sauuage, qui se loüa bien du bon traittement des Sauuages, selon leur pays, & me fit entendre tout ce qu'il auoit veu en son hyuernement, & ce qu'il auoit appris auec eux.

Il leur mõstre vn lieu pour cabaner.

Le lendemain venu, ie leur monstray vn lieu pour aller cabaner, où les anciens & principaux deuiserent fort ensemble. Et aprés auoir esté vn long temps en cét estat, ils me firent appeller seul auec mon garçon, qui auoit fort bien appris leur langue, & luy dirent qu'ils desiroient contracter vne estroitte amitié auec moy, veu les courtoisies que ie leur auois faites par le passé, en se loüant tousiours du traittement que i'auois fait à nostre Sauuage, comme à mon frere, & que cela les obligeoit tellement à me vouloir du bien, que tout ce que ie desirerois d'eux, ils essayeroient à me satisfaire. Aprés plusieurs discours, ils me firent vn present de 100. castors. Ie leur donnay en eschange d'autres sortes de marchandises, & me dirent qu'il y auoit plus de 400. Sauuages qui deuoiẽt venir de leur pays, & ce qui les auoit retardez, fut vn prisonnier Hiroquois qui estoit à moy, qui s'estoit eschapé, & s'en estoit retourné en son pays. Qu'il auoit donné à entendre que ie luy auois donné liberté, & des marchandises, & que ie deuois aller audit sault auec 600. Hiroquois attendre les Algoumequins, & les tuer tous.

Le louẽt du bon traittement qu'il leur faisoit.

Luy font present de leurs castors.

Que la crainte de ces nouuelles les auoit arrestez, & que sans cela ils fussent venus. Ie leur fis response, que le prisonnier s'estoit desrobé sans que ie luy eusse dõné congé, & que nostredit Sauuage sçauoit bien de quelle façon il s'en estoit allé, & qu'il n'y auoit aucune apparence de laisser leur amitié, comme ils auoient ouy dire, ayant esté à la guerre auec eux, & enuoyé mon garçon en leur pays, pour entretenir leur amitié; & que la promesse que ie leur auois si fidelement tenuë, le confirmoit encores. Ils me respondirent, Que pour eux ils ne l'auoient aussi iamais pensé, & qu'ils recognoissoient bien que tous ces discours estoient esloignez de la verité; & que s'ils eussent creu autrement, qu'ils ne fussent pas venus, & que c'estoit les autres qui auoient eu peur, pour n'auoir iamais veu de François, que mon garçon. Ils me dirent aussi qu'il viendroit trois cents Algoumequins dans cinq ou six iours, si on les vouloit attendre, pour aller à la guerre auec eux contre les Hiroquois, & que si ie n'y venois ils s'en retourneroiẽt sans la faire. Ie les entretins fort sur le sujet de la source de la grande riuiere, & de leur pays, dont ils me discoururent fort particulierement, tant des riuieres, sauts, lacs, terres, que des peuples qui y habitent, & de ce qui s'y trouue. Quatre d'entre eux m'asseurerent qu'ils auoient veu vne mer fort esloignée de leur pays, & le chemin difficile, tant à cause des guerres, que des deserts qu'il faut passer pour y paruenir. Ils me dirent aussi que l'hyuer precedant il estoit venu quelques Sauuages du costé de la Floride, par derriere le pays des Hiroquois, qui voyoient nostre mer Oceane, & ont amitié auec lesd. Sauuages.

Il les desabuse de ce qu'ils croyoient les vouloir delaisser.

Luy representent les Sauuages qui deuoiẽt venir.

En fin ils m'en discoururent fort exactement, me demonstrans par figures tous les lieux où ils auoiét esté, prenans plaisir à me raconter toutes ces choses; & moy ie ne m'ennuyois à les entendre, pour sçauoir d'eux ce dõt j'estois en doute. Aprés tous ces discours finis, ie leur dis qu'ils mesnageassent ce peu de commoditez qu'ils auoient, ce qu'ils firent.

Le lendemain aprés auoir traitté tout ce qu'ils auoient, qui estoit peu de chose, ils firent vne barricade autour de leur logement, du costé du bois, & disoient que c'estoit pour leur seureté, afin d'euiter la surprise de leurs ennemis: ce que nous prismes pour argent comptant. La nuict venuë, ils appellerent nostre Sauuage, qui couchoit à ma patache, & mon garçon, qui les furent trouuer. Aprés auoir tenu plusieurs discours, ils me firent aussi appeller enuiron sur la mynuict. Estant en leurs cabanes, ie les trouuay tous assis en conseil, où ils me firent asseoir prés d'eux, disans que leur coustume estoit que quand ils vouloiét proposer quelque chose, ils s'assembloient de nuict, afin de n'estre diuertis par l'aspect d'aucune chose, & que le iour diuertissoit l'esprit par les objects: mais à mon opinion ils me vouloient dire leur volonté en cachette, se fians en moy, comme ils me donnerent à entendre depuis, me disans qu'ils eussent biẽ desiré me voir seul. Que quelques-vns d'entr'eux auoient esté battus. Qu'ils me vouloient autant de bien qu'à leurs enfans, ayans telle fiance en moy, que ce que ie leur dirois ils le feroient, mais qu'ils se mesfioient fort des autres Sauuages. Que si ie retournois, que j'amenasse telle quantité de gens que ie voudrois, pourueu qu'ils

L'appellent en leur cabanne.

Luy tesmoignẽt le biẽ qu'ils luy veulent.

fussent

fussent souz la conduite d'vn chef; & qu'ils m'enuoyoient querir, pour m'asseurer d'auantage de leur amitié, qui ne se romproit iamais, & que ie ne fusse point faché contre eux. Que sçachans que j'auois pris deliberation de voir leur pays, ils me le feroient voir au peril de leurs vies, m'assistans d'vn bon nombre d'hommes qui pourroient passer par tout, & qu'à l'aduenir nous deuions esperer d'eux comme ils faisoient de nous. Aussi tost ils firent venir 50 castors & 4. carquans de leurs porcelaines (qu'ils estiment entre eux comme nous faisons les chaisnes d'or.) Que ces presens estoient d'autres Capitaines, qui ne m'auoient iamais veu, qui me les enuoyoient, & qu'ils desiroient estre tousiours de mes amis: mais que s'il y auoit quelques Frãçois qui voulussent aller auec eux, qu'ils en eussent esté fort contents, & plus que iamais, pour entretenir vne ferme amitié.

Luy enuoyent 50. castors, & 4. carquans de porcelaine.

Aprés plusieurs discours, ie leur proposay, Qu'ayãs la volonté de me faire voir leur pays, ie supplierois sa Majesté de nous assister iusques à 40. ou 50. hommes armez de choses neceſſaires pour ledit voyage, & que ie m'embarquerois auec eux, à la charge qu'ils nous entretiendroient de ce qui seroit de besoin pour nostre viure durant ledit voyage. Que ie leur apporterois dequoy faire des presens aux chefs qui sont dans les pays par où nous passerions, puis nous nous en reuiendrions hyuerner en nostre habitation. Que si ie recognoissois le pays bon & fertile, l'on y feroit plusieurs habitatiõs, & que par ce moyen auriõs cõmunicatiõ les vns auec les autres, viuãs heureusemẽt à l'auenir en la crainte de Dieu, qu'on leur feroit cognoistre.

Sont contents de ce qu'il leur propose.

Ils furent fort contents de ceſte propoſition, & me prierent d'y tenir la main, diſans qu'ils feroiẽt de leur part tout ce qui leur ſeroit poſſible pour en venir à bout; & que pour ce qui eſtoit des viures, nous n'en manquerions non plus qu'eux-meſmes: m'aſſeurans derechef de me faire voir ce que ie deſirois. Là deſſus ie pris congé d'eux au poinct du iour, en les remerciant de la volonté qu'ils auoient de fauoriſer mon deſir, les priant de touſiours continuer.

Le lendemain 17. iour dudit mois, ils delibererent ſ'en retourner, & emmener Sauignon, auquel ie donnay quelques bagatelles, me faiſant entendre qu'il ſ'en alloit mener vne vie bien penible, au prix de celle qu'il auoit euë en France. Ainſi il ſe ſepara auec grand regret, & moy bien aiſe d'en eſtre deſchargé. Deux Capitaines me dirent que le lendemain au matin ils m'enuoyeroient querir, ce qu'ils firent. Ie m'embarquay, & mon garçon auec ceux qui vinrent. Eſtant au ſault, nous fuſmes dans le bois quelques lieuës, où ils eſtoient cabannez ſur le bord d'vn lac, où i'auois eſté auparauant. Comme ils me veirent, ils furent fort contents, & commencerent à ſ'eſcrier ſelon leur couſtume, & noſtre Sauuage ſ'en vint au deuant de moy me prier d'aller en la cabanne de ſon frere, où auſſi toſt il fit mettre de la chair & du poiſſon ſur le feu, pour me feſtoyer.

L'Autheur ſe trouue à leur feſtin.

Durant que ie fus là il ſe fit vn feſtin, où tous les principaux furent inuitez, & moy auſſi. Et bien que j'euſſe deſia pris ma refection honneſtement, neantmoins pour ne rompre la couſtume du pays j'y fus. Aprés auoir repeu, ils ſ'en allerent dans les bois tenir

leur conſeil, & cependant ie m'amuſay à contempler le païſage de ce lieu, qui eſt fort agreable. Quelque temps aprés ils m'enuoyerent appeller pour me communiquer ce qu'ils auoient reſolu entre eux. I'y fus auec mon garçon. Eſtant aſſis auprés d'eux ils me dirent qu'ils eſtoient fort aiſes de me voir, & n'auoir point manqué à ma parole de ce que ie leur auois promis, & qu'ils recognoiſſoient de plus en plus mon affection, qui eſtoit à leur continuer mon amitié, & que deuant que partir, ils deſiroient prendre congé de moy, & qu'ils euſſent eu trop de deſplaiſir ſ'ils ſ'en fuſſent allez ſans me voir encore vne fois, croyans qu'autrement ie leur euſſe voulu du mal. Ils me prierent encores de leur donner vn homme. Ie leur dis que ſ'il y en auoit parmy nous qui y vouluſſent aller, que j'en ſerois fort content.

Luy communiquent ce qu'ils auoient reſolu en leur conſeil.

Le prient de leur dõner vn homme.

Aprés m'auoir fait entendre leur volonté pour la derniere fois, & moy à eux la mienne, il y eut vn Sauuage qui auoit eſté priſonnier par trois fois des Hiroquois, & ſ'eſtoit ſauué fort heureuſement, qui reſolut d'aller à la guerre luy dixieſme, pour ſe venger des cruautez que ſes ennemis luy auoient fait ſouffrir. Tous les Capitaines me prierent de l'en deſtourner ſi ie pouuois, d'autant qu'il eſtoit fort vaillant, & craignoient qu'il ne ſ'engageaſt ſi auant parmy les ennemis auec ſi petite troupe, qu'il n'en reuinſt iamais. Ie le fis pour les contenter, par toutes les raiſons que ie luy peus alleguer, leſquelles luy ſeruirent peu, me monſtrant vne partie de ſes doigts coupez, & de grandes taillades & bruſlures qu'il auoit ſur le corps, & qu'il luy eſtoit impoſſible de viure, ſ'il ne faiſoit mourir de

Les Capitaines le ſupplient de ne laiſſer aller à la guerre vn Sauuage fort vaillãt, trois fois priſonnier des Hiroquois.

ſes ennemis, & n'en auoit la vengeance; & que ſon cœur luy diſoit qu'il falloit qu'il partiſt au pluſtoſt qu'il luy ſeroit poſſible: ce qu'il fit.

Aprés auoir fait auec eux, ie les priay de me ramener en noſtre patache. Pour ce faire, ils equiperent 8. canaux pour paſſer ledit ſault, & ſe deſpoüillerẽt tout nuds, & me firent mettre en chemiſe; car ſouuent il arriue que d'aucuns ſe perdent en le paſſant: parquoy ſe tiennent-ils les vns prés des autres pour ſe ſecourir promptement, ſi quelque canot venoit à renuerſer. Ils me diſoient: Si par mal-heur le tien venoit à tourner, ne ſçachant point nager, ne l'abandonne en aucune façon, & te tiens bien à de petits bâtons qui y ſont par le milieu, car nous te ſauuerons aiſément. Ie vous aſſeure que ceux qui n'ont veu ny paſſé ledit endroit en des petits bateaux comme ils ont, ne le pourroient pas paſſer ſans grande apprehenſion, meſmes les plus aſſeurés du monde. Mais ces peuples ſont ſi adroits à paſſer les ſauts, que cela leur eſt facile. Ie le paſſay auec eux: ce que ie n'auois iamais fait, ny aucun Chreſtien, horſmis mon garçon: & vinſmes à nos barques, où j'en logeay vne bonne partie.

L'Autheur ſe met en chemiſe pour paſſer le ſault auec eux.

L'aduertiſſent de ne quitter ſon canot.

Il y eut vn ieune homme des noſtres qui ſe delibera d'aller auec les Sauuages, qui ſont Hurons, eſloignez du ſault d'enuiron 180. lieues, & fut auec le frere de Sauignon, qui eſtoit l'vn des Capitaines, qui me promit luy faire voir tout ce qu'il pourroit.

Ieune hõme des noſtres qui voulut aller auec les Sauuages.

Le lendemain vindrent nombre de Sauuages Algoumequins, qui traitterent ce peu qu'ils auoient, & me firent encores preſent particulierement de trente caſtors, dont ie les recompenſay. Ils me prierent que

Preſentent 30. caſtors à l'Auth.

ie continuasse à leur vouloir du bien : ce que ie leur promis. Ils me discoururent fort particulierement sur quelques descouuertures du costé du nort, qui pouuoiẽt apporter de l'vtilité. Et sur ce sujet ils me dirent que s'il y auoit quelqu'vn de mes compagnous qui vouluſt aller auec eux, qu'ils luy feroient voir chose qui m'apporteroit du contentement, & qu'ils le traitteroient comme vn de leurs enfans. Ie leur promis de leur donner vn ieune garçon, dont ils furẽt fort contents. Quand il print congé de moy pour aller auec eux, ie luy baillay vn memoire fort particulier des choses qu'il deuoit obseruer estant parmy eux.

Leur dõne vn garçon.

Aprés qu'ils eurent traitté tout le peu qu'ils auoiẽt, ils se separerent en trois, les vns pour la guerre, les autres par ledit grand sault, & les autres par vne petite riuiere, qui va rendre en celle dudit grand sault; & partirent le 18. iour dudit mois, & nous aussi.

Le 19. j'arriuay à Quebec, où ie me resolus de retourner en France, & arriuay à la Rochelle le 11. d'Aouſt.

Retourne en France.

*Fin du troiſieſme Liure.*

# LES VOYAGES DV SIEVR DE CHAMPLAIN.

## *LIVRE QVATRIESME.*

*Partement de France; & ce qui se passa iusques à nostre arriuée au Sault Sainct Louys.*

### *CHAPITRE PREMIER.*

IE partis de Roüen le 5. Mars pour aller à Honfleur, où ie m'embarquay, & le 7. de May j'arriuay à Quebec, où ie trouuay ceux qui y auoient hyuerné en bonne disposition, sans auoir esté malades, lesquels nous dirent que l'hyuer n'auoit point esté grand, & que la riuiere n'auoit point gelé. Les arbres commençoient aussi à se reuestir de fueilles, & les champs à s'esmailler de fleurs.

Le 13. ie partis de Quebec pour aller au Sault Sainct Louys, où j'arriuay le 21. Or n'ayant que deux canaux, ie ne pouuois mener auec moy que 4. hommes, entre lesquels estoit vn nommé Nicolas de Vignau, le plus

impudent menteur qui se soit veu de long temps, cõme la suitte de ce discours le fera voir, lequel autrefois auoit hyuerné auec les Sauuages, & que j'auois enuoyé aux descouuertes les années precedentes. Il me rapporta à son retour à Paris en l'année 1612. qu'il auoit veu la mer du nort. Que la riuiere des Algoumequins sortoit d'vn lac qui s'y deschargeoit, & qu'en 17. iournées l'on pouuoit aller & venir du Sault Sainct Louys à ladite mer. Qu'il auoit veu le bris & fracas d'vn vaisseau Anglois, qui s'estoit perdu à la coste, où il y auoit 80. hommes qui s'estoient sauuez à terre, que les Sauuages tuerent, à cause que lesdits Anglois leur vouloient prendre leurs bleds d'Inde, & autres viures, par force, & qu'il en auoit veu les testes, qu'iceux Sauuages auoient escorchées (selon leur coustume) lesquelles ils me vouloient faire voir, ensemble me donner vn ieune garçon Anglois qu'ils m'auoient gardé. Ceste nouuelle m'auoit fort resiouy, pensant auoir trouué bien prés ce que ie cherchois bien loin. Ainsi ie le conjuray de me dire la verité, afin d'en aduertir le Roy; & luy remõstray que s'il donnoit quelque mensonge à entendre, il se mettoit la corde au col: aussi que si sa relation estoit veritable, il se pouuoit asseurer d'estre bien recompensé. Il me l'asseura encor auec ferments plus grands que iamais. Et pour mieux joüer son roolle, il me bailla vne relation du pays, qu'il disoit auoir faite au mieux qu'il luy auoit esté possible. L'asseurance donc que ie voyois en luy, la simplicité de laquelle ie le iugeois plein, la relation qu'il auoit dressée, le bris & fracas du vaisseau, & les choses cy-deuant dites, auoient grande apparence, auec le voya-

Voyage des Anglois vers Labrador, l'an 1612.

ge des Anglois vers Labrador, en l'année 1612. où ils ont trouué vn destroit qu'ils ont couru iusques par le 63. degré de latitude, & 290. de longitude, & ont hyuerné par le 53. degré, & perdu quelques vaisseaux, cõme leur relation en fait foy. Ces choses me faisans croire son dire veritable, j'en fis dés lors rapport à Monsieur le Chancelier; & le fis voir à Messieurs le Mareschal de Brissac, & President Ieanin, & autres Seigneurs de la Cour, lesquels me dirent qu'il falloit que ie veisse la chose en personne. Cela fut cause que ie priay le sieur Georges, marchand de la Rochelle, de luy donner passage dans son vaisseau, ce qu'il fit volontiers; où estant, il l'interrogea pourquoy il faisoit ce voyage. Et d'autant qu'il luy estoit inutile, il luy demanda s'il esperoit quelque salaire, lequel fit response que non, & qu'il n'en pretendoit d'autre que du Roy, & qu'il n'entreprenoit le voyage que pour me monstrer la mer du nort, qu'il auoit veuë, & luy en fit à la Rochelle vne declaration pardeuant deux Notaires.

Rapport que l'Auth. fait à Messieurs du Conseil.

Or comme ie prenois congé de tous les Chefs, le iour de la Pentecoste, aux prieres desquels ie me recommandois, & de tous en general, ie luy dis en leur presence, que si ce qu'il m'auoit cy deuant dit n'estoit vray, qu'il ne me donnast la peine d'entreprendre le voyage, pour lequel faire, il falloit courir plusieurs dangers. Il asseura encores derechef tout ce qu'il auoit dit, au peril de sa vie.

Son partemẽt du port de saincte Heleine.

Ainsi nos canaux chargez de quelques viures, de nos armes & marchandises, pour faire present aux Sauuages, ie partis le Lundy 27. May de l'isle de Saincte Heleine,

cte Heleine, auec quatre François & vn Sauuage, & me fut donné vn adieu de noſtre barque auec quelques coups de petites pieces. Ce iour nous ne fuſmes qu'au Sault Sainct Louys, qui n'eſt qu'vne lieuë au deſſus, à cauſe du mauuais temps, qui ne nous permit de paſſer plus outre.

Le 29. nous le paſſaſmes partie par terre, partie par eau, où il nous fallut porter nos canaux, hardes, viures & armes ſur nos eſpaules, qui n'eſt pas petite peine à ceux qui n'y ſont pas accouſtumez: & aprés l'auoir eſloigné deux lieuës, nous entraſmes dans vn lac qui a de circuit enuiron 12. lieuës, où ſe deſchargent 3. riuieres, l'vne venant de l'oueſt, du coſté des Ochataiguins, eſloignez du grand ſault de 150. ou 200. lieuës: l'autre du ſud pays des Hiroquois, de pareille diſtance: & l'autre vers le nort, qui vient des Algoumequins & Nebicerini, auſſi à peu prés de ſemblable diſtance. Ceſte riuiere du nort (ſuiuant le rapport des Sauuages) vient de plus loin, & paſſe par des peuples qui leur ſont incogneus, diſtans enuiron de 300. lieuës d'eux.

Ce lac eſt remply de belles & grandes iſles, qui ne ſont que prairies, où il y a plaiſir de chaſſer, la venaiſon & le gibbier y eſtans en abondance, auſſi bien que le poiſſon. Le pays qui l'enuironne eſt remply de grandes foreſts. Nous fuſmes coucher à l'entrée dudit lac, & fiſmes des barricades, à cauſe des Hiroquois qui rodẽt par ces lieux pour ſurprẽdre leurs ennemis; & m'aſſeure que s'ils nous euſſent tenu, ils nous euſſent fait le meſme traittemẽt; c'eſt pourquoy toute la nuict nous fiſmes bon guet. Le lendemain ie prins la

Ce lac eſt remply de belles iſles.

hauteur de ce lieu, qui eſt par les 45. degrez 18. minutes de latitude. Sur les trois heures du ſoir nous entraſmes dans la riuiere qui vient du nort, & paſſaſmes vn petit ſault par terre pour ſoulager nos canaux, & fuſmes à vne iſle le reſte de la nuict en attendant le iour.

Le dernier May nous paſſaſmes par vn autre lac qui a 7. ou 8. lieues de long, & 3. de large, où il y a quelques iſles. Le pays d'alentour eſt fort vny, horſmis en quelques endroits, où il y a des coſtaux couuerts de pins. Nous paſſaſmes vn ſault, qui eſt appellé de ceux du pays *Quenechouan*, qui eſt remply de pierres & rochers, où l'eau y court de grand' viſteſſe; & nous fallut mettre en l'eau, & traiſner nos canaux bord à bord de terre auec vne corde. A demie lieuë de là nous en paſſaſmes vn autre petit à force d'auirons, ce qui ne ſe fait ſans ſuer; & y a vne grande dexterité à paſſer ces ſauts, pour euiter les boüillons & briſans qui les trauerſent: ce que les Sauuages font d'vne telle adreſſe, qu'il eſt impoſſible de plus, cherchans les deſtours & lieux plus aiſez qu'ils cognoiſſent à l'œil.

Ault de Quenechouan remply de pierres.

Le Samedy premier de Iuin nous paſſaſmes encor deux autres ſauts: le premier contenant demie lieue de long, & le ſecond vne lieue, où nous euſmes bien de la peine: car la rapidité du courant eſt ſi grande, qu'elle fait vn bruit effroyable; & deſcendant de degré en degré, fait vne eſcume ſi blanche par tout, que l'eau ne paroiſt aucunement. Ce ſault eſt ſemé de rochers, & quelques iſles qui ſont çà & là, couuertes de pins & cedres blancs. Ce fut là où nous euſmes de la peine: car ne pouuans porter nos canaux par terre, à cauſe de l'eſpoiſſeur du bois, il nous les falloit tirer

Sault ſemé de rochers.

Iſles couuertes de pins & cedres blancs.

dans l'eau auec des cordes, & en tirant le mien, ie me pẽsay perdre, à cauſe qu'il trauerſa dans vn des boüillons; & ſi ie ne fuſſe tombé fauorablement entre deux rochers, le canot m'entraiſnoit, d'autant que ie ne peus défaire aſſez à temps la corde qui eſtoit entortillée à l'entour de ma main, qui me l'offenſa fort, & me la penſa couper. En ce danger ie m'eſcriay à Dieu, & commençay à tirer mon canot, qui me fut renuoyé par le remoüil de l'eau qui ſe fait en ces ſauts: & lors eſtant eſchapé ie loüay Dieu, le priant nous preſeruer. Noſtre Sauuage vint aprés pour me ſecourir, mais j'eſtois hors de danger; & ne ſe faut eſtonner ſi j'eſtois curieux de conſeruer noſtre canot: car ſ'il euſt eſté perdu, il falloit faire eſtat de demeurer, ou attendre que quelques Sauuages paſſaſſent par là, qui eſt vne pauure attente à ceux qui n'ont dequoy diſner, & qui ne ſont accouſtumez à telle fatigue. Pour nos François, ils n'en eurent pas meilleur marché, & par pluſieurs fois penſoiẽt eſtre perdus: mais la diuine bonté nous preſerua tous. Le reſte de la iournée nous nous repoſaſmes, ayans aſſez trauaillé.

L'Auth. en danger de ſe perdre.

Nous rencontraſmes le lendemain 15. canaux de Sauuages appellez Quenongebin, dans vne riuiere, ayans paſſé vn petit lac long de 4. lieues, & large de 2. leſquels auoient eſté aduertis de ma venuë par ceux qui auoient paſſé au ſault S. Louis, venans de la guerre des Hiroquois. Ie fus fort aiſe de leur rencõtre, & eux auſſi, qui ſ'eſtonnerent de me voir auec ſi peu de gens, & auec vn ſeul Sauuage. Aprés nous eſtre ſaluez à la mode du pays, ie les priay de ne paſſer outre, pour leur declarer ma volonté, & fuſmes cabaner dans vne iſle.

Rencontré 5. canaux de Sauuages.

Ce qu'il leur dit.

Le lendemain ie leur fis entendre que i'estois allé en leurs pays pour les voir, & pour m'acquitter de la promesse que ie leur auois par cy deuant faite; & que s'ils estoient resolus d'aller à la guerre, cela m'agréroit fort, d'autant que i'auois amené des gens à ceste intention, dequoy ils furent fort satisfaits. Et leur ayant dit que ie voulois passer outre, pour aduertir les autres peuples, ils m'en voulurent destourner, disans qu'il y auoit vn meschãt chemin, & que nous n'auions rien veu iusques alors. Pour ce ie les priay de me donner vn de leurs gens pour gouuerner nostre deuxiesme canot, & aussi pour nous guider, car nos conducteurs n'y cognoissoient plus rien. Ils le firent volontiers, & en recompense ie leur fis vn present, & leur baillay vn de nos François, le moins necessaire, lequel ie renuoyois au sault, auec vne fueille de tablette, dans laquelle, à faute de papier, ie faisois sçauoir de mes nouuelles.

Leur baille vn de ses François.

Ainsi nous nous separasmes: & continuant nostre routte à mont ladite riuiere, en trouuasmes vne autre fort belle & spacieuse, qui vient d'vne nation appellée Ouescharini, lesquels se tiennent au nort d'icelle, & à 4. iournées de l'entrée. Ceste riuiere est fort plaisante, à cause des belles isles qu'elle contient, & des terres garnies de beaux bois clairs qui la bordent: & la terre est bonne pour le labourage.

Natiõ nõmee Ouescharini.

Le 4. nous passasmes proche d'vne autre riuiere qui vient du nort, où se tiennent des peuples appellez Algoumequins, laquelle va tomber dans le grand fleuue Sainct Laurent, trois lieuës aual le Sault Sainct Louys, qui fait vne grande isle contenant prés de 40.

Peuples appellez Algoumequins.

lieuës, laquelle n'eſt pas large, mais remplie d'vn nombre infiny de ſauts, qui ſont fort difficiles à paſſer. Quelquefois ces peuples paſſent par ceſte riuiere pour euiter les rencontres de leurs ennemis, ſçachans qu'ils ne les recherchent en lieux de ſi difficile accez.

A l'emboucheure d'icelle il y en a vne autre qui vient du ſud, où à ſon entrée il y a vne cheutte d'eau admirable: car elle tombe d'vne telle impetuoſité de 20. ou 25. braſſes de haut, qu'elle fait vne arcade, ayant de largeur prés de 400. pas. Les Sauuages paſſent deſſouz par plaiſir, ſans ſe moüiller, que du poudrin que fait ladite eau. Il y a vne iſle au milieu de ladite riuiere, qui eſt comme tout le terroir d'alentour, remplie de pins & cedres blancs. Quand les Sauuages veulent entrer dans la riuiere, ils montẽt la montagne en portant leurs canaux, & font demie lieuë par terre. Les terres des enuirons ſont remplies de toute ſorte de chaſſe, qui fait que les Sauuages ſ'y arreſtent pluſtoſt. Les Hiroquois y viennent auſſi quelquefois les ſurprendre au paſſage.

Nous paſſaſmes vn ſault à vne lieue de là, qui eſt large de demie lieue, & deſcend de 6. à 7. braſſes de haut. Il y a quantité de petites iſles, qui ne ſont que rochers aſpres & difficiles, couuerts de meſchans petits bois. L'eau tombe à vn endroit de telle impetuoſité ſur vn rocher, qu'il ſ'y eſt caué par ſucceſſion de temps vn large & profond baſſin: ſi bien que l'eau courant là dedans circulairement, & au milieu y faiſant de gros boüillõs, a fait que les Sauuages l'appellẽt *aſticou*, qui veut dire chaudiere. Ceſte cheutte d'eau meine vn tel bruit dans ce baſſin, que l'on l'entend de plus

Eau tõbante qui s'entẽd de deux lieues.

de deux lieues. Les Sauuages passans par là, font vne ceremonie que nous dirons en son lieu. Nous eusmes beaucoup de peine à monter contre vn grand courant, à force de rames, pour paruenir au pied dudit sault, où les Sauuages prirent les canaux, & nos François & moy, nos armes, viures, & autres commoditez, pour passer par l'aspreté des rochers enuiron vn quart de lieue que contient le sault, & aussi toſt nous fallut embarquer, puis derechef mettre pied à terre pour passer par des taillis enuirõ 300. pas; & aprés se mettre en l'eau pour faire passer nos canaux par dessus les rochers aigus, auec autant de peine que l'on sçauroit imaginer. Ie prins la hauteur du lieu, & trouuay 45. degrez 38. minutes de latitude.

Lac remply de belles isles, & de beaux pins.

Aprés midy nous entrasmes dans vn lac ayant 5. lieues de long, & 2. de large, où il y a de fort belles isles remplies de vignes, noyers, & autres arbres agreables: & 10. ou 12. lieues de là amõt la riuiere nous passasmes par quelques isles remplies de pins. La terre est sablõneuse, & s'y trouue vne racine qui teint en couleur cramoisie, de laquelle les Sauuages se peindent le visage, & mettent de petits affiquets à leur vsage. Il y a aussi vne coste de montagnes du long de ceste riuiere, & le pays des enuirons semble assez fascheux. Le reste du iour nous le passasmes dans vne isle fort agreable.

Le lendemain nous continuasmes nostre chemin iusques à vn grand sault, qui contient prés de 3. lieues de large, où l'eau descend comme de 10. ou 12. brasses de haut en talus, & fait vn merueilleux bruit. Il est remply d'vne infinité d'isles couuertes de pins & de cedres; & pour le passer il nous fallut resoudre de

quitter noſtre maïs ou bled d'Inde, & peu d'autres viures que nous auions, auec les hardes moins neceſſaires, reſeruans ſeulement nos armes & filets, pour nous donner à viure ſelon les lieux, & l'heur de la chaſſe. Ainſi allegez, nous paſſaſmes tant à l'auiron, que par terre, en portant nos canaux & armes par ledit ſault, qui a vne lieue & demie de long, où nos Sauuages qui ſont infatigables à ce trauail, & accouſtumez à endurer telles neceſſitez, nous ſoulagerent beaucoup.

Pourſuiuans noſtre routte nous paſſaſmes deux autres ſauts, l'vn par terre, l'autre à la rame, & auec des perches en debouttant, puis entraſmes dans vn lac ayant 6. ou 7. lieues de long, où ſe deſcharge vne riuiere venant du ſud, où à cinq iournées de l'autre riuiere il y a des peuples qui y habitent appellez Matouoüeſcarini. Les terres d'enuiron ledit lac ſont ſablonneuſes, & couuertes de pins, qui ont eſté preſque tous bruſlez par les Sauuages. Il y a quelques iſles, dans l'vne deſquelles nous repoſaſmes, & veiſmes pluſieurs beaux cyprés rouges, les premiers que j'euſſe veu en ce pays, deſquels ie fis vne croix, que ie plantay à vn bout de l'iſle, en lieu eminent, & en veüe, auec les armes de France, comme i'ay fait aux autres lieux où nous auions poſé. Ie nommay ceſte iſle, l'iſle Ste Croix.

Peuples appellez Matou-ouescarini.

Le 6. nous partiſmes de ceſte iſle ſaincte Croix, où la riuiere eſt large d'vne lieue & demie, & ayans fait 8. ou 10. lieues, nous paſſaſmes vn petit ſault à la rame, & quantité d'iſles de differentes grandeurs. Icy nos Sauuages laiſſerẽt leurs ſacs auec leurs viures, & les choſes moins neceſſaires, afin d'eſtre plus legers pour aller par terre, & euiter pluſieurs ſauts qu'il falloit paſſer.

Partement de l'Auth. de l'iſle de S. Croix.

Conteſtation entre les Sauuages, & vn impoſteur.

Il y eut vne grande conteſtation entre nos Sauuages & noſtre impoſteur, qui affermoit qu'il n'y auoit aucun danger par les ſauts, & qu'il y falloit paſſer. Nos Sauuages luy dirent, Tu es las de viure. Et à moy, que ie ne le deuois croire, & qu'il ne diſoit pas verité. Ainſi ayant remarqué pluſieurs fois qu'il n'auoit aucune cognoiſſance deſdits lieux, ie ſuiuis l'aduis des Sauuages, dont bien m'en print, car il cherchoit des difficultez pour me perdre, ou pour me dégouſter de l'entrepriſe, comme il confeſſa depuis (dequoy ſera parlé cy-aprés.) Nous trauerſaſmes donc la riuiere à l'oueſt, qui couroit au nort, & pris la hauteur de ce lieu, qui eſtoit par 46 $\frac{2}{3}$ de latitude. Nous euſmes beaucoup de peine à faire ce chemin par terre, eſtant chargé ſeulement pour ma part de trois harquebuzes, autant d'auirons, de mon capot, & quelques petites bagatelles. I'encourageois nos gens, qui eſtoient vn peu plus chargez, & plus greuez des mouſquites, que de leur charge.

Ainſi aprés auoir paſſé quatre petits eſtangs, & cheminé deux lieues & demie, nous eſtions tant fatiguez, qu'il nous eſtoit impoſſible de paſſer outre, à cauſe qu'il y auoit prés de 24. heures que n'auiõs mangé qu'vn peu de poiſſon roſty, ſans autre ſaulce, car nous auions laiſſé nos viures, comme i'ay dit cy-deſſus. Nous nous repoſaſmes ſur le bord d'vn eſtang, qui eſtoit aſſez agreable, & fiſmes du feu pour chaſſer les mouſquites qui nous moleſtoient fort, l'importunité deſquelles eſt ſi eſtrange, qu'il eſt impoſſible d'en pouuoir faire la deſcriptiõ. Nous tendiſmes nos filets pour prendre quelques poiſſons,

L'Autheur & les ſiens fort fatiguez.

Le lende-

Le lendemain nous passasmes cét estang, qui pouuoit contenir vne lieuë de long,& puis par terre cheminasmes 3. lieuës par des pays difficiles plus que n'auions encor veu,à cause que les vents auoient abbatu des pins les vns sur les autres, qui n'est pas petite incommodité,car il faut passer tantost dessus,& tantost dessouz ces arbres. Ainsi nous paruinsmes à vn lac, ayant 6.lieues de long,& 2.de large,fort abondant en poisson,aussi les peuples des enuirons y font leur pescherie. Prés de ce lac y a vne habitation de Sauuages qui cultiuent la terre, & recueillent du maïs. Le chef se nomme Nibachis, lequel nous vint voir auec sa troupe, esmerueillé comment nous auions peu passer les sauts & mauuais chemins qu'il y auoit pour paruenir à eux. Et aprés nous auoir presenté du petum selõ leur mode,il commença à haranguer ses compagnõs, leur disant; Qu'il falloit que fussiõs tombez des nuës, ne sçachant cõment nous auions peu passer,& qu'eux demeurans au pays auoient beaucoup de peine à trauerser ces mauuais passages;leur faisant entendre que ie venois à bout de tout ce que mon esprit vouloit. Bref qu'il croyoit de moy ce que les autres Sauuages luy en auoient dit. Et sçachans que nous auiõs faim, ils nous donnerẽt du poisson,que nous mangeasmes: & aprés disné ie leur fis entendre par Thomas mon truchement, l'aise que i'auois de les auoir rencontrez. Que i'estois en ce pays pour les assister en leurs guerres,& que ie desirois aller plus auant voir quelques autres Capitaines pour mesme effect, dequoy ils furent ioyeux,& me promirent assistance. Ils me monstrerẽt leurs jardinages & champs,où il y auoit du maïs.Leur

Nibachis chef des Sauuages vint trouuer l'Auth.

Luy presentent du petum.

Donnent du poisson aux nostres.

Monstrent leurs iardinages.

terroir eſt ſablonneux,& pource ſ'adonnent plus à la chaſſe qu'au labeur, au contraire des Ochataiguins. Quand ils veulent rendre vn terroir labourable, ils coupent & bruſlent les arbres,& ce fort aiſément: car ce ne ſont que cheſnes & ormes. Le bois bruſlé, ils remuent vn peu la terre, & plantent leur maïs grain à grain, comme ceux de la Floride. Il n'auoit pour lors que 4. doigts de haut.

---

*Continuation. Arriuée vers Teſſouat, & le bon accueil qu'il me fit. Façon de leurs cimetieres. Les Sauuages me promirent quatre canaux pour continuer mon chemin. Toſt aprés me les refuſent. Harangue des Sauuages pour me diſſuader mon entrepriſe, me remonſtrans les difficultez. Reſponſe à ces difficultez. Teſſoüat arguë mon conducteur de menſonge, & n'auoir eſté où il diſoit. Il leur maintint ſon dire veritable. Ie les preſſe de me donner des canaux. Pluſieurs refus. Mon conducteur conuaincu de menſonge, & ſa confeſſion.*

## *CHAPITRE II.*

Nibachis mene l'Autheur voir vn autre Capitaine.

NIbachis fit equiper deux canaux pour me mener voir vn autre Capitaine nommé Teſſouat, qui demeuroit à 8. lieues de luy, ſur le bord d'vn grand lac, par où paſſe la riuiere que nous auiõs laiſſée qui refuit au nort. Ainſi nous trauerſaſmes le lac à l'oueſt noroueſt prés de 7. lieues, où ayans mis pied à terre, fiſmes vne lieue au nordeſt parmy d'aſſez beaux pays, où il y a de petits ſentiers battus, par leſquels on peut paſſer aiſément;

& arriuaſmes ſur le bord de ce lac, où eſtoit l'habitation de Teſſouat, qui eſtoit auec vn autre chef ſien voiſin, tout eſtonné de me voir, & nous dit qu'il penſoit que ce fuſt vn ſonge, & qu'il ne croyoit pas ce qu'il voyoit. De là nous paſſaſmes en vne iſle, où leurs cabanes ſont aſſez mal couuertes d'eſcorces d'arbres, qui eſt remplie de cheſnes, pins & ormeaux, & n'eſt ſubiecte aux inondations des eaux, comme ſont les autres iſles du lac.

Iſles dõt les cabanes sõt mal couuertes.

Ceſte iſle eſt forte de ſcituatiõ : car aux deux bouts d'icelle, & à l'endroit où la riuiere ſe jette dans le lac, il y a des ſauts faſcheux, & l'aſpreté d'iceux la rendent forte, & s'y ſont logez pour euiter les courſes de leurs ennemis. Elle eſt par les 47. degrez de latitude, comme eſt le lac, qui a 10. lieues de long, & 3. ou 4. de large, abondãt en poiſſon, mais la chaſſe n'y eſt pas beaucoup bonne.

Cimetieres des Sauuages de ceſte iſle.

Ainſi comme ie viſitois l'iſle, j'apperceus leurs cimetieres, où ie fus grandement eſtõné, voyant des ſepulchres de forme ſemblable aux bieres, faits de pieces de bois, croiſées par en haut, & fichées en terre, à la diſtance de 3. pieds ou enuirõ. Sur les croiſées en haut ils y mettent vne groſſe piece de bois, & au deuant vne autre tout debout, dans laquelle eſt graué groſſierement (comme il eſt bien croyable) la figure de celuy ou celle qui y eſt enterré. Si c'eſt vn homme, ils y mettent vne rondache, vne eſpée emmanchée à leur mode, vne maſſe, vn arc, & des fleſches. S'il eſt capitaine, il aura vn pennache ſur la teſte, & quelque autre bagatelle ou joliueté. Si vn enfant, ils luy baillent vn arc & vne fleſche. Si vne femme, ou fille, vne chau-

Leurs ſepulchres.

diere, vn pot de terre, vne cueillier de bois, & vn auiron. Tout le tombeau a de lõgueur 6. ou 7 pieds pour le plus grand, & de largeur 4. les autres moins. Ils sont peints de jaulne & rouge, auec plusieurs ouurages aussi delicats que le tombeau. Le mort est enseuely dans sa robbe de castor, ou d'autres peaux, desquelles il se seruoit en sa vie, & luy mettent toutes ses richesses auprés de luy, comme haches, couteaux, chaudieres, & aleines, afin que ces choses luy seruent au pays où il va: car ils croyent l'immortalité de l'ame, comme i'ay dit autre part. Ces sepulchres de ceste façon ne se font qu'aux guerriers, car aux autres ils n'y mettent non plus qu'ils font aux femmes, comme gens inutiles, aussi s'en retrouue-il peu entr'eux.

Comme ils enseuelissent leurs morts.

Aprés auoir consideré la pauureté de ceste terre, ie leur demanday comment ils s'amusoient à cultiuer vn si mauuais pays, veu qu'il y en auoit de beaucoup meilleur qu'ils laissoient desert & abandonné, comme le Sault Sainct Louys. Ils me respondirent qu'ils en estoient contraints, pour se mettre en seureté, & que l'aspreté des lieux leur seruoit de bouleuart contre leurs ennemis: Mais que si ie voulois faire vne habitation de François au Sault Sainct Louys, comme j'auois promis, qu'ils quitteroient leur demeure pour se venir loger prés de nous, estans asseurez que leurs ennemis ne leur feroient point de mal pendant que nous seriõs auec eux. Ie leur dis que ceste année nous ferions les preparatifs de bois & pierres, pour l'année suiuãte faire vn fort, & labourer ceste terre. Ce qu'ayãs entendu, ils firent vn grand cry en signe d'applaudissement. Ces propos finis, ie priay tous les Chefs &

Aspreté des lieux sert de bouleuart aux ennemis.

principaux d'entr'eux, de se trouuer le lendemain en la grand' terre, en la cabane de Tessoüat, lequel me vouloit faire Tabagie, & que là ie leur dirois mes intentions, ce qu'ils me promirent; & dés lors enuoyerent conuier leurs voisins pour s'y trouuer. L'Autheur prie les Chef de se trouuer en la grande terre.

Le lendemain tous les conuiez vinrent auec chacun son escuelle de bois, & sa cueillier, lesquels sans ordre ny ceremonie s'assirent contre terre dans la cabane de Tessoüat, qui leur distribua vne maniere de boüillie faite de maïs, escrazé entre deux pierres, auec de la chair & du poisson, coupez par petits morceaux, le tout cuit ensemble sans sel. Ils auoient aussi de la chair rostie sur les charbons, & du poisson boüilly à part, qu'il distribua aussi. Et pour mon regard, d'autant que ie ne voulois point de leur bouillie, à cause qu'ils cuisinent fort salement, ie leur demanday du poisson & de la chair, pour l'accommoder à ma mode, qu'ils me donnerent. Pour le boire, nous auions de belle eau claire. Tessouat qui faisoit la Tabagie, nous entretenoit sans manger, suiuant leur coustume. Boüillie faite de maïs escrazé entre deux pierres.

La Tabagie faite, les ieunes hommes qui n'assistent pas aux harangues & conseils, & qui aux Tabagies demeurent à la porte des cabanes, sortirent, & puis chacun de ceux qui estoient demeurez commença à garnir son petunoir, & m'en presenterent les vns & les autres, & employasmes vne grande demie heure à cét exercice, sans dire vn seul mot, selon leur coustume.

Aprés auoir parmy vn si long silence amplement petuné, ie leur fis entendre par mon truchement que le sujet de mon voyage n'estoit autre, que pour L'Auth. fait entendre aux Sauuages le sujet de son voyage.

les asseurer de mon affection, & du desir que j'auois de les assister en leurs guerres, comme j'auois fait auparauant. Que ce qui m'auoit empesché l'année derniere de venir, ainsi que ie leur auois promis, estoit que le Roy m'auoit occupé en d'autres guerres, mais que maintenant il m'auoit commandé de les visiter, & les asseurer de ces choses, & que pour cét effect j'auois nombre d'hommes au sault Sainct Louys. Que ie m'estois venu promener en leur pays pour recognoistre la fertilité de la terre, les lacs, riuieres & mer, qu'ils m'auoient dit estre en leur pays. Que ie desirois voir vne nation distante de 8. iournées d'eux, nommée Nebicerini, pour les conuier aussi à la guerre; & pource ie les priay de me donner 4. canaux, auec 8. Sauuages, pour me conduire esdites terres. Et d'autant que les Algoumequins ne sont pas grands amis des Nebicerini, ils sembloient m'escouter auec plus grande attention.

Deuisent ensemble sur ses propositions.

Mon discours acheué, ils commencerent derechef à petuner, & à deuiser tout bas ensemble touchant mes propositions: puis Tessoüat pour tous print la parole, & dit; Qu'ils m'auoient tousiours recogneu plus affectiõné en leur endroit, qu'aucun autre François qu'ils eussent veu. Que les preuues qu'ils en auoient euës par le passé, leur facilitoient la croyance pour l'aduenir. De plus, que ie monstrois bien estre leur amy, en ce que i'auois passé tant de hazards pour les venir voir, & pour les conuier à la guerre, & que toutes ces choses les obligeoient à me vouloir du bien comme à leurs propres enfans. Que toutesfois l'année derniere ie leur auois manqué de promesse,

& que 200. Sauuages estoient venus au sault, en intention de me trouuer, pour aller à la guerre, & me faire des presens; & ne m'ayans trouué, furent fort attristez, croyans que ie fusse mort, comme quelques-vns leur auoient dit: aussi que les François qui estoiét au sault ne les voulurent assister à leurs guerres, & qu'ils furent mal traittez par aucuns, de sorte qu'ils auoient resolu entr'eux de ne plus venir au sault, & que cela les auoit occasionnez (n'esperans plus de me voir) d'aller à la guerre seuls, comme de faict 200. des leurs y estoient allez. Et d'autant que la plus-part des guerriers estoient absents, ils me prioient de remettre la partie à l'année suiuante, & qu'ils feroient sçauoir cela à tous ceux de la contrée. Pour ce qui estoit des quatre canaux que ie demandois, ils me les accorderent, mais auec grandes difficultez, me disans qu'il leur desplaisoit fort de telle entreprise, pour les peines que j'y endurerois. Que ces peuples estoient sorciers, & qu'ils auoient fait mourir beaucoup de leurs gens par sort & empoisonnemens, & que pour cela ils n'estoiét amis. Au surplus, que pour la guerre ie n'auois affaire d'eux, d'autant qu'ils estoient de petit cœur, me voulans destourner, auec plusieurs autres propos sur ce sujet.

Moy d'autre-part qui n'auois autre desir que de voir ces peuples, & faire amitié auec eux, pour voir la mer du nort, facilitois leurs difficultez, leur disant, qu'il n'y auoit pas loin iusques en leurs pays. Que pour les mauuais passages, ils ne pouuoient estre plus fascheux que ceux que i'auois passé par cy-deuant: & pour le regard de leurs sortileges, qu'ils n'auroient au-

Desir de l'Autheur de voir ces peuples.

cune puissance de me faire tort, & que mon Dieu m'en preserueroit. Que ie cognoissois aussi leurs herbes, & par ainsi ie me garderois d'en manger. Que ie les voulois rendre ensemble bons amis, & leur ferois des presens pour cét effect, m'asseurant qu'ils feroient quelque chose pour moy. Auec ces raisons ils m'accorderent, comme i'ay dit, ces quatre canaux, dequoy ie fus fort ioyeux, oubliant toutes les peines passées, sur l'esperance que j'auois de voir ceste mer tant desirée.

Luy accordét quatre canaux.

Pour passer le reste du iour, ie me fus proumener par les iardins, qui n'estoient remplis que de quelques citrouilles, phasioles, & de nos pois, qu'ils commencent à cultiuer, où Thomas mon truchement, qui entendoit fort bien la langue, me vint trouuer, pour m'aduertir que ces Sauuages, aprés que ie les eus quittez, auoient songé que si j'entreprenois ce voyage, que ie mourrois, & eux aussi, & qu'ils ne me pouuoiét bailler ces canaux promis, d'autant qu'il n'y auoit aucun d'entr'eux qui me vouluſt conduire; mais que ie remisse ce voyage à l'année prochaine, & qu'ils m'y meneroient en bon equipage, pour se defendre d'iceux, s'ils leur vouloient mal faire, pource qu'ils sont mauuais.

Va se proumener par leurs iardins.

Aduis que luy donne son truchement.

Ceste nouuelle m'affligea fort, & soudain m'en allay les trouuer, & leur dis, que ie les auois iusques à ce iour estimez hommes, & veritables, & que maintenãt ils se monstroient enfans & mensongers; & que s'ils ne vouloient effectuer leurs promesses, ils ne me feroient paroistre leur amitié. Toutesfois que s'ils se sentoient incommodez de quatre canaux, qu'ils ne

m'en

m'en baillaſſent que deux,& 4.Sauuages ſeulement.

Ils me repreſenterent derechef la difficulté des paſſages,le nombre des ſauts,la meſchanceté de ces peuples, & que c'eſtoit pour crainte qu'ils auoient de me perdre qu'ils me faiſoient ce refus. Ie leur fis reſponſe,que j'eſtois faſché de ce qu'ils ſe monſtroient ſi peu mes amis,& que ie ne l'euſſe iamais creu. Que j'auois vn garçon (leur monſtrant mon impoſteur) qui auoit eſté dans leur pays,& n'auoit recogneu toutes les difficultez qu'ils faiſoient, ny trouué ces peuples ſi mauuais qu'ils diſoient. Alors ils commencerent à le regarder, & ſpecialement Teſſoüat vieux Capitaine, auec lequel il auoit hyuerné; & l'appellant par ſon nom, luy dit en ſon langage: Nicolas,eſt-il vray que tu as dit auoir eſté aux Nebicerini? Il fut long temps ſans parler,puis il leur dit en leur langue,qu'il parloit aucunement, Ouy j'y ay eſté. Auſſi toſt ils le regarderent de trauers, & ſe jettans ſur luy, comme s'ils l'euſſent voulu manger ou deſchirer, firent de grands cris, & Teſſouat luy dit: Tu es vn aſſeuré menteur: tu ſçais bien que tous les ſoirs tu couchois à mes coſtez auec mes enfans,& tous les matins tu t'y leuois: ſi tu as eſté vers ces peuples,ç'a eſté en dormant. Comment as tu eſté ſi impudent d'auoir donné à entendre à ton chef des menſonges, & ſi meſchant de vouloir hazarder ſa vie parmy tant de dangers? tu es vn homme perdu, & te deuroit faire mourir plus cruellement que nous ne faiſons nos ennemis. Ie ne m'eſtonne pas ſ'il nous importunoit tant ſur l'aſſeurance de tes paroles. A l'heure ie luy dis qu'il euſt à reſpondre,& que ſ'il auoit eſté en ces terres qu'il en donnaſt des enſeignemens

Luy repreſentent les difficultez des paſſages.

Sa reſponſe.

Ce que l'Autheur dit à vn impoſteur nõmé Nicolas.

pour me le faire croire, & me tirer de la peine où il m'auoit mis, mais il demeura muet & tout esperdu. Alors ie le tiray à l'escart des Sauuages, & le coniuray de me declarer s'il auoit veu ceste mer, & s'il ne l'auoit veuë, qu'il me le dist. Derechef auec iuremens il afferma tout ce qu'il auoit par cy-deuant dit, & qu'il me le feroit voir, si ces Sauuages vouloient bailler des canaux.

Aduis que luy donne Thomas son truchement.

Sur ces discours Thomas me vint aduertir que les Sauuages de l'isle enuoyoient secrettement vn canot aux Nebicerini, pour les aduertir de mon arriuée. Et pour me seruir de l'occasion, ie fus trouuer lesd. Sauuages, pour leur dire que i'auois songé ceste nuict qu'ils vouloient enuoyer vn canot aux Nebicerini, sans m'en aduertir; dequoy j'estois aduerty, veu qu'ils sçauoient que j'auois volonté d'y aller. A quoy ils me firent response, disans que ie les offensois fort, en ce que ie me fiois plus à vn menteur, qui me vouloit faire mourir, qu'à tant de braues Capitaines qui estoient mes amis, & qui cherissoient ma vie. Ie leur repliquay, que mon homme (parlant de nostre imposteur) auoit esté en ceste contrée auec vn des parens de Tessouat, & auoit veu la mer, le bris & fracas d'vn vaisseau Anglois, ensemble 80. testes que les Sauuages auoient, & vn ieune garçon Anglois qu'ils tenoient prisonnier, dequoy ils me vouloient faire present.

Ils s'escrierent plus que deuant, entendans parler de la mer, des vaisseaux, des testes des Anglois, & du prisonnier, qu'il estoit vn menteur, & ainsi le nommerent-ils depuis, comme la plus grande iniure qu'ils luy eussent peu faire, disans tous ensemble qu'il le fal-

loit faire mourir, ou qu'il dist celuy auec lequel il y auoit esté, & qu'il declarast les lacs, riuieres & chemins par lesquels il auoit passé. A quoy il fit response, qu'il auoit oublié le nom du Sauuage, combien qu'il me l'eust nommé plus de vingt fois, & mesme le iour de deuant. Pour les particularitez du pays, il les auoit descrites dans vn papier qu'il m'auoit baillé. Alors ie presentay la carte, & la fis interpreter aux Sauuages, qui l'interrogerent sur icelle: à quoy il ne fit response, ains par son morne silence manifesta sa meschanceté.

Mon esprit voguant en incertitude, ie me retiray à part, & me representay les particularitez du voyage des Anglois cy-deuant dites, & les discours de nostre menteur estre assez conformes; aussi qu'il y auoit peu d'apparence que ce garçon eust inuenté tout cela, & qu'il n'eust voulu entreprendre le voyage: mais qu'il estoit plus croyable qu'il auoit veu ces choses, & que son ignorance ne luy permettoit de respondre aux interrogations des Sauuages: ioint aussi que si la relatiõ des Anglois est veritable, il faut que la mer du nort ne soit pas esloignée de ces terres de plus de 100. lieues de latitude: car i'estois souz la hauteur de 47. degrez de latitude, & 296. de longitude: mais il se peut faire que la difficulté de passer les sauts, l'aspreté des mõtagnes remplies de neiges, soit cause que ces peuples n'ont aucune cognoissance de ceste mer: bien m'ont ils tousiours dit, que du pays des Ochataiguins il n'y a que 35. ou 40. iournées iusques à la mer qu'ils voyent en 3. endroits, ce qu'ils m'ont encores asseuré ceste année: mais aucun ne m'a parlé de ceste mer du nort,

L'Auth. se retire à part.

que ce menteur, qui m'auoit fort resiouy à cause de la briefueté du chemin.

Or comme ce canot s'appreſtoit, ie le fis appeller deuant ſes compagnons; & en luy repreſentant tout ce qui s'eſtoit paſſé, ie luy dis qu'il n'eſtoit plus queſtion de diſſimuler, & qu'il falloit dire s'il auoit veu les choſes dites, ou non. Que ie me voulois ſeruir de la commodité qui ſe preſentoit. Que j'auois oublié tout ce qui s'eſtoit paſſé: mais que ſi ie paſſois plus outre, ie le ferois pendre & eſtrangler.

L'impoſteur demande pardon à l'Aucheur.

Aprés auoir ſongé à luy, il ſe jetta à genoux, & me demanda pardon, diſant, que tout ce qu'il auoit dit, tant en France, qu'en ce pays, touchãt ceſte mer, eſtoit faux. Qu'il ne l'auoit iamais veuë, & qu'il n'auoit pas eſté plus auant que le village de Teſſouat; & auoit dit ces choſes pour retourner en Canada. Ainſi tranſporté de colere ie le fis retirer, ne le pouuant plus voir deuant moy, donnant charge à Thomas de s'enquerir de tout particulierement: auquel il acheua de dire qu'il ne croyoit pas que ie deuſſe entreprẽdre le voyage, à cauſe des dangers, croyant que quelque difficulté ſe pourroit preſenter, qui m'empeſcheroit de paſſer, comme celle de ces Sauuages, qui ne me vouloiẽt bailler des canaux: ainſi que l'on remettroit le voyage à vne autre année, & qu'eſtant en France, il auroit recompenſe pour ſa deſcouuerture, & que ſi ie le voulois laiſſer en ce pays, qu'il iroit tant qu'il la trouueroit, quand il y deuroit mourir. Ce ſont ſes paroles, qui me furẽt rapportées par Thomas, qui ne me contenterẽt pas beaucoup, eſtant eſmerueillé de l'effronterie & meſchanceté de ce menteur: ne pouuant m'i-

Qui le fait retirer.

Paroles que Thomas luy rapporte.

maginer comment il auoit forgé ceſte impoſture, ſinon qu'il euſt ouy parler du voyage des Anglois cy mentionné, & que ſur l'eſperance d'auoir quelque recompenſe, comme il diſoit, il auoit eu la temerité de mettre cela en auant.

Peu de temps aprés ie fus aduertir les Sauuages, à mon grand regret, de la malice de ce menteur, & qu'il m'auoit confeſſé la verité, dequoy ils furent joyeux, me reprochãs le peu de confiance que j'auois en eux, qui eſtoient Capitaines, mes amis, qui diſoient touſiours verité, & qu'il falloit faire mourir ce menteur, qui eſtoit grandement malicieux, me diſans: Ne vois-tu pas qu'il t'a voulu faire mourir? donne le nous, & nous te promettons qu'il ne mentira iamais. Comme ie veis qu'eux & leurs enfans crioient tous aprés luy, ie leur defendis de luy faire aucun mal, & auſſi d'empeſcher leurs enfans de ce faire, d'autant que ie le voulois remener au ſault pour luy faire faire ſon rapport, & qu'eſtant là, j'aduiſerois cè que j'en ferois.

Sauuages l'aduertiſſent de la malice de l'impoſteur

L'Autheur leur defend de luy faire aucun mal.

Mon voyage eſtant acheué par ceſte voye, & ſans aucune eſperance de voir la mer de ce coſté là, ſinon par conjecture, le regret de n'auoir mieux employé le temps me demeura, auec les peines & trauaux qu'il me fallut tollerer patiemmẽt. Si ie me fuſſe tranſporté d'vn autre coſté, ſuiuant la relation des Sauuages, j'euſſe eſbauché vne affaire qu'il fallut remettre à vne autre fois.

N'ayant pour l'heure autre deſir que de m'en reuenir, ie conuiay les Sauuages de venir au Sault Sainct Louis, où ils receuroient bon traittement; ce qu'ils firent ſçauoir à tous leurs voiſins.

Il cõuie les Sauuages de venir au Sault sainct Louis.

Auant que partir, ie fis vne croix de cedre blanc, laquelle ie plantay sur le bord du lac en vn lieu eminent, auec les armes de France, & priay les Sauuages la vouloir conseruer, comme aussi celles qu'ils trouueroient du long des chemins où nous auions passé. Ils me promirent ainsi le faire, & que ie les retrouuerois quand ie retournerois vers eux.

---

*Nostre retour au Sault. Fausse alarme. Ceremonie du sault de la Chaudiere. Confession de nostre menteur deuant vn chacun. Nostre retour en France.*

## CHAPITRE III.

L'Autheur prend congé de Tessouat.

LE 10. Iuin ie prins congé de Tessoüat, auquel ie fis quelques presens, & luy promis, si Dieu me conseruoit en santé, de venir l'année prochaine en equipage, pour aller à la guerre: & luy me promit d'assembler grand peuple pour ce temps là, disant, que ie ne verrois que Sauuages, & armes, qui me donneroiét contentement; & me bailla son fils pour me faire compagnie. Ainsi nous partismes auec 4. canaux, & passasmes par la riuiere que nous auions laissée, qui court au nort, où nous mismes pied à terre pour trauerser des lacs. En chemin nous rencontrasmes 9. grands canaux de Ouescharini, auec 40. hommes forts & puissans, qui venoient aux nouuelles qu'ils auoient euës; & d'autres que rencontrasmes aussi, qui faisoient ensemble 60. canaux, & 20. autres qui estoient partis deuant nous, ayans chacun assez de marchandises.

Nous passasmes six ou sept sauts depuis l'isle des Algoumequins iusques au petit sault, pays fort desagreable. Ie recogneus bien que si nous fussions venus par là, que nous eussions eu beaucoup plus de peine, & mal-aisément eussions nous passé: & ce n'estoit sans raison que les Sauuages contestoient contre nostre menteur, qui ne cherchoit qu'à me perdre.

Chemine au dessouz de l'isle des Algoumequins.

Continuant nostre chemin dix ou douze lieuës au dessouz l'isle des Algoumequins, nous posasmes dans vne isle fort agreable, remplie de vignes & noyers, où nous fismes pescherie de beau poisson. Sur la minuict arriua deux canaux qui venoient de la pesche plus loin, lesquels rapporterent auoir veu quatre canaux de leurs ennemis. Aussi tost on dépescha trois canaux pour les recognoistre, mais ils retournerent sans auoir rien veu. En ceste asseurance chacun print le repos, excepté les femmes, qui se resolurẽt de passer la nuict dans leurs canaux, ne se trouuans asseurées à terre. Vne heure auant le iour vn Sauuage songeant que les ennemis le chargeoient, se leua en sursault, & se print à courir vers l'eau pour se sauuer, criant, *On me tuë.* Ceux de sa bande s'esueillerent tout estourdis; & croyans estre poursuiuis de leurs ennemis se jetterent en l'eau; cõme aussi fit vn de nos François, qui croyoit qu'on l'assommast. A ce bruit nous autres qui estions esloignez, fusmes aussi tost esueillez, & sans plus s'enquerir accourusmes vers eux. Mais les voyans en l'eau errans çà & là, estions fort estonnez, ne les voyans poursuiuis de leurs ennemis, ny en estat de se defendre. Aprés que j'eus enquis nostre François de la cause de ceste émotion, & m'auoir raconté comme cela

eſtoit arriué, tout ſe paſſa en riſée & moquerie.

Ceremonie des Sauuages.

En continuant noſtre chemin, nous paruinſmes au ſault de la Chaudiere, où les Sauuages firent la ceremonie accouſtumée, qui eſt telle. Aprés auoir porté leurs canaux au bas du ſault, ils ſ'aſſemblent en vn lieu, où vn d'entr'eux auec vn plat de bois va faire la queſte, & chacun d'eux met dans ce plat vn morceau de petum. La queſte faite, le plat eſt mis au milieu de la troupe, & tous dancent à l'entour, en chantant à leur mode: puis vn des Capitaines fait vne harangue, remonſtrant que dés long temps ils ont accouſtumé de faire telle offrande, & que par ce moyen ils ſont garentis de leurs ennemis: qu'autrement il leur arriueroit du mal-heur, ainſi que leur perſuade le diable; & viuent en ceſte ſuperſtition, comme en pluſieurs autres, comme nous auons dit ailleurs. Cela fait, le harangueur prend le plat, & va jetter le petum au milieu de la chaudiere, & font vn grand cry tous enſemble. Ces pauures gens ſont ſi ſuperſtitieux, qu'ils ne croiroient pas faire bon voyage, ſ'ils n'auoient fait ceſte ceremonie en ce lieu, d'autant que leurs ennemis les attendent à ce paſſage, n'oſans pas aller plus auant, à cauſe des mauuais chemins, & les ſurprennent là quelquefois.

L'Autheur & les ſiens reçoiuent vne alarme.

Le lendemain nous arriuaſmes à vne iſle qui eſt à l'entrée du lac, diſtante du grand ſault Sainct Louis de 7. à 8. lieuës, où repoſans la nuict, nous euſmes vne autre alarme, les Sauuages croyans auoir veu des canaux de leurs ennemis: ce qui leur fit faire pluſieurs grands feux, que ie leur fis eſteindre, leur remonſtrant l'inconuenient qui en pouuoit arriuer, ſçauoir, qu'au

lieu

lieu de se cacher ils se manifestoient.

Le 17. Iuin nous arriuasmes au Sault Sainct Louys, où ie leur fis entendre que ie ne desirois pas qu'ils traittassent aucunes marchandises que ie ne leur eusse permis; & que pour des viures ie leur en ferois bailler si tost que serions arriuez; ce qu'ils me promirent, disans qu'ils estoient mes amis. Ainsi poursuiuãt nostre chemin, nous arriuasmes aux barques, & fusmes saluez de quelques canonades, dequoy quelques vns de nos Sauuages estoient ioyeux, & d'autres fort estonnez, n'ayãs iamais ouy telle musique. Ayans mis pied à terre, Maison-neufue me vint trouuer, auec le passeport de Monseigneur le Prince. Aussi tost que ie l'eus veu, ie le laissay luy & les siens ioüir du benefice d'icelui, comme nous autres, & fis dire aux Sauuages qu'ils pouuoient traitter le lendemain.

Maison-neufue viẽt trouuer l'Autheur auec passeport de M. le Prince.

Ayant raconté à tous ceux de la barque les particularitez de mon voyage, & la malice de nostre menteur, ils furent fort estonnez, & les priay de s'assembler, afin qu'en leur presence, des Sauuages, & de ses compagnons, il declarast sa meschanceté; ce qu'ils firent volontiers. Ainsi estans assemblez, ils le firent venir, & l'interrogerẽt pourquoy il ne m'auoit monstré la mer du nort, comme il m'auoit promis. Il leur fit response, qu'il auoit promis vne chose impossible, d'autãt qu'il n'auoit iamais veu ceste mer: mais que le desir de faire le voyage luy auoit fait dire cela; aussi qu'il ne croyoit que ie le deusse entreprẽdre. Parquoy les prioit luy vouloir pardonner, comme il fit à moy, confessant auoir grandement failly: mais que si ie le voulois laisser au pays, qu'il feroit tant qu'il repare-

roit la faute, verroit ceſte mer, & en rapporteroit certaines nouuelles l'année ſuiuãte. Pour quelques conſiderations ie luy pardonnay, à ceſte condition.

L'Autheur prie les Sauuages de mener 2. ieunes hõmes auec eux.

Aprés que les Sauuages eurent traitté leurs marchandiſes, & qu'ils eurent reſolu de ſ'en retourner, ie les priay de mener auec eux deux ieunes hõmes pour les entretenir en amitié, leur faire voir le pays, & les obliger à les ramener, dont ils firent grande difficulté, me repreſentãs la peine que m'auoit donné noſtre menteur, craignans qu'ils me feroient de faux rapports, comme il auoit fait. Ie leur fis reſponſe, que ſ'ils ne les vouloiẽt emmener ils n'eſtoient pas mes amis, & pour ce ils ſ'y reſolurent. Pour noſtre menteur, aucun de ces Sauuages n'en voulut, pour priere que ie leur fis, & le laiſſaſmes à la garde de Dieu.

Retour de l'Autheur en France.

Voyant n'auoir plus rien à faire en ce pays, ie me reſolus de paſſer en France, & arriuaſmes à Tadouſſac le 6. Iuillet.

Le 8. Aouſt le temps ſe trouua propre, qui nous en fit partir, & le 26. du meſme mois nous arriuaſmes à Sainct Malo.

*Changement de Viceroy de feu Mr le Mareschal de Themines, qui obtient la charge de Lieutenant general du Roy en la nouuelle France, de la Royne Regente. Articles du Sieur de Mons à la Compagnie. Troubles qu'eut l'Autheur par ses enuieux.*

## CHAPITRE IIII.

ESTANT arriué en France, nous euſmes nouuelles de la detention de Monſeigneur le Prince, qui me fit iuger que nos enuieux ne tarderoient gueres à vomir leur poiſon, & qu'ils feroient ce qu'ils n'auoient oſé faire auparauant: car le chef eſtant malade, les membres ne peuuent eſtre en ſanté. Auſſi dés lors les affaires changerent de face, & firent naiſtre vn nouueau Vice-roy, par l'entremiſe d'vn certain perſonnage, lequel ſ'addreſſe au Sieur de Beaumont Maiſtre des Requeſtes, lequel eſtoit amy de Monſieur le Mareſchal de Themines, qui donne aduis de demander la charge de Lieutenant de Roy de la nouuelle France, pendant la detention de mond. Seigneur le Prince: lequel l'obtint de la Royne-mere Regente. Cét entremetteur va trouuer Monſieur le Mareſchal de Themines, luy fait voir que l'on donnoit vn cheual de mille eſcus à Monſeigneur le Prince, & qu'il en pourroit bien auoir vn de quatre mil cinq cents liures, par les moyẽs qu'il luy dira, moyennant que mond. ſieur luy face quelque gratification, & le continuë en la charge de faire les affaires de la Compagnie, & pouuoir eſtre ſon Secretaire. Il luy dit qu'en conſideration de l'aduis

qu'il luy auoit fait donner, & auſſi pour le ſoin qu'il auoit des affaires, il le recognoiſtroit, comme dit eſt. Cela accordé, ledit Solliciteur dit aux aſſociez, Qu'il auoit appris que Monſieur de Themines auoit l'affaire de Canada, & demandoit cinq cents eſcus dauantage que les mille, d'autant qu'il y en auoit d'autres qui vouloient prendre ce party, & luy offroient, mais qu'il les vouloit preferer. Ces aſſociez adiouſtent foy à cecy, iuſques à ce que la meſche fuſt deſcouuerte par l'vn des Secretaires de mond. Sieur de Themines, faſché de ce que ce perſonnage emportoit ce qui luy deuoit eſtre acquis. En ces entre-faites, on donne aduis à Monſeigneur le Prince de tout ce qui ſe paſſoit, qui donna charge à Monſieur Vignier de meſnager ceſte affaire: lequel fait arreſt de ce qui eſtoit deub à mond. Seign. le Prince, & que s'ils payoient à Mõſieur de Themines, ils payeroient deux fois. Voila vn procez qui ſ'eſmeut au Conſeil entre les aſſociez, Monſeigneur le Prince, le Sieur de Themines, & le Sieur de Villemenon, comme Intendant de l'Admirauté, qui ſ'y entremet pour Monſeigneur de Montmorency, ſur quelque poinct qui dependoit de la charge dudit Sieur, pour le bien de la Societé; qui deſiroit auſſi que les mille eſcus fuſſent employez au bien du païs: choſe qui euſt eſté tres-raiſonnable. Ils ſont tous au Conſeil, & de là renuoyez à la Cour de Parlemẽt. Laiſſons les plaider, pour aller appareiller nos vaiſſeaux, qui ne perdoient temps pour aller ſecourir les hyuernans de l'habitation.

Le ſieur Vigner arreſte ce qui eſtoit deub à Monſeig. le Prince.

Procez au Conſeil entre les aſſociez, Monſ. le Prince, & Monſieur de Themines.

En ce meſme temps remonſtrances furent faites à Meſſieurs les aſſociez du peu de fruict qu'ils auoient

Remonſtrãces aux aſſociez.

fait cognoistre à aduancer le progrez de l'habitation, & qu'il n'y auoit chose plus capable de rompre leur societé, s'ils n'y remedioient par quelque augmentatiõ de faire bastir, & enuoyer quelques familles pour défricher les terres.

Ils se resolurent donc d'y remedier, & pour cét effect le Sieur de Mons desirant de voir de plus en plus fructifier ce dessein, met la plume à la main, fait quelques articles, par lesquels lad. Compagnie s'obligeoit à l'augmentation des hommes pour la conseruation du pays, munitions de guerre, & des viures necessaires pour deux ans, attendant que la terre peust fructifier.

Articles que dressa le sieur de Mons.

Ces articles furent mis entre les mains de Monsieur de Marillac, pour estre rapportez au Conseil. Voicy vn bel acheminement sans profit: car le tout s'en alla en fumée, par ie ne sçay quels accidents, & Dieu ne permit pas que ces articles eussent lieu. Neãtmoins Monsieur de Marillac trouua tout cela iuste, & s'en resioüit, grandement porté à l'aduancement de ceste affaire.

Sont mis és mains de Monsieur de Marillac.

Pendant ces choses, ie fus à Honnefleur pour aller au voyage, où estant, vn de la compagnie, aussi malicieux, que grand chicaneur, appellé Boyer, comparoissant pour toute icelle Compagnie, me fait signifier vn arrest de Messieurs de la Cour de Parlement, par lequel il disoit que ie ne pouuois plus pretendre l'honneur de la charge de Lieutenant de Monseigneur le Prince, attendu que la Cour auoit ordonné que les Seigneurs Prince de Condé, de Montmorency, & de Themines, sans preiudicier à leurs qualitez, ne pourroient receuoir aucuns deniers de ce qu'ils

L'Auth. va à Honnefleur.

Boyer luy fait signifier vn arrest de la Cour.

pouuoient pretendre, & defenſe aux aſſociez de ne rien donner, ſur les peines du quadruple. Tout cela ne me touchoit point; car ayant ſeruy comme j'auois fait, ils ne me pouuoient oſter ny la charge, ny moins les appointemens, à quoy volontairemét ils ſ'eſtoient obligez lors que ie les aſſociay. Voila la recompenſe de ces Meſſieurs les aſſociez, qui ſe deſchargeoient ſur ledit Boyer, que ce qu'il auoit fait eſtoit de ſon mouuement. Ie proteſtay au contraire, attendant le retour de mon voyage.

Les Aſſociez ſe deſchargét ſur Boyer.

Ie m'embarquay donc pour le voyage de l'an 1617. où il ne ſe paſſa rien de remarquable. Eſtant de retour à Paris, ie fus trouuer mond. ſieur de Themines, duquel i'auois eu la commiſſion de ſon Lieutenant pendant la detention de mond. Seigneur le Prince. Il obtient lettres du Conſeil de ſa Majeſté pour y faire renuoyer l'affaire, qui n'auoit pas eſté iugée à ſon profit. Eſtant au Conſeil, la Compagnie ne demande maintenant que la deſcharge de ce qu'elle doit payer, & qu'ils ne payét point à deux. Ordonné que l'on donnera l'argét à mond. ſieur de Themines. Neantmoins led. ſieur Vignier Intendãt de Monſeig. le Prince, dit que les Aſſociez regardent ce qu'ils font, à ce qu'vn iour ils ne payét derechef. Ceſte Compagnie ſe trouue en peine, & euſt voulu qu'ils ſe fuſſent accordez. Quoy que c'en ſoit, ils payent à Mr de Themines, en vertu de l'arreſt du Conſeil. Or c'eſt à faire à payer encore vne autre fois, ſ'il y eſchet (dirét-ils.) Au lieu que tous deuroient contribuer à ce ſainct deſſein, on en oſte les moyens. Car les aſſociez diſent qu'ils ne peuuent faire aucun aduancement au pays, ſi on ne les

Monſieur de Themines fait euoquer la cauſe au Conſeil.

Arreſt du Conſeil à ſon profit.

Ce que dit Monſieur Vignier pour Mõſ. le Prince.

veut assister, & employer le peu d'argent qu'ils donnent annuellement, ou le donner aux Religieux, pour aider à faire leur Seminaire : lesquels perdirent ceste occasion enuers mond. Seigneur le Prince.

Estans pour lors empeschez à des affaires qui leur touchoient d'auantage que celles de ceste entreprise, ils ne s'y voulurét employer, disans qu'ils auoiét assez d'affaires pour eux en France, sans solliciter pour celles de Canada. Cecy fut froidement sollicité; qui est le moyen de ne rien faire, si Dieu n'eust suscité d'autres voyes.

En ceste mesme année arriue vn autre assault des effects du malin esprit. Les enuieux croyent qu'ils auroient meilleur marché pendãt la detention de Monseigneur le Prince, pour faire rompre sa commission, & par consequent celle de Monsieur de Themines; & font tant que Messieurs des Estats de Bretagne tentent la fortune pour la seconde fois, afin de les fauoriser, & de coucher en leurs articles celuy de la traitte libre pour la Prouince de Bretagne. Ils viennent à Paris, presentent leurs cahiers à Messieurs du Conseil; lesquels leur accordent cét article, sans auoir ouy les parties, qui estoient engagées bien auant en ceste affaire. I'en parlay au feu sieur Euesque de Nantes, deputé pour lors des Estats, & à Monsieur de Sceaux, qui auoit les regiſtres des Estats de Bretagne, lequel me disant que c'estoit la verité, ie luy repartis: *Monsieur, comment est-il possible que l'on aye octroyé si promptement cét article, sans ouyr partie?* Il me respondit, *L'on n'y a pas songé.* Ie fais aussi tost presenter vne requeste à Messieurs du Conseil, qui ordonnerent des

Enuieux qui taschẽt de faire rõpre la commission de l'Autheur.

Cõmissaires ordonnez du Cõseil pour iuger cét affaire.

Commissaires pour iuger l'affaire. Cependant l'article est surſis, iusques à ce qu'il en aye esté autrement ordonné, & que les parties seroient appellées & oüies sur ce faict. I'escris aussi toſt à nos associez à Roüen, qu'ils eussent à venir promptement, ce qu'ils firent, car la choſe leur touchoit de prés. Estans venus, les Commissaires s'assemblent chez Monsieur de Chasteau-neuf. Messieurs les Deputez des Estats & moy s'y trouuent auec nos associez, pour decider de ceste affaire. L'on fut long temps à debattre sur ce que les Bretons pretendoient la preference de ce negoce aux autres subjects de ce Royaume, & plusieurs raisons furent agitées d'vn costé & d'autre. Ie n'y oubliay rien de ce que j'en sçauois, & auois peu apprendre par des Autheurs dignes de foy. Le tout bien consideré, fut dit, que l'article seroit rayé, iusques à ce que plus à plain il en fust ordonné, & cependant defenses faites aux Bretons, de par le Roy, de trafiquer en aucune maniere que ce soit de pelleterie, auec les Sauuages, sans le consentement de lad. Societé: & sans l'aduis que j'en eus, l'affaire eust esté rompuë pour lors. Car combien de querelles & procez se fussent-ils émeus tant en la nouuelle France, qu'au Conseil de sa Majesté?

Cõmissaires s'assemblent chez Mõsieur de Chasteau-neuf.

Arrest des Commissaires.

Defenses aux Bretõs de trafiquer en pelleterie.

En la mesme année 1618. les Associez craignans d'estre démis de la traitte de pelleterie, pour ne faire quelque choſe de plus que ce qu'ils estoient obligez par leurs articles, comme de passer des hommes par delà pour habiter & défricher les terres; à quoy ie les portois le plus qu'il m'estoit possible; & au default des personnes,

A quoy estoient obligez les associez.

personnes, s'offroient d'en mener, en leur accordant les mesmes priuileges qu'ils auoient. Que de moy j'auois à informer sad. Majesté & Monseig. le Prince, du progrés qui se faisoit de temps en temps, cõme j'auois fait. Que les troubles ordinaires qui auoient esté en France auoient empesché sad. Majesté d'y remedier, & qu'ils eussent à mieux faire. Qu'autrement, ils pourroient estre depossedez de toutes leurs pretentions, qui ne tendoient qu'à leur profit particulier, bien dissemblable aux miennes, qui n'auois autre dessein que de voir le pays habité de gens laborieux, pour défricher les terres, afin de ne point s'assubiectir à porter des viures annuellement de France, auec beaucoup de despense, & laisser les hommes tomber en de grandes necessitez, pour n'auoir dequoy se nourrir, comme il estoit ja aduenu, les vaisseaux ayans retardé prés de deux mois plus que l'ordinaire, & pensa y auoir vne émotion & reuolte à ce sujet les vns contre les autres.

Dessein louable de l'Autheur.

A tout cecy nosd. Associez disoient, que les affaires de France estoient si muables, qu'ayans fait vne grande despense, ils n'auoient lieu de seureté pour eux, ayans veu ce qui s'estoit passé au sujet du Sieur de Mons. Ie leur dis, qu'il y auoit bien de la difference de ce temps là à cestuy cy, entant que c'estoit vn Gentil-homme qui n'auoit pas assez d'authorité pour se maintenir en Court contre l'enuie dans le Conseil de sa Majesté. Que maintenant ils auoient vn Prince pour protecteur, & Viceroy du pays, qui les pouuoit proteger & defendre enuers & contre tous, souz le bon plaisir du Roy. Mais j'apperceuois bien qu'vne

Le sieur de Mons n'auoit moyen de se maintenir en Court contre l'enuie.

plus grande crainte les tenoit; que si le pays s'habitoit leur pouuoir se diminueroit, ne faisans en ces lieux tout ce qu'ils voudroient, & seroient frustrez de la plus grand' partie des pelleteries, qu'ils n'auroient que par les mains des habitans du pays, & peu aprés seroient chassez par ceux qui les auroient installez auec beaucoup de despense. Considerations pour iamais n'y rien faire, par tous ceux qui auront de semblables desseins; & ainsi souz de beaux pretextes promettent des merueilles pour faire peu d'execution, & empescher ceux qui eussent eu bonne enuie de s'habituer en ces terres, qui volontiers y eussent porté leur bien, & leur vie, s'ils n'en eussent esté empeschez. Et si cela eust reüssi, iamais l'Anglois n'y eust esté, comme il a fait, par le moyen des rebelles François.

A force de solliciter lesd. Associez, ils s'assemblerent, & firent vn estat du nombre d'hommes & familles qu'ils y deuoiét enuoyer, outre celles qui y estoiét: duquel estat j'en pris copie pardeuant Notaires, comme il s'ensuit.

*Estat des personnes qui doiuent estre menez & entretenus en l'habitation de Quebec, pour l'année 1619.*

IL y aura 80. personnes, y compris le Chef, trois Peres Recollets, commis, officiers, ouuriers, & laboureurs.

Deux personnes auront vn materas, paillasse, deux couuertes, trois paires de linceulx neufs, deux habits à chacun, six chemises, quatre paires de souliers, & vn capot.

Pour les armes, 40. mousquets auec leurs bandolieres, 24. piques, 4. harquebuzes à roüet de 4. à 5. pieds, 1000. liures de poudre fine, 1000. de poudre à canon, 1000. liures de balles pour les pieces, six milliers de plomb, vn poinçon de mesche.

Pour les hommes, vne douzaine de faux auec leur manche, marteaux, & le reste de l'equipage, 12. faucilles, 24. besches pour labourer, 12. picqs, 4000. liures de fer, 2. barils d'acier, 10. tonneaux de chaulx (l'on n'en auoit encore point trouué audit pays comme l'on a fait depuis) dix milliers de tuille creuse, ou vingt mille de platte, dix milliers de brique pour faire vn four & des cheminées, deux meules de moulin, car il ne s'y en estoit trouué que depuis trois ans.

Pour le seruice de la table du Chef, 36. plats, autant d'escuelles & d'assiettes, 6. salieres, 6. aiguieres, 2. bassins, 6. pots de deux pintes chacun, 6. pintes, 6. chopines, 6. demy-septiers, le tout d'estain, deux douzaines de nappes, vingt-quatre douzaines de seruiettes.

Pour la cuisine, vne douzaine de chaudieres de cuiure, 6. paires de chesnets, 6. poisles à frire, 6 grilles.

Sera aussi porté deux taureaux d'vn an, des genisses, & des brebis ce que l'on pourra: de toutes sortes de graines pour semer.

Il y eust bien fallu plusieurs autres commoditez qui manquoient en ce memoire: mais ce n'eust pas esté peu, s'il eust esté accomply comme il estoit.

De plus y auoit: Celuy qui commandera à l'habitation, se chargera des armes & munitions qui y sont, & de celles qui y seront portées, durant qu'il y demeurera.

Et le Commis qui ſera à l'habitation pour la traitte des marchandiſes, ſe chargera d'icelles, enſemble des meubles & vſtenſiles qui ſeront à la compagnie; & de tout il enuoyera par les nauires vn eſtat, lequel il ſignera.

Sera auſſi porté vne douzaine de materas garnis, comme ceux des familles, qui ſeront mis dans le magazin, pour aider aux malades & bleſſez.

Il ſera beſoin auſſi que le nauire qui pourra eſtre acheté pour la compagnie, ou freté, aille à Quebec, & qu'il ſoit porté par la charte partie, & ſelon la facilité qui ſe trouuera, il faudra auſſi faire monter le grand nauire de la compagnie.

Fait & arreſté par nous ſouz-ſignez, & promettõs accomplir en ce qui ſera poſſible le contenu cy deſſus. En teſmoin dequoy nous auons ſigné ces preſentes. A Paris le 21. Decembre 1619. Ainſi ſigné, Pierre, Dagua, Le Gendre, tant pour luy, que pour les Vermulles, Bellois, & M. Duſtrelot.

Collationné à l'original en papier. Ce fait rendu par les Notaires ſouz-ſignez, l'an 1619. le 11. iour de Ianuier. GVERREAV. FOVRCY.

Ie portay cét eſtat à Monſieur de Marillac, pour le faire voir à Meſſieurs du Conſeil, qui trouuerent tres-bon qu'il ſ'executaſt, recognoiſſans la bonne volonté qu'auoient leſdits Aſſociez de ſe porter au bien de ceſte affaire; & ne voulurent entendre d'autres propoſitions qui leur eſtoient faites par ceux de Bretagne, la Rochelle, & Sainct Iean de Lus. Quoy que ce ſoit, ce fut vn bruit & vne demonſtratiõ de bien augmenter la peuplade, qui ne ſortit pourtãt à nul effect.

L'année s'escoula,& ne se fit rien, non plus que la suiuante, que l'on recommença à crier, & se plaindre de ceste Societé, qui donnoit des promesses, sans rien effectuer.

Voila comme ceste affaire se passa,& sembloit que tous obstacles se mettoient au deuant, pour empescher que ce sainct dessein ne reüssist à la gloire de Dieu.

Vne partie de cesdits associez estoient de la religion pretenduë reformée, qui n'auoient rien moins à cœur que la nostre s'y plantast, bien qu'ils consentoient d'y entretenir des Religieux, parce qu'ils sçauoient que c'estoit la volonté de sa Majesté. Les Catholiques en estoient tres contents ; & c'estoit la chambre mypartie : car au commencement on n'y auoit peu faire dauantage,& ne se trouuoit des Catholiques qui vouluſſent tant hazarder, qui fit que l'on receut les pretendus reformez, à la charge neantmoins que l'on n'y feroit nul exercice de leur religion. Ce qui occasionnoit en partie tant de diuisions & procez les vns contre les autres, que ce que l'vn vouloit, l'autre ne le vouloit pas, viuás ainsi auec vne telle mesfiance, que chacun auoit son commis, pour auoir égard à tout ce qui se passeroit, qui n'estoit qu'augmentation de despense. Et de plus, combien ont ils eu de procez contre les Rochelois, qui n'en vouloient perdre leur part, souz des passe-ports qu'ils obtenoiẽt par surprise, sans rien contribuer? & autres sans commission se mettoient en mer à la desrobée pour aller voler & piller contre les defenses de sadite Majesté, & ne pouuoit-on auoir auc une raison ny iustice en l'enclos de leur ville : car

Trouble que causoit le meslange de religion en ceste societé.

Nulle iustice à la Rochelle pour les cõpaignans

quand on alloit pour faire quelque exploict de Iuſtice, le Maire diſoit: *Ie croy ne vous faire pas peu de faueur & de courtoiſie, en vous conſeillant de ne faire point de bruit, & de vous retirer au pluſtoſt. Que ſi le peuple ſçait que veniez en ce lieu, pour executer les commandemens de Meßieurs du Conſeil, vous courez fortune d'eſtre noyez dans le port de la Chaiſne, à quoy ie ne pourrois remedier.*

Si faut-il que ie diſe encore, que ce qui ſembloit n'eſtre à leur aduantage, l'eſtoit plus qu'ils ne penſoient; d'autant que c'eſt choſe certaine, qu'outre le bien ſpirituel, le temporel s'accroiſt infiniment par les peuplades, & plus il y a de gens laborieux, plus de commoditez peut-on eſperer, leſquels ayãt leur nourriture & logement, ſe plaiſent à faire valloir les commoditez qui y ſont, & le debit ne ſe peut faire que par les vaiſſeaux qui y vont porter des marchandiſes qui leur ſont neceſſaires, pour les eſchanger en celles du pays: & par ainſi ceux qui ont les commiſſions de ſa Majeſté, d'aller ſeuls trafiquer priuatiuement à tous autres auec les François habituez, pour ſubuenir à la deſpenſe qu'ils pourroient auoir faite à y mener des hommes de toutes conditions, auec ce qui leur ſeroit neceſſaire, ils peuuent s'aſſeurer que pendant le temps de leur commiſſion les habitans de ces lieux ſeroient contraints & forcez de porter au magazin des aſſociez ce qu'ils pourroient auoir de pelleterie, qui ſont de mauuaiſe garde pour vn long temps, pour les inconueniens qui en peuuent arriuer: en les faiſant valoir vn honneſte prix, pour receuoir de France beaucoup de choſes qui leur ſeroient neceſſaires. Que les vouloir contraindre à ne traitter auec les Sauuages,

cela leur donneroit tel mescontentement, qu'ils tascheroient à perdre le tout; plustost que les porter au magazin, comme i'ay veu plusieurs fois. Car à quoy penseroit-on que ces peuples voulussent faire amas de pelleterie que pour leur vsage, & traitter le reste pour auoir des commoditez du magazin, dont ils ne se peuuent passer? Au contraire, trafiquant & negociant, en leur laissant la traitte libre, ils prendrõt courage de trauailler, & d'aller en plusieurs contrées faire ce negoce auec les Sauuages, pour trouuer quelque aduantage en ce commerce.

Les Associez ayans leur arrest en main, font nouueaux equipages, & appreſtent leur vaisseau. Ie me mets en estat de partir auec ma famille, & leur fais sçauoir, lesquels entrent en doute: neantmoins ils me mandent qu'ils me feront bonne reception, & qu'ils auoient aduisé entr'eux que le Sieur du Pont deuoit demeurer pour commander à l'habitation sur leurs gens, & moy à m'employer aux descouuertes, comme estant de mon faict, & à quoy ie m'estois obligé. C'estoit en vn mot, qu'ils pensoient auoir le gouuernement à eux seuls, & faire là comme vne Republique à leur fantaisie, & se seruir des Commissions de sa Majesté pour effectuer leurs passiõs, sans qu'il y eust personne qui les peust controller, pour touſiours tirer le bon bout deuers eux, sans y rien adiouster, s'ils n'estoient bien pressez. Ils n'ont plus affaire de personne, & tout ce que j'auois fait pour eux n'entre point en consideration. Ie suis honneste homme, mais ie ne dépens pas d'eux. Ils ne considerent plus leurs articles, & à quoy ils s'estoiẽt obligez tant enuers le Roy,

L'Auth. se ioint en cõpagnie pour aller en voyage.

Dessein de la cõpagnie à son preiudice.

qu'enuers Monſeigneur le Prince, & moy. Ils n'eſtiment rien leurs contracts & promeſſes qu'ils auoient faites ſouz leur ſeing, & ſont ſur le haut du paué. Ie ne ſçay pas en fin ce qui en ſera, mais ie ſçay bien qu'ils n'auoiét point de raiſon ny de iuſtice de plaider contre leur ſeing. Tout cecy ſ'eſmouuoit à la ſollicitation de Boyer, qui dans le tracas viuoit des chicaneries qu'il exerçoit: car ſ'il deſpenſoit vn ſol, il en comptoit pour le moins quatre à chacun, ainſi que i'ay ouy dire depuis.

L'Autheur dreſſe ſon equipage.

Voyant ce qu'ils m'auoient mandé, ie leur eſcriuis, & m'achemine à Roüen auec tout mon equipage. Ie leur monſtre les articles, & comme Lieutenant de Monſeigneur le Prince, que j'auois droict de commander en l'habitation, & à tous les hommes qui y ſeroient, fors & excepté au magazin où eſtoit leur premier Commis, qui demeuroit pour mon Lieutenant en mon abſence. Que pour les deſcouuertes, ce n'eſtoit point à eux de me donner la loy: que ie les faiſois, quand ie voyois l'occurrence des temps propres à cét effect, comme i'auois fait par le paſſé. Que ie n'eſtois pas obligé à plus que ce que les articles portoient, qui ne diſoient rien de tout cela. Que pour le Sieur du Pont i'eſtois ſon amy, & que ſon aage me le feroit reſpecter comme mon pere: mais de conſentir qu'on luy donnaſt ce qui m'appartenoit par droict & raiſon, ie ne le ſouffrirois point. Que les peines, riſques, & fortunes de la vie que i'auois couru aux deſcouuertes des terres & peuples amenez à noſtre cognoiſſance, dont ils en receuoient le bien, m'auoient acquis l'honneur que ie poſſedois. Que le Sieur du

Pont

Pont & moy ayans veſcu par le paſſé en bonne amitié, ie deſirois y perſeuerer. que ie n'entendois point faire le voyage qu'auec la meſme auctorité que i'auois euë auparauant : autrement, que ie proteſtois tous deſpens, dommages & intereſts contre eux à cauſe de mon retardement. Et ſur cela, ie leur preſentay ceſte lettre de ſa Majeſté.

*DE PAR LE ROY.*

*CHers & bien-aimez, Sur l'aduis qui nous a eſté donné, qu'il y a eu cy-deuant du mauuais ordre en l'eſtabliſſement des familles & ouuriers que l'on a menez en l'habitation de Quebec, & autres lieux de la nouuelle France, Nous vous eſcriuons ceſte lettre, pour vous declarer le deſir que nous auons que toutes choſes aillent mieux à l'aduenir : & vous mander, que nous aurons à plaiſir que vous aſſiſtiez, autant que vous le pourrez commodément, le ſieur de Champlain, des choſes requiſes & neceſſaires pour l'execution du commandement qu'il a receu de Nous, de choiſir des hommes experimentez & fideles pour employer à deſcouurir, habiter, défricher, cultiuer, & enſemencer les terres, & faire tous les ouurages qu'il iugera neceſſaires pour l'eſtabliſſement des Colonies que nous deſirons de planter audit pays, pour le bien de noſtre ſeruice, & l'vtilité de nos Subiects, ſans que pour raiſon deſdites deſcouuertures & habitations, vos Facteurs, Commis, & Entremetteurs au faict du trafic de la pelleterie, ſoient troublez ny empeſchez en aucune façon & maniere que ce ſoit, durant le temps que nous vous auons accordé. Et à ce ne faites faute. Car tel eſt noſtre plaiſir. Donné à Paris le 12. iour de Mars, 1618. Ainſi ſigné,* LOVIS. *Et plus bas,* POTIER.

Ils ne voulurent rien dire dauantage que ce qu'ils m'auoiẽt escrit; ce qui m'occasionna de faire ma protestation, & m'en retournay à Paris. Ils font leur voyage, & ledit du Pont hyuerna ceste année à l'habitation, pendant que ie plaide mon droict au Conseil de sa Majesté.

La compagnie fait son voyage.

Ie presente requeste auec la copie des articles, afin de les faire venir. Nous voila à chicaner, & Boyer qui n'en deuoit rien à personne, cecy me donna sujet de suiure le Conseil à Tours, où ie fais voir la malice de leur plaidoyé, assez recogneuë d'vn chacun. Et aprés auoir bien debattu, j'obtiens vn arrest de Messieurs du Conseil, par lequel il estoit dit que ie commanderois tant à Quebec, qu'autres lieux de la nouuelle France, & defenses aux Associez de ne me troubler, ny empescher en la fonction de ma charge, à peine de tous despens, dommages & interests, & d'amende arbitraire, & hors de despens: Lequel arrest ie leur fais signifier en plaine Bourse de Roüen. Ils s'excusent sur ledit Boyer, & disent qu'ils n'y auoient pas consenty: mais j'estois tres-asseuré du contraire.

L'Auth suit le Conseil à Tours.

Obtient arrest.

Leur fait signifier.

En ce temps Monseigneur le Prince estant mis en liberté, on luy donne mille escus, desquels il en donna cinq cents aux Peres Recollets, pour aider à faire leur Seminaire, qui ne firent pas grand' chose. Estant r'entré en possession de sa commission pour la nouuelle France, Monsieur le Mareschal de Themines hors de ses pretentions, le Sieur de Villemenon qui dés long temps auoit desir que ceste affaire tombast entre les mains de Mõseigneur l'Admiral, pource qu'il croyoit que toutes choses seroient mieux re-

glées à l'honneur de Dieu, du seruice du Roy, & bien dudit pays; & qu'ayant l'intendance de l'Admirauté, tout se feroit auec aduancement; Il en parle à Monseigneur de Montmorency, qui monstroit le desirer par les ouuertures que led. Sieur de Villemenon luy donna. Mond. Seigneur en parle à Monseigneur le Prince, qui remet ceste affaire au Sieur Vignier, qui fait en sorte qu'il tire de Monseigneur de Montmorency vnze mille escus pour ses pretentions, & promet souz le bon plaisir du Roy, luy donner la commission de Vice-roy aud. pays de la nouuelle France, qui en donne l'intendance à Monsieur Dolu, grand Audiancier de France, pour y apporter quelque bon reglement: lequel s'y employe de toute son affectiõ, bruslant d'ardeur de faire quelque chose à l'aduancement de la gloire de Dieu, & du pays, & mettre nostre Societé en meilleur estat de bien faire qu'elle n'auoit fait. Ie le veis sur ceste affaire, & luy fis cognoistre ce qui en estoit, & luy en donnay des memoires pour s'en instruire.

Monsieur Vignier mene cét affaire.

Intendance de la nouuelle France donnee à Monsieur Dolu.

L'Autheur voit Monsieur Dolu.

Mond. Seigneur de Montmorency me cõtinuant en l'honneur de sa Lieutenance en lad. nouuelle France, me commande de faire le voyage, & d'aller à Quebec m'y fortifier au mieux qu'il me seroit possible, & luy donner aduis de tout ce qui se passeroit, pour y apporter l'ordre requis. Donc ie partis de Paris auec ma famille, equipé de tout ce qui m'estoit necessaire. Estant à Honnefleur, il y eut encore quelque broüillerie sur le commandement que ie deuois auoir audit pays, & ceste compagnie receut vn extrême desplaisir de ce changement. I'en escris à Monseigneur, & aud.

Est cõtinué en la lieutenance de Monsr. de Montmorency.

Son partement.

Sieur Dolu, qui leur mandent que le Roy & Monſeigneur entendoient que i'euſſe l'entier & abſolu commandement en toute l'habitation, & ſur tout ce qui y ſeroit, horſmis pour ce qui eſtoit du magazin de leurs marchandiſes, deſquelles leurs commis ou facteurs pouuoient diſpoſer. que ſa Majeſté auoit promis de nous donner armes & munitions de guerre, pour la defenſe du fort que ie ferois baſtir. Et s'ils ne vouloient obeïr aux volontez de ſa Majeſté, & de mond. ſeigneur, que ie fiſſe arreſter le vaiſſeau, iuſques à ce que cela fuſt executé. On en r'eſcrit au ſieur de Brecourt, Maiſtre d'hoſtel de mond. Seigneur, & Receueur de l'Admirauté, & aux Officiers nos aſſociez, bien faſchez de tout cecy, mais en fin ils acquieſcerent à la raiſon. Au meſme temps ſa Majeſté me fit l'honneur de m'eſcrire ceſte lettre ſur mon partemẽt.

Lettre du Roy, au Sieur de Champlain

CHAMPLAIN, *Ayant ſceu le commandement que vous auiez receu de mon Couſin le Duc de Montmorency, Admiral de France, & mon Vice-roy en la nouuelle France, de vous acheminer audit pais, pour y eſtre ſon Lieutenant, & auoir ſoin de ce qui ſe preſentera pour le bien de mon ſeruice, I'ay bien voulu vous eſcrire ceſte lettre, pour vous aſſeurer que i'auray bien agreables les ſeruices que me rendrez en ceſte occaſion, ſur tout ſi vous maintenez led. pais en mon obeiſſance, faiſant viure les peuples qui y ſont, le plus conformemẽt aux loix de mon Royaume, que vous pourrez, & y ayant le ſoin qui eſt requis de la Religion Catholique, afin que vous attiriez par ce moyen la benediction diuine ſur vous, qui faceˢ reüſſir vos entrepriſes & actions à la gloire de Dieu, que ie prie (Champlain) vous auoir en ſa ſaincte*

*& digne garde. Escrit à Paris le 7. iour de May, 1620.*
*Signé,* LOVIS. *Et plus bas,* BRVLART.

---

*L'Autheur va trouuer le Sieur de Mons, qui luy commet la charge d'entrer en la societé. Ce qu'il remonstre à Monsieur le Comte de Soissons. Commission qu'il luy donne. L'Autheur s'addresse à Monsieur le Prince, qui le prend en sa protection.*

## CHAPITRE V.

APrés mon retour en France, ie fus trouuer le Sieur de Mons à Pons en Xainctonge, d'où il estoit gouuerneur, auquel ie fis entendre le succez de toute l'affaire, & le remede qu'il y falloit apporter. Il trouua bon tout ce que ie luy en dis; & ses affaires ne luy pouuant permettre de venir en Cour, il m'en commit la pourſuitte, & m'en laissa toute la charge, auec procuration d'entrer en ceste societé, de telle somme que j'aduiserois bon estre pour luy. Estãt arriué en Cour, i'en dressay des memoires, lesquels ie communiquay à feu Monsieur le President Ieannin, qui les trouua tres-iustes, & m'encouragea à la pourſuitte, & mesmes voulut me faire ceste faueur que de se charger desdits memoires, pour les faire voir au Conseil. Et voyant bien que ceux qui aimeroiẽt à pescher en eau trouble trouueroiẽt ces reglemens fascheux, & rechercheroient les moyens de l'empescher, cõme ils auoiẽt fait par le passé, il me sembla à propos de me ietter entre les bras de quelque grand, du quel l'auctorité peust repousser l'enuie.

L'Auth. va trouuer le Sieur de Mons.

Luy raconte le succez de son voyage.

Le Sieur de Mons luy commet la charge d'entrer en la societé.

Communique ces memoires à M le President Ieannin.

Qui promet les faire voir au Conseil.

Ayant eu cognoissance auec feu Monseig. le Comte de Soissons (Prince pieux & affectionné en toutes vertueuses & saincte entrepriſes) par l'entremise de quelques miens amis qui estoient de son conseil, ie luy monstray l'importance de l'affaire, le moyen de la regler, le mal que le desordre auoit apporté par le passé, & apporteroit vne ruine totale, au grand deshonneur du nom François, si Dieu ne suscitoit quelqu'vn qui le vouluſt releuer.

L'Auth. remonstre à Monsieur le Comte de Soissons l'importunité de l'affaire.

Comme il fut instruit de toute l'affaire, il veit la carte du pays, & me promit souz le bō plaisir du Roy d'en prendre la protection. Cependant mond. Sieur le President Ieanin fait voir les articles à Messeig. du Conseil, par lesquels nous demandions à sa Majesté qu'il luy pleuſt nous donner mond. Seigneur le Comte pour protecteur. Ce qui fut accordé par nosdits Seigneurs de son Conseil; lequel renuoya neātmoins les articles à feu Monseig. le Duc d'Anuille, Pair & Admiral de France, qui approuua grandement ce dessein, promettant d'y apporter tout ce qu'il pourroit du sien en faueur de ceste entrepriſe. Comme i'estois sur le point de faire publier les patentes de sa Commission par tous les ports & havres du Royaume, & m'ayant honoré de sa Lieutenance, pour faire telle societé qui me sembleroit bonne, ainsi qu'il se voit par sad. Commission icy inserée, vne griefue maladie surprit mond. Seigneur à Blandy, dont il mourut, qui recula ceste affaire; ausquelles choses nos enuieux n'auoient osé attenter, iusques aprés sa mort, qu'ils pensoient que tout fuſt décheu.

Luy promet d'en prendre la protection.

Le Conseil renuoye ses articles au Duc d'Anuille Admiral de France.

CHARLES DE BOVRBON *Comte de Soissons, Pair & grand Maistre de France, Gouuerneur pour le Roy és Pays de Normandie & Dauphiné, & son Lieutenant general au pays de la nouuelle France. A tous ceux qui ces presentes Lettres verront, Salut. Sçauoir faisons à tous qu'il appartiendra, que pour la bonne & entiere confiance que nous auons de la personne du Sieur Samuel de Champlain, Capitaine ordinaire pour le Roy en la marine, & de ses sens, suffisance, practique & experience au faict de la marine, & bonne diligence, cognoissance qu'il a audit pays, pour les diuerses negociations, voyages & frequentations qu'il y a faits, & en autres lieux circonuoisins d'iceluy: A iceluy Sieur de Champlain pour ces causes, & en vertu du pouuoir à nous donné par sa Majesté, Auons commis, ordonné & deputé, commettons, ordonnons & deputons par ces presentes, nostre Lieutenant, pour representer nostre personne audit pays de la nouuelle France: & pour cét effect luy auons ordonné d'aller se loger auec tous ses gens, au lieu appellé Quebec, estant dedans le fleuue Sainct Laurent, autrement appellé la grande riuiere de Canada audit pays de la nouuelle France: & audit lieu, & autres endroits que ledit Sieur de Champlain aduisera bon estre, y faire construire & bastir tels autres forts & forteresses qui luy sera besoin & necessaire pour sa conseruation, & de sesdits gens, lequel fort, ou forts, nous gardera à son pouuoir: pour audit lieu de Quebec, & autres endroits en l'estenduë de nostre pouuoir, & tant & si auant que faire se pourra, establir, estendre, & faire cognoistre le nom, puissance, & auctorité de sa Majesté, & à icelle assubiectir, souz-mettre, & faire obeir tous les peuples de ladite terre, & les circonuoisins d'icelle, & par*

Commissiõ de Mõseig. le Comte de Soissons donnee à l'Autheur.

*le moyen de ce, & de toutes autres voyes licites, les appeller, faire instruire, prouoquer & esmouuoir à la cognoissance & seruice de Dieu, & à la lumiere de la foy & Religion Catholique, Apostolique & Romaine, la y establir, & en l'exercice & profession d'icelle maintenir, garder & conseruer lesdits lieux souz l'obeïssance & auctorité de sad. Majesté. Et pour y auoir égard & vacquer auec plus d'asseurance, Nous auons en vertu de nostredit pouuoir, permis audit Sieur de Champlain commettre, establir, & constituer tels Capitaines & Lieutenans que besoin sera. Et pareillement commettre des Officiers pour la distribution de la Iustice, & entretien de la police, reglemens & ordonnances, traitter, contracter à mesme effect, paix, alliance, & confederation, bonne amitié, correspondance & communication auec lesdits peuples, & leurs Princes, ou autres ayans pouuoir & commandement sur eux, entretenir, garder, & soigneusement conseruer les traittez & alliances dont il conuiendra auec eux, pourueu qu'ils y satisfacent de leur part. Et à ce default, leur faire guerre ouuerte, pour les contraindre & amener à telle raison qu'il iugera necessaire, pour l'honneur, obeïssance, & seruice de Dieu, & l'establissement, manutention & conseruation de l'authorité de sadite Majesté parmy eux; du moins pour viure, demeurer, hanter, & frequenter auec eux en toute asseurance, liberté, frequentation, & communication, y negocier & trafiquer amiablement & paisiblement: faire faire à ceste fin les descouuertures & recognoissances desdites terres, & notamment depuis ledit lieu appellé Quebec, iusques & si auant qu'il se pourra estendre au dessus d'icelui, dedãs les terres & riuieres qui se deschargent dedans ledit fleuue Sainct Laurent, pour essayer de trouuer le chemin facile pour aller par dedans ledit païs au*

*païs*

païs de la Chine & Indes Orientales, ou autrement, tant & si auant qu'il se pourra, le long des costes, & en la terre ferme: faire soigneusement rechercher & recognoistre toutes sortes de mines d'or, d'argent, cuiure, & autres metaux, & mineraux; les faire faire foüiller, tirer, purger, & affiner, pour estre conuertis, & en disposer selon & ainsi qu'il est prescript par les Edicts & Reglemens de sa Majesté, & ainsi que par nous sera ordonné. Et où led. Sieur de Champlain trouueroit des François, & autres, trafiquans, negocians, & communiquãs auec les Sauuages, & peuples estans depuis led. lieu de Quebec, & au dessus d'iceluy, comme dessus est dit, & qui n'ont esté reseruez par sa Majesté, Luy auons permis & permettons s'en saisir & apprehender, ensemble leurs vaisseaux, marchãdises, & tout ce qui s'y trouuera à eux appartenant, & iceux faire conduire & amener en France és hauures de nostre Gouuernement de Normandie, és mains de la Iustice, pour estre procedé contre eux selon la rigueur des Ordonnances Royaux, & ce qui nous a esté accordé par sad. Majesté: Et ce faisant, gerer, negocier, & se comporter par led. Sieur de Champlain en la fonction de lad. charge de nostre Lieutenant, pour tout ce qu'il iugera estre à l'aduancement desd. conqueste & peuplement: Le tout, pour le bien, seruice, & authorité de sad. Majesté, auec mesme pouuoir, puissance & authorité que nous ferions si nous y estions en personne, & comme si le tout y estoit par exprés & plus particulierement specifié & declaré. Et outre tout ce que dessus, Auons audit Sieur de Champlain permis & permettons d'associer & prendre auec luy telles personnes, & pour telles sommes de deniers qu'il aduisera bon estre pour l'effect de nostre entreprise. Pour l'execution de laquelle, mesme pour faire les embarquemens, & autres

*choſes neceſſaires à cét effect qu'il fera és villes & havres de Normãdie, & autres lieux où iugerez eſtre à propos, Vous auons de tout donné & donnons par ces preſentes, toute charge, pouuoir, commiſsion, & mandemẽt ſpecial; & pource vous auons ſubſtitué & ſubrogé en noſtre lieu & place, à la charge d'obſeruer & faire obſeruer par ceux qui ſeront ſouz voſtre charge & commandement, tout ce que deſſus, & nous faire bon & fidel rapport à toutes occaſions de tout ce qui aura eſté fait & exploicté, pour en rendre par Nous prompte raiſon à ſadite Majeſté. Si prions & requerons tous Princes, Potentats, & Seigneurs eſtrangers, leurs Lieutenans generaux, Admiraux, Gouuerneurs de leurs Prouinces, Chefs & conducteurs de leurs gens de guerre, tant par mer que par terre, Capitaines de leurs villes & forts maritimes, ports, coſtes, havres, & deſtroits, donner audit Sieur de Champlain pour l'entier effect & execution de ces preſentes, tout ſupport, ſecours, aſsiſtance, retraite, main-forte, faueur & aide, ſi beſoin en a, & en ce qu'ils pourront eſtre par luy requis. En teſmoin de ce nous auons ceſdites preſentes ſignées de noſtre main, & fait contreſigner par l'vn de nos Secretaires ordinaires, & à icelles fait mettre & appoſer le cachet de nos armes. A Paris le quinzieſme iour d'Octobre, mil ſix cents douze.*

Signé, CHARLES DE BOVRBON.

*Et ſur le reply, Par Monſeigneur le Comte,*

BRESSON.

L'Autheur s'addreſſe à Monſieur le Prince.

Mais ceſte affaire ne dura que le moins qu'il me fut poſſible: car ie me reſolus de m'addreſſer à Monſeig. le Prince; auquel ayant remonſtré l'importance, & le merite de ceſte affaire, que mond. Seigneur le Comte auoit embraſſée, comme protecteur d'icelle, il euſt

pour tres-agreable de la continuer souz son authorité; qui m'occasionna de faire dresser ses Commissions, sa Majesté luy ayant donné la protection. Ses Commissions séellées, mondit Seigneur me continua en l'honneur de la Lieutenance de feu Monseigneur le Comte, auec l'intendance d'icelle, pour associer telles personnes que i'aduiserois bon estre, & capables d'aider à l'execution de ceste entreprise.

Qui eut agreable de le proteger

Il le continue en la lieutenance de feu M le Comte.

Comme ie moyennois de faire publier en tous les ports & havres du Royaume les Commissions de mond. Seigneur le Prince, quelques broüillons qui n'auoient aucun interest en l'affaire, l'importunerent de la faire casser, luy faisans entendre le pretendu interest de tous les marchands de France, qui n'auoient aucun sujet de se plaindre, attédu qu'vn chacun estoit receu en l'association, & par ainsi l'on ne se pouuoit iustement offenser: c'est pourquoy leur malice estant recognuë, ils furent rejettez, auec permission seulement d'entrer en la societé.

L'Auth. fait publier ses commissiõs en tous les havres de France.

Enuieux qui taschẽt à les faire casser.

Mais ils furẽt reiettés.

Pendant ces alterations, il me fut impossible de rien faire pour l'habitation de Quebec, & se fallut contenter pour ceste année d'y aller sans aucune association qu'auec passe-port de Monseigneur, qui fut donné pour cinq vaisseaux, sçauoir trois de Normandie, vn de la Rochelle, & vn autre de Sainct Malo; à cõdition que chacun me fourniroit six hommes, auec ce qui leur seroit necessaire, pour m'assister aux descouuertes que i'esperois faire par delà le grand Sault, & le vingtiesme de ce qu'ils pourroient faire de pelleterie, pour estre employé aux reparations de l'habitation, qui s'en alloit en decadence. C'est donc tout ce qui se

Resolution de l'Auth.

Obtiẽt passe-port de M. le Prince pour 5. vaisseaux.

peut faire pour ceſte année, en attendant que la ſocieté ſe formaſt.

Il s'embarque à Honnefleur.

Tous ces vaiſſeaux ſappreſterent chacun en ſon port & havre, & moy ie m'en allay embarquer à Honnefleur auec led. ſieur du Pont-graué, qui faiſoit pour les anciens aſſociez qui ne ſeſtoient deſvnis. Nous voila embarquez iuſques à arriuer à Tadouſſac, & de là à Quebec, où tous eſtoient en bonne ſanté, qui fut l'an 1613.

Leur arriuee à Tadouſſac & à Quebec, l'an 1613.

De là continuant noſtre voyage iuſques au grand Sault Sainct Louis, où chacun faiſoit ſa traitte de pelleterie, ie cherchay le vaiſſeau le pluſtoſt preſt pour m'en retourner, qui fut celuy de Sainct Malo, dans lequel ie m'embarquay; & leuant les anchres, & mettãt ſouz voile, nous ſinglaſmes ſi fauorablement, qu'en peu de iours nous arriuaſmes en France, où eſtant, ie donnay à entendre à pluſieurs marchands le bien & vtilité qu'apportoit vne compagnie bien reglée, & conduitte ſouz l'authorité d'vn grand Prince, qui les pouuoit maintenir contre toute ſorte d'enuie, & qu'ils euſſent à cõſiderer ce que par le déreglemẽt du paſſé ils auoiẽt perdu, & meſme en la preſente année, à l'enuie les vns des autres. Et iugeãs bien tous ces defauts, ils me promirẽt venir en Cour pour former leur compagnie, ſouz de certaines conditions. Ce qu'eſtant accordé, ie m'acheminay à Fontainebleau, où eſtoit le Roy, & Monſeigneur le Prince, auſquels ie fis fidele rapport de tout mon voyage.

Vont au grand ſault S. Louys.

Retour de l'Auth. en France.

Biẽ qu'apporte vne compagnie biẽ reglee.

Marchãds formẽt leur compagnie

Quelques iours aprés ceux de Sainct Malo & de Normandie ſe trouuerent preſts, mais ceux de la Rochelle manquerent. Cependant ie ne laiſſay de faire la

ſocieté à Paris, reſerué le tiers aux Rochelois, qu'au cas que dedans vn certain temps ils n'y vouluſſent entrer, ils n'y ſeroient plus receus. Ils furent ſi long temps en ceſte affaire, que ne venans pas au temps ils furent démis, & ceux de Roüen & Sainct Malo prirent l'affaire moitié par moitié.

L'Auth. fait la cõpagnie à Paris.

Ceux de S. Malo & de Rouen entreprennẽt l'affaire.

En ce temps il falloit de tout bois faire fleſches, car les importunitez qu'auoit Monſeig. le Prince, occaſionnoit que ie faiſois beaucoup de choſes par ſon commandement. Voila donc la ſocieté & le contract fait, lequel ie fais ratifier à mond. Seig. le Prince, & de ſa Majeſté, pour vnze années.

Ceſte Societé ayant veſcu quelque temps en tranquillité, il y eut quelque diſſention entr'eux & les Rochelois, qui eſtoient faſchez de ce qu'on les auoit démis, pour ne ſ'eſtre trouuez au temps preſcrit, qui fit qu'ils eurent vn grand procez, lequel eſt demeuré au crocq, iuſques à ce qu'ils obtindrent de mond. Seign. le Prince vn paſſe-port par ſurpriſe pour vn vaiſſeau, qui par la permiſſion de Dieu ſe perdit à quinze lieuës à val de Tadouſſac, à la coſte du nort. Car ſans ceſte fortune, il n'y a point de doute que comme il eſtoit bien armé, il ſe fuſt battu, voulant ioüir de ſon paſſe-port iniuſtement acquis contre les noſtres, où mond. Seig. ſ'obligeoit ne donner paſſe-port autre qu'à ceux de noſtre Societé, & que ſ'il ſ'en trouuoit d'autres obtenus en quelque maniere & façon que ce fuſt, qu'il les declaroit nuls dés à preſent comme dés lors. C'eſt pourquoy il y euſt eu raiſon de ſe ſaiſir des Rochelois; ce qui ne ſe pouuoit faire qu'auec la perte de nombre d'hommes. Partie des marchandiſes de ce vaiſſeau fu-

Grand procez entre ceux de S. Malo, de Rouen, & les Rochelois.

Leur vaiſſeau ſe perd

rent sauuées, & prises par les nostres, qui en firét tres-bien leur profit auec les Sauuages, qui leur causa vne tres-bonne année : aussi à leur retour eurent-ils vn grand procez contre les Rochelois, qui fut en fin iugé au benefice de lad. Societé.

Procez entre les Rochelois.

Continuant tousiours ceste entreprise sous l'authorité de mond. Seign. le Prince, & voyant que nous n'auions aucun Religieux, nous en eusmes par l'entremise du sieur Houel, qui auoit vne affection particuliere à ce sainct dessein, & me dit que les Peres Recollets y seroiét propres, tant pour la demeure de nostre habitation, que pour la conuersion des infideles. Ce que ie iugeay à propos, estans sans ambition, & du tout conformes à la regle sainct François. I'en parlay à mond. Seig. le Prince, qui l'eut pour tres-agreable; & ceste Compagnie s'offrit volontairement de les nourrir, attendát qu'ils peussent auoir vn Seminaire, comme ils esperoient, par les charitables aumosnes qui leur seroient faites, pour prendre & instruire la ieunesse.

L'Auth. reçoit les Peres Recollets pour emmener auec luy.

La compagnie s'offre de les nourrir.

Quelques particuliers de Sainct Malo pousſez par d'autres aussi enuieux qu'eux, de n'estre de la Societé, (bien qu'il y en eust de leurs compatriotes) voulurent tenter vne chose: mais n'osans se presenter deuant mond. Seig. le Prince, ny trouuer des Conseillers d'Estat qui se vouluſſent charger de leur requeste contre son authorité, ils font en sorte de faire mettre dans le cahier general des Estats, qu'il fust permis d'auoir la traitte de pelleterie libre en toute la Prouince, comme chose tres-importante. C'estoit vn article fort serieux, & ceux qui l'auoient fait coucher deuoient estre par-

Brigue de ceux de S. Malo pour ruiner la compagnie

donnez, car ils ne sçauoient pas bien ce que c'estoit de ceste affaire, qu'on leur auoit donné à entendre, contraire à la verité.

Voila comme par les plus celebres assemblées il se commet souuent des fautes, sans s'informer dauantage. Ces enuieux pensent auoir fait vn grand coup, & qu'en ceste assemblée des Estats tenus à Paris il se feroit des merueilles sur ce sujet, comme s'ils n'eussent eu autre fil à devuider. Ayant ouy le vent de cecy, j'en parlay à Monseigneur le Prince, & luy remonstray l'interest qu'il auoit en la defense si iuste de cét article, & que s'il luy plaisoit me faire l'honneur de me faire oüir, ie ferois voir que la Bretagne n'a nul interest en cela, que ceux de Sainct Malo, dont des plus apparents auoient entré en ladite societé, & que d'autres l'auoient refusée, & pour ce desplaisir auoient fait inserer cedit article au cahier general de la Prouince. Il me dit qu'il me feroit parler à ces Messieurs; ce qui fut fait, où ie fis entendre la verité de l'affaire, qui fut cause que l'article estant recogneu, il ne fut mis au neant.

L'Auth. remõstre son interest à Monsieur le Prince.

---

*Embarquemẽt de l'Autheur pour aller en la nouuelle France. Nouuelles descouuertes en l'an 1615.*

## CHAPITRE VI.

NOVS partismes de Honnefleur le 24. iour d'Aoust 1615. auec quatre Religieux, & fismes voile auec vent fort fauorable, & voguasmes sans rencontre de glaces, ny autres hazards, & en peu de temps arriuasmes à Ta- 1615.

Leur arriuee à Tadouſſac.

douſſac le 25. iour de May, où nous rendiſmes graces à Dieu, de nous auoir conduit ſi à propos au port de ſalut.

On commença à mettre des hommes en beſongne pour accommoder nos barques, afin d'aller à quebec, lieu de noſtre habitation, & au grand Sault Sainct Louys, où eſtoit le rendez-vous des Sauuages qui y viennent traitter. Incontinent que ie fus arriué au Sault, ie viſitay ces peuples, qui eſtoient fort deſireux de nous voir, & ioyeux de noſtre retour, ſur l'eſperance qu'ils auoient que nous leur donnerions quelques-vns d'entre nous pour les aſſiſter en leurs guerres contre leurs ennemis; nous remonſtrans que mal-aiſémẽt ils pourroient venir à nous, ſi nous ne les aſſiſtions, parce que les Yroquois leurs anciens ennemis, eſtoiẽt touſiours ſur le chemin, qui leur fermoient le paſſage; outre que ie leur auois touſiours promis de les aſſiſter en leurs guerres, comme ils nous firent entendre par leur truchement. Sur quoy i'aduiſay qu'il eſtoit tres-neceſſaire de les aſſiſter, tant pour les obliger dauantage à nous aimer, que pour moyenner la facilité de mes entrepriſes, & deſcouuertures, qui ne ſe pouuoiẽt faire en apparence que par leur moyen, & auſſi que cela leur ſeroit comme vn acheminement & preparatiõ pour venir au Chriſtianiſme, en faueur dequoy ie me reſolus d'y aller recognoiſtre leurs pays, & les aſſiſter en leurs guerres, afin de les obliger à me faire voir ce qu'ils m'auoient tant de fois promis.

Arriuee au grãd ſault.

Ie les fis tous aſſembler pour leur dire ma volonté, laquelle entenduë, ils promirent nous fournir deux mil cinq cents hommes de guerre, qui feroient merueilles,

ueilles, & qu'à ceſte fin ie menaſſe de ma part le plus d'hommes qu'il me ſeroit poſſible : ce que ie leur promis faire, eſtant fort aiſe de les voir ſi bien deliberez. Lors ie commençay à leur deſcouurir les moyẽs qu'il falloit tenir pour combattre, à quoy ils prenoient vn ſingulier plaiſir, auec demonſtration d'vne bonne eſperance de victoire. Toutes ces reſolutions priſes, nous nous ſeparaſmes, auec intention de retourner pour l'execution de noſtre entrepriſe. Mais auparauant que faire ce voyage, qui ne pouuoit eſtre moindre que de trois ou quatre mois, il eſtoit à propos que ie fiſſe vn voyage à noſtre habitation, pour donner ordre, pendãt mon abſence, aux choſes qui y eſtoient neceſſaires. Et le iour enſuiuant, ie partis de là pour retourner à la riuiere des Prairies, auec deux canaux de Sauuages.

Le 9. dudit mois ie m'embarquay moy troiſieſme, à ſçauoir l'vn de nos truchemens, & mon homme, auec dix Sauuages, dans leſdits deux canaux, qui eſt tout ce qu'ils pouuoient porter, d'autant qu'ils eſtoient fort chargez & embarraſſez de hardes, ce qui m'empeſchoit de mener des hommes dauantage.

Nous continuaſmes noſtre voyage amont le fleuue Sainct Laurent enuiron ſix lieuës, & fuſmes par la riuiere des Prairies, qui deſcharge dans ledit fleuue, laiſſant le ſault ſainct Louys cinq ou ſix lieuës plus à mont, à la main ſenextre, où nous paſſaſmes pluſieurs petits ſauts par ceſte riuiere, puis entraſmes dans vn lac, lequel paſſé, r'entraſmes dans la riuiere, où i'auois eſté autrefois, laquelle va & conduit aux Algoumequins, diſtante du ſault ſainct Louis de 89. lieuës, de

Fleuue S. Laurens

Sault S. Louis.

laquelle riuiere i'ay fait ample description cy-dessus.

Lac des Algoumequins.

Continuant mon voyage iusques au lac des Algoumequins, r'entrasmes dedans vne riuiere qui descend dedans ledit lac, & fusmes à mont icelle enuiron trente-cinq lieuës, & passasmes grande quantité de sauts, tant par terre, que par eau, & en vn pays mal agreable, remply de sapins, bouleaux, & quelques chesnes, force rochers, & en plusieurs endroits vn peu montagneux. Au surplus fort desert, sterile, & peu habité, si ce n'est de quelques Sauuages Algoumequins, appellez Otaguottouemin, qui se tiennent dans les terres, & viuent de leurs chasses & pescheries qu'ils font aux riuieres, estangs, & lacs, dont le pays est assez muny. Il est vray qu'il semble que Dieu a voulu donner à ces terres affreuses & desertes quelque chose en sa saison, pour seruir de rafraischissement à l'homme, & aux habitans de ces lieux. Car ie vous asseure qu'il se troue le long des riuieres si grande quantité de bluës, qui est vn petit fruict fort bon à manger, & force framboises, & autres petits fruicts, & en telle quantité, que c'est merueille: desquels fruicts ces peuples qui y habitent en font seicher pour leur hyuer, comme nous faisons des pruneaux en France, pour le Caresme. Nous laissasmes icelle riuiere qui vient du nort, & est celle par laquelle les Sauuages vont au Sacquenay pour traitter des pelleteries, pour du petum. Ce lieu est par les 46. degrez de latitude, assez agreable à la veüe, encores que de peu de rapport.

Pays des Algoumequins.

Arbres du pays.

Viure des Algoumequins.

Abondance de framboises, & autres fruicts.

Poursuiuant nostre chemin par terre, en laissant ladite riuiere des Algoumequins, nous passasmes par plusieurs lacs, où les Sauuages portent leurs canaux,

iusques à ce que nous entrasmes dans le lac des Nipisierinij, par la hauteur de quarante-six degrez & vn quart de latitude. Et le vingt-sixiesme iour dud. mois, aprés auoir fait tant par terre, que par les lacs vingt-cinq lieues, ou enuiron. Ce fait, nous arriuasmes aux cabannes des Sauuages, où nous seiournasmes deux iours auec eux. Ils nous firent fort bonne reception, & estoient en bon nombre. Ce sont gens qui ne cultiuent la terre que fort peu. *A*, vous monstre l'habit de ces peuples allans à la guerre. *B*, celuy des femmes, qui ne differe en rien de celuy des montagnars, & Algommequins, grands peuples, & qui s'estendent fort dans les terres. Durant le temps que ie fus auec eux, le Chef de ces peuples, & autres des plus anciens, nous festoyerent en plusieurs festins, selon leur coustume, & mettoient peine d'aller pescher & chasser, pour nous traitter le plus delicatement qu'ils pouuoient. Ils estoient bien en nombre de sept à huict cents ames, qui se tiennent ordinairement sur le lac, où il y a grand nombre d'isles fort plaisantes, & entr'autres vne qui a plus de six lieues de long, où il y a trois ou quatre beaux estangs, & nombre de belles prairies, auec de tres-beaux bois qui l'enuironnent, & y a grande abondance de gibbier, qui se retire dans ces dits petits estangs, où les Sauuages y prennent du poisson. Le costé du Septentrion dudit lac est fort agreable. Il y a de belles prairies pour la nourriture du bestail, & plusieurs petites riuieres qui se deschargẽt dedans.

Lac des Nipiserinij.

Ils faisoient lors pescherie dans vn lac fort abondant de plusieurs sortes de poisson, entre autres d'vn tres-bon, qui est de la grãdeur d'vn pied de lõg, cõme

Pesche des Sauuages.

auſſi d'autres eſpeces, que les Sauuages peſchent pour faire ſecher, & en font prouiſiõ. Ce lac a en ſon eſtenduë enuiron 8. lieuës de large, & 25. de long, dans lequel deſcend vne riuiere qui vient du noroueſt, par où ils vont traitter les marchandiſes que nous leur donnons en trocq, & retour de leurs pelleteries, & ce auec ceux qui y habitent, leſquels viuent de chaſſe, & de peſcherie; parce que ce pays eſt grandement peuplé tant d'animaux, oiſeaux, que poiſſon.

Nipiſſerini viuent de chaſſe & de peſche.

Aprés nous eſtre repoſez deux iours auec le Chef deſdits Nipiſſerinij, nous nous r'embarquaſmes en nos canaux, & entraſmes dans vne riuiere par où ce lac ſe deſcharge, & fiſmes par icelle enuiron 35 lieues, & deſcendiſmes par pluſieurs petits ſauts, tant par terre, que par eau, iuſques au lac Attigouantan. Tout ce pays eſt encores plus mal agreable que le precedent, car ie n'y ay point veu le long d'iceluy dix arpents de terre labourable, ſinon rochers, & montagnes. Il eſt bien vray que proche du lac des Attigouantan nous trouuaſmes des bleds d'Inde, mais en petité quantité, où nos Sauuages prirent des citroüilles, qui nous ſemblerent bonnes, car nos viures commençoient à nous faillir, par le mauuais meſnage des Sauuages, qui mãgerent ſi bien au commencement, que ſur la fin il en reſtoit fort peu, encores que ne fiſſions qu'vn repas le iour: & nous aiderent beaucoup ces bluës & framboiſes (comme i'ay dit cy deſſus) autrement nous euſſions eſté en danger d'auoir de la neceſſité.

Lac Attigouantan.

Nous fiſmes rencõtre de 300. hommes d'vne nation que nous nommaſmes les cheueux releuez, pour les auoir fort releuez & ageancez, & mieux peignez

Sauuages nommez les cheueux releuez.

que nos Courtiſans,& n'y a nulle comparaiſon,quelques fers & façons qu'ils y puiſſent apporter: ce qui ſemble leur dõner vne belle apparence. *A. C.* monſtre la façon qu'ils ſarmẽt allant à la guerre. Ils n'ont

pour armes que l'arc & la fleſche, faits en la façon q̃ voyez dépeints, qu'ils portent ordinairement, & vne

rondache de cuir bouilly, qui eſt d'vn animal comme le bufle. Quand ils ſortent de leurs maiſons ils portent la maſſuë. Ils n'ont point de brayer, & ſont fort decoupez par le corps, en pluſieurs façons de compartimẽt: & ſe peindent le viſage de diuerſes couleurs, ayans les narines percées, & les oreilles bordées de patenoſtres. Les ayant viſitez, & contracté amitié auec eux, ie donnay vne hache à leur Chef, qui en fut auſſi content & reſiouy, que ſi ie luy euſſe fait quelque riche preſent. Et m'enquerant ſur ce qui eſtoit de ſon païs, il me le figura auec du charbon ſur vne eſcorce d'arbre: & me fit entendre qu'ils eſtoient venus en ce lieu pour faire ſecherie de ce fruict appellé blues, pour leur ſeruir de manne en hyuer, lors qu'ils ne trouuent plus rien.

Le lendemain nous nous ſeparaſmes, & continuaſmes noſtre chemin le long du riuage de ce lac des Attigouantã, où il y a vn grand nombre d'iſles, & fiſmes enuiron 45. lieues, coſtoyant touſiours ce dit lac. Il eſt fort grand, & a prés de trois cents lieues de longueur de l'Orient à l'Occident, & de large cinquante; & à cauſe de ſa grande eſtendue, ie l'ay nommé la mer douce. Il eſt fort abondant en pluſieurs eſpeces de tres-bons poiſſons, tant de ceux que nous auons, que de ceux que n'auons pas, & principalement des truittes qui ſont monſtrueuſement grandes, en ayant veu qui auoient iuſques à quatre pieds & demy de long, & les moindres qui ſe voyent ſont de deux pieds & demy. Comme auſſi des brochets au ſemblable, & certaine maniere d'eſturgeon, poiſſon fort grand, & d'vne merueilleuſe bonté. Le pays qui borne ce lac en

Attigouantan lac de quatre cens lieues de long.

Lac abondant en truites.

partie eſt aſpre du coſté du nort, & en partie plat, & inhabité de Sauuages, quelque peu couuert de bois, & de cheſnes. Puis aprés nous trauerſaſmes vne baye, qui fait vne des extremitez du lac, & fiſmes enuiron ſept lieues, iuſques à ce que nous arriuaſmes en la cõtrée des Attigouantan, à vn village appellé Otoüacha, qui fut le premier iour d'Aouſt, où trouuaſmes vn grand changement de pays, ceſtuy-cy eſtant fort beau, & la plus grande partie deſerté, accompagné de force collines, & de pluſieurs ruiſſeaux, qui rendent ce terroir agreable. Ie fus viſiter leurs bleds d'Inde, qui eſtoient lors fort aduancez pour la ſaiſon.

Village nõmé Otouacha.

Pays deſerté.

Ces lieux me ſemblerent tres-plaiſans, au regard d'vne ſi mauuaiſe contrée d'où nous venions de ſortir. Le lendemain ie fus à vn autre village appellé Carmaron, diſtant d'iceluy d'vne lieue, où ils nous receurent fort amiablement, nous faiſans feſtin de leur pain, citrouilles, & poiſſon. Pour la viande, elle y eſt fort rare. Le Chef dudit village me pria fort d'y ſejourner, ce que ie ne peus luy accorder, ains m'en retournay à noſtre village.

Village nõmé Carmaron.

Le lendemain ie partis de ce village pour aller à vn autre, appellé Touaguainchain, & à vn autre appellé Tequenonquiaye, eſquels nous fuſmes receus des habitans deſdits lieux fort amiablement, nous faiſans la meilleure chere qu'ils pouuoient de leurs bleds d'Inde en pluſieurs façons, tant ce pays eſt beau & bon, par lequel il fait beau cheminer.

Autre village appellé Touaguainchain.

De là, ie me fis conduire à Carhagouha, fermé de triple palliſſade de bois, de la hauteur de trente-cinq pieds, pour leur defenſe & leur conſeruation.

Estant en ces lieux le 12. d'Aouſt, j'y trouuay 13. à 14. François qui estoient partis deuant moy de ladite riuiere des Prairies. Et voyant que les Sauuages apportoient vne telle longueur à faire leur gros, & que i'aurois du temps pour visiter leur pays, ie deliberay de m'en aller à petites iournées de village en village à Cahiagué, où deuoit estre le rendez-vous de toute l'armée, distant de Carantouan de 14. lieues, & partis de ce village le 14. d'Aouſt auec dix de mes compagnons. Ie visitay cinq des principaux villages, fermez de palliſſades de bois, iusques à Cahiagué, le principal village du pays, où il y a deux cents cabannes assez grandes, où tous les gens de guerre se deuoient assembler. Par tous ces villages ils nous receurent fort courtoisement & humainemẽt. Ce païs est tres-beau, souz la hauteur de quarante quatre degrez & demy de latitude, & fort deserté, où ils sement grande quantité de bleds d'Inde, qui y vient tres-beau, comme aussi des citroüilles, herbe au Soleil, dont ils font de l'huile de la graine, de laquelle ils se frottent la teste. Il est fort trauersé de ruisseaux qui se deschargent dedans le lac: & y a force vignes & prunes, qui sont tres-bonnes, framboises, fraises, petites pommes sauuages, noix, & vne maniere de fruict qui est de la forme & couleur de petits citrõs, cõme de la grosseur d'vn œuf. La plante qui le porte a de hauteur deux pieds & demy, & n'a que trois à quatre fueilles pour le plus, de la forme de celle du figuier, & n'apporte que deux pommes chaque plante. Les chesnes, ormeaux, & hestres y sont en quantité, comme aussi force sapinieres, qui est la retraite ordinaire des perdrix & lapins. Il y a aussi

quantité

quantité de ceriſes petites, & meriſes, & les meſmes eſpeces de bois que nous auõs en nos foreſts de France, ſont en ce pays là. A la verité ce terroir me ſemble vn peu ſablonneux, mais il ne laiſſe pas d'eſtre bon pour cét eſpece de froment. Et en ce peu de pays i'ay recogneu qu'il eſt fort peuplé d'vn nombre infiny d'ames, ſans en ce comprendre les autres contrées où ie n'ay pas eſté, qui ſont (au rapport commun) autant ou plus peuplées que ceux cy-deſſus: me repreſentant que c'eſt grand pitié que tant de creatures viuent & meurent, ſans auoir la cognoiſſance de Dieu, & meſmes ſans aucune religion, ny loy, ſoit diuine, politique, ou ciuile, eſtablie parmy eux. Car ils n'adorent & ne prient en aucune façon, ainſi que i'ay peu recognoiſtre en leur conuerſation. Ils ont bien quelque eſpece de ceremonie entr'eux, que ie deſcriray en ſon lieu, comme pour ce qui eſt des malades, ou pour ſçauoir ce qui leur doit arriuer, meſme touchãt les morts; mais ce ſont de certains perſonnages qui ſ'en veulẽt faire acroire, tout ainſi que faiſoient, ou ſe faiſoit du temps des anciens Payens, qui ſe laiſſoient emporter aux perſuaſions des enchanteurs & deuins: neantmoins la plus-part de ces peuples ne croyent rien de ce qu'ils font, & diſent. Ils ſont aſſez charitables entr'eux, pour ce qui eſt des viures, mais au reſte fort auaricieux, & ne donnent rien pour rien. Ils ſont couuerts de peaux de cerfs, & caſtors, qu'ils traittent auec les Algommequins & Nipiſiriniij, pour du bled d'Inde, & farines d'iceluy.

*Noſtre arriuée à Cahiagué. Deſcription de la beauté du pays: naturel des Sauuages qui y habitent, & les incommoditez que nous receuſmes.*

## CHAPITRE VII.

Arriuee à Cahiagué.

LE dix-ſeptieſme iour d'Aouſt i'arriuay à Cahiagué, où ie fus receu auec grande allegreſſe, & recognoiſſance de tous les Sauuages du pays. Ils receurent nouuelles comme certaine nation de leurs alliez, qui habitent à trois bonnes iournées plus haut que les Entouhonorons, auſquels les Hiroquois font auſſi la guerre, les vouloient aſſiſter en ceſte expedition de cinq cents bons hommes, & faire alliance, & iurer amitié auec nous, ayans grand deſir de nous voir, & que nous fiſſiõs la guerre tous enſemble, & teſmoignoiẽt auoir du contentement de noſtre cognoiſſance: & moy pareillement d'auoir trouué ceſte opportunité, pour le deſir que i'auois de ſçauoir des nouuelles de ce pays là. Ceſte natiõ eſt fort belliqueuſe, à ce que tiennent ceux de la nation des Attigouotans. Il n'y a que trois villages qui ſont au milieu de plus de vingt autres, auſquels ils font la guerre, ne pouuans auoir de ſecours de leurs amis, d'autant qu'il faut paſſer par le pays des Chouontouaroüon, qui eſt fort peuplé, ou bien faudroit prẽdre vn bien grand tour de chemin.

Hiroquois ennemis.

Arriué que ie fus en ce village, où il me conuint ſeiourner, attendãt que les hommes de guerre vinſſent des villages circonuoiſins, pour nous en aller au plu-

ſtoſt qu'il nous ſeroit poſſible ; pendant lequel temps on eſtoit touſiours en feſtins & dances, pour la reſiouiſſance en laquelle ils eſtoient de nous voir ſi reſolus de les aſſiſter en leur guerre, & comme ſaſſeurans deſia de la victoire.

La plus grande partie de nos gens aſſemblez, nous partiſmes du village le premier iour de Septembre, & paſſaſmes ſur le bord d'vn petit lac, diſtant dudit village de trois lieues, où il ſe fait de grandes peſcheries de poiſſon, qu'ils conſeruent pour l'hyuer. Il y a vn autre lac tout ioignant, qui a 26 lieues de circuit, deſcendãt dans le petit par vn endroit où ſe fait la grande peſche dudit poiſſon, par le moyen de quantité de palliſſades, qui ferment preſque le deſtroit, y laiſſant ſeulemẽt de petites ouuertures où ils mettent leurs filets, où le poiſſon ſe prend, & ces deux lacs ſe deſchargent dans la mer douce. Nous ſejournaſmes quelque peu en ce lieu pour attendre le reſte de nos Sauuages, où eſtãs tous aſſemblez auec leurs armes, farines, & choſes neceſſaires, on ſe delibera de choiſir des hommes des plus reſolus qui ſe trouueroient en la troupe, pour aller donner aduis de noſtre partement à ceux qui nous deuoient aſſiſter de cinq cents hommes pour nous ioindre, afin qu'en vn meſme temps nous nous trouuaſſions deuant le fort des ennemis. Ceſte deliberation prinſe, ils dépeſcherent deux canaux, auec douze Sauuages des plus robuſtes, & par meſme moyẽ l'vn de nos truchemens, qui me pria luy permettre faire le voyage ; ce que ie luy accorday facilement, puis qu'il en auoit la volonté, & par ce moyen verroit leur pays, & recognoiſtre les peuples qui y habitent.

Le danger n'eſtoit pas petit, dautant qu'il falloit paſſer par le milieu des ennemis. Nous continuaſmes noſtre chemin vers les ennemis, & fiſmes enuiron cinq à ſix lieuës dans ces lacs, & de là les Sauuages porterent leurs canaux enuirõ dix lieuës par terre, & rencontraſmes vn autre lac de l'eſtenduë de ſix à ſept lieues de long, & trois de large. C'eſt d'où ſort vne riuiere qui ſe va deſcharger dans le grand lac des Entouhonorons. Et ayans trauerſé ce lac, nous paſſaſmes vn ſault d'eau, continuant le cours de ladite riuiere, touſiours à val, enuiron ſoixante-quatre lieues, qui eſt l'entrée dudit val des Entouhonorons, & paſſaſmes cinq ſauts par terre, les vns de quatre à cinq lieues de long, où y a pluſieurs lacs qui ſont d'aſſez belle eſtenduë; comme auſſi ladite riuiere qui paſſe parmy, eſt fort abondante en bons poiſſons, & eſt tout ce pays fort beau & plaiſant. Le long du riuage il ſemble que les arbres y ayent eſté plantez par plaiſir en la pluspart des endroits: auſſi que tous ces pays ont eſté autrefois habitez de Sauuages, qui depuis ont eſté contraints de l'abandonner, pour la crainte de leurs ennemis. Les vignes & noyers y ſont en grande quantité, & les raiſins y viennent à maturité, mais il y reſte touſiours vne aigreur acre; ce qui prouient à faute d'eſtre cultiuez: car ce qui eſt deſerté en ces lieux eſt aſſez agreable.

Beauté & fertilité du pays.

La chaſſe des cerfs & des ours y eſt fort frequente. Nous y chaſſaſmes, & en priſmes bon nombre en deſcendant. Pour ce faire, ils ſe mettoient quatre ou cinq cents Sauuages en haye dans le bois, iuſques à ce qu'ils euſſent attaint certaines pointes qui donnent dans la

Inuention de prendre & chaſſer les ours, cerfs, & toute ſorte de venaiſõ.

riuiere, & puis marchans par ordre ayans l'arc & la flesche en la main, en criant & menãt vn grand bruit pour estonner les bestes, ils vont tousiours iusques à ce qu'ils viennent au bout de la pointe. Or tous les animaux qui se trouuent entre la pointe & les chasseurs, sont contraints de se jetter à l'eau, sinon qu'ils passent à la mercy des flesches qui leur sont tirées par les chasseurs, & cependant les Sauuages qui sont dans les canaux posez & mis exprés sur le bord du riuage, s'approchent des cerfs, & autres animaux chassez & harassez, & fort estonnez. Lors les chasseurs les tuent facilement auec des lames d'espées emmanchées au bout d'vn bois, en façon de demie pique, & font ainsi leur chasse; comme aussi au semblable dans les isles, où il y en a à quantité. Ie prenois vn singulier plaisir à les voir ainsi chasser, remarquant leur industrie. Il en fut tué beaucoup de coups d'harquebuze, dont ils s'estonnoient fort. Mais il arriua par malheur qu'en tirant sur vn cerf, vn Sauuage se rencontra deuant le coup, & fut blessé d'vne harquebuzade, n'y pensant nullement, comme il est à presuppoſer, dont il s'ensuiuit vne grande rumeur entre eux, qui neantmoins s'appaisa, en donnant quelques presens au blessé, qui est la façõ ordinaire pour appaiſer & amortir les querelles. Et où le blessé decederoit, on fait les presens & dons aux parens de celuy qui aura esté tué. Pour le gibbier, il y est en grande quantité lors de la saison. Il y a aussi force gruës blanches comme les cygnes, & plusieurs autres especes d'oiseaux semblables à ceux de France.

Accidẽt par vne harquebuzade.

Forme d'appaiſer les inimitiez.

Abondance d'oiſeaux de riuiere.

Nous fusmes à petites iournées iusques sur le bord du

lac des Entouhonorons, touſiours chaſſant, comme dit eſt cy-deſſus, où eſtans, nous fiſmes la trauerſe en l'vn des bouts, tirant à l'Orient, qui eſt l'entrée de la grande riuiere Sainct Laurent, par la hauteur de quarante-trois degrez de latitude, où il y a de belles iſles fort grandes en ce paſſage. Nous fiſmes enuiron quatorze lieuës pour paſſer iuſques à l'autre coſté du lac, tirant au ſud, vers les terres des ennemis. Les Sauuages cacherent tous leurs canaux dans les bois, proches du riuage. Nous fiſmes par terre enuiron 4. lieues ſur vne playe de ſable, où ie remarquay vn pays fort agreable & beau, trauerſé de pluſieurs petits ruiſſeaux, & deux petites riuieres qui ſe deſchargent audit lac, & force eſtangs & prairies, oú il y auoit vn nombre infiny de gibbier, force vignes, & beaux bois, grand nombre de chaſtaigners, dont le fruict eſtoit encore en ſon eſcorce, qui eſt fort petit, mais d'vn bon gouſt. Tous les canaux eſtans ainſi cachez, nous laiſſaſmes le riuage du lac, qui a 80. lieues de long, & 25. de large; la plus grande partie duquel eſt habité de Sauuages ſur les coſtes des riuages d'iceluy, & continuaſmes noſtre chemin par terre 25. à 30. lieues. Durant quatre iournées nous trauerſaſmes quantité de ruiſſeaux, & vne riuiere, procedante d'vn lac qui ſe deſcharge dans celuy des Entouhonorons. Ce lac eſt de l'eſtendue de 25. ou 30. lieues de circuit, oú il y a de belles iſles, & eſt le lieu oú les Hiroquois ennemis font leur peſche de poiſſon, qui y eſt en abondance.

Abondance de vignes.

Chaſtaigners.

Le 9. du mois d'Octobre nos Sauuages allans pour deſcouurir, rencontrerent vnze Sauuages qu'ils prindrent priſonniers, à ſçauoir 4. femmes, trois garçons,

Sauuages prennent des femmes priſonnieres.

vne fille,& trois hommes, qui alloient à la pesche de poisson, esloignez du fort des ennemis de 4. lieues. Or est à noter que l'vn des chefs voyant ces prisonniers, coupa le doigt à vne de ces pauures femmes pour commencer leur supplice ordinaire. Sur quoy ie suruins sur ces entrefaites, & blasmay le Capitaine Hiroquet, luy representant que ce n'estoit l'acte d'vn homme de guerre, comme il se disoit estre, de se porter cruel enuers les femmes, qui n'ont defense aucune que les pleurs, lesquelles à cause de leur imbecillité & foiblesse, on doit traitter humainement. Mais au contraire qu'on iugeroit cét acte prouenir d'vn courage vil & brutal, & que s'il faisoit plus de ces cruautez, il ne me donneroit courage de les assister, ny fauoriser en leur guerre. A quoy il me repliqua pour toute response, que leurs ennemis les traittoient de mesme façon. Mais puis que ceste façon m'apportoit du desplaisir, il ne feroit plus rien aux femmes, mais bien aux hommes.

Cruauté contre les femmes prisonnieres

Le lendemain sur les trois heures aprés midy nous arriuasmes deuant le fort de leurs ennemis, où les Sauuages firent quelques escarmouches les vns contre les autres, encores que nostre dessein ne fust de nous descouurir iusques au lendemain : mais l'impatience de nos Sauuages ne le peut permettre, tant pour le desir qu'ils auoient de voir tirer sur leurs ennemis, comme pour deliurer quelques-vns des leurs qui s'estoiét par trop engagez. Lors ie m'approchay, & y fus, mais auec si peu d'hommes que i'auois : neantmoins nous leur monstrasmes ce qu'ils n'auoient iamais veu, ny ouy. Car aussi tost qu'ils nous veirent, & entendirent

Guerre cõtre les Hiroquois.

les coups d'harquebuze, & les balles siffler à leurs oreilles, ils se retirerent promptement en leur fort, emportans leurs morts & blessez : & nous aussi semblablement fismes la retraite en nostre gros, auec cinq ou six des nostres blessez, dont l'vn y mourut.

Sauuages craignent les harquebuzades.

Cela estant fait, nous nous retirasmes à la portée d'vn canon, hors de la veuë des ennemis, neantmoins contre mon aduis, & ce qu'ils m'auoient promis. Ce qui m'esmeut à leur vser & dire des paroles assez rudes & fascheuses, afin de les inciter à se mettre en leur deuoir, preuoyant que si toutes choses alloient à leur fantaisie, & selon la conduitte de leur conseil, il n'en pouuoit reüssir que du mal à leur perte & ruine. Neátmoins ie ne laissay pas de leur enuoyer & proposer des moyens dont il falloit vser pour auoir leurs ennemis, qui fut de faire vn cauallier auec de certains bois, qui leur commanderoit par dessus leurs palliſſades, sur lequel on poseroit quatre ou cinq de nos harquebuziers, qui tireroient par dessus leurs palliſſades & galleries, qui estoient bien munies de pierres, & par ce moyen on deslogeroit les ennemis qui nous offensoient de dessus leurs galleries, & cependant nous donnerions ordre d'auoir des ais pour faire vne maniere de mantelets, pour couurir & garder nos gens des coups de flesches & de pierres. Lesquelles choses, à sçauoir ledit cauallier, & les mantelets, se pourroient porter à la main à force d'hommes ; & y en auoit vn fait en telle sorte, que l'eau ne pouuoit pas esteindre le feu, que l'on appliqueroit deuant le fort ; & ceux qui seroient sur le cauallier feroient leur deuoir, auec quelques harquebuziers qui y seroient logez, & en ce faisant

Machine de guerre.

faisant nous nous defendriõs en sorte, qu'ils ne pourroient approcher pour esteindre le feu que nous appliquerions à leurs closture. Ce que trouuans bon, le lendemain ils se mirent en besongne pour bastir & dresser lesdits caualliers & mantelets; & firent telle diligence, qu'ils furent faits en moins de quatre heures. Ils esperoient que ledit iour les cinq cents hommes promis viendroient, desquels neantmoins on se doutoit, parce que ne s'estans point trouuez au rendez-vous, comme on leur auoit donné charge, & l'auoient promis, cela affligeoit fort nos Sauuages. Mais voyans qu'ils estoient bon nombre pour prendre leur fort, & iugeãt de ma part que la longueur en toutes affaires est tousiours preiudiciable, du moins à beaucoup de choses, ie les pressay d'attaquer led. fort, leur remonstrant que les ennemis ayans recogneu leurs forces, & l'effect de nos armes, qui perçoient ce qui estoit à l'espreuue des flesches, ils se seroient barricadez & couuerts, comme de faict ils y remedierent fort bien: car leur village estoit enclos de quatre bonnes pallissades de grosses pieces de bois entrelassées les vnes parmy les autres, où il n'y auoit pas plus de demy pied d'ouuerture entre deux, de la hauteur de trente pieds, & les galeries comme en maniere de parappel, qu'ils auoient garnies de double pieces de bois, à l'espreuue de nos harquebuzes, & estoient proches d'vn estang, où l'eau ne leur manquoit aucunement, auec quantité de goutieres qu'ils auoient mises entre deux, lesquelles jettoient l'eau au dehors, & la mettoient par dedans à couuert pour esteindre le feu. Voila la façon dont ils vsent tant en leurs fortifica-

Façon de guerroyer des Sauuages.

tions, qu'en leurs defenſes, & bien plus forts que les villages des Attigouântan, & autres.

Donc nous nous approchaſmes pour attaquer ce village, faiſant porter noſtre cauallier par deux cents hommes des plus forts, qui le poſerét deuant à la longueur d'vne pique, où ie fis monter quatre harquebuziers, bien à couuert des fleſches & pierres qui leur pouuoient eſtre tirées & jettées. Cependant l'ennemy ne laiſſa pour cela de tirer & jetter grand nombre de fleſches & de pierres par deſſus leurs palliſſades. Mais la multitude des coups d'harquebuze qu'on leur tiroit, les contraignit de deſloger, & d'abandonner leurs galeries. Et comme on portoit le cauallier, au lieu d'apporter les mantelets par ordre, & celuy où nous deuions mettre le feu, ils les abandonnerent, & ſe mirent à crier contre leurs ennemis, en tirant des coups de fleſches dedans le fort, qui (à mon opinion) ne faiſoient pas beaucoup d'execution. Il les faut excuſer, car ce ne ſont pas gens de guerre, & d'ailleurs ils ne veulent point de diſcipline, ny de correction, & ne font que ce qui leur ſemble bon. C'eſt pourquoy inconſiderément vn mit le feu contre le fort tout au rebours de bien, & contre le vent, tellement qu'il ne fit aucun effect. Le feu paſſé, la plus-part des Sauuages commencerent à apporter du bois contre les palliſſades, mais en ſi petite quantité, que le feu ne fit grand effect: auſſi le deſordre qui ſuruint entre ce peuple fut ſi grand, qu'on ne ſe pouuoit entendre. I'auois beau crier aprés eux, & leur remonſtrer au mieux qu'il m'eſtoit poſſible, le danger où ils ſe mettoient par leur mauuaiſe intelligence, mais ils n'entendoient rien pour

Sauuages ne veulent point de diſcipline militaire.

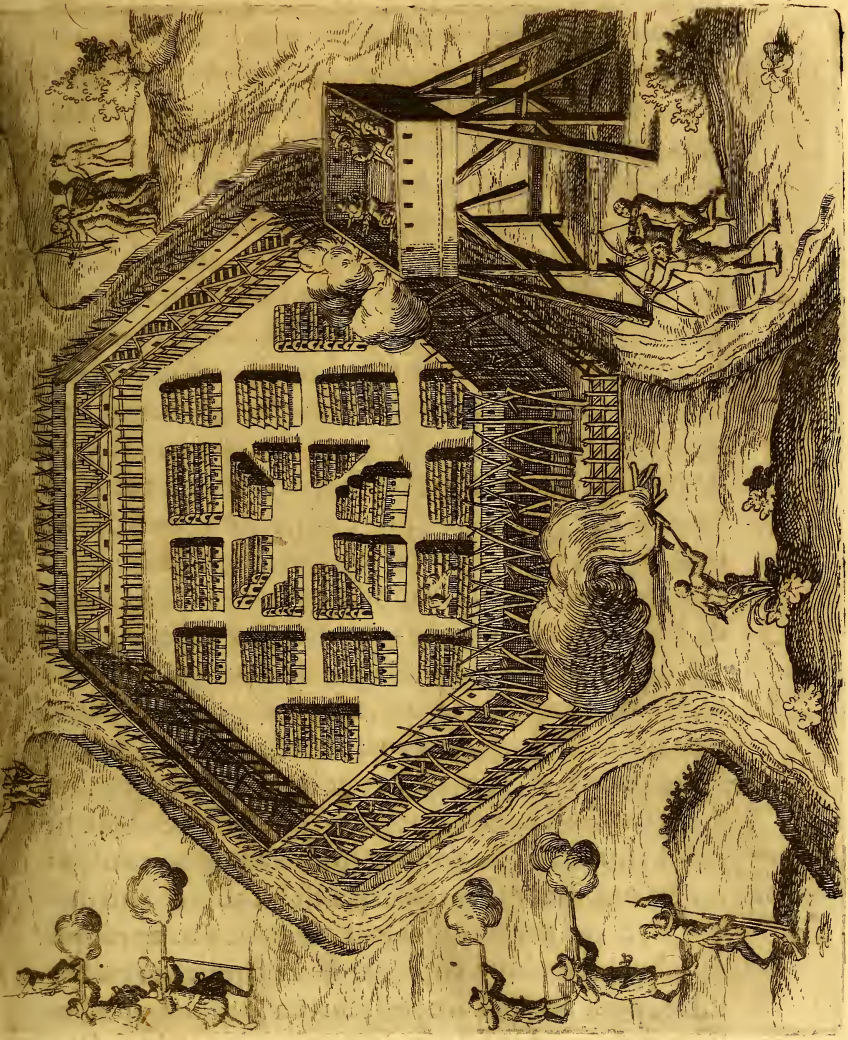

pour le grand bruit qu'ils faiſoient. Et voyant que c'eſtoit me rompre la teſte de crier, & que mes remõſtrances eſtoient vaines, & n'y auoit moyen de remedier à ce deſordre, ie me reſolus auec mes gens de faire ce qui me ſeroit poſſible, & tirer ſur ceux que nous pourrions deſcouurir, & apperceuoir. Cependant les ennemis faiſoiẽt profit de noſtre deſordre: ils alloient à l'eau, & en jettoient en telle abondance, qu'on euſt dit que c'eſtoient ruiſſeaux qui tomboient par leurs goutieres, tellement qu'en moins de rien le feu fut du tout eſteint, & ne ceſſoient de tirer pluſieurs coups de fleſches, qui tomboient ſur nous comme greſle. Ceux qui eſtoient ſur le cauallier en tuerent & eſtropierent beaucoup. Nous fuſmes en ce combat enuiron trois heures. Il y eut deux de nos Chefs, & des principaux bleſſez, à ſçauoir vn appellé Ochateguain, l'autre Orani, & enuiron quinze d'autres particuliers. Les autres de leur coſté voyans leurs gens bleſſez, & quelques-vns de leurs Chefs, commencerent à parler de retraitte, ſans plus combattre, attendãt les cinq cents hommes, qui ne deuoiẽt plus gueres tarder à venir, & ainſi ſe retirerent, n'ayans que ceſte boutade de deſordre.

Les Capitaines des Sauuages n'ont point d'authorité ſur leurs ſoldats.

Au reſte, les Chefs n'ont point de commandement abſolu ſur leurs compagnons, qui ſuiuent leur volonté, & font à leur fantaiſie, qui eſt la cauſe de leur deſordre, & qui ruine toutes leurs affaires. Car ayans reſolu quelque choſe entr'eux, il ne faudra qu'vn beliſtre, pour rompre leur reſolution, & faire vn nouueau deſſein. Ainſi les vns pour les autres ils ne font rien, comme il ſe peut voir par ceſte expedition.

L'Autheur eſt bleſſé.

Ayant eſté bleſſé de deux coups de fleſche, l'vn

dans la jambe,& l'autre au genoüil,qui m'apporta vne grande incommodité, nous nous retiraſmes en noſtre fort. Où eſtans tous aſſemblez,ie leur fis pluſieurs remonſtrances ſur le deſordre qui ſ'eſtoit paſſé, mais tous mes diſcours ne ſeruirent de rien, & ne les eſmeut aucunemẽt, diſans que beaucoup de leurs gens auoient eſté bleſſez,& moy-meſme, & que cela donneroit beaucoup de fatigue & d'incommodité aux autres faiſant la retraite, pour les porter. Que de retourner plus contre leurs ennemis, comme ie leur propoſois, il n'y auoit aucun moyen: mais bien qu'ils attendroiẽt encores quatre iours les cinq cents hommes qui deuoient venir, & eſtans venus, ils feroient encores vn ſecond effort contre leurs ennemis,& executeroient mieux ce que ie leur dirois, qu'ils n'auoiẽt fait par le paſſé. Il en fallut demeurer là, à mon grand regret. Cy deuant eſt repreſenté comme ils fortifient leurs villes, & par ceſte figure l'on peut entendre & voir, que celles des amis & ennemis ſont ſemblablement fortifiées.

Le lendemain il fit vn vent fort impetueux qui dura deux iours, grandement fauorable à mettre derechef le feu au fort des ennemis; ſur quoy ie les preſſay fort: mais craignans d'auoir pis,& d'ailleurs ſe repreſentans leurs bleſſez, cela fut cauſe qu'ils n'en voulurent rien faire.

Nous fuſmes campez iuſques au 16. dudit mois,où durant ce temps il ſe fit quelques eſcarmouches entre les ennemis & les noſtres, qui demeuroient le plus ſouuent engagez parmy eux,pluſtoſt par leur imprudence, que faute de courage; & vous puis certifier

qu'il nous falloit à toutes les fois qu'ils alloient à la charge, les aller desgager de la presse, ne se pouuans retirer qu'en faueur de nos harquebuzades, que les ennemis redoutoient & apprehendoient fort. Car si tost qu'ils apperceuoient quelqu'vn de nos harquebuziers, ils se retiroiét promptement, nous disans par forme de persuasion, que nous ne nous meslassions point en leurs combats, & que leurs ennemis auoient bien peu de courage de nous requerir de les assister, auec tout plein d'autres discours sur ce sujet.

La maniere d'emmener les blessez.

Voyant que les cinq cents hommes ne venoient point, ils delibererent de partir, & faire retraite au plustost, & commencerent à faire certains paniers pour porter les blessez, qui sont mis là dedans, entassez en vn monceau, pliez & garrotez de telle façon, qu'il est impossible de se mouuoir, moins qu'vn petit enfant en son maillot, & n'est pas sans leur faire ressentir de grandes douleurs. Ie le puis certifier, ayant esté porté quelques iours sur le dos de l'vn de nos Sauuages ainsi lié & garroté, ce qui me faisoit perdre patience. Aussi tost que ie peus auoir la force de me soustenir, ie sortis de ceste prison, ou à mieux dire, de la gehenne.

Les ennemis nous poursuiuirent enuiron demie lieuë de loin, pour essayer d'attraper quelques vns de ceux qui faisoient l'arriere-garde: mais leurs peines furent inutiles, & se retirerent.

Prudente façõ de faire la retraite.

Tout ce que i'ay remarqué de bon en leur guerre, est qu'ils font leur retraite fort seurement, mettans tous les blessez & les vieux au milieu d'eux, estans sur le deuant, aux aisselles, & sur le derriere bien armez, & arrãgez par ordre de la façon, iusques à ce qu'ils soient

en lieu de seureté, sans rompre leur ordre. Leur retraite estoit fort longue, comme de 25. à 30. lieues, qui donna beaucoup de fatigue aux blessez, & à ceux qui les portoient, encores qu'ils se changeassent de temps en temps.

Le 18. dudit mois il tomba force neiges, qui durerent fort peu, auec vn grand vent, qui nous incommoda fort: neantmoins nous fismes tant que nous arriuasmes sur le bord dudit lac des Entouhonorons, & au lieu où estoiẽt nos canaux cachez, que l'on trouua tous entiers: car on auoit eu crainte que les ennemis les eussent rõpus. Estans tous assemblez, & prests de se retirer à leur village, ie les priay de me remener à nostre habitation; ce qu'ils ne voulurent m'accorder du commencement: mais en fin ils s'y resolurent, & chercherent 4. hommes pour me conduire, lesquels s'offrirent volontairement. Car (comme i'ay dit cy-dessus) les Chefs n'ont point de commandement sur leurs compagnons, qui est cause que bien souuent ils ne font pas ce qu'ils voudroient bien. Ces 4. hommes estans prests, il ne se trouua point de canau, chacun ayant affaire du sien. Ce n'estoit pas me donner sujet de contentement, au contraire cela m'affligeoit fort, d'autant qu'ils m'auoient promis de me remener & conduire aprés leur guerre, à nostre habitation: outre que i'estois fort mal accommodé pour hyuerner auec eux, car autrement ie ne m'en fusse pas soucié. Quelques iours aprés i'apperceus que leur dessein estoit de me retenir, & mes compagnons aussi, tant pour leur seureté, craignans leurs ennemis, que pour entendre ce qui se passoit en leurs conseils & assemblées, que

pour resoudre ce qu'il conuenoit faire à l'aduenir.

Le lendemain 28. dudit mois, chacun commença à se preparer, les vns pour aller à la chasse des cerfs, les autres aux ours, castors; autres à la pesche du poisson, autres à se retirer en leurs villages. Et pour ma retraite & logement, il y eut vn des principaux Chefs appellé Darontal, auec lequel i'auois quelque familiarité, qui me fit offre de sa cabanne, viures, & commoditez, lequel prit aussi le chemin de la chasse du cerf, qui est tenuë pour la plus noble entr'eux. Aprés auoir trauersé le bout du lac de ladite isle, nous entrasmes dans vne riuiere enuiron 12. lieuës, puis ils porterent leurs canaux par terre demie lieuë, au bout de laquelle nous entrasmes en vn lac qui a d'estenduë 10. à 12. lieues de circuit, où il y auoit grande quantité de gibbier, comme cygnes, grües blanches, outardes, canards, sarcelles, mauuis, alloüettes, beccassines, oyes, & plusieurs autres sortes de vollatilles que l'on ne peut nombrer, dont j'en tuay bon nombre, qui nous seruit bien, attendant la prise de quelque cerf, auquel lieu nous fusmes en vn certain endroit esloigné de dix lieues, où nos Sauuages iugeoient qu'il y en auoit quantité. Ils s'assemblerent 25. Sauuages, & se mirent à bastir deux ou trois cabannes de pieces de bois, accommodées les vnes sur les autres, & les calfeutrerent auec de la mousse, pour empescher que l'air n'y entrast, les couurant d'escorces d'arbres. Ce qu'estant fait, ils furent dans le bois, proche d'vne petite sapiniere, où ils firét vn clos en forme de triangle, fermé des deux costez, ouuert par l'vn d'iceux. Ce clos fait de grandes pallissades de bois fort pressé, de la hauteur de 8. à 9. pieds, & de long

Chasse du cerf tenuë la plus noble.

Lac où il y a grande quantité de gibbier.

Bastimens des Sauuages.

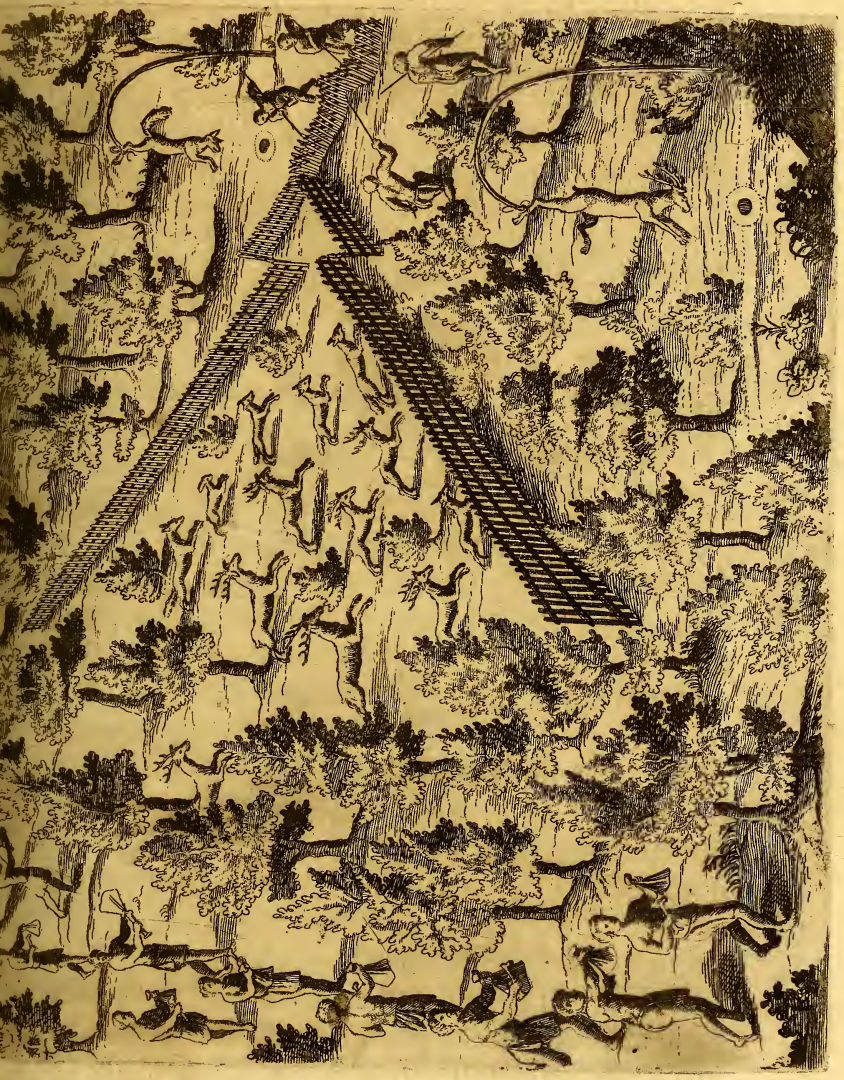

& de long de chacun coſté prés de mil cinq cents pas; au bout duquel triangle y a vn petit clos, qui va touſiours en diminuant, couuert en partie de branchages, y laiſſant ſeulemẽt vne ouuerture de cinq pieds, comme la largeur d'vn moyen portail, par où les cerfs deuoient entrer. Ils firent ſi bien, qu'en moins de dix iours ils mirent leur clos en eſtat. Cependant d'autres Sauuages alloient à la peſche du poiſſon, comme truites & brochets de grandeur monſtrueuſe, qui ne nous manquerent en aucune façon. Toutes choſes eſtans faites, ils partirent demie heure deuant le iour pour aller dans le bois, à quelque demie lieuë de leurdit clos, ſ'eſloignant les vns des autres de quatre vingts pas, ayant chacun deux baſtons, deſquels ils frapent l'vn ſur l'autre, marchant au petit pas en cét ordre, iuſques à ce qu'ils arriuent à leur clos. Les cerfs oyans ce bruit ſ'enfuyent deuant eux, iuſques à ce qu'ils arriuent au clos, où les Sauuages les preſſent d'aller, & ſe ioignent peu à peu vers l'ouuerture de leur triangle, où les cerfs coulent le long deſdites palliſſades, iuſques à ce qu'ils arriuent au bout, où les Sauuages les pourſuiuent viuemẽt, ayant l'arc & la fleſche en main, preſts à deſcocher, & eſtant au bout de leurdit triangle ils commencent à crier, & contrefaire les loups, dont y a quãtité, qui mangẽt les cerfs: leſquels oyans ce bruit effroyable, ſont contraints d'entrer en la retraitte par la petite ouuerture, où ils ſont pourſuiuis fort viuement à coups de fleſches, & là ſont pris aiſément: car ceſte retraitte eſt ſi bien cloſe & fermée, qu'ils n'en peuuent ſortir. Il y a vn grand plaiſir en ceſte chaſſe, qu'ils continuoiẽt de deux iours en deux

iours, si bien qu'en trente-huict iours ils en prirent six vingts, desquels ils se donnent bonne curée, reseruans la graisse pour l'hyuer, & en vsent comme nous faisons du beurre, & quelque peu de chair qu'ils emportent à leurs maisons, pour faire des festins entr'eux, & des peaux ils en font des habits.

Ils ont d'autres inuentiõs à prendre les cerfs, comme au piege, dont ils en font mourir beaucoup, ainsi que voyez cy-deuant dépeinte la forme de leur chasse, clos, & pieges. Voila comme nous passasmes le temps attendant la gelée, pour retourner plus aisément, d'autant que le pays est grandement maresca-geux.

Au commencement que nous fortisimes pour aller chasser, ie m'engageay tellement dans les bois à poursuiure vn certain oiseau, qui me sembloit estrange, ayant le bec approchant d'vn perroquet, & de la grosseur d'vne poulle, le tout iaulne, fors la teste rouge, & les aisles bleuës, & alloit de vol en vol comme vne perdrix. Le desir que i'auois de le tuer me le fit poursuiure d'arbre en arbre fort long temps, iusques à ce qu'il s'enuolla. Et perdant toute esperance, ie voulus retourner sur mes brisées, où ie ne trouuay aucun de nos chasseurs, qui auoient tousiours gaigné pays iusques à leur clos: & taschant de les attraper, allant ce me sembloit droit où estoit ledit clos, ie m'esgaray parmy les forests, allãt tantost d'vn costé, tantost d'vn autre, sans me pouuoir recognoistre, & la nuict suruenãt, ie la passay au pied d'vn grãd arbre. Le lendemain ie commençay à faire chemin iusques sur les 3. heures du soir, où ie rencontray vn petit estang dormãt, & y

L'Autheur s'esgare dãs les bois.

apperceus du gibbier,& tuay trois ou quatre oiſeaux. Las & recreu,ie commençay à me repoſer,& faire cuire ces oiſeaux, dont ie me repeus. Mon repas pris, ie penſay à par-moy ce que ie deuois faire, priant Dieu qu'il luy pleuſt m'aſſiſter en mon infortune dans ces deſerts; car trois iours durant il ne fit que de la pluye entre-meſlee de nege.

Remettant le tout en ſa miſericorde, ie repris courage plus que deuant, allant çà & là tout le iour ſans apperceuoir aucune trace ou ſentier que celuy des beſtes ſauuages, dont j'en voyois ordinairement bon nombre; & paſſay ainſi la nuict ſans aucune conſolation. L'aube du iour venu (aprés auoir vn peu repeu) ie pris reſolution de trouuer quelque ruiſſeau, & le coſtoyer, iugeant qu'il falloit de neceſſité qu'il s'allaſt deſcharger en la riuiere,ou ſur le bord où eſtoient nos chaſſeurs. Ceſte reſolution priſe, ie l'executay ſi bien, que ſur le midy ie me trouuay ſur le bord d'vn petit lac, comme de lieue & demie, où j'y tuay quelque gibbier,qui m'accommoda fort, & auois encores huict à dix charges de poudre. Marchant le long de la riue de ce lac pour voir où il deſchargeoit, ie trouuay vn ruiſſeau aſſez ſpacieux,que ie ſuiuis iuſques ſur les cinq heures du ſoir,que i'entendis vn grand bruit: & preſtant l'oreille, ie ne peus comprendre ce que c'eſtoit, iuſques à ce que i'entendis ce bruit plus clairement,& iugeay que c'eſtoit vn ſault d'eau de la riuiere que ie cherchois. M'approchant de plus prés,j'apperceus vne eſcluſe, où eſtant paruenu,ie me rencontray en vn pré fort grand & ſpacieux, où il y auoit grand nombre de beſtes ſauuages. Et regardant à la main

droite, ie veis la riuiere large & ſpacieuſe. Deſirant recognoiſtre cét endroit, & marchant en ce pré, ie me rencontray en vn petit ſentier, où les Sauuages portent leurs canaux. Ayant bien conſideré ce lieu, ie recogneus que c'eſtoit la meſme riuiere, & que i'auois paſſé par là. Bien aiſe de cecy, ie ſoupay de ſi peu que i'auois, & couchay là la nuict. Le matin venu, conſiderãt le lieu où i'eſtois, ie iugeay par certaines montagnes qui ſont ſur le bord de ladite riuiere, que ie ne m'eſtois point trompé, & que nos chaſſeurs deuoient eſtre au deſſus de moy de quatre ou cinq bõnes lieues, que ie fis à mon aiſe, coſtoyant le bord de lad. riuiere, iuſques à ce que i'apperceus la fumée de noſd. chaſſeurs: auquel lieu i'arriuay auec beaucoup de contentement, tant de moy, que de deux qui me cerchoiẽt, & auoient perdu eſperance de me reuoir; & me prierent de ne m'eſcarter plus d'eux, ou que ie portaſſe mõ cadran ſur moy, lequel i'auois oublié, qui m'euſt peu remettre en mon chemin. Ils me diſoient: *Si tu ne fuſſes venu, & que nous n'euſſions peu te trouuer, nous ne ſerions plus allez aux François, de peur qu'ils ne nous euſſent accuſez de t'auoir fait mourir.* Du depuis Darontal eſtoit fort ſoigneux de moy quand i'allois à la chaſſe, me donnant touſiours vn Sauuage pour m'accompagner.

Retournant à mon propos, ils ont vne certaine reſuerie en ceſte chaſſe, telle, qu'ils croyent que ſ'ils faiſoient roſtir de la viande priſe en ceſte façon, ou qu'il tombaſt de la graiſſe dans le feu, ou que quelques os y fuſſent jettez, qu'ils ne pourroient plus prendre de cerfs, & pour ce ſujet me prioient de n'en point

faire roſtir. Pour ne les ſcandaliſer, ie m'en deportois, eſtant deuant eux : puis leur ayant dit que j'en auois fait roſtir, ils ne me vouloient croire, diſans que ſi cela euſt eſté, ils n'auroient pris aucuns cerfs, telle choſe ayant eſté commiſe.

---

*Comme les Sauuages trauerſent les glaces. Des peuples du petum. Leur forme de viure. Peuples appellez la nation neutre.*

## CHAPITRE VIII.

LE quatriéme iour de Decembre nous partiſmes de ce lieu, marchant ſur la riuiere qui eſtoit gelée, & ſur les lacs & eſtangs glacez, & par les bois, l'eſpace de dix-neuf iours, qui n'eſtoit pas ſans beaucoup de peine & trauail, tant pour les Sauuages qui eſtoient chargez de cent liures peſant chacun, comme de moy-meſme qui portois la peſanteur de 20. liures. Il eſt bien vray que i'eſtois quelquefois ſoulagé par nos Sauuages, mais nonobſtant ie ne laiſſois pas de receuoir beaucoup d'incommoditez. Quant à eux, pour trauerſer plus aiſément les glaces, ils ont accouſtumé de faire de certaines trainées de bois, ſur leſquels ils mettent leurs charges, & les traiſnent aprés eux ſans aucune difficulté, & vont fort promptement. Quelques iours aprés il arriua vn grand dégel qui nous tourmenta grandement : car il nous falloit paſſer par dedans des ſapinieres pleines de ruiſſeaux, eſtangs, marais & pallus, auec quantité de boiſées renuerſées les vnes ſur les

autres, qui nous donnoit mille maux, auec des embarraſſemens qui nous apportoient de grandes incommoditez, pour eſtre touſiours moüillez iuſques au deſſus du genoüil. Nous fuſmes quatre iours en cét eſtat, à cauſe qu'en la plus grande partie des lieux les glaces ne portoient point: & fiſmes tant, que nous arriuaſmes à noſtre village le 23. iour dudit mois, où le Capitaine Yroquet vint hyuerner auec ſes compagnons, qui ſont Algommequins, & ſon fils, qu'il amena pour faire traitter & penſer, lequel allant à la chaſſe auoit eſté fort offenſé d'vn ours, le voulant tuer.

M'eſtant repoſé quelques iours, ie deliberay d'aller voir les peuples en l'hyuer, que l'eſté & la guerre ne m'auoient peu permettre de viſiter. Ie partis de ce village le 14. de Ianuier enſuiuant, aprés auoir remercié mon hoſte du bon traittement qu'il m'auoit fait: & croyant ne le reuoir de trois mois, ie prins congé de luy. Menant auec moy quelques François, ie m'acheminay à la nation du petum, où i'arriuay le 17. dudit mois de Ianuier. Ces peuples ſement le maïs, appellé par deçà bled de Turquie, & ont leur demeure arreſtée comme les autres. Nous fuſmes en ſept autres villages leurs voiſins & alliez, auec leſquels nous contractaſmes amitié, & nous promirent de venir vn bon nombre à noſtre habitation. Ils nous firent fort bonne chere, & nous firent preſent de chair & poiſſon pour faire feſtin, comme eſt leur couſtume, où tous les peuples accouroient de toutes parts pour nous voir, en nous faiſant mille demonſtrations d'amitié, & nous conduiſoient en la plus-part du chemin. Le pays eſt remply de coſtaux, & petites campagnes, qui

rendent ce terroir agreable. Ils commençoient à baſtir deux villages, par où nous paſſaſmes, au milieu des bois, pour la commodité qu'ils trouuent d'y baſtir & les enclorre. Ces peuples viuent comme les Attignouaatitans, & meſmes couſtumes, & ſont proches de la nation neutre, qui eſt puiſſante, qui tient vne grande eſtenduë de pays, à trois iournées d'eux.

Leur forme de viure.

Aprés auoir viſité ces peuples, nous partiſmes de ce lieu, & fuſmes à vne nation de Sauuages, que nous auons nommez les cheueux releuez, leſquels furẽt fort ioyeux de nous reuoir, auec leſquels nous fiſmes auſſi amitié, & qui pareillement nous promirent de nous venir trouuer, & voir à ladite habitation. En cét endroit il m'a ſemblé à propos de les dépeindre, & faire vne deſcription de leurs pays, mœurs, & façons de faire. En premier lieu, ils font la guerre à vne autre nation de Sauuages, qui ſ'appellent Aſiſtagueronon, qui veut dire gens de feu, eſloignez d'eux de dix iournées. Ce fait, ie m'informay fort particulierement de leur pays, & des nations qui y habitent, quels ils ſont, & en quelle quantité. Icelle nation ſont en grand nombre, & la plus-part grãds guerriers, chaſſeurs, & peſcheurs. Ils ont pluſieurs Chefs, qui commandent chacun en leur contrée. La plus grand' part ſement des bleds d'Inde, & autres. Ce ſont chaſſeurs qui vont par troupes en pluſieurs regions & contrées, où ils trafiquent auec d'autres nations eſloignées de plus de quatre à cinq cents lieües. Ce ſont les plus propres Sauuages en leurs meſnages que i'aye veu, & qui trauaillent le plus induſtrieuſement aux façons des nattes, qui ſont leurs tapis de Turquie. Les femmes ont le corps couuert,

Font la guerre aux Sauuages appellez Aſiſtagueronon, ſ'eſt à dire, gens de feu.

uert, & les hommes descouuert, sans aucune chose, sinon qu'vne robbe de fourrure, qu'ils mettẽt sur leur corps, qui est en façon de manteau, laquelle ils laissent ordinairement, & principalement en esté. Les femmes & les filles ne sont non plus émeuës de les voir de la façon, que si elles ne voyoient rien, qui sembleroit estrange. Elles viuent fort bien auec leurs maris, & ont ceste coustume que lors qu'elles ont leurs mois, elles se retirent d'auec leurs maris, ou les filles d'auec leurs peres & meres, & autres parents, s'en allans en de certaines maisonnettes, où elles se retirent pendãt que le mal leur tient, sans auoir aucune compagnie d'hommes, lesquels leur font porter des viures & commoditez iusques à leur retour; & ainsi l'on sçait celles qui les ont, & celles qui ne les ont pas. Ce sont gens qui font de grands festins, & plus que les autres nations. Ils nous firent fort bonne chere, & nous receurent fort amiablement, & me prierent fort de les assister contre leurs ennemis, qui sont sur le bord de la mer douce, esloignée de deux cents lieuës; à quoy ie leur dis que ce seroit pour vne autre fois, n'estant accommodé des choses necessaires.

Leurs femmes ont le corps descouuert.

Comme elles viuent auec leurs maris.

Il y a aussi à deux ou trois iournées d'iceux vne autre nation de Sauuages, d'vn costé tirant au sud, qui font grand nombre de petum, lesquels s'appellent la nation neutre, qui sont grand nombre de gens de guerre, qui habitent vers le midy de la mer douce, lesquels assistent les Cheueux releuez contre les gens de feu. Mais entre les Yroquois & les nostres, ils ont paix, & demeurent comme neutres. I'auois grand desir de voir ceste nation, mais ils m'en dissuaderent, di-

Peuples appellez la nation neutre.

Ont paix auec les nostres, & les Yroquois.

ſans que l'année precedente vn des noſtres en auoit tué vn, eſtant à la guerre des Entouhonorons, & qu'ils en eſtoient faſchez: nous repreſentans qu'ils ſont fort ſubiects à la vengeance, ne regardans point à ceux qui ont fait le coup, mais le premier qu'ils rencõtrent de la nation, ou bien de leurs amis, ils leur font porter la peine, quand ils en peuuent attraper, ſi auparauant on n'auoit fait accord auec eux, & auoir donné quelques dons & preſens aux parens du defunct; qui m'empeſcha pour lors d'y aller, encores qu'aucuns d'icelle nation nous aſſeurerent qu'ils ne nous feroient aucun mal pour cela. Ce qui nous donna ſujet & occaſion de retourner par le meſme chemin que nous eſtions venus: & continuãt mon voyage, i'allay trouuer la nation des Piſierinij, qui auoient promis de me mener plus outre en la continuation de mes deſſeins & deſcouuertures: mais ie fus diuerty pour les nouuelles qui ſuruindrent de noſtre grand village, & des Algommequins, d'où eſtoit le Capitaine Yroquet, à ſçauoir que ceux de la nation des Attignouantans auoient mis & depoſé entre ſes mains vn priſonnier de nation ennemie, eſperant que ledit Capitaine Yroquet deuſt exercer ſur ce priſonnier la vengeance ordinaire entr'eux. Mais au lieu de ce, l'auroit non ſeulement mis en liberté, ains l'ayant trouué habile, excellent chaſſeur, & tenu comme ſon fils, les Attignouantans ſeroient entrez en ialouſie, & reſolus de ſ'en venger: & de faict auoient diſpoſé vn homme pour entreprendre d'aller tuer ce priſonnier, ainſi allié qu'il eſtoit. Comme il fut executé en la preſence des principaux de la nation Algommequine, qui indignez

Nation des Piſierinij.

d'vn tel acte, & meus de colere, tuerent sur le champ ce temeraire entrepreneur meurtrier; duquel meurtre les Attignouantans se trouuans offensez, & comme iniuriez en ceste action, voyans vn de leurs compagnons mort, prindrent les armes, & se transporterent aux tentes des Algommequins (qui viennent hyuerner proche de leurdit village) lesquels offenserent fort ledit Capitaine Yroquet, qui fut blessé de deux coups de flesche; & vne autre fois pillerent quelques cabannes desdits Algommequins, sans qu'ils se peussent mettre en defense, aussi le party n'eust pas esté égal. Neantmoins cela, lesdits Algommequins ne furent pas quittes, car il leur fallut accorder, & contraints pour auoir la paix, de donner ausdits Attignouantans quelques colliers de pourceline, auec cent brasses d'icelle, ce qu'ils estiment de grand valeur entr'eux: & outre ce, nombre de chaudieres & haches, auec deux femmes prisonnieres en la place du mort. Bref, ils furent en grande dissention (c'estoit ausdits Algommequins de souffrir patiemment ceste grande furie) & penserent estre tous tuez, n'estans pas bien en seureté, nonobstãt leurs presens, iusques à ce qu'ils se veirent en vn autre estat. Ces nouuelles m'affligerent fort, me representant l'inconuenient qui en pourroit arriuer, tant pour eux, que pour nous, qui estiõs en leur pays.

Ce fait, ie rencontray deux ou trois Sauuages de nostre grand village, qui me solliciterent fort d'y aller, pour les mettre d'accord, me disans que si ie n'y allois, aucuns d'eux ne reuiendroient plus vers les François, ayans guerre auec lesdits Algommequins, & nous tenans pour leurs amis. Ce que voyant, ie

m'acheminay au pluſtoſt, & en paſſant ie viſitay les Piſirinis pour ſçauoir quand ils ſeroient preſts pour le voyage du nort; que ie trouuay rompu pour le ſujet de ces querelles & batteries, ainſi que noſtre truchement me fit entendre, & que ledit Capitaine Yroquet eſtoit venu à toutes ces nations pour me trouuer, & m'attendre. Il les pria de ſe trouuer à l'habitation des François, en meſme temps que luy, pour voir l'accord qui ſe feroit entr'eux, & les Atignouaanitans, & qu'ils remiſſent ledit voyage du nort à vne autre fois. Pour cét effect ledit Yroquet auoit donné de la pourceline pour rompre ledit voyage, & nous promirent de ſe trouuer à noſtred. habitatiõ au meſme temps qu'eux.

Sujet de l'affliction de l'Auth.

Qui fut bien affligé ce fut moy, m'attendant bien de voir en ceſte année, ce qu'en pluſieurs autres precedentes i'auois recherché auec beaucoup de ſoing & de labeur. Ces peuples vont negocier auec d'autres qui ſe tiennent en ces parties Septentrionales, eſtans vne bonne partie de ces nations en lieu fort abondãt en chaſſes, & où il y a quantité de grands animaux, dont i'ay veu pluſieurs peaux: & m'ayans figuré leur forme, i'ay iugé eſtre des buffles: auſſi que la peſche du poiſſon y eſt fort abondante. Ils ſont 40. iours à faire ce voyage, tant à aller, que retourner.

Ie m'acheminay vers noſtred. village le 15. iour de Feurier, menant auec moy ſix de nos gens, ou eſtans arriuez, les habitans furent fort aiſes, comme auſſi les Algommequins, que i'enuoyay viſiter par noſtre truchement, pour ſçauoir comme le tout ſ'eſtoit paſſé tant d'vne part que d'autre, n'y ayant voulu aller pour ne leur donner ny aux vns ny aux autres aucun ſoup-

çon. Deux iours se passerent pour entendre des vns & des autres comme le tout s'estoit passé: ce fait, les principaux & anciens du lieu s'en vindrent auec nous, & tous ensemble allasmes vers les Algommequins, où estant en l'vne de leurs cabannes, aprés quelques discours, ils demeurerẽt d'accord de tenir, & auoir agreable tout ce que ie dirois, comme arbitre sur ce sujet; & ce que ie leur proposerois, ils le mettroient en execution. Colligeant & recherchant la volonté & inclination de l'vne & de l'autre partie, & iugeant qu'ils ne demandoient que la paix, ie leur representay que le meilleur estoit de pacifier le tout, & demeurer amis, pour resister plus facilement à leurs ennemis; & partant ie les priay qu'ils ne m'appellassent point pour ce faire, s'ils n'auoient intention de suiure de poinct en poinct l'aduis que ie leur donnerois sur ce different, puis qu'ils m'auoient prié d'en dire mon opinion. Sur quoy ils me dirent derechef, qu'ils n'auoient desiré mon retour à autre fin. Moy d'autre-part iugeãt bien que si ie ne les mettois d'accord, & en paix, ils sortiroient mal contents les vns des autres, chacun d'eux pensant auoir le meilleur droict, aussi qu'ils ne fussent allez à leurs cabannes, si ie n'eusse esté auec eux, ny mesme vers les François, si ie ne m'embarquois, & prenois comme la charge & conduitte de leurs affaires. A cela ie leur dis, que pour mon regard ie n'auois autre intention que de m'en aller auec mon hoste, qui m'auoit tousiours bien traitté, & mal-aisément en pourrois-ie trouuer vn si bon, car c'estoit en luy que les Algommequins mettoient la faute, disans qu'il n'y auoit que luy de Capitaine qui fist prendre les armes.

Sauuages font l'Auth arbitre de leurs differends.

Plusieurs discours se passerent tant d'vne part que d'autre,& la fin fut, que ie leur dirois mon aduis, & ce qui m'en sembleroit.

Voyant qu'ils remettoient le tout à ma volonté, comme à leur pere, & me promettans en ce faisant qu'à l'aduenir ie pourrois disposer d'eux ainsi que bon me sembleroit; ie leur fis responce que i'estois tres-aise de les voir en vne si bõne volonté de suiure mon conseil, leur protestãt qu'il ne seroit que pour le bien & vtilité des peuples.

D'autre costé i'estois fort affligé d'auoir entendu d'autres tristes nouuelles, à sçauoir la mort de l'vn de leurs parents & amis, que nous tenions comme le nostre, & que ceste mort auoit peu causer vne grande desolation, dont il ne s'en fust ensuiuy que guerres perpetuelles entre les vns & les autres, auec plusieurs grands dommages, & alteration de leur amitié, & par consequent les François priuez de leur veuë & frequentation, & contraints d'aller rechercher d'autres nations, & ce d'autãt que nous nous aimions comme freres, laissant à nostre Dieu le chastiement de ceux qui l'auroient merité.

Ie leur remonstray, que ces façons de faire entre deux nations, amis, & freres, comme ils se disoient, estoit indigne entre des hommes raisonnables, ains plustost que c'estoit à faire aux bestes brutes. D'ailleurs, qu'ils estoient assez empeschez à repousser leurs ennemis qui les poursuiuoient, les battans le plus souuent, & les prenans prisonniers iusques dans leurs villages: lesquels voyans vne telle diuision, & des guerres ciuiles entr'eux, se resiouiroient & en fe-

roient leur profit, & les pousseroient & encourageroient à faire & executer de nouueaux desseins, sur l'esperance qu'ils auroient de voir bien tost leur ruine, du moins s'affoiblir par eux-mesmes, qui seroit le vray & facile moyen pour les vaincre & triompher d'eux, & se rendre les maistres de leurs contrées, n'estans point secourus les vns des autres. Qu'ils ne iugeoient pas le mal qui leur en pouuoit arriuer. Que pour la mort d'vn homme ils en mettoient dix mille en danger de mourir, & le reste de demeurer en perpetuelle seruitude. Qu'à la verité vn homme estoit de grande consequence, mais qu'il falloit regarder comme il auoit esté tué, & considerer que ce n'estoit pas de propos deliberé, ny pour commencer vne guerre ciuile parmy eux; cela estant trop euident que le defunct auoit premierement offensé, en ce que de guet-à-pens il auoit tué le prisonnier dans leurs cabannes, chose trop audacieusement entreprise, encores qu'il fust ennemy.

Ce qui esmeut les Algommequins: car voyans vn hõme si temeraire d'auoir tué vn autre en leur cabane, auquel ils auoient donné la liberté, & le tenoiẽt comme vn d'entr'eux, ils furent emportez de la promptitude, & le sang esmeu à quelques-vns plus qu'aux autres, se seroient aduancez, ne se pouuans contenir, ny commander à leur colere, & auroient tué cét homme dont est question: mais pour cela ils n'en vouloient nullement à toute la nation, & n'auoient dessein plus auant à l'encontre de cét audacieux, & qu'il auoit bien merité ce qu'il auoit eu, puis qu'il l'auoit luy-mesme recherché.

Et d'ailleurs, qu'il falloit remarquer que l'Entouhonoron se sentant frapé de deux coups dedans le ventre, arracha le cousteau de sa playe, que son ennemy y auoit laissé, & luy en donna deux coups, à ce qu'on m'auoit certifié : de façon qu'on ne pouuoit sçauoir au vray si c'estoient Algommequins qui eussent tué. Et pour monstrer aux Attigouantan que les Algommequins n'aimoient pas le prisonnier, & que Yroquet ne luy portoit pas tant d'affection comme ils pensoient bien, ils l'auoient mangé, d'autant qu'il auoit donné des coups de cousteau à son ennemy, chose neantmoins indigne d'homme, mais plustoſt de bestes brutes. D'ailleurs, que les Algommequins estoient fort faschez de tout ce qui s'estoit passé, & que s'ils eussent pensé que telle chose fust arriuée, ils leur eussent donné cét Yroquois en sacrifice. D'autre part, qu'ils auoient recompensé icelle mort, & faute, (si ainsi il la falloit appeller) auec de grands presens, & deux prisonniers, n'ayãs sujet à present de se plaindre, & qu'ils deuoient se gouuerner plus modestemẽt en leurs deportemens enuers les Algommequins, qui sont de leurs amis ; & que puis qu'ils m'auoient promis toutes choses mises en deliberation, ie les priois les vns & les autres d'oublier tout ce qui s'estoit passé entr'eux, sans iamais plus y penser, ny se porter aucune haine & mauuaise volonté, & ce faisant, qu'ils nous obligeroient à les aimer, & les assister, comme i'auois fait par le passé. Et où ils ne seroient contents de mon aduis, ie les priois de se trouuer le plus grand nombre d'entr'eux qu'ils pourroient à nostre habitation, où deuant tous les Capitaines des vaisseaux on confirmeroit

firmeroit d'auantage ceſte amitié, & aduiſeroit-on de donner ordre pour les garentir de leurs ennemis, à quoy il falloit penſer.

Lors ils dirent qu'ils tiendroient tout ce que ie leur auois dit, & fort contents en apparence ſ'en retournerét en leurs cabanes, ſinon les Algommequins, qui deſlogerent pour faire retraitte en leur village: mais ſelon mon opinion ils faiſoient demonſtration de n'eſtre pas trop contents, d'autant qu'ils diſoient entr'eux qu'ils ne viendroiét plus hyuerner en ces lieux. La mort de ces deux hommes leur ayant par trop couſté, ie m'en retournay chez mon hoſte, à qui ie dõnay le plus de courage qu'il me fut poſſible, afin de l'eſmouuoir à venir à noſtre habitation, & d'y amener tous ceux du pays.

Pendant quatre mois que dura l'hyuer, j'eus aſſez de loiſir pour conſiderer leur païs, mœurs, couſtumes, & façon de viure, & la forme de leurs aſſemblées, & autres choſes, que ie deſcriray cy-apres. Mais auparauant il eſt neceſſaire de parler de la ſcituation du païs, & contrées, tant pour ce qui regarde les nations, que pour les diſtances d'iceux. Quant à l'eſtenduë, tirant de l'Orient à l'Occidét, elle contient prés de quatre cents cinquante lieuës de long, & deux cents par endroits de largeur du Midy au Septentrion, ſouz la hauteur de quarante & vn degré de latitude, iuſques à quarante-huict & quarãte-neuf. Ceſte terre eſt comme vne iſle, que la grande riuiere Sainct Laurent enceint, paſſant par pluſieurs lacs de grande eſtenduë, ſur le riuage deſquels il habite pluſieurs nations, parlans diuers langages, qui ont leurs demeures arreſtées,

Forme de viure des Algommequins.

les vns amateurs du labourage de la terre, & autres qui ne le ſont pas, leſquels neantmoins ont diuerſes façons de viure, & de mœurs, & les vns meilleurs que les autres. Au coſté vers le nort d'icelle grande riuiere tirant au ſuroueſt enuiron cent lieuës par delà vers les Attigouantans, le pays eſt partie montagneux, & l'air y eſt aſſez temperé, plus qu'en aucun autre lieu deſdites contrées, ſouz la hauteur de quarante & vn degré de latitude. Toutes ces parties & contrées ſont abondantes en chaſſes, comme de cerfs, caribous, eſlans, daims, buffles, ours, loups, caſtors, regnards, foüines, martes, & pluſieurs autres eſpeces d'animaux que nous n'auons pas par deçà. La peſche y eſt abondante en pluſieurs ſortes & eſpeces de poiſſon, tant de ceux que nous auons, que d'autres que nous n'auons pas aux coſtes de France. Pour la chaſſe des oyſeaux, elle y eſt auſſi en quantité, & qui y viennent en leur temps & ſaiſon. Le pays eſt trauerſé de grand nombre de riuieres, ruiſſeaux & eſtangs, qui ſe deſchargent les vns dans les autres, & en leur fin aboutiſſent dedãs le fleuue Sainct Laurent, & dans les lacs par où il paſſe.

Beauté de leur pays.

Le pays eſt fort plaiſant, eſtant chargé de grandes & hautes foreſts, remplies de bois de pareilles eſpeces que ceux que nous auons en France. Bien eſt-il vray qu'en pluſieurs endroits il y a quantité de pays deſerté, où ils ſement des bleds d'Inde: auſſi ce pays eſt abondãt en prairies, pallus, & mareſcages, qui ſert pour la nourriture deſdits animaux. Le pays du nort de ceſte grande riuiere n'eſt ſi agreable que celuy du midy, ſouz la hauteur de quarante-ſept à quarante-neuf degrez de latitude, remply de forts rochers en quel-

ques endroits, à ce que i'ay peu voir, lesquels sont habitez de Sauuages, qui viuent errans parmy le pays, ne labourans, & ne faisans aucune culture, du moins si peu que rien, & sont ambulatoires, estans ores en vn lieu, & tantost en vn autre, le pays y estant assez froid & incommode. L'estendue d'icelle terre du nort souz la hauteur de quarante-neuf degrez de latitude de l'Orient à l'Occident, a six cents lieues de longitude, qui est aux lieux dont nous auons ample cognoissance. Il y a aussi plusieurs belles & grandes riuieres qui viennent de ce costé, & se deschargent dedans ledit fleuue, & d'autres qui (à mon opinion) se deschargent en la mer, par la partie & costé du nort, souz la hauteur de cinquante à cinquante & vn degrez de latitude, suiuant le rapport & relation que m'en ont fait ceux qui vont negocier, & traitter auec les peuples qui y habitent.

Quant aux parties qui tirent plus à l'Occidét, nous n'en pouuons sçauoir bonnement le trajet, dautant que les peuples n'en ont aucune cognoissance, sinon de deux ou trois cents lieues, ou plus, vers l'Occident, d'où vient ladite grande riuiere, qui passe entre autres lieux par vn lac qui contient prés de trente iournées de leurs canaux, à sçauoir celuy qu'auons nommé la mer douce, eu esgard à sa grande estenduë, ayant quarante iournées de canaux de Sauuages, auec lesquels nous auons accez, qui ont guerre auec d'autres nations, tirant à l'Occident dudit grand lac, qui est la cause que nous n'en pouuons pas auoir plus ample cognoissance, sinon qu'ils nous ont dit par plusieurs & diuerses fois, que quelques prisonniers

de ces lieux leur ont rapporté y auoir des peuples semblables à nous en blancheur, ayans veu de leur cheuelure, qui est fort blonde. Ie ne puis que penser là dessus, sinon que ce soiét gens plus ciuilisez qu'eux. Pour en bien sçauoir la verité, il faudroit les voir, mais il faut de l'assistance, & n'y a que le temps & le courage de quelques personnes de moyens, qui puissent ou vueillent entreprendre ce dessein.

Pays du Midy fort peuplé.

Pour ce qui est du Midy de ladite grande riuiere, elle est fort peuplée, & beaucoup plus que le costé du Nort, de diuerses nations, ayans guerre les vns contre les autres. Le pays y est fort agreable, beaucoup plus que le costé du Septentrion, & l'air plus temperé, y ayant plusieurs especes d'arbres & fruicts qu'il n'y a pas au nort dudit fleuue; aussi n'est-il pas de tant de profit & d'vtilité quant aux lieux où se font les traittes de pelleteries. Pour ce qui est des terres du costé de l'Orient, elles sont assez cogneuës, d'autant que la grand' mer Oceane borne ces endroits là, à sçauoir les costes de Labrador, Terre-neufue, Cap Breton, l'Acadie, Almouchiquois, comme aussi des peuples qui y habitent, en ayant fait ample description cy-dessus.

Ses bornes.

Nation & pays des Attigouantã.

La contrée de la nation des Attigouantan est souz la hauteur de 44. degrez & demy de latitude, & 230. lieuës de longitude à l'Occident. Il y a 18. villages, dont 8. sont clos & fermez de palliſſades de bois à triple rang, entre-lacez les vns dans les autres, où au dessus y a des galeries qu'ils garnissent de pierres & d'eau, pour rüer & esteindre le feu que leurs ennemis pourroient appliquer contre. Ce pays est beau & plaisant, la plus-part deserté, ayant la forme & mesme scitua-

tion que la Bretagne, estant presque enuironné & enceint de la mer douce. Ces 18. villages (selon leur dire) sont peuplez de 2000. hommes de guerre, sans en ce comprendre le commun, qui peut faire en nombre 20000. ames. Leurs cabanes sont en façon de tonnelles, ou berceau, couuertes d'escorces d'arbres de la longueur de 25. à 30 toises, plus ou moins, & six de large, laissant par le milieu vne allée de dix à douze pieds de large, qui va d'vn bout à l'autre. Aux deux costez y a vne maniere d'establie, de la hauteur de quatre pieds, où ils couchent en esté, pour euiter l'importunité des pulces, dont ils ont grande quantité : & en hyuer ils couchent en bas sur des nattes, proches du feu, pour estre plus chaudement. Ils font prouision de bois sec, & en empliſſent leurs cabanes, pour se chauffer en hyuer. Au bout d'icelles cabanes y a vne espace, où ils conseruent leurs bleds d'Inde, qu'ils mettent en de grandes tonnes faites d'escorces d'arbres, au milieu de leur logement. Il y a des bois qui sont suspendus, où ils mettẽt leurs habits, viures, & autres choses, de peur des souris, qui y sont en grande quantité. En telle cabane y aura 12. feux, qui sont 24. mesnages, où il fume à bon escient en hyuer, qui fait que plusieurs en reçoiuent de grandes incommoditez aux yeux, à quoy ils sont subiects, iusques à en perdre la veuë sur la fin de leur aage, n'y ayant fenestre aucune, ny ouuerture, que celle qui est au dessus de leurs cabanes, par où la fumée sort. Ils changent quelquefois leur village de dix, vingt, ou trente ans, & le transportẽt d'vne, deux, ou trois lieuës, d'autant que leur terre se lasse d'apporter du bled sans estre amendée, & par ainsi vont de-

Souris incommodẽt les Sauuages.

Sauuages incõmodez de la fumee.

ſerter en autre lieu, & auſſi pour auoir le bois plus à commodité, ſ'ils ne ſont contraints par leurs ennemis de deſloger, & ſ'eſloigner plus loin, comme ont fait les Antouhonorons de quelque 40. à 50. lieues. Voila la forme de leurs logemens, qui ſont ſeparez les vns des autres, comme de trois à quatre pas, pour la crainte du feu, qu'ils apprehendent fort.

Leur vie miſerable.

Leur vie eſt miſerable au regard de la noſtre, mais heureuſe entr'eux qui n'en ont pas gouſté de meilleure, croyans qu'il ne ſ'en trouue pas de plus excellente. Leur principal manger & viure ordinaire eſt le bled d'Inde, & febves du Breſil, qu'ils accommodent en pluſieurs façons. Ils en pilent en des mortiers de bois, & le reduiſent en farine, de laquelle ils prennent la fleur par le moyẽ de certains vans faits d'eſcorce d'arbres, & d'icelle farine font du pain auec des febves, qu'ils font premierement bouillir vn bouillon, comme le bled d'Inde, pour eſtre plus aiſé à battre, & mettent le tout enſemble: quelquefois ils y mettent des blues, ou des framboiſes ſeches; autrefois des morceaux de graiſſe de cerf: puis ayans le tout deſtrempé auec eau tiede, ils en font des pains en forme de gallettes ou tourteaux, qu'ils font cuire ſouz les cendres, & eſtans cuites ils les lauent, & les enueloppent de fueilles de bled d'Inde, qu'ils y attachent, & mettent en l'eau bouillante, mais ce n'eſt pas leur ordinaire, ains ils en font d'vne autre ſorte qu'ils appellent migan, à ſçauoir, ils prennent le bled d'Inde pilé, ſans oſter la fleur, duquel ils mettent deux ou trois poignées dans vn pot de terre plein d'eau, le font bouillir, en le remuãt de fois à autre, de peur qu'il ne bruſle,

Comme ils font le migan.

ou qu'il ne se prenne au pot; puis mettent en ce pot vn peu de poisson frais, ou sec, selon la saison, pour donner gouſt audit migan, qui est le nom qu'ils luy donnent, & en font fort souuent, encores que ce soit chose mal odorante, principalement en hyuer, pour ne le sçauoir accommoder, ou pour n'en vouloir prendre la peine. Ils en font de deux especes, & l'accommodẽt assez bien quand ils veulent, & lors qu'il y a de ce poisson, ledit migan ne sent pas mauuais, ains seulement à la venaison. Le tout estant cuit, ils tirent le poisson, & l'escrasent bien menu, ne regardans de si prés à oster les eroſtes, les escailles, ny les tripailles, comme nous faisons, & mettent le tout ensemble dedans le pot, qui cause le plus souuent le mauuais gouſt: puis estãt ainsi fait, ils en departent à chacun quelque portion. Ce migan est fort clair, & non de grande substance, comme on peut bien iuger. Pour le regard du boire, il n'est point de besoin, estant ledit migan assez clair de soy-mesme. Ils ont vne autre sorte de migan, à sçauoir, ils font greller du bled nouueau, premier qu'il soit à maturité, lequel ils conseruent, & le font cuire entier auec du poisson, ou de la chair, quãd ils en ont. Vne autre façon, ils prennent le bled d'Inde bien sec, le font greller dans les cendres, puis le pilent, & le reduisent en farine, comme l'autre cy-deuant, lequel ils conseruent pour les voyages qu'ils entreprennent, tant d'vne part que d'autre: lequel migan fait de ceste façon est le meilleur, à mon gouſt. Pour le faire, ils font cuire force viande & poisson, qu'ils decoupent par morceaux, puis la mettent dans de grandes chaudieres qu'ils empliſſent d'eau, la faisant fort bouillir:

ce fait, ils recueillent auec vne cueillier la graiſſe de deſſus, qui prouient de la chair & poiſſon, puis mettẽt d'icelle farine grullée dedans, en la mouuãt touſiours iuſques à ce que ledit migan ſoit cuit, & rendu eſpois comme bouillie. Ils en donnent & departent à chacun vn plat, auec vne cueillerée de ladite graiſſe: ce qu'ils ont couſtume de faire aux feſtins. Or eſt-il que ledit bled nouueau grullé, eſt grandement eſtimé entr'eux. Ils mangent auſſi des febves, qu'ils font boüillir auec le gros de la farine grullée, y meſlant vn peu de graiſſe, & poiſſon. Les chiens ſont de requeſte en leurs feſtins, qu'ils font ſouuent les vns aux autres, principalement durant l'hyuer, qu'ils ſont de loiſir. Que s'ils vont à la chaſſe aux cerfs, ou au poiſſon, ils les reſeruent pour faire ces feſtins, ne leur demeurãt rien en leurs cabanes que le migan clair pour ordinaire, lequel reſſemble à de la branée que l'on donne à manger aux pourceaux Ils ont vne autre maniere de manger le bled d'Inde; & pour l'accommoder ils le prennent par eſpics, & le mettent dans l'eau, ſouz la bourbe, le laiſſant deux ou trois mois en cét eſtat, iuſques à ce qu'ils iugent qu'il ſoit pourry, puis ils l'oſtent de là, & le font boüillir auec la viande ou poiſſon, puis le mangent: auſſi le font-ils gruller, & eſt meilleur en ceſte façon que boüilly. Il n'y a rien qui ſente ſi mauuais que ce bled ſortãt de l'eau tout boüeux, & neantmoins les femmes & enfans le ſuccent, comme on fait les cannes de ſucre, n'y ayant choſe qui leur ſemble de meilleur gouſt, ainſi qu'ils le demonſtrent. D'ordinaire ils ne font que deux repas le iour.

Chiens de requeſte en leurs feſtins.

Ils engraiſſent auſſi des ours, qu'ils gardent deux ou trois

Engraiſſent les ours.

trois ans, pour se festoyer : & ay recognu que s'ils auoient du bestial, ils en seroient curieux, & le conserueroient fort bien, leur ayant monstré la façon de le nourrir ; chose qui leur seroit ailée, attendu qu'ils ont de bons pasturages, & en grande quantité, soit pour cheuaux, bœufs, vaches, moutons, porcs, & autres especes : à faute dequoy on les iuge miserables, comme il y a de l'apparence. Neantmoins auec toutes leurs miseres ie les estime heureux entr'eux, d'autant qu'ils n'ont autre ambition que de viure, & de se conseruer, & sont plus asseurez que ceux qui sont errans par les forests, comme bestes brutes ; aussi mangent-ils force citrouilles, qu'ils font bouillir, & rostir souz les cendres. Quant à leurs habits, ils sont faits de plusieurs sortes & façons de diuerses peaux de bestes sauuages, tant de celles qu'ils prennent, que d'autres qu'ils eschangent pour leur bled d'Inde, farines, pourcelines, & filets à pescher, auec les Algommequins, Piserinis, & autres nations, qui sont chasseurs, & n'ont leurs demeures arrestées. Ils passent & accommodent assez raisonnablement les peaux, faisans leur brayer d'vne peau de cerf moyennement grande, & d'vne autre le bas de chausses, ce qui leur va iusques à la ceinture, estãt fort plissé. Leurs souliers sont de peaux de cerfs, ours, & castors, dont ils vsent en bon nombre. Plus, ils ont vne robbe de mesme fourrure, en forme de couuerte, qu'ils portent à la façon Irlandoise, ou Egyptienne, & des manches qui s'attachent auec vn cordon par le derriere. Voila comme ils sont habillez durant l'hyuer, ainsi qu'il se voit en la page 245. figure D. Quand ils vont par la campagne, ils ceignent leur

Comme ils vont à la campagne.

robbe autour du corps, mais eſtans à leur village, ils quittent leurs manches, & ne ſe ceignent point. Les paſſements de Milan pour enrichir leurs habits ſont de colle, & de la raclure deſdites peaux, dont ils font des bandes en pluſieurs façons, ainſi qu'ils ſ'aduiſent, y mettans par endroits des bandes de peinture rouge-brun, parmy celles de colle, qui paroiſſent touſiours blancheaſtres, n'y perdãt point leurs façons, quelques ſales qu'elles puiſſent eſtre. Il y en a entre ces nations qui ſont bien plus propres à paſſer les peaux les vns que les autres, & ingenieux pour inuenter des compartimens à mettre deſſus leurs habits. Sur tous autres nos Montagnais & Algommequins y prennent plus de peine, leſquels mettent à leurs robbes des bandes de poil de porc-eſpy, qu'ils teindent en fort belle couleur d'eſcarlate. Ils tiennent ces bandes bien cheres entr'eux, & les détachent pour les faire ſeruir à d'autres robbes, quand ils en veulent changer, plus pour embellir la face, & auoir meilleure grace. Quand ils ſe veulent bien parer, ils ſe peindent le viſage de noir & rouge, qu'ils démeſlent auec de l'huile, faite de la graine d'herbe au Soleil, ou bien auec de la graiſſe d'ours, ou autres animaux. Comme auſſi ils ſe teindent les cheueux, qu'ils portẽt les vns longs, les autres courts, les autres d'vn coſté ſeulement. Pour les femmes & les filles, elles les portent touſiours d'vne meſme façon. Elles ſont veſtuës comme les hommes, horſmis qu'elles ont touſiours leurs robbes ceintes, qui leur viennent iuſqu'au genoüil. Elles ne ſont point honteuſes de monſtrer leur corps, à ſçauoir depuis la ceinture en haut, & depuis la moitié des cuiſſes en bas,

ayans touſiours le reſte couuert ; & ſont chargées de quantité de pourceline, tant en colliers, que chaiſnes, qu'elles mettent deuant leurs robbes, pendant à leurs

ceintures, bracelets, & pendans d'oreilles, ayans les cheueux bien peignez, peints, & graiſſez ; & ainſi ſen vont aux dances, ayans vn touffeau de leurs cheueux

par derriere, qui ſont liez de peaux d'anguilles, qu'ils accommodent & font ſeruir de cordon, où quelquefois ils attachent des platines d'vn pied en quarré, couuertes de ladite pourceline, qui pend par derriere, & en ceſte façon veſtuës & habillées poupinement, elles ſe monſtrent volontiers aux dances, où leurs peres & meres les enuoyent, n'eſpargnans rien pour les embellir & parer ; & puis aſſeurer auoir veu en des dances, telle fille qui auoit plus de douze liures de pourceline ſur elle, ſans les autres bagatelles dont elles ſont chargées & atourées. Cy-deſſouz page 291. ſe voit comme les femmes ſont habillées, comme monſtre F. & les filles allans à la dance, G. Se voit auſſi comme les femmes pilent leur bled d'Inde, lettre H.

Leur humeur ioüiale.

Ces peuples ſont d'vne humeur aſſez jouiale (bien qu'il y en aye beaucoup de complexion triſte & ſaturnienne) Ils ſont bien formez & proportionnez de leurs corps, y ayant des hommes forts & robuſtes. Comme auſſi il y a des femmes & des filles fort belles & agreables, tãt en la taille, couleur (bien qu'oliuaſtre) qu'aux traits du viſage, le tout à proportion, & n'ont point le ſein raualé que fort peu, ſi elles ne ſont vieilles. Il ſ'en trouue parmy elles de fort puiſſantes, & de hauteur extraordinaire, ayans preſque tout le ſoing de la maiſon, & du trauail: car elles labourent la terre, ſement le bled d'Inde, font la prouiſion de bois pour l'hyuer, tillent la chanvre, & la filent, dont du filet ils font les rets à peſcher, & prendre le poiſſon, & autres choſes neceſſaires. Comme auſſi de faire la cueillette de leurs bleds, les ſerrer, accommoder à manger, & dreſſer leur meſnage. De plus, elles ſuiuent leurs maris

de lieu en lieu, aux champs, où elles seruent de mulles à porter le bagage.

Quant aux hommes, ils ne font rien qu'aller à la chasse du cerf, & autres animaux, pescher du poisson, faire des cabannes, & aller à la guerre. Ces choses faites, ils vont aux autres nations, où ils ont de l'accez & cognoissance, pour traitter & faire des eschanges de ce qu'ils ont, auec ce qu'ils n'ont point; & estans de retour, ils ne bougent des festins & dances, qu'ils se font les vns aux autres, & à l'issuë se mettent à dormir, qui est le plus beau de leur exercice.

Ils ont vne espece de mariage parmy eux, qui est tel, que quand vne fille est en l'aage d'onze, douze, treize, quatorze, ou quinze ans, elle aura plusieurs seruiteurs, selon ses bonnes graces, qui la rechercheront, & la demanderõt aux pere & mere, bien que souuent elles ne prennent pas leur consentement, fors celles qui sont les plus sages & mieux aduisées, qui se souzmettent à leur volonté. Cét amoureux ou seruiteur presentera à la fille quelques colliers, chaisnes & bracelets de pourceline. Si la fille a ce seruiteur agreable, elle reçoit ce present: ce fait, il viendra coucher auec elle trois ou quatre nuicts sans luy dire mot, où ils recueillent le fruict de leurs affections. Et arriuera le plus souuent qu'aprés auoir passé huict ou quinze iours ensemble, s'ils ne se peuuent accorder, elle quittera son seruiteur, lequel y demeurera engagé pour ses colliers, & autres dons par luy faits. Frustré de son esperance, il en recherchera vne autre, & elle aussi vn autre seruiteur, & continuent ainsi iusques à vne bonne rencontre. Il y en a telle qui aura passé ainsi sa ieu-

Leurs mariages.

neſſe auec pluſieurs maris, leſquels ne ſont pas ſeuls en la iouyſſance de la beſte, quelques mariez qu'ils ſoient: car la nuict venuë, les ieunes femmes courent d'vne cabane à vne autre, comme font les ieunes hõmes de leur coſté, qui en prennent par où bon leur ſemble, toutesfois ſans aucune violence, remettant le tout à la volonté de la femme. Le mary fera le ſemblable à ſa voiſine, ſans que pour cela il y ait aucune jalouſie entr'eux, ou peu, & n'en reçoiuent aucune infamie, ny iniure, la couſtume du pays eſtant telle.

Quand elles ont des enfans, les maris precedents reuiennent vers elles, leur remonſtrer l'amitié & l'affection qu'ils leur ont portée par le paſſé, & plus que nul autre, & que l'enfant qui naiſtra eſt à luy, & eſt de ſon faict. Vn autre luy en dira autant; & par ainſi il eſt au choix & option de la femme de prendre & d'accepter celuy qui luy plaira le plus, ayant en ſes amours gaigné beaucoup de pourceline. Elles demeurẽt auec luy ſans plus le quitter, ou ſi elles le laiſſent, il faut que ce ſoit auec vn grand ſujet, autre que l'impuiſſance, car il eſt à l'eſpreuue: neantmoins eſtans auec ce mary, elles ne laiſſent pas de ſe donner carriere, mais ſe tiennent & reſident touſiours au meſnage, faiſans bonne mine: de façon que les enfans qu'ils ont enſemble ne ſe peuuent aſſeurer legitimes: auſſi ont-ils vne couſtume, preuoyans ce danger, qu'ils ne ſuccedent iamais à leurs biens; mais font leurs heritiers & ſucceſſeurs les enfans de leurs ſœurs, deſquels ils ſont aſſeurez d'eſtre iſſus & ſortis.

Pour la nourriture & eſleuation de leurs enfans, ils les mettent durant le iour ſur vne petite planche de

bois, & les veſtent & enueloppent de fourrures, ou peaux, & les bandent ſur ladite planchette: puis la dreſſent debout, & y laiſſent vne petite ouuerture par où l'enfant fait ſes petites affaires. Si c'eſt vne fille, ils mettent vne fueille de bled d'Inde entre les cuiſſes, qui preſſe contre ſa nature, & font ſortir le bout de ladite fueille dehors, qui eſt renuerſée, & par ce moyen l'eau de l'enfant coule par ceſte fueille, ſans qu'il ſoit gaſté de ſes eauës. Ils mettent auſſi ſouz les enfans du duuet fait de certains roſeaux, que nous appellõs pied de liévre, ſur quoy ils ſont couchez fort mollement, & le nettoyent du meſme duuet: & pour le parer, ils garniſſent lad. planchette de patenoſtres, & en mettent à ſon col, ſi petit qu'il ſoit. La nuict ils les couchent tout nuds entre les peres & meres, où faut conſiderer en cela la prouidence de Dieu, qui les conſerue de telle façon, ſans eſtre eſtouffez, que fort rarement. Ces enfans ſont grandemẽt libertins, pour n'auoir eſté chaſtiez, & ſont de ſi peruerſe nature, qu'ils battent leurs peres & meres, qui eſt vne eſpece de malediction que Dieu leur enuoye.

Ils n'ont aucunes loix parmy eux, ny choſe qui en approche, n'y ayant aucune correction ny reprehenſion à l'encontre des mal-faicteurs, rendans le mal pour le mal, qui eſt cauſe que ſouuent ils ſont en diſſentions & en guerres pour leurs differents. Leurs loix. Ne chaſtiẽt point les meſchans.

Comme auſſi ils ne recognoiſſent aucune Diuinité, & ne croyent en aucun Dieu, ny choſe quelcõque, viuans comme beſtes brutes. Ils ont quelque reſpect au diable, ou d'vn nom ſemblable, parce que ſouz ce mot qu'ils prononcẽt, ſont entenduës diuerſes ſigni- Ne croyent en aucune Diuinité

fications,& comprend en ſoy pluſieurs choſes: de façon que mal-aiſément peut-on ſçauoir & diſcerner ſ'ils entendent le diable, ou autre choſe : mais ce qui fait croire que c'eſt le diable,eſt,que lors qu'ils voyent vn homme faire quelque choſe extraordinaire, ou eſt plus habile que le commun, vaillant guerrier,furieux, & hors de ſoy-meſme,ils l'appellent Oqui, comme ſi nous diſions vn grand eſprit,ou vn grand diable. Il y a de certaines perſonnes entr'eux qui ſont les Oqui, ou Manitous (ainſi appellez par les Algommequins & Montagnais) leſquels ſe meſlent de guarir les malades, penſer les bleſſez, & predire les choſes futures. Ils perſuadent à leurs malades de faire, ou faire faire des feſtins, en intention d'y participer; & ſouz eſperance d'vne prompte gueriſon, leur font faire pluſieurs autres ceremonies,croyans & tenans pour vray tout ce qu'ils leur diſent.

Ces peuples ne ſont poſſedez du malin eſprit comme d'autres Sauuages plus eſloignez qu'eux, qui fait croire qu'ils ſe reduiroiét en la cognoiſſance de Dieu, ſi leur pays eſtoit habité de perſonnes qui priſſent la peine & le ſoin de les enſeigner par bons exemples à bien viure. Car auiourd'huy ont-ils deſir de ſ'amender,demain ceſte volonté leur chãgera, quand il conuiendra ſupprimer leurs ſales couſtumes, la diſſolution de leurs mœurs, & leurs inciuilitez. Maintefois les entretenant ſur ce qui eſtoit de noſtre croyance, loix & couſtumes, ils m'eſcoutoient auec grande attention en leurs conſeils, puis me diſoient: *Tu dis des choſes qui ſurpaſſent noſtre eſprit & noſtre entendemẽt, & que ne pouuons comprendre par diſcours. Mais ſi tu deſires*

*ſires que les ſçachions, il eſt neceſſaire d'amener en ce pays femmes & enfans, afin qu'apprenions la façon de viure que tu meines, comme tu adores ton Dieu, comme tu obeis aux loix de ton Roy, comme tu cultiues & enſemences les terres, & nourris les animaux. Car voyans ces choſes, nous apprendrons plus en vn an, qu'en vingt, iugeans noſtre vie miſerable au prix de la tienne.* Leurs diſcours me ſembloient d'vn bon ſens naturel, qui demonſtre le deſir qu'ils ont de cognoiſtre Dieu.

Quand ils ſont malades, ils enuoyent querir l'Oqui, lequel aprés ſ'eſtre enquis de leur maladie, fait venir grand nombre d'hommes, femmes & filles, auec trois ou quatre vieilles femmes, ainſi qu'il ſera ordonné par ledit Oqui, leſquels entrent en leurs cabanes en dançant, ayãs chacune vne peau d'ours, ou d'autres beſtes ſur la teſte, mais celle d'ours eſt la plus ordinaire, comme la plus monſtrueuſe, & y a deux ou trois autres vieilles qui ſont proches du patient ou malade, qui l'eſt ſouuent par imagination: mais de ceſte maladie ils ſont bien toſt gueris, & font des feſtins aux deſpens de leurs parents ou amis, qui leur donnẽt dequoi mettre en leur chaudiere, outre les dons & preſens qu'ils reçoiuent des danceurs & danceuſes, comme de la pourceline, & autres bagatelles, ce qui fait qu'ils ſont bien toſt gueris. Car comme ils voyent ne plus rien eſperer, ils ſe leuent, auec ce qu'ils ont peu amaſſer: mais les autres qui ſont fort malades, difficilemẽt ſe gueriſſent-ils de tels jeux, dances, & façons de faire. Les vieilles qui ſont proches du malade reçoiuent les preſens, chantans chacune à ſon tour, puis ceſſent de chãter: & lors que tous les preſens ſont faits, ils com-

mencent à leuer leurs voix d'vn meſme accord, chantans toutes enſemble, & frapans à meſure auec des bâtons ſur des eſcorces ſeiches d'arbres; puis toutes les femmes & filles ſe mettent au bout de la cabanne, comme ſ'ils vouloient faire l'entrée d'vn ballet, les vieilles marchãs les premieres auec leurs peaux d'ours ſur leurs teſtes. Ils n'ont que de deux ſortes de dances qui ont quelque proportion, l'vne de quatre pas, & l'autre de douze, comme ſi on dançoit le trioly de Bretagne, & ont aſſez bonne grace. Il ſ'y entremet ſouuent auec elles de ieunes hommes, leſquels ayans dancé vne heure où deux, les vieilles prendront le malade, qui fera mine de ſe leuer triſtement, puis ſe mettra en dance, où eſtant, il dancera & ſ'eſioüira comme les autres.

Quelquefois le Medecin y acquiert de la reputation, de voir ſi toſt ſon malade guery & debout: mais ceux qui ſont accablez & languiſſans, meurent pluſtoſt que de receuoir gueriſon. Car ils font vn tel bruit & tintamarre depuis le matin, iuſques à deux heures de nuict, qu'il eſt impoſſible au patient de le ſupporter, ſinon auec beaucoup de peine. Que ſ'il luy prend enuie de faire dancer les femmes & les filles enſemble, il faut que ce ſoit par l'ordonnance de l'Oqui: car luy & le Manitou, accompagnez de quelques autres, font des ſingeries & des conjurations, & ſe tourmẽtẽt de telle façõ, qu'ils ſont le plus ſouuẽt hors d'eux-meſmes, comme fols & inſenſez, jettans le feu par la cabanne d'vn coſté & d'autre, mangeans des charbons ardans (les ayans tenus vn eſpace de temps en leurs mains) puis jettent des cendres toutes rouges

ſur les yeux des ſpectateurs. L'on diroit les voyant de la ſorte, que le diable Oqui, ou Manitou (ſi ainſi les faut appeller) les poſſedent,& les font tourmenter de

la ſorte. Ce bruit & tintamarre ainſi fait,ils ſe retirent chacun chez ſoy: mais les femmes de ces poſſedez & ceux de leurs cabanes ſont en grande crainte, qu'ils

ne bruſlét tout ce qui eſt dedans, qui fait qu'ils oſtent tout ce qui y eſt. Car lors qu'ils arriuent, ils viennent tout furieux, les yeux eſtincellans & effroyables, tantoſt debout, & tantoſt aſſis, ainſi que la fantaiſie les prend, & empoignans tout ce qu'ils trouuent & rencontrent, le jettent d'vn coſté & d'autre, puis ſe couchent & dorment quelque eſpace de temps; & ſe reſueillans comme en ſurſault, ils prennent du feu & des pierres, qu'ils jettét de toutes parts, ſans aucun égard. Ceſte furie ſe paſſe par le ſommeil qui les repréd, puis venans à ſuër, ils appellent leurs amis pour ſuer auec eux, croyans eſtre le vray remede pour recouurer leur ſanté. Ils ſe couurent de leurs robbes, & de grandes eſcorces d'arbres, ayans au milieu d'eux quantité de cailloux qu'ils font rougir au feu, chantans touſiours durant qu'ils ſuent. Et d'autant qu'ils ſont fort alterez, ils boiuent grande quantité d'eau, qui eſt l'occaſion que de fols ils deuiennent ſages. Il arriue par rencontre, pluſtoſt que par ſcience, que trois ou quatre de ces malades ſe portent bien, ce qui leur confirme leur fauſſe croyance d'auoir eſté gueris par le moyen de ces ceremonies, ſans conſiderer qu'il en meurt dix autres.

Il y a auſſi des femmes qui entrét en ces furies, & marchét ſur les mains & pieds cõme beſtes, mais elles ne font tant de mal. Ce que voyant l'Oqui, il cõmence à chanter, puis faiſant quelques mines il la ſoufflera, luy ordonnant à boire de certaines eauës, & qu'elle face vn feſtin, ſoit de chair, ou de poiſſon, qu'il faut trouuer. La crierie faite, & le banquet finy, chacun ſe retire en ſa cabane, iuſques à vne autre fois qu'il la re-

uiendra viſiter, la ſoufflant & chantant auec pluſieurs autres appellez pour cét effect, tenans en la main vne tortuë ſeiche remplie de petits cailloux, qu'ils font ſonner aux oreilles du malade, luy ordonnant qu'elle face trois ou quatre feſtins tout de ſuitte, vne partie de chanterie & dancerie, où toutes les filles ſe trouuent parées & peintes, auec des maſcarades, & gens deſguiſez. Ainſi aſſemblez, ils vont chanter prés du lict de la malade, puis ſe promenent tout le long du village, cependant que le feſtin ſ'appreſte & ſe prepare.

Leur forme de viure en leur meſnage.

Pour ce qui concerne leur meſnage & viure, chacun vit de ce qu'il peut peſcher & recueillir, ayant autant de terre comme il leur eſt neceſſaire. Ils la deſertent auec grand' peine, pour n'auoir des inſtrumés propres pour ce faire, puis émondent les arbres de toutes ſes branches, qu'ils bruſlent au pied d'iceluy, pour le faire mourir. Ils nettoyent bien la terre entre les arbres, puis ſement leur bled de pas en pas, où ils mettent en chacun endroit enuiron dix grains, & continuét ainſi iuſques à ce qu'ils en ayent aſſez pour trois ou quatre ans de prouiſion, craignans qu'il ne leur arriue quelque mauuaiſe année, ſterile & infructueuſe.

S'il y a quelque fille qui ſe marie en hyuer, chaſque femme & fille eſt tenuë de porter à la nouuelle mariée vn fardeau de bois pour ſa prouiſiõ (car chaque meſnage eſt fourny de ce qui luy eſt neceſſaire) d'autant qu'elle ne le pourroit faire ſeule, & auſſi qu'il conuient vacquer à d'autres choſes qui ſont lors de temps & ſaiſon.

Pour ce qui eſt de leur gouuernement, les anciens & principaux ſ'aſſemblent en vn conſeil, où ils decident & propoſent tout ce qui eſt de beſoin pour les affaires du village ; ce qui ſe fait par la pluralité des voix, ou du conſeil de quelques vns d'entr'eux, qu'ils eſtiment eſtre de bon iugement ; lequel conſeil ainſi donné, eſt exactement ſuiuy. Ils n'ont point de Chefs particuliers qui commandent abſolument, mais bien portent-ils de l'honneur aux plus anciens & vaillans, qu'ils nomment Capitaines.

Quant aux chaſtiemens ils n'en vſent point, ains font le tout par prieres des anciens, & à force de harangues & remonſtrances, & non autrement. Ils parlent tous en general, & là où il ſe trouue quelqu'vn de l'aſſemblée qui ſoffre de faire quelque choſe pour le bien du village, ou aller en quelque part pour le ſeruice du commun, ſi on le iuge capable d'executer ce qu'il promet, on luy remonſtre & perſuade par belles paroles qu'il eſt homme hardy, propre à telles entrepriſes, & qu'il y acquerra beaucoup de reputation. S'il veut accepter, ou refuſer ceſte charge, il luy eſt permis, mais il ſ'en trouue peu qui la refuſent.

Comme ils entreprennent leurs guerres.

Quand ils veulent entreprendre des guerres, ou aller au pays de leurs ennemis, deux ou trois des anciens ou vaillans Capitaines entreprendront ceſte cõduitte pour ceſte fois, & vont aux villages circonuoiſins faire entẽdre leur volõté, en leur donnãt des preſens, pour les obliger de les accõpagner. Puis ils deliberẽt le lieu où ils veulẽt aller, diſpoſant des priſonniers qui ſeront pris, & autres choſes de conſideration. S'ils font bien, ils en reçoiuent de la loüange, ſ'ils font mal

ils en ſont blaſmez. Ils font des aſſemblées generales chacun an en vne ville qu'ils nomment, où il vient vn Ambaſſadeur de chaque Prouince, & là font de grãds feſtins & dances durant vn mois ou cinq ſepmaines, ſelon qu'ils aduiſent entr'eux, contractans nouuelle amitié, decidans ce qu'il faut faire pour la conſeruation de leur pays, & ſe donnans des preſens les vns aux autres. Cela eſtãt fait, chacun ſe retire en ſon quartier.

Quand quelqu'vn eſt decedé, ils enueloppent le corps de fourrures, & le couurent d'eſcorces d'arbres fort proprement, puis ils l'eſleuent ſur quatre pilliers, ſur leſquels ils font vne cabanne auſſi couuerte d'eſcorces d'arbres, de la longueur du corps. Ces corps ne ſont inhumez en ces lieux que pour vn temps, comme de huict ou dix ans, ainſi que ceux du village aduiſent le lieu où ſe doiuent faire leurs ceremonies, ou pour mieux dire, conſeil general, où tous ceux du païs aſſiſtent. Cela fait, chacun ſ'en retourne à ſon village, prenant tous les oſſemens des deffuncts, qu'ils nettoyent & rendent fort nets, & les gardent ſoigneuſement; puis les parens & amis les prennent, auec leurs colliers, fourrures, haches, chaudieres, & autres choſes de valeur, auec quantité de viures qu'ils portẽt au lieu deſtiné, où eſtans tous aſſemblez, ils mettent ces viures où ceux de ce village ordonnent, y faiſans des feſtins & dances continuelles l'eſpace de dix iours que dure la feſte, pendant leſquels les autres nations y accourẽt de toutes parts, pour voir les ceremonies qui ſ'y font; par le moyen deſquelles ils contractent vne nouuelle amitié, diſans que les os de leurs parents & amis ſont pour eſtre mis tous enſemble, poſans vne

figure, que tout ainſi qu'ils ſont aſſemblez en vn meſme lieu, auſſi doiuent-ils eſtre vnis en amitié & concorde, comme parents & amis, ſans ſ'en pouuoir ſepa-

rer. Ces os eſtans ainſi meſlez, ils font pluſieurs diſcours ſur ce ſujet, puis aprés quelques mines ou façõs de faire, ils font vne grande foſſe, dans laquelle ils les jettent,

jettent, auec les colliers, chaisnes de pourceline, haches, chaudieres, lames d'espées, couteaux, & autres bagatelles, lesquelles ils prisent beaucoup, & couurãs le tout de terre, y mettent plusieurs grosses pieces de bois, auec quantité de piliers à l'entour, & vne couuerture sur iceux. Aucuns d'eux croyent l'immortalité des ames, disans qu'aprés leur deceds ils vont en vn lieu où ils chantent comme les corbeaux.

Reste à declarer la forme & maniere qu'ils vsent en leurs pesches. Ils font plusieurs trous en rond sur la glace, & celuy par où ils doiuent tirer la seine a enuiron cinq pieds de long, & trois de large, puis cõmencent par ceste ouuerture à mettre leur filet, lequel ils attachent à vne perche de bois de six à sept pieds de long, & la mettent dessouz la glace, & la font courir de trou en trou, où vn homme ou deux mettent les mains par iceux, prenant la perche où est attaché vn bout du filet, iusques à ce qu'ils viennent ioindre l'ouuerture de cinq à six pieds. Ce fait, ils laissent couler le rets au fonds de l'eau, qui va bas, par le moyen de certaines petites pierres qu'ils attachẽt au bout, & estans au fonds de l'eau, ils le retirent à force de bras par ses deux bouts, & ainsi amenent le poisson qui se trouue prins dedans. Leurs pesches.

Aprés auoir discouru amplement des mœurs, coustumes, gouuernement, & façon de viure de nos Sauuages, nous reciterons qu'estans assemblez pour venir auec nous, & reconduire à nostre habitation, nous partismes de leur pays le 20. iour de May, & fusmes 40. iours sur les chemins, où peschasmes grande quantité de poisson de plusieurs especes: comme aussi

nous prismes plusieurs sortes d'animaux, & gibbier, qui nous donna vn singulier plaisir, outre la commodité que nous en receusmes, & arriuasmes vers nos François sur la fin du mois de Iuin, où ie trouuay le sieur du Pont, qui estoit venu de France auec deux vaisseaux, qui desesperoit presque de me reuoir, pour les mauuaises nouuelles qu'il auoit entẽduës des Sauuages que i'estois mort.

Nous veismes aussi tous les Peres Religieux, qui estoient demeurez à nostre habitation, lesquels furent fort contents de nous reuoir, & nous aussi eux: puis ie me disposay de partir du Sault Sainct Louis, pour aller à nostre habitation, menãt auec moy mon hoste Darontal. Parquoy prenant congé de tous les Sauuages, & les asseurãt de mõ affectiõ, ie leur dis que ie les reuerrois quelque iour, pour les assister, comme j'auois fait par le passé, & leur apporterois des presens pour les entretenir en amitié les vns auec les autres, les priant d'oublier les querelles qu'ils auoient euës ensemble, lors que ie les mis d'accord, ce qu'ils me promirent faire. Nous partismes le 8. iour de Iuillet, & arriuasmes à nostre habitation le 11. dudit mois, où trouuasmes chacun en bon estat, & tous ensemble, auec nos Peres Religieux, rendismes graces à Dieu, en le remerciant du soin qu'il auoit eu de nous conseruer & preseruer de tant de perils & dãgers où nous nous estions trouuez.

Pendant cecy, ie faisois la meilleure chere que ie pouuois à mon hoste Darontal, lequel admirãt nostre bastiment, comportement, & façon de viure, me dit en particulier, Qu'il ne mourroit iamais content qu'il

Las dos oras siguientes no son de este lugar

ne veiſt tous ſes amis, ou du moins bonne partie, venir faire leur demeure auec nous, afin d'apprendre à ſeruir Dieu, & la façon de noſtre vie, qu'il eſtimoit infiniment heureuſe, au regard de la leur. Que ce qu'il ne pouuoit comprendre par le diſcours, il l'apprendroit beaucoup mieux & plus facilement par la frequentation qu'il auroit auec nous. Que pour l'aduancement de cét œuure nous fiſſions vne autre habitation au Sault Sainct Louys, pour leur donner la ſeureté du paſſage de la riuiere, pour la crainte de leurs ennemis, & qu'auſſi toſt ils viendroient en nombre à nous pour y viure comme freres: ce que ie luy promis faire le pluſtoſt qu'il me ſeroit poſſible. Ainſi aprés auoir demeuré 4. ou 5. iours enſemble, & luy ayant donné quelques honneſtes dons (deſquels il ſe contenta fort) il ſ'en retourna au Sault Sainct Louys, où ſes compagnons l'attendoient.

Pendant mon ſejour à l'habitation, ie fis couper du bled commun, à ſçauoir du bled François qui y auoit eſté ſemé, lequel eſtoit tres-beau, afin d'en apporter en France, pour teſmoigner que ceſte terre eſt tres-bonne & fertile. Auſſi y auoit-il du bled d'Inde fort beau, & des entes & arbres que nous y auions porté.

Ie m'embarquay en nos barques le 20. iour de Iuillet, & arriuay à Tadouſſac le 23. iour dudit mois, où le ſieur du Pont nous attendoit auec ſon vaiſſeau preſt & appareillé, dans lequel nous nous embarquaſmes, & partiſmes le troiſieſme iour du mois d'Aouſt, & euſmes le vent ſi à propos, que nous arriuaſmes à Hõ-

Noſtre arriuee à Tadouſſac.

Noſtre retour en France.

nesleur le 10. iour de Septembre 1616. où nous rendismes loüange & action de graces à Dieu de nous auoir preseruez de tant de perils & hazards où nous auions esté exposez, & de nous auoir ramenez en santé dans nostre patrie. A luy donc soit gloire & honneur à iamais. Ainsi soit-il.

*Fin de la premiere Partie.*

# SECONDE PARTIE DES VOYAGES DV SIEVR de Champlain.

## *LIVRE PREMIER.*

*Voyage de l'Autheur en la Nouuelle France auec sa famille. Son arriuée à Québec. Prend possession du Païs, au nom de monsieur de Montmorency.*

### *CHAPITRE PREMIER.*

L'An 1620. ie retournay auec ma famille à la Nouuelle France, où arriuasmes au mois de May. Nous trauersasmes plusieurs Isles, & entr'autres celles aux Oyseaux, où il y en a tel nombre, qu'on les tuë à coups de bastons. Le 24. nous passasmes proche Gaspey, entrée du fleuue sainct Laurent. 1620.

Le 7. de Iuillet no⁹ mouillasmes l'anchre au moulin Baudé, à vne lieuë du port de Tadoussac, ayant esté deux mois à la trauerse de nostre voyage, où vn chacun loüa Dieu de nous voir à port de salut, & principalement moy, pour le sujet de ma famille, qui auoit beaucoup enduré d'incommoditez en cette fascheuse trauerse.

Batteau qui vient à leur bord, où estoit le frere de la femme de l'Autheur.

Le lendemain vn petit batteau vient à nostre bord, qui nous dit que le vaisseau où estoit le Sieur Deschesnes, party vn mois auparauãt nous, estoit arriué, qui fut prés de deux mois à sa trauerse. Le Sieur Boullé, mon beau-frere estoit en ce batteau, qui fut fort estonné de voir sa sœur, & comme elle s'estoit resoluë depasser vne mer si fascheuse, & fut grandemẽt resiouy, & elle & moy auprealable ; lequel nous dit que deux vaisseaux de la Rochelle, l'vn du port de 70. tonneaux, l'autre de 45. estoient venus proche de Tadoussac traitter ; nonobstant les deffences du Roy, & auoient couru fortune d'estre pris par ledit Deschesnes proche du Bicq, à 15. lieuës de Tadoussac, neantmoins se sauuerent comme meilleurs voilliers. Ils emporterent cette année nombre de peleteries, & auoient donné quantité d'armes à feu, auec poudre, plomb, mesche, aux Sauuages ; chose tres-pernicieuse & prejudiciable, d'armer ces infideles de la façon, qui s'en pourroyẽt seruir cõtre nous aux occasions. Voila comme touſiours ces rebelles ne cessent de mal faire, n'ayant encore bien commencé, de sobeissant aux commandemens de sa Majesté, qui le defend par ses Commissions, sur peine de la vie. Telles personnes meriteroiẽt d'estre chastiez seueremẽt, pour enfrain-

Vaisseaux Rochelois venus pres de Tadoussac nonobstant les deffences du Roy.

Armerent les Sauuages.

dre les Ordonnãces: mais quoy, dit on, ſont Rochelois, c'eſt à dire tres mauuais & deſobeiſſans ſubjects, où il n'y a point de iuſtice: prenez les ſi pouuez & les chaſtiez, le Roy vous le permet par les commiſſions qu'il vous donne. D'auãtage ces meſchans larrons qui vont en ce païs ſubornent les ſauuages, & leurs tiennent des diſcours de noſtre Religion, tres-pernicieux & meſchans, pour nous rendre d'autant plus odieux en leur endroit.

Les ſieurs du Pont & Deſcheſnes partis pour aller à Québec.

Nous appriſmes que les ſieurs du Pont & Deſcheſne eſtoient partis de Québec pour aller à mont ledit fleuue affin de traitter à vne iſle deuant la riuiere des Hiroquois, ayant laiſſé à Tadouſſac deux moyennes barques pour nous attendre, & les dépeſcher prõptement, afin de leur porter marchandiſes, auãt que ſçauoir de nos nouuelles; ce qui fut fait ce iour meſme, & en enuoyerẽt vne deuant l'autre, que nous retinſmes pour no⁹ en aller à Québec. Nous ſçeuſmes la mort de frere Pacifique, bon Religieux, qui eſtoit tres charitable, & celle de la fille de Hebert en trauail d'enfant, tout le reſte ſe portoit bien: & pour l'habitation, elle eſtoit en tres mauuais eſtat, pour auoir diuerty les Ouuriers à vn logement que l'on auoit fait aux Peres Recollets, à demy lieuë de l'habitation, ſur le bord de la riuiere ſainct Charles, & deux autres logemens, vn pour ledit Hebert à ſon labourage, vn autre proche de l'habitation pour le Serrurier & Boulenger, qui ne pouuoient eſtre en l'enclos des logemens. Locquin partit promptement dans vne chaloupe chargée de marchandiſes, pour aller treuuer ledit du Pont.

Partement de l'Autheur de Tadoussac

Le 11. ie partis de Tadoussac auec mã famille, & les Religieux que nous auions menez, au nombre de trois, mon beau-frere, qui auoit hyuerné deux ans & demy, & Guers, arriuasmes à Québec, où estãt fusmes à la Chapelle rẽdre graces à Dieu de nous voir au lieu où nous esperions. Le lendemain ie fis charger le canõ, ce qu'estãt fait, apres la saincte Messe dite vn Pere Recollet fit vn sermõ d'Exhortation, où il remõstroit à vn chacun le deuoir où l'on se deuoit mettre pour le seruice de sa Majesté, & de celuy de mõdit seigneur de Montmorency, & que chacun eut à se cõporter en l'obeissance de ce que ie leur commanderois, suiuant les patentes de sa Majesté, données à mondit seigneur le Viceroy, & la Commission à moy donnée de son Lieutenant, lesquelles seroient leuës publiquement en presence de tous, à ce qu'ils n'en pretendissent cause d'ignorãce. Apres ceste exhortation l'on sortit de la Chappelle, ie fis assembler tout le monde, & commanday à Guers Commissionnaire, de faire publique lecture de la Commission de sa Majesté, & de celle de Monseigneur le Viceroy à moy donnée. Ce faict chacun crie *Viue le Roy*, le Canon fut tiré en signe d'allegresse, & ainsi ie pris possession de l'habitation & du Pays au nom de mondit seigneur le Viceroy. Ledit Guers en fit son procés verbal pour seruir en temps & lieu.

Son arriuée à Québec.

Exhortatiõ que fait le Pere Recollet.

L'Autheur prend possession du Païs.

Ie resolus d'enuoyer ledit Guers auec six hommes aux trois riuieres où estoit le Pont & les Commis de la societé, pour sçauoir ce qui se passeroit par delà, & moy ie fus visiter quelques petits jardinages & les bastimẽts dont on m'auoit parlé; & en effect ie treuuay

ceſte habitation ſi deſolée & ruinée qu'elle me faiſoit pitié il y pleuuoit de toutes parts, l'air entroit par toutes les joinctures des planchers, qui s'eſtoient reſtreſſis de temps en temps, le magaſin s'en alloit tomber, la court ſi ſalle & orde, auec vn des logemẽts qui eſtoit tombé, que tout cela ſembloit vne pauure maiſon abandonnée aux champs où les Soldats auoient paſſé, & m'eſtonnois grandemẽt de tout ce meſnage: tout cecy eſtoit pour me dõner de l'exercice à reparer ceſte habitation. Et voyãt que le pluſtoſt qu'on ſe mettroit à reparer ces choſes eſtoit le meilleur, i'employay les ouuriers pour y trauailler, tant en pierre, qu'en bois, & toutes choſes furẽt ſi bien meſnagées, que tout fut en peu de temps en eſtat de nous loger, pour le peu d'ouuriers qu'il y auoit, partie deſquels commencerent vn Fort, pour euiter aux dangers qui peuuent aduenir, veu que ſans cela il n'y a nulle ſeureté en vn pays eſloigné preſque de tout ſecours. I'eſtablis ceſte demeure en vne ſcituation tres bonne, ſur vne montagne qui commandoit ſur le trauers du fleuue ſainct Laurent, qui eſt vn des lieux des plus eſtroits de la riuiere, & tous nos aſſociez n'auoient peu gouſter la neceſſité d'vne place forte, pour la conſeruation du Pays & de leur bien. Ceſte maiſon ainſi baſtie ne leur plaiſoit point, & pour cela il ne faut pas que ie laiſſe d'effectuer le commandement de Monſeigneur le Viceroy, & cecy eſt le vray moyen de ne point receuoir d'affrõt, pour vn ennemy, qui recognoiſſant qu'il n'y a que des coups à gaigner, & du temps, & de la deſpence perduë, ſe gardera bien de ſe mettre au riſque de perdre ſes vaiſſeaux & ſes hõmes. C'eſt pourquoy

Treuue l'habitation fort deſolée.

Il fait trauailler.

Choiſit le lieu de tres bonne ſcituation.

il n'eſt pas touſiours à propos de ſuiure les paſſions des perſonnes, qui ne veulent regner que pour vn temps, il faut porter ſa conſideration plus auant.

Les gens de du Pont & Deſcheſnes deſcendent des trois Riuieres auec leurs barques.

Quelques iours apres leſdits du Pont & Deſcheſnes deſcendirent des trois riuieres auec leurs barques, & les peleteries qu'ils auoiẽt traittées. Il y en auoit la pluſpart à qui ce changemẽt de Viceroy & de l'ordre ne plaiſoit pas; ledit du Pont ſe reſolut de repaſſer en France qui auoit hyuerné, & laiſſa Iean Caumont, dit le Mons, pour commis du magazin & des marchandiſes pour la traitte. Ledit du Pont s'en alla à Tadouſſac, & nous fit apporter le reſte de nos viures, & mande Roumier ſous-commis, qui auoit auſſi hyuerné, lequel s'en retourna en France, ſur ce qu'on ne luy vouloit rehauſſer ſes gages, & moy demeurãt viſitay les viures, pour les meſnager iuſques à l'arriuée des vaiſſeaux, faiſant touſiours fortifier & continuer les reparations ja commencées, attendant d'en faire vne nouuelle de pierre: car nous auions treuué de bonnes pierres à chaux, qui eſtoit vne grãde commodité. Ils demeurerent ceſte année à hyuerner 60. perſonnes, tant hommes, que femmes, Religieux, & enfans, dont il y auoit dix hommes pour trauailler au Seminaire des Religieux & à leurs deſpens: tout l'Automne & l'hyuer fut employé à reparer l'habitation, & les maiſons d'auprés, & nous fortifier: chacũ ſe porta tres-bien, horſmis vn homme qui fut tué par la cheute d'vn arbre qui luy tomba ſur la teſte, & l'eſcraſa, & ainſi mourut miſerablement.

Le ſieur du Pont repaſſa en France.

*ARRIVEE DES CAPITAINES DV May & Guers en la Nouuelle France. Rencontre d'vn vaisseau Rochelois qui se sauua. Lettres de Frãce apportées au sieur de Champlain.*

## *CHAPITRE II.*

IE quinzieſme de May, vne barque eſtant preſte l'on la mit à l'eau, qui fut chargée de viures, pour traitter auec les Sauuages de Tadouſſac. Le Mons commis s'embarqua en icelle luy huictieſme, & en ſon chemin fit rencontre d'vne chalouppe, où eſtoit le Capitaine du May, & Guers, Commiſſionnaires de mõſeigneur de Montmorency, auec cinq matelots, trois ſoldats, & vn garçon, qui fut cauſe que noſtre commis retourna ſur ſa route, & s'en reuinrẽt enſemble à noſtre habitation. Ledit du May fut tres-bien receu, venant de la part de mondit ſeigneur de Montmorency, lequel me dit eſtre venu deuant, en vn vaiſſeau du port d'enuiron trente cinq tõneaux, auec trente perſonnes en tout, pour me donner aduis de ce qui ſe paſſoit en France, & que proche de Tadouſſac, il auoit fait rencontre d'vn petit vaiſſeau volleur de Rochelois, de quarante cinq tonneaux, & en auoit approché de ſi pres, qu'ils s'entendoient parler, eſtans l'vn & l'autre ſous voiles: Mais comme le Rochelois eſtoit meilleur voilier, il ſe ſauua. Ce fut vne belle occaſion perduë, par ce que ceux qui eſtoient dedans auoient traitté nombre de peleteries.

1620.

Arriuée des Capitaines du May & Guers à la nouuelle France.

Du May fait rencontre d'vn vaiſſeau Rochelois qui ſe ſauua.

Guers apporte lettres de Fiâce à l'Autheur.

Ledit Guers me donna les lettres qu'il pleut au Roy & à Monſeigneur me faire l'honneur de m'eſcrire, accompagnées de celle de Mõſieur de Puiſieux, & autres, des ſieurs Dolu, de Villemenon & de Caen. Voicy celle du Roy.

Lettre du Roy au ſieurs de Châplain.

*CHamplain, i'ay veu par vos lettres du 15 du mois d'Aouſt, auec quelle affection vous trauaillez par delà à voſtre eſtabliſſement, & à ce qui regarde le bien de mon ſeruice, dequoy, comme ie vous ſçay tres-bon gré, auſſi auray-ie à plaiſir de le recognoiſtre à voſtre aduantage, quand il s'en offrira l'occaſion: & ay bien volontiers accordé quelques munitions de guerre, qui m'ont eſté demandées, pour vous donner touſiours plus de moyen de ſubſiſter, & de continuer en ce bon deuoir, ainſi que ie me le promets de voſtre ſoing & fidelité. A Paris le 24. iour de Feurier* 1621. *ſigné* LOVIS, *& plus bas*, Brulart.

En ſuitte de celle de ſa Majeſté, i'en receus vne autre de Monſieur de Puiſieux, Secretaire de ſes cõmandements, par laquelle entr'autres choſes, il me mãdoit que le ſieur Dolu auoit demandé des armes pour m'enuoyer; à laquelle choſe on auoit pourueu, & icelles enuoyées. Auparauant Monſeigneur le Duc de Montmorency m'écriuit la preſente.

Lettre de Monſeign. de Montmorency au ſieur de Châplain.

*MOnſieur Champlain, pour pluſieurs raiſons i'ay eſtimé à propos, d'exclure les anciens Aſſociez de Roüen, & de ſainct Malo, pour la traitte de la Nouuelle France, d'y retourner. Et pour vous faire ſecourir, & pourueoir de ce qui vous y eſt neceſſaire, i'ay choiſi les ſieurs de*

*de Caën oncle & nepueu, & leurs Associez, l'vn est bon Marchand, & l'autre bon Capitaine de mer, comme il vous sçaura bien ayder & faire recognoistre l'authorité du Roy de delà sous mon gouuernement. Ie vous recõmande de l'assister, & ceux qui iront de sa part, contre tous autres, pour les maintenir en la jouissance des articles que ie leur ay accordez. Iay chargé le sieur Dolu Intendant des affaires du pays, de vous enuoyer coppie du traitté par le premier voyage, afin que vous sçachiez à quoy ils sont tenus, pour les faire executer, comme ie desire leur entretenir ce que ie leur ay promis. Iay eu soing de faire conseruer vos appointements, comme ie croy que vous continuerez au desir de bien seruir le Roy, ainsi que continue en la bonne volonté, Monsieur Champlain, Vostre plus affectionné & parfait amy, signé,* MONTMORANCY, *De Paris le 2. Feurier.* 1621.

LEs lettres du sieur Dolu me mandoient que i'eusse à fermer les mains des Cõmis, & me saisir de toutes les marchandises tant traittées que à traitter, pour les interests que le Roy & mondit Seigneur pretendoient contre ladite Societé ancienne, pour ne s'estre acquittée au peuplement comme elle estoit obligée, & que pour le sieur de Caën, bien qu'il fust de la religion contraire, on se promettoit tant de luy, qu'il donnoit esperance de se faire Catholique, & que pour ce qui estoit de l'exercice de sa religion que ie luy die qu'il n'en deuoit faire ny en terre ny en mer, remettant le reste à ce que i'en pouuois iuger. Celle du sieur de Villemenon Intendant de l'admiraulté, ne tendoit qu'à la mesme fin : la lettre dudit sieur de Caën se conformant aussi à la sienne, & qu'il venoit auec deux bõs

Ce que le sieur Dolu mandoit à l'Autheur.

Ce que portoit la lettre du sieur de Villemenon.

vaiſſeaux bien armez & munitionez de toutes les choſes neceſſaires, tãt pour luy que pour noſtre habitatiõ, auec de bons arreſts qu'il eſperoit apporter en ſa faueur. Dauãtage ayãt fait aſſembler le ſieur de May & Guers cõmiſſionnaire, & le pere George, auquel Monſeigneur, & les ſieurs Dolu, & Villemenon, luy auoient eſcrit des lettres à meſme fin que celles qu'ils m'eſcriuoiẽt, m'enchargeãt de ne rien faire ſans luy cõmuniquer, & reſolu que rien ne ſe perderoit en quelque façon que ce fut, & qu'il ne falloit innouer aucune choſe attendant ledit ſieur de Caën, qui eſtoit aſſez fort, ayãt l'arreſt en main à ſon aduantage, pour ſe ſaiſir des vaiſſeaux & marchandiſes, & ce pendant ie conſeruerois toutes les pelleteries, iuſqu'à ce que l'on vit de quoy les pouuoir prendre & ſaiſir iuſtement.

De Caen pouuoit ſaiſir les vaiſſeaux & marchãdiſes.

De plus qu'il falloit conſiderer les inconueniens qui en pourroient arriuer d'autre part, ne voyant aucun pouuoir du Roy, à quoy ledit commis vouloit obeir, & non aux aduis que nous auions receus de Frãce. Ledit cõmis fut aduerty de ce, par les Matelots du ſieur de May, qui faiſoient courir vn bruit que ledit ſieur de Caen, ſe ſaiſiroit de tout ce qui leur appartenoit, quãd il ſeroit arriué: ils donnerent tellemẽt en l'eſprit du Commis & de tous, qu'ils deliberoient entr'eux de ne permettre de ſe ſaiſir de leurs marchandiſes, iuſques à ce que ie leurs fiſſe apparoir lettre ou commandement de ſa Maieſté, ce que ie ne pouuois, & tous les hommes qui dependoient des aſſociez & gagez, craignans de perdre leurs gages, comme on leurs donnoit à entendre, pretendoiẽt comme les plus forts de l'empeſcher s'ils euſſent peu, quand i'euſſe eu la volonté de

Reſolutiõ du commis & des matelots, de ne laiſſer ſaiſir leurs marchandiſes.

saisir leurs marchandises. C'est pourquoy pendant qu'vne societé, en vn pais comme cetuy-cy, tient la bource, elle paye, donne & assiste qui bon luy semble: ceux qui commandẽt pour sa Majesté sont fort peu obeis, n'ayant personne pour les assister, que sous le bon plaisir de la Cõpagnie, qui n'a rien tant à cõtre cœur: q; les personnes qui sont mis par le Roy ou les Vice-rois, comme ne dependant point d'eux, ne desirãt que l'on voye & iuge de ce qu'ils font, ny de leurs actions & deportemens en telles affaires, veulent tout attirer à eux, ne s'en souciẽt ce qu'il arriue, pourueu qu'ils y trouuẽt leur cõte. De forts & forteresses, ils n'en veulẽt q; quãd la neccessité le requiert, mais il n'est plus tẽps. Quand ie leurs parlois de fortifier, s'estoit leur grief, i'auois beau leur remonstrer les inconuenients qui en pourroient arriuer, ils estoient sourds: & tout cela n'estoit que la crainte en laquelle ils estoient, que s'il y auoit vn fort ils seroiẽt maistrisez & qu'on leur feroit la loy. Ce pendant ces pensées, ils mettoient tout le pays & nous en proye du Pirate ou ennemy, qui pensant faire du butin n'estant en estat de se deffendre ira tout rauager. I'en escriuois assez à messieurs du Conseil, il falloit y donner ordre, qui iamais n'arriuoit: & si sa Majesté eust seulemẽt donné le commerce libre aux associez auoir leur magazin auec leur commis. Pour le reste des hõmes qui deuoiẽt estre en la plaine puissance du Lieutenãt du Roy audit pays, pour les employer à ce qu'il iugeroit estre neccessaire, tant pour le seruice de sa Majesté, qu'à se fortifier, & defricher la terre, pour ne venir aux famines qui pourroient arriuer s'il arriuoit fortune aux vaisseaux. Si cela se pratiquoit l'on verroit plus

d'aduencement & de progrez en dix ans, qu'en trente, en la façon que l'on fait: & permettre auſſi qu'à ceux qui iroient pour habiter en deſertant les terres, qu'ils pourroient traitter auec les Sauuages de peleteries, & des commoditez que le pays produit: en les liurant au commis à vn pris raiſonnable, pour donner courage à vn chacun d'y habiter, & ne pouuãt traitter que ce qui viẽdroit du pays, ſur les peines portées qu'il plairoit à ſa Majeſté, il n'y a point de doute que la Societé en eut receu quatre fois plus de bien qu'elle ne pouuoit eſperer par autre voye, d'autant qu'il eſt fort malaiſé à des peuples d'vn pays de pouuoir empeſcher de s'accommoder de ce qui croiſt au lieu: Car dire qu'on ne les pourra cõtraindre à vne certaine quantité pour vne neceſſité: c'eſt la mer à boire, car ils feront tout le contraire, quand ils deueroient perdre ce qu'ils en auroient, pluſtoſt qu'on s'en ſaiſit ſans leur payer: l'experience a fait aſſez cognoiſtre ces choſes. Voila ce que i'auois à vous dire ſur ce ſujet.

Sommaire des aduis de l'Autheur.

Pour reuenir à la ſuitte du diſcours, ledit commis & tous les autres enſemble, commencerent à murmurer: diſant, Qu'on leur vouloit faire perdre leurs ſalaires, & qu'il valloit autant qu'ils perdiſſent la vie que de les traitter de la façon: ce qui dõna ſuject audit cõmis de m'en parler de rechef, & me faire ſes plaintes, que ſi i'auois commandement du Roy, qu'il ne falloit que le monſtrer pour le contenter, & maintenir chacun en paix. Ie luy dis qu'on ne luy feroit point de tort, ny à ſes marchandiſes, & qu'il pouuoit traitter auec autant d'aſſeurance comme il auoit fait par le paſſé, il ſe contenta, & vn chacun. Ie fis vne reprimande

Le commis ſe plaint à luy.

Ce qu'il luy dit.

Fait vne reprimande

aux matelots du sieur de May, qui leur auoient donné cette crainte, & semé ce bruit, & de plus qu'ils s'asseuroient que ie n'innouerois rien que ledit de Caen ne fut arriué auec arrest de sa Majesté, qui donneroit ordre à toute chose, auquel il faudroit obeir.

aux matelots.

Leur promit de ne rien innouer.

D'auantage fut aduisé si l'on permettoit la traitte au sieur de May, qui auoit apporté des marchandises pour eschanger à des castors auec les sauuages : il fut arresté que pour leuer tout ombrage l'on ne le permetteroit point, & aussi qu'ils n'auoient aucun pouuoir de ce faire, les deux societez estant en procez au Conseil de sa Majesté, quand ils partirent de France, & que l'ancienne pouuoit tousiours ioüir des priuileges que le Roy leur auoit accordez sous l'authorité de monseigneur le Prince, attendant qu'il en fut autrement ordonné : mais que si messieurs du Conseil donnoient vn arrest si fauorable qu'il confisquast au profit de la Nouuelle Societé, que cela ne seruoit de rien, puisque le tout luy demeureroit, comme il se promettoit, & que si autrement il auoit permission de traitter comme l'ancienne Societé, que l'on verroit la facture des marchandises que l'on auoit enuoyées, & que suiuant icelles l'on donneroit des castors du magazin pour la valleur des marchandises, suiuant la traitte qui se faisoit alors, & par ainsi ladite barque ne perderoit rien de ce qu'elle pouuoit pretendre, pour ne traitter iusques à ce qu'on eust l'arrest du Conseil, que deuoit apporter ledit sieur de Caen : Ainsi fut arresté en la presence dudit sieur de May & Guers, faisant pour ladite nouuelle Societé.

Aduis pour la traitte des marchandises.

Ce deliberé, ie fais partir le Capitaine du May, le

l'Autheur enuoie le Capitaine du May.

25. de May, pour donner aduis audit sieur de Caen de tout ce qui s'estoit passé, de l'Estat en quoy il nous auoit laissé, & m'enuoyer des hommes de renfort.

---

*ARRIVEE DV SIEVR DV PONT à la Nouuelle France, & de Hallard auec l'equipage du sieur de Caen. L'Autheur fait aduertir les sauuages de la venuë dudit de Caen. Arrest du Conseil permettant le traficq aux deux Compagnies. De Caen saisit par force le vaisseau du sieur du Pont.*

## CHAPITRE III.

Arriuée du sieur du Pont.

LE 3. de Iuin arriua ledit de May dans vne chalouppe luy onziesme, qui me donna aduis de l'arriuée du sieur du Pont, en vn vaisseau de cent cinquãte tonneaux nommé la Salemande, auec soixante cinq hommes d'esquipage, accõpagnés de tous les commis de l'ancienne Societé, & sçauoir en quoy ie le voudrois employer. Voicy qui rejouit grandement les commis de l'ancienne Societé, & vn chacun des hommes qui dependoient d'eux : c'est vn renfort qui leur vient, & si nous les eussions desobligez sans vn pouuoir absolu du Roy, ou de monseigneur, par la saisie de leurs marchandises, ils pouuoient nous nuire grandemẽt, car le petit vaisseau dudit du May qui estoit à Tadoussacq pouuoit estre pris, où il n'y auoit que dix-huict hommes, & quelque douze que i'auois à Quebec

Il resiouit les commis de l'ancienne Societé.

auec moy, lesquels auoient fort peu de viures qui fut l'occasion que i'en secourus ledit du May.

Accidens qui firent arriuez pour auoir saisi les marchandises.

Ce qu'ayant entendu ie me deliberé de mettre ledit du May en vn petit fort, ia commencé; contre le sentiment dudit commis, auec mon beau-frere Boullé, & huict hommes, & quatre de ceux des peres Recollets qu'ils me donnerét: & quatre autres hommes de l'ancienne societé, faisant porter quelques viures, armes, poudre, plomb, & autres choses necessaires, au mieux qu'il me fut possible, pour la defence de la place: en ceste façon nous pouuions parler à cheual, faisant tousiours continuer le trauail du fort pour le mieux mettre en defence.

l'Autheur met du May au fort commencé.

Pour mon particulier ie demeuray en l'habitatiõ, auec trois hommes dudit du May, & quatre autres des peres Recollets, & Guers commissionnaire, & le reste des hommes de l'habitation: le fort asseuroit tout, auec l'ordre que i'auois donné audit Capitaine du May.

Le Lundy 7. iour du mois arriua la barque de nostre habitation, où estoiét les commis des anciens associez au nombre de trois, ce que voyãt ie fais prendre les armes, donnant à chacun son quartier, & semblablemẽt au fort, & fis leuer le pont-leuis de l'habitation: le pere George accompagné de Guers furent sur le bort du riuage, attendant que lesdits commis vinssent à terre, & sçauoir auec qu'elle ordre ils venoient, quelle commission ils auoient, n'ignorant point ce qui se passoit en France, sur les aduis que nous auions receus. Ils dirent qu'ils n'auoient autre ordre que de leur compagnie, pour estre encore au

Arriuée de la barque & cõme l'Autheur fait mettre ses gens en defense.

droict du contract & articles que ie leurs auois dõnez, sous le bon plaisir de Monseigneur le Prince, attendãt vn arrest de Nosseigneurs du Conseil, qu'ils esperoient auoir fauorable contre la nouuelle societé, qui les vouloit demettre de leur societé, deuant que leur temps fut fini. De plus qu'ils auoient protesté contre ceux de l'admirauté, qui ne leurs auoient pas voulu donner de congé, & que voyant les dangers euidents où toutes les affaires deuoient aller, tant pour les hommes qui estoient icy, comme pour receuoir leurs marchandises, que l'on ne pouuoit pretendre qu'injustement, qu'il s'estoit mis en tout deuoir d'obeir au Roy.

Commis protestent cõtre ceux de l'admirauté.

Ils dirent tout ce qu'ils voulurent, auec plusieurs autres discours, monstrant auoir vn grand desplaisir de se voir receus ainsi extraordinairement, ce qu'ils n'auoient accoustumé.

Ledit pere ayant ouy vne partie de leurs plaintes, il leur demanda s'ils nous apportoient des viures pour nous maintenir, ils dirent que ouy, & qu'ils croyoient asseurement estre d'accord auec mondit seigneur, ou qu'ils auroient vn arrest fauorable: Tous ces discours passez ledit pere leur dit, qu'il me venoit treuuer, pour me donner aduis, & sçauoir ce que ie voudrois faire, lequel m'ayant rapporté ce qu'ils disoient, nous aduisasmes pour le mieux ce qu'il falloit faire.

Le pere George rapporte à l'Autheur ce que disoient les commis.

Il fut conclud en suitte de la premiere resolution, voyant que ledit sieur de Caen n'estoit encore venu, pour esuiter aux dangers qui pouuoient arriuer.

Il fut

Il fut arrêsté qu'on laisseroit entrer les commis au nõbre de cinq, qu'on leur liureroit leurs marchandises, pour traitter amont ledit fleuue sainct Laurent, & les assister de ce qu'ils auroient affaire, ce qu'ils accepterent.

Resolutiõ de laisser entrer au fort cinq commis.

Ils entrerent en l'habitation, où particulieremẽt ie leurs fis entendre la volonté de sa Maiesté, & ce qu'ils auoient commis contre l'intention du Roy, qui me commandoit de maintenir le pays en paix, & sous son obeissance, comme faisoit aussi mõseigneur, qui les auoit exclus de la societé par vne nouuelle: qu'ils ne deuoient pas venir sans vn bon arrest en main de Nosseigneurs du Conseil, & attendant la venuë des autres vaisseaux, qui apporteroiẽt tout ordre, on leur liureroit en bref des marchandises pour traittes, ce qu'ils accepterent, & leurs furent liurées sans tirer à la rigueur: ils demanderent des armes, ce que ie ne leurs pûs accorder, leur disant qu'ils ne deuoient pas venir sans cela: ils chargerent deux barques, & me demanderent les castors qui estoient en l'habitation: ie leur refusay, leurs disant, qu'ils ne pouuoient partir de l'habitation, que nous n'eussiõs des viures pour maintenir parmy nous l'authorité du Roy, en cas qu'il arriuast quelque accident audit sieur de Caen, & qu'ayant des peleteries nous auriõs des viures que nous apporteroient les vaisseaux qui estoient à Gaspay. Ils firent tout ce qu'ils peurent pour les auoir, menaçant de faire des protestations, sur ce que ie refusois leurs peleteries, & munitions: & de plꝰ que i'eusse à faire sortir ledit Capitaine de May, & ses hommes, du fort & habitatiõ, où ie l'auois mis

Ce que l'Autheur leur dit.

Le sieur de Caen deuoit esperer tout ordre.

l'Autheur leur refuse les castors.

Veulent que le Capitaine du May sorte du fort, ce que l'Autheur ne veut faire.

sans commandement du Roy: Ie leur dis que sadite Maiesté me commandoit de maintenir le pays, & conseruer la place: que le mandement que i'auois de Monseigneur suffisoit, qui estoit celuy du Roy, & qu'à cela i'obeissois, receuant ledit Capitaine du May pour y auoir toute fiance. Cela seroit bon, dirét ils, s'il auoit apporté vn arrest du Conseil, ce qu'il n'auoit fait, en attendant ie me maintiendrois au mieux qu'il me seroit possible, & qu'ils fissent telles protestations qu'ils voudroient pour leurs descharges.

Le pere George les renuoie auec leurs protestations.

Quand il fut question de les faire, ie les sçeus bien rembarer sur leurs protestations, leurs monstrant qu'ils ne sçauoient pas en quelle forme il la falloit faire, ce qui leur fit changer d'aduis, craignant de s'engager mal à propos, en chose qui leur eust peu nuire: & ainsi ils s'embarquerent pour aller aux trois riuieres, & y traitter: qui fut le 9. de Iuin.

L'Autheur enuoye demander des hommes au sieur de Caen.

Ce mesme iour, ie fis esquipper la chalouppe dudit Capitaine du May, auec six hommes, pour aller à Tadoussac aduertir ledit sieur de Caen, qu'aussi tost qu'il seroit arriué il ne manquast à nous enuoyer des hommes pour nous r'enforcer: me persuadant qu'il auroit arrest en sa faueur, comme il m'auoit fait esperer par ses lettres.

*ARRIVEE DV SIEVR DV PONT & du Canau d'Halard, & du sieur de Caen qui apporte plusieurs despesches. Enuoy du pere George à Tadoussac. Dessein du sieur de Caen. Embarquement de l'Autheur pour aller à Tadoussac. Differents entr'eux. Magazin de Québec acheué par l'Autheur. Armes pour le fort de Québec.*

## CHAPITRE III.

LE Dimanche 13. Auril arriua ledit du Pont, dans vne moyenne barque, luy treizieſme auec marchandiſes de traitte, lequel fut receu comme les precedents, luy ayant fait entendre le commandement que i'auois tant du Roy que de mondit Seigneur, de conſeruer ceſte place, & la maintenir en ſon obeiſſance, & tenir toutes choſes en paix, faiſant recognoiſtre ſon authorité: & que attẽdant nouuelle deſdits vaiſſeaux, qui deuoiẽt venir, pour voir & ſçauoir particulierement ce qui ſe ſeroit paſſé au Conſeil de ſa Maieſté, ſur les differẽts qu'ils auoient eus auec mondit Seigneur, qui les auoit exclus de la ſocieté, pour y adioindre la Nouuelle ſocieté. Il me dit qu'il croyoit que tout ſeroit d'accord, eſtant ſur leſdits termes quand il partit de Honnefleur. Ie luy dis que ie m'eſtonnois comme il auoit quitté ſon vaiſſeau, puiſque ſa preſence y eut eſté bien requiſe à la venuë dudit ſieur de Caen: il reſpondit que pour y eſtre il n'auroit pas mieux fait, & que l'ordre qu'il auoit laiſſé à vn appellé la Vigne, du-

Arriuée du ſieur du Pont.

Ce que l'Autheur luy dit.

dit Honnefleur, qui commandoit en ſon abſence, eſtoit tel que ſi l'on apportoit vn arreſt du Conſeil en bonne forme, qu'il euſt à y ſubir ſans aucune reſiſtance, que s'ils eſtoient d'accord auec leur ſocieté, qu'il euſt à l'aſſiſter de tout ce qui ſeroit en ſon poſſible & pouuoir, ſi autremẽt qu'il ſe cõſeruaſt du mieux qu'il pourroit, ſuiuant l'ordre qu'il luy auoit laiſſé, & que l'on ne pouuoit rien pretendre, que lon ne vit l'arreſt de Meſſeigneurs du Conſeil: ce qu'attendant ie leurs rendiſſe la iuſtice, laquelle m'auoit eſté enchargée; ce que ie promis faire. Ie luy fis auſsi entendre comme i'auois retenu les peleteries qui eſtoient en ceſte habitation, pour ſubuenir aux neceſsitez qui pourroient arriuer; il me dit que c'eſtoit bien fait: le lendemain il s'en alla aux trois riuieres, pour traitter auec les ſauuages.

l'Autheur eſt chargé de rendre la Iuſtice à tous.

Le 15. dudit mois arriua vn Canau où il y auoit vn homme appelé Halard, de l'eſquipage dudit ſieur de Caen, qui m'apporta vne lettre, par laquelle il me dõnoit aduis de ſon arriuée, & la contrarieté du temps qu'il auoit eu au paſſage, ayant choſe importante à me communiquer, de la part de Monſeigneur le Viceroy, qui ne pouuoit eſtre ſi toſt par delà: d'autant qu'il croit auoir affaire auec ledit ſieur du Pont, & de plus me prioit d'enuoyer vne chalouppe aduertir les ſauuages de ſa venuë, & du nombre des marchandiſes qu'il leur apportoit, qu'il m'enuoyeroit le ſieur de la Ralde, pour communiquer quelques affaires en renuoyant ledit du May: que ſi ie pouuois l'aller treuuer que ie le fiſſe, mais alors le temps, & les affaires, ne me le peurent permettre: Car ce n'eſtoit pas

Arriuée du Canau d'Halard.

la saison de laisser l'habitation ny le fort, veu tant de dangers arriuez à ceux qui ont fait semblables choses. l'Autheur ne peut abandonner le fort.

Le Vendredy 16. n'ayant point de chalouppe, ie deliberé d enuoyer vn Canau auec ledit Halard, & vn gentilhomme appellé du Vernay, de l'esquipage dudit du May, auec vn autre de l'habitation, aduertir les sauuages de la venuë dudit sieur de Caen. Donne aduis aux sauuages de l'arriuée de Caen.

Le 17. de Iuillet arriua vne chaloupe, où estoit Rommier, l'vn des Commis de la nouuelle societé: qui l'an precedẽt auoit hyuerné en ceste habitation, auec ledit du Pont, lequel m'apporta plusieurs despesches, auec lettres des sieurs Dolu, de Villemenon, & dudit de Caen, lequel surprit quelque lettre, auec coppie de l'arrest en faueur des anciens Associez, que l'on enuoyoit audit du Pont, par lesquelles nous vismes, que l'arrest auoit esté signifié audit sieur de Caen, estant en son vaisseau, à la radde de Dieppe: lequel auoit protesté de nullité, & fut ledit arrest publié à son de trompe, dans ladite ville de Dieppe, & autres lieux où besoin a esté. Arriuée d'vn sien Commis. Apporte plusieurs despesches. Arrest du Conseil signifié à de Caen.

Apres auoir veu & consideré toutes ses choses, auec l'aduis de ceux que ie trouuay à propos, & voyãt que sur le proces aduenu entre les deux societés, sa Maiesté a ordonné, que lesdits articles seroient representez, pour apres iceux estant veus & examinés, y estre pourueu, soit par la reünion des deux societés, ou par l'establissement d'vne nouuelle, ce pendant permis aux associez des deux compagnies, de trafiquer, & faire traitte, pour l'année 1621. seulemẽt, tant par les deux vaisseaux ia partis, que par deux au- Teneur dudit Arrest. Traffic permis aux deux compagnies.

tres à eux appartenans, chargés & prest à partir, sans se donner aucun empeschement, ny vser d'aucune violence, à peine de la vie: à la charge qu'ils seront tenus de contribuer pour la presente année, esgalement & par moitié, à l'entretenement des Capitaines, soldats, & des religieux establis & residens en l'habitation: & neantmoins deffences sont faictes ausdits Porée, & à tous autres, de sortir à l'aduenir aucuns vaisseaux des ports & haures de ce Royaume, ny faire embarquement, sans prendre congé dudit sieur Admiral, en la maniere accoustumée, à peine de confiscation des vaisseaux & marchandises, & autres plus grandes peines s'il y eschet. Signifié le 26. dudit mois. Voila l'arrest du Conseil de sa Maiesté. Lesdits articles dudit sieur Dolu, furẽt cõfirmez par le Cõseil, le 12. de Ianuier 1621 hormis quelques vns.

Enuoy du Pere George à Tadoussac.

Il fut resolu que ledit pere George prendroit la peine d'aller à Tadoussac en diligence, & Guers auec luy, dans la mesme chaloupe, pour treuuer ledit de Caen, & apporter le remede requis à toutes ces affaires, sçachant bien que ledit du Pont voudroit ioüir du benefice dudit arrest, ou il y alloit de la vie, à celuy desdeux qui vseroit de violence: & pour ce qui estoit de la faute qu'ils auoient commise, de partir sans congé de l'Admirauté: ledit arrest monstroit qu'on en auoit fait mention, & instance au Conseil, où estoit porté, que si à l'aduenir ils partoient sans congé, il y auroit confiscation du vaisseau, & marchandises, auec autres punitions, sans despens, & que chacun partiroit par moitié aux frais de l'habitation, aux hyuernans, & que chacun ioüiroit du be-

nefice de la traitte à ſon proffit.

Ledit Pere partit ce meſme iour 17. de Iuillet, auec plain pouuoir de moy, d'accommoder toutes choſes à l'amiable, auec le ſieur de Caen, & par meſme moyen le ſatisfaire des plaintes qu'il faiſoit, des Peres Paul & Guillaume, qui auoient eſté ſaiſis de quelques lettres, vſé de paroles & de menaces à ſon deſauantage, taſchant le mettre mal auec ſon eſquipage: qu'il les auoit traittez fauorablement, ſelon le rapport qui en fut fait, & ne peut on ſi bien faire, qu'il ne tombaſt quelque lettre entre les mains dudit du Pont, & vne autre que ie receus de leur part, où il me faiſoit entendre ce qui c'eſtoit paſſé, & que i'euſſe à rendre la juſtice ſelon la volonté du Roy, & quelqu'autres diſcours de compliment: je donne les lettres au Pere, pour les faire voir au ſieur de Caen.

Lettre tombée es mains du ſieur du Pont.

Le 24. de Iuillet, arriua ledit pere George, lequel me dit que ledit ſieur de Caen, ſe vouloit ſaiſir du vaiſſeau dudit du Pont, en ſon arriuée: & eſtât ſur le point de l'executer, comme le confirmoient les lettres dudit ſieur de Caen, & qu'il ne paſſeroit plus outre, attendant ma venuë, ce qui m'eſtonna grandement, conſiderant ledit arreſt, qui defendoit ſur peine de la vie, de ne s'inquieter: je renuoyay la chaloupe auec ledit Guers, & lettres adreſſantes audit ſieur de Caen, où ie luy fis entendre, que pour les incommoditez qu'il y auoit en la chaloupe, que ie n'y pouuois aller; & que dans neuf iours au plus toſt, ie ſerois audit Tadouſſac. Ie deſpeſché promptement vn canau, & mandé audit du Pont qu'il m'enuoyaſt vne de ſes barques pour m'ẽ aller à Tadouſſac, ce qu'il fit, que dans ſix iours la bar-

Deſſein du ſieur de Caen.

l'Autheur luy eſcrit.

que fut à Québec, & ledit du Pont dedans, pour ſçauoir ce qu'il auroit à faire, auec ledit ſieur de Caen, eſtant arriué à Québec: ie membarquay à la ſolicitatiõ dudit Pere, n'eſtant pas mon deſſein de partir de l'habitation, & mander ſeulement ce qui me ſembloit, de la volonté qu'il auoit de ſe ſaiſir dudit vaiſſeau.

Mais les perſuaſions auec les raiſons que me donnoit ledit Pere, m'y firent reſoudre, ayant laiſſé ledit du May, en ma place pour commander, & enchargé à tous mes compagnons de luy obeïr, comme à moy meſme, ie m'embarquay le dernier de Iuillet; ce meſme iour nous fiſmes telle diligence, que le lendemain au ſoir arriuaſmes à demie lieuë de Tadouſſac, pres la poincte aux alloüettes, où ie fis mouïller l'ancre. Auſſi-toſt ledit ſieur de Caen me vient trouuer, où il me fit entendre ce qui eſtoit de ſon deſſein: ie luy dis que le ſeruice du Roy, & l'honneur de mondit Seigneur, m'auoit amené en ce lieu pour luy donner les conſeils que ie croyois qui luy ſeroient neceſſaires, & raiſonnables, s'il les vouloit ſuiure, qui eſtoient de ne rien alterer au ſeruice de ſa Majeſté, ny de ſes arreſts; & que l'authorité de Monſeigneur demeuraſt en ſon entier: il me dit, qu'il n'auoit autre intention.

Son embarquemẽt pour aller à Tadouſſac.

Conſeil qu'il dõne au ſieur de Caen.

Le lendemain 3. d'Aouſt nous entraſmes audict Port de Tadouſſac, ou ledit ſieur de Caen me receut auec toutes ſortes de courtoiſies, m'offrant ſon vaiſſeau pour m'y retirer, le remerciant de tout mon cœur & le priant me permettre de demeurer en ma barque, pour ne me monſtrer paſſionné a vn party, ny à l'autre, puiſqu'il eſtoit queſtion de rendre iuſtice; & voyant qu'il eſtoit à propos de ne m'en aller que tout

ne

fut en paix. Il fut queſtion de traitter d'affaire, ledit de Caen fit quelque propoſition ſur le fait de la peleterie; que l'on ne treuua à propos, & luy en donna-on les raiſons: il s'opiniaſtre & dit auoir des commandemẽts particuliers, ie le ſomme de les monſtrer pour y obeir, il m'en fait refus, ie luy offre de mettre papiers ſur table, & qu'il en fit de meſme, ce qu'il ne voulut, & dit qu'il deſiroit auoir le vaiſſeau dudit du Pont, pour aller à la guerre, contre les ennemis qui eſtoient en la riuierè: ie luy remonſtre, qu'il regarde de ne contreuenir à l'arreſt, ie luy dis les raiſons qui l'obligoient de s'en diſtraire: & pour ce qui eſtoit de chaſſer les ennemis, il auoit trois vaiſſeaux, deux entr'autres capables de courir toutes les coſtes, auec cent cinquante hommes, & qu'il auoit plus de force qu'il n'en failloit: il perſiſte de vouloir auoir ledit vaiſſeau, ie le ſomme de donner ſes aduis, il le fait; apres auoir fait quelque refus, ie luy reſpons par articles: ie luy enuoye la reſponſe auec les articles, qu'il ne trouue à ſa fantaiſie.

Diſpute entre eux.

Il auoit fait faire vne proteſtation audit du Pont, contenant vn grand diſcours, des intereſts qu'il auoit ſur ledit du Pont, & veut auoir ſon vaiſſeau: ledit du Pont me preſẽte requeſte ſur ce que veut faire ledit de Caen contre les arreſts du Roy, & preuoyant la ruine manifeſte qui pouuoit arriuer, de voir vn arreſt enfraint, bien que ledit ſieur de Caen dit, qu'il n'y veut rien attenter au cõtraire: Le pere & ledit ſieur de Caen, eurent pluſieurs paroles, qui apportoient pluſtoſt de l'alteratiõ, que la paix, voyant ne pouuoir rien gaigner ſur luy, ie fais des ouuertures, comme il peut ſeruir le Roy, ie m'offre d'aller dans le vaiſſeau dudit du Pont,

De Caen veut auoir le vaiſſeau de du Pont par force.

courir sur les ennemis, le suiure par tout, non seulemẽt dans des vaisseaux, mais dans des barques, chalouppes, ou canaus, par terre s'il en est besoin. Ie luy dis qu'il ne peut refuser l'offre que ie luy fais, me donnant de ses hommes, estant en lieu qui despende de ma charge, & luy remonstre qu'en ce faisant, ce sera seruir le Roy, & mondit Seigneur, & qu'ainsi il n'vsera de violence, & ne contreuiendra aux arrests de sa Majesté, & mondit Seigneur y sera seruy, & que s'il a des pretensions, il les vuidera en France.

Offres que luy fait l'Autheur.

Il n'en veut rien faire, il s'attache à sa charge, & aux particuliers commandemens qu'il auoit du Roy, & de mondit Seigneur. Ie le prie & conjure de rechef, me les monstrer pour y satisfaire: il s'opiniastre plus que iamais; le voyant ainsi resolu, ie prens le vaisseau dudit sieur du Pont en ma sauuegarde, & voulant le conseruer pour l'authorité du Roy, & l'honneur de mondit Seigneur, deuant tout son esquipage, & apres qu'il en vsero it comme bon luy sembleroit, ayant la force à la main; mais que pour obseruer la forme de iustice, qu'il falloit que ie fisse ainsi.

Resolution de l'Auteur sur l'opiniastreté du sieur de Caen.

Ledit sieur de Caen, proteste deuant tout son esquipage, de s'aller saisir dudit vaisseau, & qu'il chastiera ceux qui voudront resister, disant qu'il ne recognoissoit de iustice en ce lieu.

Ledit sieur de Caen se saisit du vaisseau de du Pont.

I'envoye prendre possession dudit vaisseau, & ledit sieur de Caen y enuoya vn homme, pour faire inuentaire de ce qu'il y auoit, & ainsi s'en saisit, comme ayant la force en main: voila comme se passa cette affaire. Or premier que ledit sieur de Caen entrast au vaisseau dudit du Pont, ie leue l'ancre le 12. d'Aoust,

& m'en allay passer le Saguenay, pour ne mè trouuer à la prise que feroit ledit de Caen, lequel le lendemain me vient trouuer auec sa chalouppe, pour traicter de l'ordre que nous deuions tenir, pour la conseruation de ladite habitation : ie le priay de me donner quelques Charpentiers pour acheuer le magazin encommencé, & qu'il n'y auoit aucun lieu où l'on peust mettre aucune chose à couuert; il me dit qu'il auoit affaire de ses hommes, pour accommoder son vaisseau, qu'il vouloit partir promptement, pour aller à Gaspey, & autres lieux, courir sur l'ennemy, si lieu auoit, auec sa barque, & qu'il me l'enuoyeroit auec le reste des hommes, qui deuoient hiuerner à l'habitation.

Vient trouuer l'Autheur pour prendre ordre de luy.

Il me demande le payement des viures qu'il auoit vendus audit du Pont, pour ceux qui deuoient hyuerner de leur part à l'habitatiõ, pour le prix de mille Castors, & sept cens pour les marchandises, qui auoient esté estimees en sa barque, suiuant la traicte qui se faisoit auecques les Sauuages, d'autant que nous auions interdit ladite traicte, pour les raisons que i'ay dit cy dessus. Aussi tost que ledit sieur de Caen se fut saisi du vaisseau dudit du Pont, il luy remit entre les mains, disant qu'il n'estoit point armé comme il falloit. Ledit pere fut à Tadoussac, le 14. dudit mois, luy faire deliurer les Castors, & ainsi nous nous separasmes.

Le lendemain, ledit sieur de Caen enuoya faire vne protestation par Hebert: s'il eust voulu suiure le conseil que ie luy voulus dõner, il eust fait ses affaires, sans rien alterer, & auec suject de pretendre de grands interests pour le Roy, & Monseigneur, dautant que ledit

Protestation de de Caen.

du Pont n'auoit apporté aucuns viures pour les hyuernans, & qu'à faute de ce, l'habitation pouuoit estre abandonnee, & le seruice du Roy, alteré.

C'estoit à moy (à faute que ledit du Pont ne m'eust fourny les commoditez) de les demander audit de Caen, pour conseruer la place; & en me les deliurant, auecques hommes pour hyuerner, i'estois tenu, par la voye de Iustice, de renuoyer tous ceux de l'ancienne societé, prendre ceux dudit de Caen, & retenir toutes les marchãdises, traictees ou à traicter, sans les deliurer qu'à son retour, qu'indubitablement ils luy eussent esté adiugees par voye de Iustice: Mais au contraire, les viures que n'auoit ledit du Pont, pour fournir 25. hommes en leur part, ledit sieur de Caen luy vendit les siens, ce qu'il ne deuoit faire; & fut ce qui m'estonnoit, ne pouuant gouster ceste proposition, croyant selon mon opinion, que mille Castors, qu'il tiroit contant, luy estoient plus asseurez en les apportant, que ce qu'il eust peu esperer par iustice, de ceux qui estoient entre mes mains, qui neantmoins estoit chose bien asseurée.

Vaisseau Rochelois qui traittoit en l'Isle verte.

Ce pendant que l'on s'amusoit à toutes ses contestations, il y auoit vn petit vaisseau Rochelois, qui traittoit auec les sauuages, à quelque cinq lieuës de Tadoussac, dãs vne Isle appellée l'Isle verte, où ledit sieur de Caen enuoya apres nostre departement: mais s'estoit trop tard, les oyseaux s'en estoient allez vn iour ou deux auparauant, & n'y treuuast on que le nid, qui estoit quelque retranchement de palliſſade qu'ils auoiẽt fait, pour se garder de surprise, pendant qu'ils traittoient, l'on mit bas les palliſſades y mettant le feu.

Le Capitaine le Grand qui y auoit esté, s'en reuint, comme il estoit party. Nous fismes voilles de la pointe aux allouëttes le 15. d'Aoust, & arriuasmes à Québec le 17. où estant ie donné ordre à faire paracheuer le magazin, & ledit sieur de Caen enuoya les armes, que le Roy nous donnoit pour la defence du fort.

l'Autheur fait paracheuer le magazin de Québec.

*S'ensuit les armes qui me furent liurées, par les commis tant du sieur de Caen & Guers, commiß. de Monseigneur de Montmorency, que par Iean Baptiste Varin, & Halard, le Mercredy 18. d'Aoust 1621.*

12. Hallebardes, le manche de bois blanc, peintes de noir. 2 Harquebuses à rouët, de cinq à six pieds de lõg. 2. autres à mesche de mesme longueur. 523. liures de bonne mesche. 187. autre de pourrie. 50. Piques cõmunes. 2. Petarts de fonte verte, pesant 44 liures chacun. Vne tante de guerre en forme de pauillon. 2. Armets de Gens-d'armes, & vne senderiere. 64. Armes de Piquers sans brasards. 2. Barils de plomb en balles à Mousquets pesant 439 liures.

Lesdites armes & munitions cy-dessus ont esté contées & receuës à Quebec, par monsieur de Champlain Lieutenant general de Monseigneur le Viceroy en la Nouuelle France, present le sieur Iean Baptiste Varin, enuoyé exprés en ce lieu par mõsieur de Caen, & de moy commissionnaire de mondit seigneur. Fait audit Québec, le susdit iour que dessus. Signé Guers commissionnaire, & au dessous Iean Baptiste Varin.

I'ay sousigné Iaques Hallard, confesse auoir mis entre les mains de monsieur de Champlain Lieutenãt

de Monſeigneur de Montmorency, Viceroy de ces terres, trois cens dix liures de Poudre à canon, en deux Barils, & 2479. liures de plomb, en balles à mouſquet, en ſix barils, ne ſçachãt dire ſi ceſdites munitions ſont du Roy ou de monſieur de Caen. A Québec ce iourd'huy dernier iour d'Aouſt 1621. Signé Iſaac Halard.

Ie demanday auſdits commis, ſi ledit ſieur de Caen ne m'enuoyoit point de mouſquets, & d'auãtage de poudre, & meilleure que celle à canon, pour les mouſquets: il me dirent qu'ils n'auoient receu que les armes qu'ils m'auoient données. Ie ne me pouuois imaginer, que ſadite Maieſté n'euſt ordonné des armes à feu auec de la poudre, qui ſont les choſes principales & neceſſaires, pour la defence d'vne place, & ſe maintenir contre les ennemis: & ainſi fallut s'en paſſer, à mon grand regret.

Ie ne me pouuois imaginer que ſa Maieſté nous euſt enuoyé ſi peu de munitions de guerre, veu les lettres qu'elle m'auoit fait l'honneur de m'eſcrire, accõpagnées de celle de Monſieur de Puiſieux, comme i'ay dit cy-deuant.

De Caen enuoye des viures pour ceux qui deuoient hyuerner.

Quelques iours apres, ledit ſieur de Caen enuoya des viures, pour la nourriture des hommes qui deuoiẽt hyuerner au nombre de 25. comme i'auois demandé à chacun des deux ſocietés, qui m'auoient eſté promis pour la conſeruation de la place, il n'en vint que 18. de ſa part, & trente que laiſſa l'ancienne ſocieté.

Ledit ſieur de Caen ayant mis ordre à ſes affaires, partit de Tadouſſac le 29. iour d'Aouſt.

Et le mardy 7. de Septembre, partit auſſi ledit ſieur

du Pont, & le pere George, de Québec, qui me promit communiquer audit sieur Dolu, tout ce qui s'estoit passé & fait: ne doutãt point, que ce faisant tout iroit à l'amiable, & auroit esté en paix, & que tant de discours inutils qui s'estoiẽt faits & passez par delà, se fussent appaisez; esperãt auoir plus de repos à l'aduenir: & oster le plus que l'on pourroit les chicaneries. Deux mesnages retournerent. Car depuis deux ans, ils n'auoient pas deserté vne vergée de terre, ne faisant que se donner du bon temps, à chasser, pescher, dormir, & s'enyurer auec ceux qui leurs en donnoiẽt le moyen: ie fis visiter ce qu'ils auoient fait, où il ne se trouua rien de deserté, sinon quelques arbres couppez, demeurans auec le tronc & leurs racines: c'est pourquoy ie les renuoyay comme gens de neant, qui despensoient plus qu'ils ne valloiẽt: s'estoient des familles enuoyées, à ce que l'on m'auoit dit, de la part dudit Boyer en ces lieux, au lieu d'y enuoyer des gens laborieux & de trauail, nõ des bouchers & faiseurs d'aiguilles, comme estoient ces hommes qui s'en retournerent, il me sembla bon, pour esuiter aux chicaneries, de faire quelques ordonnances, pour tenir chacun en son deuoir. Lesquelles ie fis publier le 12 de Septembre.

l'Autheur renuoye les familles faincantes.

Ordonnances que l'Autheur fit publier.

*L'AVTHEVR FAICT TRAVAILLER au fort de Québec. Voye asſeurée qu'il prepare aux Entrepreneurs des deſcouuertures. Eſt expedient d'attirer quelques ſauuages. Arriuée du ſieur Santin commis du ſieur Dolu. Reünion des deux ſocietés.*

## CHAPITRE V.

CE n'eſt pas peu que de viure en repos, & s'aſſeurer d'vn païs, en ſi fortifiant & y mettant quelques ſoldats pour la garde d'iceluy, qui apporteroit plus de gloire mille fois que n'en vaudroit la deſpence, & le Viceroy en receuroit du contentement, pour eſtre hors de danger de l'ennemy.

Les ſauuages nous aſſiſterent de quelque Eſlan, qui nous fit grand bien, car nous auions eſté aſſez mal accõmodez de toute choſe, hormis de pain, & d'huille; les petites diuiſions qu'il y auoit euës entre les deux ſocietés l'année d'auparauãt, auoit cauſé ce mal: & eſtãs bien reünies, il n'en pouuoit que bien arriuer, tant pour le peuplement, que deſcouuertures, que augmentation du trafficq, auſquelles choſes chacun y doit contribuer du ſien en temps qu'il pourra.

Les ſauuages aſſiſterent les noſtrés.

Mal que cauſa la diuiſion des deux ſocietés.

L'vne des choſes que ie tiens en ceſte affaire, & pour l'augmentation d'icelle, eſt les deſcouuertures, & comme elles ne ſe peuuent faire qu'auec de grandes peines & fatiques, parmy pluſieurs regions & cõtrees, qui ſont dans le milieu des terres, & ſur les confins d'icelle:

d icelle à l'occident de noſtre habitatiõ, parmy pluſieurs natiõs, aux humeurs & forme de viure, deſquels il faut que les entrepreneurs ſe conformẽt. Il y a bien à conſiderer d'entreprẽdre meurement, & hardimẽt ceſt affaire, auec vn courage maſle: mais auſſi eſt il bien raiſonnable, que le labeur de telles perſonnes ſoyent recogneus par quelques honneurs & bien-faits, comme ſont les eſtrangers en telles affaires, pour leurs donner plus d'affection & de courage d'entreprendre : & ſi on ne le fait, mal-aiſement ſe peut il faire choſe qui vaille.

Entrepreneurs ſe doiuent cõformer aux humeurs des nations des lieux qu'ils deſcouurent.

La recognoiſſance du trauail augmente le courage.

Pour la ſocieté, ſe ſeroit elle qui deuroit autant y appporter du leur que perſonnes, car vn grand bien leur en reuiendroit, encores que ceux de l'ancienne ſocieté juſques à preſent, n'ayent iamais gratifié les entrepreneurs d'aucune choſe : au contraire ont oſté le moyen de bien faire, en temps qu'ils ont peû. Et pour ouurir le chemin à ceſt affaire, i'auois penſé preparer quelque voye, qui fut ſeure & aduãtageuſe, pour les entrepreneurs, afin qu'auec plus de courage & aſſeurance, ils entreprinſſent ce deſſein.

L'ancienne ſocieté n'a point gratifié d'entrepreneurs.

Voye que l'Autheur iuge eſtre neceſſaire aux entrepreneurs.

Qui eſtoit d'attirer quelques nombres de ſauuages prés de nous, & y auoir vne telle confiance, que nous ne puiſſions eſtre deſceus ny trompez d'eux, & pour cet effect, i'auois pratiqué l'amitié d'vn ſauuage appellé Miriſtou, qui auoit tout plein d'inclination particuliere à aymer les François, & recognoiſſant qu'il eſtoit deſireux de commander, & eſtre chef d'vne trouppe, comme eſtoit ſon feu pere, il m'en parla pluſieurs fois, auec tout plein de proteſtations d'amitié qu'il me dit nous porter, bien que ie iugeaſſe que

Attirer nombres de ſauuages.

L'Autheur pratique l'amitié du ſauuage Miriſtou.

ce n'estoit en partie que pour paruenir à son dessein, mais il faut tenter la fortune, & me dit que si ie pouuois faire en sorte qu'il peust obtenir ceste grade de Capitaine, qu'il feroit merueille pour nous : Ie l'entretins vne bonne espace de temps, depuis l'Automne iusques au Printemps, où conferant auec luy, ie luy dis, Si tu es esleu par les François, i'y feray consentir tes compagnons, & te tiendrõt pour leur chef, mais aussi qu'au prealable, il deuoit nous tesmoigner vne parfaite amitié, ce qu'il promit faire.

Ce que l'Autheur luy promet

Le 8. de Iuin arriua le sieur Santein, l'vn des commis de la nouuelle societé, qui me donna aduis de la reünion des deux societés, que l'ancienne ayma mieux entrer en la societé nouuelle, que donner dix mille liures à la nouuelle ayant cinq douziesme, & la nouuelle pour les sept durant quinze années, & ainsi que le Conseil par arrest l'auoit ordonné.

Arriuée du sieur Santein.

Societés reünies.

La premiere chose que ie dis à ce sauuage, estoit qu'auec ses cõpagnons ils cultiueroiẽt les terres proches de Québec, faisant vne demeure arrestée, luy & ses compagnons, qui estoient au nombre de trente, qu'ayant mis les terres en labeur, ils recueilleroient du bled d'Inde pour leurs neceſſitez, sans endurer quelques fois la faim qu'ils ont, & par ainsi nous les tiendrions comme freres. De plus nous monstriõs vn chemin à l'aduenir aux autres sauuages, que quãd ils voudroient eslire vn chef, que ce seroit auec le consentement des François, qui seroit commencer à prendre quelque domination sur eux, & pour les mieux instruire en nostre creance.

Ce que l'Autheur promit à Miristou sauuage.

Il me promit de faire ainsi, & defait il fit si bien

auec ſes compagnons (deſquels il auoit gaigné l'affection) que pour mõſtrer vn teſmoignage de ſa bonne volonté, premier que d'eſtre receu Capitaine. Ils commencerẽt à deſerter tous enſemble au Printẽps, à demie lieuë de noſtre habitation, & s'ils euſſent eu de bon bled d'Inde ceſte année là, ils l'euſſent enſemencé, ce qu'ils ne peurent faire qu'en vne partie, la quelle contient pres de ſept arpents de terre, aſſez pour vne premiere fois. Quelques iours apres deſcendirent des ſauuages des trois riuieres, où ils ſe trouuerent trois à quatre competiteurs, qui pretendoient la meſme charge, & y eut beaucoup de diſcours & conſeils entr'eux, ſur ce fait Miriſtou me vint treuuer, luy fixieſme des plus anciens, me faiſant entẽdre tout ce qui s'eſtoit paſſé, ie l'aſſeuray qu'il ne ſe mit en peine, que ie le ferois eſlire chef, & que nous n'en cognoiſtrions point d'autre que luy en ſa troupe, & le ferois entendre à ſes compagnons, & à ceux qui luy diſputoient ceſte charge : le contentement qu'il eut, fit qu'il me preſenta quelques quarante caſtors, & luy en fis donner vne partie, pour auoir des viures pour le feſtin de ſes compagnons.

Sauuages commencerent à defricher vers noſtre habitation.

Miriſtou vint trouuer l'Autheur.

Promet le faire eſlire chef de ſa troupe.

Preſente 40. caſtors à l'Autheur.

Il s'en alla fort ſatisfait & content, ie parlay à tous ſes compagnons & competiteurs, leurs faiſant entendre le ſuject qui m'eſmouuoit à deſirer qu'il fut chef, ils m'entendirent patiemment, & tous teſmoignerent qu'ils en eſtoient contens puiſque ie le deſirois.

Qui parle à ſes compagnons.

Ils s'en retournerent auec volonté de l'eſlire pour chef, & faire les ceremonies accouſtumées. Cela fait il me vint treuuer, accompagné de tous les prin-

Miriſtou vint treu-

uer l'Autheur auec les principaux des siens & vn present de 65. castors.

cipaux Sauuages, auec vn present de 65. Castors, disant, I'ay esté esleu pour chef, comme tels & tels que tu as cognus, l'vn estoit mon pere qui auoit succedé à vn autre de qui il portoit le nom de *Annadabjiou*, il entretenoit le païs parmy les nations, & les François, i'en desire faire de mesme, & me tenir tellement lié auec vous que ce ne sera qu'vne mesme volonté, & les presens qu'il m'auoit donnez n'estoient à autre intention, que pour tousiours estre en mon amitié, & me deuoit appeller son frere, pour plus de tesmoignage d'affection, chose qui auoit esté resoluë de l'aduis de ses compagnons.

A quel fin ce sauuage luy fit ces presens.

Ie le confirmé en tout & par tout, l'asseurant que tant qu'ils seroient bons nous les aymerions cõme nos freres, & que ie les assisterois contre ceux qui voudroient leur faire du desplaisir: ils monstroient signe d'vne grande resiouissance, & souuent se leuoiẽt en me venant mettre leurs mains dans les miennes, auec inclination, pour monstrer le contentement qu'ils auoient.

Mahigan aticq que signifie.

Et me dit qu'il auoit changé son nom qui estoit *Mahigan aticq*, qui veut dire loup & cerf, *aticq* veut dire cerf, & *Mahigan* loup, ie luy demandé pourquoy ils luy donnoient ces deux noms si contraires,

Noms de Ministou.

il me dit qu'en leur païs il n'y auoit beste si cruelle qu'vn loup, & vn animal plus doux qu'vn cerf, & qu'ainsi il seroit bon, doux, & paisible, mais s'il estoit outragé & offencé il seroit furieux & vaillant.

Ie fus assez satisfait de ceste response pour vn sauuage: voyant leur bonne volonté, ie me deliberé luy faire vn festin, & à tous ses compagnons tant

L'Autheur leur fait festin.

hommes que femmes & enfans, afin que deuant tous il fut receu capitaine: pour plus de marque ie fis le feſtin de la valleur de 40. caſtors, où ils ſe remplirent bien leur ventre; ſans quelque petit trouble qui ſuruint, il y eut eu plus de plaiſir, mais le pere & le meurtrier ſon fils ſe trouuerent à ce feſtin, auſquels i'auois defendu d'y aſſiſter, & meſme de venir à noſtre habitation, mais l'effronterie & l'audace de ces coquins fut grande & extréme, ce que ſçachant, ie parlé au chef, pour voir comme il s'acquiteroit en ſa nouuelle charge, luy diſant, qu'il ſçauoit bien pourquoy nous ne le deſirions voir, & qu'il eut à le r'enuoyer, ce que fit auſſi toſt ledit *Mahigan aticq*, le meurtrier fait ſemblant de s'en aller, & le chef me le vint dire, ie luy teſmoignay que ie n'eſtois bien content, & ne me trouuay point au feſtin, où tous nos ſauuages ne laiſſoient perdre vn moment de temps à feſtiner, pendant que *Mahigan aticq* m'entretenoit vn peu. Apres vn de nos gens me vint dire que le meurtrier ne s'eſtoit point retiré, ie fais ſemblant d'eſtre plus en collere que ie n'eſtois, en me leuant ie fis prendre vne arme pour aller treuuer ledit meurtrier, ce que voyant *Mahigan aticq*, il me dit, ie te prie de ſurſoir & ne l'aller chercher, & que c'eſtoit vn fol, ce qu'il fit, & luy dit rudement & en collere, qu'il ſe retiraſt, ce que firent le pere & le fils, qui fut le ſubiet que la ceremonie ne ſe paſſa pas comme ie me l'eſtois promis. Pour lors tous nos ſauuages s'en retournerét fort ſaouls & remplis de viandes, ayant fait faire la cuiſine en vne chaudiere à braſſer de la biere, qui tenoit prés d'vn tonneau.

A quoy le Feſtin reuenoit.

Le meurtrier ne ſe retire.

Sauuages biẽ traittez s'en retournerent.

Le lendemain nos sauuages me vindrẽt trouuer, auec tous les principaux, faisant apporter cent castors, en me disant que ie n'eusse aucun desplaisir de ce qui s'estoit passé, & que cela n'arriueroit plus: entr'autre estoit vn sauuage, qui auoit pretendu d'estre chef, fils d'vn premier *Annadabigeou*, qui auoit esté capitaine de ces lieux là, me representant les grands biens qu'auoit son feu pere, & qu'il estoit descendu de l'vn des plus grands chefs qui fut en ces contrées, & autres discours sur ce suiect: & que quoy qu'il n'eust esté esleu chef auec la forme accoustumée, que neantmoints il estoit capitaine, ayant touſiours porté vne affection particuliere aux François, qu'il venoit pour se faire recognoistre, non comme principal chef, mais comme le second aprés *Mahigan aticq*.

Apportẽt cent castors à l'Autheur.

Sauuage qui vante sa race.

Dit qu'il a touſiours aymé les François.

*Mahigan aticq* reprenant la parole, dit qu'il l'aduoüoit pour tel, & comme sa seconde personne: & qu'à son defaut il commanderoit, & que nous deuions auoir la mesme confiance qu'en luy, & que se joignant ensemble ils tiendroient tout le monde en paix, que quand lesdits capitaines François seroient arriuez à Tadoussac, sçauoir les sieurs de Caen & du Pont, estans en ce lieu ils les asseureroient derechef de leur bonne affection & fidelité, donnant lesdits cent castors à nous trois: pour estre bien reünis ensemble, à les maintenir de nostre part. Ie leurs fis responce que si par le passé, ils auoient veu quelque chose entre les François, ce n'estoit pas iusques là pour en venir à vne guerre comme ils croyoient, estant tous bons amis, & que maintenant ils ne ver-

Lesdits sieurs de Caen & du Pont ont leur part des castors.

Responſe que l'Autheur rend aux chefs des Sauuages.

roient plus de disputе entr'eux comme ils auoient veu par le passé, entre lesdits de Caen & du Pont, de plus qu'ils seroient fort satisfaits de l'eslection qui auoit esté faite.

Tous ces discours finis, ie m'imaginay que puisqu'ils ne vouloient estre esleuz, que par consentement des François, & pour leur dõner quelque sorte d'enuie & d'honneur extraordinaire, tant pour eux que pour leurs descendans à l'aduenir: qu'il estoit à propos de les receuoir capitaines auec quelques formalitez que ie leurs fis entendre, que quand on receuoit vn chef, que l'on obligeoit tels capitaines, à porter les armes contre ceux qui nous voudroient offencer, ce qu'il promit faire. Ie luy donnay deux espées, qu'il eut pour agreables, & de ceste bonne reception & present, il fallut aller monstrer ces presens à tous ses compagnons, & leur faire entendre tout ce qui s'estoit passé, & leur fis donner de quoy faire festin, ce que ie fis à la valeur de quelque nombre de castors: & apres s'en allerẽt. Ainsi ie cherchois quelque moyen de les attirer à vne parfaite amitié, qui pourroit vn iour leur faire cognoistre en partie l'erreur où ils sont iusques à presẽt, ou à leurs enfans qui seroient proche de nous: incitãt les peres à nous enuoyer leurs enfans, pour les instruire à nostre Foy, & par ainsi estans habitez, si la volonté leur continuoit, l'on pourroit estre asseurez, que si on les menoit en quelque lieu aux descouuertures, qu'ils ne nous fausseront point compagnie, ayant de si bons ostages prés de nous, comme leurs femmes & enfans: car sans les sauuages, il nous seroit impossible de pouuoir descouurir beaucoup de chose dans vn grand

l'Autheur cõsent que Mahigan soit receu capitaine.

A quelle condition.

Moyen de de s'asseurer des sauuages.

Les sauuages seruent

à descouurir dans vn grand pays.

pays, & se seruir d'autres nations, car il n'y auroit pas grande seureté, & ne leurs faudroit que prendre vne quinte pour vous laisser au milieu de la course.

---

*L'AVTHEVR S'EST ACQVIS VNE parfaite cognoissance aux decouuertes. Aduis qu'il a souuent donnez à Messieurs du Conseil. Des commoditez qui reuiendroient de ces decouuertures. Paix que ces sauuages traittent auec les Yroquois. Forme de faire la paix entr'eux.*

## CHAPITRE VI.

Ce qui a accreu le courage à l'Autheur d'auoir cognoissance parfaite des choses douteuses.

LA cognoissance que de lõg temps i'ay euë, en la recherche & descouuerture de ses terres, m'a tousiours augmenté le courage de rechercher les moyens qui m'ont esté possible, pour paruenir à mon dessein, de cognoistre par faictement les choses que plusieurs ont douté. Ce que ie tiens pour certain selon les relatiõs des peuples, & ce que i'ay peu coniecturer de l'assiete du pays, qui sans doute me donne vne grande esperance, que l'on peut faire vne chose digne de remarque, & de loüange, estant assisté des peuples des contrées, lesquels il faut contenter par quelque moyen que ce soit, ce qui (à mon opinion) sera aisé, & à tout le moins arriue ce qui pourra, pourueu que Dieu conserue les Entrepreneurs, il ne peut qu'il n'en reuienne de grandes commoditez, qui seruiront beaucoup en ceste affaire,

affaire. Il y a long temps que i'ay proposé & donné mon aduis à Nosseigneurs du Conseil, qui ont tousiours esté bien receus; mais la France a esté si broüillée ces annees dernieres, que l'on recherche à faire la paix, ne pouuant y faire despence. Ie peux bien asseurer, que s'il ne se faict rien en ce temps, malaisement se pourra-il faire quelque chose à l'aduenir: tous hommes ne sont pas propres à risquer, la peine & fatigue est grande; mais l'on a rien sans peine: c'est ce qu'il faut s'imaginer en ces affaires; ce sera quand il plaira à Dieu: de moy, ie prepareray tousiours le chemin à ceux qui voudront apres moy, l'entreprendre.

Aduis de l'Autheur au Conseil du Roy.

Tous hommes ne sont propres à la fatigue.

Il y a quelque temps, que nos Sauuages moyennerent la paix auec les Yrocois, leurs ennemis; & iusques à present, il y a eu tousiours quelque accroche pour la méfiance qu'ils ont des vns & des autres; ils m'en ont parlé plusieurs fois, & assez souuent m'ont prié d'en donner mon aduis, leurs ayant donné, & treuué bon qu'ils vesquissent en paix les vns auec les autres, & que nous les assisterions: mais quand il est question de faire la paix auecques des Nations, qui sont sans foy, il faut bien penser à ce que l'on doit faire, pour y auoir vne parfaicte seureté. Ie leur proposay, leur en donner des moyens, & seroit vn grand bien proche de nous; l'augmentation du trafic, & la descouuerture plus ayssée, & la seureté pour la chasse de nos Sauuages, qui vont aux Castors, qui n'osent aller en de certains lieux, où elle abonde, pour la crainte qu'ils ont les vns des autres; & y ont tousiours trauaillé iusques à present.

Sauuages cherchent la paix auec les Yrocois.

Moyen de faire la paix auec les nations estrangeres.

Deux Yrocois aux trois riuieres.

Le 6. dudit mois de Iuin, arriuerent deux Yrocois aux trois riuieres, pour traitter de ceſte paix : le Capitaine m'en donne auſſi toſt aduis, & y enuoyerent deux Canaux, pour les amener à leurs Cabanes, proche de Quebec, où ils eſtoient logez.

Le 9. ils vindrent aux Cabanes de nos Sauuages, leſquels ne manquerent de m'enuoyer vne chaloupe, pour aller voir la reception qu'il leur feroit: Ie m'enbarquay, accompagné dudit Sentein, & de cinq de mes compagnons, auec chacun ſon mouſquet, où arriuant ſur le bord du riuage, deuant leurs cabanes, Le Capitaine Mahigan Aticq, accompagné de ſes compagnons, auec les deux Yrocois à ſon coſté, s'en vient au deuant de nous, baiſant leurs mains, & la mettant en la noſtre, & en firent faire autant aux deux Yrocois, nous tenans chacun par la main, iuſques à ce que nous fuſſions à la Cabane dudit Capitaine; où arriuant, nous trouuaſmes nombre de peuples aſſis, chacun ſelon ſon rang. Ledit Chef, me teſmoigna eſtre fort ſatisfaict, & tous ſes cõpagnons, de ce que ie m'eſtois acheminé vers eux, pour voir les Yrocois, leſquels firent rapport, enuers les leur, de la bonne intelligence qui eſtoit entre nous, & eux. Ce faict, trois de nos Sauuages, auec les deux Yrocois, danſerent, & apres m'auoir demandé ſi ie l'aurois agreable, ie leur teſmoignay eſtre contant.

L'Autheur s'embarque en la barque des Sauuages.

Leur Chef teſmoigne à l'Autheur l'aiſe qu'ils auoient d'auoir eſté vers eux.

Ceſte dance dura vne bõne eſpace de temps; & acheué qu'ils eurent de dãſer, chacun d'eux baiſa ſa main, & me la vindrent mettre en la mienne, en ſigne de paix, & bien-vueillance Le meurtrier eſtoit l'vn de ces trois danſeurs, qui voulut mettre ſa main dans la-

Chacun des Sauuages luy baiſent la main.

mienne, ie ne le voulus iamais regarder; ce qui luy donna vn grand desplaisir, de se voir ainsi mespriſé deuant les Yrocois, & de toute l'assemblée: il n'arresta gueres qu'il ne sortist de la cabane. Ce pendant le Chef commanda à tous les hommes, femmes & filles, de danser; ce qu'ils firent quelque temps: La danse finie, il me remercia à sa façon, & me pria de tousiours les maintenir en amitié: Ie luy dis, qu'il ne deuoit point douter de mon affection, lors qu'il se comportera doucement auec nous.

L'Autheur ne veut voir le meurtrier.

Le Capitaine le remercie.

Ie le priay de me venir voir le lendemain, & douze de ses principaux, & les deux Yrocois (nous traicterons du subiet de leur venuë) ce qu'ils m'accorderent; & leur fis tirer quelques coups de mousquets: de là, nous nous r'embarquasmes pour retourner en nostre habitation. Le lendemain, ils ne faillirent à venir auec les deux Yrocois; peu apres leur arriuée, ie leur fis festin, suiuant leur façon de faire: Apres qu'ils eurent repeu, nous entrasmes en discours, sur ce qui estoit du traicté de paix auec les Yrocois, Ie leur demanday comment ils entendoient faire ce traicté: ils dirent que l'entreueuë des vns aux autres, estoit auec amitié, tirant parolles de leurs ennemis, de ne les nuire ny empescher de chasser par tout le païs; & eux au semblable en feroient de mesme enuers les Yrocois: & ainsi, ils n'auoient d'autres traictez à faire leur paix.

L'Autheur le prie de le venir voir.

Il le traitte.

Leur entreueuë est auec amitié.

Ie leur dis que parlemẽter, estoit veritablement faire les approches à vne paix, mais il falloit les seuretez d'icelle; & puis qu'ils m'en demandoient mon aduis, ie leur en dirois ce qui m'en sembleroit, s'ils me vou-

Parlementer est s'approcher de la paix.

Demandent son aduis pour la paix.

loient croire; à quoy ils accorderent, & me prierent derechef, de leur en dõner mon aduis qu'ils suiuroient au mieux qu'il leur seroit possible; & qu'aussi bien, ils estoient las & fatiquez des guerres qu'ils auoient euës, depuis plus de cinquante ans; & que leurs peres n'auoient iamais voulu entrer en traicté, pour le desir de vengeance qu'ils auoient de tirer du meurtre de leurs parens & amis, qui auoient esté tuez; mais qu'ayant consideré le bien qui en pourroit reuenir, ils se resoudoient, comme dit est, de faire la paix.

Response à la premiere question que ie leur fis sçauoir, si ces deux Yrocois estoient venus pour leur particulier; où s'ils auoient esté enuoyez de leur nation.

Desir de voir leurs parens prisonniers les fait venir vers nous.

Ils me dirent, qu'ils estoient venus de leur propre mouuement: & le desir qu'ils auoient de voir leurs parens & amis, qui estoient parmy eux detenus prisonniers de longue main, les auoit fait venir; & l'asseurance qu'ils auoient du traitté de paix, commencé depuis quelque temps, estans comme en trefue les vns & les autres, iusqu'à ce que la paix fut du tout asseurée ou rompuë. Ie leurs dis que puisque ces hõmes n'estoient deputez du pays, qu'ils les deuoient traitter amiablement, auec toute sorte de paix & amitié, non pas en la façon comme s'ils estoient deputez du pays, & qu'ils deuoient estre receuz, auec plus d'allegresse & de ceremonie. De plus puisqu'ils vouloient venir à vne bonne paix, qu'il falloit qu'ils choisissent quelque homme d'esprit parmy eux, & l'enuoyer auec ces deux Yrocois, ayant charge de traitter de paix, & les inciter à enuoyer en ce lieu de Québec de leur part: lors qu'ils verroient que nous y assisterions, que cela seroit

occaſion de ſe mieux aſſeurer, comme eſtans obligez à les maintenir.

Trouuét mon aduis tres-bon.

Ils trouuerent cet aduis bon, & de fait ils ſe reſolurent d'y enuoyer quatre hommes, ſçauoir deux aux Yrocois, diſtans de Québec de cent cinquante lieuës, & leur fis donner la valleur de 38. caſtors de marchandiſes, des cent dont ils leurs auoient fait preſents, & ces marchandiſes eſtoient pour faire preſent à leurs ennemis à leur arriuée, comme eſt leur couſtume, & ainſi s'en allerent fort contens. Voila vn bon acheminement.

Leur dõne 38. caſtors.

---

*ARRIVEE DV SIEVR DV PONT & de la Ralde auec viures. L'Autheur leur raconte la paix faicte entre les ſauuages. Lettre du Roy à l'Autheur. Arriuée du ſieur de la Ralde à Tadouſſac. Ce qui ſe paſſa le reſte de l'année 1622. & aux premiers mois de 1623.*

## CHAPITRE VII.

1622. Arriuée des ſieurs du Pont & de la Ralde, bien receus par l'Autheur.

LE 15. de Iuin arriuerent leſdits du Pont & de la Ralde, auec 4. barques chargées de viures & marchandiſes, auſquels ie fis la meilleure reception qu'il me fut poſſible, & ne trouuerent que toute ſorte de paix, ce que pluſieurs ne croyoient pas, ſuiuant ce qui s'eſtoit paſſé. Il ne ſçauoient point que le ſubiect en eſtoit oſté, occaſion pourquoy toutes choſes s'eſtoient paſſées auec

douceur, ils furent quelques huict iours à faire leurs affaires, où durant ce temps, ie leurs fis entendre comme ces sauuages auoient esleu vn chef par nostre consentement, & le bien qui en pouuoit reüssir, pourueu qu'on l'entretienne en ceste amitié.

Ce qu'il leur dit touchant le chef des sauuages.

Mahigan aticq vient voir ces messieurs qui le receurent fort humainement sur ce que ie leurs en auois dit.

Mahigan les vient visiter.

Lesdits du Pont & de la Ralde, partirent pour mõter amont ledit fleuue aux trois riuieres, où ils treuuerent quelque nombre de sauuages, en attendant vn plus grand. Quelques iours apres arriua le Sire, commis, qui nous apporta nouuelle de l'arriuée dudit sieur de Caen à Tadoussac, qui m'escriuoit qu'en bref il s'achemineroit par deuers nous, apres sa barque montée: me priant luy enuoyer quelque scieurs d'aiz, & vn canau en diligence audit du Pont & de la Ralde, ce que ie fis, & ledit le Sire partit ce mesme iour pour retourner le treuuer à Tadoussac.

Arriuée du Sire commis.

Trois iours apres arriua vne barque des trois riuieres, qui alloit audit Tadoussac, suiuant l'ordre qui luy auoit donné.

l'Autheur enuoye au deuant du sieur de Caen.

Le Vendredy 15. de Iuillet sur le soir, arriua ledit sieur de Caen dedans vne chalouppe, craignant n'estre assez à temps à la traitte des trois riuieres: ayant laissé charge de despescher sa barque à Tadoussac, pour l'aller treuuer aux trois riuieres, ie le receus au mieux qu'il me fut possible, me faisant entendre tout ce qui s'estoit passé en toutes les affaires, tant de la Nouuelle que de l'ancienne societé, à quoy ie satisfis au mieux qu'il me fut possible. Il me rendit la lettre suiuante de sa Maiesté.

Son arriuée.

Receptiõ que ie luy fis.

*MOnsieur de Champlain, voulant conseruer mon cousin le Duc de Montmorency aux droits & pouuoirs que ie luy ay cy-deuant accordez en la Nouuelle Frãce, suiuant les lettres patentes que ie luy ay fait expedier, i'ay treuué bon que la contestation qui estoit à mon Conseil, entre l'ancienne compagnie, faite par les precedents Gouuerneurs, pour faire les voyages audit païs de la Nouuelle France, establis par mon cousin, suyuant son pouuoir; que ladite Nouuelle soit conseruée au traitté, ioignant en icelle ceux de l'ancienne qui y voudront entrer, ainsi que vous verrez par l'arrest de mon Conseil, qui vous sera enuoyé par le sieur Dolu, suiuant lequel ie veux & entend que vous vous gouuerniez auec lesdits nouueaux associez, maintenant le païs en paix, en y conseruant mon auctorité, en tout ce qui sera de mon seruice, à quoy m'asseurant que vous ne manquerez, ie prie Dieu qu'il vous ayt Monsieur de Champlain en sa saincte garde, escrit à Paris le 20. de Mars 1622. signé Louis, & plus bas Potier.*

Lettre du Roy enuoyée à l'Autheur.

Ledit de Caen fut deux iours à Québec, & delà s'en alla aux trois riuieres. Le lendemain sa barque arriua de Tadoussac, qui l'alla treuuer.

Le sieur de Caen est deux iours à Québec.

Le dernier dudit mois de Iuillet, passa ledit de la Ralde, qui s'en retournoit à Tadoussac, pour apprester son vaisseau, & delà aller à Gaspey, voir si n'y auoit point de vaisseaux, qui contreuinsent aux defences de sa Majesté.

Ledit de la Ralde arriue à Tadoussac, & eut quelques paroles auec Hebert, que ledit sieur de Caen auoit laissé en sa place pour commander à son vaisseau

Le sieur de la Ralde arriue à Tadoussac.

bien qu'arriuant ledit de la Ralde, le commandement estoit à luy comme lieutenant dudit de Caen, & l'autre estoit son enseigne, qui ne voulut cognoistre ledit de la Ralde, & leur dispute vint sur le fait de la religion, bien que tous deux catholiques : car quand ledit de Caen qui estoit de la religion pretenduë reformée, faisoit faire les prieres sur le derriere en sa chambre, & les catholiques sur le deuant : & durant que ledit Hebert demeura au vaisseau, les prieres s'y continuoient, comme quand son chef y estoit : mais quand ledit de la Ralde y fut arriué comme lieutenant, & commandant audit vaisseau, il voulut que les catholiques vinssent faire leurs prieres en la chambre, & que les pretendus reformez fussent en leur rang, sur le deuant pour prier, ledit Hebert s'y opposa, disant, que son capitaine ne l'entendoit, & ne luy en auoit donné charge, ledit de la Ralde dit, quand le chef y est, il fait comme il l'entend, Mais quand i'y suis en son absence, ie fais comme il me semble, & sur ce suiet il s'esmeut vne grande dispute, qui s'appaisa par le moyen de quelques peres Recolets, comme d'autres personnes qui s'y treuuerent. Hebert eut le tort de ceste dispute, & n'auoit pas de raison.

L'enseigne du sieur de Caen ne le veut recognoistre.

Different pour les prieres.

Ce que dit le sieur de la Ralde.

Les peres Recolets appaisent le trouble.

Ledit sieur de Caen arriua des trois riuieres le 19. d'Aoust, & le mercredy 24. ie fis lire & publier les articles de messieurs les Associez, arrestez par le Roy en son Conseil.

Le Ieudy 25. ledit de Caen partit de Québec pour aller à Tadoussac, & ie fus auec luy iusques à son departement qui fut le 5. iour de Septembre 1622.

Le sieur de Caen va à Tadoussac.

Ledit du Pont fut laissé à l'habitation, pour prin-

Laisse le

cipal

cipal commis de Messieurs les Associez, & hyuernasmes ensemble.

En cet hyuernement estoient, tant hommes que femmes, & enfans cinquante personnes.

Ledit de Caen estant party, nous eschouasmes quelque chalouppe, & sur le soir, qui fut le 6. leuasmes les ancres pour aller à Québec, où fusmes contrariez de si mauuais temps, que nous nous pensasmes perdre au port aux saumons sur nos ancres, ne pouuãt appareiller: mais le vent venant à s'appaiser au 13. dudit mois, nous nous misмes sous voilles, & arriuasmes à Québec le 20. Le lendemain nous eschouasmes nostre barque, & fismes descharger le reste des commoditez, & aussi tost que tout fut deschargé, Desdame fut despesché auec vne chalouppe luy septiesme, pour aller à Tadoussac mener des matelots, & ramener vne barque que l'on auoit laissée auec quelques cinq hõmes, pour la garder, attendant que l'on y fust pour la ramener, d'autãt qu'il n'y auoit point de matelots, pour esquiper les deux barques.

Nous faillismes à nous perdre au port aux saumons.

Desdame despesché à Tadoussac.

Le 10. d'Octobre arriua la barque de Tadoussac, qui nous dit qu'vn vaisseau de 50. à 60. tonneaux, estoit arriué à Tadoussac pour faire pesche de baleine, laquelle il n'auoit peu faire à la grande Baye, ny en autre port, & qu'il auoit esté mis hors, à ce qu'ils dirent, par mõsieur de Grandmont, comme ils firent paroistre par leur commission qu'ils montrerent au Baillif ayde de sous commis, qui estoit resté audit Tadoussac: il estoit armé de quatre pieces de canon de fonte verte, d'enuiron de sept à huict cens pesant chacune, deux breteuils, & le vaisseau bien armé auec vingt quatre

Arriuée de la barque de Tadoussac.

hommes, vn bon pont de corde bien poüeſſé, tout à l'eſpreuue du mouſquet, ayant à la valeur de ſix à ſept cens eſcus de marchandiſes, pour traitter, au reſte tres-mal amunitionnez de viures, qui les contraignit de prendre du Bailly deux barils de pois, demy baril de lard, qu'ils payerét en chaudiere de cuiure rouge, celuy qui y commandoit s'appelloit Guerard baſque, qui s'eſtoit aſſocié auec vn Flamant, pour ce qui touchoit la marchandiſe de traitte.

Sont contraints de prendre des viures du Bailly.

Ledit Guerard eſcriuit vn mot de lettre audit du Pont, par laquelle il luy demandoit des caſtors, pour la moictié moins que l'on traittoit, pour les marchandiſes qu'il auoit, luy en enuoyant le memoire. Voila ce que nous appriſmes. De plus ils dirent qu'il venoit vn vaiſſeau eſpagnol audit Tadouſſac de deux cens tonneaux, pour faire ſa peſche de balaine, & dit que durant que les vaiſſeaux eſtoient à Tadouſſac, qui eſtoit à l'Iſle verte, & auoit veu partir ledit vaiſſeau de la Rade de Tadouſſac, & que preſque toutes les nuicts, il venoit auec vne chalouppe au port, & oyoit la plus part des diſcours qui ſe diſoyent au vaiſſeau dudit ſieur de Caen, iuſques à ſon depart.

Guerard eſcrit au ſieur du Pont.

Aduis d'vn vaiſſeau eſpagnol venant a Tadouſſac.

De pouuoir y remedier il eſtoit impoſſible, pour n'auoir des matelots ny des hommes de main, affin de s'en ſeruir en telles affaires, car il eut fallu au moins huict matelots d'ordinaire en l'habitation, & quelques dix ou douze quand il eſt queſtion d'aller attaquer vn ennemy, auec vne vingtaine d'hommes, qui ſçeuſſent ce que c'eſt d'aller à la guerre, c'eſt ce qui ne ſe voit point à Québec, l'on penſe eſtre trop fort, & que perſonne ne ſeroit entreprendre en ces lieux, mais

Nul moyẽ de l'empeſcher faute d'hommes.

la meffiance eſt la mere de ſeureté, c'eſt pourquoy ſuiuant les aduis que ſouuent ie donnois, l'on deuoit remedier à la conſeruation du pays, & à l'aſſeurance des hommes qui y demeurent, qui eſtoit d'acheuer le fort ia commencé, & y auoir de bonnes armes & munitions, & garniſon ſuffiſante qui s'y entretiendroit pour peu de choſe, autrement rien ne ſe peut maintenir que par la force.

Moyen d'eſtre aſſeuré à Québec eſt d'acheuer le fort.

L'on employa les ouuriers aux choſes les plus neceſſaires de l'habitation. Ledit du Pont tomba malade de la goute le 27. de Septembre, iuſques au 23. d'Octobre, & l'incommodité qu'il en ſentoit, fit que pendant l'hyuer il ne ſortit point de l'habitation, pour ſon indiſpoſition.

Ouuriers employez aux choſes neceſſaires.

Maladie du ſieur du Pont.

Ie paſſay le temps à faire accommoder des jardins, pour y ſemer en l'Automne, & voir ce qui en reuſſiroit au printemps, ce que ie fis y prenant vn ſingulier plaiſir, ceſte occupation n'eſtoit point inutille pour la commodité qu'en receuoit toute l'habitation, à quoy perſonne n'auoit fait d'eſpreuue, car la plus part des hommes voudroient bien cueillir, mais rien ſemer, ce qui ne ſe peut, car l'on ne ſçauroit dire en ces lieux cõbien on reçoit d'vtilité des jardinages: vn peu de ſoing & vigilance ſert beaucoup à vn homme de commandement, car s'il n'a de l'affection qu'à de certaine choſe, mal-aiſement peut il auoir beaucoup de commoditez ſans main mettre, ou commander de ce faire, nos peres y eſtoient aſſez vigilans n'ayant autre ſoing que de prier Dieu & jardiner.

l'Autheur fait accommoder des jardinages.

Vtilitez qui ſe reçoiuent des jardins de ce pays.

L'vn de nos peres appellé le pere Irenee, ſe reſolut le 15. de Decembre d'aller hyuerner auec les ſauua-

Le pere Irenée va hyuerner auec les ſauuages.

ges, pour apprendre leur langue, & profiter quelque chose s'il pouuoit pour l'amour de Dieu.: mais le 22. dudit mois, il retourna à son habitatiõ, pour ne se pouuoir accommoder à la vie de ces peuples: Ledit pere y retourna pour la seconde fois, mais ne pouuant supporter la fatique il s'en reuint, & le pere Ioseph plus robuste & accoustumé à ceste vie, se delibera d'y aller passer trois mois de temps, qui estoit en bon tẽps, d'autant que la chasse de l'eslan se faisoit en quantité, où l'on ne mãge que de la viande, bien que ce ne soit qu'à cinq ou six lieuës de nostre habitation, & partit le mesme iour qu'arriua ledit pere Irenée qui fut le 17. de Ianuier 1623.

Ne se peut accommoder auec eux.

Le pere Ioseph y va.

1623.

Le 23. de Mars ledit du Pont retomba malade de de ses gouttes ou il fut tres-mal auec de si grãdes douleurs, que l'on n'osoit presque le toucher, quelque remede que le Chirurgien luy peust apporter, & fut ainsi tourmenté iusques au septiesme de May qu'il sortit de sa chambre.

Le sieur du Pont retombe malade.

Le 19. de Mars il fit vn temps fort violent accompagné de vens, tonnerre, gresle & eselairs, bien qu'en ce temps l'air est encore froid, & le pays remply de neiges & glaces.

Tempeste violente.

Le 19. d'Auril l'on commença à accommoder vne barque, pour aller à Tadoussac, ce qu'estant acheuée le premier de May, elle partit auec Desdames sous-commis & hommes, & ledit du Pont n'y peust aller, pour son indisposition. Le 16. d'Auril il y auoit vn pied de neige en quelques endroits. le semé toutes sortes de grains le 20. dudit mois derriere l'habitation, où les neges estoiẽt plustost fonduës qu'ailleurs, pour estre au midy & à l'abry du vent de Nortoüest, qui est fort d'angereux.

Barque qui va à Tadoussac.

Le Lundy 8. de May, nos ouuriers allant coupper du bois pour ſcier, le mal-heur en voulut à vn ieune homme nommé Iean le Cocq, qu'vne buche roulant d'vn lieu à autre paſſa par deſſus luy, qui luy rompit le col, & luy eſcraſa la teſte, & ainſi mourut pauurement.

Ieune hõme eut le col rompu d'vne buche.

Le 10. dudit mois le pere Irenée, ſe reſolut d'aller à Tadouſſac, pour eſſayer de faire quelque fruict aux ſauuages de par delà, cela m'eſtonnoit, voyant qu'il auoit aſſez à faire, & dequoy s'employer par deça, à ce que ie luy remonſtré: mais ne le pouuant diſſuader de ce voyage, il s'embarqua dans vne chalouppe auec des ſauuages qui le deuoient mener: mais eſtant à Tadouſſac il changea de reſolution, & s'en reuint à Québec le 22. dudit mois, & ainſi ſon entrepriſe fut rompuë, & ne pût demeurer à Tadouſſac auec nos gens, pour n'eſtre accommodé comme il euſt deſiré.

Le pere Irenée veut aller à Tadouſſac.

Il y va & s'en reuiẽt à Québec.

Voyant que iuſques au 14. de Iuin l'on n'auoit point nouuelle des vaiſſeaux, & craignant que quelque accident ne fut arriué, l'on delibera d'enuoyer vne chalouppe à Tadouſſac, ce qui fut fait auec cinq hommes, & Oliuier Truchemẽt pour faire reuenir la barque, ſi les vaiſſeaux n'eſtoient arriuez, pour retourner & aller à Gaſpey, recouurir des viures pour ceux qui reſteroient à l'habitation, & rapaſſer dãs les vaiſſeaux peſcheurs, partie des gens les moins vtiles. En ce tẽps ie fis pauer la cour de l'habitation, auec quelques reparations au logis.

L'Autheur fait pauer la cour de l'habitatiõ.

Le Vendredy 16. arriua vne chalouppe auec la noſtre, où eſtoit vn matelot appellé Iean Paul, qui nous dit l'arriuée du ſieur Deſcheſnes à Tadouſſac,

Nouuelle de l'arriuée

du sieur Deschesnes à Tadoussac.

dans vne barque, & auoit laissé son vaisseau à Gaspey, pour faire pesche de poissons.

Arriuée de Desdames.

Le 28. arriua Desdames auec la Realle, & deux Religieux, l'vn apellé le pere Nicolas, & l'autre le frere Gabriel, qui nous dirent que ledit sieur de Caen n'estoit point encore arriué, qui nous mettoit en peine.

D'Estiéne Brulé.

Le 2. de Iuillet, arriua vn Canau où estoit Estienné Bruslé truchement, auec Desmarests, qui nous apporta nouuelle qu'il estoit arriué; il n'arresta à Quebec qu'vne nuict passant plus outre, pour aduertir les sauuages, & aller au deuant d'eux pour les haster de venir.

De Loquin commis.

Le 4. dudit mois arriua Loquin commis, dans vne barque pour aller en traitte, qui estoit à ce voyage lieutenant dudit sieur de Caen en son vaisseau, où montant haut, fit rencontre dudit du Pont, qui auoit esté auec vne chalouppe à la riuiere des Yrocois, pour persuader les sauuages de descendre à Québec, ce qu'il asseura audit Loquin, qui fit qu'ils rebrousserent chemin & s'en reuindrent audit Québec sur ceste esperance, que veritablement ce seroit vne bonne chose s'ils pouuoient descendre à ladite habitation, que cela releueroit de grandes peines & risques que l'on court. En ce tẽps vn sauuage appellé la Foyriere, donna aduis que la plus grande partie des sauuages auoient deliberé de nous surprendre, en mesme tẽps tant à Tadoussac qu'à Québec, & assommer tout, à la sollicitation du meurtrier, auquel aduis l'on donna tel ordre, que depuis ledit meurtrier a desnié fort & ferme qu'il n'eust voulu faire ce mal, disãt que l'autre

Aduis d'vn sauuage de la surprise que vouloient faire les autres sur nous.

eſtoit vn impoſteur. Leſdits Deſcheſnes & Loquin voyant que les ſauuages ne venoient point comme ils auoient promis audit du Pont, partirent auec deux barques le 9. de Iuillet, pour aller à mont ledit fleuue, & rencontrerent ſeize canaux proche de Québec, qui les fit retourner pour traitter ce qu'ils auoient, pour puis apres ſuiure leur premiere deliberation.

Deſcheſnes & du Pont rencontrerent 16. canaux vers Québec.

Le 13. dudit mois arriua ledit ſieur de Caen auec deux barques, où ie le receus au mieux qu'il me fut poſsible, eſtant arriué il ſe delibera d'enuoyer vne barque, pour eſſayer d'amener leſdits ſauuages s'ils les rencontroient, & ledit Deſcheſnes partit pour cet effect.

Arriuée du ſieur de Caen.

Le 16. dudit mois, ledit de Caen ne tarda gueres qu'il ne ſuiuit ledit Deſcheſnes, ie m'embarquay en ſa barque qu'il me donna, & s'en vint en vne autre: nous fiſmes voille auec quatre barques, chargées de marchandiſes pour la traitte.

Il ſuit le ſieur Deſcheſnes.

*ARRIVEE DE L'AVTHEVR DEVANT la riuiere des Yrocois. Aduis du Pilote Doublet au ſieur de Caen, de quelques Baſques retirez en l'Iſle S. Iean. Plaintes des Sauuages accordees. Le meurtrier eſt pardonné. Ceremonies obſeruées en receuant le pardon du Roy de France. Accord entre ces nations ſauuages & les François. Retour du ſieur du Pont en France. L'Autheur fait faire de Nouueaux edifices.*

## CHAPITRE VIII

Leur arriuée dans la riuiere des Yrocois.

LE 23. dudit mois, no⁹ fuſmes deuãt la riuiere des Yrocois, où treuuaſmes ledit Deſcheſnes, qui dit auoir eu nouuelle qu'il deuoit arriuer quelques trois cens Hurons, où Eſtienne Bruſlé les auoit rencontrez, au ſault de la chaudiere, 75. lieuës de ladite riuiere des Yrocois.

Cedit iour, arriuerent quelques 60. Canaux de Hurons, & Algommequins, qui r'amenerent du Vernay, & autres hommes qu'on leur auoit donné pour hyuerner en leur païs, afin de touſiours les tenir en amitié, & les obliger à venir.

Arriuée du pilote Doublet.

Ce iour là meſmes, arriua le pilote Doublet, luy ſixieſme, dans vne double chalouppe, qui venoit de l'Iſle S. Iean & Miſcou, où eſtoit le ſieur de la Ralde en peſcherie, qui donnoit aduis au ſieur de Caen, que

Aduis qu'il donne au ſieur de Caen.

des Baſques s'eſtoient retirez à ladite iſle S. Iean, pour ſe mettre en deffence ſi on les alloit attaquer, ne voulant ſubir aux commiſſions de ſa Majeſté; & qu'ils

qu'ils s'eſtoient ſaiſis d'vn moyen vaiſſeau où eſtoit vn nommé Guers, qui l'année d'auparauant eſtoit venu à Tadouſſac comme i'ay dit cy deſſus : il le contenta de luy prendre ſes marchandiſes de traitte, le laiſſant aller auec ſes munitions, & canons de fonte verte : il meritoit qu'on luy fit reſſentir le chaſtimẽt que doiuent receuoir ceux qui contreuiennene aux ordonnances & decrets de ſa Maieſté, il treuua de la courtoiſie à ſon aduãtage, ce qu'il n'eut fait en beaucoup de perſonnes, qui l'euſſent traitté auec plus de ſeuerité. Le pilote fit auec ceſte chalouppe le lõg des coſtes & fleuue ſainct Laurẽt, prés de deux cens lieuës : il dit que ces Baſques auoient donné de mauuaiſes impreſsiõs de nous aux ſauuages de ſes coſtes, diſant, que s'ils nous treuuoient à leur aduantage, ils nous feroient vn mauuais party, & de fait il eut couru ceſte fortune ſans vn pere Recollet, qui eſtoit parmy ces ſauuages il y auoit deux ans, lequel eſcriuit vne lettre à nos peres, de l'eſtat auquel il eſtoit parmy ces peuples, qui l'affectionnoient fort, & eſperoit y faire quelque fruict moyennant la grace de Dieu, eſtant fort aduancé au langage du païs.

S'eſtoit ſaiſit d'vn vaiſſeau.

Les Baſques auoiẽt donné de mauuaiſes impreſſiõs des gens de l'autheur aux ſauuages.

Le pilote couru riſque ſans vn pere Recollet.

Le 17. dudit mois arriuerent des ſauuages, qui firent vne aſſemblée entr'eux, où ils formerent quelques plaintes des vns & des autres, touchant les paſſages qui n'eſtoient pas libres aux Hurõs, que les Algommequins les traittent mal, leur faiſant contribuer de leurs marchandiſes, & ne ſe contentant pas de ce, les déroboient, qui leur donnoit encore ſuiect d'vn grand meſcontentement : on les accorda ſur toutes ces plaintes, ils firent des preſens de quelques

Plaintes des ſauuages.

On les accorda.

castors qui leurs furent payés plus qu'ils nev aloient.

Le 30. fut celebré la saincte Messe. Ce iour mesme l'on fit vn pourparler, pour l'accord du meurtrier, auquel ie ne pouuois entendre, pour la perfidie qu'il auoit commise, en l'assassinat de nos hommes, neantmoins plusieurs considerations, & les raisons dudit sieur de Caen, qui me dit que sa Maiesté & mondit seigneur luy remettoiēt la faute, qui m'y firent condescendre, à la charge que l'assassin feroit vne satisfaction deuant toutes les nations, confessant que malicieusement, perfidemēt & meschamment, il auoit tué nos compagnons, meritāt la mort si on ne luy faisoit grace, ce qui fut accordé.

Pourparler pour l'accord du meurtrier.

L'Autheur le consent.

Le lendemain fut deliberé de faire quelques presens à toutes les nations, pour les obliger à nous aymer, & traitter bien les François qui alloient en leur païs, pour les conseruer contre leurs ennemis, & ainsi leur donner courage de reuenir auec plus d'affection.

Cet accord ne se pouuoit faire que deuant toutes les natiōs afin qu'elles recogneussent quelle est nostre bonté, au respect de leurs cruautez, & afin que le meurtrier en receut plus de honte, l'obligeant apres le pardon d'estre autant affectionné à nous aymer, comme il auoit esté nostre ennemy mortel: il nous fallut vser de quelque ceremonie, car il faut vser de demonstrations parmy ces peuples, auec les discours: la ceremonie fut telle qui s'ensuit.

Ceremonie de l'accord & du pardon demandé par le meurtrier.

Le dernier de Iuillet, tous trouuerēt bon de suiure la volonté de sa Maiesté, de pardonner au meurtrier qui auoit tousiours esté en credit, & fait capitaine par

les sauuages pour auoir tué nos hommes, ledit meurtrier se deuoit mettre au milieu de toutes les nations assemblées en ce lieu, & celuy qui l'auoit assisté en ce meurtre, & luy faire vn discours deuãt tout le peuple, du bien qu'il auoit receu des Frãçois, qu'il auoit tresmal recognu, comme meschamment & traistreusemẽt il auoit assassiné nos hommes depourueus d'armes, sous ombre d'amitié, qu'on n'eust iamais peû penser ny aucun de nostre habitation, qu'il eust eû le cœur si desloyal & perfide comme il l'auoit monstré, que ce pendant le chef qui pour lors estoit à l'habitation, & autres du depuis n'auoient voulu vser du pouuoir & droict que la iustice leur donnoit de le faire mourir, comme il le meritoit.

Ce pendant, l'affection que nous auions porté à ceux de sa nation, & comme estant allié des principaux, nous auoit empesché de le faire mourir, nous estans contentez de le chasser de nostre habitation, pour ne le voir, ny raffraichir la memoire de nos hommes massacrez. Et voyant qu'il auoit recogneu sa faute, s'estant mis en deuoir de receuoir le chastiment qu'il meritoit, qu'on luy pardonnoit, par la volonté de nostre Roy, qui luy donnoit la vie ; & à la requeste de tous les peuples : A la charge de iamais ne retourner, ny tomber en cette faute, ny aucuns de sa nation ; estans personnes qui ne nous contentions de presens, pour payement de la mort de nos hommes, comme ils faisoient entr'eux : & que s'il arriuoit à l'aduenir qu'ils commissent telles perfidies & trahisons, on feroit punir de mort les autheurs du mal ; les tenans pour nos ennemis : & tous ceux qui

voudroient empeſcher : & pluſieurs autres diſcours ſur ce ſujet ; & quelques autres ceremonies qui furent faictes. Cela acheué, le meurtrier ſe leua, & ſon compagnon me venant demander pardon, auec promeſſe à l'aduenir, de ſe comporter ſi fidellement auec les François, qu'il n'auroit autre volonté que reparer ceſte faute par quelques bons ſeruices : & ainſi furent deliberez.

Proteſtation que faitle meurtrier.

Mais quoy que s'en ſoit, ces peuples qui n'ont aucune conſideration, ſi c'eſt par charité ou autrement ; ils croyent que le pardon a eſté faict faute de courage, & pour n'auoir oſé entreprendre de le faire mourir, bien qu'il le meritoit, & cela nous mettoit en aſſez mauuaiſe eſtime parmy eux, de n'en auoir point eû de reſentiment.

Malice de ces peuples.

Toutes ces nations tres-aiſes & ſatisfaits, ils nous remercierẽt, nous loüans de ce que nous n'auions teſmoigné vn mauuais cœur, & accorderent de mener onze François pour la defence de leurs villages, cõtre leurs ennemis, dont il en demeureroit huict en leurs villages, & trois qui reuiendroient auec eux au printemps en traitte. Ils emmenerẽt trois peres Recollets, ſçauoir les peres Nicolas, Ioſeph, & frere Gabriel, pour voir s'ils pourroyẽt profiter au païs, pour la gloire de Dieu, & apprendre leur langue. Deux autres François furent donnez aux Algommequins, pour les maintenir en amitié, & inciter à venir en traitte : il leur fut fait vn grand feſtin ſelon leur couſtume, qui fit l'accompliſſement de la feſte, & par ainſi s'en allerent grandement contans.

Accord fait auec les ſauuages.

François qui leurs ſont donnez.

Le 2. d'Aouſt s'embarquerent tous nos François

auec les sauuages en leurs canaux, chacun auec son homme, & ce mesme iour l'on rechargea toutes les marchandises qui restoient en terre, se leuent les ancres, nous mismes voilles, & le quatrieſme iour arriuasmes à Québec, où les barques estãt toutes assemblées, l'on fit visiter, & treuua on quantité de castors parmy les matelots, que l'on fit serrer, attendant qu'ils fussent de retour en France, pour les contenter, s'il se treuuoit par la societé que cela fut raisonnable, ne leur estant permis de traitter à leur preiudice, ce qui occasionna ceux des equipages d'estre mal contens, comme ils le tesmoignerent.

Arriuée des François à Québec.

Le 8. dudit mois fut despesché ledit Deschesnes, auec six barques, pour aller querir les viures pour l'habitation, & luy de s'en aller à Gaspey en son vaisseau, pour faire faire diligence de la pesche du poisson.

Le sieur Deschesnes despesché pour aller querir des viures.

Ledit sieur de Caen & moy, fusmes au Cap de tourmente, pour voir ce lieu, où estant arriué & visité, fut trouué tres agreable, pour la scituation, & les prairies qui l'enuironnent estant vn lieu propre pour la nourriture du bestial.

l'Autheur & le sieur de Caen võt au Cap de tourmẽte.

Ayant veu particulierement ce lieu, lequel s'il estoit mis en l'estat, que l'industrie & l'artifice des hõmes pourroit y apporter, il seroit tres-beau, car tout ce qui s'y peut desirer, pour vne belle rencontre s'y treuue: partant de ce lieu, retournasmes à Québec le 17. dudit mois, où vismes toutes les barques de retour, qui deschargeoient les commoditez de ladite habitation, laquelle fut visitée par des Massons & Charpentiers, pour voir si elle estoit en estat de subsister & durer, il fut iugé que l'on auroit plustot fait d'en edifier

Visite des barques.

vne nouuelle, que reparer annuellement la vieille, qui estoit si caduque qu'elle attendoit l'heure de tomber, fors le magazin de pierre à chaux & à sable, (cõme dit est,) auquel ie fis faire vne porte par dehors, qui alloit dans la caue, faisant condamner vne trappe qui estoit dans le magazin des marchandises, par où on alloit souuent boire nos boissons, sans aucune consideration.

Resolutiõ de du Pont de retourner en Frãce.

Ledit du Pont se resolut de s'en aller en France, à cause de l'incommodité qu'il auoit, & ne pouuant auoir les choses necessaires icy pour sa maladie, qui l'occasionna de partir auec ledit sieur de Caen de Québec, le 23. d'Aoust auec trois barques, pour s'en aller embarquer à Tadoussac, delà en France, & passer à Gaspey, pour sçauoir nouuelle de ce qui s'estoit passé durant son absence, pour le suject des Basques qui estoiẽt à l'isle de sainct Iean.

Son departement.

Arriuée du pilote Doublet.

Le premier de Septembre, ledit pilote Doublet arriua auec vne chalouppe, & lettre dudit sieur de Caen, qui me prioit d'enuoier le plus promptement que ie pourrois les ouuriers, restãt pour retourner, ce qu'ils firent en deux chalouppes, le trouuent à Gaspey, où il leur auoit donné le rendez-vous.

Recognoissant l'incommodité quẽ nous auions euë par les années passées, de faire le foin si tard pour le bestial, i'en fis faire au Cap de tourmente deux mille bottes, dés le mois d'Aoust, & les enuoyay querir auec vne de nos barques,

Recognoissant la decadence, en quoy s'alloit reduire nostre habitation, nous auions resolu d'en faire vne nouuelle : pour le plus abregé ie fis le plan d'vn

nouueau baſtimẽt, abbatant tout le vieux, fors le magazin, & en ſuitte d'iceluy faire les autres corps de logis de dix-huict toyſes, auec deux aiſles de dix toyſes de chaque coſté, & quatres petites tours aux quatre coings du logement, & vn rauelin deuant l'habitation, commendant ſur la riuiere, entouré le tout de foſſez & pont-leuis: & pour ce faire ie iugé que premier que baſtir il falloit aſſembler les materiaux pour commẽcer à baſtir au printemps, ie fis faire quãtité de chaux, abbatre du bois, tirer de la pierre, appreſter to⁹ les materiaux neceſſaires pour la maſſonnerie, charpenterie, & le chauffage, qui incõmodoit grandement pour le diuertiſſement des hommes, & n'y en eut que dix-huict de trauail à toutes ces choſes, où l'on fit aſſez de beſongne pour ſi peu qu'il y auoit. L'incõmodité que l'on receuoit à monter la montagne, pour aller au fort ſainct Louis, me fit entreprendre d'y faire faire vn petit chemin pour y monter auec facilité, ce qui fut fait le 29. de Nouembre, & ſur la fin dudit mois la petite riuiere ſainct Charles fut preſque priſe de glace, & depuis le mois de Nouembre iuſques à la fin dudit mois, le temps fut fort variable, & ſe paſſa en iournees aſſez froides, au matin auec gelee, bien qu'il fiſt beau le reſte du iour; ſe faiſoit quelques fois de la pluye, & des neiges, qui par fois ſe fondent à meſure qu'elles tombent: Ayant remarqué qu'il n'y a point quinze iours de differens, d'vne année à autre pour la temperature de l'hyuer, qui eſt depuis le 20. de Nouembre, iuſques en Auril, que les neiges ſe fondent, & May eſt le printemps: quelques fois, les neiges ſont plus grandes en vne annee qu'en l'autre, qui ſont de pied & demy;

Il fait le plan d'vn nouueau baſtiment.

Fait diſpoſer les materiaux.

Fait faire vn chemin pour aller au fort S. Louis.

Riuiere de ſainct Charles gelée.

Temperature de ces païs.

& trois & quatre pieds au plus, au plat pays : car aux montaignes du costé du Nord, elles sont de cinq à six pieds de haut.

Aussi nous auions vne autre incommodité, tant pour les hommes, que pour le bestial, le long de la riuiere S. Charles, à vne sapiniere qui estoit bruslee, & tous les bois renuersez, qui rendoient le chemin difficile, de sorte que l'on n'y pouuoit passer, qui fit que ie me fis faire vn chemin, où i'emploiay vn chacun, qui trauaillerent si bien, qu'il fut promptement faict.

Le 10. de Decẽbre, la grande riuiere fut chargée d'vn grand nombre de glaces, desorte qu'elle charioit, & le bordage pris, ne pouuoit plus permettre de nauiger.

Ie fis trainer le bois pour le fort sur les neges, cõme le temps plus propre le permettoit : les sauuages nous donnerẽt vn peu d'eslan qui nous fit grand bien, d'autant qu'en hyuer l'on a aucun rafreschissement, n'ayant que les commoditez qui viennent de France, pour n'y en auoir au païs à suffisance, ce qu'auec le temps, l'on pourra estre releué de ceste peine, par le soing que l'on prendra à la nourriture du bestial, duquel y il auoit bon commencement, car le defaut de ces choses, est grandement preiudiciable à la santé de plusieurs, & principallement de ceux qui seroient malades ou blessez, qui n'ont que salures, & les farines.

Le 18. d'Auril, ie fis employer tout le bois qui auoit esté faict pour le fort, afin de le pouuoir mettre en deffence, autant qu'il me seroit possible. Ie fis faire quelques reparations à l'habitation qui estoit en decadence, attendant que l'on en eust faict vne nouuelle.

En ce temps, est la saison de la chasse du gibier, qui

est en grand nombre iusques à la fin de May, qu'ils se retirent pour faire leurs petits, & ne reuiennent qu'au quinziesme de Septembre qui dure iusques à ce que les glaces se forment le long des riuages, qui est enuiron le 20. de Nouembre.

Temps auquel est la chasse au gibier.

Le 20. il fit vn grand coup de vent, qui enleua la couuerture du bastiment du fort sainct Louis, plus de trête pas par dessus le rempart, par ce qu'elle estoit trop haulte esleuée, & le pignon de la maison de Hebert, qui estoit de pierre, que ie luy fis rebastir: ce petit inconuenient apporta vn peu de retardemẽt aux autres affaires, car il falut remettre la maison en estat, de laquelle ie fis raser le second estage, & la rendis logeable au mieux qu'il me fut possible, attendãt l'occasion plus commode pour la mieux edifier.

Vent qui enleua la couuerture du fort S. Louis.

Sur la fin du mois, arriua vn sauuage appellé des François, Simon; il luy parut auoir quelque fantaisie, à quoy ils sont ordinairement sujets, & principalement lors que contre la volonté de tous les capitaines & compagnons, ils veulent faire la guerre à leurs ennemis les Yrocois, auec lesquels ils estoient en pourparler de paix, il y auoit trois ou quatre iours: & de ce les sauuages m'en donnerent aduis, & me prierẽt de faire en sorte de l'en ẽpescher, & leur oster la frenesie qu'auoit cestuy cy: ie l'enuoyay querir, & luy demandé le suject pourquoy il faisoit cela, luy remonstrant le preiudice qui en pourroit arriuer à tous ceux de sa nation, & l'aduantage que les ennemis prendroient, du peu d'estat qu'ils faisoient de l'auctorité de leur chef, estans ainsi que des enfans sujects au changement, & n'ayant aucune parole ar-

Sauuages sont suiects a suiure leur fantaisie & de faire tout de leur teste malgré la volonté de leurs chefs.

reſtée, & ſe demonſtrant ſans foy ny loyauté: Deplus que tous les François, ne ſeroient iamais contens de ceſte forme de procedé, & que ceſte guerre durant vn traitté de paix ſans ſuject, eſtoit meſchante & pernicieuſe, procedante pluſtoſt d'vn meſchant, & d'vn homme laſche & ſans courage, d'autant que ie ſçauois fort bien que le but de ceſte guerre, n'eſtoit que d'aller ſurprendre quelques hommes, ou femmes à l'eſcart, & les trouuant incapables de ſe defendre, les aſſommer ſans defence: à tout cela il me fit vne courte reſponce, qui eſtoit qu'il ſçauoit bien qu'ils ne valloient rien, & qu'ils eſtoient pires que chiens, & s'eſtoit ainſi imaginé, qu'il ne ſeroit iamais content qu'il n'euſt eû la teſte d'vn de leur ennemis, en ſorte qu'il eſtoit reſolu, luy quatrieſme d'y aller. Comme ie le vis obſtiné, & que nulle remonſtrance ne le pouuoit eſmouuoir, ie luy vſay de quelque menaces s'il le faiſoit: & ainſi s'en alla tout penſif, à ſa cabane.

Deſſein qu'ils auoient en voulant faire la guerre.

Reſponſe de ce Sauuage.

Deux ou trois iours apres, les Chefs me vindrent trouuer, pour me dire qu'ils eſtoient bien ayſes de ce que i'auois parlé à luy, qu'il auoit changé de reſolution de ne point y aller, me diſant que ie leur fiſſent dõner quelques choſes pour feſtiner, comme eſt leur couſtume, quand il eſt queſtion de faire quelque accord, ou autres choſes ſemblables.

Les Chefs viennent trouuer l'Autheur.

Ie leurs fis donner vn peu de pois, & s'en allerent ainſi ioyeuſement, penſant que ce ſauuage oublieroit ce qu'il auoit proietté. Ce pendant deux Charpentiers trauailloient à accommoder les barques & chalouppes, & deux autres à faire les feneſtres, portes, poutres, & autres choſes de charpenterie, pour le

nouueau bastiment; & quelques mil cinq cens planches que i'auois fais scier pour couurir le logis, & trente cinq poutres qui estoient toutes prestes, auec la pluspart du bois de charpenterie assemblé pour la couuerture. Le premier de May, ie fis creuser la terre pour faire les fondemens du bastiment, qui auoit esté resolu de faire.

I'employay trois hommes à aller querir du sable auec la chalouppe, pour le bastiment; les massons à faire du mortier, attẽdant que quatre autres ostoient la terre pour les fondements, & le reste à approcher la pierre pour bastir: Ie fis tirer les allignemens pour commencer à bastir vn corps de logis.

Le 6. de May, l'on commença à maçonner les fondements, sous lesquels ie mis vne pierre, où estoiẽt grauez les armes du Roy, & celles de Monseigneur; auec la datte du temps, & mon nom escrit, comme Lieutenant de mondit Seigneur, au païs de la Nouuelle France, qui estoit vne curiosité qui me sembla n'estre nullement hors de propos, pour vn iour à l'aduenir, si le temps y eschet; monstrer la possession que le Roy en a prise, comme ie l'ay fait en quelques endroits, dans les terres que i'ay découuertes.

Fondemẽts iettés, auec les armes du Roy.

Le 8. dudit mois, les cerisiers commencerent à espanoüir leur boutons, pour pousser leur feuilles dehors.

En ce temps mesme, sortoient de la terre de petites fleurs, de gris de lin, & blanche, qui sont des primeres du Printemps, de ces lieux là.

Commencement du Printemps en la nouuelle France, où tous les fruicts poussent.

Le 9. les framboises commencerent à boutonner, & toutes les herbes à pousser hors de la terre.

Le 10. ou 11. le fureau monſtra ſes feuilles.

Le 12. il y a des violettes blanche, qui ſe firent voir en fleur.

Le 15. les arbres furent boutonnez, & les cerifiers reueſtus de fueillages, & le froment monté à vn ampan de hauteur.

Les framboiſiers ietterent leurs feuilles : le cerfeuil eſtoit bon là à coupper : dans les bois, l'oſeille s'y void à deux pouces de hauteur.

Le 18. les bouleaux iettent leur feuilles : les autres arbres les ſuiuent de pres : le cheſne a ſes boutons formez ; & les pommiers de France que l'on y auoit tranſplantez, comme auſſi les pruniers boutõnoient ; les cerifiers y ont la feuille aſſez grande. la vigne boutonnoit, & fleuriſſoit ; l'oſeille eſtoit bonne à couper.

Le cerfeuil des bois paroiſſoit fort grand, les violettes blanches & iaunes eſtoient en fleur : le bled d'Inde ſe ſeme, le bled froment croiſſoit vn peu plus d'vn ampan de hauteur.

La pluſpart de toutes les plantes, & ſimples, eſtoient ſortis de terre : il y a auoit des iournees en ce mois, où il faiſoit grande chaleur.

Le 21. de May, ie deſpeſchay vn Canau à Tadouſſac auec trois hommes, pour attendre le ſieur de Caen, auec lettres que ie luy eſcriuois, & vne autre au premier vaiſſeau de ſa flotte.

Le 29. dudit mois, les fraiſes cõmencerent à fleurir, & les cheſnes à ietter leur feuilles aſſez grande en eſté.

Le 30. les fraiſes furent toutes en fleur, les pommiers commencerent à eſpanouir leur boutons, pour ietter leur feuilles : les cheſnes auoient leur feuilles

d'enuiroon vn pouce de long, les pruniers & cerisiers en fleur, & le bled d'Inde commençoit à leuer.

Durant ce temps, ie fis assoir quelques poutres sur le premier estage de la nouuelle habitation, & poser quelques fenestres & portes à icelle.

Le premier du mois de Iuin arriua vn canau de Tadoussac, qui nous dit qu'aux enuirons du Bicq, il y auoit vn vaisseau Rochelois, qui traittoit auec les sauuages, que dans ce vaisseau estoit vn puissant hõme qui y commandoit, estant tousiours masqué, & armé, & les sauuages ne sçauoient comme il s'appelloit, ny moins le cognoissoient ils pour ne l'auoir veu; & ma creãce fut telle, que quand il l'eussent cogneu, ils ne nous l'eussent voulu dire, tant il nous portent d'affectiõ. L'on ẽpesche les autres vaisseaux de venir traitter auec eux, encore que l'on leurs fit le meilleur traittement qu'il fut possible, & ainsi sommes nous aymez d'eux, en recompence du bien que nous leurs faisons.

Nouuelle de la descouuerture d'ũ vaisseau Rochelois.

Le meilleur remede que i'ay recognu pour iouir plus facilement d'eux, c'est de n'en faire estat que par occasion, & peu apres leur remonstrer hardiment leurs deffauts, & ne se soucier de mille sortes d'insolences qu'ils font le plus souuent: car comme ils voiẽt que l'on en fait point d'estat, cela les rend plus audacieux à medire & mal faire, ayant moy-mesme experimenté plusieurs fois, que lors que i'en faisois moins d'estime c'estoit à lors qu'ils me recherchoient le plus d'amitié, & diray plus que l'on n'a point d'ennemis plus grands que ces sauuages, car ils disent que quand ils auroiẽt tué des nostres, qu'ils ne laisseroiẽt de venir d'autres vaisseaux qui en seroient bien aises, & qu'ils

seroient beaucoup mieux qu'ils ne sont, pour le bon marché qu'ils auroiẽt des marchãdises qui leurs viennent des Rochelois, ou Basques : Entre ces sauuages, il n'y a que Montaignars qui tiennent tels discours.

Arriuée de la chalouppe de Gascoin à Tadoussac.

Le 2. iour de Iuin arriua vne chalouppe où estoit le pilote Gascoin auec cinq ou six matelots, qui nous dit qu'il estoit arriué au port de Tadoussac, auec vn vaisseau de soixante tonneaux, ayant quelque cent barils de pois, sept tonneaux de citre, vingt-quatre baricques tant de biscuit que de galette, & que ledit sieur de Caen deuoit partir douze iours apres luy, que la prise de l'vn de ces vaisseaux, par les Flamans l'auoit fait retourner à Paris pour se plaindre au Roy, & à Monseigneur, du sujet qui occasionnoit le retardement, m'informant de luy, s'il n'auoit aucune lettre pour moy de sa part, il me dit que non, qu'il me faisoit ses recõmandations. Ie m'estonnay grandement qu'il ne m'auoit escrit vn mot d'aduis, de sa venuë en ce lieu, car cela va à telle consequence, que n'ayant aduis de ceux qui ont la conduitte d'vne flotte, ou autres telles affaires importantes, ne doiuent iamais permettre que leurs vaisseaux partent sans vn mot d'aduis, au gouuerneur ou lieutenant des places esloignées, comme sont celles-cy, pour leur tesmoigner qu'ils se peuuent fier en eux, leurs donnant entrée libre dãs l'habitation où fort, comme estant de la compagnie. Vne lettre que m'escriuoit le sieur le Gendre l'vn des associez, m'asseura que le vaisseau venoit de la part dudit sieur de Caen.

l'Autheur trouue estrange de ce que le sieur de Caẽ ne luy escriuoit.

Il enuoye deux chalouppes à

Le 4. dudit mois ie fis mettre deux barques à l'eauë, qui partirent pour aller à Tadoussac, querir les com-

moditez qu'auoit apporté ledit vaisseau, lequel auoit ordre de laisser vn commis nommé Halard, auec partie des commoditez des viures, pour traitter audit Tadoussac, ce qui nous fit vn grand plaisir, d'autant que nous n'auions des farines & citres, que iusques au 10. dudit mois de Iuin; que sans cela il nous eust fallu reduire au Migan, auec quatre barique de bled d'Inde, attendant nouuelles de la venue des autres vaisseaux.

Tadoussac pour auoir des viures.

Le 12. arriua vne barque, qui apporta quelque poinçons de citre, galettes, pois & prunes, & m'apporta vne lettre de Halart, qui me mandoit qu'il s'ennuyoit grandement, que le vaisseau dudit sieur de Caen ne venoit, craignant qu'il ne luy fust arriué quelques accidens par la mer: que recognoissant la necessité des viures que nous pourrions auoir, il m'enuoyoit ce qui luy restoit de commoditez, s'en reseruant vn peu pour entretenir les sauuages, qui traictoiẽt ordinairement auec les Rochelois, & que ie luy eusse à mander ma volonté de ce qu'il deuoit faire.

Lettre que luy escrit Halard.

Le 24. dudit mois, la barque estant deschargee, preuoyant aux malheurs qui ordinairement peuuent arriuer sur la mer, pour les risques qui y sont grandes; voyant que la saison des vaisseaux se passoit, sans sçauoir nouuelles de l'vn des deux qui deuoit arriuer, sçachant bien qu'il ne faut pas attendre aux extremitez à pouruoir en telles affaires, aussi que la necessité des viures nous pressoit, l'aduisay qu'il ne seroit hors de propos d'escrire audit de la Ralde, qui estoit à Miscou, quelques 35. lieuës de Gaspey, & luy faire entendre la necessité en laquelle nous allions tomber, s'il ne nous secouroit, au cas qu'il fust arriué fortune au

vaisseau; & auois donné charge au pilote Gascoin, d'attendre audit Tadoussac, iusques au 15. ou 16. de Iuillet, & si en ce temps il n'oyoit aucune nouuelle, qu'il eust à aller trouuer ledit de la Ralde; & donnois ordre à Marsollet truchement, luy troisiesme, de ne partir de Tadoussac, pour venir à Québec, que ce ne fust au 8. d'Aoust, qui estoit oster toutes sortes d'esperance, si les vaisseaux ne fussent venus en ce temps: Et esquippé la barque de tout ce qui leur estoit necessaire pour leur voyage: & partirent le 24. iour de S. Iean.

Descente des Hurons & Algommequins, & Bisserains.

Le 28. du mois, nous eusmes nouuelles de la descente des Hurons, Algommequins & Bisserains, qui furent bien faschez de n'auoir point de nouuelles des vaisseaux.

Arriuée de du Vernay, qui raporte nouuelle de la descente des Sauuages.

Le premier du mois de Iuillet, du Vernay qui estoit allé aux Hurons, arriua dans vn canau, qui nous apporta nouuelles certaine de la descente des Sauuages, à la riuiere des Yrocois; & de la mort d'vn François, qui auoit esté mon seruiteur: & que le pere Nicolas estoit resté auec neuf François, estant reuenu quatre de nos hommes, Le pere Ioseph, & le frere Gabriel, qui venoient querir quelques choses pour porter audit pere Nicolas. De plus ledit du Vernay me dit que le François auoit esté mal traitté, parmy quelques Nations, faute que la pluspart, ne s'estoient pas bien comportez auec ces peuples.

Arriuée du pilote Gascoin.

Ce iour arriua vne chalouppe, où estoit le pilote Gascoin, qui ayant apperceu vers l'eau le vaisseau dudit de Caen, qui entroit à Tadoussac, où il auoit enuoyé vne chalouppe du Bic, auec ordre de ce qu'ils deuoient faire audit Tadoussac, qui estoit de depes-

cher

cher promptement vne chalouppe, pour enuoyer à Québec faire charger la barque qui y restoit, & enuoyer au deuant des Hurons, ce qui fut fait, & partit ce mesme iour.

En ce temps arriuerent les sauuages, qui estoient allez de la part des montagnars aux Yrocois, pour cõtracter amitié, & y auoit pres de six sepmaines qu'ils estoiẽt partis d'aupres de Québec. Ils furent tres bien receus des Yrocois qui leurs firent tout plain de bonne reception, pour acheuer de faire cette paix. Mais en la compagnie de ces sauuages estoit vn appellé Simon, qui deuoit aller à la guerre. Apres qu'il eut pris congé desdits Yrocois s'en retournant, le meschant traistre & perfide Simon, rencontrant vn Yrocois l'assomma, pour la recompence du bon traittement qu'il auoit receu desdits Yrocois. Tous nos sauuages en furent grandement desplaisans, & eurent bien de la peine à reparer cette faute: car il ne faut parmy tels gens qu'vn tel coquin, pour faire rompre toutes sortes de bonnes entreprises, pour n'auoir aucune iustice entr'eux.

Arriuée des Sauuages.

Perfidie du sauuage Simon.

Le 10. dudit mois les sauuages vindrẽt cabaner proche de l'habitation. Le lendemain arriua ledit de Caen, auec deux barques chargées de marchandises: Le iour en suiuant l'on commença la traitte auec les sauuages: d'autres Canadiens arriuerent en ce mesme temps auec quelques chalouppes. Le 14. dudit mois la traitte fut acheuée auec lesdits sauuages, & partirent le mesme iour pour s'en retourner en leurs païs, & vn François fut auec les Bissereins.

Arriuée du sieur de Caen.

Le 16. le frere Gabriel arriua auec 7. canaux, qui

Arriuee du frere Gabriel, nous resiouït grandement, nous comptant tout ce qui s'estoit passé en son hyuernement, & la mauuaise vie que la plus part des François auoient mené en ce païs des Hurons, & entr'autres: Le truchement Bruslé à qui l'on donnoit cent pistolles par an, pour inciter les sauuages à venir à la traitte, ce qui estoit de tres-mauuais exẽple, d'enuoyer ainsi des personnes si malviuãs, que l'on eust deub chastier seuerem̃et, car l'on recognoissoit cet homme pour estre fort vicieux, & adonné aux femmes; mais que ne fait faire l'esperance du gain, qui passe par dessus toutes considerations.

Le sieur de Caẽ va aux trois riuieres. Le 19. ledit de Caen partit pour aller aux trois riuieres auec les barques, pour traitter auec d'autres sauuages s'il en rencontroit.

Le 20. huict canaux des Hurons qu'auoit amené ledit Bruslé, partirent de Québec. Ce iour mesmes, arriua ledit du Pont.

Barque arriuée à Québec. Le 25. arriua aussi à Québec vne barque, qui nous dit, qu'il estoit venu six Yrocois, nonobstant la mort de celuy qui auoit esté tué, pour confirmer l'amitié auec tous les sauuages: ayant bien iugé, que le sauuage qui auoit tué leur cõpagnon, l'auoit fait de sa propre malice, & non du consentement de ses compagnons. Le lendemain, arriua vne barque, où il y auoit deux soldats, que le sieur de Caen enuoyoit en son vaisseau, pour les mettre à la chaisne, pour quelques legeretez qu'ils auoient commises. Nouuelles vindrent aussi, qu'il estoit arriué à l'entree de la riuiere des Yrocois, trente canaux Hurons, auec quelques François.

Arriuée d'vne barque du sieur de Caen, auec deux soldats pour estre mis à la chaisne.

Le premier d'Aoust, est arriué à Québec ledit sieur de Caen, & le 4. il fut au Cap de tourmente, qui

Le sieur de Caen venu à Québec.

dit luy auoir esté donné par monseigneur de Montmorency, auec l'Isle d'Orleans, & quelques autres isles adjacentes : & le 10. il retourna à Québec.

Resolution de l'Auteur de repasser en France.

En ce temps ie me resolus de repasser en France auec ma famille, y ayant hyuerné pres de cinq ans, & où durãt ce tẽps, nous fusmes assez mal secourus de raffraichissemens, & d'autres choses fort escharsement; nous n'auions dequoy remercier les associez en cela, car s'ils l'eussent sceu, ils y eussent donné ordre : la courtoisie & le deuoir les obligeoit d'auoir soing des personnes qui auoient esgard à la conseruation de la place & de leur bien, outre la charité pour ceux qui pouuoient estre malades, fussent morts faute de secours; & ainsi estoit plustost diminuer le courage, que de l'augmenter à seruir des personnes, qui ne font estat des hommes qui conseruent leur bien, & se tuent de soin & trauail à garder ce qui leur appartient, au lieu que peu de choses contante tout vn peuple.

Ie fis embarquer tout mon esquippage, & laissay l'habitation nouuelle bien aduancée, & esleuée de 14. pieds de haut, 26. toise de murailles faicte auec quelque poutres au premier estage, & toutes les autres prestes à mettre les planches sciées pour la couuerture, la pluspart du bois taillé & amassé pour la charpente de la couuerture du logement; toutes les feneſtres faictes, & la pluspart des portes, de sorte qu'il n'y auoit plus qu'à les appliquer, Ie laissay deux fourneaux de chaux cuitte, de la pierre assemblée, & ne restoit plus en tout que sept où huict pieds de hauteur, que toute la muraille ne fust esleuée, ce qui se pouuoit en quinze iours, leurs materiaux assemblez, pour estre logeable, si l'on

y euſt voulu apporter la diligence requiſe. Ie les priay d'amaſſer des faſſines, & autres choſes, pour acheuer le fort, iugeant bien en moy meſme, que l'on n'en feroit rien, d'autant qu'ils n'auoient rien de plus deſagreable, bien que c'eſtoit la conſeruation, & la ſeureté du pays; ce qu'ils ne pouuoient, ou ne vouloient comprendre. Cet œuure ne ſ'auançoit que par interualles, ſelon la commodité qui ſe preſentoit, lors que les ouuriers n'eſtoient employez à autres œuures.

Le ſieur de Caen, laiſſe ſon nepueu pour principal Commis en l'abſence de l'Autheur.

Ledit ſieur de Caen laiſſa ſon neueu, le ſieur Eſmery, pour principal commis, & pour commander en mon abſence audit Québec, auec cinquante & vne perſonne, tant hommes que femmes, garçons, & enfans.

Partement de l'Autheur pour venir à Tadouſſac.

Le Ieudy 15. iour d'Aouſt, partiſmes de Québec le 18. arriuaſmes à Tadouſſac, où nous euſmes nouuelles de la mort de cinq hommes du vaiſſeau dudit Deſcheſnes, qui eſtoit à l'Acadie, leſquels hommes,

Cinq hommes tuez par les Sauuages.

auoient eſté tuez par les ſauuages du lieu, proche du ſieur de Biencour, qui eſtoit demeurant en ces lieux, il y auoit plus de 18. ans auecques les ſauuages.

S'en retourne en France.

Le 21. d'Aouſt 1624. nous leuaſmes l'ancre, & miſmes ſoubs voilles, pour retourner en France.

Le 25. fuſmes mouiller l'ancre deuant Gaſpey, & trouuaſmes de la Ralde qui eſtoit venu de Miſcou, faire ſa peſcherie de poiſſon.

Le premier de Septembre, vn vaiſſeau partit de la flotte où commandoit le capitaine Gerard, pour aller en France deuant porter des nouuelles.

Le 6. le vaiſſeau de du Pont acheua de faire ſa peſche de poiſſon audit Gaſpey.

La nuict venant au samedy, ledit sieur de Caen partit auec quatre vaisseaux, en l'vn desquels estoit sa personne, & en l'autre ledit du Pont, au troisiesme ledit de la Ralde, & vne patache de 45. à 50. tonneaux, dans laquelle estoit le pilote Cananée.

Le 19. l'on apperceut vn vaisseau de 60. tonneaux, que l'on iugeoit estre Rochelois, on fist chasse dessus, mais il s'euada, & ainsi se sauua à la faueur de la nuict.

Le 27. on treuua fond à la sonde, à 90. brasses. Ce iour la petite barque où commandoit Cananee, se separa de nous, pour aller à Bordeaux, selon l'ordre qu'il en auoit: Depuis nous sceusmes qu'elle fut prise des Turcs, le long de la coste de Bretaigne, qui emmenerent les hommes qu'ils y trouuerent, & les firent esclaues.

Le 29. nous recogneusmes en la coste d'Angleterre, le cap appellé Tourbery.

Le dernier de Septembre, nous apperceusmes la terre de la Heue.

Le premier d'Octobre, entrasmes dans le haure de Dieppe, où louasmes Dieu de nous auoir amenez à bon port; auquel lieu ie seiournay quelques iours, de là, ie m'acheminay à Paris auec tout mon train, où estant, ie fus treuuer à sainct Germain le Roy, & monseigneur de Montmorency, qui me presenta à sa Majesté, auquel ie fis la relation de mon voyage, comme à plusieurs messieurs du Conseil, desquels i'auois l'honneur d'estre cogneus. Ce fait, ie m'en retournay à Paris, ou ie treuuay que les anciens & nouueaux associez, eurent plusieurs contestations sur le mauuais mesnage qui s'estoit fait en l'embarquement, qui ap-

Arriuee de l'Autheur à Dieppe.

Va à sainct Germain trouuer le Roy.

Fait relation de son voyage.

porta plusieurs troubles, cela en partie dõna suject à mondit seigneur de Montmorency, de ce deffaire de sa charge de Viceroy, qui luy rompoit plus la teste, que ses affaires plus importantes, la remettant à Monseigneur le Duc de Ventadour, qu'il voyoit porté à ce sainct dessein, conuenant auec luy d'vn certain prix, tant pour la charge de Viceroy, que pour l'interest qu'il auoit en ladite Societé, le tout sous le bon plaisir de sa Majesté, laquelle commanda d'expedier les lettres patentes d'icelle commission, au mois de Mars 1625. au nom de mondit seigneur le Duc de Ventadour, n'estant pousse d'autres interests que du zele & affection qu'il auoit de voir fleurir la gloire de Dieu, en ces pays barbares; & pour ceste effect, y enuoyer des Religieux, iugeant n'en trouuer de plus capables, que les peres Iesuistes, pour amener ces peuples à nostre foy: il en enuoya six, à ses propres cousts & despens, dés l'annee mesmes. Sçauoir estoit, les reuerend pere l'Almand, Principal du College de Paris, tres-deuot & zelé Religieux, fils du feu sieur l'Almand, qui auoit esté Lieutenant criminel de Paris; & le pere Brebeuf, le pere Massé, frere François, & frere Gilbert, qui s'acheminerent aussi-tost auec vne grande affection, à Dieppe, lieu de l'embarquement.

Monsieur de Mõtmorẽcy se deffait de sa charge de Viceroy de la nouuelle France.

La met entre les mãs du Duc de Ventadour.

# LIVRE SECOND DES VOYAGES DV SIEVR DE CHAMPLAIN.

*MONSIEVR LE DVC DE VENTADOVR Viceroy en la Nouuelle France, continuë la Lieutenance au ſieur de Champlain. Commiſsion qu'il luy fait expedier. Retour du ſieur de Caen de la Nouuelle France. Trouble qu'il eut auec les anciens aſſociez.*

## CHAPITRE PREMIER.

EN ce meſme temps, mõdit Seigneur de Ventadour Viceroy en la Nouuelle France, me continua en l'honneur de la Lieutenance, que i'auois euë de mondit ſeigneur de Mõtmorency, me promettant pour icelle année de demeurer proche de luy, pour l'inſtruire des affaires dudit païs, & donner ordre à quelques miennes autres que i'auois à Paris.

Senſuit la Commiſsion de Monſeigneur le Duc de Ventadour Pair de France, donnée à Monſieur de Champlain.

HENRY DE LEVY, *Duc de Ventadour, Pair de France, Lieutenant general pour le Roy au gouuernement de Languedoc, Vice-Roy, & Lieutenant general au pays de la Nouuelle France, & terres circonuoiſines. A tous ceux qui ces preſentes lettres verront ſalut: Sçauoir faiſons, que pour la bonne & entiere confiance que nous auons du ſieur Samuel de Champlain, Capitaine pour le Roy en la marine: & de ces ſens, ſuffiſance, pratiques, experiences au faict d'icelle, bonne diligence, cognoiſſance qu'il a audit pays, pour les diuerſes nauigations, voyages, frequentations qu'il y a faictes, & en autres lieux circonuoiſins d'iceluy: A iceluy ſieur de Champlain, pour ces cauſes, & en vertu du pouuoir à nous donné par ſa Majeſté, conformément aux lettres de commiſsions par luy obtenuës, tant du feu ſieur Comte de Soiſſons, que Dieu abſolue, de Monſieur le Prince de Condé; & depuis, de monſieur le Duc de Montmorency, nos predeceſſeurs en ladite Lieutenance Generalle des quinze Octobre, & vingtdeuxieſme Nouembre* 1612. *& 8. Mars* 1620. *& à la nomination de ſa Majeſté, par les articles ordonnez par arreſt du Conſeil du premier Auril* 1622. AVONS *commis, ordonné, deputé, commettons, ordonnons, & deputons par ces preſentes, noſtre Lieutenant, pour repreſẽter noſtre perſonne, audit pays de la Nouuelle France: Et pour cet effect, luy auons ordonné d'aller ſe loger auec tous ſes gens, au lieu de Québec, eſtans dedans le fleuue*

*fleuue ſainct Laurent, autrement appellé la grande riuiere de Canada, audict pays de la Nouuelle France, & audit lieu, & autres endroicts que ledit ſieur de Champlain aduiſera bon eſtre : faire conſtruire & baſtir tels forts & fortereſſes qu'il luy ſera beſoin & neceſſaire, pour la conſeruation de ſes gens : Lequel fort, où forts, il nous gardera à ſon pouuoir, pour audit lieu de Québec, & autres lieux, & endroicts, en l'eſtenduë de noſtredict pouuoir, tant & ſi auant que faire ſe pourra : Eſtablir, eſtendre, & faire cognoiſtre le nom, puiſſance & auctorité de ſa Majeſté : & en icelles, aſſubjettir, ſouſmettre, & faire obeyr tous les peuples de ladite terre, & les circonuoiſins d'icelle : & par le moyen de ce, & de toutes autres voyes licites, les appeller, faire inſtruire, prouoquer & eſmouuoir à la cognoiſſance & ſeruice de Dieu, & à la foy & religiõ Catholique, Apoſtolique & Romaine, là y eſtablir, & en l'exercice & profeſſion d'icelle, maintenir, garder & conſeruer leſdits lieux, ſous l'obeyſſance & auctorité de ſadite Majeſté, & pour y auoir eſgard & vacquer auec plus d'aſſeurance, Nous auons, en vertu de noſtredit pouuoir, permis audit ſieur de Champlain, commettre & eſtablir, & ſubſtituer tels Capitaines & Lieutenants pour nous, que beſoin ſera. Et pareillement commettre des officiers pour la diſtribution de la Iuſtice, & entretien de la Police, Reglemens & Ordonnances, iuſques à ce que par nous autrement en ayt eſté pourueu. Traitter, contracter à meſme effect, paix, alliances, confederations, bonne amitié, correſpondance & communication, auec leſdits Peuples, & leurs Princes, ou autres ayant commandement ſur eux, entretenir, garder, & ſoigneuſement conſeruer les traittez & alliances, dont il conuiendra auec eux, pourueu qu'ils y ſatisfacent de leur part : & à leur def-*

*faut, leur faire guerre ouuerte, pour les cõtraindre & amener à telle raison qu'il iugera neceſſaire, pour l'honneur, obeiſſance, & ſeruice de Dieu, & de l'eſtabliſſement, manutention, & conſeruation de l'authorité de ſadite Maieſté parmy eux: du moins pour viure, hãter, & frequenter en toute aſſeurance, liberté, frequentation, & communication, y negocier & traffiquer amiablement & paiſiblement, faire faire à ceſte fin les deſcouuertures deſdites terres, & notamment depuis ledit lieu de Québec, iuſques & ſi auant qu'il ſe pourra eſtendre au deſſus d'iceluy, dedans les terres & riuieres qui ſe deſchargent dedans ledit fleuue ſainct Laurent, pour eſſayer à treuuer le chemin facile pour aller par dedans ledit païs, au Royaume de la Chine, & Indes Orientales; ou autrement tant & ſi auant qu'il ſe pourra eſtẽdre, le long des cottes dudit païs, tant par mer, que par terre, & faire en ladite terre ferme, ſoigneuſement rechercher & recognoiſtre toutes ſortes de Mines d'Or, d'Argent, Cuiure, & autres metaux & mineraux, les faire fouiller, tirer, purger, & affiner, pour eſtre cõuertez, & en diſpoſer ſelon & ainſi qu'il eſt preſcript, par les Edits & Reiglemens de ſadite Maieſté, & ainſi que par nous ſera ordonné, & où ledit ſieur de Champlain trouuerroit des François, ou autres traffiquans, negocians, & communiquans auec les ſauuages & peuples, notamment depuis le lieu de Gaſpey, par la haulteur de quarante huict & à quarante neuf degrez de latitude, & iuſques au cinquante & deuxieſme degré, Nort & Su dudit Gaſpey, qui nous eſt reſerué par ſadite Maieſté, luy auons permis & permettons s'en ſaiſir & les apprehender, enſemble leurs vaiſſeaux & marchandiſes & tout ce qui ſe trouuerra à eux appartenans, & iceux faire conduire & amener en France, es mains de la Iuſtice, pour eſtre procedé contr'eux ſelon la rigueur des ordonnãces Royaux, & ce qui nous a eſté accordé*

*par ſadite Maieſté, ce faiſant gerer, negocier, & ſe cõporter par ledit ſieur de Champlain, en la fonction de ſadite charge de noſtre lieutenant pour tout ce qu'il iugera eſtre en l'aduencement deſdites conqueſtes & peuplement: le tout pour le bien, ſeruice, & auctorité de ſadite Majeſté, auec meſme pouuoir, puiſſance & auctorité que nous ferions, ſi nous y eſtions en perſonne, & comme ſi tout y eſtoit par expres & plus particulierement ſpecifié, & declaré. Luy auons, & de tout ce que deſſus, donné, & donnons par ces preſentes, charge & pouuoir, commiſſion & mandement ſpecial: Et pour ce, & en tout noſtre pouuoir eſdits pays, à quoy nous n'aurions pourueu, & iuſques à y eſtre par nous particulierement pourueu: Auons ledit ſieur de Champlain ſubſtitué, & ſubrogé en noſtre lieu & place; à la charge d'obſeruer, & faire obſeruer tout ce que deſſus, & par ceux qui ſeront ſous ſa charge & commandement, & de nous faire bon & fidel rapport, à toutes occaſions, de tout ce qu'il aura faict & exploicté, pour en rendre par nous, prompte raiſon à ſadite Majeſté. SI PRIONS ET REQVERONS, tous Princes, Potentats, & Seigneurs eſtrangers, Les Lieutenans generaux, Admiraux, Gouuerneurs de leurs Prouinces, Chefs & conducteurs de leurs gens de guerre, tant par mer que par terre, Capitaines de leurs villes, Forts maritimes, Ports, Coſtes, Haures & Deſtroits, donner confort & ayde audit ſieur de Champlain, pour l'entier effect & execution de ces preſentes, tout ſupport, aſſiſtance, retraicte, & main forte ſi beſoin eſt, & en ſoient par luy requis: En teſmoin dequoy nous auons ſigné les preſentes de noſtre main; & à icelles faict mettre noſtre Seel. DONNE à Paris, le 15. Feurier, 1625. ſigné VENTADOVR. & plus bas par commandement de mondit Seigneur,*

GIRARD.

Ledit sieur de Caen fit encore ce voyage, sous la commission de mondit seigneur de Ventadour, auec lesquels passerent nosdits Reuerends Peres, lesquels il traitta courtoisemẽt au passage. Et vn pere Recollet appellé pere Ioseph de la Roche tres-bon Religieux, allié de la maison du Comte du Lude, qui auoit quitté les biens & honneurs temporels, pour suiure les spirituels.

Le sieur de Caen est trauerlé des anciens associez.

Ledit sieur de Caen ayant fait son voyage, il vint à Paris, où il eust plusieurs trauerses des anciens Associez, qui les mit en vn procez au Conseil, pensant tomber d'accord à l'amiable les vns auec les autres: Deplus que mondit seigneur auoit du mescontentement dudit sieur de Caen, sur ce qu'on luy rapporta qu'il auoit fait faire les prieres de leur religion pretenduë, publiquement dans le fleuue sainct Laurent: desirant que les Catholiques y assistassent, chose qui luy auoit esté deffenduë par mondit seigneur, lesquelles accusations ledit sieur de Caen n'approuua, disãt que s'estoit la hayne & la malice de ses enuieux, qui procuroient tout le mal qu'ils pouuoient contre luy, quoy que ce soit, apres auoir bien disputé les vns contre les autres, aux assemblées qui se faisoient en l'hostel de Ventadour. Il falut auoir arrest de Messieurs du Conseil, puisqu'ils ne se pouuoient accorder sur vn contract que l'on auoit fait, auquel l'on quittoit l'affaire audit sieur de Caen, en donnant trẽte six pour cent d'interests, sur vn fond de soixante mil liures: qu'il seroit tenu d'executer tous les articles, dont la societé estoit obligée enuers le Roy, & dans trois iours donneroit caution bourgeoise dans

Ses excuses.

Aquoy le sieur de Caen estoit obligé.

Paris, & nommeroit vn Chef catholique, agreable à monſeigneur le Vice-Roy, pour la conduitte des vaiſſeaux. Le temps venu il ne fournit cautions au gré des Aſſociez, ny ne nomma ledit chef, ce que refuſant les anciens Aſſociez, ledit ſieur de Caen les fait appeller deuant le iuge de l'Admirauté, de là ils furent audit Conſeil de ſa Maieſté, ſuiuant vne requeſte que leſdits anciens Aſſociez auoiẽt preſentée, pour faire interdiction au juge de l'Admirauté d'en cognoiſtre, ils ſont vn temps à conteſter les vns contre les autres, en fin le Conſeil ordonna que l'enchere qui auoit eſté faite au Conſeil, de quatre pour cent d'aduantage que les trente ſix, par le contract paſſé entr'eux à l'hoſtel du ſeigneur de Ventadour, que ledit de Caen auroit la preference, en donnant caution ſuffiſante dans Paris: & que attẽdu l'abſence dudit ſeigneur de Vẽtadour, ledit de Caen nõmeroit vn chef catholiq; pour la conduitte des Vaiſſeaux qui fut ledit de la Ralde qu'il nõma, & que pour la perſõne dudit de Caẽ il ne feroit le voyage: lequel ne laiſſa touſiours d'appareiller & appreſter ſes vaiſſeaux, des choſes qu'il iugeoit eſtre neceſſaires pour l'habitation de Québec. Ayãt ſon arreſt il s'en vint à Dieppe, pour faire partir les vaiſſeaux, où ie me trouuay, eſtant party de Paris le premier d'Auril 1626. accompagné des ſieurs Deſtouche, & Boullé mon beau frere, lequel mondit Seigneur auoit honoré de ma Lieutenance au fort, & ledit Deſtouche de mon Enſeigne.

Faict appeler les Aſſociez.

Arreſt du Conſeil.

Le ſieur de Caen appreſte ce qui eſt neceſſaire pour aller à Québec.

Les reuerends Peres Noyrot Ieſuiſte, & de la Nouë & vn frere, eſtoient à Dieppe, pour treuuer commodité de faire paſſer des viures pour vingt ouuriers,

Ils ſont grands larrons, & ſ'ils ne peuuent attraper auec les mains, ils taſchent de le faire auec les pieds, comme nous l'auons eſprouué ſouuentefois: & ſe faut dõner garde de ces peuples, & viure en méfiance auec eux, ſans toutefois leur faire apperceuoir. Ils nous troquerent leurs arcs, fleſches, & carquois, pour des eſpingles & des boutons; & ſ'ils euſſent eu autre choſe de meilleur, ils en euſſent fait autant. Ils nous donnerent quantité de petum, qu'ils font ſecher, puis le reduiſent en poudre. Quand ils mangent le bled d'Inde ils le font bouillir dedãs des pots de terre, qu'ils font d'autre maniere que nous. Ils le pilent auſſi dans des mortiers de bois, & le reduiſent en farine, puis en font des gaſteaux & galettes, comme les Indiens du Perou.

Forme de manger le bled d'Inde entr'eux.

Il y a quelques terres défrichées, & en défrichoient tous les iours. en voicy la façon. Ils coupent les arbres à la hauteur de trois pieds de terre, puis font bruſler les branchages ſur le tronc, & ſement leur bled entre ces bois coupez, & par ſucceſſion de temps oſtent les racines. Il y a auſſi de belles prairies pour y nourrir nombre de beſtail. Ce port eſt tres-beau & bon, où il y a de l'eau aſſez pour les vaiſſeaux, & où on ſe peut mettre à l'abry derriere des iſles. Il eſt par la hauteur de 43. degrez de latitude, & l'auons nommé le Beau-port.

Partement de l'Auteur du beau port.

Le dernier de Septembre nous partiſmes du Beau-port, & paſſaſmes par le cap Sainct Louys, & fiſmes porter toute la nuict pour gaigner le cap Blanc. Au matin vne heure deuant le iour nous nous trouuaſmes à vau le vent du cap Blanc en la baye blanche à huict pieds d'eau, eſloignez de la terre vne lieuë, où nous mouillaſmes l'anchre, pour n'en approcher de plus

prés, en attendant le iour, & voir comme nous estions de la marée. Cependant enuoyasmes sonder auec nostre chaloupe, & ne trouua-on plus de 8. pieds d'eau, de façon qu'il fallut deliberer attendant le iour ce que nous pourrions faire. L'eau diminua iusques à 5. pieds, & nostre barque talonnoit quelquefois sur le sable, sans toutesfois s'offenser, ny faire aucun dommage, car la mer estoit belle, & n'eusmes point moins de 3. pieds d'eau sous nous, lors que la mer commença à croistre, qui nous donna grande esperance.

Le iour estant venu, nous apperceusmes vne coste de sable fort basse, où nous estions le trauers plus à val le vent, & d'où on enuoya la chaloupe pour sonder vers vn terroir qui est assez haut, où on iugeoit y auoir beaucoup d'eau; & de faict on y en trouua 7. brasses. Nous y fusmes moüiller l'anchre, & aussi tost appareillasmes la chaloupe auec neuf ou dix hommes, pour aller à terre voir vn lieu où iugions y auoir vn beau & bon port pour nous pouuoir sauuer si le vent se fust esleué plus grand qu'il n'estoit. Estant recogneu, nous y entrasmes à 2. 3. & 4. brasses d'eau. Quand nous fusmes dedans, nous en trouuasmes 5. & 6. Il y auoit force huistres qui estoient tresbonnes, ce que n'auions encores apperceu, & le nommasmes le port aux Huistres, & est par la hauteur de 42. degrez de latitude. Il y vint à nous trois canaux de Sauuages. Ce iour le vent nous fut fauorable, qui fut cause que nous leuasmes l'anchre pour aller au cap Blanc, distant de ce lieu de 5. lieuës, au nort vn quart du nordest, & le doublasmes,

Descouure vn beau port.

Force huistres tresbonnes en ce port, appellé à cause de cela le port aux huistres.

Le lendemain 2. d'Octobre arriuasmes deuant Ma-

## DESCRIPTION DE L'ISLE DE TERRE Neufue. Isles aux Oyseaux. Ramees S. Iean, Enticosty, & de Gaspey, Bonnauenture, Miscou, Baye de Chaleu, auec celle qui enuironne le Golfe S. Laurent, auec les Costes, depuis Gaspey, iusques à Tadoussac, & de là à Quebec, sur le grand fleuue S. Laurent.

### CHAPITRE II.

LE Cap de Rase, attenant à l'Isle de Terre-neufue, est la terre la plus proche de France, esloignee de 25. lieuës de Lecore, du grand banc, où se faict la pesche du poisson vert, il est par la hauteur de 46. degrez & 35. minutes de latitude, & d'iceluy cap à celuy de saincte Marie 22. lieuës, & de hauteur 46. degrez trois quarts, & de ce lieu iusques aux Isles sainct Pierre 23. lieuës, du bout de celle qui est le plus Arroueſt, & dudit cap de Rase aux Isles sainct Pierre 45. lieuës, qui sont de hauteur prés de 46. & deux tiers, & 40. lieuës iusques au cap de Raye, de hauteur 47. & demy, dans toutes ces costes du Su de ladite Isle de terre neufue, y a nombres de bõs ports, rades, & haures, entr'autres Plaisance, la baye des Trespassez, celle de tous les Saincts, comme aussi ausdites Isles sainct Pierre, où plusieurs vaisseaux vont faire pesche de poisson sec.

La coste du Nordest & Surouestde ladite Isle de terre neufue, & celle du Nort vn quart au Nordouest, contient quelques 110. lieuës iusques au 52 degré, est fournie de plusieurs bons ports & Isles, où y a nõbre de

de vaisseaux, vont faire pescherie de moluë, tant François, Malouains, que Basques & Anglois.

De l'Isle, à la grande terre du Nort, il y a 8. à 10. lieues par endroits, la coste de l'Isle Nordest & Sur-oüest, qui regarde le golphe S. Laurens a cent lieues de long, n'est cogneu que fort peu, si ce n'est proche le Cap de Raye où il y a quelque port où se fait pesche de poison : Toute cestedite Isle de terre-neufue tient de circuit plus de 300. lieues, où il y a nombre de bons ports (comme i'ay dit) le terroir est presque tout montueux, remply de pins & sapins, cedres, bouleaux, & autres arbres de peu de valeur. Il se descharge dans la mer quantité de petites riuieres & ruisseaux qui viennent des montagnes. La pesche du saumõ est fort abondãte en la plus part de ces riuieres, comme d'autres poissõs. Les froidures y sont aspres, & les neges grandes, qui y durent prés de sept mois de l'an. Il y a force eslans, lapins, & gelinotes, icelle n'est point habitée, les sauuages qui y vont quelques fois en Esté de la grãdtaire voir les vaisseaux qui font pescherie de molue.

Circuit de l'Isle de terre neufue.

Du Cap de Raye qui est par les 47. degrés & demy de latitude, iusques au Cap de S. Laurent, qui est par les 46. degrés 55 minutes, il y a 17. à 18. lieues, cet espace est l'vne des emboucheures dudit golphe S. Laurent, de ce lieu aux Isles aux oyseaux il y a 17. à 18. lieuës qui sont vn peu plus de 47. degrés & trois quarts, se sont deux rochers dans ledit golphe, où il y a telle quantité d'oyseaux appellez tangeux, qui ne se peut dire de plus, les vaisseaux passant par là quand il fait calme, auec leur batteau vont à ces Isles, & tuẽt

Bonnes pesches en ces Isles.

de ces oyseaux à coups de batons, en telle quantité qu'ils veulent, ils sont gros comme des oyes, ils ont le bec fort dangereux, tous blācs hormis le bout des aisles qui est noir, se sont de bons pescheurs pour le poisson qu'ils prēnent & portent sur leurs Isles, pour manger au Su de ces Isles, & au Su & Suroueſt y en a d'autres qui s'appellent les Isles ramées-brion, au nombre de 6. ou 7. tant petites que grandes, & sont vne lieuë ou deux des Isles aux oyseaux.

Autres Isles.

En aucunes de ces Isles y a de bons ports, où l'on fait pesche de poisson, elles sont couuertes de bois, comme pins, sapins & bouleaux, aucunes sont plates, autres vn peu esleuées comme est celle de Brion qui est la plus grande. La chasse des oyseaux y est à commandement en sa saison, comme est la pesche du poisson, des loups marins, & bestes à la grande dent qui vont sur lesdites Isles, elles sont esloignées de la terre la plus proche de 12. ou 15. lieuës, qui est le Cap sainct Laurent, attenant à l'Isle du Cap Breton.

Desdites Isles aux oyseaux iusques à Gaspey, il y a 45. lieuës qui est de hauteur 48. degrés deux tiers, & au Cap de Raye 70. lieuës.

Baye du lieu de Gaspey.

En ce lieu de Gaspey est vne baye contenant de large en son entrée trois à quatre lieuës, qui fuit au Norroueſt enuiron cinq lieuës, où au bout il y a vne riuiere qui va assez auant dans les terres: les vaisseaux viennēt en ce lieu, pour faire la pesche du poisson sec, où est vn gallay où l'on fait la seicherie des moluës, & vn ruisseau d'eauë douce qui se descharge dans la grand' mer, commodité pour les vaisseaux qui vont moüiller l'ancre à vne portée de mousquet,

de ce lieu: & à vne lieuë du Cap de Gaſpey, eſt vn petit rocher que l'on nomme le farillon, eſloigné de la terre d'vn jet de pierre, ce dit cap eſt vne pointe fort eſtroitte, le terroüer en eſt aſſez haut, comme celuy qui enuironne ladite baye couuerte de pins, ſapins, bouleaux, & autres meſchans bois. La peſche eſt abõdante tant en moluës, harans, ſaumons, macreaux, & homars. La chaſſe des lapins & perdrix, comme autre gibier ſe treuue auſſi à l'Iſle percée & de Bonaduenture, diſtante de ſix à ſept lieuës, plus au midy: entre les deux il y a la baye aux moluës, en laquelle ſe fait peſcherie, les terres ſont couuertes de meſmes bois que celle du ſuſdit Gaſpey.

Ladite Iſle percée eſt par la hauteur de 48. degrés & vn tiers, elle eſt diſtante de 15. lieuës de Miſcou, il faut trauerſer la baye de Chaleu. Ledit Miſcou eſt par la hauteur de 47. degrés 25. minutes, la terre eſt deſcouppée par pluſieurs bras d'eauë qui forment des Iſles, & où les vaiſſeaux ſe mettent, eſt entre-deux deſdites Iſles, qui font vn cap à ladite baye de Chaleu, ce lieu eſt deſgarny de bois, n'y ayant que des bruieres, herbes, & pois ſauuages: l'on fait en ce lieu bonne partie de traitte auec les habitans du pays. Pour des marchandiſes ils donnent en eſchange des peaux d'eſlan & quelques caſtors. Il y a eu d'autrefois des François qui ont hyuerné en ce lieu, & ne s'y ſont pas trop bien treuuez pour les froidures trop grandes, comme auſſi les neges, neantmoins ce lieu eſt fort bon pour la peſche. A ſix lieuës delà au Nortdeſt, eſt le ban des Orphelins où il y a tres bonne peſcherie de moluës.

Baye de Chaleu.

Ban des Orphelins.

Ceſte Baye de Chaleu entre quelques quinze ou

vingt lieuës dans les terres, ayant dix ou douze lieuës de large par endroits: en icelle se deschargent deux ou trois riuieres qui viennẽt de quelques quinze ou vingt lieuës dans les terres, elles ne sont nauigeables que pour les canaux des sauuages.

Pays qui enuironne ceste baye.

Tout le pays qui enuironne ladite baye, est partie montueux, autre plat & beau, couuert de bois de pins, sapins, cedres, bouleaux, ormes, fresnes, erables, & dans lesdites riuieres y a des chesnes. La pesche de plusieurs poissons est abondante en ce lieu, & la chasse des oyseaux de riuiere ou tarde oyes, gruës, & de plusieurs autre sorte. Il se treuue en tous ces lieux force esians, desquels les sauuages en tuent quantité l'hyuer.

Des Isles de Miscou à l'Isle sainct Iean, y a enuiron dix ou douze lieuës au Suest, elle est par la hauteur de quarante six degrés deux tiers, le bout le plus Nort de ladite Isle, ayant enuiron vingt cinq lieuës de longueur, & de ceste Isle à la terre du Sud, vne ou deux lieuës; en laquelle sont de bons ports, & bonne pescherie de moluë, les Basques y vont assez souuent, elle est couuerte de bois comme les autres Isles.

De l'Isle de sainct Iean au petit passage de Conseau l'on conte vingt lieues, ce passage est par la hauteur de quarante cinq degrés & deux tiers, & iusques aux Isles ramées enuiron trente lieues.

Abondance de ports & riuieres.

Toute la coste depuis Miscou iusques au passage de Conseau, est abondante en ports, & petites riuieres, qui se deschargẽt dans la mer: entr'autres est la baye de Miaamichy, tregate, le pays est agreable, quelque peu montueux : la pesche & la chasse du gibier y sont fort bonnes en la saison, il y a des esians en ces terres,

mais non en tellequantité qu'aux contrées de la baye de Chaleu.

Au Nortdeſt de Gaſpey eſt l'Iſle d'Enticoſty, ſur la hauteur de cinquante degrés au bout de L'oüeſt Nort-oueſt de l'Iſle, & celuy de Leſt, Sueſt, 49. degrés elle giſts, eſt Sueſt, & Oueſt, Norroueſt, ſelon le vray meridien de ce lieu, & au compas de la plus part des nauigateurs, Sueſt & Norroueſt, elle a quarãte lieues de long, & large de quatre à cinq par endroits. La plus part des coſtes ſont hautes & blanchaſtres comme les falaiſes de la coſte de Dieppe, il y a vn port au bout de L'oueſt Suroueſt de l'Iſle qui eſt du coſté du Nort, il ne laiſſe d'y en auoir d'autres, qui ne ſont pas cognus, elle eſt fort redoutée de ceux qui nauigent, pour eſtre batariere, & y ſont quelques pointes qui auancent en la mer, toutesfois nous l'auõs rãgée, n'en eſtant eſloignée que d'vne lieue & demie, & la treuuâmes fort ſaine le fon bon à trente braſſes: le coſté du Nort eſt dangereux y ayant entre la terre du Nort & ceſte Iſle des Batures & d'autres Iſles, bien qu'il y aye paſſage pour des vaiſſeaux, & dix à douze lieues iuſques à ladite terre du Nort. Ceſte Iſle n'eſt point habitée de ſauuages, ils diſent y auoir nombre d'Ours blancs fort dangereux, icelle eſt couuerte de bois de pins, ſapins, & bouleaux. il fait grand froid, & s'y voyent quantité de neges en hyuer: les ſauuages de Gaſpey y vont quelquesfois, allant à la guerre contre ceux qui ſe tiennent au Nort.

Iſle de Enticoſty.

Ours blãcs en ceſte Iſle.

Il y a vn lieu dans le golphe ſainct Laurent, qu'on nomme la grande baye, proche du paſſage du Nort de l'Iſle de terre neufue, à cinquante deux degrés, où les Baſques vont faire la peſche des balaines.

Grande baye du golphe de S. Laurent.

Les sauuages de la coste du Nort sont tres meschans, ils font la guerre aux pescheurs, lesquels pour leur seureté arment des pataches, pour conseruer les chalouppes qui vont en mer pescher la molue: l'on n'a peû faire de paix auec eux, & sont la plus part petits hommes fort laids de visage, les yeux enfoncez, meschans & traistres au possible: il se vestent de peaux de loups marins, qu'ils accommodent fort proprement: leurs batteaux sont de cuir, auec lesquels ils vont rodant & faisant la guerre, ils ont fait mourir nombre de Malouains, qui auparauãt leurs ont souuent rendu leur change au double, ceste guerre procede de ce que vn matelot Malouain par mesgarde ou autrement, tua la femme d'vn capitaine de ceste nation.

Sauuages de ces pays.

Font la guerre aux Malouains.

Tout le pays est excessiuement froid en hyuer, & les neges y sont fort hautes, qui durent sept mois ou plus sur la terre par endroits, elle est chargée de nombre de pins, sapins & bouleaux, en plus de cent lieues des costes qui regardent le golphe sainct Laurent. Il y a nombre de bons ports & isles, (ou la pescherie de molue & saumont est abondante,) & nombre de riuieres, qui ne sont neantmoins beaucoup nauigeables, que pour des chalouppes ou canaux, selon le rapport des sauuages.

Ce golphe a plus de quatre cens lieues de circuit, y ayãt nombre infiny de ports, haures & isles, qui y sont enclos: c'est comme vne petite mer qui parfois est fort esmeue & agitée des vents impetueux qui viennẽt plus souuent du Nordest, & parfois y a de grandes bouraſques de Norroueſt. En ces lieux sont de grands courants de marée non reglez, les vns portent en vn

tẽps d'vn coſté autrefois en vn autre, & ainſi changent de fois à autre, ce qui apporte ſouuẽt du meſcõte aux eſtimes des nauigeans, quand il fait des brunes, à quoy celieu eſt fort ſuiect, & qui durẽt quelquefois ſept ou huict iours, il n'y a qu'vne grande pratique qui peut en auoir quelque cognoiſſance.

Du cap de Gaſpey à la terre du Nort y a vingt cinq à trẽte lieues, c'eſt la largeur de l'ẽboucheure du fleuue de ſainct Laurent, les marées ſont en tout temps droiturieres en ce lieu comme la riuiere, & le vent touſiours de bout, ſoit à deſcendre ou monter, & arriue rarement qu'on voye le vent par le trauers des terres, de façon qu'vn vaiſſeau eſtant dans le courant fera ſa driue hors du fleuue pluſtoſt que d'aller à la coſte: les ebes sõt beaucoup plus fortes que les flots qui durẽt ſept heures, & quelquefois plus: ce qui fait qu'on a plus de peine à monter qu'à deſcendre, joint que les vents de Norroueſt ſont les plus ordinaires & contraires en certaines ſaiſons.

Diſtance du cap de Gaſpey à la terre du Nort.

Ce cap de Gaſpey (comme i'ay dit) eſt à l'entrée de la grande riuiere du coſté de la terre du midy, montant à mont l'on paſſe ſi l'on veut vne lieue ou deux vers l'eaue du cap des Boutonnieres, par la hauteur de quarante neuf degrés & vn quart, & à douze lieues dudit Gaſpey.

Sa ſcituation.

Et coſtoyant touſiours la coſtè du Su, iuſques au commencement des mons Noſtre Dame vingt lieues dudit cap des Boutonnieres, les mons en ont vingt cinq de longueur, à la fin eſt le Cap de Chatte aſſez haut, fait en forme de pain de ſucre fort ecore: ſe voyẽt auſſi des terres doubles au deſſus qui quelque-

fois vous en font perdre la cognoissance si le temps n'est clair & serain, si ce n'est que vous approchiez d'vne lieuë ou deux dudit cap de Chatte. Montant à mont l'on va iusqu'au trauers de la riuiere de Mãtane, où il y a douze à treize lieuës dãs ceste riuiere de plaine mer, des moyens vaisseaux de quatre-vingts ou cent tonneaux y peuuent entrer, c'est vn haure de bare de basse mer: estant en ladite riuiere assez d'eaue pour tenir les vaisseaux à flot. Ce lieu est assez gentil, & s'y fait grande pescherie de saumon & truittes, ayant les filets propres à cet effect, l'on en pourroit charger des bateaux en leurs temps & saison. Ceste riuiere vient de certaines montagnes, & peut on s'aller rendre par le trauers des terres, par le moyen des canaux des sauuages, en les portãt vn peu par terre en la riuiere qui se descharge dans la baye de Chaleu, ce lieu de Mantane est fort commode pour la chasse des eslans, où il y en a en grande quantité.

Lieu de Mantane fort commode.

De Mantane l'on va à l'Isle de sainct Barnabé à seize lieuës, elle est par la hauteur de quarante huict degrez trente-cinq minutes, & estant basse; au tour sont des pointes de rochers, elle cõtient quelque lieue & demie de longueur, fort proche de la la terre du Su: il y a passage entre deux pour passer de petites barques, & ne faut laisser de prendre garde à soy, car elle est couuerte de bois de pins, sapins, & cedres.

Isle de sainct Barnabé.

De sainct Barnabé au Bic, il y a quatre lieuës, c'est vne montagne fort haute & pointue, qui parroist au beau temps de douze à quinze lieues, & elle est seule de ceste hauteur, au respect de quelques autres qui sõt proche d'elle.

Du

Du Bic on trauerſe la grande riuiere au Norroueſt ou Nort, vn quart au Norroueſt, & va on recognoiſtre Leſquemain à la terre du Nort, y ayant ſept à huict lieuës. En ce lieu de Leſquemain proche de terre, eſt vn petit iſlet de rocher derriere lequel ſe faiſoit vn degrat pour la peſche des balaines, & vne place pour mettre vn vaiſſeau : mais ce lieu eſt aſſeché de baſſe mer. Proche de là eſt vne petite riuiere fort abõdante en ſaumons, où les ſauuages y font bonne peſcherie, comme en pluſieurs autres.

Riuiere abondante en ſaumõs.

De Leſquemain l'on paſſe prés des Bergeronnettes, qui en eſt à quatre ou cinq lieuës, le trauers y a ancrage demie lieuë vers l'eauë, puis l'on va au moulin Baudé trois lieuës, qui eſt la rade du port de Tadouſſac, le bon ancrage d'icelle eſt qu'il faut ouurir le moulin Baudé, qui eſt vn ſaut d'eaue venant des montagnes, & au trauers ietter l'ancre.

Ayant le vent bon à demy flot couru, à cauſe des marées du Saguenay qui porte hors, bien qu'il y aye les deux tiers de plaine mer, l'on peut leuer l'ancre & mettre à la voille, doubler la pointe aux vaches, auec la sõde à la main, & tenir touſiours deux ou trois chaloupes preſtes : que ſi le vent venoit à ſe calmer tout d'vn coup comme il arriue aſſez ſouuent, la marée vous porteroit au courãt du Saguenay, & ayant doublé ladite pointe aux vaches, vous faire tirer à terre hors des marées dudit Saguenay s'il faiſoit calme, & ainſi en terre audit port de Tadouſſac, mettant le Cap au Nort, vn quart du Norroueſt, eſtant dans le port il faut porter vne bonne ancre à terre & enfoncer l'orain dans le ſable le plus que l'on pourra, & mettre

vne boise par le trauers contre l'orain, & auoir des pieux que vous enfoncerez dans le sable de basse mer le plus auant que l'on pourra pour empescher que le vaisseau ne chasse sur son ancre: dautant que ce qui est le plus à craindre sont les vens de terre, qui viennent du Saguenay & sont fort impetueux & violents, & viennẽt par bourasques qui durent fort peu, car le vent du trauers de la riuiere n'est point à craindre, d'autant qu'il y a bonne tenuë du costé de vers l'eauë, car l'ancre ne chasse point le cable, ou l'ancre du vaisseau romperoit plustost.

Or les costes du Nort depuis le trauers d'Enticosty sont fort baturieres pour la plus part; en quelques endroits il y a de bons ports, mais ils ne sont cognus, hormis Chisedec & le port neuf trente lieuës de Tadoussac: aussi il y a nombre de petites riuieres où la pesche du saumon est grande, selon le rapport des sauuages & des Basques qui cognoissent partie d'icelle coste. I'ay costoyé ces terres quelques cinquante ou soixante lieuës dans vne chalouppe, la terre est basse le long de la mer, mais dans les terres elle paroist fort haute, il n'en fait pas bon approcher que la sonde à la main. Là est vne nation de sauuages qui habitent ces pays, qui s'appellent Exquimaux, ceux de Tadoussac leur font la guerre.

Lieux pres de Tadoussac.

Et depuis Gaspay iusques au Bic, se sont terres la plus grande part fort hautes, notamment lesdits monts Nostre Dame, où les neges y sont iusques au 10. & 15 de Iuin. Le long de la coste il y a force anses, petites riuieres & ruysseaux, qui ne sont propres que pour de petites barques & chalouppes, mais il faut

que ce soit de plaine mer, La coste est fort saine, & en peut on approcher d'vne lieue ou deux, & y a ancrage tout le lõg d'icelle, contre l'opinion de beaucoup, ainsi que l'experience le fait cognoistre : l'on peut estaler les marées pour monter à mont, si le vent n'est trop violent. Tout ce pays est remply de pins, sapins, bouleaux, cedres, & force pois, & persil sauuage, le lõg de la coste l'on pesche de la molue, iusqu'au trauers de Mantane, & force macreaux en sa saison, & autres poissons. Ce pays est plain d'arbres.

Le trauers de Tadoussac, qui est par quarãte huict degrés deux tiers, à deux lieues au Sud il y a nombre d'Isles, & est entr'autres l'Isle verte, à quelq; six lieuës dudit Tadoussac, en laquelle les Rochelois venoiẽt à la desrobée traitter de peleteries auec les sauuages. La grande riuiere a de large le trauers dudit Tadoussac, 5. à 6. lieues. Iusqu'à la terre du Su est vne riuiere par laquelle l'on peut aller à celle de S. Iean, en portant les canaux partie par terre, & le reste par les lacs & riuieres, tous ces chemins ne se font sans difficulté. Isle verte.

Partant de Tadoussac à la pointe aux Allouettes il y a vne petite lieuë, ceste pointe met hors plus de demy lieue, elle asseche de basse mer. Il y a vn islet de cailloux couuert de persil, qui a la feuille fort large, & quantité de pois sauuage Les barques de plaine mer rãgent la grand terre. Du Cap de la riuiere du Saguenay, l'on passe proche d'vn islet qui est au fond d'vne anse qui s'appelle l'islet Brulé presque tout rocher Le trauers il y a ancrage à vn cable vers l'eaue, au fond de l'anse est vn ruisseau qui vient des montagnes de ce ruysseau rangeant la terre à demy iect de pierre, il

n'y a que sable iusques au Cap de la pointe des Alloüettes, sur iceluy est vne plaine comme vne prairie, contenant quelques quatre à cinq arpents de terre, le reste sont bois de pins, sapins, & bouleaux, où il y a force lapins & perdrix. Les barques (comme dit est) passent proche de ce Cap pour abreger chemin, à aller à Québec: car passant dehors la pointe de l'Islet de Cailloux vers l'eaue, il faudroit faire plus d'vne lieue & demie qui est le grand passage, où il y a de l'eaue assez pour quelque vaisseau que ce soit: Il se faut donner garde de l'Isle Rouge, où les marées chargét, ayant le temps clair & sans bruines. Il n'y a point de danger en toute ceste pointe, & autre bans de sables qui y sont attenans, asseché tout de basse mer où l'on treuue vne quantité de coquillages, comme bregos, coques, moulles, hoursains, & force loches, qui sont sous les pierres en plusieurs endroits: celà va iusqu'à l'anse aux Basques, contenant prés de trois à quatre lieuës de circuit. Il s'y voit aussi vne infinité de gibier en sa saison, tant oyseaux de riuiere, & sarselles, que petites oyes, outardes, & entr'autres il y a vn si grand nombre d'alloüettes, courlieux, griues, begasses, beccasses, pluuiers & autres sortes de petits oyseaux, qu'il s'est veu des iours que trois à quatre Chasseurs en tuoiét plus de trois cens douzaines, qui sont tres grasses & delicates à manger. Pour aller à cette pointe aux Alloüettes, il faut trauerser le Saguenay, qui tient en son entrée vn quart de lieuë de large: de ceste riuiere i'en ay fait assez ample description, tant de ce que i'ay veu, que du raport des sauuages qui m'en a esté fait.

Isle Rouge.

Oyseaux en abondance.

De la pointe aux Alloüettes faisant le Surouest, vn quart au Su, l'on va au Cap de Chafaut aux Basques, en ce lieu il y a ancrage, mais il faut prendre garde, car par des endroits est rocher où les ancres pourroient bien demeurer, si l'on ne recognoist bien le fond vn peu plus vers l'eaue, le mouillage est plus net & vers le Chafaut aux Basques, demeure à sec qui est au fond de l'anse où sont deux ruisseaux qui viennent des montagnes. A l'entrée de ces deux ruisseaux est vn islet de rocher, où il y a vn peu de terre dessus, & quelques arbres qui assechent tout de basse mer iusqu'à la grãde terre, en laquelle est vne petite riuiere à trois quarts de lieue de la pointe aux Alloüettes, & vne bõne lieue & d'auãtage du Chafaut aux Basques laquelle est abondãte en poisson en son temps, comme de truittes & saumons, quantité d'Eplan tres-excellent qui s'y prend, le gibier s'y retire en grand nombre. Cap de Chafaut.

Du Cap de Chafaut aux Basques, faisant la mesme route iusqu'à la riuiere de l'Equille, il y a trois lieues, & de la pointe aux Alloüettes cinq. Costoyant la coste du Nort l'on passe proche de l'Anse aux Rochers qui est baturiere. A l'entrée du port est vn petit islet proche de terre, où il y a mouillage de beau temps pour des barques, au fond de l'anse sont deux petites riuieres qui ne sont que ruisseaux, à vne lieue & demie du Cap aux Basques.

De l'Anse de Rocher à la riuiere de l'Equille, il y a prés d'vne lieue & demie, vn Cap est entre deux: ceste riuiere de l'Equille vient des montagnes, & asseche de bassemer vn peu vers l'eaue de l'entrée, il y

a mouillage pour barques. L'Iſle au Liéure demeure au Sueſt trois lieues, la pointe aux Alloüettes, & ceſte dite Iſle eſt Nortnordeſt & Suſuroueſt: laquelle Iſle eſt eſloignée de la terre du Sud prés de trois lieues, entre les deux il y a des Iſles: ce coſté n'eſt bien cognu, comme n'eſtant ſur la routte de Québec & Tadouſſac. L'Iſle aux Liéures ainſi nommée pour y en auoir, eſt couuerte de bois de pins, ſapins & cedres, il y a des pointes de rochers aſſez dangereuſes, elle a deux lieues & demie de longueur.

Iſle aux liéures.

Du port de l'Equille au port aux femmes, il y a vne bonne lieue: ce port aux femmes eſt vne anſe partie ſable & cailloux, proche de là eſt vn petit eſtãg. Les ſauuages ſe cabanent quelques fois en ce lieu, au deſſus d'vne pointe de terre qui eſt plate & aſſez agreable: proche de ce lieu il y a ancrage, pour Barques en beau temps.

Port aux femmes.

Du port aux femmes l'on va au port au Perſil, diſtant prés d'vne lieuë qui eſt anſe, derriere vn Cap, où il y a vne petite riuiere qui aſſeche de Baſſemer, elle vient des montagnes qui ſont fort hautes, il y a ancrage proche, & à l'abry du vent du Su, venant à Oueſt iuſques au Nortnordeſt.

Du port au Perſil l'on va tournant au tour d'vne montagne de rochers qui fait Cap: vne lieuë aprés l'on vient au port aux ſaumons, qui eſt vne anſe dans laquelle ſe deſchargent deux ruiſſeaux, il y a vn iſlet en ce lieu où ſont quantité de framboiſes, fraiſes, & blues, en leur ſaiſon: ceſte anſe aſſeche de Baſſemer, vn peu vers l'eauë de l'iſlet il y a ancrage pour vaiſſeaux & barques, l'on eſt à l'abry du Nortdeſt.

Du port aux Saumons à celuy de Malle Baye, eſt diſtant d'vne lieue double, ce Cap rangeant la coſte d'vn quart, & demy lieuë il y a ancrage pour des vaiſſeaux: cedit Cap & l'Iſle aux Liéures ſont Nortdeſt, vn quart à l'Eſt & Surroueſt, vn quart à l'Oueſt pres trois lieues.

Du Cap de Male Baye iuſqu'à la riuiere Plate trois lieues, ceſte riuiere eſt dans vne anſe qui aſſeche de Baſſemer, reſerué vn petit courãt d'eauë qui viẽt de la riuiere, qui eſt aſſez ſpatieuſe, il y a force rochers dedans, qui ne la rendẽt nauigeable que pour les canaux des ſauuages qui ſeruent à ſurmonter toutes ſortes de difficultez auec leurs bateaus d'eſcorſe. Cap de Male baye.

De la riuiere Plate au Cap de la riuiere Plate, faiſant le Surouеſt trois lieues & demie, entre les deux eſt vn petit ruiſſeau anſe ou deuãt celuy il y a ancrage, comme deuant la riuiere Platte pour des vaiſſeaux. Eſtant vn peu vers l'eauë de l'Anſe la ſonde vous gouuerne, vous prendrez tant & ſi peu d'eaue que vous voudrez ſoit pour vaiſſeaux ou barques, le fond eſt ſable en la plus part de ſes endroits.

Du Cap de la riuiere Platte au Surouеſt il y a deux lieuës, vous paſſez pluſieurs petites anſes qui ſont remplies de Rochers, comme eſt partie de toute la coſte depuis Tadouſſac iuſqu'en ce lieu, toutes les terres ſont fort hautes, & le pays fort ſauuage & deſagreable, remplis de pins, ſapins, cedres, bouleaux & quelques autres arbres, ſi ce n'eſt quelque rencontre de petites valées qui ſont agreables.

Du Cap aux oyſeaux à l'Iſle au Coudre, il y a vne bõne lieuë, elle a vne lieuë & demie de lõgueur, eſleuée

par le milieu comme vn costeau, chargée d'arbres de pins, sapins, cedres, bouleaux, hestres & des coudriers par endroits. Au bout de ladite Isle du Surouest sont des prez, & vn petit ruisseau qui vient de ladite Isle, auec quãtité de bonnes sources d'eauës tres excellẽtes, en icelle est nõbre de lapins, & quantité de gibier, qui y vient en saison: il se voit nõbre de pointes de rochers au tour d'icelle, & notamment vne qui auance beaucoup en la riuiere du costé du Nort, de quoy il se faut dõner de garde, la marée y court auec beaucoup de violence, comme au milieu de Lachenal, elle est esloignée de la terre du Nort demie lieue, terre de rochers assez haute, il y a ancrage entre les deux pour des vaisseaux, en se retirãt vn peu du courant du costé du Nort demy quart de lieue dudit Cap aux oyes

A vne lieue de ladite Isle au Nort, est vne grande anse qui asseche de bassemer, où il y a nombre de rochers espars çà & là, en ce lieu descẽd vne riuiere qui n'est naigeable que pour des canaux, y ayant nombre de sauls, elle vient des montagnes qui paroissent dedans les terres fort hautes chargées de pins & sapins.

Au Su de l'Isle au Coudre, il y a nombre de basses & rochers, qui sont sur le trauers de la riuiere prés d'vne lieue, tout cela couure de plaine mer, plus au midy est lachenal, où les vaisseaux peuuent aller, à quatre ou cinq brasses d'eauë de bassemer, rangeãt quantité d'Isles, les vnes contenant vne à deux lieues, & autres moins, en aucunes sont des prairies qui sont fort belles, où en la saison y vient vne telle quantité de gibier qu'il n'est pas croyable à ceux qui ne l'ont veue

veuë : ces Isles sont chargées de grands arbres, comme pins, sapins, cedres, bouleaux, ormes, fresnes, erables, & quelque peu de chesnes, en aucunes. Si vous attendez la plaine mer vous treuuerez sept à huict brasses d'eaue, iusqu'à ce que l'on soit au trauers de l'Isle au Ruos, à lors l'on treuue dix, douze, & treize brasses d'eaue, allant à Québec passant au Su de l'Isle d'Orleans.

Du costé du Su de ces Isles est encore vn autre passage où il n'y a pas moins de huict brasses d'eaue: pour n'estre encore bien recognue, l'on n'en fait point d'estime ne grãde recherche, puisqu'on en a d'autres: De ces Isles à la terre du Su il y a enuiron deux lieues, la mer y asseche prés d'vne lieue: en ce lieu est vne riuiere fort belle qui vient des hautes terres, toute chargée de forests, où sont quantité d'eslans & cariboux, qui sont presque aussi grands que cerfs, la chasse du gibier abonde sur les batures qui assechent de basse mer.

Retournons au Nort du passage de ladite Isle au Coudre, double la pointe de rochers tousiours la sonde à la main, pour suiure la Chenal & euiter les basses, tant du costé que d'autre, mettant le Cap au Surroüest vous rangez sept lieues de costé iusqu'au Cap Brulé demie lieue du Cap de Tourmente, laquelle terre est fort montueuse, pleine de rochers, & couuerte de pins, & sapins, y ayant nombre de ruisseaux qui viennent des montagnes se descharger en la riuiere.

Comme l'on est au Cap Brulé, il faut mettre le Cap sur le bout de l'Isle du Nordest appellé des Ruos, qui vous sert de marque pour suiure la Chenal, il y a deux lieues de passage qui est le plus dangereux & dif- Cap Brulé.

ficile à passer depuis Tadoussac, à cause des batures & pointes de rochers qui sont en ce traject de chemin, neantmoins il ne laisse d'y auoir assez d'eaue iusques à cinq brasses de bassemer, tousiours la sonde à la main, car par ce moyen vous conduirez le fond iusqu'à ce que treuuiez dix à douze brasses d'eaue: alors l'on suit le fond costoyant l'Isle d'Orleans au Su, qui a six lieues de longueur & vne & demie de large, en des endroits chargée de quantité de bois, de toutes les sortes que nous auons en France, elle est tres belle bordée de prairies du costé du Nort, qui innondent deux fois le iour. Il y a plusieurs petits ruisseaux & sources de Fõtaines, & quãtité de vignes qui sont en plusieurs endroits. Au coste du Nort de l'Isle y a vn autre passage, bien que en la Chenal il y aye au moindre endroit trois brasses d'eaue, cependant l'on rencontre quantité de pointes, qui auancent en la riuiere, tres dangereuses & peu de louiage, si ce n'est pour barques, & si faut faire les bordes courtes. Entre l'Isle & la terre du Nort il y a prés de demie lieue de large, mais la Chenal est estroit, tout le pais du Nort est fort mõtueux. Le long de ces costes y a quãtité de petites riuieres qui la plus part assechent de basse mer, elle abonde en poisson de plusieurs sortes, & la chasse du gibier qui y est en nombre infiny, cõme à l'Isle & aux prairies du Cap de Tourmente, tres beau lieu & plaisant à voir pour la diuersité des arbres qui y sont, comme de plusieurs petits ruisseaux qui trauersent les prairies, ce lieu est grandement propre pour la nourriture du bestial.

De l'Isle d'Orleans à Québec y a vne bonne grande lieue, y ayant de l'eaue assez pour quelque vaisseau que

se soit, de façon que qui voudroit venir de Tadoussac l'on le pourroit faire aisement auec des vaisseaux de plus de trois cens tonneaux, il n'y a qu'à prendre bien son temps & ses marées à propos pour y aller auec seureté.

Retournant à la continuation de nostre voyage de Québec, ledit de la Ralde fit descharger de ses vaisseaux quelque nõbre de bariques de galettes & pois, tant dans le vaisseau des Peres Iesuites, qu'au nostre: Nous sçeusmes par des Basques qui s'estoient sauuez de leur nauire, lequel s'estoit brulé dans vn port appellé Chisedec qui est au fleuue sainct Laurent, par vn petit garçon qui malheureusement mit le feu aux poudres, y estant allez pour faire pesche de balaines, de là furent à Tadoussac auec leurs chalouppes où ils traitterent quelques peleteries, & s'en vinrent à l'Isle Percée, pour treuuer passage pour retourner en France, ledit de la Ralde se delibera de les mener à Miscou pour plus amplement s'informer de ce qu'ils auoient fait & traitté, & premier que partir il vint à bort le 21. dudit mois, & delibera d'aller à Miscou pour recouurir de certaines debtes que les sauuages luy deuoient, & voir en quel estat estoient les marchandises qu'il auoit laissees l'année d'auparauãt en garde à vn sauuage appellé Iouan chou, me promettãt que dans vn mois plus tard il viendroit à Québec, nous apportant toutes les choses qui nous manquoient, principalement des poudres & des mousquets, comme il auoit esté chargé de m'en fournir. Il fit assembler son esquippage, leur disant que ne pouuant aller pour l'heure en son vaisseau, il y mettroit ledit Emery pour y com-

De la Ralde se resoud d'aller à Miscou.

Ce que de Caen eſt chargé de dire aux Matelots Huguenots

mander, & que l'on luy obeit comme à ſa propre perſonne, en le chargeant particulierement de dire aux matelots pretendus reformés, qu'il ne deſiroit qu'ils chantaſſent les Pſeaumes dans le fleuue ſainct Laurent, cela dit il ſe deſembarqua.

Et nous leuaſmes l'ancre & miſmes ſous voilles auec vent fauorable. Le ſoir ledit Emery fit aſſembler ſon equippage, leur diſant que Monſeigneur le Duc de Ventadour ne deſiroit qu'ils chantaſſent les Pſeaumes dans la grande riuiere comme ils auoient fait à la mer, ils commencerent à murmurer & dire qu'on ne leur deuoit oſter ceſte liberté: en fin fut accordé qu'ils ne chanteroient point les Pſeaumes, mais qu'ils s'aſſembleroient pour faire leurs prieres, car ils eſtoient preſque les deux tiers de huguenots, & ainſi d'vne mauuaiſe debte l'on en tire ce que l'on peut.

Ils murmurent.

Ce qu'il leur fut accordé.

Le 25. de Iuin nous mouillaſmes l'ancre le trauers du Bicq, quatorze lieuës à l'Eſt de Tadouſſac. Ledit Emery deſpeſcha vne chalouppe à Québec pour aduertir ledit du Pont de noſtre venuë. Sur le ſoir appareillaſmes pour aller à Tadouſſac. La nuict s'eſleua vne ſi grande brune que le l'endemain au matin penſaſmes aborder vn Iſlet prés de l'Eſquemain terre du Nort, ce qu'ayant eſuité heureuſement nous miſmes vers l'eauë, & la brune continuoit ſi fort que l'on ne voyoit pas preſque la longueur du vaiſſeau, l'on fit mettre noſtre batteau dehors entre la terre & nous, & vn trompette, affin que quand ils verroient la terre ils nous en aduertiſſent par le ſon d'icelle, car l'on n'euſt peû voir le bateau à cinquante pas de nous, & comme il s'apperceut en eſtre fort proche il nous donna

Arriuée de l'Autheur prés Tadouſſac.

Brune qui les incommode.

aduis que n'en deuions pas approcher de plus prés: & de plus aduisa vn petit vaisseau d'enuiron cinquante tõneaux qui auoit mouillé l'ancre entre deux pointes, & qui traittoit auec les sauuages du Port de Tadoussac: ce qu'ayant apperceu il fait deuoir de venir à nous, par le moyen du son de la trompette & d'vn autre qui leur respondoit de nostre vaisseau, nous ayant apperceus ils nous dirent ces nouuelles: mais comme nous estiõs de l'auant du vaisseau & le vent & marée contraires pour retourner au lieu où estoit ledit vaisseau la brune qui nous affligeoit fort, & nostre vaisseau mauuais voilier, nous ne peusmes rien faire.

Aduis que Emery leur donne.

Vient vers l'Autheur.

Ledit vaisseau ayant sçeu que nous estions proche de luy, par le moyen d'vn canau de Sauuages qui estoit vers l'eauë, lequel ayant apperceu nostre basteau, les alla promptement aduertir, & aussi tost coupperẽt leurs cables sur l'escubier, laisserent leur ancre & basteau, mettent sous voiles, ce que nous apperceusmes, & vne esclercie, & estant meilleur voilier, il s'esloigna en peu de temps de nous, ce qui nous occasionna de mettre à l'autre bord. Comme le vaisseau des peres Iesuistes qui auoit fait chasse sur luy, & s'il eust esté bien armé il l'eust emporté, car il fut iusqu'à parler audit vaisseau, & prit on le basteau du Rochellois: De ceste marée fusmes mouillier l'ancre à la pointe des Bergeronnes, attendant la marée pour aller à Tadoussac, auquel lieu l'on enuoya des Charpentiers & Calfeustreurs, pour accõmoder les barques qui y estoient.

Vaisseau Rochelois pris.

Le Samedy 27. leuasmes l'ancre & nous vinsmes mouillier le trauers du moulin Baudé, à deux lieuës du Cap des Bergeronnes. Vn François qui estoit venu de

Ce que luy dit va

François venu de Québec.

Québec, nous dit que du Pont auoit eſté fort malade, tant des gouttes que d'autre maladie, & qu'il en auoit penſé mourir : mais que pour lors il ſe portoit bien & tous les hyuernans, mais fort neceſſiteux de viures comme le mandoit ledit du Pont, lequel auoit deſpeſché vne chalouppe pour enuoyer à Gaſpey & à l'Iſle Percée, pour ſçauoir des nouuelles, & treuuer moyen d'auoir des viures s'il eſtoit poſſible, pour n'abandonner l'habitation, & pouuoir repaſſer en France la plus grande partie de ceux qui auoient hyuerné, craignans que nous ne fuſſions perdus, ou qu'il fuſt arriué quelqu'autre fortune pour eſtre ſi tard à venir, qu'ils n'auoient plus que deux poinçons de farines, qu'ils reſeruoient pour les malades qui pourroient y auoir, eſtans reduits à manger du Migan comme les ſauuages.

Neceſsité de viures.

Voilà les riſques & fortunes que l'on court la plus part du temps, d'abandonner vne habitation & la rendre en telle neceſſité qu'ils mourroient de faim, ſi les vaiſſeaux venoient à ſe perdre, & ſi l'on ne munit ladite habitation de viures pour deux ans, auec des farines, huilles, & du vinaigre, & ceſte aduance ne ſe fait que pour vne année, attendant que la terre ſoit cultiuée en quantité pour nourrir tous ceux qui ſeroiẽt au pays, qui ſeroit la choſe à quoy l'on deuroit le plus trauailler apres eſtre fortifié & à couuert de l'iniure du temps. Ce n'eſt pas que ſouuent ie n'en donnaſſe des aduis, & repreſenté les inconueniens qui en pouuoient arriuer : mais comme cela ne touche qu'à ceux qui demeurent au pays, l'on ne s'en ſoucie, & le trop grand meſnage empeſche vn ſi bon œuure, & par ainſi le Roy eſt tres mal ſeruy, & le ſera touſiours ſi l'on n'y apporte

Inconueniens que l'Autheur a ſouuent repreſentez.

vn bon reiglement, & eſtre certain qu'il s'executera.

Le 29. dudit mois nous entraſmes au port de Tadouſſac où il y auoit quelque trente cinq cabanes de ſauuages. Le dernier de Iuin vne barque partit chargée de viures pour l'habitation, & de marchandiſes pour la traitte, le pere Noyrot ſuiſte & le pere Ioſeph Recollet s'en allerent dedans.

Ils entrerẽt au port de Tadouſſac.

Le premier de Iuillet ie partis pour aller à Québec, où arriué le cinquieſme dudit mois, ie vis ledit du Pont, tous les Peres & autres de l'habitation en bõne ſanté: apres auoir viſité l'habitation & ce qui s'eſtoit fait du depuis mon depart pour les logements, ie ne le trouuay ſi aduancé comme ie m'eſtois promis, voyant que les hommes & ouuriers ne s'eſtoient pas bien employez comme ils euſſent bien peû faire, & le fort eſtoit au meſme eſtat que ie l'auois laiſſé, ſans qu'on y euſt fait aucune choſe, (ce que ie m'eſtois bien promis à mon depart,) ny au baſtiment de dedans qui n'eſtoit que commencé, n'y ayant qu'vne chambre où eſtoient quelques meſnages, attendant qu'on l'euſt paracheué; ie voyois aſſez de beſongne d'attente, bien qu'à mon depart de deux ans & demy i'auois laiſſé nombre de materiaux preſts, & bois aſſemblé, & dix-huict cens planches ſciées pour les logemens, auſquels les ouuriers firent de grandes fautes, pour n'auoir ſuiuy le deſſein que i'auois fait & monſtré.

Son arriuée à Québec.

Trouue le logemẽt peu aduancé.

Aprés auoir tout conſideré, ie iugé combien par le temps paſſé les ouuriers perdoient le temps aux plus beaux & longs iours de l'année, pour entretenir le beſtial de foin, qu'il falloit aller querir au Cap de

Tourmente à huict lieuës de noſtre habitation, tant à faucher & faner, qu'à l'apporter à Québec, en des barques qui ſont de peu de port, où il failloit eſtre prés de deux mois & demy, employant plus de la moitié de nos gens de trauail, qui ne paſſoient pas vingt quatre, de cinquante cinq perſonnes qui eſtoiẽt en ladite habitation, cela me fit reſoudre de mettre en effect ce que long temps auparauant i'auois deliberé. L'ayant donné à entendre aux aſſociez qui fit que i'allay aux prairies dudit Cap de Tourmẽte, choiſir vn lieu propre pour y faire vne habitation, à y loger quelques hommes pour la conſeruation du beſtial, & y faire vne eſtable pour les retirer, & par ce moyen eſtant vne fois là, l'on ne ſeroit plus en ſoucy de ce qui nous donnoit de l'incommodité, & les ouuriers ſi peu qu'il y en auoit, ne perderoient le temps comme au paſſé.

Nombre de perſonnes qui eſtoient en l'habitatiõ.

Ie choiſis vn lieu où eſt vn petit ruyſſeau & de plaine mer, où les barques & chalouppes peuuent aborder, auquel ioignant y a vne prairie de demye lieuë de long & dauantage, de l'autre coſté eſt vn bois qui va iuſques au pied de la montagne dudit Cap de Tourmente demie lieuë de prairies, lequel eſt diuerſifié de pluſieurs ſortes de bois, comme cheſnes, ormes, freſnes, bouleaux, noyers, pommiers ſauuages, & force lembruches de vignes, pins, cedres & ſapins, le lieu de ſoy eſt fort agreable, où la chaſſe du gibier en ſa ſaiſon eſt abondante: & là ie me reſolus d'y faire baſtir le plus promptement qu'il me fut poſsible, bien qu'il eſtoit en Iuillet ie fis neantmoins employer la plus part des ouuriers à faire ce logemẽt, l'eſtable

Lieu choiſi pour faire le fort agreable.

l'eſtable de ſoixante pieds de long & ſur vingt de large, & deux autres corps de logis, chacun de dix-huict pieds ſur quinze, faits de bois & terre à la façon de ceux qui ſe font aux villages de Normandie, ayãt donné ordre en ce lieu, ie m'en retournay à Québec, pour remedier aux autres choſes, qui fut le huictieſme dudit mois, où eſtant i'enuoyay le ſieur Foucher pour auoir eſgard à ce que les ouuriers ne perdiſſent leurs temps, auec des viures pour leur nourriture, & tous les huict iours ie faiſois vn voyage en ce lieu pour voir l'aduancement de leur trauail.

Le plan de la maiſon du Cap de Tourmente.

I'e conſideré d'autre part que le fort que i'auois fait faire eſtoit bien petit, pour retirer à vne neceſſité les habitãs du pays, auec les ſoldats qui vn iour y pourroient eſtre pour la deffenſe d'iceluy, quand il plairoit au Roy les enuoyer, & falloit qu'il euſt de l'eſtenduë pour y baſtir, celuy qui y eſtoit auoit eſté aſſez bon pour peu de perſonnes, ſelon l'oyſeau il falloit la cage, & que l'agrandiſſant il ſe rendroit plus commode, qui me fit reſoudre de l'abatre & l'agrandir, ce que ie fis iuſqu'au pied, pour ſuiure mieux le deſſein que i'auois, auquel i'employay quelques hommes qui y mirẽt toute ſorte de ſoing pour y trauailler, affin qu'au printemps il peuſt eſtre en deffence, cela s'executa, ſa figure eſt ſelon l'aſſiette du lieu que ie meſnagé auec deux petits demy baſtions bien flanquez, & le reſte eſt la montagne, n'y ayant que ceſte aduenuë du coſté de la terre qui eſt difficile à approcher, auec le canon qu'il faut monter 18. à 20. toiſes, & hors de mine, à cauſe de la dureté du rocher, ne pouuant y faire de foſſe

Fait faire des baſtiõs pour la deffenſe du lieu.

qu'auec vne extréme peine, la ruine du petit fort ſeruir en partie à refaire le plus grand qui eſtoit edifié de faſcines, terres, gazons & bois, ainſi qu'autrefois i'auois veu pratiquer, qui eſtoient de tres bonnes fortereſſes, attendant vn iour qu'on la fit reueſtir de pierres à chaux & à ſable qui n'y manque point, commandant ſur l'habitation, & ſur le trauers de la riuiere.

Ainſi ie donné ordre à faire couurir la moitié de l'habitation que i'auois fait commencer premier que partir, & quelques autres commoditez qui eſtoient neceſſaires. Voilà tous nos ouuriers employez au nõbre de 20. bien qu'vne partie du temps il y en auoit qui eſtoient empeſchez à aller dans les barques, qui ne ſeruoient de rien à l'habitation.

Hommes de trauail qu'amena le pere Noyrot.

Le pere Noyrot amena vingt hommes de trauail que le reuerẽd Pere Allemand employa à ſe loger, & defricher les terres où ils n'ont perdu aucun temps, comme gens vigilants & laborieux, qui marchẽt tous d'vne meſme volonté ſans diſcorde, qui eut fait que dans peu de temps ils euſſent eû des terres pour ſe pouuoir nourrir & paſſer des commoditez de France, & pleuſt à Dieu que depuis 23. à 24. ans, les ſocietez euſſẽt eſté auſſi reünies & pouſſées du meſme deſir que ces bons Peres : il y auroit maintenant pluſieurs habitations & meſnages au païs, qui n'euſſent eſté dans les trances & apprehenſions qu'ils ſe ſont veuës.

Le 14. dudit mois arriua le pere de la Noüe de Tadouſſac, qui nous dit que depuis que Emery eſtoit party dudit lieu queceux de l'equipage ne s'eſtoient pas ſouciez des deffences qu'il auoit faites à ſon

depart, de ne chanter des pſeaumes, ils ne laiſſerent de continuer, de ſorte que tous les ſauuages les pouuoient entendre de terre: cela n'importe à leur dire, c'eſt le grand zele de leur foy qui opere.

Les peres de la Nouë & Brebœuf, qui auoient hyuerné auec le reuerend Pere l'Allemand, ſe delibererẽt d'aller aux Hurons hyuerner, voir le païs, apprendre la langue, & cõſiderer qu'elle vtilité & bien l'on pourroit eſperer pour l'acheminement de ces peuples à noſtre foy: auſſi il y eut vn pere Recollet appellé le pere Ioſeph de la Roche qui y auoit hyuerné l'année d'auparauant deſdits Peres Ieſuiſtes, auec le meſme deſſein, & quelques François qu'on enuoya pour obliger les ſauuages à venir à la traitte.

Le meſme iour arriuerent trois ou quatre chaloupes qui alloient à Tadouſſac, & d'aucũs qui eſtoiẽt dedans, dirent qu'il y auoit des pretendus reformez qui faiſoiẽt leurs prieres en quelques barques, s'aſſemblant au deſceû dudit Emery de Caen, qui fut cauſe que ie luy en donnay aduis, afin qu'il y mit ordre, tant là, qu'à Tadouſſac.

Arriuée de quatre chaloupes où eſtoient des pretendus reformez.

Le 22. dudit mois arriua vne chaloupe à Québec, de la part dudit de la Ralde de Miſcou, lequel m'eſcriuit qu'il ne pouuoit venir ceſte année, d'autant qu'il auoit treuué pluſieurs vaiſſeaux qui auoient traitté des peleteries, contre les deffences du Roy, & pour ce, s'en vouloir ſaiſir & les amener en France, eſcriuant audit Emery de Caen qu'il euſt à enuoyer l'alouette vaiſſeau des peres Ieſuiſtes & l'armer des choſes neceſſaires pour ſe rendre tant plus fort & maiſtre deſdits vaiſſeaux qui traittoient.

Chaloupes du ſieur de la Ralde venant à Québec.

Vn canau arriua de la riuiere des Yrocois, ce mesme iour, qui nous dit que cinq Flamands auoient esté tuez par les sauuages Yrocois, qui par cy deuant auoient esté leurs amis, qui ont maintenãt guerre auec les Mahiganathicoit, où sont les Flamands au 40. degré, costes attenantes à celle des Virgines où l'Anglois habite.

Le 25. iour d'Aoust ledit Emery partit de Québec. Et ledit du Pont se delibera de repasser en Frãce, bien que ledit sieur de Caen luy mandoit que cela seroit en son option de demeurer s'il vouloit, & s'estant resolu de s'en retourner, Cornaille de Vẽdremur d'Enuers demeura en sa place, pour auoir soing de la traitte & des marchandises du magazin, auec vn ieune homme appellé Oliuier le Tardif de Honnefleur, sous-commis qui seruoit de truchement. Tous nos viures estans desembarquez ie les fis visiter, le nombre qu'il y auoit estoit peu, qui estoit pour tomber en des incõuenients d'vne mauuaise attente, comme i'ay dit cy dessus, si Dieu ne nous aydoit par le prompt retour des vaisseaux.

Le 15. de Septembre i'enuoyay le bestial au Cap de Tourmente, d'où il y a sept lieuës. Et le 21. ie fis porter des viures & commoditez, pour six hommes, vne femme & vne petite fille.

L'Autheur enuoye le bestial au Cap de Tourmente.

Le 24. s'en reuindrẽt tous les ouuriers dudit Cap, qui auoient paracheué le logement tant pour les hommes que pour le bestial, lesquels hommes i'employay à aller couper nombre de pieces de bois pour sier en hyuer & faire la charpente necessaire à faire les logements.

Le 24. du mois d'Octobre ie fus audit Cap de Tourmente, & delà pensois aller aux isles, qui sont le trauers pour recognoistre quelques particularitez, mais le vent de Nordest s'esleua si fort que nous pensasmes perir, toutes nos commoditez furent perdues, nostre chalouppe grandemẽt offencée, qui nous contraignit de relascher & retourner à Québec. Voyage de l'Autheur au Cap Tourmente.

Le 30. dudit mois s'esleua vn si grand coup de vẽt de Nordest, que la mer croissant extraordinairement, nous brisa vne de nos barques sans y pouuoir remedier, laquelle estoit toute pourrie au fond pour estre trop vieille, Dieu permettant ce mal-heur pour vn autre plus grand bien. Barque briſée.

Le mois de Nouembre est fort variable en ces lieux, tantost il y neige, pleut & gele, auec quelques coups de vents aduancoureurs de l'hyuer, neãtmoins ie ne laissay durãt ce temps, de faire amasser quantité de pieces de bois pour employer les charpentiers & sieux d'ais pendant l'hyuer, qui nous surprit plustost qu'à l'accoustumée, qui fut le 22. dudit mois, la grãde riuiere commença à charier de petites glaces. Le 7. de Decembre mourut de la iaulnisse vn des ouuriers des Peres, qui estoit assez aagé.

Le 17. dudit mois le reuerend pere l'Allemand baptisa vn petit sauuage, qui n'auoit que dix à douze iours, par la permission de son pere appellé Caqué misticq, le lendemain fut enterré au cemetiere de l'habitation. Sauuage baptiſé.

Le 25. de Ianuier Hebert fit vne cheute qui luy occasionna la mort : ç'a esté le premier chef de famille resident au païs, qui viuoit de ce qu'il cultiuoit.

Le 22. de Mars les sauuages me donnerent deux eslans masle & femelle, le masle mourut pour auoir trop couru & trauaillé, estãt poursuiuy des sauuages, lesquels nous firent part de quelque chair d'eslan: l'hyuer que i'y passay fut vn des plus longs que i'aye veu en ce lieu, qui fut depuis le 21. de Nouembre iusqu'à la fin d'Auril, il y auoit sur la terre quatre pieds & demy de neiges, & à Miscou huict, qui est dans le golphe sainct Laurent, à 155. lieuës de Québec, où ledit de la Ralde auoit laissé quelques François hyuerner, pour traitter quelque reste de marchandises qui luy restoient, & qu'il ne voulut rapporter en France: ils faillirent tous à mourir du mal de terre, i'enuoyay visiter ceux qui estoient au Cap de Tourmente, lesquels s'estoient fort bien portez, mais auoient vn peu mal mesnagé leurs viures, & leurs en fallut donner d'autres, aux despens des hyuernans de l'habitation, qui n'auoient pas assez de farines que quelques galettes, qui suppléerent au deffaut: sans cela nous eussions esté tres mal, comme de toutes autres choses, pour n'auoir pourueu en France de bonne heure aux commoditez necessaires pour l'habitation.

L'hyuer est fort lõg.

*Les François ſont ſollicitez de faire la guerre aux Yrocois.*
*L'Autheur enuoye ſon beau frere aux trois riuieres.*

## CHAPITRE III.

PEndant l'hyuer quelques vns de nos ſauuages furent aux habitations des Flamands, leſquels les ſauuages dudit pays ſolliciterent les noſtres de faire la guerre aux Yrocois, qui leurs auoient tué vingt quatre ſauuages & & cinq Flamands qui ne leurs auoient voulu donner paſſage, pour aller faire la guerre à vne nation appellée les Loups auſquels leſdits Yrocois vouloient du mal, & pour engager nos ſauuages à ceſte guerre, qui auoient la paix auec leſdits Yrocois, ils leurs donnerent des preſens de colliers de pourcelaine, pour faire donner à quelques Chefs, comme au reconcilié & autres, afin de rompre ceſte paix. Ces Meſſagers eſtans de retour donnerent les colliers aux Chefs, qui les ayãt receuz delibererent de s'aſſembler bon nombre, auec les Algommequins & autres nations, & s'en aller treuuer les Flamands & ſauuages pour faire vne grande aſſemblée ruiner les villages Yrocois, auec leſquels au precedent ils auoient paix, n'eſtans qu'à deux iournées d'eux, & douze de Québec. Il y auoit pluſieurs de nos ſauuages qui ne vouloient point ceſte guerre, ains la continuation de la paix auec les Yrocois, & ce qui fut cauſe d'vn grand trouble entre ces peuples, deſquelles nouuelles ie n'auois encore rien ſçeu que par vn Capi-

taine sauuage des nostres, appellé Mahigan Aticq, qui ne voulut consentir à ceste guerre, que premier il n'eust eû mon aduis, ce que ie luy promis: il me discourut fort particulierement de toute ceste affaire, iugeant où cela pouuoit aller, car l'importãce n'estoit pas seulement de ruiner les Yrocois comme ennemis des Flamands, mais le tout tiroit à plus grande consequence, que ie passeray sous silence.

Ce que l'Autheur dit à vn Capitaine des sauuages, & se plaint d'eux.

Ie dis audit Mahigan Aticq que ie luy sçauois bon gré de m'auoir donné cet aduis, mais que ie treuuois fort mauuais, comme ledit reconcilié & autres auoient pris ces presens, & deliberé ceste guerre sans m'en aduertir, veu que s'estoit moy qui m'estois entremeslé de faire la paix pour eux auec lesdits Yrocois, cõsiderant le bien qui leur en arriuoit de voyager librement amont la grande riuiere, & dans les autres lieux, autrement n'estant qu'en peur de iour en iour, de se voir massacrer & pris prisonniers, eux, leurs femmes & enfans, comme ils auoient esté par le passé: la où recommençant ceste guerre, s'estoit rentrer de fiéure en chault mal, & que pour moy ie ne pouuois consentir à vne meschanceté: qu'eux & moy leurs auions donné parole de ne leurs faire aucune guerre, sans qu'au preallable ils ne nous en eussent donné suiect, & que pour ceux qui entreprenoient ceste affaire, touchant la guerre sans nous en communiquer, ie ne les tenois point pour mes amis, mais ennemis, & que s'ils faisoient cela sans quelque suiect, ie ne les voulois point voir à Québec, que neaumoins où ie treuuerois lesdits Yrocois ie les assisterois comme amis, contre les sauuages proche des Flamands, qui estoient ennemis comme

comme leurs ayant fait la guerre, estant allé autre fois aux Mahiganaticois, qui sont ceux de ceste mesme nation qui nous auoient tué malheureusement de nos hommes, que pour le reconcilié s'il auoit pris ces presens, que ie ne le voulois plus voir ny tenir pour mon amy, s'il ne les renuoyoit, n'aller en guerre s'il les retenoit, que c'estoit estre de mauuaise foy, que promettre vne chose pour en faire vne autre, & que se laisser corrompre pour des presens, & ie ne pouuois que penser de telles personnes, & que si on leurs en dõnoit pour faire quelque meschanceté contre nous, ils le feroient. Et entre autres discours tendant à cét effect, il me dit que i'auois raison, & qu'il falloit aller en diligence aux trois Riuieres, au Conseil qui se deuoit deliberer, & que mesme il y en auoit quelque nombre qui vouloient aller faire vne course aux pays desdits Yrocois pour en attraper quelques-vns, premier qu'aller vers les Flamans, si ie n'y allois ou enuoyois, & me pria instamment d'y enuoyer puis que ma cõmodité ne le pouuoit permettre d'y aller; d'autant, me dit-il, qu'ils nẽ me voudroient pas croire de ce que ie pourrois leur dire de ta part: mais y enuoyant ils verront la verité, & ce que tu desires. Sur cè ie me delibere d'y enuoyer Boullé mon beaufrere auec vn truchement, le l'endemain le reconcilié me vint treuuer, qui auoit ouy quelque vent que ie sçauois quelque chose de cette affaire, ie luy fis fort froide receptiõ, & ne me peus empescher de luy tesmoigner le desplaisir que i'en auois: il me dit qu'il ne sçauoit rien de cette affaire, mais iugeant que i'estois bien certain de tout ce qui se passoit, il s'en alla doucement s'embarquer en vn Canau, va au trois

Riuieres premier que mon beau-frere & ledit Mahigan aticq y fussent, où il tesmoigna n'auoir agreable cette guerre, & se monstra aussi contraire comme il y auoit esté porté, mais quelques Algommequins estoient partis pour aller en leur pays, & de là à la guerre sans nostre sceu, qui occasionna du malheur tant pour nos Sauuages que pour nous, comme il sera dit cy-apres.

Sauuages vont à la guerre sans nostre sceu.

Le 9. dudit mois de May i'enuoyay mon beau-frere pour aller à cette assẽblée 30 lieuës de Québec amont ledit fleuue, où ils s'assemblerent tous pour prendre là resolution : la moitié desiroit la continuation de la guerre, autres de la paix : il fut en fin resolu de ne rien faire iusques à ce que tous les vaisseaux fussent arriuez, & que les Sauuages d'autres nations seroient assemblés, ce qui occasionna mon beau-frere de reuenir le 21. dudit mois, & me dit ce qui auoit esté resolu. Le Pere Ioseph Recolet baptisa vn petit Sauuage de l'aage de 18. à 20. ans, qui fut nommé Louys, au nom du Roy, le 25. de May. Quelque tẽps apres il s'en retourna auec les Sauuages, comme fit vn autre qui auoit esté instruit en France, qui sçauoit bien lire, escrire, & passablement parler latin.

L'Autheur enuoye son beau-frere à leur assemblée.

Le Pere Ioseph baptise vn petit Sauuage.

Le 7. de Iuin arriua vn Canau où il y auoit deux François qui m'apportoient lettres des sieurs de la Ralde & d'Emery de Caen, qui estoient arriuez à Tadoussac le dernier de May 1627.

Canau arriue de Frãce à l'Autheur.

Le 9. dudit mois de Iuin arriua ledit Emery, lequel ayant deschargé & pris ce qui luy estoit necessaire pour sa retraitte, il s'en alla aux trois Riuieres, & apres luy auoir dit ce qui s'estoit passé de cette affaire tou-

chant cette guerre, & l'vtilité que la paix nous apporteroit de ce costé-là si on pouuoit la continuer : mais comme Emery fut arriué où estoient les Sauuages, il ne sceut tant faire, ny tous lesdits Sauuages qui estoient là, que neuf ou dix ieunes hommes écerue- lez n'entreprinsent d'aller à la guerre, ce qu'ils firent sans qu'on les peust empescher, pour le peu d'obeïs- sance qu'ils portent à leurs chefs, ils furent par la riuiere des Yrocois, arriuant au lacq de Champelain, où ils rencontrerent vn Canau dans lequel estoit trois Yrocois, qui sous feinte d'estre encore amis, les prirent, vn se sauua, & amenerent les deux aux trois riuieres, de là ils retournerent deuant la riuiere des Yrocois, où se deuoit faire la traitte, & là commencerent à mal traitter ces deux prisonniers en leur donnant plusieurs coups de batons & arrachant a l'vn les ongles des mains, & se deliberant les faire mourir, les faisant promener de Cabanne en Cabanne, & contraignant de chanter comme est leur coustume, voila ce qui fut cause de l'esperance rõpuë de cette paix par cet accident. Cependãt ledit sieur Emery faisoit ce qu'il pouuoit en suitte de l'aduis que ie luy auois donné de maintenir cette paix auec les Yrocois, leur remonstrant le peu de foy & de parole, & ne pouuant rien faire auec eux, il m'escriuit vne lettre, me faisant entendre toutes les nouuelles : que ma presence y eust esté fort requise, ce qui fut cause qu'aussi-tost ie m'embarquay dans vn Canau auec Mahiganaticq qui fut le quatorzieſme de Iuillet, où arriuant au lieu où estoient lesdits prisonniers, ie sceu que le mesme iour le Recõcilié auoit

Ieunes hõmes vont à la guerre sans permission.

Prennent trois Yrocois & les contraignent.

Rupture de la paix.

coupé les cordes desquelles ils estoient liez, ne desirant pas qu'ils mouruſſent que premierement ils ne m'euſſent veu, & tenu conſeil ſur ce qu'ils deuoient faire. Apres auoir ſceu toutes ces nouuelles dudit Emery, ie fus à terre voir nos Sauuages & leſdits priſonniers qui ſe diſoiẽt freres, l'vn aagé de vingt-huict ans, beau Sauuage, & tres-bien proportionné, & l'autre de dix-ſept, qui me donnerent de la compaſſion de les voir, & bien aiſe de ce qu'ils auoient eſté deliurez des tourments qu'on leur vouloit faire ſouffrir.

L'autheur remonſtre la faute aux ſiens.

Le conſeil fut aſſemblé ſur ce que ie leurs dy qu'ils auoient fait vne grande faute de permettre à ces Sauuages d'auoir eſté à la guerre, & grande laſcheté à ceux qui y auoient eſté d'auoir eu ſi peu de courage que les prendre ſous ombre d'amitié, & les ayant ſi mal traittez comme ils auoient fait, & qu'aſſeurément cela leur pourroit eſtre vendu fort cher ſi l'on n'y trouuoit quelque remede, que les ennemis ne pourroient plus auoir ſubiect de ſe fier en leurs paroles, que cecy eſtoit la deuxieſme meſchanceté qu'ils leurs auoient faicte, & l'autre eſtoit qu'allant traitter de paix auec leſdits Yrocois, qui les auoient bien receus, cependant en s'en retournant ils auoient aſſommé vn des leurs, & que leur bonté leur auoit pardonné.

Leur remonſtre la paix.

Eſtãs tous aſſemblez ie leur dõnay à entendre qu'ils conſideraſſent combien de bien ils receuoient de la paix au prix de la guerre, qui n'apporte que pluſieurs malheurs, qu'ils ſçauoient comme ils en auoient eſté par le paſſé: que pour nous cela nous importoit fort

peu : mais que la compaſſion que nous auions de leur miſere nous obligeoit, les aymant comme freres, de les aſſiſter de noſtre bon conſeil, de nos forces contre leurs ennemis quand ils voudroient leur faire la guerre mal à propos, laquelle ils n'auoient encore commencée ſi ce n'eſtoit les ſubiects qu'ils leurs en auoient donné, dont ils pourroient en auoir du reſſentiment ſi nous ne taſchions d'y apporter le remede, & auſſi qu'ils ſçauoient bien que la guerre eſtant, toute la riuiere leur ſeroit interdite & n'y pourroient chaſſer ny peſcher librement ſans courir de grands dangers, crainte & apprehenſion, & eux principalement qui n'auoient point de demeure arreſtée, viuans errans par petites troupes eſcartées, dont ils ſe rendent autant plus foibles, & que s'ils eſtoient tous aſſemblez en vn lieu comme ſont leurs ennemis, & que c'eſt ce qui les rend forts De plus qu'ils conſideraſſent combien ils pourroient endurer de neceſſitez pour ce ſubiect: Ainſi ſe tindrent pluſieurs autres diſcours, que pour moy recognoiſſant l'vtilité de la continuation de cette paix il euſt eſté à propos de bien traitter les deux priſonniers, les renuoyer ſans aucun mal, & donner quelque preſens aux chefs de leurs villages pour payer la faute qu'ils auoient commiſes en la priſe de ces deux priſonniers, ſuiuant leurs couſtumes, & remonſtrant auſſi qu'ils n'auoient pas eſté pris du conſentement des Capitaines ny des Anciens, mais de ieunes fols, & inconſiderez qui auoient fait cela, dont tous en auoient conceu vn grand deſplaiſir.

Conſeil de l'Autheur fort à propoſt.

La pluſpart, & tous d'vn conſentement, apres que

Resolution de réuoyer vn des prisonniers auec presens.

chaque Capitaine eut fait sa harangue, ils se resolurent de renuoyer l'vn des prisonniers auec le Recõcilié qui s'y offrit, & deux autres Sauuages, accompagnez de presens pour donner aux Capitaines des villages où ils alloient mener le prisonnier, laissant l'autre en ostage iusques à leur retour: & pour faire plus valoir leur Ambassade, ils nous demanderent vn François auec eux: Ie leur dis que s'il y en auoit quelques-vns qui y vouluſſent aller, que pour moy i'en estois comptant: il s'en treuua deux ou trois moyennant qu'on leur donnast quelque gracieuseté pour leur peine, & la risque qu'ils pouuoient courir en ce voyage, l'vn d'eux appellé Pierre Magnan, qui auec la volonté qu'il auoit, & la commodité qu'on luy promit, il se delibere de faire le voyage auec le Recõcilié, deux Sauuages & l'Yrocois, lesquels s'accommoderent des choses les plus necessaires, & partirent le 24. dudit mois, & moy le mesme iour m'en retournay à Quebec, où i'arriuay le l'endemain, y trouuant ledit du Pont, qui estoit arriué le 17. lequel me dist que ledit sieur de Caen voyant qu'il ne s'estoit point embarqué en la Flecque, vaisseau qui venoit pour la peſche de Baleine, qu'il luy auoit escrit & prié que s'il treuuoit moyen de passer en quelque vaisseau pour s'en venir hyuerner en ce lieu qu'il luy feroit vn singulier plaisir, pour auoir l'administration des choses qui dependoient de son seruice.

L'autheur permit que quelques François l'accompagnent.

Arriuée de du Pont à Québec.

Ce que voyant, tout incommodé qu'il estoit, pour l'instante priere qu'il luy en auoit faicte, il s'estoit embarqué en vn vaisseau de Honnefleur pour venir à Gaspay & de là prit vne double chalouppe auec six à

sept Matelots & son petit fils pour s'en venir à Québec, où en chemin il auoit receu de grandes incommoditez de ses gouttes, ce qui en effect estonna vn chacũ, & mesme ledit de la Ralde, à ce qu'il me dist, qu'il n'eust iamais creu que ledit du Pont eust voulu se metrre en vn tel risque ayant l'incommodité qu'il auoit. Raison de son voyage.

Ledit Emery me manda que depuis mon departement frere Geruais Recolet auoit baptisé vn Sauuage appellé Tregatin, lequel estant proche de la mort le voulut estre, & le demanda trois fois, ne voulant adiouter foy aux superstitions des Sauuages, promettant que si Dieu luy redonnoit la santé il se feroit instruire aussi-tost apres son bapteſme, il recouura la santé, mais il n'a pas suiuy ce qu'il auoit promis, le tout à sa plus grande condemnation, si Dieu ne l'assiste.

## *MORT ET ASSASSINAT DE Pierre Magnan, François, du chef des Sauuages appellé Reconcilié, & d'autres deux Sauuages. Retour d'Emery de Caën & du Pere l'Allemand à Québec. Necessitez en la Nouuelle France.*

### CHAPITRE IV.

LE 25. d'Aoust vn Sauuage nous apporta la nouuelle de la mort dudit Pierre Magnan, & du Reconcilié, & des autres deux Sauuages, qui nous dist qu'vn Algommequin qui s'estoit sauué dudit village des Yrocois leur auoit. Mort de Pierre Magnan François.

fait entendre au vray comme les ennemis les auoient traittez cruellement. Comme nos Ambaſſadeurs furent arriuez audit village des Yrocois ils furent bien receus, l'on les mena pour tenir conſeil ſur le ſubiect de leur Ambaſſade: A meſme temps les villages circonuoiſins en furent aduertis, & là les chefs ſe treuuerent pour le traitté de paix: & par malheur pour les noſtres, c'eſt que les Algommequins (comme i'ay dit cy-deuant) auoient eſté à la guerre contre les Yrocois, & en auoient tué cinq, qui fut le ſubiect que des Sauuages appellez Ouentouoronons d'autre nation, amis deſdits Yrocois, vindrent en diligence pour ſe venger ſur ceux qui eſtoient alliez, & les tuerent à coups de haches ſans que leſdits Yrocois les peuſſent empeſcher, leur diſant, Pendãt que vous venez pour moyenner la paix, vos compagnõs tuent & aſſomment les noſtres, ainſi perdirent la vie malheureuſement. Pour le Reconcilié il meritoit bien cette mort, pour auoir maſſacré deux de nos hommes auſſi malheureuſement au Cap de Tourmente, & ledit Magnan natif d'vn lieu proche de Liſieux, auoit tué vn autre à coups de baſtons, dont il fut en peine, & auoit eſté contraint de ſe retirer en la nouuelle France. Voila comme Dieu chaſtie quelque fois les hommes qui penſent eſuiter ſa Iuſtice par vne voye & ſont attrapez par vne autre. Ces nouuelles nous apporterent vn grand deſplaiſir, tant pour nous voir hors d'eſperance de cette paix, qui nous pouuoit apporter de la commodité pour auoir les paſſages plus libres à nos Sauuages, de pouuoir chaſſer & peſcher. De plus qu'ayant fait mourir vn de

Ce crime des Algõmequins cauſe de la rupture de la paix.

Le Reconcilié fut tué.

Subiects de la mort de Magnan.

de nos hommes de cette façon, cela alloit à telle conſequence que ſi nous ne nous en reſſentions il falloit eſtre tenus de tous les peuples hommes ſans courage, & eſtre aux riſques de receuoir ſouuent tels affronts ſi nous ne mettions peine de nous en reſſentir.

Ces nouuelles arriuées de la mort des Ambaſſadeurs parmy nos Sauuages, de rage & de deſplaiſir qu'ils eurent ils prindrent ce ieune garçon Yrocois qu'ils auoient retenu pour oſtage, ils luy arrachent les ongles, le bruſlent à petit feu auec des tiſons, luy faiſant ſouffrir pluſieurs tourments, & ainſi mal traitté en firent vn preſent à d autres Sauuages pour l'acheuer de le faire mourir, & les obliger de les aſſiſter en leur guerre contre leſdits Yrocois, leſquels Sauuages prirent le garçon, le lierent à vn poteau le bruſlant peu à peu. Comme il eſtoit en ces douleurs extrémes ils luy couperent les mains, les bras, luy leuant les eſpaules, & eſtant encore vif luy donnerent tant de coups de couſteaux qu'il mourut ainſi cruellement, & chacun en emporta ſa piece qu'ils mangerent.

Les Ouentouoronons prennent vn ieune Yrocois qu'ils traittent cruellemẽt.

Le tuent à coups de couſteaux.

Ledit Emery ayant faict la traitte, qui fut l'vne des bonnes (qui ſe fuſt faicte il y auoit long temps) s'en retourna à Québec le dernier de Septembre & de là à Tadouſſac porter ſes pelteries.

Retour du ſieur de Caen à Québec.

Le 2 d'Octobre deux autres barques partirent pour ſ'en aller audit Tadouſſac, en l'vne deſquelles rapaſſa le Reuerend pere l'Allemand, lequel s'en retournoit fort affligé de ce que leur vaiſſeau n'eſtoit venu leur apporter les commoditez qui leurs eſtoient neceſſaires pour la nourriture de vingt ſept à vingt huict perſonnes qui eſtoient au pays, cela leur faiſoit perdre

Retour du Pere l'Allemand.

beaucoup de temps, ne penſant à autre choſe ſinon que les vaiſſeaux où deuoit venir le Pere Noyrot (qui s'eſtoit équipée à Honnefleur) fut perdu & pris par les Anglois, qui fut le ſubiect que nous ne receuſmes aucunes lettres de celles qu'il nous apportoit, ne ſçachant comme toutes les affaires s'eſtoient paſſées en France, que ce que me mandoit ledit ſieur de Caen qui eſtoit peu de choſe, & ainſi pour n'auoir des viures & commoditez, ledit Pere l'Allemand fut contrainct de faire paſſer tous ſes ouuriers & autres, horſmis les Peres Maſſé, Dénoüe, vn frere, & cinq autres perſonnes pour n'abandonner leur maiſon, leſquels il accommoda au mieux qu'il peut, traittant quelques dix baricques de galette du magazin, au prix des Sauuages, à ſept caſtors pour bariques de galette que ledit Pere auoit recouuert des vns & des autres à vn eſcu comptant pour Caſtor, & ainſi achetoit cherement ce que la neceſſité leur contraignoit, ſans trouuer aucune courtoiſie. Ledit de la Ralde qui eſtoit venu pour lors à Québec rapportant n'auoir eu aucun ordre en France de les aſſiſter ny meſme de rapaſſer aucun Religieux: Tout cecy ne monſtroit que l'animoſité qu'il auoit enuers leſdits Peres & le ſieur de Caen qui auoit eu quelque choſe à demeſler auec ledit Pere Noyrot qui l'auoit deſobligé, à ce qu'il me mandoit, mais tous les Peres qui eſtoiẽt par delà n'en deuoient pâtir, n'eſtant cauſe de ce qui ſ'eſtoit paſſé en France. Ils commençoient à ſe bien eſtablir, & auoient fort aduancé, tant en leurs baſtiments qu'à deſerter les terres: ce neantmoins ledit de la Ralde ne laiſſa de receuoir ledit Pere l'Allemãd en ſon vaiſ-

Cherche des viures.

seau & luy faire bonne chere, car à la verité la courtoisie, l'honnesteté, la bonne mine & conuersation dudit Pere l'obligeoit trop à luy rendre toute sorte de bon traittement qu'il treuua en sa personne : dans la mesme barque s'en alla ledit Destouches, qui fut le 2. de Septembre.

Le sieur de la Ralde traitte fort bien le Pere l'Allemãd.

Nous eusmes nouuelles par la derniere barque qui apportoit le reste de nos commoditez que ledit de la Ralde estoit party dans la Catherine le septiesme Septembre & auoit laissé ledit Emery de Caen dans la Flecque iusques au 5. d'Octobre pour la pesche de la Baleine, & voir ce qui reüssiroit de cette entrepriſe. L'on auoit enuoyé quelque geniſſe d'vn an dans le vaisseau qui venoit à Tadoussac pour faire pesche de Baleine, & en fut porté par les barques 16. & quelque 7. ou 8. qui moururent par la mer, à ce que l'on no⁹ dit.

Portement dudit sieur de la Ralde.

Voila tout ce qui se passa iusques au departement des vaisseaux : Nous demeurasmes cinquante cinq personnes, tant hommes que femmes & enfans, sans comprendre les habitans du pays, assez mal accommodez de toutes les choses neceſſaires pour le maintien d'vne habitation, dont ie m'estonnois fort comme l'on nous laissoit en des neceſſitez si grandes, & en attribuoit on les defauts à la prise d'vn petit vaisseau par les Anglois qui venoient de Bisquaye, comme ledit sieur de Caen me le mandoit, ie ne sçay d'où en venoit la faute, plusieurs discours se disoient sur ce subiect, quoy que s'en soit il nous falluſt passer par de là, il n'y auoit point de remede.

Nombre des personnes qui demeurerent en ce pays.

Cause du manquement de leurs neceſſitez.

De ces cinquante cinq personnes il n'y auoit que dix-huict ouuriers, & en falloit plus de la moitié pour

accommoder l'habitation du Cap de Tourmente, faucher & faner le foing pour le beſtial pendãt l'Eſté & l'Automne. Le paracheuement de l'habitation de Québec demeure à parfaire, l'on me deuoit donner dix hommes pour trauailler au fort de ſa Maieſté, biẽ que ledit ſieur de Caen & tous ſes aſſociez l'euſſent ſouſcript, & ſa Maieſté & le Viceroy le deſiraſſent, neãtmoins l'on ne le veut permettre, & empeſche on tant que l'on peut. On veut que tous les hommes trauaillent à l'habitation, il n'y a remede, pourueu que la traitte ſe face s'eſt aſſez, il n'y a perſonne qui oſaſt entreprendre de nous enleuer, c'eſt en cecy où i'auois beaucoup de peine à faire gouſter les raiſons pourquoy le fort nous eſtoit neceſſaire, tant pour la conſeruation de leur bien, que celles des habitans du païs : c'eſt ce qui donnoit du meſcontentement à toutes les ſocietés : neantmoins conſiderant l'importance & la neceſsité d'auoir vn lieu de cõſerue, ie ne laiſſois de faire ce qu'il m'eſtoit poſsible de temps à autre.

Voyant les ordres & commandemens dõnées au contraire de la volonté de mondit ſeigneur le Viceroy, ie iugeay bien deſlors que la plus grande part des aſſociez ne s'en ſoucioient beaucoup, pourueu qu'on leur donnaſt d'intereſt les quarante pour cent : i'en auois dit mon ſentiment audit de la Ralde, lequel ne me donnoit beaucoup de contentement, d'autant qu'il auoit preſcript ce qu'il deuoit faire, c'eſt en vn mot que ceux qui gouuernent la bource font & defont comme ils veulent.

Vn des deplaiſirs que ie recognu en ceſte affaire

que l'on estoit faché que ie faisois construire vn fort au dessus de l'habitation, pour la conseruation d'icelle, du païs & des habitans, & cela deplût audit de Caen comme il me fit assez cognoistre par sa lettre, que d'y employer de ses hommes il n'y estoit pas obligé, aussi il ne s'en soucioit pourueu que sa Maiesté en fit la despense, en y enuoyant des ouuriers pour cet effect : à tout cela ie ne peûs rien faire pour lors, sinon d'en escrire à mondit seigneur le Viceroy, & luy donner aduis de tout ce qui se passoit en ceste affaire, afin qu'ily apportast l'ordre qu'il iugeroit necessaire, & moy de ne laisser, en tant que ie pouuois, d'employer quelques hommes au fort, & le reste à trauailler à l'habitation.

Le fort que faisoit l'Autheur pour garder l'habitation despleut au sieur de Caen.

---

*Guerre declarée par les Yrocois. Assemblée des sauuages. Assassinat de deux hommes appartenans aux Frãçois. Recherche de l'Autheur de ce crime. Le meurtrier amené, ce que les Sauuages offrent pour estre alliez auec les François. l'Autheur veut venger ce meurtre.*

## CHAPITRE V.

LE 20. de Septembre les Sauuages nous dirent que nombre d'Yrocois s'acheminoient pour nous venir faire la guerre, à eux & à nous : nous leurs dismes que nous en estions tres aises, mais que nous ne les croyons, & qu'ils n'auoiẽt

Nouuelle de la guerre declarée par les Yrocois.

gnoistre, & trouuasmes que c'estoit des nations de Sauuages appellez Ochateguins & Algoumequins, qui venoient à Quebec, pour nous assister aux descouuertures du pays des Hiroquois, contre lesquels ils ont guerre mortelle, n'espargnant aucune chose qui soit à eux.

Sauuages Ochateguins & Algoumequins.

Aprés les auoir recognus, ie fus à terre pour les voir, & m'enquis qui estoit leur chef. Ils me dirét qu'il y en auoit deux, l'vn appellé Yroquet, & l'autre Ochasteguin, qu'ils me monstrerent: & fus en leur cabane, où ils me firent bonne reception, selon leur coustume. Ie commençay à leur faire entendre le sujet de mon voyage, dont ils furent fort resiouis; & aprés plusieurs discours ie me retiray. Quelque temps aprés ils vindrent à ma chaloupe, où ils me firent present de quelque pelleterie, en me monstrant plusieurs signes de resiouissance, & de la s'en retournerent à terre.

Leur chef.

Le lendemain les deux chefs s'en vindrét me trouuer, où ils furent vne espace de temps sans dire mot, en songeant & petunant tousiours. Aprés auoir bien pensé, ils commencerent à haranguer hautement à tous leurs compagnons qui estoient sur le bord du riuage auec leurs armes en la main, escoutans fort ententiuement ce que leurs chefs leur disoient, sçauoir, Qu'il y auoit prés de dix lunes, ainsi qu'ils comptent, que le fils d'Yroquet m'auoit veu, & que ie luy auois fait bonne reception, & desirions les assister contre leurs ennemis, auec lesquels ils auoiét dés long temps la guerre, pour beaucoup de cruautez qu'ils auoient exercées contre leur nation, souz pretexte d'amitié; & qu'ayans tousiours depuis desiré la vengeance, ils

Les deux chefs viennét trouuer l'Autheur.

auoient ſollicité tous les Sauuages ſur le bord de la riuiere, de venir à nous, pour faire alliance auec nous, & qu'ils n'auoient iamais veu de Chreſtiens, ce qui les auoit auſſi meus de nous venir voir, & que d'eux & de leurs compagnons j'en ferois tout ainſi que ie voudrois. Qu'ils n'auoient point d'enfans auec eux, mais gens qui ſçauoient faire la guerre, & pleins de courage, ſçachans le pays & les riuieres qui ſont au pays des Hiroquois, & que maintenant ils me prioient de retourner en noſtre habitation, pour voir nos maiſons: que trois iours aprés nous retournerions à la guerre tous enſemble: & que pour ſigne de grande amitié & reſiouiſſance ie fiſſe tirer des mouſquets & harquebuſes, & qu'ils ſeroient fort ſatisfaits: ce que ie fis. Ils jetterent de grands cris auec eſtonnement, & principalement ceux qui iamais n'en auoient ouy ny veus.

Sujet pourquoy ils le veulẽt voir.

Veulẽt entendre les coups de mouſquets, & d'harquebuſes.

Aprés les auoir oüis, ie leur fis reſponſe, que pour leur plaire, ie deſirois bien m'en retourner à noſtre habitation, pour leur donner plus de contentement, & qu'ils pouuoient iuger que ie n'auois autre intention que d'aller faire la guerre, ne portant auec moy que des armes, & non des marchandiſes pour traicter, cõme on leur auoit donné à entendre. Que mon deſir n'eſtoit que d'accomplir ce que ie leur auois promis: & ſi j'euſſe ſceu qu'on leur euſt rapporté quelque choſe de mal, que ie tenois ceux là pour ennemis plus que les leur meſme. Ils me dirent qu'ils n'en croyoiẽt rien, & que iamais ils n'en auoient ouy parler, neantmoins c'eſtoit le contraire: car il y auoit quelques Sauuages qui le dirent aux noſtres. Ie me contentay, attendant l'occaſion de leur pouuoir monſtrer par effect autre choſe qu'ils n'euſſent peu eſperer de moy.

Reſponſe qu'il leur fait.

Nos gens ſoubçonnoient entr'autres vn certain ſauuage que nous leurs diſmes,& qu'ils le fiſſent venir, ce qu'ils promirẽt faire. Le l'endemain ils l'amenerẽt, & fut interrogé ſur quelques diſcours de menace, qu'il auoit fait à quelques vns de nos gens, ce qu'il nia, & que iamais il n'auoit pẽſé à vne ſi ſignalée malice, que de vouloir tuer des François qu'il aymoit comme luy meſme. De plus qu'il auoit ſa femme & pluſieurs enfãs qui l'auroient empeſché de faire ce meurtre, quand il auroit eu le deſſein. Ie luy fis dire que le meurtrier du precedent auoit bien femme & enfans,& qu'il ne laiſſa neantmoins d'en aſſaſſiner deux des noſtres, outre que l'on le cheriſſoit plus qu'aucun des ſauuages de ſon temps, & par cõſequent que ſes excuſes qu'il alleguoit ne pouuoient pas eſtre ſuffiſantes pour ſe deſcharger du ſoubçon que l'on auoit ſur luy : quoy que s'en ſoit pluſieurs diſcours ſe paſſerent entre eux & nous, & nous reſolumes d'arreſter cettuy cy, attendant qu'il nous dõnaſt trois ieunes garçons des principaux d'entr'eux, l'vn des montagnes, le ſecond des trois riuieres, & le troiſieſme le fils du ſoubçonné, iuſqu'à ce qu'ils nous liuraſſent le meurtrier qui auoit fait le coup : ils nous demanderent terme de trois iours, tant pour deliberer ſur ceſte affaire, que pour eſſayer de pouuoir deſcouurir le meurtrier, ce que nous leurs accordaſmes.

Ils s'en retournerent en leurs Cabannes, & alors nous auions à nous tenir ſur nos gardes, tant au fort qu'à l'habitation, donnant aduis aux peres Ieſuiſtes & au Cap de Tourmente que chacun euſt à ſe bien garder,& ne permettre qu'aucun ſauuage les accoſtaſt

ſans

ſans eſtre les plus forts : toutes choſes eſtant bien diſpoſées noſtre Sauuage que nous auions retenu attendant ſon fils en ſa place & les autres.

Le troiſieſme iour ils ne faillirent à venir, amenant quant & eux les trois ieunes garçõs de l'aage de douze à dix huict ans nous diſant qu'ils auoiẽt fait grande recherche & perquiſition pour ſçauoir ceux qui auoient tué nos hommes, & qu'ils ne l'auoient peu ſçauoir, qu'ils feroient en ſorte qu'en peu de temps ils nous en donneroient aduis, & qu'ils eſtoient tres deſplaiſans du malheur qui nous eſtoit arriué, que pour eux ils eſtoient tous innocens, & que comme tels, ne ſe ſentoient coulpables. Ils amenerent ces trois ieunes garçons, le fils de noſtre priſonnier, & vn de Tadouſſac, & l'autre de Mahiganaticq qui demeuroient proche de noſtre habitation, & deſchargerent ceux des trois Riuieres, diſant que ce ne pouuoit auoir eſté aucun d'iceux qui euſt fait ce meurtre, d'autant qu'ils n'eſtoient que deux cabannes, que la nuict que nos gens furent tuez ils eſtoient tous à leurs maiſons, au reſte ils nous prierent que nous veſcuſſions en paix, attendant que les meurtriers fuſſent deſcouuerts, eſtant plus que raiſonnable qu'ils mouruſſent, & que nous euſſions à bien cõſeruer ces Sauuages qu'ils nous laiſſoient, le pere que nous tenions priſonnier dit à ſon fils, prens garde à viure en paix auec les François, aſſeure toy qu'en peu de temps ie te deliureray & ſçauray celuy qui a fait ce coup, & le plus grand deſplaiſir que i'ay eu c'eſt que les François ont eu ſoubçon ſur moy, & les autres Sauuages aſſeure-

Leurs excuſes.

rent aussi les deux autres, & qu'en peu de iours l'on sçauroit ceux qui auoient fait ce meschant acte.

Ce que l'autheur dist à ses Capitaines.

Nous dismes à tous ces Capitaines que le peu d'asseurance qu'il y auoit pour nos hommes d'aller seuls dans les bois & y dormir, ayant parmy eux de si meschans traistres qu'à l'aduenir iusqu'à ce qu'on eust descouuert les meurtriers & fait iustice d'eux, i'enchargerois à tous nos hommes de n'aller plus sans armes & que s'il y auoit aucun d'eux qui les approchast sans leur consentement qu'ils les tireroyent comme ennemis, & qu'ils eussent à se donner de garde, & aduertir tous leurs compagnons, d'autant qu'ils ne cognoissoient les meschans qui estoient parmy eux, nous auions à nous donner de garde, mais qu'eux n'auoient nul subiect d'entrer en deffiance de nous. Ils nous dirent que nous auions raison de ne faillir à tuer s'il s'en rencontroit aucun qui ne voulussent se retirer quād on leur diroit, que pour le moins l'on cognoistroit quels ils seroient, & que pour les ieunes garçons qu'ils nous laissoiēt, on leur fist bon traittement, que cependant de leur part ils feroyent toute diligence de descouurir les assassinateurs, & ainsi se separerent chacun de leurs costez pour aller au lieu où pendant l'hyuer ils pourroient treuuer de la chasse pour subuenir à leurs necessitez.

Ils se separent & se retirent chacun chez soy.

Sur la fin de Ianuier quelques trente Sauuages tant hommes que femmes & enfans pressez de la faim, pour y auoir fort peu de neiges pour prendre de l'Eslan & autres animaux, se resolurent de se retirer vers nous pour en leurs extremes necessitez estre secourus de quelques viures, qu'à ce deffaut ils estoient

morts: ie leur fis encore cognoistre combien le meurtre en la mort de nos hommes estoit detestable, & la punition que iustement deuoit meriter celuy qui auoit assassiné nos hommes, & que pour ce meschant ils pouuoient tous pâtir & mourir de faim sans le secours de nostre habitation, la bonté des François, dont ils ne receuoient que toutes sortes de bien-faits. Cette trouppe affamée voulant tesmoigner le ressentiment qu'ils auoient en la mort de nos gens, & comme ne trempant aucunement en cette perfidie, desirant se ioindre auec nous d'vne amitié plus estroitte que iamais ils n'auoient faict, & oster toute sorte de deffiance que pouuions auoir d'eux, ils se resolurent de nous donner trois filles de l'aage de vnze à douze & quinze ans, pour en disposer ainsi qu'auiserions bon estre, & les faire instruire & tenir comme ceux de nostre nation, & les marier si bon nous sembloit.

Sauuages affamez se retirent vers les François.

L'autheur leur fait cognoistre la qualité du meurtre.

Le deuxiesme de Ianuier mil six cens vingt huict estant passez la riuiere, qui charioit vn nombre de glaces, tant pour auoir dequoy assouuir la faim qui les pressoit, comme pour faire present de ces filles, demanderent à s'assembler & tenir conseil auec nous, où ils nous firent entendre tout ce que dessus, ayant amené les trois filles auec eux.

Apres nous auoir fait vn long discours de l'estroite amitié qu'ils vouloiẽt auoir auec nous, & s'y joindre & habiter & deserter des terres proches du fort, recognoissant qu'ils seroiẽt mieux qu'en lieu qu'ils eussent peu esperer: & pour asseurance de tout ce qu'ils disoient, ils ne pouuoient faire offre de chose qu'ils

Font offres de leurs filles.

eussent plus chere que ces trois ieunes filles qu'ils nous prioient de prendre, lesquelles estoient tres-contentes de demeurer auec nous.

Apres que i'eus ouy tous leurs discours ie iugeay que pour plus grande seureté de ceux qui demeuroient audit païs, que pour plus estroitte amitié qu'il n'estoit point hors de propos d'accepter cet offre, & de prendre ces filles, ce que iamais ils n'auoient offert, quelque present qu'on leur eust voulu donner pour auoir vne fille, & que mesme le Chirurgien quelque temps auparauant desirant en auoir vne ieune pour la faire instruire & se marier auec elle, ne peust auec tous les Sauuages auoir le credit d'en auoir vne, quelques offres qu'il fist, bien que tout ce qu'il faisoit n'estoit que pour la gloire de Dieu, & le zele qu'il auoit audit pays de retirer vne ame des enfers: à la verité ie m'estonnois fort des offres qu'ils nous faisoient, ce que iamais, comme i'ay dit cy-dessus, l'on n'auoit peu obtenir.

Iamais les Sauuages n'auoient voulu donner leurs filles.

Sur ce iugeant qu'il n'estoit nullement à propos de laisser aller les offres, & qu'ils nous pressoient, ie demanday audit du Pont son aduis, comme principal commis, & d'autant que les viures qui estoient pour traitter, comme pois, febues & bled d'Inde, dont il y en auoit suffisamment & en quantité, desquelles choses l'on les nourriroit, car de ceux qui estoient pour les hyuernans il n'y en auoit que fort peu, & ne pouuoit on leur en donner sans oster la pitance. Ledit du Pont dit que pour luy il ne se mesloit de ces choses, bien qu'il recognoissoit cette

L'autheur prend l'aduis de du Pont sur ces offres.

On permet leur donner dequoy se nourrir.

affaire estre tres-bonne, mais que pour les vouloir prendre & nourrir, qu'il ne le desiroit, que s'ils le vouloient, qu'ils attendissent le retour des vaisseaux: mais cõme en vn si long temps qu'il y auoit iusques à leur arriuée, & que la fantaisie se peut changer, principalement entre lesdits Sauuages, ie creus que nous perdrions ce que peut estre nous aurions mespriſé, cela aussi donneroit encore subiect ausdits Sauuages de nous vouloir plus de mal, n'en vouloir pas seulement aux meurtriers, mais encore à ceux qui n'en sont coulpables: & de plus que l'on dist aux Sauuages, qu'il n'y auoit que des pois, & que peut-estre ils ne pourroient s'accommoder pour le present. A cela elles dirent qu'elles seroient tres-contentes & qu'on les prist, quoy que les Commis ne les vouluſſent receuoir.

Raisons de l'Autheur. Les filles receuës en l'habitatiõ.

Ie me resolus de les prendre toutes trois, les accommodant des choses necessaires, les retenant en nostre habitation. Ainsi les Sauuages furent tres-aises, & moy aussi, tant pour le bien du pays comme pour l'esperance que ie voyois que c'estoient trois ames gaignées à Dieu, que tout ce qu'il y auoit à faire en cela estoit d'auoir le soing & prendre garde que quelques Sauuages ne les enleuassent, comme quelques vns auoient commencé, ausquelles choses ie remediay au mieux qu'il me fut possible.

Toutesfois cet offre fut à la charge qu'ils ne pourroient pretendre aucun subiect d'empescher que ne fissions recherche & iustice du meurtrier s'il estoit descouuert, ains au contraire ils nous dirent que s'ils le sçauoient qu'ils l'accuseroient, comme vn perfide

& desloyal, & asseurément qu'en peu de iours cela seroit descouuert, en ayant entendu quelque chose de celuy que nous soubçonnons.

Sauuage malade demande le bapteſme.

Vn Sauuage appellé Martin des François, qui auoit donné vne de ses trois filles tomba malade, & se voyant à l'extremité demanda le Bapteſme, ce qu'entendant le Pere Ioseph Coron, il s'achemine à sa cabanne, il fait entendre le sujet & la consequence de ce qu'il demandoit, & qu'en telle chose il n'y auoit pas à rire. Car ce n'estoit assez d'estre baptisé mais falloit qu'il promit que si Dieu luy rendoit sa santé, de ne retourner plus à faire la vie sauuage & brutalle qu'il auoit menée par le passé, ains viure en bon Chrestien & se faire instruire ce qu'il promit. Ce que voyant ledit Pere Ioseph, faisant œuure de charité & d hospitalité il le fait porter en sa maison, le traitte, l'accommode de tout ce qu'il peut & croit estre necessaire à sa santé, recognoissant (selon son iugement) qu'il ne deuoit point reschapper qu'il ne mouruſt en vn iour ou deux au plus tard, il le baptisa le 6. Auril, ce qu'ayant esté fait, il semble se treuuer au bout de 4. ou 5. iours mieux qu'il n'auoit fait: & entendant que quelques sauuages estoient venus en ces cabannes, dont il y en auoit vn qui se disoit de leurs Pilottouas, soit que ledit Martin creuſt auoir plustost du soulagement de son mal, par le moyen de ce nouueau medecin ou autrement: il desire s'en retourner en sa cabanne où il s'y fait porter: il demãde à estre pensé, & medeciné par son medecin, pour recouurir entierement sa santé.

Le pere Ioseph le fait apporter en la maison.

Le baptise.

Le Pilotoua se met en deuoir d'vser enuers le malade de ses remedes accoustumés, & chanterent tant aux aureilles du malade auec vn tel bruit & tintamarre, que tout cela estoit plus capable d'auancer ses iours que le guerir, car comment pouuoit il receuoir allegement en ce tintamarre, que le plus sain en eust eû la teste rompuë, il vsa de tous ses plus subtils medicaments qu'il peust, lesquels ne luy seruirent de rien, & cependant ledit Martin ne se resouuenãt plus du sainct Bapteſme & de ce qu'il auoit promis, retourne en la creance de ses superstitions passées, il y eut de nos gens qui luy firent quelques remonstrances sur le peu d'esprit qu'il auoit, & le mal qu'il faisoit de la perdition de son ame, qui pâtiroit plus aux enfers pour auoir abusé de ce sainct Sacrement que s'il n'eust esté baptisé, il n'en fait nul estat, disant, qu'il n'adiouſtoit point de foy en tout ce qu'on luy auoit fait, sans faire dauantage de replique, ainsi demeura en son mal, qui alla en augmentant iusques à la mort, sans qu'il peust treuuer de remede pour l'empescher, & mourut le dix-huictiesme dudit mois : les iugemens de cette mort furent diuers, d'autant que beaucoup croyoient, que peut-estre premier que de rendre le dernier souspir de la vie il auroit eu vn repentir, & Dieu luy auroit pardonné : C'est pour reuenir à ce que nous enseigne nostre Seigneur, *Ne iugez point, de peur que ne soyez iugez.* Neantmoins il y auoit bien dequoy craindre en la vie qu'il a menée iusques à la fin, que cette ame ne soit perduë.

*Sa mort, iugements diuers sur icelle.*

De puis 22. ans qu'on eſt allé pour habiter & defricher à Québec, ſuiuant l'intention de ſa Maieſté, les ſocietés n'auoient fait deſerter vn arpent & demy de terre : par ainſi oſtoient toute eſperance pendant leur temps, de voir le bœuf ſous le ioug pour labourer, iuſqu'à ce qu'vn habitant du païs recherchaſt les moyens de releuer de peine les hommes qui trauailloient ordinairement à bras, pour labourer la terre, laquelle fut entamée auec le Soc & les bœufs, le 27. d'Auril 1628. qui montre le chemin à tous ceux qui auront la volonté & le courage d'aller habiter, que la meſme facilité ſe peut eſperer en ces lieux comme en noſtre France, ſi l'on en veut prendre la peine & le ſoing.

Sur la fin dudit mois, il y euſt quelques Sauuages qui nous apporterent nouuelle de la mort de Mahigan Athic, par meſme moyen nous voulurent perſuader qu'à cent cinquante lieuës amont le fleuue S. Laurent, eſtoient deſcendus certains Sauuages Algommequins qui auoient maſſacré nos hommes, s'eſtans retirez ſecrettement ſans eſtre apperçeus, mais comme ces diſcours eſtoient eſloignez de la raiſon ſans apparence, nous n'y adiouſtaſmes foy, diſant que le Sauuage que nous tenions pour ſuſpect, eſtoit deuenu inſenſé courant par les bois comme deſeſperé, ne ſçachant ce qu'il eſtoit deuenu.

Le 10. de May vn canau arriua de Tadouſſac, où eſtoit la Fouriere capitaine des Sauuages dudit lieu, auec celuy que nous ſoubçonnions auoir faict le meurtre, lequel n'eſtoit en tel eſtat qu'on nous l'auoit repreſenté, qui venoit pour ſe iuſtifier, ſur l'aſ-

ſeurance

ſeurance que luy auoit donné ledit la Fouriere, moyennant quelque preſent qu'il auoit receu, de retirer ſon fils d'entre nos mains.

Eſtãt en terre il enuoya ſçauoir ſi i'aurois agreable qu'il nous vint voir, ie le fais venir auec le meurtrier ſoupçonné, où ledit la Fouriere fit quelque diſcours ſur l'affection que de tous temps il nous auoit portée, que iamais il ne receut tel deſplaiſir que quand on luy dit de la façon que nos hommes auoient eſté tuez, croyãt que c'eſtoiẽt des Yrocois & non d'autres, mais que depuis peu il auoit ſçeu par vn ieune homme de nation Yrocoiſe & eleué parmy eux, & les Algommequins d'où il venoit meſcontãt pour l'auoir mal traité qu'il auoit rapporté que trois d'icelle nation eſtoient venus de plus de cent cinquãte lieuës tuer de nos gens, choſe tres certaine, auec autre diſcours ſans raiſon: Et que les preſtres qui prioiẽt Dieu auec ceremonie qu'ils faiſoient, eſtoit le ſujet que beaucoup de leurs compagnons mouroient, ce qui n'auoit eſté auparauant, auec autres paroles perduës, diſcours de quelques reformez qui leurs auoient mis cela en la fantaiſie, comme de beaucoup d'autres choſes de noſtre croyance.

Ie luy fis reſponſe de poinct en poinct à toutes ſes raiſons foibles & debiles, que pour l'amitié & affection, il ne pouuoit aller au contraire qu'on ne luy en euſt teſmoigné d'année à autre, & ſauué la vie à plus de cent de ſes compagnons, qui fuſſent morts de faim, ſans ce ſecours qu'ils auoient receus de nous en ſes extrémes neceſſités, au contraire nous n'auions pas ſujet de nous louer d'eux, comme ils auoient de nous, ayãt par cy-deuant tué de nos hommes, qu'on auoit par-

donné au meurtrier, outre plusieurs autres desplaisirs, pensant que le temps le rendroit plus sage, mais que ie n'estois plus resolu de temporiser ny souffrir qu'ils nous brauassent en tenant les bras croisez sans ressentiment, d'auoir encore depuis peu assassiné deux de nos hommes estás endormis, que le rapport qui auoit esté fait par ce ieune homme des Algommequins qui auoient tué les nostres, ausquels on n'auoit iamais meffait estoit chose controuuée, que quād il y auroit quelque verité, qu'ils eussent passé par plusieurs endrois sur leurs chemins où il y auoit des nostres, qu'ils euſſent peû tuer sans prendre la peine de passer parmy eux, & non courir la risque d'estre descouuerts pour aller en vn lieu du tout esloigné de chemin ny sentier, en lieu où ces hommes ne faisoient que reposer icelle nuict pour le matin s'en reuenir auec le bestial.

De plus que la nuict qu'ils furent massacrez, il y auoit des canaux proche d'eux qui faisoient la pesche de l'anguille, tant de suiects estoient suffisans de tuer les premiers, sans se mettre en toutes ces peines, & de passer encore vne riuiere pour venir à l'effect de ceste execution, auec d'autres raisons si apparentes qu'il n'y pouuoit respondre: De plus que tous les Capitaines Sauuages qui estoient icy conclurent que le meurtre auoit esté par vn des leurs, apres auoir visité les corps & les coups qu'ils auoient, promettant faire ce qu'ils pourroient pour descouurir les meurtriers, & nous les liurer ou en dōner aduis, estant raisonnable que ceux qui auoient fait le coup mouruſſent: que nous vouloir persuader par des raisons sans apparence, luy qui ne sçauoit comme la chose c'estoit passée n'y estant, qu'il

n'auoit nulle raiſon de vouloir pallier & couurir ce meurtre.

Luy remõſtrant que s'il ne ſçauoit autre choſe pour m'obtenir le droit qu'il pretẽdoit, qu'il auoit pris de la peine en vain, auſſi que nous eſtions fort contans de ce qu'il auoit amené auec luy le ſoubçonné qui auoit fait le meurtre, outre le legitime ſuiet que nous auions eu de demander ſon fils en oſtage. Nous auions des Sauuages qui durant l'hyuer nous auoient aſſeuré qu'il n'y en auoit point d'autre qui eut fait l'aſſaſſinat que luy : pour cet effect nous le voulions retenir priſonnier, iuſqu'à ce que les informations fuſſent bien auerées, que s'il meritoit la mort il deuoit mourir, ſinon il ſeroit libre & ne deuoit craindre s'il n'auoit fait le coup, ce pendant il ſeroit traitté comme ſon fils, lequel ie mis en liberté auec vn autre, reſeruãt le plus ieune des trois pour luy tenir compagnie : qui fut eſtonné ce fut le galand & ledit la Fouriere, à qui l'on fit gouſter les raiſons qu'il ne ſçauoit que de la bouche du meurtrier, qui fut contrainct de ſe taire, ne ſçachant autre choſe que ce que luy auoit dit ce ieune Sauuage Yrocois, qui accuſoit les Algommequins, où à propos entrerẽt deux d'icelle nation, auquel l'on dit ce que ledit la Fouriere auoit dit, qui deffendirent leur nation, & n'auoir iamais fait vne telle perfidie, ny meſme ſongé, que ce qu'il diſoit eſtoit ſi eſloigné de la raiſon, que tels diſcours donnoient pluſtoſt ſuiet de riſée que d'y adiouſter foy : qu'il ſçauoit tres-bien que nous n'auions ny n'aurions iamais la croyance de ce faulx bruit. De plus que le Sauuage qu'ils allegoient leur auoir apporté ſes nouuelles eſtoit vn enfant, au-

quel l'on ne pouuoit adiouſter foy, eſtant impoſteur, menteur, reſentant touſiours la nation d'où il eſtoit.

Tous ces diſcours finis, l'on arreſta priſonnier noſtre homme, r'enuoya-on ſon fils & le ieune Sauuage que nous auoit donné feu Mahigan Atic.

Ce iour partit quelques ieunes hommes pour aller à la guerre aux Yrocois, conduits par vn vieil homme peu experimété, qui fit croire qu'il ne feroit pas beaucoup d'expedition.

Ledit la Fouriere voyant que ſon voyage ne luy auoit de rien ſeruy, qu'à nous auoir mis l'oyſeau au piege, il s'en alla nous recommandant de traitter doucement le priſonnier, attendant ſçauoir plus grande verité. Quelques iours apres le depart dudit la Fouriere, le frere du Reconcilié qui fut tué aux Yrocois, auec noſtre homme tua à Tadouſſac l'impoſteur d'Yrocois qui auoit accuſé les Algommequins d'auoir fait ce meurtre, pour s'eſtre reſouuenu que ce ieune homme eſtoit de nation Yrocoiſe, qui auoit fait mourir ſon frere, allant pour traitter de paix & d'amitié, & ainſi ſe vengent ſes brutales gens, ſur ceux qui n'en ſont cauſes.

Nos ieunes guerriers reuinrent comme ils auoient eſté, ſans auoir fait mal à perſonne, c'eſt ce que l'on eſperoit de ceſte troupe volage, qui ne s'engagea pas ſi auant dans le pays des ennemis, qu'ils ne peuſſent bien faire leur retraitte, ſans apperceuoir ny eſtre apperceus de l'ennemy.

Le 14. dudit mois, arriua à Québec 7. canaux de Tadouſſac, où il y auoit vingt & vn Sauuages robuſtes & diſpos, qui s'en alloient à la guerre, pour eſſayer s'ils

feroient quelque choſe plus que les autres, ils ſe promettoient d'aller proche des villages des ennemis & y faire quelque effect, en vn mois qu'ils deuoient eſtre à ceſte guerre.

Le 18. dudit mois, reuint ledit la Fouriere, pour traitter quelques viures & du petun: lequel à ſon retour ne ſe mit pas beaucoup en peine pour le priſonnier, comme il auoit fait auparauant. Il nous dit qu'il n'auoit encore receu nouuelle d'aucuns vaiſſeaux qui fuſſent arriuez à la coſte, qui nous m'ettoit en peine, d'autant que tous nos viures eſtoient faillis, horſmis 4. à 5. poinçons de gallettes aſſez mauuaiſes, qui eſtoit peu, & des pois & febues à quoy nous eſtions reduits ſans autres commoditez, voilà la peine en laquelle on eſtoit tous les ans, ſans iuger les inconuenients qui en peuuent arriuer, ie l'ay aſſez repreſenté cy deſſus en pluſieurs endroits, des accidents qui en ſont arriuez à ce deffaut, de iour en iour nous attendions nouuelles, ne ſçachant que penſer attẽdu la diſette que l'on pouuoit auoir, en laquelle nous eſtions, & que nous deuions auoir des vaiſſeaux au plus tart à la fin de May pour nous ſecourir, imaginant que quelque changement d'affaire en ceſte ſocieté ſeroit arriué, ou contrarieté de mauuais temps.

Le 29. dudit mois de Iuin arriuerent quelque canaux dudit Tadouſſac, pour auoir des pois, où ils perdirent leur tẽps, n'en ayant pas pour nous en ſuffiſance, ſi les vaiſſeaux ne nous ſecouroient, voyant le retardement, le temps qui ſe paſſoit, ne pouuant auoir lieu d'aller à Gaſpey, 130. lieuës à val de Québec, pour recouurir quelques commodités des nauires qui pour-

roient estre à la coste, & treuuer passage pour partie des personnes qui estoient trop, pour le peu de commoditez qui nous restoient: Tout cecy nous fit deliberer de remedier à ce qui nous seroit le plus necessaire, pour n'auoir barque à Québec. Ledit de la Ralde les ayãt laissées à Tadoussac au lieu d'en enuoyer vne pour subuenir aux inconueniens qui pourroient arriuer. De plus que l'habitation estoit sans aucun matelot, ny homme qui peust sçauoir ce que c'estoit de les accommoder & conduire: de bray, voiles & cordages nous n'en auions point, & peu d'autres choses qui manquoient pour telles affaires, ainsi estions denuez de toutes commoditez, comme si l'on nous eut abandonnez, car la condition des viures que l'on nous auoit laissé auec le peu de toutes choses nous le fit cognoistre, c'est assez que la peleterie soit conseruée, l'vtilité demeure aux associez & à nous le mal: c'est comme sa Maiesté est seruie, aux desordres qui se commettoient en ces affaires, & l'ennemy qui faisoit profit de nostre desordre & nous succomber si l'on n'y prenoit garde: il ne manque point de François perfides, indignes du nom, qui vont treuuer l'Anglois ou Flamand, leur dire l'estat auquel l'on estoit: qui pouuoient s'emparer de ces lieux, n'estans accommodez des choses neceſſaires pour se deffendre & s'opposer à leurs violences.

Ce pendant il nous faut aduiser de quel bois l'on fera fleche, pour nous garantir des inconueniens qui pouuoient arriuer, nous treuuasmes à propos de mettre tous nos hommes à chercher du bray dans les bois, & sapinieres, suffisamment pour brayer vne barque

& chalouppe pour enuoyer à Tadouſſac, accommoder la plus commode, & l'amener à Québec, pour plus facillement & commodement mettre les perſonnes que nous voulions renuoyer à Gaſpey, pour treuuer paſſage aux vaiſſeaux qui eſtoient aux coſtes pour s'en retourner en France. La diligence d'vn chacun fut telle, qu'en moins de cinq à ſix iours nous en euſmes ſuffiſamment, delà fuſmes au Cap de Tourmente tuer vn bœuf pour en auoir le ſuif, pour meſler auec le bray, l'on fit faire auſſitoſt de l'eſtouppe de vieux cordage, ramaſſant toutes choſes au moins mal que l'on pouuoit pour nous accommoder, & au nombre de ceux qui deuoient retourner, l'on mettoit deux familles qui n'auoient poulce de terre pour ce pouuoir nourrir, eſtans entretenus des viures du magazin, car tout cela ne nous ſeruoit de rien, qu'à manger nos viures dix perſonne qu'ils eſtoiẽt en ces deux familles, horſmis les deux hõmes qui pourroiẽt eſtre employez, l'vn boulanger, & l'autre qui ſeruoit de matelot.

Or comme toutes choſes furent preſtes il ne failloit plus treuuer qu'vn homme qui fut entendu à calfeultrer la barque, & l'accommoder de ce qui luy eſtoit neceſſaire, nous nous adreſſaſmes à vn habitant du pays, qui ſe nourrit de ce qu'il a defriché au pays, appellé Couillart bon matelot, charpentier, & calfeultreur, qui ne pouuoit eſtre ſuiet qu'à la neceſsité, auquel nous mettions toute noſtre aſſeurance qu'il nous ſecoureroit de ſon trauail & induſtrie, d'autant que depuis quinze ans qu'il auoit eſté au ſeruice de la compagnie, il s'eſtoit touſiours monſtré courageux en toutes choſes qu'il faiſoit, qu'il auoit gaigné l'ami-

tié d'vn chacun, faisant ce que l'on pouuoit pour luy, & de moy ie ne m'y suis pas espargné en tout ce qu'il auoit à faire. En fin ie luy dis qu'il estoit necessaire, n'ayant personne en nostre habitation, qu'il allast à Tadoussac accommoder ceste barque, il chercha toutes les excuses qu'il peust pour s'en exempter, assez mal à propos & sans raison, qui me fit luy tenir quelques propos fascheux. Bref pour toute conclusion dit qu'il auoit peur des Sauuages qu'ils ne l'assommassent: pour le releuer de ceste apprehension, ie luy fis offre de luy donner vne chalouppe bien esquippée d'hommes & d'armes, & enuoyer mon beau-frere pour l'asseurer, tout cela ne seruit de rien, sinon que pour accommoder deux chalouppes qui estoiẽt en nostre habitation, qu'il le feroit volontiers, mais d'y aller il craignoit sa peau, & ne vouloit abandõner sa femme, pour la conseruer, ie luy dis vous l'auez tant de fois laissée seule auec sa mere par le passé, allez luy dis-ie alors, vous perdez toutes les conditions que l'on pouuoit esperer d'vn homme de bien, si ce n'estoit pour peu ie vous fairois mettre prisonnier, pour la desobeïssance que vous faite en vne necessité, vous deseruez le Roy en tout cecy, neãtmoins on aduisera à ce que l'on aura à faire. Le sieur du Pont & moy aduisasmes que se seruir d'vn homme par force l'on n'en auroit iamais bonne issuë, & falloit s'en passer, & qu'il nous calfeultrast deux chalouppes, n'en pouuant tirer autre seruice.

Le 9. de Iuillet deux de nos hommes vindrẽt à pied du Cap de Tourmente, apporter nouuelle de l'arriuée de six vaisseaux à Tadoussac selon le rapport d'vn sauuage, lequel ce mesme iour nous confirma son dire, qu'vn

qu'vn homme de Dieppe nommé le Capitaine Michel commandoit dedans, venant de la part du sieur de Caen: ce discours nous fit penser que se pouuoit estre celuy auec lequel ledit de Caen auoit part en son vaisseau, qui venoit ordinairemẽt à Gaspey faire pescherie de moluë, ces nouuelles aucunemẽt nous resiouirent: d'autre part considerant qu'il y auoit six vaisseaux, chose extraordinaire en ces voyages pour la traitte, que ce Capitaine Michel commandoit à ceste flotte, il n'y auoit pas d'apparence n'estant hõme propre à telle conduitte, qui nous fit croire qu'il y auoit plus ou moins en l'affaire, vn changement extraordinaire. De plus que le Sauuage estãt interrogé particulierement se treuuoit en plusieurs dire, entr'autre chose nous dit qu'ils auoient pris vn Basque qui traittoit à l'Isle Percée, traittant ses marchandises aux Sauuages dudit Tadoussac: desirant en auoir vne plus ample verité, nous resoluſmes de sçauoir d'vn ieune homme truchement de nation grecque, s'il pourroit se deguiser en Sauuage & aller en vn canau recognoistre quels vaisseaux se pouuoiẽt estre, en luy donnant deux Sauuages auec luy, ausquels auions de la creance & fidelité, qui nous promettoient seruir en ceste affaire en les gratifiant de quelque honnesteté, ledit Grec se resolut de s'embarquer, l'ayant accommodé de ce qu'il luy estoit neceſſaire il partit.

Ce pendant i'estois en meffiance, craignant ce que souuent i'auois apprehendé, & les aduis que plusieurs fois i'auois donné, sçauoir que se ne fussent ennemis, qui me fit mettre ordre tant à l'habitation qu'au fort, pour nous mettre en l'estat de receuoir l'ennemy si tel estoit.

Voilà qu'vne heure apres le partement dudit Grec il s'en reuient auec deux canaux qui se sauuoiẽt à nostre habitation, en l'vn desquels estoit Foucher qui estoit demeurant audit Cap de Tourmente, pour auoir esgard aux hommes qui y estoient habitez, lequel nous dit qu'il s'estoit sauué des mains des Anglois qui l'auoient pris prisonnier, & trois de ses hommes, vne femme & vne petite fille qu'ils auoient amené à bort d'vne barque qui estoit mouillée à l'ancre le trauers dudit Cap de Tourmente, ayant tué en partie ce qu'ils voulurent du bestial, & fait brusler le reste dans leurs estables, où ils l'enfermerent, comme aussi deux petites maisons où se retiroit ledit Foucher & ses hommes, apres auoir rauagé tout ce qu'ils peurent iusqu'à des beguins de la petite fille: Ceste tuerie de bestial faite, ils s'en retournerent promptement & se r'embarquerent, mais ce n'estoit pas sans crainte qu ils auoient qu'on ne les poursuiuast, ce que asseurement eust esté fait si nous eussions eû certains aduis de leur arriuée par les sauuages, qui le sçauoiẽt tous bien, comme perfides & traistres qu ils sont, celerent cette meschante nouuelle, au contraire ils faisoiẽt courrir le bruit que c'estoiẽt des nostres & de nos amis, que nous ne nous deuions mettre en peine. Ceste barque estoit arriuée vne heure ou deux deuant le iour, & mouillerent l'ancre comme dit est, & aussitost mirent quinze à seize soldats dans vne chaloupe, mettant pied à terre venant le long du bois, pensant surprendre nos gens couchés: mais comme ils arriuerent proche de l'habitation ils virent ledit Foucher, qui leurs demanda d'où ils estoient, qu'ils eus-

sent à s'arrester, vn des siens s'auançant à ceste troupe en laquelle d'abort ne paroissoit que François, qui l'année d'auparauant estoient venus auec ledit sieur de la Ralde, dire, nous sommes de vos amis, ne nous cognoissez vous pas, nous estions l'année passée icy, nous venons de la part de Monseigneur le Cardinal, & de Roquemont, allant à Québec leur porter des nouuelles, & en passant auions desir de vous voir. A ces douces paroles & honnestetés ils se saluerent les vns & les autres, pensant que tout ce qu'ils disoient estoit verité, mais ils furent bien estonnez qu'estans enuironnez quatre personnes qu'ils estoient, qu'ils furent saisis & pris comme i'ay dit cy dessus, car les traistres Sauuages leurs auoient rapporté l'estat en quoy nous estions.

Estant trop acertené de l'ennemy ie fais employer tout le monde à faire quelque retranchement au tour de l'habitatiõ, au fort des barricades sur les ramparts qui n'estoient paracheuez, n'y ayant rien fait depuis le partemẽt des vaisseaux, pour le peu d'ouuriers que nous auions, qui auoient esté assez empeschés tout l'Hyuer à faire du bois pour le chauffage, toutes ces choses se faisant en diligence, ie disposay les hõmes aux lieux que ie iugeay estre à propos, afin que chacun cogneut son quartier, & y accouruſt selon la necessité du temps.

Le lendemain 10. du mois sur les trois heures apres midy apperceusmes vne chalouppe, qui tesmoignoit auoir la manœuure qu'ils faisoient, qu'ils desiroient aller dans la riuiere sainct Charles pour faire descente ou mettre le feu dãs les maisons des Peres,

ou bien ils ne ſçauoient pas bien prendre la route pour venir droit à noſtre habitation, iugeant auſsi que ceſte chalouppe ne pouuoit faire grand eſchet, s'il n'en venoit d'autres, & que venir à l'eſtourdie de la façon il n'y auoit point d'apparence: car ils pouuoient ſe promettre d'y demeurer la plus grand part, qu'il falloit que quelque autre ſuiet les amenaſt, qui fit que neantmoins ie ne voulus negliger ce qui eſtoit à faire, enuoyãt quelques Arquebuſiers par dedãs les bois, recognoiſtre où ils mettroient pied à terre, là les attendre de pied ferme à leur deſcente pour les empeſcher & deffaire s'il y auoit moyen: comme ils approchoiẽt de la terre nos gens cogneurent les noſtres, qui eſtoient dedans auec vne femme & la petite fille qui les aſſeura, ſe monſtrant quelques vns leurs diſant qu'ils allaſſent deſcendre à l'habitation, ce qu'ils firent, recogneuſmes que s'eſtoiẽt des Baſques priſonniers des Anglois, qui l'auoient enuoyée pour rapporter nos gens, & vne lettre de la part du General, l'vn des Baſques que ie fis venir qui auoit la lettre, me dit, Monſieur le commandement forcé que nous auons du General Anglois qui eſt à la radde de Tadouſſac, nous a contrainct de venir en ce lieu vous donner ceſte lettre de ſa part, laquelle verrez s'il vous plaiſt, vous prie de nous pardonner & excuſer puiſque la contrainte nous y a obligé. Ie pris la lettre & fis entrer les Baſques qui eſtoient au nombre de ſix, auſquels ie fis faire bonne chere, attendant qu'on les euſt depeſché, il eſtoit aſſez tard, qui fit qu'ils ne s'en retournerent que le lendemain matin.

Ledit ſieur du Pont & moy & quelques autres des

principaux de nostre habitation, que ie fis assembler pour faire la lecture, pour aduiser à ce que nous respondrions, voicy la teneur cy dessous.

*MEßieurs ie vous aduiſe comme i'ay obtenu Commiſsion du Roy de la grande Bretagne, mon tres-honoré Seigneur & Maiſtre, de prendre poſſeſsion de ces païs, ſçauoir Canadas & l'Acadie, & pour cet effect nous ſommes partis dix huict nauires, dont chacun a pris ſa route ſelon l'ordre de ſa Maieſté, pour moy ie me ſuis deſia ſaiſy de la maiſon de Miſcou, & de toutes les pinaces & chalouppes de ceſte coſte, comme auſsi de celles d'icy de Tadouſſac où ie ſuis à preſent à l'ancre, vous ſerez auſsi aduertis comme entre les nauires que i'ay pris il y en a vn appartenãt à la Nouuelle Compagnie, qui vous venoit treuuer auec viures & rafraiſchiſſements, & quelque marchandiſe pour la traitte, dans lequel commandoit vn nommé Norot: le ſieur de la Tour eſtoit auſsi dedans, qui vous venoit treuuer, lequel i'ay abordé de mon nauire: ie m'eſtois preparé pour vous aller treuuer, mais i'ay treuué meilleur ſeulement d'enuoyer vne patache & deux chalouppes, pour deſtruire & ſe ſaiſir du beſtial qui eſt au Cap de Tourmente, car ie ſçay que quand vous ſerez incommodé de viures, i'obtiendray plus facillement ce que ie deſire, qui eſt d'auoir l'habitation: & pour empeſcher que nul nauire ne viẽne ie reſous de demeurer icy, iuſqu'à ce que la ſaiſon ſoit paſſée, afin que nul nauire ne vienne pour vous auictuailler: c'eſt pourquoy voyez ce que deſirez faire, ſi me deſirez rendre l'habitation ou non, car Dieu aydãt toſt au tard il faut que ie l'aye, ie deſirerois pour vous que ce fut pluſtoſt de courtoiſie que de force, à celle fin*

*d'eſuiter le ſang qui pourra eſtre reſpãdu des deux coſtez, & la rendant de courtoiſie vous vous pouuez aſſeurer de toute ſorte de contentement, tant pour vos perſonnes que pour vos biens, leſquels ſur la foy que ie pretend en Paradis ie conſerueray comme les miens propres, ſans qu'il vous en ſoit diminué la moindre partie du monde. Ces Baſques que ie vous enuoye ſont des hommes des nauires que i'ay pris, leſquels vous pourront dire comme les affaires de la France & l'Angleterre vont, & meſme comme toutes les affaires ſe paſſent en France touchant la compagnie nouuelle de ces pays; mandez-moy ce que deſirés faire, & ſi deſirés traitter auec moy pour cette affaire, enuoyés moy vn homme pour cet effect, lequel ie vous aſſeure de cherir comme moy-meſme auec toute ſorte de contentement, & d'octroyer toutes demandes rãiſonnables que deſirerés, vous reſoudant à me rendre l'habitation. Attendant voſtre reſponce & vous reſoudant ce faire ce que deſſus ie demeureray, Meßieurs, & plus bas voſtre affectionné ſeruiteur* DAVID QVER, *Du bord de la Vicaille ce 18. Iuillet 1628. Stille vieux, ce 8. de Iuillet ſtille nouueau. Et deſſeus la miſsiue eſtoit eſcrit, à Monſieur Monſieur de Champlain, commendant à Québec.*

La lecture faite nous concluaſmes ſur ſon diſcours que s'il auoit enuie de nous voir de plus prés il deuoit s'acheminer, & non menacer de ſi loing, qui nous fit reſoudre à luy faire cette reſponce telle qu'il s'enſuit.

*MOnſieur, nous ne doutons point des commiſsions qu'auez obtenuës du Roy de la grande Bretagne, les grands Princes font touſiours eſlection des braues & ge-*

*nereux courages, au nombre desquels il a esleu vostre personne pour s'acquiter de la charge en laquelle il vous a commise pour executer ses commandemens, nous faisant cette faueur que nous les particulariser, entre autre celle de la prise de Norot & du sieur de la Tour qui apportoit nos commoditez, la verité que plus il y a de viures en vne place de guerre, mieux elle se maintient contre les orages du temps, mais aussi ne laisse de se maintenir auec la mediocrité quand l'ordre y est maintenuë. C'est pourquoy ayant encore des grains, bleds d'Inde, pois, febues, sans ce que le pays fournist, dont les soldats de ce lieu se passent aussi bien que s'ils auoient les meilleures farines du monde, & sçachant tresbien que rendre vn fort & habitation en l'estat que nous sommes maintenant, nous ne serions pas dignes de paroistre hommes deuant nostre Roy, que nous ne fussions reprehensibles, & meriter vn chastiment rigoureux deuant Dieu & & les hommes, la mort combattant nous sera honorable, c'est pourquoy que ie sçay que vous estimerez plus nostre courage en attendant de pied ferme vostre personne auec vos forces, que si laschement nous abandonnions vne chose qui nous est si chere, sans premier voir l'essay de vos canons, approches, retranchemẽt & batterie, contre vne place que ie m'asseure que la voyant & recognoissant vous ne la iugerez de si facile accez comme l'on vous auroit peu donner à entendre, ny des personnes lasches de courage à la maintenir, qui ont esprouué en plusieurs lieux les hazards de la fortune, que si elle vous est fauorable vous aurez plus de sujet en nous vainquant, de nous departir les offres de vostre courtoisie, que si nous vous rendions possesseurs d'vne chose qui nous est si recommandée par toute sorte de deuoir que l'on sçauroit s'imaginer. Pour ce qui est de l'execution du Cap de Tour-*

*mente, bruſlement du beſtial, c'eſt vne petite chaumiere, auec quatre à cinq perſonnes qui eſtoient pour la garde d'iceluy, qui ont eſté pris ſans verd par le moyen des Sauuages, ce ſont beſtes mortes, qui ne diminuent en rien de ce qui eſt de noſtre vie, que ſi vous fuſſiez venu vn iour plus tard il n'y auoit rien à faire pour vous, que nous attendons d'heure à autre pour vous receuoir, & empeſcher ſi nous pouuons les pretentions qu'auez eu ſur ces lieux, hors deſquels ie demeureray Monſieur, & plus bas Voſtre affectionné ſeruiteur* CHAMPLAIN, *& deſſus, A Monſieur Monſieur le General* QVER, *des vaiſſeaux Anglois.*

La reſponce faite ie la dõnay aux Baſques, qui s'en retournerent & enuoyay vne chalouppe au Cap de Tourmente pour veoir le debris des Anglois, & s'il n'y auoit point quelque beſtial qui ſe ſeroit ſauué, il eſtoit reſté quelques ſix vaches que les Sauuages tuerent, & vne qui fut ſauuée qui s'eſtoit enfuye dans les bois, qui fut ramenée.

Les Baſques arriuans à Tadouſſac donnerent ma lettre au general Quer que nous attendions de iour en iour. Apres ſ'eſtre informé des Baſques il fit aſſembler tous ceux de ſes vaiſſeaux, & notamment les Chefs auſquels il leut la lettre, ce qu'ayant fait ils delibererẽt ne perdre temps voyant ny auoir rien à faire, croyans que nous fuſſions mieux pourueus de viures & munitions de guerre que nous n'eſtions, châque homme eſtans reduit à ſept onces de pois par iour, ny ayant pour lors que 50. liures de poudre à canon,

peu

peu de mèche & de toutes autres commoditez, que s'ils euſſent ſuiuy leur pointe malaiſément pouuions nous reſiſter, attendu la miſere en laquelle nous eſtions, car en ces occaſions bonne mine n'eſt pas defenduë : Cependant nous faiſions bon guet, tenant touſiours mes compagnons en deuoir. Ledit Quer n'attendoit plus nos vaiſſeaux, croyant qu'ils fuſſent perisou pris des ennemis, ſe delibera de bruſler toutes nos barques qui eſtoient à Tadouſſac, ce qu'ils firent, horſmis la plus grande qu'ils emmenerent, leuent les ancres, & mettent ſous voiles pour aller chercher des vaiſſeaux le long des coſtes pour payer les frais de leur embarquement.

Rareté de munitions.

Ennemis bruſlét nos barques.

Quelques iours apres arriua vne chalouppe où il y auoit dix Matelots, & vn ieune homme appellé Deſdames pour leur commander, qui venoit nous apporter nouuelle de l'arriuée du ſieur de Roquemõt à Gaſpey, qui eſtoit general des vaiſſeaux François, & nous apportoit toutes commoditez neceſſaires, & quantité d'ouuriers & familles qui venoient pour habiter & defricher les terres, y baſtir & faire les logemens neceſſaires, luy demandant s'il n'auoit point de lettres dudit ſieur de Roquemont, il me dit que non, & qu'il eſtoit party ſi à la haſte qu'il n'auoit pas eu le loiſir de mettre la main à la plume. Ie m'eſtonnay de ce qu'en vn tẽps ſoupçonneux il ne m'eſcriuoit comme les affaires s'eſtoient paſſées en France touchant la Nouuelle ſocieté, qui auoit depoſé ledit ſieur de Caen de ſes pretenſions, ſur ce qu'il ne s'eſtoit pas acquitté de ce qu'il auoit promis à ſa Majeſté, ſeulement le Reuerend Pere l'Allemand m'eſcriuoit vn

Arriuée d'vne chaloüppe.

Et du ſieur de Roquemont.

La nouuelle ſocieté depoſe le ſieur de Caën.

Le Pere l'Allemand escrit à L'Autheur.

mot de lettre par lequel il me faisoit entendre qu'ils nous verroient en bref s'ils n'estoient empeschez par de plus grandes forces des Anglois que les leurs. Depuis i'eus cognoissance d'vne cõmission que m'enuoyoit sa Majesté, de la teneur qui suit.

Commissiõ du Roy au sieur de Champlain

*LOVYS PAR LA GRACE DE DIEV ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, A nostre cher & bien amé le sieur de Champlain, commendant en la Nouuelle France, en l'absence de nostre tres-cher & bien-ame cousin le Cardinal de Richelieu, grand Maistre, Chef, Sur-intendant general de la nauigation & commerce de France, Salut. Comme nous estimons estre obligez de veiller à la conseruation de nos subiets, & que par nostre soin rien ne deperisse de ce qui leur peut appartenir, particulierement en leur absence, & que nous voulons estre bien & deuëment informez de l'estat veritable du pays de la Nouuelle France sur l'establissement que nous auons faict depuis quelque temps d'vne nouuelle Compagnie pour le commerce de ces lieux, A CES CAVSES, A plain confiant de vostre soin & fidelité nous vous auons commis & deputé, Commettons & deputons par ces presentes, signées de nostre main: Pour incontinent apres l'arriuée du premier vaisseau de ladite Nouuelle Compagnie faire inuentaire en la presence des Commis de Guillaume de Caen, cy-deuant adiudicataire de la traitte dudit pays de toutes les pelleteries si aucune y a, à luy appartenantes & à ses associez esdits lieux: Ensemble de toutes les munitions de guerre, marchandises, victuailles, meubles, vstancilles, barques, canaux, agrez, & apparaux auec tous les bestiaux & toutes autres choses generallement quelconque estant esdits lieux appartenantes audits de Caen & ses associez, desquelles choses prisée & estimation sera faite en vostre presence par gens à ce cognoissans, que nommerez d'office, au cas que les commis dudit de Caen sur ce interpellez n'en conuiennent dresser procez verbal & arpentage de toutes les terres labourables & iardinages estant en valeur esdits lieux, depuis quel temps elles ont esté defrichées, combien de familles ledit Caen a faict passer en ladite Nouuelle France conformément aux articles que nous luy auons cy-deuant accordez, & faire description & figure du fort de Québec & de toutes*

*les habitations & bastimens, tant pretendus par ledit de Caen, que autres, desquels prisée & estimation sera faicte par gens à ce cognoissans, & en presence, comme dit est, & de tout ce que dessus dresser procez verbal, pour iceluy veu & rapporté en nostre Conseil estre pourueu sur les pretensions dudit de Caen & ses associez ainsi qu'il appartiendra par raison. De ce faire vous donnons pouuoir, authorité, commission & mandement special, & de passer outre nonobstant oppositions ou appellations quelconques faites ou à faire, recusations, prise à partie pour lesquelles ne voulons estre differé.* CAR TEL EST NOSTRE PLAISIR. *Donné à Partenay le 27. iour d'Auril 1628. & de nostre Regne le 18. signé* LOVYS, *& plus bas par le Roy, Potier, auec le grand sceau.*

Apres que Desdame m'eut dit ce qu'il sçauoit il me donna à entendre qu'il auoit veu cinq ou six vaisseaux Anglois & nostre barque, estant contraint pour n'estre apperceue d'eschoüer aussi-tost, ils firent passer leur chalouppe par dessus vne chaussée de caillous, les ennemis estans passez ils remirent leur batteau à l'eau pour parfaire leur voyage, ayant eu charge dudit sieur de Roquemont qu'estant à l'Isle Sainct Barnabé d'enuoyer vn canau à Québec pour sçauoir l'estat auquel nous estions, s'il estoit vray que les Anglois nous eussent tous pris & tuez, comme les Sauuages leurs auoiẽt donné à entendre, & luy deuoit demeurer à ladite Isle, distante de Tadoussac de 18. lieuës, attendant le canau: Que ledit sieur de Roquemont venant à la veuë de l'Isle il feroit de certains feux dans ses vaisseaux qui seroient faits semblablement sur terre pour signal qu'ils ne seroient point ennemis: que l'on auoit aussi deschargé nombre de farines à Gaspey pour estre plus legers & moins embarrassez à combattre les Anglois, qu'ils iroient chercher iusques à Tadoussac:

Rapport que luy fit Desdame.

Ordre pour s'entrecognoistre.

que le lendemain ils entendirent plusieurs coups de canon, qui leur fit croire que les vaisseaux Anglois auoient fait rencontre des nostres. Ie luy dis qu'ayant entendu ces coups, ils deuoient retourner pour sçauoir à qui demeureroit la victoire pour en estre certain; il dit qu'il n'auoit aucun ordre de ce faire: cependant ces vnze hommes estoient autant de bouches augmentées pour manger nos pois, desquels nous nous fussions bien passez, mais il n'y auoit remede, ie leur fis la mesme part qu'à ceux de l'habitation.

Combat des Anglois auec les nostres.

*DEFAVTS OBSERVEZ PAR L'Autheur au voyage du sieur de Roquemont. Sa preuoyance. Sa resolution contre tout euenement. Le Sauuage Erouachy arriue à Québec. Le recit qu'il nous fit de la punition Diuine sur le meurtrier. Erouachy conseille de faire la guerre aux Yrocois.*

## CHAPITRE VI.

Defauts obseruez en ce voyage.

VOicy quelques defauts qui se commirent en ce voyage, d'autant que ledit sieur de Roquemont deuoit considerer, que l'embarquement n'estoit faict à autre dessein que pour aller secourir le fort & habitation qui manquoient de toutes commoditez, tant pour l'entretien de la vie, comme de munitions pour la deffense, qu'en allant chercher l'ennemy pour le combattre (arriuant faute de luy) il ne se perdoit pas seul, mais il laissoit tout le pays en ruyne, & prés de cent hõmes, femmes & enfans mourir de faim, qui seroient cõtraints d'ab an-

donner le fort & l'habitation au premier ennemy, faute d'estre secourus, comme l'experience l'a fait voir.

Ledit de Roquemont estant à Gaspey, ayans appris que l'Anglois auoit monté la riuiere, plus fort que luy en vaisseaux & munitiõs, les deuoit éuiter le plus qu'il pourroit & pour ceste occasion assembler son Cõseil, afin de sçauoir des plus experimẽtez s'il y auoit en ces costes quelque port où l'on peust se mettre en seureté, & le faire; où l'ennemy ne le peust endõmager: car biẽ que le Capitaine I. Michel qui estoit auec l'Anglois cogneut quelques ports autour de Gaspey & isle de Bonnauenture, il n'eut peu nuire aux nostres, qui sçauoient assez de retraites en ces costes, plus que ledit Michel, mais le trop de courage fit hasarder le cõbat. Second defaut.

Or les vaisseaux dudit de Roquemont estant en bon port tres seur, l'on deuoit enuoyer vne chalouppe bien equippée, pour decouurir & voir la contenance de l'ennemy, & quelle execution il pouuoit auoir fait à Québec, & attendre que les vaisseaux des ennemis fussent partis pour s'en retourner, aussi tost aller donner aduis aux nostres: lesquels asseurez que l'Anglois seroit passé, eussent sorty du port, pour mettre à la voile, monter la riuiere, & donner secours au fort & habitation, ce qui eust esté facile. Troisiesme defaut.

Ou bien puisque ledit sieur de Roquemont estoit deliberé d'aller attaquer l'ennemy, prẽdre le petit Flibot de quelques 80. à 100. tonneaux, auantageux de voiles, le charger de farines, poudres, huilles, & vinaigre, y mettant les Religieux, femmes, & enfans, & à la faueur du combat, il pouuoit se sauuer, monter la riuiere & nous dõner secours. De dire que dira-on Quatriesme defaut.

si ie ne voy l'ennemy? ie dis qu'en pareilles ou semblables affaires c'est estre prudēt, qu'il vaut mieux faire vne honorable retraitte qu'attendre vne mauuaise issuë. Le merite d'vn bon Capitaine n'est pas seulemēt au courage, mais il doit estre accōpagné de prudēce, qui est ce qui les fait estimer, cōme estāt suiuy de ruses, stratagesmes, & d'inuentiōs: plusieurs auec peu ont beaucoup fait, & se sont rēdus glorieux & redoutables.

Le courage doit estre accompagné de prudence.

Cependant que nous attendions des nouuelles de ce combat auec grāde impatience, nous mangions nos pois par compte, ce qui diminuoit beaucoup de nos forces, la plus part de nos hommes deuenant foibles & debiles, & nous voyant denués de toutes choses, iusques au sel qui nous manquoit, ie me deliberay de faire des mortiers de bois où l'on piloit des pois qui se reduisoient en farines, lesquels nous profitoiēt mieux qu'auparauant, mais à cause de ce trauail on estoit long temps en cet estat, ie pensay que faire vn moulin à bras ce seroit chose encore plus aisée & profitable, mais comme nous n'auions pas de meulle, qui estoit le principal instrument, ie m'informay à nostre serrurier s'il pourroit treuuer de la pierre propre à en faire vne, il me donna de l'esperance, & pour ce subiect alla chercher de la pierre, & en ayant treuué il les taille, vn Menuisier entreprend de les monter. De sorte que cette necessité nous fit treuuer ce qu'en vingt ans l'on auoit creu estre comme impossible. Ce moulin s'acheue auec diligence, ou chacun portoit sa semenée de pois que l'on mouloit & en receuoit on de bonne farine, qui augmentoit nostre boüillie, & nous fit vn tres-grand bien, qui nous remit vn peu

Preuoyance de l'Autheur.

Faict faire vn moulin à bras.

mieux que nous n'eſtions auparauant.

La peſche de l'anguille vint qui nous ayda beaucoup, mais les Sauuages habiles à ceſte peſche ne nous en donnerent que fort peu, les nous vendãt bien cheres, chacun donnans leurs habits & commoditez pour le poiſſon, il en fut traitté quelque 1200. du magaſin pour des Caſtors neufs, n'en voulant point d'autres, dix anguilles pour Caſtor, leſquelles furent departies à vn chacun, mais c'eſtoit peu de choſe.

Il traitte des Anguilles pour des Caſtors.

Nous eſperions que le Champ de Heber & ſon gendre, nous pourroient ſoulager de quelque grains à la cueillette : dequoy ils nous donnoient bonne eſperance, mais quand ce vint à les recueillir il ſe trouua qu'ils ne nous pouuoient aſſiſter que d'vne petite eſculée d'orge, pois & bleds d'Inde par ſepmaine, peſant enuiron 9. onces & demie, qui eſtoit fort peu de choſe à tant de perſonnes, ainſi nous fallut paſſer la miſere du temps. Les Peres Ieſuites auoient vn moulin à bras où les meſnages alloiẽt moudre leurs grains le plus ſouuent. Heber ne faiſoit rien que nous ne recogneuſſions la quantité qu'il en mouloit, afin de ne donner ſujet de plainte qu'il euſt faict meilleure chere que nous, ce que ie ne faiſois pas ſemblant de veoir, bien que ie patiſſois aſſez, mais c'eſt la couſtume qu'en telles neceſſitez chacun taſche de faire magaſin à part, ſans en rien dire : ie m'eſtois fié à eux de faire la leuée de leurs bleds, ce qu'autre que moy n'euſt pas permis en telles neceſſitez, car en leur donnant leur part comme aux autres on en eſtoit quitte, & le ſurplus leur eſtoit payé, c'eſt dequoy il auoit peur.

Il eſt vray que ledit ſieur de Caen auoit enuoyé des

Meules que l'Autheur auoit enuoyez à Tadouſſac.

meules à Tadouſſac, mais par la negligence de ceux qu'il enuoyoit au pays peu affectionnez, aymerent mieux les laiſſer en ce lieu que les porter à Québec, ſçachant bien qu'on ne les pouuoit enleuer que par leur moyẽ, c'eſtoit à ce que l'on dit, qu'il y en auoit en la Nouuelle France, mais il euſt autant vallu qu'elles euſſent eſté à Dieppe qu'audit Tadouſſac, où depuis les Anglois les ont rompuës en pluſieurs pieces.

Fait faire vn moulin à eau.

Voyant le ſoulagement que nous receuions de ce moulin à bras, ie me deliberay d'en faire faire vn à eau, & pendant l'hyuer employer quelques Charpentiers à appreſter le bois qui ſeroit neceſſaire pour cet effect, comme pour le logemẽt à le mettre à couuert, & au Printemps faire tailler les meules, & ainſi accommoder vn chacun de ceux qui auroient des grains à faire moudre, & ne retõber plus aux peines où l'on auoit eſté par le paſſé, qu'à ce deffaut ceux qui auroiẽt volonté de defricher qu'ils le fiſſent pendãt que commodément ils feroient moudre leurs grains.

Trauail des hommes durant l'hyuer.

Tout l'hyuer nos hommes furent aſſez fatiguez à couper du bois, & le trainer ſur la neige de plus de 2000. pas pour le chaufage, c'eſtoit vn mal neceſſaire pour vn plus grand bien: quelques Sauuages nous ayderent de quelques Elans, bien que peu pour tant de perſonnes, & celuy qui nous aſſiſta ſ'appelloit Chomina qui veut dire le raiſin, tres-bon Sauuage & ſecourable. I'enuoyay quelques-vns de nos gens à la chaſſe eſſayer ſ'ils pourroient imiter les Sauuages en la priſe de quelques beſtes, mais ils ne furent ſi honneſtes que ces peuples, car ayant pris vn Elan tres-puiſſant ils s'amuſerent à le deuorer comme loups

Sauuage qui les aſſiſte.

rauiſſans

rauiſſants, ſans nous en faire part, que d'enuiron 20. liures, ce qui me fit à leur retour vſer de reproches de leur gloutonnerie, ſur ce que ie n'auois pas vn morceau de viures que ie ne leurs en fiſſe part: mais comme ils eſtoient gens ſans honneur & ciuilité, auſsi s'eſtoient ils gouuernez de meſme, & depuis ie ne les y enuoyay plus, les occupant à autres choſes. L'Autheur reproche leur gloutonnerie.

La longueur de l'hyuer nous donnoit aſſez ſouuent à penſer aux inconuenients qui pouuoient arriuer, comme vne ſeconde priſe de nos vaiſſeaux, & les moyens que nous pourrions auoir pour ſubuenir à nos neceſsitez, qui eſtoient plus grandes qu'elles n'auoient iamais eſté, dautant que toutes nos legumes nous defailloient en May, quelque meſnage que i'euſſe fait, qui eſtoit le temps que nous attendions nouuelles, ou bien pour le plus tard à la fin de May, & eſtoit meilleur patir doucement, que manger tout en vn coup, puis mourir de faim: c'eſt ce que ie remonſtrois à tous nos gens, qu'ils prinſſent patience attendant noſtre ſecours.

Ie pris reſolution que ſi nous n'auions des vaiſſeaux à la fin de Iuin, & que l'Anglois vint comme il s'eſtoit promis, nous voyant du tout hors d'eſperance de ſecours, de rechercher la meilleure compoſition que ie pourrois, d'autant qu'ils nous euſſent fait faueur de nous rapaſſer & auoir compaſsion de nos miſeres, car autrement nous ne pouuions ſubſiſter.

La ſeconde reſolution eſtoit en cas que n'euſsiõs aucuns vaiſſeaux, de faire accommoder vne petite barque du port de ſept à huict tonneaux, qui eſtoit reſtée à Québec parce qu'elle ne valloit riẽ qu'à bru- Reſolution de l'Autheur en cas d'accident.

ler. Ceste neceſsité nous fit reſoudre à luy donner vn radoub pour s'en pouuoir ſeruir, comme ie fis y commencer le premier de Mars, & dans icelle barque y mettre le plus de monde que l'on pourroit, y mettãt quelque pelleterie & aller à Gaſpey, Miſcou & autres lieux vers le Nort, pour trouuer paſſage dans des vaiſſeaux qui viennent faire peſche de poiſſon, & payer leur paſſage en pelleterie, & ainſi la barque pourroit faire deux voyages partant d'heure, ce qui deuoit eſtre pour le premier voyage le 10. de Iuillet, & ainſi deſcharger l'habitation d'vn nombres d'hommes, & en retenir ſuiuant la quantité des grains que l'on euſt peu recueillir tant au deſert d'Hebert comme celuy des perſ s qui deuoient eſtre enſemen ez au printemps, qui auoyent reſerué des grains & legumes pour cet effet. Mais tout le mal que ie preuoyois en ceſte affaire eſtoit de pouuoir viure attendant le mois d'Aouſt, pour faire la cueillette des grains : car il falloit auoir dequoy paſſer trois à quatre mois, ou mourir : noſtre recours, bien que miſerable, eſtoit d'aller chercher des herbes & racines, & vaquer à la peſche de poiſſon, attendant le temps de nous voir plus à noſtre aiſe, & s'il euſt eſté impoſſible de redonner le radoub à la barque, comme l'on penſoit au commencement c'eſtoit d'emmener auec moy, 50. à 60. perſonnes, & m'en aller à la guerre auec les Sauuages qui nous euſſent guidés aux Yrocois, & forcer l'vn de leurs villages, ou mourir en la peine pour auoir des bleds, & là nous y fortifier en y paſſant le reſte de l'Eſté, de l'Automne, & l'Hyuer pluſtoſt que mourir de faim les vns pour

Autre remede.

Eſtat miſerable des noſtres.

Reſolution de l'Autheur.

les autres à l'habitation, où nous euſſions attendu nouuelle au printemps de ceux de Quebec par le moyen des Sauuages, & me promettoient que ſi tant eſtoit que Dieu nous fauoriſaſt du bon heur de la victoire, que ce ſeroit le chemin de faire vne paix generale, & tenir le païs & les riuieres libres. Voila les reſolutions que i'auois priſes, ſi Dieu ne nous aſsiſtoit de ſecours plus fauorable.

Vn Sauuage arriue aux noſtres

Le 19. du mois d'Auril arriua vn Sauuage appellé Erouachy, homme de commandement, il y auoit pres de deux ans qu'il eſtoit party de Quebec lors que nos hommes furent maſſacrés, lequel nous auoit aſſeuré qu'à ſon retour (qui ne deuoit eſtre que de 7. à 8. mois) il nous ſçauroit à dire au vray le meurtrier de ces pauures gens, mais cõme il auoit halené ceux qui excuſoiẽt celuy que nous tenions priſonnier, frappé du meſme coin, il nous voulut imprimer la meſme marque, ſe voyãt vaincu de quelque particularités de la verité & de la raiſon qu'on auoit de le retenir, iuſques à ce que l'on euſt fait vne plus particuliere recherche, il dit qu'il falloit attendre que tous les Sauuages fuſſent aſſemblés, s'aſſeurant tellement que celuy qui auoit fait le coup viendroit, & nous le liureroit, ſi n'eſtoit qu'il fuſt aduerty, qu'en ce cas il ne le pourroit faire, neantmoins que ſi nous l'aymions bien, qu'on le laiſſeroit ſortir; recognoiſſant ſes raiſons foibles, ie luy dis qu'il y auoit bien peu d'apparence qu'vn homme coulpable voyant vn autre retenu en ſa place ſe vint ietter entre nos mains pour eſtre iuſtifié, pouuant eſuiter vne ſi mauuaiſe rencontre: de plus la grande perquiſition que l'on

Ce que l'Autheur dit ſur ſes demandes.

auoit fait depuis deux ans qui luy auroit donné plus de suiect de s'esloigner, que d'approcher, neantmoins s'il le faisoit, nous estions resolus de deliurer le prisonnier, & les accusateurs comme faux tesmoins seroient recognus pour tres-pernicieux & meschants à la loüange & gloire de l'accusé. De plus qu'auparauant de venir à l'execution nous attendrions le retour de nos vaisseaux, & que tous les Sauuages fussent assemblez, ce qu'estant nous parlerions plus clairement à toutes les nations qui iugeroient de la façon que nous nous gouuernions en telles affaires, & s'en trouuant vn autre coulpable, comme ie luy auois dit, il seroit libre. Voyla qui sera bien, dit il, & pour s'insinuer en nostre amitié, craignant que les discours qu'il nous auoit tenus nous en fissent refroidir, il dit qu'il nous vouloit donner aduis que nous eussions à nous donner de garde des Sauuages de Tadoussac qui estoient meschans traistres, ce que nous sçauions bien desia, nous l'ayant assez tesmoigné à la venuë de l'Anglois; que si mes compagnons alloient à la chasse ou peschе de poisson pour coucher hors l'habitatiõ, qu'il ne leur conseilloit qu'au prealable il ne donnast vn de ses compagnons pour les assister, desirant viure en paix auec nous, & que le desplaisir qu'il auoit de voir perdre le pays, luy faisoit tenir ces discours.

Aduis qu'il nous donne de nous garder des Sauuages.

Il nous fit entendre au vray la mort des Sauuages & du François appellé le Magnan, qui estoient allez aux Yrocois, pour traicter de paix, ne l'ayant sceu asseurément comme il nous le conta, l'ayant appris des Yrocois du mesme village, qui auoient esté pris

prisonniers par vne natiõ appellée Mayganathicoise (qui veut dire nations des loups) qui auoient guerre depuis deux ans auec les Yrocois à deux iournées de leur village, & trois à quatre des Flamans, qui sont habitués au 40. degré, à la coste tirant aux Virginies, les prisonniers furent bruslez. Voicy le recit de toute l'affaire.

Artifice d'vn Algommequin pour tromper & perdre vn Sauuage & vn François.

Vn Algommequin de l'Isle qui est à 180. lieuës de Quebec, fut cause de la mort des Sauuages & du François, lequel sçachant qu'vn Sauuage appellé Cherououny, qui estoit en grande reputation, deuoit faire ceste ambassade, luy voulant mal & luy portant vne haine particuliere, s'en alla aux Yrocois, où il auoit quelques parens: leur donne aduis comme amateur de leur conseruation, ne desirant point de troubles parmy les nations: & que si ledit Ambassadeur venoit pour moyenner la paix, ils n'eussent à adiouster foy en luy, pour ce que le voyage qu'il entreprenoit n'estoit que pour recognoistre leur pays, & sous ombre de paix & d'amitié les trahir, n'ayant autre dessein que de les faire mourir apres qu'il auroit recogneu particulierement leurs forces. Que c'estoit luy seul qui estoit cause de tant de diuisions parmy les nations, mesme qu'il y auoit plus de dix ans qu'il auoit tué deux François, ce qui luy estant pardonné on n'osoit le faire mourir. Les Yrocois luy prestent l'oreille trop legerement, luy promettent que venant il ne s'en retourneroit pas comme il estoit venu. De là il s'en retourne aussi-tost vers les Algommequins, disant qu'il auoit esté poursuiuy des ennemis, qui l'auoient pensé assommer. Ceste nation se laisse

Ce qu'il leur dit.

aller à ses discours, & croit ce qu'il disoit, iusques à ce que la verité eust esté recognuë. Peu de temps apres le galant voyant qu'il ne faisoit pas bon pour luy, il esquiue & se va ranger du costé des Yrocois pour mettre sa vie en seureté.

Se sauue parmy les Yrocois.

Les Faiseurs de paix biẽ receus d'eux.

Ces entremetteurs de la paix s'en allerent aux premiers villages des Yrocois, qui sçachant leur venuë font mettre vne chaudiere pleine d'eau sur le feu en l'vne de leurs maisons, où ils firent entrer nos Sauuages auec le François, à l'abord ils leur montrent bon visage les prient de s'asseoir aupres du feu, leur demandent s'ils n'auoient point de faim, ils dirent que ouy, & qu'ils auoient assez cheminé ceste iournée sans manger: alors ils dirent à Cherououny ou il est bien raisonnable qu'on t'appreste dequoy festiner pour le trauail que tu as pris : l'vn de ces Yrocois s'addressant audit Cherououny, tirant vn cousteau luy coupe de la chair de ses bras, la met en ceste chaudiere, luy commande de chanter, ce qu'il fait, il luy donne ainsi sa chair demy cruë, qu'il mange, on luy demãde s'il en veut dauãtage, dit qu'il n'en a pas assez, & ainsi luy en coupẽt des morceaux des cuisses & autres parties du corps, iusques à ce qu'il eust dit en auoir assez: & ainsi ce pauure miserable finit inhumainement & barbarement ses iours, le François fut bruslé auec des tisons & flambeaux d'escorce de bouleau, où ils luy firent ressentir des douleurs intolerables premier que mourir. Au troisiesme qui s'en vouloit fuir, ils luy donnerent vn coup de hache, & luy firent passer les douleurs en vn instant. Le quatriesme estoit de nation Yrocoise qui auoit

Chorououny est traicté de chair humaine.

Le font mourir.

Bruslent le François

esté pris petit garçon par nos Sauuages, & esleué parmy eux fut lié, les vns estoiét d'aduis qu'on le fit mourir, d'autant que si on luy donnoit liberté il s'en retourneroit: en fin ils se resolurent de le garder esperant que le temps luy feroit perdre le souuenir & l'amitié qu'il auoit de nos Sauuages de Québec, le tenant comme prisonnier: Voila comme ces pauures miserables finirent leur vie.

Lient & garrotent vn Yrocois.

Il semble en cecy que Dieu, iuste Iuge, voyant qu'on n'auoit fait le chastiment deu à ce Cherououny, à cause de deux François qu'il auoit tuez au Cap de Tourmente allant à la chasse, luy ayant pardonné ceste faute il fut puny par la cruauté que luy firent souffrir les Yrocois, & ledit Magnan de Tougne en Normandie, qui auoit aussi tué vn homme à coups de bastons, pourquoy il estoit en fuitte, & fut puny de mesme par le tourment du feu.

Dieu punit les homicides.

Neantmoins nous auions vn legitime suiect de nous ressentir de telles cruautés barbares, exercées en nostre endroit, & en la personne dudit Magnan, & pource que si nous ne l'eussiõs fait, iamais l'on n'eust acquis honneur ny gloire parmy les peuples, qui nous eussent mesprisez comme toutes les autres nations, prenant cette audace à l'aduenir de nous auoir à desdain & laschés de courage: car i'ay recognu en ces nations, que si vous n'auez du ressentimẽt des offences qu'il vous font, & que leurs preferiés les biens & traittes aux vies des hommes sans vous en soucier, ils viendront vn iour à entreprendre à vous couper la gorge, s'ils peuuent, par surprises comme est leur coustume.

Suiect aux François de se ressentir des Yrocois.

Ce que dit le Sauuage Erouachy.

Ce Sauuage Erouachy nous dit qu'il auoit passé quelque mois parmy vne natiõ de Sauuages qui sont comme au midy de nostre habitation enuiron de 7. à 8. iournées, appellés Obenaquiouoit, qui cultiuent les terres, lesquels desiroient faire vne estroitte amitié auec nous, nous priant de les secourir contre les Yrocois, peruerse & meschante nation entre toutes celles qui estoient dans ce pais, croyans que comme interessés de la mort de nostre Frãçois, nous aurions agreable ceste guerre legitime, en destruisant ces peuples, & ferions que le pays & les riuieres seroient libres aux commerces: Les nations du païs sçachant nostre resolution par ledit Erouachy, leur feroit sçauoir qu'ils donneroient ordre à ce qu'ils auroient à faire pour le sujet de ceste guerre, soit que nous y fussions ou que nous n'y fussions pas.

Conseille à nos François de faire la guerre aux Yrocois.

Ie consideray que ceste legation nous pouuoit estre profitable en nos extremes necessitez, qu'il nous en falloit tirer aduantage, ce qui me fit resoudre d'enuoyer vn homme tãt pour recognoistre ces peuples, que la facilité ou difficulté qu'il y auroit pour y paruenir, & le nombre des terres qu'ils cultiuoient, n'estant qu'à 8. iournées de nostre habitation: que ceste nation nous pourroit soulager, tant de leurs grains comme prendre partie de mes conpagnons pour hiuerner auec eux, par ce moyen nous soulager, au cas que quelque accident fust arriué à nos vaisseaux, soit par naufrage ou par combat sur la mer, ce que i'apprehendois grandement, les attendant à la fin de May au plus tard, pour estant secourus, oster toutes les pretensions que les Anglois auoient de se saisir de

Ce que nos gens pouuoient tirer d'vtilité de ces peuples.

Pretention des Anglois.

de tous ces lieux cõme ils s'estoient promis de faire, cela leur estant fort facile, n'ayãt dequoy se substanter, ny monitions suffisantes pour se defendre & sans aucun secours. Voila comme l'on nous auoit laissez despourueus de toutes commoditez, & abandonnez aux premiers pirates ou ennemis, sans pouuoir resister.

Pretention des Anglois.

Cela arresté, ie dis audit Erouachy que pour ceste annee ie ne pouuois assister ces peuples en leurs guerres, attendu la perte des vaisseaux qu'auions faite auec l'Anglois, qui nous auoient grandement incommodez des choses qui nous eussent esté necessaires en ceste guerre, que neantmoins arriuant nos vaisseaux, & y ayant des hommes assez, ie ne laisserois d'y faire tout mon pouuoir de les assister dés l'annee mesme, & quoy qu'il arriuast, l'autre ensuiuant ie les secourerois de cent hommes, si ie pouuois les accommoder des choses qui leur seroient necessaires. Sur ce ie luy fis veoir des moyens & inuentions pour promptemẽt enleuer la forteresse des ennemis: dont il fut tres-aise de les voir, & les considera auec attention. De plus, que pour asseurer dauantage les peuples i'y voulois enuoyer vn homme auec quelque present pour estre tesmoin oculaire de tout ce que ie luy disois, & pour plus grande asseurance ie m'offrois à leur enuoyer de mes compagnons pour hyuerner en leur pays, & au primtemps se treuuer au rendez-vous de la riuiere des Yrocois, comme à toutes les nations leurs amis, qui les voudroient assister, ausi que si quelque année leur succedoit mal en la cueille de leurs grains, venãt vers nous nous les secourerions;

Ce que l'Autheur dit à Erouachy.

Inuentions que l'Autheur luy monstra pour enleuer la forteresse des ennemis.

des nostres, comme nous esperions d'eux au semblable en les satisfaisant; le tout pour tenir à l'aduenir vne ferme amitié les vns auec les autres, & quoy que se fusse, si nos vaisseaux ne venoient nous ne laisserions pas d'aller à la guerre, y menant cinquante hommes auec moy, iugeant qu'il valloit mieux faire & executer ce dessein, pour descharger l'habitation que mourir de necessité les vns pour les autres, attendant secours de France, & ainsi i'allois cherchãt des remedes au mieux qu'il m'estoit possible. Tout ce discours pleut audit Erouachy, qui tesmoigna en estre grandement satisfaict, comme chose qui le mettoit en credit auec ces nations.

Ce qu'estant treuué bon d'vn chacun, i'eus desir d'enuoyer mon beau frere Boulay en ceste descouuerture, d'autãt qu'il estoit questiõ que celuy qui iroit fust homme de iugement, & s'accommodast aux humeurs de ces peuples, où tout le monde n'est pas propre, & recognoistre exactement le chemin que l'on feroit auec les autheurs des lieux, & plusieurs particularitez qui se rencontrent & qui sont necessaires; à sçauoir à ceux qui vont descouurir. Mais d'autre part la necessité & confiance que i'auois de luy, si l'Anglois venoit, fist que ie ne luy peus permettre ce qu'il desiroit, ce qui me fit resoudre d'y enuoyer vn autre auquel ie promis quelque gratificatiõ pour la peine qu'il auroit en ce voyage, luy donnant des presens pour les Sauuages, de nostre part, cõme est la coustume en telles affaires, & furent aussi faits des presens aux Sauuages qui luy seruoient de guides & truchemẽt, & pour ce faict il partit le 16. de May 1629.

L'Autheur enuoye reconnoistre les lieux, auec presens pour les Sauuages.

Ceditiour i'enuoyay vn Canau auec deux François & vn Sauuage qui auoit eſté baptiſé par le Pere Ioſeph Caron Recollet, fils de Chomina, bon Sauuage aux François, mais le fils retourna comme auparauant auec les Sauuages, & par ainſi ſon fruict fut comme inutile (il y a bien à conſiderer premier que d'en venir au bapteſme, & il y a en cecy des perſonnes trop faciles pour ces choſes, qui ſont ſi chatoüilleuſes : mais le bon Pere fut emporté de zele. Ie les enuoyay à Tadouſſac pour attendre nos vaiſſeaux, & pour auſsi-toſt nous en venir donner aduis, cõme auſsi ſi c'eſtoient nos ennemis, leur donnant charge d'attendre iuſques au dixieſme de Iuin pour commencer à donner l'ordre à nos affaires. Ie leur auois donné lettres ſignées de moy & du ſieur du Pont addreſſantes au premier vaiſſeau qu'ils pourroient deſcouurir, ſujet de ſa Maieſté, qui auroit voulu tenter le hazard de venir à la deſrobée traitter auec les Sauuages contre les deffenſes de ſa Maieſté, comme ordinairement il y en va tous les ans; par laquelle nous leur mandions, que s'ils nous vouloient traitter des viures au prix des Sauuages, on leur donneroit de la pelleterie de plus grande valeur pour eux, promettant prendre toutes leurs marchandiſes au meſme prix deſdits Sauuages, & pour le plaiſir qu'ils nous feroient en ceſte extreme neceſſité, nous taſcherions les gratifier enuers Meſsieurs les aſſociez ſi leurs vaiſſeaux venoient. Ou venant pour le plus tard au dixieſme de Iuillet, qu'en repaſſant partie de nos compagnons en France, on leur promettoit de payer leur paſſage, & de plus la traitte libre en la riuiere, & ainſi nous ne laiſsions

Il enuoye à Tadouſſac pour attendre quelques vaiſſeaux François.

passer aucune occasion qui nous venoit en l'esprit pour remedier en toutes choses, craignant vne plus rude secousse que l'année d'auparauant si nos vaisseaux ne venoyent point. Ie fus visiter le Pere Ioseph de la Roche, tres-bon Religieux, pour sçauoir si nous pourrions esperer du secours de leurs grains, s'ils en auoient de trop, & que n'en eussions de Frãce: Il me dist que pour ce qui estoit de luy il le feroit & y consentiroit, qu'il en falloit donner aduis au Pere Ioseph Caron Gardien, & qu'il luy en parleroit.

Va visiter le Pere Ioseph pour estre aydé de quelques grains

La crainte que nous auions qu'il ne fust arriué quelque accident à nos vaisseaux, nous faisoit rechercher tous moyens de remedier à la famine extréme qui se preparoit, voyant estre bien auant en May, & n'auoir aucunes nouuelles, ce qui donnoit de l'apprehension à la pluspart des nostres, qu'ayant passé de grandes disettes auec sept onces de farine de pois par iour, qui estoit peu pour nous maintenir, venant à n'auoir rien du tout se seroit bien pis, ne nous restant des poix que pour la fin de May. Tout cela me donnoit bien à penser, bien que ie donnasse le plus de courage qu'il m'estoit possible à vn chacun, considerant que prest de 100. personnes malaisément pourroient ils subsister sans en mourir beaucoup, si Dieu n'auoit pitié de nous: diuers iugemens se faisoient sur le retardement des vaisseaux pour soulager vn chacun en leur donnant de bonnes esperances, afin de ne perdre le temps.

Il enuoye vne chalouppe à Gaspay chercher des grains.

Nous deliberasmes d'equiper vne chalouppe de six Matelots & Desdames commis de la nouuelle societé pour y commander, auquel donnions procu-

ration & lettres, auec vn memoire bien ample de ce qu'il deuoit faire pour aller à Gaſpey: Les lettres s'addreſſoient au premier Capitaine des vaiſſeaux qu'il treuueroit audit lieu ou autres ports & rades des coſtes, par leſquelles nous leur demandions ſecours & aſsiſtance de leurs viures, paſſages, & autres commoditez ſelõ leur pouuoir, & pour les intereſts qu'ils pourroient pretendre du retardemẽt de leur peſche, que nous tiendrions pour fait tout ce que ledit Deſdames feroit ſuiuant la procuration qu'il auoit, & au cas qu'il ne nous arriuaſt aucun vaiſſeau au dixieſme de Iuillet, n'en pouuant plus eſperer en ce temps, comme eſtant hors de ſaiſon, n'eſtant la couſtume de cõmencer alors vn voyage pour y arriuer ſi tard. La choſe eſtãt deliberée, ledit Deſdames me donna aduis qu'vn bruit couroit entre ceux qu'il emmenoit, que rencontrant quelque vaiſſeau ils ne reuiendroient, & que de retourner ſeul il n'y auoit nulle apparence, & que i'euſſe à y remedier auant que cela arriuaſt. Ce que ſçachant, i'en deſiray ſçauoir la verité, ce que ie ne peus, me contentant leur dire que telles perſonnes ne meritoient que la corde, qui tenoient ces diſcours: car mettant en effect leur pernicieuſe volonté, ils ne conſideroient la ſuitte ny la conſequence, ne deſirant qu'ils fiſſent le voyage puis qu'il falloit pâtir & endurer, ce ſeroit tous enſemble ſe mettre en peine, bien faſchez de ſe veoir fruſtrez de leur eſperance, neantmoins pour remedier à cela ie changeay l'équipage, y mettant la moitié des anciens hyuernants qui auoiẽt leurs femmes à l'habitation, auec l autre de Matelots, retenant le reſte pour nous ſeruir en temps & lieu: ie les fis appreſter de tout

Faux bruit qu'on faict courir parmy les ſiẽs.

Ordre que l'Autheur met pour faire hyuerner ſes gẽs.

ce qui leur eſtoit neceſſaire, ayant donné les deſpeſches audit Deſdames, & le memoire pour ſa conduitte, ſoit que par cas fortuit il rencontraſt nos vaiſſeaux ou ceux des ennemis, & de plus le chargeaſmes que s'il ne trouuoit aucuns vaiſſeaux ſujects du Roy, il iroit trouuer vn Sauuage de credit & amy des François, le prier de noſtre part de vouloir receuoir de nos compagnons auec luy pour hyuerner, ſi aucuns vaiſſeaux ne venoient, & qu'on luy dõneroit le printemps venu, vne barique de galette & deux robes de caſtor pour chaque hõme. Ils partirẽt le 17 dudit mois de May.

Ces choſes expediées ie fis faire diligence de faire faire le radoub à noſtre barque, enuoyant chercher du bray de toutes parts pour la brayer, car c'eſtoit ce qui nous mettoit le plus en peine, comme choſe tres longue à amaſſer dans des bois, nous eſperions auec ceſte petite barque mettre quelque 30. perſonnes pour aller à Gaſpey ou autres lieux pour y treuuer des vaiſſeaux, & auoir moyen d'aller en France, ſuiuant la charge qu'auions donné audit Deſdames, & n'en trouuant aucun, laiſſer, comme dit eſt, partie de nos hommes auec ledit Iuan Chou Capitaine Sauuage, & s'ils treuuoient du ſel en ces lieux-là faire peſche de moluë au lieu de Gaſpey ou Iſle de Bonauenture, que dans la barque il reſteroit quelque 6. à 7 perſonnes qui nous apporteroient ce qu'ils auroient peſché de poiſon, qui euſt peu ſe monter à quelque quatre milliers, & ainſi nous ayder au mieux qu'il nous euſt eſté poſſible.

Reſolution de faire repaſſer en France.

La deploration la plus ſenſible en ces lieux en ce temps de diſette eſtoit de voir quelques pauures meſnages chargez d'enfans qui crioyent à la faim apres leurs pere & mere, qui ne pouuoient fournir à leur

chercher des racines, car malaiſément chacun en pouuoit-il treuuer pour manger à demy leur ſaoul dans l'eſpaiſſeur des bois, à quatre & cinq lieuës de l'habitation, auec l'incommodité des Mouſquites, & quelquesfois eſtre haraſſez & moleſtez du mauuais temps. Les ſocietez ne leur ayant voulu donner moyen de cultiuer des terres, oſtant par ce moyen tout ſujet d'habiter le païs, neantmoins on faiſoit entendre qu'il y auoit nombres de familles, il eſtoit vray qu'eſtant comme inutiles ils ne ſeruoient que de nombre, incommodant plus qu'elles n'apportoient de commoditez, car l'on voyoit clairement qu'auenant quelque neceſſité ou changement d'affaire, il euſt fallu qu'elles euſſent retourné en France pour n'auoir de la terre defrichée depuis 15. à 20. ans qu'elles y auoient eſté menées de l'ancienne ſocieté: il n'y auoit eu que celle de feu Hebert qui s'y eſt maintenuë, mais ce n'a pas eſté ſans y auoir de la peine, apres auoir vn peu de terre defrichée, le contraignant & obligeant à beaucoup de choſes qui n'eſtoiét licites pour les grains qu'il leuoit chaque année, l'obligeant de ne les pouuoir vendre ny traitter à d'autres qu'à ceux de ladite ſocieté pour certaine ſomme. Ce n'eſtoit le moyen de donner de l'affectiõ d'aller peupler vn païs, qui ne peut iouyr du benefice du pays à ſa volõté, au moins leur deuoient-ils faire valoir les caſtors à vn prix raiſonnable, & leur laiſſer faire de leurs grains ce qu'ils euſſent deſiré. Tout cecy ne ſe faiſoit à deſſein que de tenir touſiours le pays neceſſiteux, & oſter le courage à chacun d'y aller habiter pour auoir la domination entiere, ſans que l'on s'y peuſt accroiſtre. Ce qui leur deſplaiſoit grãdemẽt c'eſtoit de ce qu'ils voyoient que ſi ie faiſois

Incommoditez grandes qui ſe rencontrẽt en ces pays.

construire vn fort, n'y voulant contribuer de leur volonté, & blasmant vne telle chose, bien que ce fust pour la conseruation de leurs biens & sauue-garde de tout le païs, comme il se recogneut à la venuë de l'Anglois, que sans cela dés ce temps-là nous eussions tombé entre leurs mains.

Les commis du sieur de Caen virent bien combien cela estoit necessaire, quoy qu'ils ne le pouuoiét confesser auparauant, encores qu'ils le sçeussent bien en leurs ames : mais ils estoient si complaisans qu'ils vouloient agréer à ceux qui auoient la bource. Dauantage s'il y eust fallu des hommes en la place des femmes & enfans, il eust esté necessaire de leur donner des gages outre la nourriture, ce qui estoit espargné par ce mesnage, & autant de profit aux societez, pour le peu d'ouuriers qui estoient à entretenir : car d'enuiron 55 à 60. personnes qui estoient pour la Societé il n'y en auoit pas plus de 18. pour trauailler aux choses necessaires, tant du fort de l'habitation qu'au Cap de Tourmente, où la plus part des ouuriers estoiét empeschez à faucher le foin, le serrer, faner, & faire les reparatiõs des maisons. Cela n'estoit pas pour faire grand ouurage en toutes ces choses au bout de l'année quand nous eussions eu les viures & autres commoditez à commandement : car tout le reste des hommes & autres personnes consistoit en trois femmes, l'vne desquelles le sieur de Caën auoit amenée pour auoir soin du bestial, qui estoit le plus necessaire, deux autres femmes chargées de huict enfans, quatre Peres Recolets, tous les autres officiers ou volontaires n'estoient pas gens de trauail.

# LIVRE TROISIESME DES VOYAGES DV SIEVR DE CHAMPLAIN.

*Rapport du combat faict entre les François & les Anglois. Des François emmenez prisonniers à Gaspey. Retour de nos gens de guerre. Continuation de la disette des viures. Chomina fidelle amy des François promet les aduertir de toutes les menées des Sauuages. Comme l'Autheur l'entretient.*

## CHAPITRE PREMIER.

LE 20. de May vingt Sauuages forts & robustes venant de Tadoussac pour aller à la guerre aux Yrocois, nous dirent le combat qui auoit esté fait entre les Anglois & les François, qu'il y auoit eu des hommes tuez, que le sieur de Roquemont auoit esté blessé au pied: que les François auoient esté pris & emmenez à Gaspey, qui depuis les auoient mis tous dans vn vaisseau pour

Combat entre les François & Anglois.

Les Anglois renuoyent les François prisonniers en France.

s'en retourner en France, & retindrent tous les Chefs en leurs vaisseaux & quelques cõpagnons, ils bruslent vne cache de bleds qui estoient aux Peres Iesuites à Gaspey, cela fait s'estoient mis sous vn voile pour s'en aller en Angleterre : ils nous dirent aussi que quelques iours apres le partement des Anglois vint vn vaisseau qui s'estoit sauué durant le combat auquel ils demanderent vne chalouppe pour nous venir aduertir qu'ils auoient des viures assez, mais qu'ils ne leur voulurent donner : Ils ne me peurent dire le nom du Capitaine qui commandoit dedans, ne me pouuant imaginer pour quel subiect ils estoient retournez audit Gaspey où il pouuoit rencontrer quelques vaisseaux de l'ennemy.

N'ayant encores nouuelles de nos vaisseaux, i'enuoyay vn Canau pour aller à la chasse aux loups marins vers les Isles du Cap de Tourmente, afin d'auoir de l'huile d'iceux pour mesler parmy le bray que nous auions amassé pour brayer nostre barque.

Rapport des gens de guerre Frãçois.

Le 30. du mois partie de nos guerriers reuindrẽt de sans auoir faict aucune execution, nous apportant nouuelles qu'ils auoient rencontré 2. Canaux des Algommequins, auec vn prisonnier Yrocois, qu'ils emmenoient en son païs pour faire la paix, emportant auec eux des presens pour leur donner; que lesdits Yrocois l'Automne passée auoient tué vn Algommequin, & pris quelques femmes & enfans qu'ils auoiẽt remené depuis peu ausdits Algommequins, ce qui les auoit occasionnez d'enuoyer ces deux Canaux auec ce prisonnier, & que la natiõ des Mahigan-Aticois desiroit traitter de paix auec lesdits Yrocois, ayãt

sceu aussi par quelques Sauuages que dès vaisseaux estrangers estoient arriuez aux costes ou estoient les Flamens qui desiroient faire vne paix generalle de leur costé auec les nations qui auoient guerre entr'eux.

Le sixiesme de Iuin arriuerent le reste des guerriers des trois riuieres, qui furent proche du premier village des ennemis, ne voyant & ne pouuant faire plus d'effect que de tuer quelques fẽmes qui faisoient leurs bleds, ils en tuerent sept & vn homme, en apportant leurs testes, & faisant vne prompte retraitte, ils donnerent l'alarme au village, qui du commencement pensoient qu'ils fussent en plus grand nombre qu'ils n'estoient pour les venir surprendre.

L'vnziesme dudit mois le Canau que i'auois enuoyé à Tadoussac reuint sans auoir aucunes nouuelles de nos vaisseaux, ce qui nous faisoit penser au sujet de ce retardement : car nos pois estans faillis, quelque mesnage que i'eusse peu apporter, & nous voyant si necessiteux & desnuez de tout, nous pensasmes à ce que nous aurions à faire du prisonnier soubçonné d'auoir meurdry nos hommes, n'ayant plus rien pour luy donner à cause que nos vaisseaux n'estoient encore venus, & les attendions de iour autre auec l'assemblée des Sauuages, pour parler à eux, & puis faire la iustice de ce Sauuage. Mais comme nous preuoyons que la mer n'estoit si libre que nos vaisseaux ne fussent pris ou perdus pour vne seconde fois : ie fis que l'on retarda le iugement de nostre prisonnier, & que venant aux preuues manifestes & le trouuant coulpable il ne falloit point

Retardement des vaisseaux de France.

Iugement du Sauuage criminel retardé.

temporiſer, mais l'executer ſur l'heure, ſi on en venoit là. ce qui eſtoit trop vray, ſelon qu'vn Sauuage appellé Choumina nous auoit dit, vray & fidelle amy aux Frãçois, auſſi en auions nous eu quelque teſmoignage. D'ailleurs nous conſiderions que ſi l'on venoit à l'execution eſtant en la neceſsité, que cela pour lors nous euſt apporté quelque dommage, car comme ces peuples n'ont aucune forme de iuſtice, ils euſſent cherché moyen en nos malheurs de nous faire du pis qu'ils euſſent peu, & ne nous en pouuant paſſer, il fallut ſonger comme l'on le liureroit. Ledit Erouachy me vint treuuer, me priant que puis que les vaiſſeaux n'eſtoient point venus, & que nous n'auions aucunes commoditez pour viure que nous euſſions à deliurer le priſonnier ſi long temps detenu, qui s'en alloit mourant de iour en autre: Ie luy dis que ſi nous le relaſchions que ce ne ſeroit point à cauſe de la neceſsité de viures, car bien que nos pois manquaſſent, nous allions chercher des racines dequoy il ſe fuſt auſsi bien, voire mieux paſſé que nous, luy qui eſtoit accouſtumé d'auoir de telles neceſsitez: De plus, que ſi nous euſsions voulu luy faire perdre la vie depuis vn an qu'il eſtoit detenu, que nous l'aurions peu faire, mais que nous ne faiſions aucune choſe ſans bonne & iuſte information. Il diſt qu'il le recognoiſſoit bien, que toutesfois ſi on le vouloit deliurer qu'il en reſpondroit, & s'obligeroit de le repreſenter, eſtant guery d'vn mal de jambe dont il eſtoit entrepris, & de mal d'eſtomach, que ſi on n'y apportoit vn prompt remede il mourroit en bref: Ie luy dis que i'y aduiſerois dans dix iours, qui

Erouachy ſollicite la deliurance de ce Sauuage.

Ce que l'Autheur luy diſt.

eſtoit pour dilayer, attendant touſiours nos vaiſſeaux.

I'aduiſay que s'il eſtoit queſtion qu'il ſortiſt, que ce ſeroit à mon grand regret, & d'ailleurs qu'en le deliurant cela nous pourroit en quelque façon eſtre profitable, & que toutesfois & quantes que nous le deſirerions auoir nous le pourrions reprendre, s'il n'abandonnoit tout le païs.

Or comme i'ay dit cy-deſſus, entre tous les Sauuages nous n'auions pas cogneu vn plus fidelle amy & ſecourable que Chomina, qui nous aduertiſſoit de toutes les menées qui ſe paſſoient parmy les Sauuages, auſsi ie l'entretenois fort bien le cognoiſſant vrayement loyal, il eſtoit, comme i'ay dit cy-deſſus, l'accuſateur & denonciateur de noſtre meurtrier, ſoubçonné par ſes camarades qui luy portoient enuie, mais il y en auoit qui le fauoriſoient, & principalement Erouachy, qui le portoit fort parmy eux.

Chomina, Sauuage aduertit les François des menées des autres.

Ie mande Chomina qu'il me vint trouuer au Fort, & apres luy auoir longuement diſcouru ſur ce ſubiect de la bonne volonté qu'il auoit touſiours euë enuers les François, qu'il euſt à la continuer, en luy promettant de l'eſlire Capitaine à l'arriuée de nos vaiſſeaux: que tous les chefs feroient eſtat de ſa perſonne, qu'on le tiendroit comme François parmy nous, qu'il receuroit des gratifications & de beaux preſens à l'aduenir, luy donnant credit & honneur entre tous ceux de ſa nation, comme auſsi de le faire manger à noſtre table, honneur que ie ne faiſois qu'aux Capitaines d'entr'eux, & que pour accroiſtre ſon credit, qu'aucun conſeil ny affaire ne ſe paſſeroit

L'Autheur l'entretient de belles promeſſes.

parmy eux qu'il n'y fuſt appellé, tenant le premier rang en ſa nation: & pour dauantage le mettre en reputation & le mettre du tout hors de ſoupçon de ce qu'on l'accuſoit qu'il eſtoit l'vn des teſmoins de noſtre meurtrier, qu'il luy vouloit du mal, le menaçant que s'il ſortoit vne fois de nos mains qu'il ſe vangeroit de luy. Pour rabatre toutes ces mauuaiſes volontez, il falloit qu'il creuſt mon conſeil, que s'il auoit bien faict par le paſſé, il falloit qu'il fiſt encore mieux à l'aduenir: ce qu'il promit faire auec grande demonſtration d'allegreſſe, diſant que ie m'aſſeuraſſe qu'il ne ſe paſſeroit rien entre les Sauuages au deſaduantage des François qu'il ne nous en donnaſt aduis, qu'il ſçauoit bien que la pluſpart n'auoient le cœur bon, & qu'Erouachy (duquel nous penſions faire eſtat) eſtoit vn homme cauteleux, fin & menteur, nous donnant de bons diſcours, accordant facilement ce qu'on luy propoſoit, & neantmoins en arriere il faiſoit tout le contraire, parlant autrement; que pour luy il n'auoit rien tant en haine que ces cœurs doubles, mais qu'il falloit quelquesfois faire ſemblant d'adiouſter foy en ſes diſcours, & ne faire neantmoins que ce que l'on iugeroit deuoir eſtre fait par apparence. Il dit qu'il aime grandement les François, c'eſt le moins qu'il peut dire, les effects le feront aſſez cognoiſtre. Alors il me diſt, le temps & la ſaiſon approchera pour ceux qui auront bon cœur enuers toy & tes compagnons, ſi vos vaiſſeaux ne viennent, tu es aſſeuré de moy & de mon frere, leſquels ne feront que ce que tu voudras pour t'aſsiſter en ce que tu pourrois auoir affaire de

Erouachy hõme cauteleux.

Ce que Chomina diſt à l'Autheur.

nous, ie tascheray encore d'attirer auec moy quelques Sauuages de credit pouſſez de meſme volonté, il y en a que i'ay commencé à y diſpoſer, cela fait ie ne doute plus rien contre mes enuieux, deſquels ie ne me ſoucie pas beaucoup : ils demeureront tels auec deſplaiſir, & moy contant de voſtre amitié, en vous ſeruant de tout mon cœur. Voila bien dit (luy diſ je) nous ſommes deliberez de mettre le priſonnier dehors pour ton reſpect, & te faire entrer en credit : par ce moyen tu diras audit Erouachy que tu m'as prié pour le priſonnier afin de le mettre hors, que ie t'ay donné bõne eſperance, qu'en peu de iours cela ſe pourra faire, voyant ce qu'il dira & tous les autres Sauuages, que ie m'aſſeure qu'ils le trouueront bon, iugeant bien que ſi c'eſtoit toy qui euſt accuſé le meurtrier que tu ne pourſuiurois pas ſa deliurance, mais pluſtoſt ſa mort, & leur dire à tous les conſiderations que nous voulons, en cas qu'il ſorte.

Le premier article, Que le priſonnier laiſſeroit ſon petit fils chez le Pere Ioſeph Caron Recolet, qu'il nourriſſoit, & ſeroit comme pour oſtage & aſſeurance, que le cas arriuant que les François (qui eſtoient allez aux Hurons) vinſſent, & qu'ils n'y peuſſent retourner ny aller à la nation des Abenaquioicts, où i'auois enuoyé deſcouurir, les deſpartir entr'eux iuſques à 25. attendant nos vaiſſeaux. Conditions de la deliurance du meurtrier.

2. Que ſi leſdits Abenaquioicts auoient deſir de nous donner de leurs bleds d'Inde ou traitter : qu'ils nous fourniroient de 8. Canaux auec quelques Sauuages & des François que nous y enuoyerions pour traitter dudit bled d'Inde.

3. Que luy & ledit Erouachy nous respondroient que le prisonnier ne feroit aucun mal à qui que ce fust estant deliuré & guary.

4. Que le temps venu de la pesche des anguilles ils nous en feroient fournir raisonnablement par leurs compagnons en payant.

5. Que ie desirois qu'il fust recogneu pour Capitaine entre les Sauuages; attendant que nos vaisseaux fussent venus pour en faire les ceremonies & le faire receuoir, & qu'il auroit pour adjoint & pour son conseil apres luy Erouachy, Bastisquan chef des trois riuieres, & le Borgne, qui estoit vn bon Sauuage & homme d'esprit, auec vn autre de nostre cognoissance, pour resoudre & deliberer des affaires entre-eux.

6. Que ledit Erouachy tiendra sa promesse, que s'il void celuy qu'il dit qui auoir tué nos hommes, qu'il s'en saisira ou nous le monstrera, s'il vient en ces lieux, pour en faire iustice.

Voila les conditions que tu leur diras que ie desire, ausquelles ie ne voy point de difficulté, & ayant resoult ensemblement, vous me viendrez reuoir pour sçauoir ce que l'on fera sur ceste affaire, & s'ils seront deliberez d'accorder ce que ie te propose. Il me promit d'accomplir le tout, en leur remonstrant combien nous les surpassions en bonté, police, & iustice, & comme nous nous comportions en choses criminelles, & ne leur ressemblions, veu qu'aussi-tost qu'vn de leurs hommes auoit esté tué, sans consideration aucune, ils alloient faire mourir le premier de la nation qu'ils rencontroient, fust-ce sa femme ou son enfant:

Sauuages cruels en leur iustice.

enfant : mais parmy nous, au contraire la iuſtice ne s'exerçoit que contre celuy qui auoit tué, & ne le ſçachant que par ſoubçon nous vſions de grande patience attendant le temps que noſtre Dieu, iuſte Iuge (qui ne ſouffre que les meſchans proſperent en leur mal) permet à la fin qu'ils ſoient deſcouuerts par des teſmoignages bien approuuez & irreprochables, premier que les faire mourir, ou deliurer s'ils n'eſtoient coulpables, ce que nous faiſions auec honneur & loüange, & à la honte & infamie de ceux qui l'auroient meſchamment accuſé, deuant ſouffrir le meſme ſupplice que le criminel, que nous auions detenu ce priſonnier, & pour le 14. mois, ſans luy faire aucun mal que de l'auoir retenu tant de temps, ſur ce qu'il m'auoit dit & ouy dire à Martin, Sauuage defunct, & pour le bruict commun qui eſtoit entre tous les Sauuages, qu'il n'eſtoit pas priſonnier ſans ſujet, joint le diſcours que la femme dudit priſonnier auoit fait, & autres teſmoignages de nos gens, mais qu'à l'aduenir il falloit ſe comporter plus ſagement en noſtre endroit : qu'ils prinſent courage de nous aſſiſter en tout ce que nous leur propoſions, viuant en paix les vns auec les autres, qu'ils n'auoient point de ſuject de ſe plaindre, ne leur ayãt iamais m'effect ains au cõtraire en leurs extremes neceſſitez pluſieurs d'eux ſeroient morts ſans noſtre ſecours, & ont tres-mal recogneu les bienfaicts, nous ayant tué quatre hommes depuis que nous eſtions habituez à Québec. Il s'eſmerueilloit comme nous auions tant de patience, veu que nous pouuions perdre leur païs, & les rendre fugitifs en d'autres contrées où ils ſeroient tres-

mal au prix du leur, & ainsi sur ce subiect nous fismes plusieurs discours.

Chomina va dire aux Sauuages ce que l'Autheur luy auoit dit.

Chomina s'en alla dire à tous les Sauuages ce que ie luy auois dit, Le lendemain il me reuint trouuer, me disant auoir fait recit à tous ses compagnons en conseil ce que ie luy auois proposé, que tous auoient receu vne grande resiouyssance, que veritablement cette affaire le mettroit en credit & hors de toute mesfiance ; que dans deux iours ils me viendroient trouuer apres auoir resolu ce qu'ils auroient à respondre, en confirmant tout ce que nous desirions, auec promesse de nous assister en tout & par tout, quoy que nos vaisseaux ne vinssent, & viure en bonne intelligence à l'aduenir. Ce sont leurs discours ordinaires qu'il faut croire par benefice d'inuentaire, & en tirer ce que l'on peut, comme d'vne mauuaise debte, car la moindre mouche qui leur passe deuant le nez est capable de diminuer beaucoup de ce qu'ils promettent si on leur refuse de quelque chose, principalement quand les demandes sont generales, autrement non.

Chomina & ces Sauuages le viennent trouuer.

Au bout de deux iours ledit Chomina, Erouachy, & tous les autres Sauuages me vindrent trouuer, Erouachy parlant pour tous, dit ainsi. Il y a long temps que nous auons esté liez d'vne estroitte amitié, & notamment depuis prés de 30. ans que vous nous auez assisté en nos guerres & autres neccessitez extresmes, sans vous auoir eu que peu de ressentiment, nous iugeans veritablement incapables de vostre affection pour n'auoir fait ce que nous pouuions depuis que les Anglois sont venus en ce lieu, pour moy

tu ſçais comme eſtant eſloigné ie ne pouuois remedier par preſence ny conſeil, à toutes ces choſes paſſées, & de plus que tout le païs eſt deſnué de Chefs & Capitaines qui ſont morts depuis deux ans, & ne reſtant que des hommes vieux ſans commãdement, & des ieunes ſans eſprit & conduite, qui ne iugeant combien voſtre bien-vueillance nous eſt neceſſaire, que ſans la continuation d'icelle nous ſerions miſerables, mais comme voſtre cœur a touſiours eſté entierement bon nous vous prions le continuer, comme le pere à ſes enfans. Nous ne recognoiſſons plus d'anciens amis que toy, qui ſçache nos deportemens & gouuernemens trop affectionnez enuers nous iuſques à preſent. Il eſt vray que l'on a tué de vos hommes, mais ce ſont des meſchans particuliers, & non le general qui en a receu beaucoup de deſplaiſir, principalement ceux qui ont du iugement, à l'vn tu luy as pardonné, l'ayant recognu pour meurtrier qui auoit fait le meurtre par le mauuais conſeil de certaines perſonnes qui ſont auſſi bien morts que luy: l'autre auſſi meſchant que le premier, qui eſt celuy que tu ſoubçonne, & dis en auoir quelque teſmoignage, ce qu'eſtant verifié nous ne le deſirons maintenir, mais qu'il meure. Il n'a iamais rien confeſſé, il proteſte ne l'auoir fait, & qu'il n'apprehende pas tant la mort de ce qu'on l'accuſe, que s'il les auoit faict mourir qu'il le diroit librement pluſtoſt que de demeurer dedans vne priſon, ſouffrant plus d'ennuis & de tourments en ſes maladies que s'il mouroit tout d'vn coup. Que tout ce que i'auois dit à Chomina ils le deſiroient effectuer & faire pour les François tout

Ce qu'ils luy dirent.

ce qu'ils pourroient, & desirant qu'il fust Capitaine, dit qu'il en estoit tres content, comme aussi tous les Sauuages, mais ce qu'il desiroit estoit au plus loin de de sa pensée, recognoissant asseurément que deliurant le prisonnier à sa requeste & supplication, qu'il falloit qu'il nous eust grandement obligé.

Ce que luy repliqua l'Autheur.

Ie luy dis deuant tous que les affections de ceux qui promettoient beaucoup ne consistoient pas en paroles & caresses, qui n'estoient que les auant coureurs des effects en la plus part du monde tant enuers eux qu'enuers nous : que pour luy nous l'auions treué entre tous les Sauuages de parole effectiue, il auoit l'esprit, le iugement & la cognoissance tres-bonne, sans ingratitude, qui sont les choses autant requises qu'il falloit pour vn Chef. Pour le courage il n'en manquoit point, que ie le pouuois asseurer que luy & tous ceux qui tiendroient son party ie les maintiendrois de tout mon pouuoir contre ceux qui luy voudroient faire du desplaisir : que nous auions le naturel si bon que ceux qui nous auoiét obligez pour peu que ce fust, nous n'en estiõs mescognoissans. Tu pourrois estre en peine de sçauoir qui nous a incité à luy vouloir tant de bien-vueillance. Ie te diray que quand il a esté question d'enuoyer quelque Sauuage & faire diligence nous voyant en peine il n'a attendu que nous luy en parlassions, mais aussi tost auec son frere il s'est offert de nous seruir sans marchander ny esperer de recompense que nostre volonté, & promptement & d'vn cœur franc il nous a seruis auec fidelité, s'employant & s'offrant à toutes occasions, ce que n'ont fait les autres : en nos neceſſitez

il ne nous a iamais abandonné, ny en hyuer ny en eſté, nous ſecourant de ce qu'il pouuoit, deſirãt pluſtoſt mourir auec nous que nous abandõner. Quand quelques vns de mes cõpagnons alloiẽt en ſa maiſon que ne faiſoit-il point pour les carreſſer & traitter humainement: leur dõnant ſouuent ce qu'il gardoit pour luy. Il prenoit compaſſion de nos neceſſitez & ne faiſoit pas comme d'autres qui s'en rioient, nous vendant exceſſiuement vn peu de poiſſon ou viande quand on en deſiroit auoir, ſans autres infinies obligations que nous luy auons pour tant de teſmoignages de ſa fidelité: il s'eſt offert auſſi en cas que l'on vouluſt ſe battre auec l'Anglois qu'il viendroit auec nous pour y viure & mourir: & ſe mettant en deuoir luy & ſon frere, ſe ſont preſentés en noſtre fort auec leurs armes pour receuoir tel cõmandemẽt que i'euſſe deſiré, ce que n'a iamais fait autre Sauuage que luy: au contraire comme ils virent les Anglois à Tadouſſac, ils les conduirent iuſques au Cap de Tourmente, leur enſeignant volontairement le chemin, aydant aux Anglois à tuer noſtre beſtial, & piller les maiſons de nos gens comme s'ils euſſent eſté ennemis: regarde & iuge quelle raiſon nous auons à hayr ceux-là, & vouloir du bien à ces hommes cy.

Secours que Chomina offre aux François.

Il eſt vray que voilà de puiſſantes raiſons pour l'affectionner, il s'eſt trouué des occaſions où il a montré quel eſtoit ſon cœur, mais pour moy i'eſtois abſent: ie ne laiſſe pourtant d'auoir le meſme deſir de ſeruir ſi l'occaſion ſe preſentoit. Pour ceux qui ont conduit les Anglois, ils ſont de Tadouſſac, meſchans Sauuages qui n'ont point d'amitié, eſtant aſſez

Sauuages de Tadouſſac meſchans.

recogneus pour tels, qui parlent de bouche amiablement, mais le cœur n'en vaut rien, & ne font que du mal. Nous ſommes tres-aiſes de ce que Chomina s'eſt ſi bien porté en voſtre endroit, vous auez raiſon de l'aymer : neantmoins nous ne laiſſons tous de vous affectionner auſſi bien que luy. Ie ne doute point de ſa fidelité, il a montré par effect ce qui nous occaſionne à te vouloir du bien, en attendant les effects de nos promeſſes, aſſeurez-vous que nous les effectuerons, & les vaiſſeaux venus l'on receura ledit Chomina pour Capitaine. Tu ſçais la façon de faire quand on eſliſt vn Chef, & qu'il change de nom, tu en as faict d'autres, c'eſt pourquoy tu feras encore ceſtuy-cy que nous tiendrons pour tel attendant ſon eſlection comme chef, chacun reſpondant d'vne voix, ainſi ſera il.

Ce que voyant ie dis audit Chomina, que quand il voudroit qu'il emmenaſt le priſonnier, & qu'il luy remonſtre d'eſtre ſage à l'aduenir, que s'il a eſté priſonnier tant de temps, que ce ſont les diſcours des Sauuages, & non nous.

Ledit Chomina ſortant auec tous les autres Sauuages, le va treuuer, luy ayant auparauant donné bonne eſpérance de ſa deliurance qu'il moyennoit, apres auoir remonſtré pluſieurs choſes, le priſonnier luy dit, Ie ſçay bien que les François n'ont point de tort de m'auoir retenu ſi long-temps; ils auoient iuſte ſujet de le faire, d'autant que les noſtres leur auoient donné à entendre que c'eſtoit moy qui auoit fait le meurtre, quand ie ſeray guary ie leur veux teſmoigner qu'vn meſchant homme ne voudroit faire ce que ie feray pour eux.

Ces discours finis ils le prennent & le mettent en vne couuerte, & l'emportant à quatre, car il ne pouuoit se soustenir sur les iambes estant fort desfait & debile : la verité est que ces gens qui ont accoustumé vne grande liberté, la prison de 14. mois leur est vn grief supplice, autant presque que s'ils receuoient la mort tout d'vn coup : ce fut où la necessité des viures nous contraignit, veu que sans ceste extremité il eut tousjours esté prisonnier : mais quoy, c'estoit chose forcée ou estre tousiours en trances & apprehension auec ces Sauuages qui ne nous eussent voulu secourir en nostre necessité : car nous voyant foibles, desnuez d'hommes & de tout secours, ils eussent peû entreprendre sur nous ou sur ceux qui alloient chercher des racines dans les bois, auec beaucoup d'autres considerations qui nous excitoient à cela.

Causes qui firent deliurer le meurtrier prisonnier.

---

*Arriuée de Desdames de Gaspey. Vn Capitaine Canadien offre toute courtoisie au sieur du Pont. Quelques discours qu'eut l'Autheur auec luy, & ce que firent les Anglois.*

## CHAPITRE II.

LE 25. du mois d'Auril Desdames arriua auec la chalouppe de Gaspey, qui dit n'auoir veû aucuns vaisseaux, ny les Sauuages, & n'en auoit sçeû aucunes nouuelles, sinon que quelques vns qui venoient du costé d'Acadie, qui dirent y auoir quelques huict vaisseaux Anglois, partie rodant les costes,

autres faisant peschе de poisson : que Iuan Chou Capitaine Sauuage des Canadiens leur auoit fait bonne reception selon leur pouuoir, s'offrant que si le sieur du Pont vouloit aller en leur païs, au cas que nos vaisseaux ne vinssent, qu'il ne manqueroit d'aucune chose de leur chasse, ce faisant faire vne petite maison en quelque endroit. De plus qu'il prendroit 20. de nos compagnons, qui partiroient parmy les siens pour y passer l'hyuer, où ils n'auroient aucune faim, moyennant deux robbes de castors pour chaque homme: Ce n'estoit pas peu de treuuer tant de courtoisie & de retraite asseurée parmy eux, beaucoup mieux qu'auec nos sauuages: ils nous apporterent vn baril & demy de sel, sans ce que ceux de la chalouppe ayderent aux peres religieux, lesquelles choses en ce temps là ils prisoient plus que de l'or. Il nous confirma comme les Anglois auoient bruslé tous les viures qui restoiёt aux Peres Iesuistes, qu'ils auoient donné quelques six barils de farine aux Sauuages moitiée guerre moitiée marchandise: qu'ils auoient vne grande auersion contre les ennemis, notamment contre les François renegats qui les auoient emmenées: Et tout ce que nous auions sçeû des Sauuages, il nous le confirma touchant le combat, sçauoir qu'vn petit vaisseau François arriuant sur ceste affaire, ne voulant estre de la partie, se sauua partie à la rame & à la voile, & cogneut-on que c'estoit le Reuerend Pere Norot Iesuiste, qui s'estoit separé depuis long temps d'auec ledit de Roquemont, s'ils eussent eu quelque homme de conduitte & hasardeux, ils eussent entré facillement en la riuiere pour venir à Québec nous secourir, ce qui l'occasionna de

Courtoisie du Capitaine de Canada aux François.

s'en

s'en retourner en France, n'ayant emmené en Angleterre que les Capitaines & Principaux, & le petit Sauuage que l'on remmenoit en son païs: que le general Guer auoit esté dix iours à se r'accommoder à Gaspey, qu'ils n'auoiét bruslé les barques ny chalouppes à l'isle de Bonauenture, ny autres lieux, comme on nous auoit dit: que l'on auoit donné deux vaisseaux pour rapasser les François en France auec partie des maris, femmes & enfans, qui coururent depuis plusieurs fortunes & dangers, tant aux costes d'Espagne qu'ailleurs, desquels naufrages ils s'estoient sauuez, fort incommodez de toutes choses: voilà ce que les effects de ceste guerre causerent au commencemét en la Nouuelle France aux Anglois, ils faisoient bien d'aller en ces lieux, voyant qu'ils ne pouuoient rien faire en l'isle de Ré où tout leur auoit mal succedé.

Naufrage & perte que coururent les Anglois.

Entendant de si tristes nouuelles nous voyant comme hors d'esperance de tout secours, nous iugeasmes qu'il n'estoit plus temps de temporiser, mais bien de remedier de bonne heure à ce que nous pouuions auoir affaire; nostre petite barque estoit toute preste, ledit du Pont s'estoit resolu de s'en aller dedans sans attendre la chalouppe dauantage, craignant qu'elle ne tardast trop, & partant trop tard que malaisément l'on trouueroit desvaisseaux aux costes pour estre possible partis, qu'en chemin faisant pour le plus seur, si nos vaisseaux deuoient venir, ils les rencontreroient, ou ladite chalouppe qu'ils emmeneroient auec eux. Ledit du Pont auoit eu de la peine à se resoudre à cause de l'incommodité de ses goutes, mais luy ayant bien remonstré qu'il auoit bien quitté sa maison pour

Ce que dit l'Autheur au sieur du Pont.

s'embarquer en vn meschant petit vaisseau, & de plus qu'il estoit venu à Gaspey parmy tous les dangers de la guerre aussi malade qu'il estoit : dauantage qu'il s'estoit mis dans vne chalouppe de Gaspey pour venir à Québec auec de si grandes incommoditez qu'on ne l'auroit creu, si on ne l'auoit veu, que ce n'estoit pas de mesme en ceste occasion plus pressante, d'autant que son âge & la reputation qu'il auoit entre les nauigeans de ces costes, estoient cause qu'auec les Capitaines & maistres des vaisseaux desquels il estoit cogneu, plus facilement il treuueroit passage, & pourroit plus asseurément contracter auec lesdits chefs des vaisseaux pour le passage; pour sa personne il n'alloit pas dans vne chalouppe comme il estoit venu de Gaspey auec de grandes douleurs & incommoditez, mais en vne barque fort gentille & bien accommodée, y ayant sa chambre où il seroit tres-bien, & auec des personnes qui l'assisteroient, en luy portãt toute sorte de respect, pouuant recouurir plus de rafraichissement le long des costes, changeant d'vn iour à autre de lieu que non pas à Québec où il n'y auoit rien: qu'il se trouuoit fort peu de personnes qui vouluſſent demeurer à l'habitation sans viures. Que pour sa personne seule il falloit empescher quelquesfois quatre hommes à l'assister & secourir, lesquels ne pourroient demeurer auec luy, de sorte que force leur seroit de l'abandonner pour aller chercher leur vie de iour à autre: Que de tenter la fortune de repasser en France luy seroit chose meilleure que de souffrir de si grandes necessités, ne pouuant plus rien esperer de Québec, ayant le peu qu'il y auoit esté conserué pour luy seul, ce que ie ne pensois

pas qu'il peuſt faire, il me diſt que pour le voyage qu'il auoit fait de France à Québec, il n'eſtoit pas à s'en repentir, mais trop tard, ie luy dis, Vous ſçauiez auſſi bien que moy la façon comme l'on nous traitte en ces lieux, où les neceſſitez ont plus regné que les biens-faits de ceux qui ont cette affaire, vous n'eſtes point nouice en cela, vn autre ſe pourroit excuſer, mais vous auez trop d'experience pour ſçauoir & cognoiſtre ce qui en eſt: car ſi à Québec vous auiez les commoditez approchantes de ce qu'il vous faudroit ie vous conſeillerois d'y demeurer. En fin comme i'ay dit cy-deſſus, il ſe reſolut de s'embarquer & laiſſer le ſieur de Marais, fils de ſa fille en ſa place, & emporter auec luy quelque 1000. caſtors pour ſubuenir aux frais de la deſpence, qui furent embarquez. Cela reſoulu, le lendemain il me diſt ſi i'aurois agreable qu'il fit lire ſa commiſſion que luy auoit donnée le ſieur de Caën, afin qu'vn chacun ſçeuſt la charge qu'il luy auoit donnée en ces lieux, craignant que ledit de Caën ne luy donnaſt ſes gages, lors qu'il luy demanderoit, ie luy dis que cela ne m'importoit pas beaucoup, mais qu'il commençoit bien tard, parce que ledit de Caën, outre le droict qui luy pouuoit appartenir, s'attribuoit des hõneurs & commandemens qui ne luy appartenoient pas, anticipant ſur les charges de Vice-Roy, luy monſtrant les principaux points. Pour ce qui touchoit le trafic & commerce de pelleterie il y auoit toute puiſſance, qu'en cela les articles de ſa Majeſté nous gouuernoiẽt, à quoy il ſe falloit arreſter: En outre i'auois bõne commiſſion en forme, ſelon la volonté de ſa Ma-

Le ſieur du Pont faict veoir ſa commiſſiõ.

jesté, & de Monseigneur le Vice Roy, & celle dudit sieur de Caën ne pouuoit estre de telle cõsideration.

Le lendemain, qui estoit le Dimanche, au sortir de la saincte Messe ie fais assembler tout le peuple, auec la copie de la commission du sieur du Pont, les articles de sa Majesté & la commission de Monseigneur le Vice Roy, auquel veritablemẽt ie fais entẽdre le pouuoir que pouuoit dõner ledit sieur de Caen à ses commis, differens d'auec celuy que i'auois selon les articles de sa Majesté, que ie fis lire, contenant aucuns poincts de la commission dudit du Pont, & en suitte ma commission, qui estoit fort ample, disant à tous: Ie vous fais commandement de par le Roy, & Monseigneur le Vice-Roy, que vous ayez à faire tout ce que vous commandera ledit du Pont, pour ce qui touche le trafic & commerce des marchandises, suyuant les articles de sa Majesté que ie vous ay fait lire, & du reste de m'obeïr en tout & par tout en ce que ie commanderay, & où il y aura de l'interest du Roy & de mondit Seigneur, en me reseruant dix hommes gagez dudit de Caën, suyuant les articles resolus de toute la societé, desquels ledit de Caen auoit esté porteur, & me les mit en main, par l'vn desquels estoit porté & enchargé me donner dix hommes, auec toutes les commoditez necessaires pour les employer au Fort, ainsi que i'auiserois bon est e. I'ay creu que ledit sieur de Caen ne s'en ressouuenoit plus, car il n'y auoit pas d'apparence qu'il eust voulu disputer vne chose où luy-mesme auoit signé, & le sieur Dolu, & autres associez La chose la plus importante estoit de se fortifier le mieux que

Pouuoir qu'il pouuoit donner à ses Commis.

Ce que l'Autheur enioignait à tous.

l'on pourroit pour la conſeruation du païs, qu'à faute de ce faire c'eſtoit le laiſſer en proye à vn ennemy qui peut recognoiſtre noſtre foibleſſe, ſans que ledit du Pont ny autres puiſſent empeſcher l'effect du commandement que i'ay, ſur peine de deſobeïſſance & punition corporelle.

Ie voy bien (diſt le ſieur du Pont) que vous proteſtez ma commiſſion de nullité. Ouy en ce qui heurte l'authorité du Roy & de Monſeigneur le Vice-Roy, pour ce qui eſt de voſtre traicté & commerce, ſuiuant les articles de ſa Majeſté, à quoy il ſe faut tenir, cela ſe paſſa ainſi.

La chalouppe (comme i'ay dit cy-deſſus) eſtoit venuë de Gaſpey, qui interrompit le deſſein dudit du Pont de s'en aller, d'autant que ſon intention n'eſtoit qu'au cas qu'il n'y euſt aucun vaiſſeau à Gaſpey où il peuſt s'en retourner, de reuenir à Québec ſans ſe mettre en peine de paſſer plus outre pour chercher paſſage & aller en France dans les vaiſſeaux François, qui pouuoient eſtre à l'iſle de S. Iean du Cap Breton, Canſeau, Iſles de S. Pierre, Plaiſance ou autres ports, qui ſont à l'iſle de Terre-neufue, où il y en auoit, & ſembloit qu'il ne vouluſt aller à Gaſpey que pour eſtablir les François auec les Sauuages & s'en reuenir à Québec: les matelots qui ne deſiroient plus y retourner craignant de mourir de faim, auoient volonté de courir le riſque & de chercher paſſage pluſtoſt que de demeurer auec les Sauuages, ſi ce n'eſtoit par force: Ce qui me fit luy demander ſi c'eſtoit ſon intention de s'embarquer en la barque, s'il auoit deſſein de s'en retourner à Gaſpey, il me dit qu'ouy:

Deſſein du ſieur du Pont d'aller à Québec.

Alors ie luy dis, que penſez-vous qui vous rameine, regardez ce qu'auez à faire, car les matelots ne ſont pas deliberez de reuenir, & ainſi vous vous trouuerez deceu ſi vous vous attendez à cela, vous voyez que l'on deſcharge l'habitation de plus d'hommes que l'on peut, ne faiſant eſtat que d'y faire demeurer treize à quatorze perſonnes, & vous reuenant, vous en amenerez vne douzaine, ce ſeroit pour mourir de faim les vns pour l'amour des autres, il n'y a pas beaucoup d'apparence: joint que quelques matelots ſont reſolus de demeurer auec les Sauuages de par delà, & le reſte d'aller chercher paſſage à quelque prix que ce ſoit, meſme que ne trouuant vaiſſeaux ils ſe veulent hazarder de paſſer la mer en ceſte barque, & ſi n'auez volonté de paſſer plus outre, ie vous cõſeille pluſtoſt de demeurer icy: car auſſi bien voſtre voyage ſeroit inutile, eſtant contraint de demeurer auec les Sauuages ou courir le hazard auec les matelots.

Remonſtrance que l'Autheur fait au ſieur du Pont.

Ce qu'entendant il deſira pluſtoſt demeurer, que de ſe mettre au riſque, apprehendant la peine qu'il penſoit auoir en ce voyage pour le mal des goutes qui le tourmentoient de telle façon, qu'il eſtoit plus couché que debout, celà reſolu il fit deſcharger de la barque 500. caſtors, de mil qu'il y auoit fait mettre.

Ie fis d'amples memoires de tous les deffauts que ie recognoiſſois, auec lettres adreſſantes à ſa Majeſté, à Monſeigneur le Cardinal, & à Meſſieurs du Conſeil, & aux Aſſociez, mettant le tout entre les mains de mon beau-frere Boullay, lequel i'auois bien inſtruit de tout ce qui eſtoit neceſſaire, luy donnant vne commiſſion ſuiuant le pouuoir que

Il fait memoire de tous les deffauts.

i'auois : & luy commanday de s'en aller auec les matelots chercher passage à quelque prix que ce fut, luy dõnant charge de laisser à Gaspey auec Iuan Chou & ses compagnons sauuages, tous ceux qui y voudroient demeurer, & ceux qui le voudroient suiure qu'il les emmenast auec luy. I'ordonnay à tous ceux qui deuoient s'en retourner, qu'ils allassent dans les bois deux ou trois iours premier que partir pour chercher des racines pour leur prouision, attendant qu'ils peussent rencontrer la peschе de moluë vers Mantane: Ce qu'ayant fait ie les faits tous assembler, voulant sçauoir la volonté des vns & des autres, sçauoir ceux qui desiroient demeurer à Gaspey, & ceux qui vouloient suiure mon beau-frere, il s'en treuua vingt, de trente qu'ils estoient, qui desirerent demeurer à Gaspey, entr'autres Foucher, Desdames, & deux autres Matelots, & le reste desiroit courir risque.

Fait assembler les matelots.

Ayant mis ordre à tout, mon beau-frere partit auec sa barque & tout son esquipage, le 26. de Iuin, laquelle n'auoit que des racines, si ce n'estoient aucuns qui par leur mesnage auoient quelque peu de farine de pois. La barque partie chacun de ceux qui restoiẽt commencerent à labourer la terre, & y semer des naueaux, pour nous suruenir durãt l'hyuer: en attendant la moisson on estoit tous les iours à la recherche des racines pour viure, ce qui causoit de grandes fatiques, car on alloit six à sept lieuës les chercher, auec vne grande peine & patience, sans en treuuer en suffisance pour nous nourrir. Les autres faisoient ce qu'ils pouuoient pour prendre du poisson, & faute de filets, lignes & hains, nous ne pouuions faire grande chose:

Partemẽt de son beau-frere.

Chacun trauaille à chercher de quoy viure.

la poudre pour la chaſſe nous eſtoit ſi chere que ie deſirois mieux pâtir que d'vſer ſi peu que nous en auiõs, qui n'eſtoit pas plus de 30. à 40. liures, & encore tres mauuaiſe.

Nous attendions de iour en iour les Hurons, & par meſme moyen 20. François qui eſtoiẽt allez auec eux pour nous ſoulager de nos pois: ceſte ſurcharge me mettoit bien en peine, n'ayant du tout rien à leur donner s'ils n'apportoient de la farine auec eux, ou que leſdits Hurons ne les remmenaſſent, ou bien les mettre auec les Sauuages au tour de nous, comme ils nous auoient promis de les prendre, mais comme ils ſont d'vne humeur aſſez variable, cela me donnoit du tourment. Chomina nous dit qu'il s'en alloit aux trois riuieres auec tous les ſauuages, qui deſlogeoient d'aupres de Québec, pour aller au deuant des Hurons traiter des farines s'ils en auoient: pour cet effect il demãda quelques couſteaux, & promet en traiter fidellement, nous apportant auſſi toſt les farines: la creance que nous auions en luy, fit qu'on luy en donna, & vne arme de picquier qu'il demanda à emprunter pour la guerre, de quoy il ne fut refuſé. Son frere Ouagabemat s'offrit d'aller à la coſte des Etechemins, où eſtoiẽt les Anglois pour y traiter de la poudre, il demanda qu'on luy dõnaſt vn Frãçois, lequel demeuroit à deux iournées dãs les terres de la coſte, ce qui luy fut accordé, pour taſcher de quelque façon que ce fut à nous maintenir. Pour ce ſujet il partit le 8. de Iuillet, laiſſant la grande riuiere, & ayant fait quelque chemin par celle qui va auſdits Etechemins, ils treuuerent ſi peu d'eau qu'ils furent contrains de s'en renuenir le 11. dudit

Chomina promet faire venir des farines.

Voyage rompu.

dudit mois, & par ainsi ce voyage fut rompu.

Le 15. de Iuillet arriua l'homme que i'auois enuoyay à la decouuerte des Sauuages appellé Abenaquioit, qui me fit rapport de tout son voyage suiuãt le memoire que ie luy auois donné, le nombre des saults qui falloit passer premier que d'y arriuer, la difficulté des chemins qui se rencontroient en ce traict de terre, iusqu'à la coste desdits Etechemins, les peuples & nations qui sont en ces contrées, leurs façons de viures, nous asseurant que tous ces peuples vouloient lier vne estroitte amitié auec nous, & prendre de nos hommes auec eux pour les nourrir durant l'hyuer, attendant que nous eussions secours de nos vaisseaux : qu'en peu de iours il deuoit venir vn chef de ses peuples auec quelques Canaux pour confirmer leur amitié, & mesme nous ayder de leurs bleds d'Inde, estant peuples qui ont de grands villages, & à la campagne de maisons, ayant nombre de terres, defrichées où ils sement force bleds d'Inde qui recueillent suffisamment pour leur nourriture, & en ayder leurs voisins, quand il mãque quelque année qui n'est pas si bonne que d'autre. Il y a de belles campagnes & fort peu debois où ils habitent, la pesche du poisson y est abondante de Bars, Saumons, Esturgeons & autres poissons en grande quantité : comme aussi y est tres-bonne la chasse des animaux & du gibier, de sorte que quand les eauës sont vn peu grandes l'on y peut aller en six iours auec diligence : il y a vne riuiere qui va tomber en ceste coste des Etechemins, en laquelle i'ay esté autrefois du temps du sieur du Mont comme i'allois descouurir les ports, haures, & riuieres. Ce voyage

Rapport de la decouuerte des Sauuages.

Les villages de ces peuples sont grands.

Pays fort delicieux.

& descouuerte me donna vn grand contentement pour l'esperance du fruict qu'vn iour nous en pourrions retirer durant nostre necessité, où ces peuples nous pouuoient bien seruir. Ce qui est de remarquable, c'est vn lieu où l'on ne craint point d'ennemis sur le chemin, qui vous puisse empescher d'aller & venir librement.

Arriuée des hõmes des Hurons.

Le 17. du mois de Iuillet arriuerent nos hommes des Hurons en douze Canaux qui n'apporterent aucunes farines sinon quelques vns qui en auoient, no la monstroient à la veuë, en attendant nostre disette, il falloit qu'ils fissent comme nous, & allassent chercher des racines pour viure. Ie me deliberay les enuoyer à l'habitation des Abenaquiois pour viure de leurs bleds d'Inde attendãt le printemps, n'ayant plus d'esperance de voir aucuns amis ny ennemis, la saison estant passée selon les apparances humaines.

Retour du Pere Brebeuf.

Le Reuerend Pere Brebeuf (selon ce que luy auoit mandé le Reuerend Pere Massé Superieur) s'en reuint des Hurons, leur laissant vne extréme tristesse de son depart, luy disant. He quoy nous delaisses-tu ! il y a trois ans que tu es en ces lieux pour apprendre nostre langue pour nous enseigner à cognoistre ton Dieu, l'adorer & seruir, estant venu pour ce sujet, à ce que tu nous as tesmoigné, & maintenant que tu sçais plus parfaitement nostrelangue qu'aucun qui soit iamais venu en ces lieux, tu nous delaisses & si nous ne cognoissons le Dieu que tu adores, nous l'appellerons à tesmoin que ce n'est point nostre faute, mais bien la tienne, de nous laisser de telle façon; il le leur remonstroit que l'obeissance qu'il deuoit à ses Superieurs ne luy permettoient pour le present de demeurer, atten-

Regret qu'õ ent de son depart.

du aussi les affaires qu'il auoit, & qui estoient grandement importantes, mais qu'il les asseuroit, moyennant la grace de Dieu, de les venir treuuer & amener ce qui seroit necessaire pour leur enseigner à cognoistre Dieu, & le seruir, & ainsi se departit. En effect ce bon Pere auoit vn don particulier des langues, qu'il apprit & comprit en deux ou trois ans, ce que d'autres ne feroient en vingt: nous fusmes fort aises de le voir, comme estoient aussi les Peres qui se promettoient qu'il leur apporteroit des farines des Hurons, qui eust esté fort peu de chose, n'eust esté la valeur de quelque quatre ou cinq sacs, qui, à ce que l'on me dist, pesoyent enuiron chacun 50. liures.

Auoit le don des langues.

Cette arriuée de Canaux de Sauuages ne nous apporta aucun benefice, car ils n'auoiét point de farines à traitter qu'enuiron deux sacs, que les Peres Recolets traitterent, & le sieur du Pont en fit traitter vn autre par le Sous-commis: Pour moy il fut hors de ma puissance d'en pouuoir auoir, ny peu, ny prou, & ne m'en fut seulement offert vne escuellée, tant de ceux qui en pouuoient auoir, parmy les nostres, que parmy les autres: toutesfois ie prenois patience, ayant tousiours bon courage, attendant la recolte des pois, & des grains qui se feroit au desert de la Veufue-Hebert & son gendre, qui auoient quelque six à sept arpens de terres ensemencées, ne pouuant auoir recours ailleurs, & peux dire auec verité que i'ay assisté vn chacun de tout ce qui m'estoit possible, ce qui fut neantmoins fort peu recogneu en mon particulier, & ceux qui estoient auec moy au fort, & estant les plus mal pourueus de toutes choses.

L'Autheur assiste vn chacun auec fort peu de recognoissance.

Pour ce qui estoit des Reuerends Peres Iesuites ils n'auoient que de la terre défrichée & ensemencée pour eux & seruiteurs au nombre de douze ne nous en pouuant ayder comme ie croy qu'ils eussent fort desiré. le lieu où ils sont habituez est tres agreable, estant sur le bord de la riuiere S. Charles.

Habitation des Peres Iesuites fort agreable.

Les Peres Recolets auoient beaucoup plus de terres defrichées & ensemencées & n'estoient que quatre, promettant que s'ils en auoient plus qui ne leur faudroit en 4. à 5. arpens de terre ensemencez de plusieurs sortes de grains, legumes, racines & herbes potageres qu'ils nous en donneroient. L'année precedente chacun auoit si bien conserué ce qu'il auoit qu'il s'estoit fait fort peu de liberalitez, sinon à quelques particuliers de ceux qui estoient logez à l'habitation, & celle comme dit est, des Peres Iesuites qui nous assisterent de quelques naueaux selon leur puissance.

Charité des Peres Recolets.

Comme les Hurons se deliberent de s'en retourner auec si peu de marchãdises qu'ils auoient apportées, pensant treuuer dequoy traitter, nouuelles nous vindrent de l'arriuée des Anglois par vn Sauuage appellé la Nasse, qui auoit sa maison proche des Peres Iesuites, lequel donnoit esperance & toute sa famille de se faire instruire en nostre foy, & mesmes les Peres luy auoient donné de leur terre defrichée pour le gaigner à eux, ce fut luy qui nous donna cet aduis, ce qui m'estonna grandement, pource qu'alors ie n'attendois ny Frãçois ny Anglois qui eussent entrepris ce voyage bien hazardeusement pour estre venu tard, d'autant que si en France ils eussent fait

Nouuelle de l'arriuée des Anglois

equiper de bonne heure comme en Mars, la moindre barque estoit suffisante de nous secourir & nous oster du danger d'estre pris, apportant farines, poudre, mousquets, auec vn peu de meche: l'ennemy iugeant bien qu'il n'y auoit rien à faire pour eux sinon traitter quelque pelleterie à Tadoussac, & ne pouuant rien faire, à ce que i'ay sceu depuis, s'ils eussent esté contraints de retourner sans rien faire de porter tout ce qu'ils auoient au Cap Breton, où ils auoient vne habitation d'vn Escossois qui estoit de la compagnie du Cheuallier Alexandre en Angleterre & roder les costes comme ils auoient fait l'année precedente, pour prendre des vaisseaux qui ayderoiēt à payer les frais de leur embarquemēt.

---

*Le sieur de Champlain ayant eu aduis de l'arriuée des Anglois, donne ordre de n'estre surpris, se resould à composer auec eux. Lettre qu'vn Gentil-homme Anglois luy apporte, & sa response. Articles de leur composition. Infidelles François prennent des commoditez de l'habitation. Anglois s'emparent de Québec.*

## CHAPITRE III.

LOrs que ces nouuelles vinrent i'estois seul au fort, vne partie de mes compagnons estoiēt allez à la pesche, les autres chercher des racines, mon seruiteur & les deux petites filles Sauuageesses y estoient aussi: sur les dix heures du matin vne partie se rendit au fort & à l'habitabition, mon seruiteur arriuant auec quatre petis sacs

de racines, me dit auoir veu lesdits vaisseaux Anglois à vne lieuë de nostre habitation, derriere le Cap de Leuy : ie ne laissay de mettre en ordre si peu que nous auions, pour euiter la surprise tant au fort qu'à l'habitation, les peres Iesuistes & Recollets accoururent aussi tost à ces nouuelles pour voir ce que l'on pourroit : ie fis assembler ceux que ie iugeay à propos pour sçauoir ce que nous aurions à faire en ces extremitez : il fut arresté qu'attendu l'impuissance en laquelle nous estions sans viures, poudre, ny mesche, & sans secours, il estoit impossible de nous maintenir, c'est pourquoy qu'il nous falloit chercher vne composition la plus auantageuse que nous pourrions, & attendre ce que voudroit dire l'Anglois, resolus neãtmoins qu'au cas qu'ils ne nous vouluissent faire composition, de faire sentir à la descente, que voulant nous forcer on leur feroit perdre de leurs hommes, en nous ostant l'espoir de composition.

Ordre que l'Autheur met pour n'estre surprins.

Sur le flot, l'Anglois enuoye vne chalouppe ayant vn drapeau blãc, signal pour sçauoir s'il auroit asseurance de nous venir treuuer, pour nous sommer, & sçauoir la resolution en laquelle nous estions, ie fis mettre vn autre drapeau au fort, leur asseurant qu'ils pourroient approcher auec toute seureté : Estant arriuez en nostre habitation, vn gentil-homme Anglois mit pied à terre, lequel me vint treuuer, & courtoisement me donna vne lettre de la part des deux freres du General Guet qui estoient à Tadoussac auec ses vaisseaux, l'vn s'appelloit le Capitaine Louis qui venoit pour commander au fort, l'autre le Capitaine Thomas Vice-Admiral de son frere, me mandant ce qui s'ensuit.

Chalouppe que l'Anglois enuoye.

Vn Gentilhomme Anglois vint treuuer l'Autheur.

*MOnsieur en ſuite de ce que mon frere vous manda l'année paſſée que toſt ou tard il auroit Québec, n'eſtant ſecouru, il nous a chargé de vous aſſeurer de ſon amitié, comme nous vous faiſons de la noſtre, & ſçachant tres bien les neceſsitez extrémes de toutes choſes auſquelles vous eſtes, que vous ayez à luy remettre le fort & l'habitation entre nos mains, vous aſſeurant toutes ſortes de courtoiſie pour vous & pour les voſtres, cõme d'vne compoſition honneſte & raiſonnable, telle que vous ſçauriez deſirer, attendant voſtre reſponſe nous demeurons, Monſieur vos tres affectionnez ſeruiteurs Louis & Thomas Guer. Du bord du Flibot ce 19. de Iuillet 1629.*

Lettre des deux freres du General Guer à l'Autheur.

Ceſte lettre leuë deuant le principal Commis & autres des principaux, il fut reſolu de leur faire reſponſe, comme il s'enſuit.

*MEſsieurs la verité eſt que les negligences ou contrarietez du mauuais temps, & les riſques de la mer, ont empeſché le ſecours que nous eſpererions en nos ſouffrãces, & nous ont oſté le pouuoir d'empeſcher voſtre deſſein, cõme auions fait l'année paſſée, ſans vous dõner lieu de faire reüſsir vos pretenſions, qui ne ſeront s'il vous plaiſt maintenãt qu'en effectuant les offres que vous nous faites d'vne cõpoſition, laquelle on vous fera ſçauoir en peu de temps apres nous y eſtre reſolus, ce qu'attendant il vous plaira ne faire approcher vos vaiſſeaux à la portée du canon, ny entreprendre de mettre pied à terre que tout ne ſoit reſolu entre nous, qui ſera pour demain. Ce qu'attendant ie demeureray Meſsieurs voſtre affectionné ſeruiteur Champlain, ce 19. de Iuillet 1629.*

Reſponſe qu'il leur fit.

Ledit Capitaine Louis Guer r'enuoya sur le soir sa chalouppe pour auoir ces articles de la cõposition, auec asseurance de nous donner toutes sortes de courtoisies, lesquelles articles enuoyasmes auec le plus d'aduantage qu'il nous estoit possible.

*Articles accordez par le sieur Guer commendant de present aux vaisseaux qui sont proches de Québec, aux sieurs de Champlain & du Pont, le 19. de Iuillet 1629.*

QVe le sieur Guer nous fera voir la commission du Roy de la grande Bretagne, en vertu de quoy il se veut saisir de ceste place, si c'est en effect par vne guerre legitime que la France aye auec l'Angleterre, & s'il a procuration du sieur Guer son frere General de la flotte Angloise, pour traiter auec nous, il la monstrera.

Il nous sera donné vn vaisseau pour rapasser en France tous nos compagnons, & ceux qui ont esté pris par le sieur General, allant treuuer passage en Frãce, & aussi tous les Religieux, tant les Peres Iesuistes que Recollets, que deux Sauuagesses qui m'ont esté données il y a deux ans par les Sauuages, lesquelles ie pourray emmener sans qu'on me les puisse retenir, ny dõner empeschement en quelque maniere que ce soit.

Que l'on nous permettra sortir auec armes & bagages, & toutes sortes d'autres commoditez de meubles que chacun peut auoir, tant Religieux qu'autres, ne permettant qu'il nous soit fait aucun empeschement en quelque maniere & façon que ce soit.

Que

Que l'on nous donnera des viures à ſuffiſance pour nous repaſſer en France, en change de peleteries, ſans que par violence ou autre maniere que ce ſoit, on empeſche chacun en particulier d'emporter ce peu qui ſe treuuera entre les ſoldats & compagnõs de ces lieux.

Que l'on vſera enuers nous de traitement le plus fauorable qu'il ſe pourra, ſans que l'on faſſe aucune violence à qui que ce ſoit, tant aux Religieux & autres de nos compagnons, qu'à ceux qui ſont en ces lieux, à ceux qui ont eſté pris, entre leſquels eſt mon beau-frere Boullé, qui eſtoit pour commander à tous ceux de la barque partie d'icy, pour aller treuuer paſſage pour repaſſer en France.

Le vaiſſeau où nous deurons paſſer, nous ſera remis trois iours apres noſtre arriuée à Tadouſſac entre les mains, & d'icy nous ſera donné vne barque ou vaiſſeau pour charger nos commoditez, pour aller audit Tadouſſac prendre poſſeſſion du vaiſſeau que ledit ſieur Guer nous donnera, pour repaſſer en France pres de cent perſonnes que nous ſommes, tant ceux qui ont eſté pris, comme ceux qui ſont de preſent en ces lieux.

Ce qu'eſtant accordé & ſigné d'vne part & d'autre par ledit ſieur Guer qui eſt à Tadouſſac General de l'armée Angloiſe & ſon Conſeil, nous mettrons le fort, l'habitation, & maiſons entre les mains dudit ſieur Guer, ou autre qui aura pouuoir pour cet effect de luy. Signé, Champlain, & du Pont.

Ces choſes ainſi reſoluës furent enuoyées aux vaiſſeaux où eſtoient leſdits Louis & Thomas Guer, qui

virent ce que nous demandions, & apres les auoir cõsiderez ils se resolurẽt d'y faire responſe le pluſtoſt qu'ils pourroient, ce qu'ils firent, comme il s'enſuit.

*Articles accordez aux ſieurs de Champlain & du Pont.*

POur le fait de la Commiſſion de ſa Maieſté de la grande Bretagne le Roy mon Maiſtre, ie ne l'ay point icy, mais mon frere la fera voir quand ils ſeront à Tadouſſac.

I'ay tout pouuoir de traiter auec monſieur de Champlain, comme ie vous le feray voir.

Pour le fait de donner vn vaiſſeau ie ne le puis faire, mais vous vous pouuez aſſeurer du paſſage en Angleterre, & d'Angleterre en France, ce qui vous gardera de retomber entre les mains des Anglois, auquel danger pourriez tomber.

Et pour le fait des Sauuageſſes, ie ne le puis accorder pour raiſons que ie vous feray ſçauoir ſi i'ay l'honneur de vous voir, que pour le fait de ſortir armes & bagages, & peleteries, i'accorde que ces meſſieurs ſortiront auec leurs armes, habits & peleteries à eux appartenans, & pour les ſoldats leurs habits chacun auec vne robe de caſtor ſans autre choſe, & pour le fait des Peres ils ſe contenteront de leurs robes & liures.

Ce que nous promettons faire ratifier par mon frere General pour la flotte pour ſa Maieſté de la grãde Bretagne, ſigné l'Kertk, & plus bas Thomas Kertk, & plus bas eſt eſcrit

Les ſuſdits articles accordez auec les ſieurs de

Champlain & du Pont, tant par les freres Louis & Thomas Kertk, ie les accepte & ratifie, & promets qu'ils seront effectuez de point en point, fait à Tadoussac ce 19. d'Aoust, Stil neuf 1629. signé Dauid Kertk, auec vn paraphe.

Ayant arresté les articles ils nous r'enuoyerent la chalouppe, nous priant de la despescher au plustost, pour sçauoir si nous accepteriõs leurs articles, à quoy nous aduisasmes, nous estant assemblez pour resoudre ce que l'on pourroit faire en ces extremitez, & ne pouuant pas mieux, nous resolusmes de prendre la cõposition. Le lendemain 20. dudit mois ils firent approcher leurs trois vaisseaux, sçauoir le Flibot de pres de cent tõneaux auec dix canons, & deux pataches du port de quarante tonneaux, chacune six canons, & quelques cent cinquante hommes, ayant mouillez l'ancre deuant Québec, ie fus treuuer le Capitaine Louys, pour sçauoir ce qui l'auoit empesché de ne me permettre d'emmener mes deux petites filles Sauuagesses que i'auois depuis deux ans, ausquelles i'auois enseigné tout ce qui estoit de leur creance, & apris à trauailler à l'aiguille, tant en linge qu'en tapisserie, en quoy elles trauaillent fort proprement, estant au reste fort ciuilisées & portées d'vn desir extresme de venir en France. Ie fis tant auec ledit Capitaine Louis que ie le releuay des doutes qu'il auoit, me permettant les emmener, ce que sçachant ces filles ils furent fort resjouies.

L'Autheur obtient d'emener deux Sauuagesses

Ie demanday des soldats audit Louis Quer pour empescher que l'on ne rauageast rien en la Cha-

pelle ny chez les Reuerends Peres Iesuites, Recollets ny la maison de la veufue Heber & son gendre, ce qu'il fit, comme en quelques autres lieux où il en estoit de besoin, puis il fait descendre à terre enuiron 150 hommes armez, va prendre possession de l'habitation où estant demanda les clefs au Sous-commis Corneille, & à Oliuier qui traittoit auec les Sauuages, comme experimenté & aux langues des Montagnais, Algommequins, comme de celle des Hurons, comme fort propre à cela. Il s'acquitta de sa charge en homme de bien, car ledit du Pont, principal Cõmis, estoit au lict malade des gouttes, & ne pouuoit agir. Louys Quer ayant ces clefs les donne à vn François appellé le Baillif natif d'Amiens qu'il auoit pris pour Commis, s'estant volontairement donné aux Anglois pour les seruir & ayder à nous ruiner, comme perfide à son Roy & à sa patrie, auec trois autres que i'auois autrefois mené en nos voyages, il y auoit plus de quinze à seize ans, entre autres l'vn appellé Estienne Bruslé, de Champigny, truchement des Hurons, le second Nicolas Marsolet de Roüen, truchement des Montaignais, le troisiesme de Paris, appellé Pierre Raye, Charon de son mestier, l'vn des plus perfides traistres & meschants qui fust en la bande. Ledit Baillif estoit venu autrefois en ces lieux auec ledit de Caën, qui l'auoit fait vn de ses Commis, l'ayant chassé pour estre grandement vicieux. Cestuy-cy entre au magasin, se saisit de tout ce qui estoit dedans, & de trois mille cinq cens à quatre mille castors, qui appartenoient au sieur de Caen, comme de toutes les autres commoditez qui estoient en l'habitation pour seruir à icelle.

Anglois prennent possession de Québec.

Baillif Frãçois perfide.

Pille le magasin des François.

Louys Quer s'achemine au fort pour en prendre possession, voulant desloger de mon logis, iamais il ne le voulut permettre que ie ne m'en allasse tout à fait hors de Quebec, me rendant toutes les sortes de courtoisies qu'il pouuoit s'imaginer. Ie luy demanday permission de faire celebrer la saincte Messe, ce qu'il accorda à nos Peres : Ie le priay aussi de me donner vn certificat de tout ce qui estoit tant au fort qu'à l'habitation, ce qu'il m'accorda, auec toute sorte d'affection ainsi qu'il s'ensuit.

Certification de tout ce qui estoit dans Québec qu'il luy donne.

*I'ay Louys Kertk commandant de present au Fort de Québec en la nouuelle France pour le Roy de la grande Bretagne, mon Seigneur & Maistre, certifie à tous ceux qu'il appartiendra, que i'ay trouué tant au Fort qu'à l'habitation ce qui s'ensuit, 4. espoirs de fonte verte & vne moyenne auec leurs boettes, 2. breteuls de fer, de 800 liures chacun, 7. pierriers auec leur boiste double, 45 balles de fer pour les espoirs, & 6. balles pour lesdits breteuls, 40 liures de pouldre à canon, 30. liures de meche, 14. mousquets, vn mousquet à Croc. 2 grandes arquebuzes à rouët de 6. à 7 pieds, 2 autres à meche de mesme longueur, 10. hallebardes, 12 piques, 5. à 6. milliers de plomb. 50 corcelets sans brasarts, auec leurs bourguinotes, 2. armes de gensdarmes à l'espreuue du pistolet, deux petarts de fonte verte, vne vieille tente de guerre & plusieurs vstancilles de mesnage & outils des ouuriers qui estoient en cedit lieu de Québec, où commandoit le sieur de Champlain en l'absence de Monsieur le Cardinal de Richelieu pour le seruice du Roy de France & de Nauarre. Faict au Fort de Québec ce 21. de Iuillet 1629. signé Louys Kertk.*

Ne veulent faire regiſtre de ce qui appartenoit aux Religieux.

Ils ſe ſaiſirent auſſi de pluſieurs commoditez appartenant aux Reuerends Peres Ieſuites & Recollets deſquelles choſes ne voulurent donner de memoire, diſant, s'il faut rendre (ce que ie ne croy pas) il ne ſe perdra rien, cela ne vaut pas la peine de l'eſcrire ny en faire recherche. Pour les viures que nous trouuons il ne s'en gaſtera ny encre ny papier, dont nous n'en ſommes pas faſchez, vous aymant mieux aſſiſter des noſtres. Nous vous en remercions bien fort, luy diſ je, il n'y a ſinon que vous les faites payer bien cheremẽt ſans pouuoir auoir moyen de les diſputer.

Le l'endemain il fit planter l'enſeigne Angloiſe ſur vn des baſtions, fiſt battre la queſſe, aſſembler ſes ſoldats, qu'il met en ordre ſur les ramparts, faiſant tirer le canon des vaiſſeaux, & quelques 5. eſpoirs de fonte qui eſtoient au fort, & deux petits breteuls qui eſtoient à l'habitation, & quelques boites de fer, apres il fit iouër toute l'eſcoupeterie de ſes ſoldats, le tout en ſigne de reſiouyſſance.

Le iour ſuiuant il fut à la maiſon des Peres Ieſuites, leſquels luy monſtrerent des liures & tableaux & quelques ornements d'Egliſe, en luy offrant s'il vouloit quelques-vns de ces liures & tableaux. Il en prit ce qu'il voulut de ceux qui luy ſemblerent les plus beaux, comme trois à quatre tableaux, le Miniſtre Anglois eut auſſi quelques liures qu'il demanda aux Peres, apres veu la maiſon & tout le deſert qui eſtoit fort beau, il fut veoir les Peres Recollets, de là s'en retourna à l'habitation.

Vol dudit le Baillif

La nuict enſuiuant ledit Baillif prit audit Sous-

Commis Corneille cent liures en or & argent, auec vne taſſe d'argent, quelque bas de ſoye & autres bagatelles qui eſtoient dans ſa caiſſe, ayant eſté auſſi ſoubçonné d'auoir pris dans la Chapelle vn Calice d'argent doré valant 100. liures & plus, de laquelle choſe l'on fit plainte audit Louys Quer qui en fit quelque perquiſition, mais nul n'auoüa ce ſacrilege deteſtable deuant Dieu & les hommes. Ce Baillif accouſtumé à renier & blaſphemer le nom de Dieu à tout propos en diſoit aſſez pour ſe rendre innocent: mais comme il eſt ſans foy ny loy, bien qu'il ſe diſe Catholique comme ſont les trois autres, qui ne ſe ſoucioient de manger de la chair ny Vendredy ny Samedy pour penſer fauoriſer les Anglois, qui au contraire les en blaſmoient, & faiſoient pluſieurs autres choſes licentieuſes & blaſmables, ie luy remonſtrois aſſez les deffauts & les reproches qu'vn iour il receuroit, deſquelles choſes il ne ſe ſoucioit pas beaucoup, pour l'eſperance qu'il auoit de iamais ne retourner en France. Toutes les meſchancetez qu'il pouuoit faire aux François il leur faiſoit: On receuoit toute ſorte de courtoiſie des Anglois, mais de ce malheureux tout mal. Ie le laiſſeray pour ce qu'il vaut, attendant qu'vn iour Dieu le chaſtie de ſes iurements, blaſphemes & impietez.

Plaintes contre luy.

Depuis que les Anglois eurent pris poſſeſſion de Québec, les iours me ſembloient des mois, ce qui me donna ſubiect de prier ledit Louys Quer me permettre m'en aller à Tadouſſac, ou i'attendrois le depart des vaiſſeaux, paſſant mon temps auec le General qui y eſtoit, ce qu'il m'accorda, puis que ma

l'Autheur obtient cõgé d'aller à Tadouſſac.

volonté n'eſtoit de demeurer dauantage. I'accommoday ledit Louys Quer de quelques commoditez d'emmeublement pour ſa chambre qu'il me demanda: & pour le reſte de mes commoditez, ie les embarquay auec ledit Thomas Quer dans le Flibot auec mes deux petites Sauuageſſes. Dupont demeura auec la pluſpart de nos compagnons, comme firent auſſi tous les Peres, attendant de s'en retourner au ſecond voyage.

Leſdits Anglois s'eſtãt ainſi ſaiſis du païs, la veufue Hebert & ſon gendre ne penſant pas moins qu'à s'en retourner, ſe ſaiſiſſant de leurs maiſons & de leurs terres qui eſtoient enſemencées, ayant apparence d'vne tres belle recolte, comme auſſi les terres deſdits Peres, ce qu'ils ne firent, au contraire luy offrant toute aſſiſtance, que s'il vouloit demeurer en ſa maiſon qu'il le pouuoit faire auſſi librement comme il auoit fait auec les François, luy permettant de faire cueillette de tous ſes grains, en diſpoſant comme il aduiſeroit bon eſtre, que pour le ſurplus de ce qui luy reſteroit de ſes grains, qu'il le pourroit traiter auec les ſauuages, & l'année ſuiuante au temps que les vaiſſeaux retourneroient s'il ne ſe treuuoit bien, il ſeroit en ſon option de demeurer ou s'en retourner, luy faiſant valloir chaque caſtor marchand, quatre liures, qui luy ſeroient liurés à Londre. Tout cecy luy eſtoit grand aduãtage & plus qu'il ne pouuoit eſperer: mais comme Louis Quer eſtoit courtois, tenant touſiours du naturel Frãçois, & d'aymer la nation, bien que fils d'vn Eſcoſſois qui s'eſtoit marié à Dieppe, il deſiroit obliger en tant qu'il pouuoit ces familles & autres François à demeurer

rer, aymant mieux leur conuersation & entretien que celle des Anglois, à laquelle son humeur monstroit repugner.

Louys Que ayme les François.

Ces pauures familles voyant la condition qu'on leur offroit de s'en retourner en France, apres auoir employé quinze à seize ans de leur trauail, pour tascher à s'oster de l'incõmodité & necessité qu'ils souffriroient sans doute en France, & estans chargez de femmes & enfans, ils se verroient contrains de mandier leur pain, chose à la verité bien rude & considerable à ceux qui se mettront en leur place. Ainsi se trouuoient ils bien empeschez de ce qu'ils deuoient faire, d'autant qu'ils se voyoient priuez de l'exercice de la Religion, n'y ayant plus de Prestres: ils m'en demanderent mon aduis, plus par bien-seance à mon opinion, que pour volonté qu'ils eussent à suiure ce que ie leur eusse conseillé, neantmoins iugeant l'auantage que l'Anglois leur faisoit, & la liberté qu'il leur dõnoit de s'en retourner en France, ie pensay leur donner vn conseil qui ne leur eust point esté ruineux, leur remonstrant que la chose la plus chatoüilleuse & de grand poix estoit l'exercice de nostre Religion, qu'ils nepouuoyẽt iamais esperer si les Anglois estoiẽt tousiours en ces lieux, & par consequent priué de la Confession & des Saincts Sacrements qui pouuoient mettre leurs ames en repos pour vn iamais, si ils leur estoient administrez, ce qu'ils ne pouuoitẽ esperer si les François ne reprenoient la possession de ces lieux, ce que ie me promettois moyennant la grace de Dieu, que pour ceste année si i'estois en leur place ie ferois la cueillette de mes grains, & en traitter le plus qu'il me

ſeroit poſſible auec les Sauuages,& les vaiſſeaux François reuenant prendre poſſeſſion, leur dõner ſa pelleterie & en tirer l'argent qu'il leur auoit promis, & leur abandonner vos terres, puis vous en reuenir en leurs vaiſſeaux, car il faut auoir plus de ſoin de l'ame que du corps, & ayant de l'argent en France vous pourrez vous tirer hors des neceſſitez. Il me remercierent du conſeil que ie leur donnay, qu'il le ſuiuroient, eſperãt neantmoins nous reuoir la prochaine annee auec l'aide de Dieu.

*Combat des François auec les Anglois. L'autheur eſt pris en combattant. On le fait parler au ſieur Emery. Voyage des François à Tadouſſac. Le beau-frere de l'Autheur luy compte ſon voyage. Emery taſchoit regaigner Québec.*

## CHAPITRE IV.

LE 24. dudit mois nous leuaſmes les ancres & miſmes à la voile, ce iour fuſmes moüiller l'ancre au bord de l'Eſt Nordoueſt de l'iſle d'Orleans, le lendemain miſmes ſous voile & le trauers de la Malle-baye, 25. lieuës de Québec l'on aperceut vn vaiſſeau du coſté du Nort qui mettoit ſoubs voille, lequel taſchoit d'aller vers l'eau pour gaigner le vent & faire retraitte s'il pouuoit, il fut trouué appartenir audit ſieur de Caën, où ſon couſin Emery commandoit, qui venoit à Québec pour prendre les caſtors qui y eſtoient, & traiter quelque marchandiſe qu'il auoit, & autres commoditez

à luy appartenant, d'autant que l'Anglois sçauoit qu'il estoit en la riuiere, comme il sera dit cy-apres.

Ledit Thomas commanda d'approcher le plus prés que l'on pourroit du vaisseau dudit Emery pour le saluër de quelques canonades, qui luy furent aussitost respondus par autres coups de meilleure amonition, s'entretirent quelque temps enuiron 30. coups, l'vn qui fut tiré du vaisseau dudit Emery emporta la teste d'vn des bons mariniers dudit Thomas Quer, Emery fist quelque bordées pour tascher de gaigner le vent pour se sauuer, mais Thomas desirant en venir aux mains & l'aborder, me dist; Monsieur vous sçauez l'ordre de la mer, qui ne permet à ceux d'vn contraire party estre libre sur le Tillac, c'est pourquoy vous ne treuuerez estrãge que vous & vos compagnons descendiez sous le Tillac, où estant fist fermer les paneaux & les cloüer sur nous, faisant mettre ses matelots & soldats en ordre pour combattre à l'abordage qui fut faite assez mal à propos, entre le mas de Van & le beau Pré dudit vaisseau d'Emery, lequel de sõ costé faisoit son deuoir de se tenir prest pour se deffendre à l'abordage: chacun fait ce qu'il peut pour vaincre & terracer sõ ennemy : ce fut alors qu'on vint aux coups de pierre & balles de canon, & autres choses qu'ils pouuoient attrapper se iettant d'vn bord à l'autre, car les vns ny les autres ne pouuoient entrer dedans leurs vaisseaux que par le beaupré du vaisseau dudit Thomas Quer, à cause que le vaisseau (comme i'ay dit) auoit abordé debout, & vne pate de l'ancre de celuy de Thomas Quer s'estoit attachée & cramponnée au vaisseau d'Emery,

Combat des François auec l'Anglois à coups de canons.

Ce que Thomas Quer dit à l'Autheur.

On vint aux coups de pierre, & balles de canon.

enſorte qu'ils ne ſe pouuoient deſaborder : & vn homme armé d'vn bord à autre pouuoit facillemẽt empeſcher d'entrer : ce pendãt que les gens de Thomas Quer eſtoient ainſi mal menez, vne partie ſe jetta au fond du vaiſſeau que ledit Capitaine faiſoit monter à coups de plat d'eſpée, mais c'eſt vne mauuaiſe choſe quand la peur ſaiſit les courages, le Chef meſme ne ſçauoit pas bien où il en eſtoit, car peu l'accompagnoient au combat, il y euſt quelque rumeur en ce combat dãs le vaiſſeau d'Emery de Caen, qui par vn courage laſche cria aſſez hautement *Cartier, Cartier*, ce qui fut entendu par Thomas Quer, qui auſsi toſt ne voulut perdre temps, & releua ceſte parolle, leur promettant toute courtoiſie, autant dit il, qu'au ſieur de Champlain que nous auons icy, & prenez garde de conſeruer vos vies. Pendant tout ce combat les deux pataches approchoient qui euſſent mal mené ledit Emery, qui ne pouuoit ſe deſaborder, voyant l'inconuenient qu'il pouuoit encourir, ayant des gens en ſon bord qui nauoient enuie de bien faire, il demanda à me voir : pendant ce temps le combat ceſſa d'vne part & d'autre, & vint on auſsi toſt auec vne pinſe à ouurir les paneaux, l'on m'enleue promptemẽt pour aller parler audit Emery de Caen : ledit Thomas Quer qui à ſon viſage & contenance teſmoignoit n'eſtre pas bien en ſeureté de ſa perſonne, & diſoit, Aſſeurez vous (me dit il) que ſi l'on tire du vaiſſeau que vous mourrez, dites leur qu'ils ſe rendent, ie leur feray pareil traitement qu'à voſtre perſonne, autrement ils ne peuuẽt éuiter leurs ruyne, ſi les deux pataches arriuent pluſtoſt que la

Priſe de l'Autheur par l'Anglois.

On le fait parler au ſieur Emery.

composition soit faite: Ie luy dis, Monsieur de me faire mourir en l'estat que ie suis, il vous seroit tres facile estant en vostre puissance, vous n'y auriez pas d'honneur, en derogeant à ce que m'auez promis, & vostre frere le Capitaine Louys Quer aussi, de plus ie ne puis commander à ces personnes là, & ne peux empescher qu'ils ne fassent leur deuoir, en se maintenant & defendant comme gens de bien, vous les deuez loüer plustost que les blasmer, vous sçauez qui a vn prisonnier l'on luy fait dire ce que l'on veut, & par consequẽt ledit Emery ne doit s'arrester à ce que ie luy pourrois persuader: Ie vous prie dõc, dit-il, de les asseurer qu'ils auront toute sorte de bon traitements s'ils se veulent rendre, ce que ie fis, parlant audit Emery de Caen qui estoit sur le bord de son vaisseau, lequel demanda de rechef parole dudit Thomas Quer, qui promet leur faire la mesme composition qu'il m'auoit faite: Ils mettent les armes bas, les deux pataches arriuent aussi tost, ausquelles ledit Thomas Quer fait defences d'offencer les nostres, qui sans doute les eussent ruynez, & sans icelles le vaisseau Anglois eust esté enleué: ledit Emery ayant l'aduantage, se rendant maistre du vaisseau Anglois auec le sien, moy & autres François qui estoyẽt dedãs, les Anglois eussent apporté du renfort, & desmeslãt les vaisseaux du grapin qui y tenoit, l'on eust peû prẽdre leurs deux pataches. L'accord fait tant d'vn costé que d'autre, Lepinay Lieutenant dudit Emery de Caen, entra dans le vaisseau, & apres ledit Emery, qui vinrent faire la reuerence à Thomas Quer, ledit de Caen me dit, qu'il venoit pour me secourir, que

Ce qu'il dit à Thomas Quer.

Thomas le prie de dire aux siens qu'ils se rendent

Ce qu'Emery dit à l'Autheur.

son cousin de Caen luy auoit dõné lettre pour m'apporter, par laquelle il mandoit qu'il m'enuoyoit des viures pour trois mois, attendant plus grand secours du sieur Cheuallier de Rasilly qui deuoit arriuer en bref, neantmoins il croyoit que la paix estoit faite entrela France & l'Angleterre.

Les François vont à Tadoussas.

L'execution faite, nous nous en allasmes à la rade à Tadoussac treuuer le General Kertk, où ledit Emery auparauãt auoit pẽsé aller, perdre par vne disgrace qui luy suruint le trauers de Tadoussac, cõme il sera dit en son lieu, estans arriuez à la rade du moulin Baudé, où estoient encore les Anglois, ledit General nous fit bonne reception, bien aise de ceste prise: aussi y visмes nous ce bon traistre & rebelle Iacques Michel, qui auoit conduit les Anglois dés la premiere & seconde fois: il estoit Contre-Admiral de ceste flotte, cõposée de cinq grands vaisseaux de trois à quatre cens tõneaux, tres bien amunitionnez de canons, poudres, balles, & artifices à feu: à la verité, hors les Officiers, le reste n'estoit pas grande chose, il y auoit en chacun pres de six vingts hommes, aussi i'y vis mon beau-frere Boulé, qui auoit esté pris depuis qu'il estoit party de Québec, lequel me fit le discours de ce qui se passa en son voyage depuis son departement, qui fut tel qui s'ensuit.

Sont bien receus du General Anglois

Flotte Angloise de quoy composée.

Le beau-frere de l'Autheur luy compte son voyage.

Il me dit que partant de Québec auec les incommoditez qu'ils auoient receuës allant à Gaspey, ils rencontrerent Emery, estant fort resiouis d'vne si heureuse rencontre, il leur donna de quoy se rafraischir, luy ayant dit que son cousin de Caen l'enuoyoit tãt pour querir les castors, qu'autres com-

moditez s'il en restoit & apporter au Fort des vi-
ures pour trois mois, attendãt le secours de Monsieur
de Rasilly qui estoit prest à faire voile, quand il par-
tit de la Rochelle, & que sans l'arrest que Ioubert luy
fit de la part de la compagnie, il eust arriué vn mois
plustost à Québec, & n'auoit peu faire autrement
pour le mauuais temps qui l'auoit contrarié à la mer,
qui le contraignit relascher à la Rochelle, pour faire
quelque radoub en son vaisseau qui estoit du port
de 70. tonneaux : croyant que la paix estoit faite en-
tre l'Angleterre & la France, d'autant qu'il auoit veu
quelque lettre entre les mains de monsieur de la
Tuillerie à la Rochelle, où on l'asseuroit d'icelle,
mesme que l'on ne donnoit plus de congé pour faire
la guerre à l'Anglois : ioint aussi que le Capitaine
Daniel venoit en la Compagnie du sieur Cheuallier
de Rasilly, Ioubert deuoit venir deuant & quel-
ques deux autres barques, l'vne appartenante aux
Peres Iesuistes, où estoient les Reuerends Peres Al-
lemand & Noyrot, qui venoient pour secourir leurs
Peres à Québec, croyant que ces vaisseaux pourroiẽt
estre dans la riuiere, s'ils auoient vent fauorable, le-
dit Emery de Caen demanda s'il ne sçauoit point
qu'il y fut entré des vaisseaux dans la riuiere, il luy dit
que non, ce qui donna courage audit Emery, pẽsant
arriuer des premiers à Québec, pour emporter prõ-
ptemẽt ses peleteries, & traiter quelque peu de mar-
chandises & viures qu'il auoit, premier que ledit
Daniel & Ioubert arriuassent, il prit les cinq cens ca-
stors qui estoient en la barque qu'il mit en la sienne.

Apres tous ces discours passez, & que ie luy eu

repreſenté la neceſsité en laquelle nous auions eſté laiſſez, il ſe delibere de monter au pluſtoſt : moy fort reſiouy deſirant eſtre des premiers à vous dõner ce bon aduis de ce ſecours ſi fauorable en vne telle neceſsité, ie dis audit Emery qu'il eſtoit à propos que i'allaſſe deuant auec la chalouppe, pour afin que s'il y auoit du calme, au moins qu'il nous donneroit ce contẽtement que de nous apporter les nouuelles, que pour cet effect il luy demanda de changer ſon eſquippage de matelots pour faire diligence, d'autãt que les ſiens eſtoiẽt foibles & debiles, qu'ils ne pourroient nager comme les ſiens qui eſtoient frais, & auſsi donner quelque baril de poudre pour nous ſecourir, ce qu'il refuſa, diſant, qu'il ne deſiroit ſe defaire de ſes hommes ny de ſa poudre, leur donnant ſeulement vn peu de biſcuit : que pour la petite barque où il eſtoit allé, il l'auoit laiſſée à gouuerner & commander à Deſdames, lequel deuoit ſuiure ledit Emery de Caen : Ie partis tout ainſi, auec la chalouppe & mes matelots haraſſez de neceſsité & trauail : le deſir que nous auions de vous donner des nouuelles, nous dõnoit de tant plus de courage. Au bout de quatre ou cinq iours apres auoir quitté ledit Emery, nous apperceuſmes quelque vaiſſeau vers l'eau, deſirant l'aller recognoiſtre, penſant que ſe fut celuy dudit Daniel, ſelon que l'on nous l'auoit repreſenté, mais comme nous euſmes recogneu que ce n'eſtoit point luy, ains vn vaiſſeau Anglois, nous reſoluſmes de gagner la terre, pour nous ſauuer, le vaiſſeau Anglois (où eſtoit ledit Thomas Quer) apperceuant que nous faiſions retraite nous tire vn coup de canõ, & auſsi

& auſsi toſt eſquippe vne autre chalouppe auec double eſquippage, pour laſſer les noſtres qui faiſoient ce qu'ils pouuoient pour ſe ſauuer: en ceſte occaſion l'eſquippage frais dudit Emery euſt peû ſeruir, nos matelots n'en pouuant plus, pour eſtre foibles & debiles du trauail: nous fuſmes attaints par les Anglois qui nous pillerent & rauagerent tout ce que nous auions, on nous emmene audit Thomas Quer qui nos reçoit aſſez courtoiſement, il me mena à ſon frere le General, qui me fait tres bonne reception & nous mena à Tadouſſac auec luy, ie luy fis entendre comme ledit Emery de Caen luy auoit dit aſſeurement que la paix eſtoit faite, l'ayant ſçeu de perſonnes dignes de foy au partir de la Rochelle. A il les articles, me dit le general, Non, Ce ſont contes faits à plaiſir, il s'informe de l'eſtat auquel vous eſtiez à Québec, ie luy en diſois bien plus qu'il n'y en auoit ce qu'ils pouuoient croire, mais quelques matelots pris luy diſoient que vous eſtiez bien mal ſi n'auiez du ſecours, les Sauuages qui croyoient qu'à ce changemẽt tout leur ſeroit donné de la part des Anglois, luy dirent le miſerable eſtat auquel vous eſtiez reduits. Nous arriuõs au moulin Baudé où ils mouillẽt l'ancre, & auſsi toſt ils arment le Flibot & deux pataches, pour promptement faire monter à Québec, ils auoient auec eux des hommes Anglois, qui auoient eſté l'année precedente au Cap de Tourmente quand il fut bruſlé. Les Sauuages de Tadouſſac s'offrant de les conduire, leur diſant, qu'ils ſçauoient mieux le chemin que les François, à la verité qu'ils ne mentent pas, car il n'y a endroits ny roches qu'ils ne cognoiſ-

sent par experience, que nous n'auons si exacte, neãtmoins ils ne laisserent d'emmener de nos matelots, puisque la fortune leur auoit esté si fauorable, leurs affaires ayant esté preueuës dés l'Angleterre par le Conseil, que ledit Iacques Michel leur auoit donné, qui ne se pouuant asseurer auoir en leur puissance des matelots qui estoient en la chalouppe qui prirẽt par cas fortuit: mais l'occasion se preseta de laquelle ils se seruirent, pour ayder à conduire leur Flibot & patache. C'est vne disgresion que ie faits sur ce que aucuns ne pensent reparer leur faute, quãd les choses ne reusissent à leur souhait, & faut touſiours qu'il y aye vn si, ce qui n'estoit point en ceste affaire: sur ce qu'aucuns ont dit, que si l'Anglois n'euſt pris la chalouppe il n'euſt monté à Québec si promptement qu'ils firent: ce sont contes faits à plaisir à des personnes qui ne sçauent comme ceste affaire s'est passée, & ne sçauent comment couurir leur faute, sinon en blasmant autruy, chose de mauuaise grace, car ils auoient emmené le Flibot & les deux pataches, auec les hommes qui auoient esté audit Cap de Tourmẽte, comme i'ay dit cy dessus, à dessein qu'auſsi toſt arriuez au moulin Baudé de les faire monter à Québec, craignant que si leur euſt fallu monter des barques à Tadouſſac, que pendant ce trauail vne moyenne barque eut passé & donné secours à l'habitation, leur dessein par ce moyen rompu: & quand meſme, comme dit est, qu'ils n'euſſent eu que des Sauuages du païs pour pilotes, qui euſſent auſsi bien pilotez comme ils l'auoient fait des l'année passée audit Cap de Tourmente, auec la plus grande barque que nous euſsions à Tadouſſac.

Reuenons audit Emery, lequel apres que Boullé fut party auec sa chalouppe, il leue l'ancre & met sous voiles pour gagner Québec au plustost, sans sçauoir aucunes nouuelles de l'Anglois, celles que luy dirent lesdits Desdames & Foucher, qui estoient en la petite barque de Boullé qu'ils auoient veu vn canau, où il y auoit des Sauuages auec de la marchandise Angloise, qu'ils auoient traitez auec eux, c'est ce que dit ledit Desdames, que de cet aduis ledit Emery n'en fait conte, neantmoins cela luy deuoit faire penser & s'asseurer mieux qu'il ne fit, pour la consideration de son vaisseau, & ne tomber aux accidens comme il fit, car estant sur le trauers de Leschemin il fut pris d'vn tẽps de brune que l'on voyoit fort peu, il passa deuant les Anglois, qui estoient à la Ralde du moullin Baudé, à la portée presque du canon, sans estre apperceus d'vne part ny d'autre: pẽsant doubler la pointe aux alloüettes, ils eschouent sur l'islet rouge comme le trauers de Tadoussac où se voyant pensant estre perdus ils font vne piperie pour se sauuer à terre, voicy que la brune s'abaisse où ils virent les Anglois, font tirer quelques coups de canons, pour leur demander secours, & les aller sauuer du naufrage où ils pensoient se voir, ledit Iacques Michel dit au General, enuoyez secourir ce vaisseau qui s'en va perdre, ou pour le moins les hommes, ils tirent leur canon pour vous en aduertir, vous en aurez bon marché, le General n'en voulut rien faire, disant, Ils les faut laisser, & attendre vn peu ils ne nous pourrons fuir, Ils sont bien despourueus de consideration de venir passer à nostre veuë, ayant vaisseaux deuant & derriere eux: sans la brune il n'eut

Emery taſche de gaidgner à Québec.

Les Anglois peu considerez en cecy.

eſté ſi auant, & ainſi le laiſſa là, & donna grande faute audit Quer de n'y enuoyer des chalouppes auſſi toſt qu'ils ouyrent tirer leur canon, & n'euſſent perdu trois de leurs hommes, comme ils firent depuis en ſe battant auec ledit Emery, la marée commençant à monter ſous le vaiſſeau fit que peu à peu il vint à floter ſans eſtre que fort peu endommagé, ils prénent courage & ſe r'embarquent, laiſſent leur piperie, ſe mettent vers l'eau, vont mouiller l'ancre au pres du Chafaut au Baſque, deux lieuës de Tadouſſac, où ils furent quelque temps: ils virent vne chalouppe Angloiſe qui venoit de Québec, & alloit treuuer le General pour luy porter nouuelle de la priſe du fort, ſur laquelle ledit Emery fit tirer vn coup de canon: voulant mouiller l'ancre le pert met à la voile, & va mouiller proche de la Malle baye, où il vint quelques canaux de Sauuages qui luy dirent que Québec eſtoit rendu, ce qu'il ne vouluſt croire, & pour ce ſujet enuoya vn canau de Sauuages auec deux François pour en ſçauoir la verité, (qui n'eſtoit que trop vray,) qu'ils euſſent à faire le plus de diligence qu'ils pourroiét, ils leur falloit faire vingt lieuës, & autant pour le retour, c'eſtoit perdre vn vn grand temps, ayant peu éuiter la priſe des Anglois. Ces deux hommes promirent faire ce qu'ils pourroiét, l'vn appellé le Cocq Charpentier, & l'autre Froidemouche, qui auoient eſté en la barque de Boullé: ces deux perſonnages eſtoient ignorans & mal propres à telles affaires, veu que les plus diſcrets n'y ſont pas trop bons. Ces deux aduanturiers ſe mettent en chemin, vont au Cap de Tourmente, s'amuſent à chaſſer (c'eſtoit bien le temps) la nuict arriuez à Québec ils

ne voyoient point les vaisseaux Anglois, qui estoient desia partis pour retourner à Tadoussac, ils s'approchent des cabanes des sauuages, qui leur dirent que les Anglois estoiẽt au fort & à l'habitation : les vaisseaux partis, & qu'ils estoient dedans. Toutes ces nouuelles suffisoient pour s'en retourner promptement treuuer ledit Emery, & quelque diligence qu'ils eussent fait ils eussent treuué le vaisseau pris des Anglois, mais au contraire ils vont passer contre le fort, entendent les sentinelles de l'ennemy, ils ne se contentent de se retirer, ils vont à la maison de la veufue Hebert ou de son gendre, les voyant leur demandẽt ce qu'ils estoiẽt venu faire, Nous venons, dirent ils, de la part du sieur Emery voir si l'habitation estoit prise: helas, leur dirẽt ils, que vous estes simples & peu aduisez, ne le voyez vous pas bien, falloit il venir icy pour vous faire prẽdre, que dira-on, sçachant par les Sauuages que vous estes venus icy, & que ie ne le dise, il y va de ma vie & de toute la ruyne de ma famille, il faut que par necessité si ie me veux conseruer, ie dise que vous estes venus pour voir si le sieur de Champlain estoit icy, & cõme tout alloit: allons treuuer le Capitaine Louis, il est galand homme, il ne vous fera point de tort, ce qu'ils firent, lequel leur vsa de quelques paroles & menaces fascheuses, les retenans pour les faire trauailler.

Sauuages asseurent Emery que les Anglois estoient à Québec.

Ce que leur dit le gẽdre de la veufue Hebert.

Sont retenus par le Capitaine Louis.

Cependant la petite barque où estoit Desdames suiuoit ledit Emery de Caën, mais ils s'arresterent à vne petite riuiere pour prendre de l'eau, où ils furent deux iours à cause du mauuais temps. Sortant de là ils furent iusques au Bic, quinze lieuës de Tadoussac, sçachant au vray par les Sauuages la prise de Québec, &

que ledit de Caen ne pouuoit éuiter qu'il ne fuſt pris pour s'eſtre trop haſardé, ils ne furent point incredules, ils ſe delibererent de s'en retourner chercher paſſage le long des coſtes, où eſtant vers Gaſpey rencontrerent Ioubert auec ſa barque qui nous venoit ſecourir, mais trop tard, & leur diſt, qu'il auoit eſté pourſuiuy des Anglois proche de Miſcou, il leur diſt auſſi que le Capitaine Daniel eſtoit party pour meſme effect, & vne autre barque pour les Peres Ieſuites, où eſtoient les Reuerends Peres l'Alleman & Norot.

Ioubert ſe perd aux coſtes de Bretagne.

Il s'embarque auec ledit Ioubert, & s'en retourne en France ſans faire plus grand progrez, ſinon que s'aller perdre à la coſte de Bretagne prés Benodet proche de Quinpercorentin, qui penſant au commencement que ce fuſſent quelques pirates, furent detenus iuſques à ce qu'ils ſceurent la verité, & là ledit Ioubert deſpendit plus qu'il n'auoit ſauué de ſon naufrage.

Voicy vn defaut en ce voyage, de ne partir ſuiuant l'ordre qui auoit eſté donné par les ſieurs Directeurs de Paris, de partir de droitte route de Dieppe pour la Nouuelle France. Au lieu de ce faire, les vaiſſeaux vont attendre le ſieur Cheualier de Raſilly, & ainſi laiſſerent perdre la ſaiſon, que s'ils fuſſent partis au 15. ou à la fin de Mars, & que ledit Capitaine Daniel partant de bonne heure, cõme dit eſt, il fuſt arriué à Québec le 20. où à la fin de May pour le plus tard, prés de deux mois premier que les Anglois, en nous ſecourant ils euſſent iouy des traites, ce qui ne fut effectué pour le retardement.

Ces malheurs arriuerẽt faute de n'auoir party de ſaiſon.

Les Directeurs de Bordeaux manquerent auſſi, & empeſcherent les pataches de partir ſi promptement

qu'elles euſſent peu faire, & ledit ſieur Chèualier de Raſilly n'euſt laiſſé d'aller combattre les Anglois, que ſi cela euſt eſté, l'ennemy euſt eſté vaincu, & l'habitation recouuerte. Mais le traitté de paix qui ſe fiſt entre le Roy de France & le Roy d'Angleterre empeſcha d'effectuer la commiſſion qu'il auoit, qui fut changée pour le voyage de Maroc où il fut, qui ne ſeruit pas beaucoup, & par ainſi ceſte Societé receut de grandes pertes en la deſpenſe qu'ils firent encore ceſte année, penſant que les vaiſſeaux du Roy deuoient faire le voyage, ſur les nouuelles certaines que l'on auoit que les Anglois eſtoiét partis de Londres pour aller prendre Québec. Voylà les effects de ces voyages, autant malheureux que mal entrepris.

Retournons à ce que nous fiſmes eſtant au moulin Baudé, dans les vaiſſeaux de Quer, deux ou trois iours apres noſtre arriuée, qui fut enuiron le premier d'Aouſt, nous entraſmes dans le port de Tadouſſac, où auſſi-toſt le General fit charger le Flibot pour faire porter ce qui eſtoit de commoditez à Québec, fit monter vne barque à Tadouſſac de quelques 25. tonneaux qu'il auoit portée en fagots, où ie vy Eſtienne Bruſlé truchement des Hurons, qui s'eſtoient mis au ſeruice de l'Anglois, & Marſolet, auſquels ie fis vne remonſtrance touchant leur infidelité, tant enuers le Roy qu'à leur patrie, ils me dirent qu'ils auoient eſté pris par force, c'eſt ce qui n'eſt pas croyable, car en ces choſes prendre vn homme par force ſe ſeroit pluſtoſt eſperer deſeruice qu'vne fidelité, leur diſant, Vous dites qu'il vous ont donné à chacun cét piſtoles & quelque pratique, & leur ayant ainſi promis toute

L'Autheur reproche l'infidelité d'Eſtienne Bruſlé & de Marſolet.

fidelité vous demeurez ſans religion, mangeant chair Vendredy & Samedy, vous licentiant en des desbauches & libertinages deſordonnées, ſouuenez-vous que Dieu vous punira ſi vous ne vous amendez, il n'y a parent ny amy qui ne vous diſe le meſme, ce ſont ceux qui accourront pluſtoſt à faire faire voſtre procez: que ſi vous ſçauiez que ce que vous faites eſt deſagreable à Dieu & au monde, vous auriez horreur de vous meſme, encore vous qui auez eſté eſleuez petits garçons en ces lieux, vendant maintenant ceux qui vous ont mis le pain à la main: penſez vous eſtre priſez de ceſte nation? non, aſſeurez vous, car ils ne s'en ſeruent que pour la neceſſité, en veillant touſiours ſur vos actions, ſçachant que quand vn autre vous offrira plus d'argent qu'ils ne font, vous les vendriez encore pluſtoſt que voſtre nation, & ayant cognoiſſance du païs ils vous chaſſeront, car on ſe ſert des perfides pour vn temps, vous perdez voſtre honneur, on vous monſtrera au doigt de toutes parts, en quelque lieu que vous ſoyez: diſant, Voilà ceux qui ont trahy leur Roy & vendu leur patrie, & vaudroit mieux pour vous mourir que viure de la façon au monde, car quelque choſe qui arriue vous aurez touſiours vn ver qui vous rongera la conſcience, & en ſuitte pluſieurs autres diſcours à ce ſujet: Ils me diſoiét, Nous ſçauons tres bien que ſi l'on nous tenoit en France qu'on nous pédroit, nous ſommes bien faſchez de cela, mais la choſe eſt faite, il faut boire le calice puiſque nous y ſommes, & nous reſoudre de iamais ne retourner en Frãce: l'on ne laiſſera pas de viure, ô pauures excuſez, que ſi on vous attrappe vo⁹ qui eſtes ſuiets à voyager, vous cou-

Leur Reſponſe.

rez

rez fortune d'estre pris & chastiez.

Ie vis Louis le Sauuage que les peres Iesuistes auoient tant pris de peine à instruire, & qui commençoit à se licentier en la vie des Anglois, bien qu'il disoit auoir vne grande obligation ausdits Peres de ce qu'il sçauoit, estant en son cœur bon Catholique, & qu'vn iour il esperoit le tesmoigner aux François si iamais il reuenoient en ces lieux: les Anglois le r'enuoyerent en son païs auec son pere qui le vint voir, & ceux de sa nation qui en furent fort resiouis, ausquels il fit de grands discours de ce qu'il auoit veu tant en France qu'en Angleterre, Brussé truchement fut auec luy aux Hurons.

Louys le Sauuage se met au seruice des Anglois.

---

*Voyages de Quer General Anglois à Québec. Ce qu'il dit au sieur de Champlain. Mauuais dessein de Marsolet. Response de l'Autheur au General Quer. Le General refuse à l'Autheur d'emmener en France deux filles Sauuageesses par luy instruites en la Foy.*

## CHAPITRE V.

LE General Quer se delibere d'aller voir Québec dans vne chalouppe qu'il fait esquipper, & emmena Iacques Michel & quelques autres siens Capitaines de ses vaisseaux, & mon beau-frere: pendant son absence nous passasmes le temps le mieux qu'il nous fut possible, attendant son retour. Pour ce qui estoit des Sauuages les vns mõstroient estre resiouis de ce chã-

Voyage du General à Québec.

gement, les autres non, selon la diuersité des humeurs qui croyent souuent que les choses nouuelles apportent plus grand bien, c'est où maintes fois le monde se trompe: comme ces peuples pensoient receuoir plus de courtoisie de ces nouueaux Estrãgers que de nous, ils treuuerẽt en peu de tẽps toutes autres choses qui ne s'estoient imaginez, nous regrettans.

Ce que le General disoit à l'Autheur.

Le General fut quelque dix à douze iours à son voyage, à son retour fut salué de quelques canonades, me disant qu'il estoit content de ce qu'il auoit veu, que si cela leur demeuroit ils feroient bien d'autres fruicts que ce qu'on y auoit fait, tant aux peuplades qu'aux bastiments & commerces de ce qui se pourroit faire dans le païs, par le trauail & industrie de ceux que l'on y enuoyeroit.

Festoye à Québec to⁹ ses Capitaines.

Quelques iours apres son arriuée il festoya tous ses Capitaines, pour cet effect il fit dresser vne tante à terre enuironnée de verdures, sur la fin du disner il me donna à lire vne lettre qui luy auoit esté enuoyée de Québec, escrite de Marsolet truchemẽt, (mescognoissant des biens qu'il auoit receus des Societez Françoises) où il y auoit escrit ce qui s'ensuit.

Monstre vne lettre de Marsolet à l'Autheur.

„ MOnsieur depuis nostre arriuée à Québec vn
„ canau de Sauuage est descendu des trois ri-
„ uieres, pour vous donner aduis qu'vn conseil s'est
„ tenu de tous les Chefs & principaux du païs assem-
„ blez, pour deliberer, sçauoir si Mõsieur de Cham-
„ plain doit emmener en France les deux petites filles
„ qu'il a, ils ont resolu que puisque les François ne
„ sont plus demeurans en ces lieux, de ne les laisser

aller, & vous prient les retenir, & ne leur permettre « qu'ils s'en retournent, d'autant que si vous ne l'em- « peschez le pays se perdra, & est à craindre qu'il n'ar- « riue quelque accident de mort aux hommes qui de- « meurent en ces lieux, c'est pourquoy que s'il en ar- « riue mal, ie me descharge de ce que ie dois, vous en « ferez selon vostre volonté : mais si me croyez com- « me vostre seruiteur, vous ne permettrez qu'elles « passent plus outre, en les r'enuoyant icy : c'est tout ce « qui s'est passé depuis vostre partement, i'espere m'en « retourner à Tadoussac pour auoir l honneur de prẽ- « dre congé de vous, comme estant Monsieur, Vostre « humble & affectionné seruiteur Marsolet.

Dessein du mal heureux Marsolet.

Ayant leû ceste lettre, ie iugeay aussi tost que le galand auoit inuenté ceste malice pour faire retenir ces filles, desquelles il vouloit abuser, cõme l'on croyoit & autres mauuais François semblables à luy ; l'vne de ces filles appellée Esperance, auoit dit quelques iours auparauant, que Marsolet estant au vaisseau l'auoit sollicitée de s'en aller auec luy, luy promettant plusieurs commoditez pour l'attirer, mais que iamais elle n'y auoit voulu condescendre, mesme qu'elle s'en estoit plainte à des sauuages qui luy auoient dit, Sçais tu pas biẽ qu'il ne vaut rien, & qu'il est en mauuaise reputation auec tous les Sauuages pour estre vn menteur, ne l'escoute point, tu es bien, Monsieur de Champlain vous ayme comme ces filles, aussi dirent elles, Nous luy portons de l'affectiõ, ce que n'estant nous n'aurions desir de le suiure en France, qui fut le suiet que i'en parlay au General.

Ce qu'il dit à l'vne des deux filles Sauuageſſes pour les seborner.

Ce que l'Autheur dit au General.

Monsieur vous me faites faueur, que vostre courtoisie s'estende à me monstrer ceste lettre, que si l'affaire est ainsi qu'il l'escrit, i'aurois tort de vous
» faire vne demande inciuille, en vous demandant
» permission d'emmener ces filles que i'ayme comme
» si elles estoient miennes, vous me permettrez que ie
» parle pour ces pauures innocentes qui m'ont esté dõ-
» nées par les sauuages assemblez en Conseil, sans que
» ie les aye demandez, mais au contraire comme forcé
» auec le consentement des filles & des parens, à telle
» condition que i'en disposerois à ma volonté, pour
» les instruire en nostre Foy, comme si c'estoiẽt mes en-
» fans, ce que i'ay fait depuis deux ans le tout pour l'a-
» mour de Dieu, où i'ay eu vn grand soing à les entre-
» tenir de tout ce qui leur estoit necessaire, les desirant
» retirer des mains du Diable, où elles retomberont si
» faut que les reteniez: ie vous supplie que vostre cha-
» rité soit telle enuers ces pauures filles de ne les vio-
» lenter, & souuenez vous que Dieu ne vous sera point
» ingrat si vous faites quelque chose pour luy, il a des
» recompenses grandes, tant pour le Ciel que pour la
» terre.

Ce qu'il dit contre Marsolet.

Au reste ie sçay tres asseurément que Marsolet a forgé en son esprit ce qu'il vous mãde, n'ayant treu-
» ué autre moyen pour perdre ces filles, & iouir de sa
» desordonnée volõté s'il peut. Ie sçay asseuremẽt que
» les Sauuages estant au Conseil des trois riuieres, il ne
» fut parlé aucunement de ces filles, ny de ce que Mar-
» solet vous a escrit, mesme ie sçay que lors qu'estiez à
» Québec vo⁹ vous informastes si les Sauuages n'estoiẽt
» point faschez de ce qu'elles s'en alloient, que Gros

Iean de Dieppe qui s'eſt donné à vous, truchement des Algommequins, vous dit au contraire, qu'ils fuſſent faſchez de ce que ie les emmenois, qu'ils en eſtoient bien contẽts, que s'il y auoit du danger de les emmener allant dans le pays cõme il alloit, il n'y eut pas eſté pour beaucoup de choſes, & Coullart vous dit auſsi, Monſieur nous auons autant d'intereſt que perſonne, à cauſe de ma femme & de mes enfans, que s'il y auoit quelque riſque ie vous le dirois librement, au contraire les Sauuages m'ont dit qu'ils en eſtoient bien aiſe, qu'elles eſtoiẽt bien données, tout cecy eſt vn teſmoignage ſuffiſant, auquel deuez adiouſter Foy, plus qu'à ce que vous mande Marſolet, qui veut abuſer de ces filles, les ayant meſmes ſollicitées à s'en aller auec luy, qu'il leur dõneroit des preſens: l'ayant ainſi dit aux Sauuages, vous vous en pouuez informer s'il vous plaiſt. Mais recognoiſſant que tant plus ie luy en parlois, & plus il ſe roidiſſoit, ie le laiſſay là ſans parler d'aduantage, il ſe leue de table tout faſché comme il ſembloit, ce qui ne dura gueres: nous ne laiſſaſmes de paſſer le temps attendant vn iour plus propre à luy en parler, & rechercher les moyens pour l'inciter à penſer à cela, i'employay à ma ſupplication ledit Iacques Michel & Thomas Querſon frere, qui luy en parlerent, il demeura obſtiné, ce que ſçachant ces deux pauures filles, furent ſi triſtes & faſchées qu'ils en perdoient le boire & le manger en pleurant amerement, ce qui me donnoit de la cõpaſſion, en me diſant, Eſt il poſſible que ce mauuais Capitaine nous vueille empeſcher d'aller en France auec toy, que nous tenons

Ce que luy dit auſſi vn appellé Coullart.

Le General ne veut entendre à ce que l'Autheur luy remonſtre pour ces deux filles.

Ce qu'elles dirent à l'Autheur.

comme noſtre pere, & duquel nous auons receu tant de biens faits, iuſqu'à oſter ce qui eſtoit pour ta vie, „ durant les neceſsitez pour nous le donner, & nous „ entretenir iuſqu'à preſent d'habits: nous auons vn tel „ deſplaiſir en noſtre cœur que nous ne le pouuons „ dire, n'y auroit il point moyen de nous cacher dans „ le vaiſſeau, ou ſi nous pouuions te ſuiure auec vn canau nous le ferions, te priant de demander encore vne fois à ce mauuais homme qu'il nous laiſſe aller auec toy, ou nous mourrons de deſplaiſir, pluſtoſt que de retourner auec nos Sauuages, & ſi tu ne peux obtenir que nous allions en France, au moins faits en ſorte que nous demeurions auec la femme de Coullart, nous la ſeruirons elle & tous ſes enfans de tout noſtre pouuoir en ton abſence, attendant l'année à venir, & ſçachant de tes nouuelles auſsi toſt nous prẽdrons vn canau pour t'aller treuuer à Tadouſſac, ainſi me diſoient leurs petits ſentiments: Ie leur fis faire à chacune vn habit de quelques robes de chambre & manteau que i'auois, pour ne les enuoyer mal accommodées tant elles me faiſoient de compaſſiõ.

Ie faiſois ce qu'il m'eſtoit poſsible pour ſauuer ces deux pauures ames, ie taſche de faire encore vn effort, puiſqu'il n'y auoit qu'à contenter les Sauuages par preſent, quand meſme il iroit de beaucoup, ie fais dire par Thomas Quer à ſon frere le General, qu'il y auoit vn moyen de rendre les Sauuages ſatiſfaits en leur faiſant vn preſent, & leur dire que puiſqu'ils auoient donné ces filles qu'ils deuoient tenir leurs paroles, voyant qu'ils ne le faiſoient pas, qu'ils n'auroiẽt ſujet de ſe fier en eux, de ce qu'il leur pour-

roient dire, que neantmoins il leur faisoit vn present de la valleur de Mil liures, en marchandises telles qu'ils voudroient, pour des castors qui estoient à son bord à moy appartenants, dont il m'auoit donné sa promesse payable à Londres, que ie la mettrois entre les mains de son frere, & feroit le present tel qu'il voudroit comme venant de sa part, il me promit luy dire, comme il fit, mais le General n'y voulut du tout entendre, ce que sçachant ce fut à moy de prendre patience. Vn iour que ie le vis en tres bonne humeur, & croyant que ie pourrois tenter la fortune de luy parler encore vne fois, ce que ie fis : il me donne quelque esperance sur le retour de Marsolet.

Le General ne veut qu'on emmene ces deux filles.

Les vaisseaux reuenans de Québec i'appris que ce truchement venoit, ie le faits aduertir de ce que ie desirois faire pour contenter les Sauuages, sçachãt que c'estoit le moyen, & qu'en faisant des presents l'on pouuoit emmener ces filles: au contraire ce malheureux ennemy du progrés de Dieu, faisant voir sa meschanceté à descouuert, dit que si on en parloit aux Sauuages qu'ils refuseroient ce present pour cet effect: disant audit Quer que ces filles auoient esté données de la bonne volonté, sans esperance autre que de nostre amitié, ainsi eust esté cognû pour menteur, d'auoir escrit au General des choses à quoy ils n'auoient iamais pensé, au lieu de pallier ceste affaire, il luy dit que c'estoit mal fait à luy d'empescher ces filles d'estre baptisées, & auoir cognoissãce de Dieu, qu'il en respondroit deuant la Iustice diuine, qu'il print garde qu'il auoit encore assez de remedes s'il

vouloit persuader au General de donner quelque present aux Sauuages comme i'offrois : que pour ce qui estoit de sa personne ie le recognoistrois en tout ce qu'il me seroit possible, que quelque iour il pourroit auoir affaire de ses amis, estant en l'estat où il estoit, que s'il desiroit retourner en France, ie le seruirois en tout ce qu'il me seroit possible : tout ce qu'il me dit fut, qu'il ne pouuoit rien faire de cela, que s'il arriuoit quelque accident aux Anglois par les Sauuages, ils remettroient toute la faute sur luy, & le voyant ainsi obstiné ie le laissay là.

L'Autheur ne peut gagner.

De là il va treuuer le General, luy remonstrant ce que ie luy auois dit & offert, & ouy dire que ie voulois faire des presents aux Sauuages, pour empescher ces filles d'estre retenuës, que d'assembler ces peuples esloignez, il n'y auoit nulle apparence, & leur offrir des presents il n'estoit point conuenable, d'autant qu'ils croyroient que vous auriez peur de les irriter, & que cela leur donneroit plus d'asseurance d'entreprendre sur ses hõmes, qu'il failloit qu'il empeschast que ie n'emmenasse ces filles, qu'il luy auoit voué trop de seruices pour ne luy dire ce qu'il sçauoit pour le bien du pays, & à son aduantage, qu'il print garde à ce qu'il feroit, s'en deschargeant, & que s'il arriuoit quelque disgrace pendant son absence, qu'on ne s'en prist pas à luy, & qu'il valloit mieux tenir ces peuples en paix, que d'estre en hasard de tõber en quelques mauuais accidens : Voilà ce qu'il dit auoir representé au General, lequel se resolut de retenir ces filles, & ne me permettre les emmener.

Thomas Quer me dit y auoit fait ce qu'il auoit peû

peû, le voyant fort esloigné de ce que ie pouuois esperer touchant les presens, à quoy il ne vouloit consentir; Marsolet l'en ayant desgousté, ce qu'ayant entendu ie n'en parlay plus : mais ie ne me peûs empescher de parler à Marsolet & luy dire le desplaisir signalé qu'il me faisoit en ceste affaire, d'auoir innoué des choses toutes contraires à la verité, & fait dire aux Sauuages ce à quoy ils n'auoient iamais pensé, qu'il pouuoit m'obliger en ceste occasion, cõme ie pourrois faire pour luy en d'autres, estant ainsi cause de la perte de ces filles & de leurs ames, qu'il en respondroit vn iour deuant Dieu, qu'il ne permettroit point que tost ou tard il ne receut le chastiment qu'il meritoit, n'ayant eû autre dessein que de iouir de l'vne de ces filles, en recherchant les moyens que ie ne les emmenasse, il me dit, Monsieur vous en croirez ce qu'il vous plaira ie n'ay dit que la verité, quand ie sers vn maistre ie luy dois estre fidele. Vous l'auez fort bien monstré (luy dis-ie) en seruant l'ennemy, pour deseruir le Roy & ceux qui vous ont donné le moyen de vous éleuer en ces lieux depuis qu'estiez petit garçon, iusqu'à present qu'auez grandement decliné.

Ce que l'Autheur dit à Marsolet.

Ces pauures filles voyant qu'il n'y auoit plus de remedes, commencerent à s'attrister & pleurer amerement, de sorte que l'vne eut la fiéure, & fut long tẽps qu'elle ne vouloit manger, appellant Marsolet vn chien & vn traistre, disant ainsi, Comme il a veu que nous n'auons pas voulu condescendre à ses volontez, il nous a donné vn tel desplaisir que sans mourir iamais ie n'en receus de semblable.

Ce qu'vne des filles Sauuages disoit de Marsolet.

Vn soir comme le general donnoit à souper aux

Capitaines des vaisseaux, Marsolet estant en la chambre, l'vne des deux filles appellée Esperance y vint, qui auoit le cœur fort triste, & soupiroit, ce qu'entendant ie luy demanday ce qu'elle auoit, sur ce elle appelle sa compagne nommée Charité, disant l'ay vn tel desplaisir que ie n'auray point de repos que ie ne descharge mon cœur enuers Marsolet, duquel elle s'approche, & l'ayant enuisagé, luy dist, Il est impossible que ie puisse estre contente que ie ne parle à toy: Que veux-tu dire ? luy dist-il, Ce n'est point en secret que ie veux parler, tous ceux qui entendent nostre langue l'entendront assez, & t'en priseront moins à l'aduenir s'ils ont de l'esprit, c'est vne chose assez cogneuë de tous les Sauuages que tu es vn parfaict menteur, qui ne dis iamais ce que l'on te dit, mais tu inuentes des mensonges en ton esprit pour te faire croire, & donne à entendre ce que l'on ne t'a pas dit, pense, que tu es mal voulu des Sauuages il y a long-temps & comme malicieux tu perseueres en tes menteries, de donner à entendre à ton Capitaine des choses qui n'ont iamais esté dites par les Sauuages, mais meschant tu n'auois garde de dire le subiect qui t'a meu à inuenter de telles fausſetez, c'estoit que ie n'ay pas voulu condescendre à tes salles voluptez, me priant d'aller auec toy, que ie ne manquerois d'aucune chose, tu m'ouurirois tes coffres dans lesquels ie prendrois ce qui me seroit agreable; ce que ie refusay, tu me voulus faire des attouchemens deshonnestes, ie reiettay tes effronteries, te disant, que si tu m'importunois dauantage ie m'en plaindrois: ce que voyant tu me laissas en repos, me disant que i'estois

Effronterie de Marsolet.

vne opiniastre: asseure toy qu'on te fera bien ranger à la raison, tu ne seras pas tousiours comme tu es, car ie sçay bien que tu retourneras à Quebec; ie te dis que ie ne t'apprehendois en aucune façon, ie desire aller en France auec Monsieur de Champlain, qui m'a nourrie & entretenuë de toutes commoditez iusques à present, me monstrant à prier Dieu, & beaucoup de choses vertueuses, que ie ne me voulois point perdre, que tout le païs auoit consenty, & que ma volonté estoit portée d'aller viure & mourir en France, & y apprendre à seruir Dieu; mais miserable que tu es, au lieu d'auoir compassion de deux pauures filles, tu te monstre en leur endroit pire qu'vn chien, ressouuiens toy que bien que ie ne sois qu'vne fille, ie procureray ta mort si ie puis, en tant qu'il me sera possible, t'asseurant que si à l'aduenir tu m'approches ie te donneray d'vn cousteau dans le sein, quand ie deurois mourir aussi-tost: Ah! perfide tu es cause de ma ruine, te pourray-je bien voir sans plorer, voyant celuy qui a causé mon malheur, vn chien à le naturel meilleur que toy, il suit celuy qui luy donne sa vie, mais toy tu destruis ceux qui t'ont dõné la tienne, sans recognoissance de bon naturel enuers tes freres que tu as vendus aux Anglois; Pense-tu que c'estoit bien faict pour de l'argent vendre ainsi ta nation? tu ne te contentes pas de cela en nous perdant aussi, & nous empeschant d'apprendre à adorer le Dieu que tu mescrois qui te fera mourir, s'il y a de la iustice pour les meschans. Sur cela elle se mit à plorer ne pouuant presque plus parler, Marsolet luy disant, Tu as bien estudié cette leçon: O meschant, dit elle, tu m'as donné assez de

ſujet de t'en dire dauantage ſi mon cœur te le pouuoit exprimer. Le truchement ſe retournant à l'autre petite fille appellée Charité, luy diſt, Et toy ne me diras tu rien? Tout ce que ie te ſçaurois dire, dit elle, ma compagne te l'a dit, & moy ie te dis dauãtage, que ſi ie tenois ton cœur i'en mangerois plus facilement & de meilleur courage que des viandes qui ſont ſur cette table. Chacun eſtimoit le courage & le diſcours de ceſte fille, qui ne parloit nullement en Sauuageſſe.

Ce que luy dit la ſeconde fille.

Ce Marſolet demeura fort eſtonné de la verité des diſcours d'vne fille de douze ans, mais tout cela ne peuſt émouuoir ny attendrir le cœur dudit General Quer.

Le Capitaine Iacques Michel me diſt en ſecret, qu'au voyage qu'il auoit fait à Québec, il auoit reſolu de retenir ces filles, & pour trouuer vne excuſe legitime diſt à Marſolet qu'il luy eſcriuiſt la lettre que i'ay dit cy-deſſus, mais eſtant en Angleterre, & luy ayant dit, il proteſta que cela eſtoit faux, & qu'il n'y auoit iamais penſé, que ie pouuois cognoiſtre ſon humeur, & qu'il n'eſtoit point homme à diſſimuler & à chercher des inuentiõs pour les faire demeurer, que s'il euſt eu la volonté il l'euſt faict librement, ſans employer perſonne, & rien autre choſe que ce que Marſolet luy en auoit dit, & l'auoit fait reſoudre à les faire demeurer à Québec.

L'Autheur les conſole.

Voilà la concluſion priſe que ces filles demeureroient; ie ne laiſſay de faire pour elles tout ce que ie peux, & les aſſiſter de petites commoditez, leur donnant eſperance de noſtre retour, qu'elles prinſſent courage, & qu'elles fuſſent touſiours ſages filles, con-

tinuant à dire les prieres que ie leur auois enſeignées: L'vne me demãda vn chapelet, diſant que les Anglois auoient pris le ſien, ce que ie fis à l'vne, & mon beaufrere en donna vn à l'autre: car il ne falloit rien donner à l'vne que l'autre n'en euſt autant pour oſter la jalouſie qui eſtoit entre elles, priant Coulart de les mettre auec ſa femme tant qu'elles y voudroiẽt eſtre, iuſques à ce qu'ils euſſent des vaiſſeaux François, & qu'il taſchaſt de les conſeruer, ne leur donnant aucun ſubiect de les perdre, mais qu'il les traittaſt doucement, que c'eſtoit vne grande charité pour Dieu, qui le recompenſeroit: qu'elles luy ſeruiroient en ſa maiſon, en mille petites choſes neceſſaires, que me faiſant ce plaiſir, où i'aurois moyen de le ſeruir, ie le ferois de bon cœur: Aſſeurez vous, Monſieur, me diſt-il, que tant qu'elles auront la volonté de demeurer auec moy, i'en auray du ſoin comme ſi c'eſtoit mes enfans, & diſant cela en leur preſence, elles luy firent vne reuerence, & en le remerciãt luy dirent, Nous ne t'abandonnerons point non plus que noſtre pere en l'abſence de Monſieur de Champlain: ce qui nous donnera de la cõſolation, & nous fera patienter, c'eſt que nous eſperõs le retour des François, & s'il euſt fallu qu'auſſitoſt que nous fuſmes arriuez à Québec, & euſſiõs eſté vers les Sauuages nous fuſſions mortes de deſplaiſir, & neantmoins nous eſtions reſoluës ma compagne & moy d'y demeurer pluſtoſt qu'auec les Anglois.

Les met auec la fẽme de Coulart.

Ce qu'elles dirent à Coulart.

L'on me diſt que le General Quer eſtant à Québec, auoit tancé ſon frere Louys Quer, de ce qu'il auoit permis de celebrer la ſaincte Meſſe, ce qu'il fit deffendre à tous les Peres, & que les Peres Ieſuites faiſant em-

Le General veut auoir le Calice des Peres Iesuites.

barquer leurs coffres pour aller à Tadoussac, il voulut voir ce qui estoit dedans en la presence de son frere, Louys Quer, commandant au fort & habitation, comme le reuerend Pere Massé leur monstroit ce qui estoit dedans, ils aduiserent quelque chose, qui estoit enueloppé : Il demanda à le voir, le Pere le deueloppe, c'estoit vn Calice, que Louys Quer voulut prendre; Le Pere luy disant, Monsieur, ce sont des choses sacrées, ne les profanez pas s'il vous plaist, il se fasche de ces paroles, pour auoir sujet de le prendre,

Ce qu'il dist en iurant aux Peres.

Quoy? dist-il en iurant, profaner, nous n'adioustons point de foy en vos superstitions, ie n'apprehende pas qu'il me fasse mal, ce disant il le prit, disant: Ie fais cela pour le discours que vous m'auez fait, & aussi pour oster le subiect qui vous fait idolatrer, comme nous sommes obligez de rabatre, entant que nous pouuõs les superstitions, que si vous ne m'eussiez vsé de ces termes ie vous l'aurois laissé. Quoy que s'en soit, ledit Louys Quer s'estoit tousiours bien comporté iusques à ceste heure, ne luy en desplaise. Ceste action n'estoit bonne ny valable, c'estoit chercher vn maigre sujet pour prendre ces deux Calices, pour vn homme qui veut viure en honorable reputation deuant les hommes vertueux: cette action ne sera iamais approuuée, & void-on par beaucoup d'exemples le chastiment que Dieu a enuoyé à ceux qui ont profané les vaisseaux sacrez des Temples.

*Le General Quer demande à l'Autheur certificat des armes & munitions du fort & de l'habitation de Québec. Mort mal heureuse de Iacques Michel. Plainte contre le General Quer.*

## CHAPITRE VI.

IE dit General Quer me demãda le certificat des armes & munitions, & autres cõmoditez qui estoient tant au fort qu'à l'habitation, que son frere Louis Quer m'auoit donné, auquel il auoit fait vne grande reprimende, disant qu'il ne sçauoit ce qu'il auoit fait, sans sçauoir s'il y auoit paix entre la France & l'Angleterre, qu'il respondroit de tout ce qui estoit audit certificat, qu'il ne vouloit point que l'on vit aucune chose signée de sa main, ne sçachant la consequence de cela, & le desplaisir que l'on pouuoit rendre à ses amis, ie luy dis Monsieur cela ne vous peut apporter tãt de desplaisir que vous le dites, puisque vous auez donné tout pouuoir au Capitaine Louis de traiter auec moy, en vertu des Commissions qu'auez du Roy d'Angleterre, ayant pour agreable tout ce qu'il feroit comme vostre personne, autrement ce seroit le desobliger, en ne tenant sa parole, & vous en desaduoüant le pouuoir que luy auez donné : Ie ne le desaduouë point (dit-il) pour ce qui est de la composition qu'il vous à faite, ie la maintiendray au peril de ma vie, mais pour ce qui est du certificat, cela est fait depuis ladite composition, & par consequent il ne

Ce que l'Autheur luy respondit.

vous pouuoit donner le certificat sans charge, ou en composant, pendant que vous estiez encore maistre du fort, & par ainsi ie vous prie me le donner. Il y a assez de personnes qui sçauent l'estat de la place, & ce qui y est, estant en Angleterre l'on vous en donnera vn s'il est iugé à propos, & toute autre sorte de courtoisie. Voyant qu'il se mettoit en colere, & que ie ne le pouuois retenir, ie luy donnay le certificat, luy disant qu'il n'estoit point de besoin de se mettre en colere pour si peu de sujet, que veritablement ie le desirois auoir pour ma descharge. Vous l'estes (me dit il) assez, l'on sçait bien le miserable estat auquel vous estiez reduits, & le peu de commoditez qui sont en armes & munitions tant au fort qu'à l'habitation.

Deux ou trois iours apres ledit Iacques Michel estant saisi d'vn grand assoupissement fut trente cinq heures sans parler, au bout duquel temps il mourut rendant l'ame, laquelle si on peut iuger par les œuures & actions qu'il a faites, & qu'il fit le iour d'auparauant, & mouranten sa religion pretenduë, ie ne doute point qu'elle ne soit aux enfers: car le iour precedent il auoit tellement iuré & blasphemé le nõ de Dieu que i'en auois horreur, faisant mille sortes d'imprecations contre les bons Peres Iesuistes, & des habitans de S. Malo: disãt, Qu'il se rẽdroit plustost forban qu'il ne leur eust rendu quelque signalé desplaisir, deust il mourir miserablement. Ie ne me peûs tenir de luy dire, Bon Dieu! comme pour vn reformé vous iurez, sçachant si bien reprendre les autres quand ils le font. Il est vray, dit-il, mais ie suis tellement outré de passion & de colere contre ces chiens de Ma-

L'Autheur le reprenoit de ces blasphemes.

de Malouins Eſpagnols, qui m'ont rendu de grands deſplaiſirs, & auſſi ſerois-je content ſi i'auois frappé ce Ieſuiſte qui m'a donné vn deſmenty deuant mon General.

Ce deſplaiſir qui luy eſtoit ſi ſenſible, n'eſtoit alors pas tant pour les Malouins & le Pere Ieſuiſte comme pour le ſujet des Anglois, deſquels il ſe plaignoit grandement de l'auoir tres-mal traitté, & peu recogneu, contre les promeſſes qu'ils luy auoient faites.

Il ſe plaignoit auſſi de l'arrogance inſupportable de ſon General, pour vn marchand de vin qu'il auoit eſté, eſtant à Bordeaux & à Coignac, & cogneu ignorant à la mer, qui ne ſçait que c'eſt que de nauiger, n'ayant iamais faict que ces deux voyages, & veut faire de l'entendu par ſes diſcours pleins de vanité à ceux qui ne le cognoiſſent pas bien, il trenche du Seigneur, il ne ſçait que c'eſt d'entretenir d'honneſtes hommes, il veut que tout luy cede, & ne veut croire aucun conſeil, qu'alors qu'il n'en peut plus, comme il fit dés l'année paſſée, en laquelle ſans moy il vouloit quitter le vaiſſeau de Roquemont, & ne l'euſt iamais pris ſans l'ordre que ie luy donnay, il le vouloit aborder, mais ie ne voulus y conſentir, luy diſant, Si nous l'abordons nous ſommes perdus, ne vous y frotez pas, ie cognois mieux les François en ces choſes que vous, qui n'auez que des gens mal faits en voſtre vaiſſeau, hors les Canoniers & Officiers: c'eſt pourquoy il les faut battre à coups de canons, dont nous auons l'aduantage, les contraignant à ſe rendre, vous conſeillant encore vne fois que ſi iamais vous rencon-

Plainctes contre le General.

Venu de bas lieu.

Son arrogance.

triez des François sur mer de ne les aborder, ils sont plus adroits & courageux que les Anglois, qui l'emportent à l'abordage. Il creut mon conseil, me remettant tout l'ordre du combat, en quoy il auoit raison; car il y estoit peu experimenté, comme il est encore, & son frere Thomas Quer, ils prennent des commãdemens desquels ils n'en sçauent pas les charges, il leur faudroit estre encore vingt ans pour l'apprendre, & auoir esté éleué & nourry ieune garçon pour sçauoir bien ce qui est necessaire à vn Capitaine de mer, autrement ils ferõt de lourdes fautes, mettant souuent la conduitte entre les mains d'vn Maistre ou Pilote ignorant qui sera dans leur vaisseau. Quand il il fut arriué à Londre, il se vantoit que c'estoit luy qui auoit tout faict, plusieurs honnestes hommes qui le cognoissoient bien & moy aussi, me disoient, Quer emporte la gloire de ce que vous auez faict: & de faict ils ont vsé enuers moy d'ingratitude; Car outre mes appointements ils me deuoient donner recompense, ce qu'ils n'ont faict: m'ont refusé le commandement de l'vn de leurs vaisseaux pour mon fils, ie les auois instalé en ceste affaire où ils ne cognoissoient rien, & n'y fussent iamais venus sans moy, ils me traittent mecaniquement en mon vaisseau: & non, comme i'ay appris, allant à la mer, ils m'ont donné vn yurogne qui est fol pour mon Lieutenant, pour prendre garde sur mes actions: Ie le veux chasser de mon vaisseau, ou luy feray vn mauuais party, c'est vn coquin sans courage, s'il se presente quelque occasion de combatre ie le meneray comme il faut, ils auront encores recours à moy, ie le sçay bien, ils n'en sont pas

Les Anglois vsent d'ingratitude enuers Iacques Michel.

où ils pensent, tout ainsi que i'ay eu moyen de donner l'industrie d'instruire cette affaire, ie sçay aussi les moyens de les en faire sortir, & leur apprendre & à d'autres, qu'ils ne doiuent iamais mescontenter vne personne comme moy : Il y a des Flamans assez & d'autres nations, quand vn moyen me faudra, i'en trouueray d'autres, ils ont faict tout à leur plaisir, il faut patienter, il sçait bien que ie ressens vn grand desplaisir, mais il ne fait pas semblant de le cognoistre, il me fait bon visage, mais il voudroit que ie fusse mort, ie luy suis maintenant à grand' charge, i'ay laissé ma patrie, comme ils ont fait, pour seruir vn estranger, iamais ie n'auray l'ame bien contente, ie seray en horreur à tout le monde, sans esperance de retourner en la France, l'on a fait mon procez, ainsi qu'on m'a dit, mais puis que l'on me traitte de toutes parts comme cela, c'est me mettre au desespoir, & faire plus de mal que iamais ie n'ay fait, ne pouuant que perdre la vie vne fois, mais ie la puis bien faire perdre à beaucoup si l'on me desespere, tous ces discours ne se passoient pas sans iurer.

Dissimulation de ce General enuers luy.

Resolution de Iacques Michel.

Ie luy donnois courage, en luy disant, Ne vous desesperez point, il y a des remedes par tout, horsmis à la mort, il y a des personnes qui ont fait des choses plus attroces que ce que vous auez faict, vous auez raison de vous repentir de ce qui s'est passé, & croy tant de vous, que si auiez a recõmencer, que vous ne le voudriez entreprendre, ains plustost mourir. Il est vray, me disoit-il : Nostre Roy est bon & iuste, pardonnant à plusieurs qui ont grandement offensé sa Maiesté. Elle peut, luy dis-je, vous dõner abolition en

Il l'encourageoit.

vous amendãt & recognoissant vos fautes, en le seruãt fidelement à l'aduenir, vous serez en consideration tãt pour vostre courage, que pour l'experience qu'auez acquise en la mer, l'on a affaire d'hommes du mestier que vous menez, l'on ne vous voudra pas perdre quãd l'on remonstrera à sa Maiesté le seruice que vous luy pouuez rendre à la nauigation: changez vostre volonté, & vous resoudez de retourner en vostre patrie, pour moy où i'auray moyen de vous y seruir ie le feray de bon cœur: Il me dit qu'on luy auoit escrit de France qu'il auroit sa grace, s'il s'en vouloit retourner, mais qu'il ne s'y fieroit pas qu'il ne l'euſt seellée, & outre que iamais il ne voudroit se tenir à Dieppe, & qu'il iroit en autre ville de France, cela seroit tres bien fait, luy dis-ie.

Ne veut se fier à la grace qu'on luy promet

Ie sçay que la maladie qu'il euſt, n'estoit que ce remors de conscience qui le bourreloit, & vouloit tesmoigner aux Anglois qu'il auoit vn autre desplaisir, se couurant du mescontentement qu'il auoit des Malouins, & du Pere Iesuiste, & de son fils, dõt il se plaignoit grandement, mais la verité estoit que cet homme estoit fort pensif, triste, & melancolique, de se voir mespriſé de sa patrie, abhorré du monde, retenu pour vn perfide & traistre François, qui meritoit vn chastiment rigoureux (& tous ceux qui font le semblable, ne peuuent marcher la teste leuée) & monstré au doit d'vn chacun, mesme les Anglois entr'eux l'appelloient traistre, disant, Voyez cestuy là qui a vendu sa patrie, & autres qui l'ont reniée, pour vn peu de mescontentement qu'ils disent auoir eû en France. Il sçauoit tres-asseuremẽt que ces discours se tenoient,

Sujet de sa melancolie.

auſsi eſt-ce vn puiſſant ennemy, que celuy qui a la conſcience chargée de ſi vilaines, deteſtables meſchantes trahiſons: il auoit raiſon d'auoir l'ame bourrelée, & mourir de deſplaiſir, pluſtoſt que ſuruiure, & fut là le ſujet de ſa mort, & non ce que Quer & autres diſoiét, que c'eſtoit pour n'auoir donné vn ſoufflet au Pere Ieſuiſte qui eſtoit la meſme ſageſſe & vertu, ayant bien teſmoigné aux voyages qu'il a fait dans les terres.

Suiét de ſa mort.

Le General Quer parlant aux Peres Ieſuiſtes, leur dit, Meſsieurs vous auiez l'affaire de Canada, pour ioüir de ce qu'auoit le ſieur de Caen, lequel auez depoſſedé. Pardonnez moy Monſieur (luy dit le Pere) ce n'eſt que la pure intention de la gloire de Dieu qui nous y a mené, nous expoſant à tous dãgers & perils pour cet effect, & la conuerſion des Sauuages de ces lieux: ledit Michel preſſant dit, Ouy, ouy, cõuertir des Sauuages, mais pluſtoſt pour conuertir des caſtors, ledit Pere reſpond aſſez promptement & ſans y ſonger, Celà eſt faux, l'autre leue la main, en luy diſant, Sans le reſpect du General ie vous donnerois vn ſouflet, de me deſmentir, le Pere luy reſpond, Vous m'excuſerez, ie n'entend point vous démentir, i'en ſerois bien faſché, c'eſt vn terme de parler que nous auons en nos eſcoles, quand on propoſe vne queſtion douteuſe, ne tenant point cela pour offencer, c'eſt pourquoy ie vous prie me pardonner, & croire que ie ne l'ay point dit pour vous donner du deſplaiſir.

Pourquoy Michel accuſoit le Pere Breboeuf.

Ie laiſſe à penſer ſi ce ſujet eſtoit capable de le faire mourir, ſans autre plus violent deſplaiſir, comme

Mort de ce Michel sans repentance.

i'ay dit cy dessus : aussi Dieu la puny ne luy faisant la grace de se recognoistre à l'heure de la mort, qui a couppé la broche à tous ses desseins pernicieux & & meschans.

Estant mort il y eut plus de resiouissance entre les Anglois que de regret, neantmoins le General Quer qui voulut luy tesmoigner la derniere preuue de son amitié qu'il disoit luy auoir porté de son viuant, luy fit faire vne châsse où il fut mis, commande à son frere Thomas Quer d'armer quelques 200. hommes, qu'il fait mettre à terre, les met en ordre quatre à quatre, les maistres des vaisseaux prennent la châsse, & la mettét dedãs vne chalouppe, & arriuez sur le bord du riuage, les officiers des vaisseaux prennét le corps sur leurs espaules, & sur sa châsse auoient mis vne espée nuë, deuant le corps marchoit vn homme armé de toutes piéces, auec la rondache & le coustelas, l'autre portoit vne demie picque noircie, les soldats souurirent en deux, par le milieu desquels passa le corps auec tous les Capitaines & autres officiers des vaisseaux, qui l'accõpagnoient marchant deuant, les soldats qui le suiuent comme est la coustume en telles funerailles, il fut porté à la fosse, où estant mis dedans l'on rompit la demie picque en deux, & la mit on dans la fosse, sur laquelle le Ministre fit des prieres s'agenouillant & se leuant plusieurs fois, respondant aux Ministres : leurs prieres acheuées l'on couure le corps de terre, cela fait ils se firent deux escoupetteries de mousquets, des soldats qui estoient rãgez autour de la fosse. Apres l'on fut tirer le canon de tous les vaisseaux, iusqu'à quelque 80. à 90. coups : cela

Les Anglois se resiouissent plus de sa mort qu'ils ne le regrettent.

Le General luy fait faire vne pompe funebre superbe.

fait chacun s'en retourne en son vaisseau, le pauillon du contre-Admiral estoit à demy destendu, iusques à ce qu'il y en eust vn autre mis en la place, qui fut vn Capitaine Anglois appellé le dueil n'en dura gueres, au contraire iamais ils ne se resjouirent tant, & principalement en son vaisseau où il auoit quelques barils de vin d'Espagne: le voilà payé de tout ce qu'il auoit fait.

Tout ce que i'ay veu apres sa mort est, l'honneur qu'il ne meritoit pas, ne pouuant esperer, s'il eust vescû, que le chastimẽt d'vn suplice, si sa Maiesté ne luy eust donné sa grace.

Durant le iour que nous fusmes à Tadoussac, ledit Quer employa ses hommes à couper quantité de mas de sapins, pour batteaux & chalouppes, comme du bois de bouleau pour brusler: ce mesnage estoit tousiours pour payer quelques auaries, & en auoit plus de besoin ceste année là que l'autre, en laquelle il prit 19. vaisseaux François & Basques chargez de moluë, & outre ce qu'il traita auec les Sauuages des marchãdises qui estoient aux vaisseaux de la nouuelle societé, où commandoit Roquemont, y ayant aussi quantité de viures & autres commoditez propres à vne habitation, qu'ils r'apporterent ceste année à Québec, & outre la quantité des marchandises de rapport, ils pensoient faire meilleure traite qu'ils ne firent: ils ne traiterent que quelques 5000. castors & quelques 3. à 4. mille qu'ils prirent à l'habitation, & le vaisseau d'Emery de Caen. Ils n'ont eû autre chose qui est peu pour pouuoir rébourcer les frais de leur embarquement, en rendant

Vaisseaux Frãçois que les Anglois ont pris.

ce qu'ils ont pris appartenant à de Caen & à ſes aſſociez au fort & à l'habitation de Québec, ſuyuant le traité de paix entre les deux couronnes de France & d'Angleterre.

Quer ne veut permettre aux Catholiques de prier Dieu publiquement.

Pendant ce temps que nous eſtions à Tadouſſac, ledit Quer ne voulut permettre que les Catholiques priaſſent Dieu publiquement à terre, où il auoit mis tous les François, horſmis deux qui eſtoient Huguenots, de l'eſquippage dudit Emery de Caen, qui les faiſoient rire pour auoir ceſte preeminẽce par deſſus les autres, moy & quelques autres paſſions le temps auec ledit General à la chaſſe du gibier, qui y eſt en ceſte ſaiſon abondante, & principalemẽt d'alloüettes, pluuiers, courlieux, becaſſines deſquels il en fut tué plus de 20000. outre la peſche que les Sauuages faiſoient du ſaulmon & truites qu'ils nous apportoient en aſſez bonne quantité, & de l'éplan que l'on prit en grand nombre auec des filets, & quelques autres poiſſons, le tout tres-excellent, iuſqu'à noſtre partement.

*Les François*

*Partement des Anglois au port de Tadouſſac. General Quer craint l'arriuée du ſieur de Raſilly. Arriuée en Angleterre. L'Autheur y va treuuer monſieur l'Ambaſſadeur de France. Le Roy & le conſeil d'Angleterre promettent rendre Québec. Arriuée de l'Autheur à Dieppe. Voyage du Capitaine Daniel. Lettre du Reuerend Pere l'Allemand de la compagnie de Ieſus. Arriuée de l'Autheur à Paris.*

## CHAPITRE VII.

LEdit General ayant accommodé le fort & habitation de Québec de tout ce qu'il iugea eſtre neceſſaire, il fit donner caraine à ſes vaiſſeaux aſſez legerement, nettoyer, gadomer & ſuiuer, ce qu'eſtant fait, il fit partir vne petite barque de 25. à 30. tõneaux, pour s'en aller porter à Québec ce qui reſtoit, où s'embarquerent mes deux petites Sauuageſſes, nous leuons les ancres & mettons ſous voiles, ce qui n'eſtoit pas ſans bien apprehender la rencontre du Cheualier de Raſilly, d'autant que nouuelles eſtoiẽt venuës par quelques Sauuages, qui aſſeuroient auoir veu dix vaiſſeaux à Gaſpey, bien armez qui nous attendoiẽt audit lieu : c'eſt pourquoy l'on paſſa fort proche d'Enticoſty 14. lieuës dudit Gaſpey pour n'eſtre apperceus : toutesfois ledit Quer diſoit qu'il ne les apprehendoit en aucune façon, & que c'eſtoit à faire à ſe bien battre, & que ſi tant eſtoit que les François euſſent le deſſus, qu'il mettroit le feu dans leurs vaiſ-

Les François leuent les ancres.

Nouuelles de l'arriuée du ſieur de Raſilly.

ſeaux, en faiſant mourir beaucoup premier qu'en venir là, & quelques autres diſcours. Nous fuſmes contrariez de fort mauuais temps, auec des brunes iuſques ſur le grand Ban, qui eſtoit le 16. du mois d'Octobre, nous euſmes la ſonde, & le 18. la cognoiſſance de Sorlingues : pendant la trauerſe moururent onze hommes de la dyſenterie, de l'eſquippage de Quer.

Le 20. nous relaſchaſmes à Plemué, où nous euſmes nouuelle de la paix, ce qui faſcha grandement ledit Quer. Le 25. ſortiſmes dudit port, rangeant la coſte de deux lieuës. Le 27. paſſaſmes deuant Douure, où ledit Quer fit deſcendre tous nos hommes auec les peres Ieſuiſtes & Recollets, auſquels il donna paſſage, & à tous ceux qui voulurent aller en France: & moy i'eſcriuay de ce lieu à Monſieur de Lozon que ie m'en allois à Londres, treuuer Monſieur l'Ambaſſadeur, pour luy faire le recit de tout ce qui s'eſtoit paſſé en noſtre voyage, afin qu'il luy pleuſt faire expedier quelques lettres de ſa Maieſté audit ſieur Ambaſſadeur, pour auoir ceſte affaire pour recommandée, & y enuoyer vn homme expres pour cet effect; choſe comme tres neceſſaire & importante pour le bien de la Societé. En continuant nous paſſaſmes par les Dunes, où il y auoit nombre de vaiſſeaux, & vne remberge de ſix à ſept centonneaux que l'on ſalua, qui rendit le reciproque de trois coups de canon. Entrant en la riuiere fuſmes mouiller l'ancre deuant Graueline, où miſmes pied à terre laiſſant les vaiſſeaux, ledit Quer fréta vn batteau pour aller à Londres ſur la riuiere de la Tamiſe, auquel lieu arriuaſmes le 29. dudit mois.

Le l'endemain ie fus treuuer monsieur l'Ambassadeur, auquel ie fis entendre tout le sujet de nostre voyage, ayant esté pris deux mois apres la paix, qui estoit le 20. Iuillet, faute de viures & munitions de guerre & de secours, ayant enduré beaucoup de neceſsitez vn an & demy, allant chercher des racines dãs les bois pour viure, bien que ie n'euſſe retenu que seize personnes au fort & à l'habitation, ayant enuoyé la plus grand part de mes compagnons parmy les Sauuages, pour éuiter aux grandes famines qui arriuent en ces extremitez.

L'Autheur fait rapport à l'Ambassadeur du Roy. de son voyage.

Ce qu'ayant entendu ledit sieur Ambaſſadeur, il se delibera d'en parler au Roy d'Angleterre, qui luy donna toute bonne esperance de rendre la place, comme de toutes les peleteries & marchandises, lesquelles il fit arreſter.

L'Ambassadeur tire promesse de restituer tout ce que l'Anglois auoit pris sur les François.

Ie donnay des memoires, & le procés verbal de ce qui s'estoit passé en ce voyage, & l'original de la capitulation que i'auois faite auec le General Quer, & vne carte du pays, pour faire voir aux Anglois les descouuertures & la possession qu'auions prise dudit païs de la Nouuelle France, premier que les Anglois, qui n'y auoient esté que sur nos brisées, s'estans emparez depuis dix à douze ans des lieux les plus signalez, mesme enleué deux habitatiõs, sçauoir celle du Port Royal où estoit Poitrincourt, où ils sont habituez de present, & celle de Pemetegoit appellé autrement Norembeque: le tout saisi & enleué contre tout droit & raison, molestant les sujets du Roy, leur imposant vn tribut sur la pesche du poisson: le tout pour les trauailler, & en fin leur faire quitter la

peſche, en ſe rendant maiſtre de toutes les coſtes peu à peu. De plus afin d'obliger les ſujets de ſa Maieſté à aller prendre des congez en Angleterre, & ont impoſé depuis deux ou trois ans des noms en ladite Nouuelle France, comme la nouuelle Angleterre & Nouuelle Eſcoſſe. Ils s'en ſont aduiſez bien tard, ils le deuoient faire auec raiſon, & non pas changer, ce qu'ils ne pourront iamais faire, on ne leur diſpute pas les Virgines, ce qu'auec raiſon l'on pourroit faire, ayant eſté les premiers François qui les ont deſcouuertes il y a plus de quatre vingts ans, par commandement de nos Roys, cela ſe iuſtifie par la relation des hiſtoires tant Françoiſes qu'Eſtrangeres. Mais qui a cauſé qu'ils s'en ſont emparez ſi facillement? c'eſt que le Roy n'en auoit fait eſtat iuſqu'à maintenant, que les iuſtes plaintes qui luy en ont eſté faites, le fait reſoudre à recouurir ce que les Anglois ont anticipé, & le fera toutesfois & quantes que ſa Maieſté le voudra.

Ie fus prés de cinq ſepmaines proche de mondit ſieur l'Ambaſſadeur, attendant touſiours nouuelles de France, & voyant le peu de diligence que l'on faiſoit d'y enuoyer, ou me donner aduis de ce que l'on deſiroit faire, ie ſçeus de mondit ſieur s'il n'auoit plus beſoin de mon ſeruice, que ie deſirois m'en retourner en France, il me le permit, me donnant lettre pour Monſeigneur le Cardinal, m'aſſeurant que le Roy d'Angleterre & ſon Conſeil luy auoient promis de rendre la place au Roy, il s'y employa fort vertueuſement, eſperant faire donner vn arreſt au Conſeil pour la reddition de l'habitation & com-

L'Autheur obtiẽt permiſſion de l'Ambaſſadeur de retourner en France.

moditez qui y auoient esté prises.

Ie partis de Londres le 30. pour aller à Larie treuuer passage, comme plus proche de Dieppe, d'où il y a 21. lieuës: sur le chemin ie rencontray ledit sieur de Caen, qui s'en alloit pour le recouurement de ses peleteries, auquel succinctement luy fis entendre ce qui c'estoit passé, & en quel estat estoient les affaires: arriuant à Larie ie fus quelques iours à attendre le vent pour passer, qui estant deuenu bon, ie m'embarquay le lendemain, & arriuay à Dieppe.

Son arriuée à Dieppe.

Le iour en suiuant arriua le Capitaine Daniel auec son vaisseau, qui auoit pris vne habitation des Anglois qui s'estoit habitée ceste mesme année à l'isle du Cap Breton par vn Escossois appellé Stuart, qui se disoit parent du Roy d'Angleterre. Ledit Daniel me donna quelques lettres tant de Monsieur de Lozon Surintendant des affaires de la Nouuelle France, que de Messieurs les Directeurs, auec vne Commission qu'ils m'enuoyoient, comme estans pressez du partement de l'embarquement, & ne pouuant si tost auoir celle de sa Maiesté, & de Monseigneur le Cardinal pour m'enuoyer, à cause de l'absence de sa Maiesté, laquelle Commission portoit ce qui s'ensuit.

Commissiõ donnée au sieur de Champlain.

*LEs Intendans & Directeurs de la Compagnie de la Nouuelle France, Au sieur de Champlain l'vn des Associez en ladite Compagnie, Salut. L'experience que vous vous estes acquise en la cognoissance du pays, & des Peuples de la Nouuelle France, pendant le seiour que vous y auez fait, joint la cognoissance particuliere que nous auõs de vos sens, suffisance, generosité, prudence, zele à la gloire de Dieu, affection & fidelité au seruice du Roy, nous ayant portez à vous nommer & presenter à sa Maiesté, conformement au pouuoir qu'il luy a pleû nous en donner, pour en l'absence de Monseigneur le Cardinal*

*de Richelieu Grand-maiſtre Chef & Surintendãt general des Mers & Commerce de France : commander en toute l'eſtendue dudit pays, regir & gouuerner tant les Naturels des lieux que les François qui y reſident de preſent, & s'y habitueront cy apres : Nous ne pouuons douter que ladite nomination ne ſoit agrée, neantmoins ayant aduis que les vaiſſeaux que nous vous enuoyons, ſous les charges & conduictes des ſieurs Daniel & Ioubert ſont preſts à faire voile, & craignant que les lettres de prouiſion de ſa Maieſte ne peuſſent eſtre arriuées à temps pour vous eſtre enuoyées par leſdites flottes, eſtant d'ailleurs neceſſaire & tres important de n'en point differer le partement. A ces cauſes Nous par forme de prouiſion ſeulement, & attendant l'vrgente & preſſante neceſsité de lachoſe, iugeant ne pouuoir faire meilleure eſlection que de voſtre perſõne, vous auons commis & deputé, commettõs & deputons par ces preſentes, pour iuſqu'à ce qu'autrement ſous le nom de la Compagnie y ayt eſté pourueu, commander pour le ſeruice de ſa Majeſté, en l'abſence de Monſeigneur le Cardinal audit pays de la Nouuelle France, Fort & Habitation de Québec, & autres places & forts qui ſont & ſeront cy apres conſtruits, auſquels vous eſtablirez tels Capitaines que bon vous ſemblera : regir & gouuerner leſdits peuples ainſi que vous iugerez eſtre à faire, & generalement faire en icelle charge tout ce que vous eſtimerez & trouuerrez à la plus grande gloire de Dieu & de cet Eſtat, & vtilité de ladite Compagnie. En foy de quoy auons ſigné ces preſentes : A Paris le 21. iour de Mars 1629. & plus bas ſigné* De Lozon, Robineau, Alix, Barthelemy Quãtin, Bonneau, Quantin, Houel, Haquenier, Caſtillon.

Ledit Daniel me fit le recit comme il s'eſtoit ſaiſi du Fort du Milor Anglois, ainſi qu'il s'enſuit.

# RELATION DV VOYAGE FAIT par le Capitaine Daniel de Dieppe, en la Nouuelle France, la preſente année 1629.

LE 22. iour d'Auril 1629. ie ſuis party de Dieppe, ſous le congé de Monſeigneur le Cardinal de Richelieu, Grãd Maiſtre, Chef & Surintendant General de la Nauigation & Commerce de France, conduiſant les nauires nommez le Grand S. André & la Marguerite, pour (ſuiuant le commandement de Meſſieurs les Intendans & Directeurs de la Compagnie de la Nouuelle France) aller trouuer Monſieur le Commandeur de Raſilly en Brouage ou la Rochelle, & delà aller ſous ſon eſcorte ſecourir & aviƈtuailler le ſieur de Champlain, & les François qui eſtoient au fort & à l'habitation de Québec en la Nouuelle France: & eſtant arriué le 17. de May à Ché de Boys; le lendemain l'on publia la paix faite auec le Roy de la Grande Bretagne, & apres auoir ſejourné audit lieu l'eſpace de 39. iours, en attendant ledit ſieur de Raſilly, & voyant qu'il ne s'aduançoit de partir, & que la ſaiſon ſe paſſoit pour faire ledit voyage: Sur l'aduis de meſdits ſieurs les Directeurs, & ſans plus attendre ledit ſieur de Raſilly, ie partis de la radde dudit Ché de Boys le 26. iour de Iuin, auec quatre vaiſſeaux & vne barque appartenans à ladite Compagnie, & continuant mon voyage iuſques ſur le Grand Ban, ſurpris que i'y fus de brunes & mauuais

temps, ie perdis la compagnie de mes autres vaisseaux, & fus contraint de poursuiure ma route seul, iusqu'à ce qu'estant enuiron à deux lieuës proche de terre, i'apperceus vn nauire portant au grand Mas vn pauillon Anglois, lequel ne me voyant aucun canon m'approcha à la portée du pistolet, pensant que ie fus totalement desgarny, à lors ie commencé à faire ouurir les sabots, & mettre seize piéce de canon en batterie, de quoy s'estant ledit Anglois apperceu il s'efforça de s'esuader, & moy de le poursuiure iusques à ce que l'ayant approché ie luy fis commandement de mettre son pauillon bas, comme estant sur les costes appartenantes au Roy de France, & de me monstrer sa commission, pour sçauoir s'il n'estoit point quelque forban, ce que m'ayant refusé ie fis tirer quelques coups de canon & l'aborday, ce fait ayant recogneu que sa commission estoit d'aller vers le Cap de Mallebarre trouuer quelques siens compatriotes, & qu'il y portoit des vaches & autres choses, ie l'asseuray que la paix estoit faite entre les deux couronnes, & qu'à ce suiet il ne deuoit rien craindre, & ainsi le laissay aller: & estãt le 28. iour d'Aoust entré dans la riuiere nõmée par les Sauuages grãd Cibou, i'enuoyay le iour d'apres dans mon batteau dix de mes hommes le long de la coste, pour trouuer quelques Sauuages & apprendre d'eux en quel estat estoit l'habitation de Québec, & arriuant mesdits hommes au Port aux Balaines; y trouuerent vn nauire de Bordeaux, le maistre duquel se nommoit Chambreau, qui leur dit que le sieur Iacques Stuart Millor Escossois estoit arriué audit lieu enuiron deux mois auparauant, auec deux grands

grands nauires & vne patache Angloiſe, & qu'ayant trouué audit lieu Michel Dihourſe de S. Iean de Luz, qui faiſoit ſa pescherie & secherie de moluë, s'eſtoit ledit Milor Eſcoſſois ſaiſi du nauire & moluë dudit Dihourſe, & auoit permis que ſes hommes fuſſent pillez & que ledit Milor auoit peu apres enuoyé les deux plus grands de ſes vaiſſeaux, auec le nauire dudit Michel Dihourſe, & partie de ſes hommes vers le port Royal pour y faire habitation, comme auſsi ledit Milor depuis ſon arriuée auoit fait conſtruire vn fort audit port aux Balaines, & luy auoit enleué de force les trois pieces de canon qu'il auoit dans ſon nauire, pour les mettre dans ledit fort, meſme donne vn eſcrit ſigné de ſa main, par lequel il proteſtoit ne luy permettre ny à aucun autre François, de peſcher d'oreſnauant en ladite coſte, ny traitter auec les Sauuages, qu'il ne luy fut payé le dixieſme de tout, & que ſa commiſſion du Roy de la Grande Bretagne, luy permettoit de confiſquer tous les vaiſſeaux qui iroient auſdits lieux ſans ſon congé: Leſquelles choſes m'eſtant rapportées, iugeant eſtre de mon deuoir d'empeſcher que ledit Milor ne continua l'vſurpation du païs, appartenant au Roy mon maiſtre, & n'exigea ſur ſes ſujets le tribut qu'il ſe promettoit. Ie fis preparer enar mes 53. de mes hommes, & me pourueus d'eſchelles & autres choſes neceſſaires pour aſſiéger & eſcalader ledit fort, ſi qu'eſtant arriué le 18. Septembre audit port aux Balaines, où eſtoit conſtruict ledit fort, ie mis pied à terre, & fis aduancer ſur les deux heures apres midy mes hommes vers ledit fort, ſelon l'ordre que ie leur auois donné, & iceluy, attaquer par

diuers endroits, auec forces grenades, pots à feu & autres artifices, nonobstant la resistance & les mousquetades des ennemis, lesquels se voyant pressez prindrẽt l'espouuente & se presenterent aussi tost sur leur rampart, auec vn drappeau blanc en la main, demandant la vie & le quartier à mon Lieutenant, ce pendant que ie faisois les approches vers les portes dudit fort, que ie fis promptement enfoncer, & aussi tost suiuy de mes hommes i'entray dans ledit fort, & me saisis dudit Milor, que ie treuuay armé d'vn pistolet & d'vne espée qu'il tenoit en ses mains, & de tous ses hommes, lesquels au nombre de quinze estoient armez de cuirasses, brassarts, cuisarts & bourguignottes, ayãs chacun vne harquebuse à fusil en main, & le reste armez de mousquets & picques seulement: Et ayant iceux faict desarmer ie fis oster les estendarts du Roy d'Angleterre, & fis mettre au lieu d'iceux ceux du Roy mon Maistre. Puis visitant ce qui estoit audit fort y trouué vn François natif de Brest nommé René Cochoan, detenu prisonnier iusques à ce que son Capitaine (arriué deux iours auparauant en vn port distant de deux lieuës de celuy aux Balaines) eust apporté vne piece de canon qu'il auoit en son nauire, & payé le dixiesme de ce qu'il pescheroit, & le iour suiuant ie fis équiper vne caruelle Espagnolle que ie trouuay eschouée deuant ledit fort, & charger les viures & munitions qui estoient en iceluy, & apres l'auoir fait raser & desmolir, & le tout faict porter à ladite riuiere du grand Cybou, ie fis auec toute diligence trauailler en ce lieu cinquante de mes hommes, & vingt des Anglois à la construction d'vn retranchement ou fort

sur l'entrée de ladite riuiere pour empescher les ennemis d'y entrer, dans lequel ie laissay quarãte hommes, compris le R. P. Vimond & Vieupont Iesuites, huict pieces de canon, dix-huict cens de pouldre, six cens de meche, quarante mousquets, dix-huict picques, artifices, balles à canon & mousquets, viures & autres choses necessaires, auec tout ce qui auoit esté trouué dans ladite habitation & fort desdits Anglois, & ayãt fait dresser les armes du Roy & de Monseigneur le Cardinal, faict faire vne maison, Chappelle & magasin, pris serment de fidelité du sieur Claude natif de Beauuais, laissé pour commander ledit fort & habitation pour le seruice du Roy, & pareillement du reste des hommes demeurez audit lieu: Suis party le 5. iour de Nouembre, & ay amené lesdits Anglois, femmes & enfans, desquels en ay mis 42 à terre prés Falmuë, port d'Angleterre, auec leurs hardes, & dix-huict ou vingt que i'ay amenez en France auec ledit Milor, attendant le commandement de mondit Seigneur le Cardinal. Ce que ie certifie estre vray, & ay signé la presente Relation. A Paris ce douziesme Decembre 1629.

Aãyt sejourné deux iours à Dieppe ie m'acheminay à Rouën, où ie m'arrestay deux autres iours, & appris comme le vaisseau des Reuerends Peres l'Allemand & Noyrots'estoient perdus vers les Isles de Canseau, & me fit-on voir vne lettre dudit Reuerend Pere l'Allemand, Superieur de la Mission des Peres Iesuites, en la nouuelle France, enuoyée de Bordeaux au R. P. Superieur du College des Iesuites à Paris, & dattée du 22. Nouembre 1629. comme il s'ensuit.

*MON REVEREND PERE,*

Pax Christi.

CAstigans castigauit me Dominus & morti non tradidit me, *Chastiment qui m'a esté d'autant plus sensible que le naufrage a esté accompagné de la mort du R. P. Noyrot & de nostre frere Louys, deux hõmes qui deuoient, ce me semble grandemẽt seruir à nostre Seminaire. Or neanimoins puis que Dieu a disposé de la sorte, il nous faut chercher nos contentements dans ses sainctes volontez, hors desquelles il n'y eut iamais esprit solide ny content, & ie m'asseure que l'experience aura fait voir à vostre reuerence que l'amertume de nos ressentiments détrempée dans la douceur du bon plaisir de Dieu, auquel vne ame s'attache inseparablement, perd (ou le tout) ou la meilleure partie de son fiel; Si que s'il reste encore quelques souspirs pour les souffrances, ou passées ou presentes, ce n'est que pour aspirer dauantage vers le Ciel, & perfectionner auec merite ceste conformité dans laquelle l'ame a pris resolution de passer le reste de ses iours; De quatre des nostres que nous estions dans la barque, Dieu partageant à l'esgal, en a pris deux, & a laissé les deux autres. Ces deux bons Religieux tres-bien disposez & resignez à la mort, seruiront de victime pour appaiser la colere de Dieu iustement iettée contre nous pour nos deffauts, & pour nous rendre desormais sa bonté fauorable au succeds du dessein entrepris.*

*Ce qui nous perdit fut vn grand coup de vent de Suest, qui s'esleua lors que nous estions à la riue des terres, vent si impetueux que quelque soin & diligence que peust apporter nostre Pilote auec ses Matelots, Quelques vœux & prieres que nous peussions faire pour destourner ce coup, iamais nous ne peusmes faire en sorte que nous n'allassions heurter contre les rochers: ce fut le 26. iour d'apres nostre depart, iour de sainct Barthelemy, enuiron sur les neuf heures du soir; De 24. que nous estions dans la barque, dix seulement eschapperent, les autres furent estouffez dans les eaux. Les deux nepueux du Pere Noyrot tindrent compagnie à leur oncle, leurs corps ont esté enterrez,*

entre autres celuy du P. Noyrot & de nostre frere, des sept autres nous n'en auons eu aucune nouuelles, quelque recherche que nous en ayons peu faire. De vous dire comment le Pere de Vieuxpont & moy auons eschappé du naufrage, il me seroit bien difficille, & croy que Dieu seul en a cognoissance, qui suiuans les desseins de sa diuine prouidẽce nous a preseruez, car pour mon regard ne iugeant pas dans les apparences humaines qu'il me fust possible d'éuiter ce danger, i'auois pris resolution de me tenir dans la chambre du nauire auec nostre frere Louys, nous disposans tous deux à receuoir le coup de la mort, qui ne pouuoit tarder plus de trois Miserere, lors que i'entendis qu'on m'appelloit sur le haut du nauire, ie croyois que c'estoit quelqu'vn qui auoit affaire de mon secours, ie montay en haut, & trouuay que c'estoit le P. Noyrot qui me demandoit derechef l'absolution: Apres luy auoir donnée, & chanté tous ensemble le Salue Regina, ie fus contrainct de demeurer en haut; car de descendre il n'y auoit plus de moyen, la mer estoit si haute, & le vent si furieux, qu'en moins de rien le costé qui panchoit sur le rocher fut mis en pieces, i'estois proche du P. Noirot lors qu'vn coup de mer vint si impetueusement donner contre le costé sur lequel nous estions qui rompit tout, & me separa du P. Noyrot, de la bouche duquel i'entendis ces dernieres paroles, In manus tuas Domine, &c. Pour moy de ce coup ie me trouuay engagé entre quatre pieces de bois, deux desquelles me donnerent si rudement contre la poictrine, & les deux autres me briserent si fort le dos que ie croyois mourir auparauant que d'estre enueloppé des flots, mais voicy vn autre coup de mer qui me desengageant de ces bois m'enleua, & mon bonnet & mes pantoufles, & mist le reste du nauire tout à plat dans la mer: Ie tombay heureusement sur vne planche que ie n'abandonnay point, de rencontre elle estoit liée auec le reste du costé de ce nauire. Nous voilà doncques à la mercy des flots, qui ne nous espargnoient point: ains s'esleuans ie ne sçay combien de couldées au dessus de nous, tomboient par apres sur nos testes. Apres auoir flotté longtemps de la sorte dans l'obscurité de la nuict, qui estoit desia commencée, regardant à l'entour de moy ie m'apperceus que nous estions enfermez d'espines & sur tout enuironnez & prest du costau qui sembloit vne isle, puis regardant vn peu plus attentiuement ie contay six personnes qui n'estoient pas fort esloignées de moy, deux desquels m'apperceuans m'exciterent à faire tous mes efforts pour m'approcher, ce ne

*fut pas sans peine, car les coups que i'auois receus dans le debris du vaisseau m'auoient fort affoiblis : Ie fis tant neantmoins, qu'auec mes planches i'arriuay au lieu où ils estoient, & auec leur secours ie me trouuay assis sur le grand mast, qui tenoit encore ferme auec vne partie du vaisseau, ie n'y fus pas long-temps car comme nous approchions plus prés de cette isle, nos Matelots se lancerent bien-tost à terre, & auec leur assistance tous ceux qui estoient sur le costé du nauire y furent bien toſt apres. Nous voilà doncsept de compagnie, ie n'auois bonnet ny souliers, ma soutane & habits estoient tous deschirez, & si moulus de coups que ie ne pouuois me soustenir, & de faict il fallut qu'on me soustint pour aller iusques dans le bois, aussi auois-ie receu deux rudes coups aux deux jambes, mais sur tout à la dextre, dont ie me ressens encore, les mains fenduës auec quelque contusion, la hanche escorchée, la poitrine sur tout fort offencée, nous nous retirasmes donc tous sept dans le bois, moüillez comme ceux qui venoient d'estre trempez dans la mer: la premiere chose que nous fismes fut de remercier Dieu de ce qu'il nous auoit preseruez, & puis le prier pour ceux qui pourroiẽt estre morts. Cela faict pour nous eschauffer nous nous couchasmes les vns proches des autres, la terre & l'herbe qui auoient esté moüillez de la pluye du iour n'estoient encore propre pour nous seicher, nous passasmes ainsi le reste de la nuict, pendant laquelle le P. de Vieuxpont (qui graces à Dieu n'estoit point offencé) dormit fort bien. Le l'endemain si toſt qu'il fut iour nous allasmes recognoistre le lieu où nous estions, & trouuasmes que c'estoit vne isle de laquelle nous pouuions passer à la terre ferme, sur le riuage nous trouuasmes force choses que la mer y auoit iettés, i'y trouuay deux pantoufles, vn bonnet, vn chappeau, vne soutanne, & plusieurs autres choses necessaires. Sur tout Dieu nous y enuoya pour viures cinq bariques de vin, quelques dix pieces de lard, de l'huile, du pain des fromages, & vne harquebuse, & de la pouldre tout à propos pour faire du feu. Apres qu'on eut ainsi tout retiré, le iour de sainct Louys tous s'employerent à faire le possible pour bastir vne chalouppe du desbris du vaisseau, auec laquelle nous irions rangeant la coste chercher quelque nauire de pescheurs: On se mit doncques à trauailler auec mes chans ferremens que l'on trouua, elle estoit bien aduancée le quatriesme iour, lors que nous eusmes cognoissance d'vne chalouppe qui estoit sous voile venant vers le lieu où nous estions, ils receurent dedans vn de nos matelots qui alla tout seul plus proche du lieu*

où elle deuoit passer, ils le menerent dans leur vaisseau parler au Maistre, auquel il racõta nostre disgrace, le maistre tout aussi-tost s'embarqua dans vne chalouppe & nous vint trouuer, nous offrit à tous le passage : Nous voila en assurance, car le lendemain tous les hommes coucherent dans son vaisseau : C'estoit vn vaisseau Basque qui faisoit pesche à vne lieuë & demie du rocher, où nous fismes naufrage, & pour autãt qu'il restoit encores bien du temps pour acheuer leur pesche, nous demeurasmes auec eux ce qui restoit du mois d'Aoust, & tout le mois de Septembre. Le premier d'Octobre arriua vn Sauuage qui dist au Maistre que s'il ne s'en alloit il y auroit danger que les Anglois ne le surprissent. Cette nouuelle le disposa au depart: Le mesme Sauuage nous dist que le Capitaine Daniel estoit à vingt-cinq lieuës de là qui bastissoit vne maison, & y laissoit des François auec vn de nos Peres : Cela me donna occasion de dire au P. de Vieuxpont qui me pressoit fort que ie luy accordasse de demeurer auec ce Sauuage dans ceste coste, qui estoit bien l'vn des meilleurs Sauuages qui se puisse rencontrer, Mon Pere voicy le moyen de contenter vostre reuerence, le Pere Vimond sera bien aise d'auoir vn compagnon. Ce Sauuage s'offre de mener vostre Reuerence iusques au lieu où est Monsieur Daniel, si elle veut demeurer là elle y demeurera, si elle veut aller quelque mois auec les Sauuages, pour apprendre la langue elle le pourra faire, & ainsi le R. Pere Vimond & vostre Reuerence auront leur contentement : le bon Pere fut extresmement ioyeux de ceste occasion qui se presentoit, ainsi il s'embarque dans la chalouppe du Sauuage, ie luy laissay tout ce que nous auions sauué, horsmis le grand Tableau duquel le matelot Basque s'estoit saisi, mais i'auois bien pensé au retour de luy faire rendre, si vne autre disgrace ne nous fut arriuée. Nous partismes donc de la coste le 6. Octobre, & apres auoir enduré de si furieuses tempestes que nous n'auions encores experimẽtées, le quarantiesme iour denostre depart entrãt dãs vn port proche de S. Sebastiẽ, nous fismes de rechef vn second naufrage, le Nauire rompu en mille piéces, toute la moluë perduë, ce que ie peus faire ce fut de me sauuer dans vne chalouppe, dans laquelle ie me iettay auec des pantoufles aux pieds, & vn bonnet de nuict en teste, & en ceste esquippage m'en aller trouuer nos Peres à S. Sebastien, d'où ie partis il y a huict iours, & suis arriué à Bourdeuac proche de Bordeaux le 20. de ce mois. Voila le succeds de nostre voyage, par lequel vostre Reuerence peut iuger des obligations que i'ay à DIEV.

Arriuée de l'Auheur à Paris.

De Rouën ie m'acheminay à Paris, où ie fus saluër sa Majesté, Monseigneur le Cardinal, & Messieurs les Associez, auquel ie fis entendre tout le sujet de mon voyage, & ce qu'ils auoient à faire, tant en Angleterre qu'aux autres choses qui conuenoit pour le bien & vtilité de ladite nouuelle France, l'on despescha quelque temps apres mon arriuée à Paris, le sieur Daniel le medecin pour aller à Londres treuuer mondit sieur l'Ambassadeur, auec lettres de sa Majesté pour demander au Roy d'Angleterre qu'il eust à faire rendre le Fort & Habitation de Québec, & autres ports & haures qu'il auoit pris aux costes d'Acadie, apres la paix faicte entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre : Ce que mondit sieur l'Ambassadeur demande au Roy & à son Conseil, qui ordonna que le Fort & Habitation seroient remis entre les mains de sa Majesté, ou ceux qui auroient pouuoir d'elle, sans parler des costes d'Acadie.

Mondit sieur Ambassadeur renuoya Daniel porter la responce, sçauoir si sa Majesté l'auroit pour agreable. Ce qu'attendant lesdits sieurs Directeurs ne laisserent de supplier sa Majesté & Monseigneur le Cardinal leur vouloir octroyer six de ses vaisseaux auec quatre patâches qu'ils fourniroient pour aller au grãd fleuue S. Laurens reprendre possession du Fort & Habitation de Québec, suiuant l'accord qui en seroit faict entre leurs Majestes, que si cas aduenant que l'on ne vouluſt remettre la place entre les mains de ceux qui auroient pouuoir de sa Majesté, ils seroient contraints par toutes les voyes iustes & raisonnables. Ladite Societé fournisant seize mille liures pour l'in-

Les associez demãdent six vaisseaux au Roy.

tereſt

tereſts de ſix vingts mille liures, qu'il failloit à mettre les vaiſſeaux hors. Monſieur le Cheualier de Raſilly fut eſleu pour general de ceſte flotte, on les eſquippe & appareille de tout ce qui eſtoit neceſſaire, ce pendant ſa Maieſté qui auoit à faire aux guerres d'Italie, ne peuſt rendre reſponſe au Roy d'Angleterre, & mondit ſieur l'Ambaſſadeur qui attendoit la deſpeſche de ſa Maieſté.

L'Anglois prend alarme de l'armement de ſes vaiſſeaux, ils en font plainte à mondit ſieur l'Ambaſſadeur, qui leur dit, qu'ils ne deuoient apprehéder ſur ce ſujet, d'autant que ſa Maieſté n'auoit deſir que de traitter à l'amiable, puiſqu'ils auoient ainſi commencé, que les vaiſſeaux que l'on armoit n'eſtoient que pour faire eſcorte à ceux de la ſocieté, qui auoient intereſt de reprendre poſſeſſion de ce qui leur appartenoit, portant ce qui leur eſtoit neceſſaire pour les hõmes qui deuoient demeurer en ces lieux. Puiſqu'ils entroient en ombrage, il feroit qu'à ſon retour ſa Maieſté leur donneroit cõtentement, en oſtant le ſoubçon qu'ils pourroient auoir, en traitant de ceſte affaire à l'amiable: ſur ce de rechef le Roy de la grande Bretagne promet faire reſtituer ce que ſes ſujets auoient pris depuis la paix faite.

Les Anglois s'allarment de noſtre armement

Mondit ſieur l'Ambaſſadeurs'en reuient trouuer ſa Maieſte, & mõdit Seigneur le Cardinal en Sauoye, auſquels il fait entendre tout ce que deſſus, ce que ouy l'on contremande le commandement qui auoit eſté donné pour les vaiſſeaux qui deuoient aller audit Québec, le voyage rompu, les affaires demeurent en cet eſtat, pour le diuertiſſement que ſa Maieſté auoit

Monſieur l'Ambaſſadeur va en Sauoye treuuer le Roy.

en Italie, & ne fit on reſponſe attendant la fin de ces guerres, ce pendant les Anglois qui ne perdent temps arment deux vaiſſeaux, auec viures & marchandiſes pour porter audit Québec, qui ne croyoient icelle année rendre la place : l'on ne traita rien de ces affaires pour les cauſes ſuſdites.

D'autre part les ſieurs Directeurs font eſquipper deux vaiſſeaux pour le Cap Breton, & ſecourir ceux qui y eſtoient habituez, & deux autres qui furent accommodez à Bordeaux, pour aller faire vne habitation en l'Acadie, où eſtoit le fils de la Tour, qui auoit ſuccedé en la place du feu ſieur Iean Bieincour. Nous laiſſerons voguer ces vaiſſeaux tant d'vn coſté que d'autre, pour voir ce qui en reüſſira à leur retour, & quelles nouuelles nous apprendrons du progrez qui y aura eſté fait, & comme les hyuernans tant du Cap Breton, que Anglois auront paſſé le temps à Québec. Le ſieur Tufet fait faire l'eſquippage de ceux de Bordeaux l'an 1630. chargez de cõmoditez neceſſaires, pour aller faire vne habitation à la coſte d'Acadie, où il met des ouuriers & artiſans auec trois Religieux de l'ordre des Peres Recollets, le tout ſous la conduitte du Capitaine Marot de ſainct Iean de Lus, ſe mettent en mer pour auec la grace de Dieu parfaire leur voyage, ayant eſté contrariez de mauuais temps à leur trauerſe prés de trois mois, ils arriuent à vn lieu qui s'appelle le Cap de Sable, ſous la hauteur de 44. degrez où ils treuuerent le fils de la Tour & quelques autres volontaires François qui eſtoient auec luy, auquel ledit Marot donna des lettres dudit ſieur Tufet, par leſquelles l'on mandoit audit de la Tour, de ſe maintenir

Voyage du Capitaine Marot.

touſiours dans le ſeruice du Roy, & de n'adherer ny condeſcendre aux volontez de l'Anglois, comme pluſieurs meſchans Frãçois auoient fait, leſquels ſe ruynoient d'honneur & de reputation d'auoir deſeruy ſa Maieſté, ce qui ne ſe pouuoit eſperer de luy, s'eſtant touſiours maintenu iuſqu'à preſent, & que pour cet effect il luy enuoyoit des viures, rafreſchiſſement, armes, & hommes pour l'aſſiſter, & faire edifier vne habitation au lieu qu'il iugeroit le plus cõmode, & pluſieurs autres diſcours tendant à ce ſuiet. La Tour treſ-aiſe de voir naiſtre ce que à peine il pouuoit eſperer, qui neantmoins ne s'eſtoit laiſſé emporter aux perſuaſions de ſon pere qui eſtoit auec les Anglois, ſouhaittant pluſtoſt la mort que de condeſcendre à vne telle meſchãceté que de trahir ſon Roy, qui donna du mécontentement aux Anglois, contre le pere de la Tour qui leur auoit aſſeuré de reünir ſon fils à leur rendre toute ſorte de ſeruice.

Ce qui luy fut commandé.

Ayant leu ces lettres, & la reception faicte auec le contentement qu'vn chacun pouuoit deſirer, & principalement les Peres Recollets de ſe voir au lieu qu'ils auoient ſouhaitté, tant pour remettre les François au droit chemin de la crainte de Dieu, qui auoiẽt eſté pluſieurs années ſans auoir eſté confeſſez, ny receû le S. Sacrement, que pour l'eſperance qu'ils ſe promettoient de faire quelque progrez en uers la cõuerſion de ces pauures infideles, qui ſont errans le long des coſtes, menant vne vie miſerable, telle que ie l'ay repreſentée cy deſſus.

Leſdits de la Tour & Marot aduiſerent qu'il falloit donner aduis à la Tour le pere, qui eſtoit au port

Royal auec lesdits Anglois, de tout ce qui se passoit en ce lieu, le persuadant à le faire reuenir & laisser lesdits Anglois, ce qui fut executé, tant pour le remettre en sõ deuoir, comme pour sçauoir de luy l'estat des Anglois & leur dessein, pour en suitte se gouuerner selon qu'ils aduiseroient suyuant sa relation.

Ils enuoyerent vn nommé Lestan auec lettre dudit la Tour à son pere, qui l'ayant receuë & leuë aussi tost se mit en deuoir de venir trouuer son fils, ne pouuant ny esperant faire grande fortune auec les Anglois, qui auoient grandement diminué de l'opinion qu'ils en auoient euë: Arriué qu'il fut audit Cap de Sable, il donne à entendre ce que l'Anglois auoit dessein de faire, qui estoit de venir prendre leur fort, c'est pourquoy ils auoient à se fortifier le mieux qui leur seroit posible, pour empescher l'Anglois de son dessein: sçauoir s'il disoit vray & pour se rendre necessaire, ie tiens qu'il n'y auoit pas beaucoup d'apparẽce que l'Anglois eust voulu remuer la Paix, estant & sçachant les plaintes que l'on en auoit faites au Roy de la grande Bretagne, qui offroit de rendre & restituer tout ce qui auoit esté pris depuis la Paix faicte: quoy que ce soit, il ne faut pas negliger de se loger fortement, aussi bien en temps de paix, que de guerre, pour se maintenir aux accidents qui peuuent arriuer, c'est ce que ie conseille à tous entrepreneurs de rechercher lieu pour dormir en seureté.

Ledit pere de la Tour fit aussi rapport qu'il estoit mort trente Escossois, de septante qu'ils estoient en cet hyuernement, qui auoient esté mal accõmodez: fut resolu tant par le Conseil desdits de la Tour pere

& fils, que Marot, & Peres Recollets, de faire encore vne habitation à la riuiere S. Iean pour plusieurs raisons telles quelles, qui est à quatorze lieuës du port Royal, plus au Nort dans la Baye Françoise: que pour paruenir à l'execution de ceste entreprise, il estoit necessaire d'auoir des hommes & commoditez pour bastir & se fortifier en ladite riuiere.

Pour ne perdre tẽps il falloit dépescher le moyen vaisseau audit sieur Tufet, & enuoyer promptement des hommes & autres choses necessaires, pour s'opposer aux forces de l'Anglois, qui ne taschoit que de temps en temps à vsurper tout le païs, & qu'en icelle habitation nouuelle le pere de la Tour y commanderoit, le fils au Cap de Sable, qui fit retenir toutes les cõmoditez des vaisseaux qu'il iugea luy estre necessaires: Le moyen vaisseau ne fit ny traite ny pesche pour payer les fraiz de son embarquement, & ainsi legerement s'en reuient à Bordeaux auec lettres tant des Peres Recollets que de la Tour, addressantes à Messieurs les Directeurs de la Nouuelle France, qui fut vers la fin du mois d'Octobre: ledit Marot demeura là auec le grand vaisseau, pour essayer à faire quelque chose pour payer le voyage.

Enuoy des choses necessaires pour s'opposer à l'Anglois.

Ceste nouuelle receuë dudit sieur Tufet, par le retour du moyen vaisseau si leger, ne luy peust dõner grand contentement, pour le renuoy estre trop precipitement & legerement fait, sans y auoir du sujet neceſſaire qui les peust auoir esmeuz à cela.

Car la resolution de ce Conseil qui auoiẽt plustost leurs inclinations au bien de leur contentement, & autres de leurs affaires particulieres, qu'à conseruer

& employer le bien de ceux qui les employent à leur proffit, pour supporter la despense qui se fait en cet embarquement, que si le mesnagement de ceux qui sont employez n'est fait auec soing & vigilence, accõpagné de fidelité, les voyages se rendent inutils, font perdre courage aux entrepreneurs, qui ne font les rencontres selon leurs volontez, & souuent deceû de ce qu'ils s'estoiẽt peû imaginer en ces desseins.

Quelle raison auoit il d'enuoyer ce vaisseau vuide pour demander du secours, lequel quand on l'eust voulu renuoyer à mesme temps, auec les choses neceſſaires pour cet effect, il se fut passé plus de quatre à cinq mois, qui n'eust peû estre que vers la fin de Feurier ou Mars, dãs la rigueur de l'hyuer, où les neges sont de deux à trois pieds, & les trauerses fort faſcheuses en ce temps, comme l'on voit assez par experience, qui est fatiguer tous ceux d'vn vaisseau, & quelquesfois courir risque de se perdre, ou estre desmatez & relacher qui se voit assez souuent pour se haster trop tost, encore qu'à l'Acadie l'on peut aborder la terre en tout temps, & y arriuant en l'hyuer l'on ne laisse d'y auoir de grandes incommoditez, comme nous l'auons experimenté.

Que si l'Anglois eust eû volonté d'aller prendre la Tour, & se sentant plus fort comme le representoit le Pere, ils l'eussent emporté s'il n'eust esté bien fortifié & amunitionné, premier que le secours de France luy fut arriué.

Mais ayant des hommes & commoditez que ledit Marot auoit porté, ils n'auoiẽt que faire de craindre, estant vn peu fortifiez comme ils eussent peû faire, &

laisser faire la pesche de poisson & traitte aux vaisseaux, & ne le renuoyer vuide auec vne lettre : sa charge faite reuenant de compagnie auec ledit Marot, il eust apporté dequoy (au moins en partie) payer son voyage, & les lettres fussent venues aussi à tẽps pour ce qu'ils desiroient, comme quand ils le firent partir sans rien rapporter, car ils pouuoient s'imaginer que l'on ne renuoyeroit qu'au Printemps, par cõsequent vaine leur resolution inconsiderée & precipitée, qui a fait perdre beaucoup audit sieur Tufet, & des sieurs de la societé qui se fussent bien passés de telle depesche.

Presqu'en ce mesme temps arriua vn vaisseau pescheur du Cap Breton, dans lequel repassoit les Reuerends Peres Vimond & Vieux-pont Iesuistes, par le commandement qui leur en auoit esté faict de leur Reuerend Pere Prouincial, qui dirent qu'à ladite habitation du grand Cibou, en l'isle dudit Cap Breton estoit mort douze François du mal de terre, qui est le securbut, & d'autres malades ; le Printemps les remit : Ces maladies comme i'ay dit en mes premiers voyages, ne vient que de manger des salures, pour n'auoir des viandes ou autres choses rafraichissantes, comme nous auons esprouué en nos habitations par le passé. Durant l'hyuernement ils virent peu de Sauuages qui n'y viennent que par rencontre chercher les vaisseaux François qui y peuuent estre pour traitter auec eux : ces endroits ne sont pas beaucoup plaisans ny agreables que pour la pesche de moluë. Ils laisserent les deux vaisseaux que Messieurs les Directeurs auoient enuoyez pour le secours d'icelle ha-

bitation, qui auoient traitté quelque nõbre de peaux d'eſlans, faiſant leur peſche de poiſſon, comme pluſieurs autres vaiſſeaux qui ſont par toutes ces coſtes.

Vers le 10. Octobre arriuerent à Londres deux vaiſſeaux Anglois, l'vn du port de deux cens cinquãte tonneaux, & l'autre de cent, qui reuenoient de Québec où ils auoient fait monter leur vaiſſeau de Tadouſſac pour n'eſtre en la puiſſance de ceux qui euſſent eſté plus forts qu'eux, s'il en fut venu comme ils s'imaginoient, en l'vn commandoit le Capitaine Thomas Quer Vis-Admiral au voyage precedent, & le Capitaine Breton Anglois bon marinier, lequel auoit fait bon traittement en ſon vaiſſeau aux Peres Ieſuiſtes quand nous retournaſmes de Québec auec leſdits Anglois l'année d'auparauant, leſquels ramenerent deux François qu'ils auoient retenus par delà, l'vn charpentier & l'autre laboureur, qui de Londres reuindrent à Paris, lequel nous dit qu'ils auoient rapporté pour Trois cens mille liures de peleterie, & eſtoit mort quatorze Anglois de nonante qu'ils eſtoient, de pauureté & miſere durant l'hyuer, & autres qui auoient eſté aſſez malades, n'ayant fait baſtir ny defricher aucune terre depuis noſtre departement, ſinon en ſemencer ce qu'eſtoit labouré tant la maiſon des Peres Ieſuiſtes que Peres Recollets, dãs leſquelles maiſons y auoit dix hommes pour les conſeruer, qu au fort ils n'auoient fait qu'vn parapel de planche ſur le rampart, & remply deux plates formes que i'auois fait commencer: de baſtiment dedans ils n'en auoiẽt fait aucun, horſmis vne de charpente contre le rempart, qu'en partie ils auoiẽt défait

du

du costé de la pointe aux Diamãts pour gaigner de la place, & quelle n'estoit pas encore acheuée. Que dans le fort y auoit quatorze piéces de canon, auec cinq espoirs de fonte verte qu'ils nous auoient pris, & quelques pierriers, estant bien amunitionnées, & estoient restez quelques septãte Anglois. Que le tonnerre auoit tombé dans le fort & rompu vne porte de la chambre des soldats, entré en icelle, meurtry trois à quatre personnes, passé dessous vne table, tué deux grands dogues qui estoient pour la garde, & s'en estoit allé par le tuyau de la cheminée qui en auoit abatu vne partie, & ainsi se perdit en l'air.

Dit que les mesnages François qui resterent ont esté tres mal traictez, de ceux qui se sont rendus aux Anglois, & principalemẽt d'vn appellé le Bailly, duquel i'ay parlé cy dessus Pour ce qui est du Capitaine Louis & des Anglois ils n'en ont point esté inquietez: rapporte qu'ils s'attendoient bien que ceste année les vaisseaux du Roy y d'eussent aller auec cõmission du Roy de la grande Bretagne, pour les en faire desloger, ce qu'ils eussent fait non autrement que par force: Voilà ce que nous auons eû de nouuelles qu'iniustement ils tiennent ceste place, & en tirẽt les emoluments qui ne leur appartiennent, mais l'esperance que l'on a que le Roy d'Angleterre la fera rendre au Roy auec douceur & non de force, conuenir des limites que chacun doit posseder, & non vouloir des Virgines embrasser toutes les costes qui ne leurs appartiennent, comme il se peut voir & sçauoir par les relations de ceux qui ont premierement descouuert & possedé actuellement & reellement

ces terres, au nom de nos Roys deuanciers iusqu'à maintenant, sous LOVYS le IVSTE XIII. Roy de France & de Nauarre, que Dieu veuille combler de milles benedictions, & accroistre son regne d'vne heureuse & longue vie.

FIN.

---

*ABREGE' DES DESCOVVERTVRES de la Nouuelle France, tant de ce que nous auons descouuert comme aussi les Anglois, depuis les Virgines iusqu'au Freton Dauis, & de ce qu'eux & nous pouuons pretendre, suiuant le rapport des Historiens qui en ont descrit, que ie rapporte cy dessous, qui feront iuger à vn chacun du tout sans passion.*

LEs Anglois ne nous disputent point toute la Nouuelle France, & ne peuuent desnier ce que tout le monde a accordé, ains seulement debattent des confins, nous restraignant iusqu'au Cap Breton, qui est par la hauteur de quarante cinq degrés trois quarts de latitude, ne nous permettant pas d'aller plus au midy, s'attribuant tout ce qui est de la Floride iusqu'audit Cap Breton, & ces dernieres années ils ōt voulu s'estendre par vsurpation iusqu'au fleuue sainct Laurent, comme ils ont fait.

Voicy le fondement de leur pretension, qui est qu'enuiron l'an 1594. estant aux costes de la Floride arriuerent en vn lieu que lesdits Anglois appelloient

Mocosa, y ayant treuué quelques riuieres & païs qui leur agrea, ils commencerent à y vouloir bastir, luy imposant le nom de Virgines: mais ayant esté contrariez par les Sauuages & autres accidents, ils furẽt contrains de quitter, n'y ayant demeuré que deux ou trois ans: neantmoins depuis le feu Roy Iacques d'Angleterre venant à la couronne prit resolution de la recognoistre, habiter & cultiuer, à quoy ledit Roy fauorisant a baillé de grands priuileges à ceux qui entreprendroient ceste peuplade, & entr'autres a estendu le droict de leur retenuë dés le 33. degré de l'éleuation iusqu'au 45. & 6. leur donnant pouuoir sur tous Estrangers qu'ils treuueroient dans ceste estenduë de terre, & 50. mille auant en la mer. Ces lettres du Roy furent expediées l'an quatriesme de son regne, & de grace 1607. le 10. d'Auril, il y a 24. ans Voilà tout ce qui se peut apprendre de leurs commissions & enseignements pour ces contrées. Voicy ce que nous leurs respondons.

En premier lieu, que leurs lettres royaux sur quoy ils se fondent les dédisent de leur pretension, par ce qu'il est dit expressement dans icelles auec exception specifiée, Nous leurs donnons toutes les terres iusqu'au 45. degré, lesquelles ne sont point actuellemẽt possedées par aucun Prince Chrestien. Or est il que lors de la datte de ces lettres, le Roy de Frãce actuellement & reellement possedoit pour le moins iusqu'au quarãtiesme degré de latitude desdites terres, où depuis quelques années les Holandois s'y sont establis, tout le monde le sçait par les voyages du sieur de Champlain imprimez, auec les cartes, ports,

& haures de toutes les costes qu'il fit, qui depuis chacun s'en est seruy, & les ont adaptés sur les globes & cartes vniuerselles, que l'on a corrigées de cet échãtillon de terre, & voit on par lesdits voyages qu'en l'an 1604. ils estoient à saincte Croix, & en l'an 1607. au port Royal, auquel ledit Champlain donna le nom, comme à plusieurs autres lieux que l'on voit par ses cartes, le tout habité par le feu sieur de Mons, qui gouuernoit tout ce païs iusqu'au quarantiesme degré, comme Lieutenant de sa Maiesté tres-Chrestienne,

Auparauant l'an precedent 1603. ledit Champlain par commandement de sa Maiesté fit le voyage de la Nouuelle France, en la grande riuiere sainct Laurent, & à son retour en fit rapport à sa Maiesté, lequel rapport & description il fit imprimer deslors, partit de Hondefleur en Normandie le 15. de Mars audit an, en ce mesme temps le feu sieur Commandeur de Chaste gouuerneur de Dieppe, estoit Lieutenant general en ladite Nouuelle France, depuis le 40. degré iusqu'au 52. de latitude.

Si les Anglois disent que seulement ils n'ont pas possedé les Virgines dés l'an 1603. 4. & 7. ains dés l'an 1594. qu'ils treuuerent comme auons dit.

L'on respond que la riuiere qu'ils commençoient lors à posseder est au 36. & 37. degré, & que ceste leur allegation à l'aduanture pourroit valloir, s'il n'estoit question que de tenir ceste riuiere, & 7. à 8. lieuës de l'vn de l'autre costé d'icelle, car autant se peut porter la veuë pour l'ordinaire, mais que s'attribuant par domination l'on s'estende trête & six fois plus loing

que l'on n'a recognu, c'eſt vouloir auoir les bras ou pluſtoſt la cognoiſſance bien monſtrueuſe. Poſons que cela ſe puiſſe faire.

Il s'enſuiueroit que Ribaut & Laudonniere eſtãt allez à la Floride en bon eſquippage, par auctorité du Roy Charles IX. l'an 1564. 5. & 6. pour cultiuer & habiter le païs y eſtant edifié la Caroline au 35. ou 36. degré & par ainſi voilà l'Anglois hos des Virgines, ſuyuant leurs propres machines.

Pourquoy eux eſtant au 36. ou 37, auanceront pluſtoſt au 45. que nous, comme ils cõfeſſent, eſtant au 46. ne deſcendrons nous iuſqu'au 37. quel droict y ont ils plus que nous, voilà ce que nous reſpondõs aux Anglois.

Et eſt tres certain & confeſſé de tous, que ſa Maieſté tres chreſtienne, a prins poſſeſsion de ces terres auant tout autre Prince Chreſtien, & aſſeuré que les Bretons & Normans treuuerent premiers le grãd Ban & les terres neufues, ces deſcouuertures faictes en l'an 1504. il y a 126. ans, ainſi qu'il ſe peut voir en l'hiſtoire de Niflet & Anthoine Magin imprimé à Douay.

Et d'aduantage tous confeſſent que par commandement du Roy François, Iean Verazan prit poſſeſſion deſdites terres au nom de France, commençant dés le 33. degré de l'éleuation iuſqu'au 47. ce fut par deux voyages deſquels le dernier fut fait l'an 1523. il y a 107. ans.

Outre Iacques Cartier entra le premier en la grãde riuiere ſainct Laurent, par deux voyages qu'il y fut, & deſcouurit la plus grande part des coſtes de

Canadas, à son dernier voyage l'an 1535. il fut iusqu'au Grand Sault sainct Louis de ladite grande riuiere.

Et en l'an 1541. il fit vn autre voyage cõme Lieutenant de Mesire Iean François de la Roque sieur de Robert-Val, qui estoit Lieutenãt general audit païs, ce fut son troisiesme voyage où il demeura, ne pouuãt viure au païs auec les Sauuages qui estoiẽt insupportables, & ne pouuoit descouurir que ce qu'il auoit fait: il se delibera de s'en retourner au Printemps, ce qu'il fit, en vn vaisseau qu'il auoit reserué, & estant le trauers de l'isle de terre neufue, il fit rencontre dudit sieur de Robert-Val qui venoit auec trois vaisseaux l'an 1542. il fit retourner ledit Cartier à l'isle d'Orleans où ils firent vne habitation, & y estant demeuré quelque temps, l'on tient que sa Maiesté le manda pour quelques affaires importantes, & ceste entrepriſe peu à peu ne sortit à aucun effect, pour n'y auoir apporté la vigilance requise.

Presque en ce mesme temps Alfonse Xintõgeois fut enuoyé vers la Brador, par ledit sieur de Robert-Val, autres disent par sa Maiesté, lequel descouurit la coste du Nort de la grande Baye au golphe sainct Laurent, & le passage de l'isle de terre neufue, à la grande terre du Nort, au 52. degré de latitude.

En suitte le Marquis de la Roche de Bretagne en l'an 1598. fut en ces terres de la Nouuelle France, cõme Lieutenant de sa Maiesté, & en suitte les sieurs Chauuin de Hondefleur en Normãdie, Cõmandeur de Chaste & de Mons cõme dit est, & le sieur de Poitrincourt, & Madame de Quercheuille, qui eut quelque departement à l'Acadie, y enuoya la Saulsaye,

auec lequel furent les Reuerends Peres Ieſuiſtes qui furent pris par les Anglois, (comme il a eſté dit cy deſſus) comme le port Royal, & depuis 28. ans ledit ſieur de Châplain ayant deſcouuert & fait deſcouurir pluſieurs contrées, plus de quatre à cinq cens lieuës dans les terres, comme il ſe voit par ſes relations cy deſſus imprimées depuis l'an 1603. iuſqu'à preſent 1631.

Venons à ce qui ſe treuue deſcrit des voyages des Anglois, ce n'eſt pas aſſez qu'ils ſe vantent d'eſtre des premiers qui ont deſcouuert ces terres, il eſt queſtion quelles elles ſont. Il eſt tres certain que quand il ſe fait quelque deſcouuerture nouuelle, l'on eſt aſſez curieux d'en deſcrire les temps, ce que les Anglois n'ont oublié, ny les autres nations, ſuyuant les memoires qui leurs ſont enuoyez, ils n'oublient rien de ce qui ſe fait, mais nous ne treuuons en aucuns autheurs que les Anglois ayent iamais pris poſſeſsion des païs de la Nouuelle France, qu'apres les Frãçois.

Il eſt vray que les Anglois ont deſcouuert du coſté du Nort vers les terres de la Brador & Freton Dauis, des terres, iſles, & quelques paſſages depuis le 56. degré vers le Pole Artique, comme il ſe voit par les voyages qui ont eſté imprimez tant en Angleterre, qu'ailleurs, par leſquels il appert dequoy ils ſe peuuent preualloir ſans vſurpation, comme ils ont fait en pluſieurs lieux de la Nouuelle France: il faudroit eſtre aueugle, sãs cognoiſsãce, pour ne voir ce que les hiſtoires nous font cognoiſtre de veritable.

En premier lieu, Sebaſtien Cabot, ſous le com-

mandement du Roy Henry VII. d'Angleterre l'an 1499. fut pour descouurir quelques passages vers la Brador & s'en reuint sans fruict, & depuis és années 1576. 77. & 78. Mesire Martin Forbichet y fit trois voyages, sept ans apres Honfroy Guillebert y fut, en suitte Iean Dauis descouurit vn destroit appellé de son nom. Estienne Permenud fut à l'isle de terre neufue à la coste du Nort de l'Est de l'isle, en l'an 1583. Vn autre peu apres nõmé Rtehard Vvitaaboux N. fut à la mesme coste, en suitte vn appellé le Capitaine George y fut en l'an 1590. vers le Nort, de plus fraiche memoire l'an 1612. y fut vn Capitaine Anglois au Nort, où il treuua vn passage par le 63. degré, cõme il se voit par la carte imprimée en Angleterre, & y treuuant des difficultez pour treuuer le passage que tant de nauigateurs ont recherché, pour aller aux Indes Orientales du costé de l'Oueſt: & depuis 35. ans ils se sont estendus tant aux Virgines qu'aux terres qui nous appartiennent.

Or le commun consentement de toute l'Europe & de despeindre la Nouuelle France, s'estendant au moins au 35. & 36. degrés de latitude, ainsi qu'il appert par les mapemondes imprimées en Espagne, Italie, Holande, Flandre, Allemagne & Angleterre, mesme sinon depuis qu'ils se sont emparez des costes de la Nouuelle France, où est l'Acadie, Etechemains, l'Almonchicois, & la grãde Riuiere de sainct Laurent, où ils ont imposé à leur fantaisie des noms de Nouuelle Angletere, Escosse, & autres, mais il est mal-aisé de pouuoir effacer vne chose qui est cognuë de toute la Chrestienté.

FIN.

## RELATION DE CE QVI S'EST passé durant l'année 1631.

MEssieurs les Associez de la Nouuelle France residens à Bordeaux firent équipper au mois d'Auril de la presente année 1631. vn vaisseau, commandé par vn nommé Laurent Ferchaud, dans lequel vaisseau ils auroient fait charger tout ce qui estoit necessaire pour secourir le Fort & habitation sainct Louys, scitué au Cap de Sable coste d'Acadie, sur l'entrée d'vn bon hâure, & munitionné de tout ce qui luy est besoing pour la defence d'iceluy.

Ayant fait sa nauigation, & donné au sieur de la Tour commandement pour la Compagnie dans ledit Fort, ce dont il estoit chargé par lesdits Associez, fit son retour à Bordeaux à la fin du mois d'Aouſt ensuyuant, & repassa le sieur de Krainguille Lieutenant dudit sieur de la Tour, lequel rapporta nouuelle cõme les Escossois ne se resoudoient point à quitter le Port Royal, mais qu'ils s'y accommodoient de iour à autre, & y auoient fait venir quelques mesnages & bestiaux pour peupler ce lieu qui ne leur appartient que par l'vsurpation qu'ils en ont faite, comme a esté dit cy dessus.

Lesdits Associez recognoissant ce qui estoit necessaire sur ce que leur mandoit ledit sieur de la Tour, r'equipperent le mesme vaisseau au mois d'Octobre dernier, monstrant par leur diligence qu'ils n'oublieñt rien de ce qui est necessaire pour le peuplemẽt & con-

seruation de ces lieux, où ils ont enuoyé quantité d'artisans & des Religieux Recollets.

En ceste mesme année messieurs les Directeurs de Paris & Rouen firent équipper deux vaisseaux tant pour aller secourir l'habitation saincte Anne en l'isle du Cap Breton, que pour aller à Miscou & Tadoussac faire traite & la pesche de poisson. Le premier vaisseau cõmandé par Hubert. Anselme partit de Dieppe le 25. Mars, accommodé de tout ce qui luy estoit necessaire pour son voyage: apres quelques mauuais temps il fut iusques au trauers du Cap des Rosiers, à quelque dix ou douzes lieuës de Gaspey entrée du grand fleuue sainct Laurent, où estant il apperçeut vers l'eau quelques vaisseaux qu'ils iugerent estre Anglois, qui leur fit changer de routte & aller à Miscou pour faire leur traite auec les habitans du Païs.

Le second vaisseau où commandoit le Capitaine Daniel partit le 26. d'Auril & fut à l'habitation saincte Anne chargé & accommodé de tout ce qui estoit necessaire pour cedit lieu, qui est en tres bonne situation, sur l'entrée de l'vn des meilleurs ports de ces costes, les contrarietez de mauuais temps luy furẽt fascheuses & n'arriua sur l'escore du grand Ban que le 16. de Iuin, où il vit quantité de glaces: Le 18. terrirẽt au Cap de Raye, peu apres apperceurent vn vaisseau qu'ils iugerent estre Turc, lequel arriuant sur eux vent arriere, les fit appareiller & mettre en defence, mais le Turc ayant apperceu quãtité d'hommes sur le tillac il se retira, & fit porter sur vn nauire Basque, auquel il tira quelques coups de canon & l'aborda: mais cõme ils n'estoient pas bien saisis ils se separerent, & en

ceſte ſeparation vn matelot Baſque qui eſtoit ſur l'arriere de ſon vaiſſeau prit l'enſeigne qui eſtoit ſur l'arriere de celuy du Turc, laquelle il attira à luy, & auſſitoſt le vaiſſeau Baſque commença à fuir, & en fuyant ne laiſſoient de tirer forces coups de canons qui eſtoiẽt ſur l'arriere dudit vaiſſeau, de façon qu'il ſe ſauua & emporta ladite enſeigne, dans laquelle eſtoient depeints trois croiſſans. Le vaiſſeau du Capitaine Daniel continuant ſa routte, fut tellement contrarié de brunes & grand vent, que ne pouuant porter voilles ſe trouua en vne nuict obſcure à huict braſſes d'eau, & entendoit la lame qui battoit contre les rochers, auſſitoſt il jette l'ancre attendant le lendemain, pour voir s'ils pourroient cognoiſtre la terre, ce qu'ayant fait ils recogneurent que les marées les auoient portez aux iſles ſainct Pierre, où prenant cognoiſſance de la terre arriuerent au fort & habitation ſaincte Anne le 24. de Iuin, où ils trouuerent quelque deſordre, cauſez par l'aſſaſſinat commis par Gaude qui commandoit audit Fort, en la perſonne d'vn nommé Martel de la ville de Dieppe, qui eſtoit ſon Lieutenant.

Le Capitaine Daniel voyant ce deſordre, & que ceux de l'habitation auoient rẽtenu priſonnier ledit Gaude leur Capitaine apres cet aſſaſſinat, s'informa de ce faict, tant des hommes de l'habitation que de la bouche dudit Gaude, & apprit que le lendemain de la Pentecoſte ledit Gaude & Martel ayant ſouppé enſemble, l'heure d'entrer en garde eſtant venuë Gaude donna le mot à Martel, & auſſi toſt entra dans le Fort où il chargea vne carabine de trois balles qu'il

tira sur ledit Martel, par vne canoniere dudit Fort, ainsi qu'il jouoit aux quilles, & luy donna trois balles dans le corps dont l'vne luy perça le cœur.

Ceste action ainsi laschement commise ne peut estre excusable audit Gaude, quoy qu'il soit vray que iamais ils ne se soient peû accorder ensemble, & que leurs humeurs estoient du tout incompatibles: Car si Gaude auoit enuie de chastier ledit Martel, il deuoit le faire prendre & le tenir prisonnier iusques à l'arriuée des vaisseaux, ou s'il doutoit qu'il y eust de la difficulté de le faire à cause des hommes de sa faction qui estoient en ceste habitation, il deuoit s'armer de patience, & ce faisant il eust trouué que Messieurs les Directeurs de Paris y auoient donné ordre par leur preuoyance, car ils auoient enioint au Capitaine Daniel de repasser en France ledit Martel, & laisser ledit Gaude en sa charge, auec ceux qu'il choysiroit, tant des hommes de l'habitation que d'autres nouueaux que l'on luy enuoyoit dans le vaisseau dudit Capitaine Daniel, & ainsi il eut tiré vne honneste vengeance de son ennemy, sans se precipiter dans ceste determinée resolution, qui ne luy peut apporter que du blasme & de la peine s'il est pris, & s'il n'eust trouué les moyens de s'eschapper dans le païs, il eust couru risque de sa vie.

Ce pendant il estoit neceſſaire que ledit Capitaine Daniel mit ordre en ce lieu, sur ce qui s'estoit passé, pour tenir chacun en son deuoir: il enuoya son vaisseau à Miscou pour faire la peſche & la traite, & en donna la conduicte à Michel Gallois de Dieppe, & en mesme temps il despescha vne pinasse d'enuiron

vingt tonneaux, qu'il donna à vn appellé Saincte Croix pour la commander, & l'enuoya à Tadouſſac pour traiter auec les Sauuages: & eſtant ledit Gallois arriué à Miſcou, trouua deux vaiſſeaux Baſques, l'vn de Deux cens cinquante, & l'autre de Trois cens tonneaux, & vne barque d'enuiron Trente cinq tõneaux, où commandoit le frere du Capitaine du May, qui auoit eſté equippée au Haure de Grace, lequel dit audit Gallois qu'il auoit commiſſion de Monſeigneur le Cardinal de faire la traite, viſiter les vaiſſeaux qui alloient faire la peſche, & recognoiſtre les ports & haures de ces lieux, pour luy en faire ſon rapport, ſans toutesfois luy monſtrer ſa commiſſion: à quoy ledit Gallois monſtra bien qu'il eſtoit de legere croyance, d'adiouſter foy ſur des paroles, & partant demeurerẽt bons amis, & dõna du May aduis audit Gallois, que les deux vaiſſeaux Baſques n'auoient aucun congé ny cõmiſſion, & que s'il le vouloit aſſiſter en ceſte affaire ils les iroient ſommer de leur monſtrer leurs paſſeports, ledit Gallois luy ayant accordé, furent de compagnie abord de l'vn des deux nauires Baſques, ce que le maiſtre duquel leur monſtra ſa commiſſion en tres bonne forme, en leurs offrant toutes ſortes d'aſſiſtances & de faueurs.

Ce fait ils furent à l'autre vaiſſeau, où il ne trouuerent que le Capitaine nommé Ioannis Arnandel de ſainct Iean de Lus auec vn petit garçon, (ſes gens eſtãs pour lors tous à terre & en peſcherie,) auquel Capitaine ils demanderent à voir ſon congé, mais il n'auoit garde de leur monſtrer, car il n'en auoit point: auſſi ſa reſponce fut que les congers n'eſtoient neceſſaires

que pour auoir de l'argent à ceux qui les deliurent, & que pour luy il n'auoit point accouſtumé d'en prendre, ſurquoy ledit du May luy fit reſponce que luy qui auoit couſtume d'aller en mer, ne deuoit point ignorer les ordonnances de France, notamment celles de l'Admiraulté qui declare pour pirates & voleurs, ceux qui vont en mer ſans congé ou paſſeport, & partant que le trouuant ainſi & ne le pouuant iuger autre que forbã, il arreſtoit ſa perſonne & ſon vaiſſeau pour l'amener en France, & iceluy le faire iuger de bonne priſe, à quoy ledit Arnandel ne ſe pouuant oppoſer, ſupplia ledit du May de luy laiſſer acheuer ſa peſcherie & qu'il le retint priſonnier pour oſtage: laquelle peſcherie eſtant faicte il y auroit moins de dommages & intereſts ſi la priſe eſtoit declarée iniuſte, & plus de proffit ſi elle eſtoit bonne, ce qui fut accordé par ledit du May, lequel auſſi toſt ſe ſaiſit de toutes les armes & munitions dudit vaiſſeau, qu'il fit porter en ſon bord auec ledit Arnandel.

Ce qu'eſtant fait du May & Gallois retournent au vaiſſeau dudit Arnandel auec quelques vns de leurs gens, & comme ils furent entrez dedans, ils appellerent tous les gens de l'equipage de Arnandel qui eſtoient à terre, pour les aduertir de l'accord & conuention faicte entre leur Capitaine & eux, à quoy vn de ces Baſques fit reſponce, Que la priſe & detemption de leur Capitaine n'eſtoit pas grand' choſe, & qu'ils pouuoient faire vn autre Capitaine d'vn petit garçon de leur vaiſſeau, de quoy du May le voulant reprendre & remonſtrer le tort qu'il auoit de parler ſi deſaduantageuſement de ſon chef, ce Baſque & tous ſes com-

pagnons se mettent tous en fougue, & comme ils ont la teste pres du bonner, gaignent le bas du vaisseau, se saisissãt de quelques picques & mousquets qui estoiẽt restez, & qui n'auoiẽt esté trouuez par ledit du May, & Gallois, & auec ces armes se defendent & attaquent si courageusemẽt ledit du May & ses gens, qu'ils le contraignent de se retirer, auec quelques vns des siens qui furent blessez, lesquels il fit promptement embarquer auec luy dans sa chalouppe.

Et cõme ces gens auoiẽt desia la teste eschauffée, ne se contẽtans de ce qu'ils auoyent faict, poursuiuerent encores ledit du May, iusques à ce qu'estant retiré en son bord il fut contrainct de faire monter sur son tillac le Capitaine Arnandel, afin qu'il commandast à ses gens de cesser leurs violences : mais le Capitaine se voyant libre se ietta promptement en l'eau, & tout vestu qu'il estoit gaigna à la nage vne chalouppe, où estoient quelques vns des siens, & ainsi se sauua de ses ennemys, desquels il eust tost apres vne bonne raison, car estant rentré dans son nauire, il commença à parler en Capitaine & non pas en prisonnier : & par la faueur & assistance d'vn autre vaisseau Basque, duquel il enuoya emprunter de la poudre & des armes, s'en vint fondre sur ledit du May, & luy tira deux ou trois coups de canon, & luy commanda de luy renuoyer non seulement toutes ses armes & munitions qu'il luy auoit prises, mais encores celles qui estoient en son vaisseau, & de celuy dudit Gallois, autremẽt qu'il s'en alloit les couler à fond : ce que voyãt, furent cõtraints de ce faire n'ayãt pas des forces pour resister, de façon qu'ils se trouuerent pris par celuy qu'ils venoient de prendre.

En ces entrefaites ariua de Tadoussac la pinasse où commandoit Saincte Croix, lequel auoit esté rencontré des Anglois, qui luy auoient osté ses peleteries, & luy en auoient donné vn mot descrit de la qualité & quantité, afin de n'estre point obligez à en rendre d'aduantage, attendu le traité de paix d'entre les deux Couronnes, & Thomas Quer General de la Flotte Angloise, luy dist qu'il auoit charge du sieur Cheuallier Alexander de se saisir de toutes les peleteries qu'il trouuerroit aux vaisseaux qui contreuiendroiét aux commissions du Royde la grande Bretagne, à qui appartenoient ces lieux, ores qu'ils n'y eussent iamais esté que depuis trois ans qu'ils s'en saisirent, contre le traité de paix, & ainsi ledit Saincte Croix fut contrainct de ceder à la force, esperant neantmoins que les Anglois luy payeroient tost ou tard ses peleteries, auec raison & Iustice.

Arriuant, comme dit est, à Miscou le iour mesme que se fit ceste rumeur d'entre le Basque & le Capitaine du May, il se trouua encores pris du vaisseau Basque, lequel parlant audit Saincte Croix luy fit commandement de le venir trouuer en son bord, ce qu'ayant fait, il enuoya querir toutes les armes & munitions de ceste pinasse, auec ces voiles, disant que tout appartenoit à vn mesme maistre, & qu'il vouloit s'asseurer d'eux, & les empescher de le plus troubler ny faire aucun tort, & tout ce que peust faire ledit Saincte Croix fut de protester contre ce Basque de tous ses despens, dommages & interests, de ce qu'il le troubloit ainsi en son traffic & sa traite, de quoy ledit Basque estant aucunement intimidé, luy rendit

rendit incontinent ſes voiles, & luy enjoingnit de ſortir du port de Miſcou, ce que fit ledit Saincte Croix lequel s'en vint en l'habitation ſaincte Anne trouuer le Capitaine Daniel, où il arriua le 29. Aouſt pour luy donner aduis de ceſte procedure des Baſques, afin d'y donner ordre, mais deſia trop tard, car les Baſques d'ordinaire ſont preſque preſts en ce temps là pour s'en retourner.

Ceſte diſgrace fut encores ſuyuie d'vne autre, cauſée par la malice de ces meſmes Baſques, leſquels perſuaderent aux Sauuages que les François les vouloient empoiſonner par le moyen de l'eauë de vie qu'ils leur donnoient à boire, & comme ces peuples ſont d'aſſez facile croyance, ayans rencontré vne chalouppe de François qui eſtoit proche de terre pour traiter auec eux, ces peuples mutins & barbares ſe ietterent ſur ceſte chalouppe, la rauagerent, pillerent ce qui eſtoit dedans: comme les matelots ſe vouloient oppoſer il y en eut vn de tué d'vn coup de fleſche, & deux Sauuages qui furent auſſi pareillement tuez à coups d'eſpée, par vn François de ladite chalouppe: & ainſi voilà les François mal traitez des Anglois, des Baſques, & encores des Sauuages, & contraincts de s'en reuenir tous auec le vaiſſeau du Capitaine Gallois au fort & habitation Saincte Anne, auec ce peu de traite & de peſche qu'ils auoient faite. Et pareillement ledit du May ne voulant s'arreſter ny deſtourner pour voir l'habitation Saincte Anne s'en reuint en France, comme fit toſt apres le Capitaine Daniel, ayant premier que de partir laiſſé ſon frere pour commander en ladite habitation auec tout ce qui eſtoit neceſſaire pour les

hommes qu'il y a laiſſez pour hyuerner.

Il ne ſe faut pas eſtonner s'il y a des Baſques ainſi mutins, & meſpriſans toutes ſortes de loix & d'ordonnances, ne ſe ſoucians de congers ny paſſeports, non plus que faiſoient cy deuant les Rochelois, n'ayans aucune apprehenſion de Iuſtice en leur pays, eſtans proche voiſins de l'Eſpagnol: telles perſonnes meriteroient vn chaſtiment exemplaire, qui font pluſtoſt le meſtier de pirates que de marchands.

Peu de iours apres le partement du vaiſſeau dudit Capitaine Daniel, pour aller audit pays de la Nouuelle France, partit celuy du ſieur de Caen, lequel auoit obtenu vn congé de Monſeigneur le Cardinal, pour aller audit pays y faire la traite icelle preſente année ſeulement, pour le redimer en quelques ſortes de pertes qu'il remonſtroit auoir ſouffertes, par la reuocquation faicte de la commiſſion qu'il auoit auparauant de ſa Maieſté pour la traite dudit pays, & ayant mis ſon nepueu Emery de Caen pour commander ledit vaiſſeau, luy donna ordre de monter iuſques à Québec, & audeſſus s'il pouuoit, pour faire ſa traite auec les Sauuages des Hurons: mais comme il fut dedans la riuiere ſainct Laurens, il fit rencontre des nauires d'Anglois, les Capitaines deſquels luy demanderent ce qu'il alloit faire en ces lieux, auſquels il reſpondit qu'il y alloit traiter & negotier en toute ſeureté, conformement au traité de paix fait entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre, & qu'ils ne l'en pouuoient iuſtement empeſcher, attendu qu'il eſtoit tout notoire que le Roy de la Grande Bretagne auoit promis au Roy de faire reſtituer le fort & habitation de

Québec, & qu'en bref il viendroit des vaisseaux de France pour en prendre possession.

Les Anglois luy respondirent que quand ils verroient la commission de leur Roy, que tres volontiers ils laisseroient ces lieux, & qu'ils sçauoient tres bien que cest affaire se traitoit entre leurs Majestez, mais qu'en attendant ils iouyroient tousiours du benefice de la traite, puisqu'ils estoient possesseurs du pays, neantmoints qu'ils luy desiroient monstrer qu'ils ne luy vouloient point faire de preiudice, & qu'ils luy accorderoyẽt de faire sa traite concurremment auec eux : à quoy ledit Emery de Caen condescendit, & fit monter son vaisseau iusques deuant Québec, où il demeura quelques iours, attendant la venuë des Sauuages qui deuoient descendre audit lieu. Entre ce temps arriua le Capitaine Thomas Quer à Tadoussac auec vn vaisseau de trois cens tonneaux bien equippé, & deux qui estoient à Québec de leur part, vn grand & l'autre moyen.

Mais comme les Anglois recogneurent le peu de Sauuages, & qu'il n'y auoit pas d'apparence de faire grande traite, leur proffit particulier leur fut en plus singuliere recommandation, que celuy d'Emery de Caen, auquel ils dirent qu'il deuoit se resoudre à ne faire aucune traite, puisqu'il n'y en pouuoit auoir assez pour eux, luy accordant de descharger ses marchandises dans le magazin de l'habitation, & y laisser vn commis ou deux pour les luy garder, & les traiter durant l'hyuer à son benefice, & afin qu'il ne peust faire aucune traite, les Anglois luy donnerent des gardes en son vaisseau, iusques à ce que la traite

fut faicte, & lors ils s'en reuindrent de compagnie quelque tẽps enſemble. Ledit Emery de Caen comme ayant ſon vaiſſeau plus aduãtageux que ceux des Anglois, il prit le deuant pour retourner à Dieppe, où il arriua à port de ſalut.

Les gens de ce vaiſſeau rapporterent que le Miniſtre auoit fait vne ligue de la plus part des ſoldats Anglois, pour tuer leur Capitaine auec les François reuoltez du ſeruice du Roy: cela eſtant deſcouuert le Capitaine Louys en fit chaſtier quelques vns. Le ſujet de ceſte rebellion eſtoit le mauuais traitement qu'il faiſoit à ſes compagnons qui auoit cauſé ce deſordre, par le conſeil de ces deux ou trois mauuais François, auſquels il adiouſtoit trop de foy.

Voilà le ſuccez de tous ces voyages de la preſente année, qui teſmoignent aſſez le peu d'apparẽce qu'il y a de pouuoir rien aduancer en la peuplade, ny au commerce de ces lieux, tandis qu'ils ſeront poſſedez par vne autre nation. Les François qui ſont reſtez audit Québec ſont encores tous viuans en bõne ſanté, reſiouis du contentement, par l'eſperãce qu'ils ont, d'y voir ceſte année retourner leurs compatriotes, ce qui eſt aſſez probable, puiſque le Roy d'Angleterre ſollicité par Monſieur de Fontenay Mareuil Ambaſſadeur de France, a promis de rechef de faire rendre ce pays, & que pour aſſeurance de ſa promeſſe il a enuoyé en France le ſieur de Bourlamaky, pour en aſſeurer ſa Maieſté, & en deliurer les commiſſiõs & toutes lettres neceſſaires, ſous eſperance que ſa Maieſté fera le ſemblable, pour quelques pretenſiõs qu'ont les Anglois ſur quelques particuliers Fran-

çois, & ainsi il y a grande esperance que cet accommodement se fera, auant que ledit sieur Bourlamaky s'en retourne en Angleterre.

Depuis peu entre sa Majesté & l'Ambassadeur d'Angleterre a esté accordé la restitution du Fort & habitation de Québec & autres lieux qui auoient esté vsurpez par les Anglois, contre le traité de paix, entre leurs Maiestez. A ce Printemps Monseigneur le Cardinal sous le bon plaisir de sa Maiesté, ordonne que Messieurs les Associez de la Nouuelle France, y enuoyeront vn nombre d'hommes, lesquels seront mis en possession dudit fort & habitation de Québec par le sieur de Caen, qui en consideration de ce promet auec les vaisseaux du Roy, y passer lesdits hommes. Tant pour ce sujet qu'autres considerations, luy est accordé pour ceste année seulement la traite de peleterie ausdits lieux, apres laquelle escheuë ceux qu'il aura mis de sa part repasseront en France dans les vaisseaux de la societé, ainsi qu'il a esté ordonné par mondit Seigneur le Cardinal Duc de Richelieu.

A ce Printemps sous la conduicte de Monsieur le Commandeur de Rasilly, qui a toutes les qualitez requises d'vn bon & parfait Capitaine de mer, prudent, sage & laborieux, pouſſé d'vn sainct desir d'accroistre la gloire de Dieu, & porter son courage au pays de la Nouuelle France, pour y arborer l'estendart de Iesus Christ, & y faire florir les lys sous le bon plaisir de sa Maiesté & de Monseigneur le Cardinal, fait à la Rochelle vn embarquement auec toutes les choses necessaires pour y establir vne colonie,

ſuyuant le traité qu'il a fait auec Meſsieurs les Aſſociez de la Nouuelle France, ſous le bon plaiſir de mondit Seigneur le Cardinal. Il n'y a point de doute que Dieu aydant il s'y peut faire de grands progrez à l'aduenir, les choſes eſtant reiglées par des perſonnes telles qu'eſt ledit ſieur Commandeur de Raſilly. Dieu y ſera ſeruy & adoré, lequel ie prie luy faire proſperer ſes bonnes & loüables intentions, comme à celles de ceſte Nouuelle Societé, encores que par les pertes paſſées elle ne perd courage, eſtãt maintenus de ſa Maieſté & de mondit Seigneur le Cardinal.

FIN.

# TABLE
# POVR COGNOISTRE
## LES LIEVX REMARQVABLES
## EN CESTE CARTE.

A Baye des Isles.
B Calesme.
C Baye des Trespassez.
D Cap de Leuy.
E Port du Cap de Raye, où il se fait pesche de moluë.
F Coste de Nordest & Sudouest de l'Isle de Terre Neufue, qui n'est bien recognuë.
G Passage du Nort au 52. degré.
H Isle sainct Paul proche du Cap sainct Laurent.
I Isle de Sasinou entre l'isle des Monts Deserts & les isles aux Corneilles.
K Isle de Mont-real au sault sainct Louys qui contient quelque huict à neuf lieuës de circuit.
L Riuiere Ieannin.
M Riuiere S. Antoine.
N Maniere d'eauë Salée qui se descharge en la mer, où il y a flus & reflus, force poisson & coquillages & des huistres qui ne sont de grande saueur en aucuns endroits.
P Port aux Coquilles, qui est vne isle à l'entrée de la riuiere S. Croix bonne pescherie.
Q Isles où il se fait pescherie de poisson.
R Lac de Soissons.
S Baye du Gouffre.
T Isle des Monts Deserts fort haute.
V Isle S. Barnabé en la grande riuiere proche du Bic.
X Lesquemain où est vne petite riuiere abondante en Saulmon & Truittes, à costé d'icelle est vn petit islet de rocher où autresfois y auoit vn degrast pour la pesche des Balaines.
Y La pointe aux Alloüettes, où au mois de Septembre il y en a telle quantité qu'on ne sçauroit l'imaginer, comme d'autres sortes de gibier & coquillage.
Z Isle aux Liévres, ainsi nommée pour y en auoir esté pris au commencement qu'elle fut descouuerte.

2 Port à Lesquille qui asseche de basse mer, il y a deux ruisseaux qui viennent des montagnes.

3 Port au Saulmon qui asseche de basse mer, il y a deux petits islets chargez en la saison de fraises, framboises & bluets, proche de ce lieu y a bonne rade pour les vaisseaux, & dans le port sont deux petits ruisseaux.

4 Riuiere platte venant des montagnes qui n'est nauigeable que pour canaux, ce lieu asseche fort loing vers l'eauë, & le trauers ya bon ancrage pour vaisseaux.

5 Isles aux Couldres qui a quelque lieuë & demie de long, où sont quantité de lapins & perdrix & autre gibier en saison. A la pointe du Sudouest sont des prairies & quantité de battures vers l'eauë, il y a ancrage pour vaisseaux entre ladite isle & la terre du Nort.

6 Cap de Tourmente, à vne lieuë duquel le sieur de Champlain auoit fait bastir vne habitation qui fut bruslée des Anglois l'an 1628. proche de ce lieu est le Cap Bruslé, entre lequel & l'isle aux Couldres est vn chenail de 8. 10. & 12. brasses d'eauë, du costé du Sud sont vazes & rochers, & du Nort hautes terres, &c.

7 Isle d'Orleans, de six lieuës de longueur tres belle & agreable pour la diuersité des bois, prairies & vignes qu'il y a en quelques endroits auec des noyers, le bout de laquelle isle du costé de l'Ouest s'appelle Cap de Condé.

8 Le Sault de Montmorency, la cheute duquel est de 20. brasses de haut, prouient d'vne riuiere venant des montagnes qui se descharge dans le fleuue sainct Laurens à vne lieuë & demie de Québec.

9 Riuiere S. Charles, qui vient du lac S. Ioseph, fort belle & agreable, où il y a des prairies de basse mer, les barques peuuent aller de pleine mer iusques au premier sault, sur icelle riuiere sont basties les Eglises & habitation des R. P. Iesuistes & Recollets, la chasse du gibier y abonde au Printemps & en l'Automne.

10 Riuiere des Etechemins, par où les Sauuages võt à Quinebequi, trauersant les terres auec difficulté pour y auoir des saults & peu d'eauë, le sieur de Champlain en 1628. fit faire ceste descouuerture, & fut trouué vne nation de Sauuage à 7. iournées de Québec qui cultiuent la terre appellée les Abenaquiuoit.

11 Riuiere de Champlain proche de celle de Batisquan au Nor-

doueſt des Grondines.

12 Riuiere des Sauuages.

13 Iſle verte à cinq ou ſix lieuës de Tadouſſac.

14 Iſle de Chaſſe.

15 Riuiere de Batiſquan fort agreable & poiſſonneuſe.

16 Les Grondines & quelques iſles qui ſont proches, bon lieu de chaſſe & de peſche.

17 Riuiere des Eſturgeõs & Saulmons, où il y a vn ſault d'eau de 15. à 20. pieds de hault, à deux lieuës de Saincte Croix, qui tombe en vne forme de petit eſtang, qui ſe deſcharge en la grande riuiere ſainct Laurent.

18 Iſle de ſainct Eloy, il y a paſſage entre ladite iſle & la terre du Nort.

19 Lac S. Pierre tres-beau, y ayant trois à quatre braſſes d'eau fort poiſſonneux enuironné de collines & terres vnies auec des prairies par endroits, & pluſieurs petites riuieres & ruiſſeaux qui s'y deſchargent.

20 Riuiere du Gaſt, fort plaiſante, bien qu'il y aye peu d'eau.

21 Riuiere ſainct Antoine.

23 Riuiere des Yroquois tres-belle, où il y a pluſieurs iſles & prairies, elle vient du lac de CHAMPLAIN qui a cinq ou ſix iournées de longueur, abondãte en poiſſon & gibier de pluſieurs ſortes : les vignes, noyers, pruniers & chaſtaigniers y ſont fort frequents en pluſieurs endroits, comme auſſi des prairies & belles iſles qui ſont dãs ledit lac, il faut paſſer vn grand & vn petit ſault pour y paruenir.

24 Sault de la riuiere du Saguenay à 50. lieuës de Tadouſſac, qui tombe de plus de dix ou douze braſſes de hault.

25 Grand Sault, qui deſcend de quelque 15. pieds de hault entre vn grand nombre d'iſles, il contient de longueur demy lieue, & de large trois lieues.

26 Port au Mouton.

27 Baye de Campſeau.

28 Cap Baturier à l'iſle de ſainct Iean.

29 Riuiere par où l'on va à la Baye Françoiſe.

30 Chaſſe des Eslans.

31 Cap de Richelieu, à l'Eſt de l'isle d'Orleans.

32 Petit banc proche de l'isle du Cap Breton.

33 Riuiere des Puans, qui vient d'vn lac auquel il y a vne mine de Cuiure de roſette.

34 Sault de Gaſton, contenant prés de 2. lieues de large qui ſe

descharge dans la mer douce, venant d'vn autre grandissime lac, lequel & la mer douce contiennent 30. iournées de canaux selon le rapport des Sauuages.

*Retournant au Golfe S. Laurent & Coste d'Acadie.*

35 Riuiere de Gaspey.
36 Riuiere de Chaleu.
37 Plusieurs Isles pres de Miscou, comme est le port de Miscou entre deux Isles.
38 Cap de l'Isle sainct Iean.
39 Port au Rossignol.
40 Riuiere Platte.
41 Port du Cap Naigré. En ce lieu y a vne habitation de François en la baye dudit Cap, où commande le sieur de la Tour, qu'ils ont nommé le Port la Tour, où sont habitez les R. P. Recollets en l'an 1630.
42 Baye du Cap de Sable.
43 Baye Saine.
44 Baye Courante, où il y a nombre d'Isles abondantes en chasse de gibier, bõne pescherie & bons lieux pour les vaisseaux.
45 Port du Cap Fourchu assez aggreable, mais il asseche presque tout à fait de basse mer, proche de ce lieu il y a quantité d'Isles & force chasse.
47 Petit passage de l'Isle Longue, en ce lieu y a bonne pescherie de molue.
48 Cap des deux Bayes.
49 Port des Mines ou de bassemer, se trouue le long de la coste dans les rochers de petits morceaux de cuiure tres pur.
50 Isle de Bacchus fort agreable, où il y a force vignes, noyers, pruniers & autres arbres.
51 Isles proches de l'entrée de la riuiere de Chouacoet.
52 Isles assez hautes au nombre de 3. à 4. eloignées de la terre de 2. à 3. lieues à l'entrée de la Baye Longue.
53 Baye aux Isles, où il y a des lieux propres pour mettre des vaisseaux, le païs est fort bon & peuplé de nombre de Sauuages qui cultiuent les terres, en ces lieux il y a force cipres, vignes & noyers.
54 La soubçonneuse Isle prés d'vne lieue vers l'eau.
55 Baye Longue.

56 Les ſept Isles.
57 Riuiere des Etechemins.

*Les Virgines où ſont habituez les Anglois depuis le 36. iuſques au 37. degré de latitude. Il y a enuiron 36. ou 37. ans ſur les coſtes attenant de la Floride, que les Capitaines Ribaut & Laudonniere auoient deſcouuertes & fait vne habitation.*

58 PLuſieurs riuieres des Virgines qui ſe deſchargent dans le Golfe.
59 Coſte de fort belle terre habitée de Sauuages qui la cultiuẽt.
60 Poinct Confort.
61 Immeſtan.
62 Cheſapeacq Bay.
63 Bedabedec le coſté de l'Oueſt de la riuiere de Pemetegoet.
64 Belles Prairies.
65 Lieu dans le lac Champlain où les Yroquois furent deffaits par ledit ſieur CHAMPLAIN l'an 1606.
66 Petit Lac par où l'on va aux Yroquois, apres auoir paſſé celuy de CHAMPLAIN.
67 Baye des Treſpaſſez à l'Isle de Terre Nefue.
68 Chappeau Rouge.
69 Baye du ſainct Eſprit.
70 Les Vierges.
71 Port Breton, proche du Cap ſainct Laurent en l'Isle du Cap Breton.
72 Les Bergeronnettes, à trois lieues de Tadouſſac.
73 Le Cap d'Eſpoir, proche de l'Isle Percée.
74 Forillon, à la poincte de Gaſpey.
75 Isle de Mont-real, au ſault S. Louys, au fleuue ſainct Laurent.
76 Riuiere des Prairies qui vient d'vn lac au ſault S. Louys, où il y a deux Isles, dõt celle de Mont-real en eſt vne; là on y a fait la traite pluſieurs années auec les Sauuages.
77 Sault de la Chaudiere, ſur la riuiere des Algommequins, qui vient de quelque 18. pieds de hault, ſe deſcharge entre des rochers où il fait vn grand bruict.
78 Lac de Nibachis Capitaine Sauuage, qui y a ſa demeure, & y cultiue quelque peu de terre où il ſeme du bled d'Inde.
79 Vnze lacs proche les vns des autres, contenans 1. 2. & 3. lieues

abondans en poiſſon & gibier, les Sauuages prennent quelquesfois ce chemin, pour éuiter le ſault des Calumets fort dangereux : partie de ces lieux ſont chargez de pins qui iettent quantité de reſine.

80 Sault des Pierres à Calunmet qui ſont comme albaſtre.

81 Isle de Teſouac, Capitaine Algommequin, où les Sauuages payent quelque tribut pour leur permettre le paſſage à venir à Québec.

82 La riuiere de Teſouac, où il y a cinq ſaults à paſſer.

83 Riuiere par où pluſieurs Sauuages ſe vont rendre à la mer du Nort du Saguenay, & aux trois riuieres faiſant quelque chemin par terre.

84 Lacs par leſquels l'on paſſe pour aller à la mer du Nort.

85 Riuiere qui va à la mer du Nort.

86 Contrée des Hurons, ainſi nommée par les Francois, où il y a nombre de peuples, & 17. villages fermez de trois palliſades de bois, auec des galleries tout au tour en forme de parapel pour ſe defendre de leurs ennemis. Ce païs eſt par les 44. degrés & demy de latitude, tres bon, & les terres cultiuées des Sauuages.

87 Paſſage d'vne lieue par terre, par où on porte les canots.

88 Riuiere qui ſe va deſcharger à la mer douce.

89 Village renfermé de 4. palliſſades où le ſieur de CHAMPLAIN fut à la guerre contre les Antouhonorons, où il fut pris pluſieurs priſonniers Sauuages.

90 Sault d'eau au bout du ſault ſainct Louis fort hault, où pluſieurs ſortes de poiſſons deſcendans s'eſtourdiſſent.

91 Petite riuiere proche du ſault de la Chaudiere, où il y a vn ſault d'eau, qui vient de prés de 20. braſſes de hault, qui jette l'eau en telle quantité & de telle viteſſe, qu'il ſe fait vne arcade fort lõgue, au deſſous de laquelle les Sauuages paſſẽt par plaiſir, ſans eſtre mouillez, choſe fort plaiſante à voir.

92 Ceſte riuiere eſt fort belle, & paſſe par nombre de beaux lacs & prairies dont elle eſt bordée, quantité d'Isles de pluſieurs longueurs & largeurs, abondantes en chaſſe de cerfs & autres animaux, tres bonne peſcherie de poiſſons excellens, quantité de terres defrichées tres bonnes, qui ont eſté abandonnées des Sauuages, au ſujet de leurs guerres. Ceſte riuiere ſe deſcharge dãs le lac S. Louys, & pluſieurs nations vont en ces contrées faire leur chaſſe pour leur prouiſion d'hyuer.

93 Bois des Chaſtaigniers, où il y a forces chaſtaignes ſur le bord du lac S. Louis, & quantité de prairies, vignes & noyers.

94 Maniere de lacs d'eau ſallée au fond de la Baye Françoiſe, où va le flus & reflus de la mer: il y a des Iſles où ſont nõbres d'oiſeaux, quantité de prairies en pluſieurs lieux, petites riuieres qui ſe deſchargent dans ces manieres de lacs, par leſquels on ſe va rendre dans le golfe S. Laurent proche de l'Isle S. Iean.

95 Isle Haute, d'vne lieue de circuit, platte deſſus, où il y a des eaues douces & quantité de bois, éloignée du Port aux Mines & du Cap des deux Bayes d'vne lieue, elle eſt éleuée de tous coſtez de plus de 40. toiſes, fors vn endroict qui va en talluds où il y a vne poincte de cailloux faite en triangle, & au milieu y a vn eſtang d'eau ſalée & forces oiſeaux qui font leurs nids en ceſte Isle.

8 La riuiere des Algõmequins depuis le ſault S. Louis iuſques proche du lac des Biſſerenis il y a plus de 80. ſaults tant grãds que petits, à paſſer, ſoit par terre ou à force de rames ou bien à tirer par terre auec cordes, dont aucuns deſdits ſaults ſont fort dangereux, principalement à deſcendre.

Gens de Petun, c'eſt vne nation qui cultiue ceſte herbe de laquelle ils font grand traffic auec les autres nations, ils ont de grands villages fermez de bois, & ſement du bled d'Inde.

Cheueux releuez, ſont ſauuages qui ne portent point de brayer & vont tout nuds, ſinon l'hyuer qu'ils ſe veſtent de robes de peaux, leſquelles ils quittent ſortant de la maiſon pour aller à la Campagne. Ils ſont grands chaſſeurs, peſcheurs & voyageurs, cultiuent la terre & ſement du bled d'Inde, font ſecherie de bluets & framboiſes, dequoy ils font vn grand traffic auec les autres peuples, deſquels ils prennent en eſchange des peleteries, pourcelaines, filets & autres commoditez, aucuns de ces peuples ſe percent les nazeaux, où ils attachent des patenottres, ſe deſcouppent le corps par raye où ils appliquent du charbon & autres couleurs, ont les cheueux fort droits, leſquels ils ſe graiſſent & peignent de rouge & leur viſage auſſi.

La nation Neutre, eſt vne nation qui ſe maintient contre toutes les autres, & n'ont aucune guerre, ſinon contre les Aſ-

siſtaqueronons, elle eſt fort puiſſante ayant 40. villages fort peuplez.

Les Antouhonorons ſont 15. villages baſtis en forte aſſiette, ennemis de toutes les autres nations excepté de la Neutre, leur païs eſt beau & en tres bon climat proche la riuiere S. Laurent, de laquelle ils empeſchent le paſſage à toutes les autres nations, ce qui fait qu'elle en eſt moins frequentée, cultiuent & enſemencent leurs terres.

Les Yroquois auec les Antouhonorons font la guerre par enſẽble à toutes les autres natiõs, excepté à la nation Neutre.

Carantouanis, eſt vne nation qui s'eſt retirée au Midy des Antouhonorons, en tres beau & bon païs, où ils ſont fortemẽt logez, & ſont amis de toutes les autres nations, fors deſdits Antouhonorons, deſquels ils ne ſont qu'à trois journées. Ils ont autresfois pris priſonniers des Flamans, leſquels ils renuoyerent ſans leur mal faire, croyans que ſe fuſſent des Francois.

Depuis le Lac S. Louis iuſques au ſault S. Louis qui eſt le grand fleuue S. Laurent, il y a cinq ſaults, quantité de beaux lacs & belles Isles, le païs agreable & abondant en chaſſe & en peſche, propre pour habiter, ſi ce n'eſtoit les guerres que les Sauuages ont les vns contre les autres.

La Mer Douce, eſt vn grandiſſime lac où il y a nombre infiny d'Isles, il eſt fort profond & abondant en poiſſon de toutes ſortes, & de monſtrueuſe grandeur, que l'on prend en diuers temps & ſaiſons, comme en la grand' mer. La coſte du Midy eſt beaucop plus agreable que celle du Nort, où il y a quantité de rochers & force caribous.

Le lac des Biſſerenis eſt fort beau, ayãt quelque 25. lieuës de circuit, & quantité d'Isles chargées de bois & de prairies, où ſe cabãnent les Sauuages pour peſcher en la riuiere l'eſturgeon, brochets & carpes, de monſtrueuſe grandeur & tres-excellents, qui s'y prennent en quantité, meſme la chaſſe y eſt abondante, quoy que le païs ne ſoit pas beaucoup agreable à cauſe des rochers en la plus part des endroits.

FIN.

# TRAITTE' DE
# LA MARINE
## ET DV DEVOIR
### D'VN BON MARINIER.

*PAR LE SIEVR DE CHAMPLAIN.*

# AV LECTEVR.

*MY Lecteur, Apres auoir passé trente huict ans de mon aage à faire plusieurs voyagés sur mer & couru maints perils & hasards, (desquels Dieu m'a preserué) & ayant tousiours eu desir de voyager és lieux loingtains & estrangers, où ie me suis grandement pleû, principalement en ce qui despendoit de la nauigation, apprenant tant par experience que par instruction que i'ay receuë de plusieurs bons nauigateurs, qu'au singulier plaisir que i'ay eû en la lecture des liures faits sur ce suiect: c'est ce qui m'a meû à la fin de mes descouuertures de la nouuelle France Occidentale, pour mon contentement faire vn petit traitté intelligible, & proffitable à ceux qui s'en voudrõt seruir, pour sçauoir ce qui est necessaire à vn bon & parfait nauigateur, & notãmẽt ce qui est des estimes, & comme l'on doit proceder à faire des cartes marines selon la bousſolle des mariniers, car pour le reste de la nauigation plusieurs bons autheurs en ont escrit assez particulierement, ce qui m'empesche de n'en dire dauantage, te suppliant d'auoir agreable ce petit traitté, & si'l n'est selon ton sentiment excuse celuy qui l'a fait, ce qu'il a iugé estre necessaire à ceux qui auront la curiosité de le sçauoir plus particulierement, ce que ie n'ay veu descrit ailleurs; demeurant, amy Lecteur,*

*VOSTRE SERVITEVR.*

# TRAITTE' DE LA MARINE ET DV DEVOIR D'VN BON MARINIER.

## DE LA NAVIGATION.

IL m'a semblé n'estre hors de propos de faire vn petit traitté de ce qui est necessaire pour vn bon & parfait nauigateur, & des conditions qu'il doit auoir : sur toute chose estre homme de bien, craignant Dieu ; ne permettre en son vaisseau que son sainct Nom soit blasphemé, de peur que sa diuine Maiesté, ne le chastie, pour se voir souuent dans les perils, & estre soigneux soir & matin de faire faire les prieres auant toute chose, & si le nauigateur peut auoir le moyen, ie luy cõseille de mener auec luy vn homme d'Eglise ou Religieux ha-

Pieté recommandable sur mer.

bile & capable, pour fair des exhortations de temps en temps aux ſoldats & mariniers, affin de les tenir touſiours en la crainte de Dieu, comme auſſi les aſſiſter & confeſſer en leurs maladies, ou autrement les conſoler durant les perils qui ſe rencontrent dans les haſards de la mer.

Ne doit eſtre delicat en ſon manger, ny en ſon boire, s'accõmodant ſelon les lieux où il ſe treuuera, s'il eſt delicat ou de petite complexion, changeãt d'air & de nourriture, il eſt ſuiect à pluſieurs maladies, & changeant des bons viures en de groſſiers, tels que ſont ceux qui ſe mangent ſur mer, qui engendrent vn ſang tout cõtraire à leur nature: & ces perſonnes là doiuent apprehender ſur tout le Secubat plus que d'autres qui ne laiſsẽt d'eſtre frappez en ces maladies de long cours, & doit on auoir prouiſion de remedes ſinguliers pour ceux qui en ſont atteints.

Doit eſtre robuſte, diſpos, auoir le pied marin, infatigables aux peines & trauaux, affin que quelque accident qu'il arriue il ſe puiſſe preſenter ſur le tillac, & d'vne forte voix commander à chacun, ce qu'il doit faire. Quelques fois il ne doit meſpriſer de mettre luy meſme la main à l'œuure, pour rendre la vigilance des matelots plus prompte, & que le deſordre ne s'en enſuiue: doit parler ſeul pour ce que la diuerſité des commandements, & principalement aux lieux douteux, ne face faire vne manœuure pour l'autre.

Doit eſtre laborieux & vigilant, commãder ſeul.

Affable à tous.

Il doit eſtre doux & affable en ſa cõuerſation, abſolu en ſes commandements, ne ſe communiquer trop facilement auec ſes compagnons, ſi ce n'eſt auec

ceux qui ſont de commandement. Ce que ne faiſant luy pourroit auec le temps engendrer vn meſpris : auſſi chaſtier ſeuerement les meſchans, & faire eſtat des bons, les aymant & gratifiant de fois à autres de quelque cãreſſe, loüant ceux là, & ne meſpriſer les autres, affin que cela ne luy cauſe de l'enuie, qui ſouuent fait naiſtre vne mauuaiſe affection, qui eſt comme vne gangrene qui peu à peu corrõpt & emporte le corps, ny pour auoir preueu de bonne heure, apportant quelque fois à conſpirations, diuiſions ou ligues, qui ſouuent font perdre les plus belles entrepriſes.

S'il ſe fait quelques priſes bonnes & iuſtes, il ne doit fruſtrer le droict de l'Admirale, ny de ceux qui ſont auec luy, ny celuy de ſes compagnons, tant ſoldats que matelots en quelque façõ que ce ſoit : que rien ne ſe diſsipe s'il peut, pour à ſon retour faire fidel rapport de tout. Il doit eſtre liberal ſelon ſes cõmoditez, & courtois aux vaincus, en les fauoriſant ſelon le droict de la guerre, ſur tout tenir ſa parolle s'il a fait quelque compoſition : car celuy qui ne la tient eſt reputé laſche de courage, perd ſon honneur & reputation quelque vaillant qu'il ſoit, & iamais ne met on de confiance en luy. Il ne doit auſſi vſer de cruauté ny de vengeance, comme ceux qui ſont accouſtumez aux actes inhumains, ſe faiſant voir par cela pluſtoſt barbares que Chreſtiens, mais ſi au contraire il vſe de la victoire auec courtoiſie & moderation, il ſera eſtimé de tous, des ennemis meſmes, qui luy porteront tout honneur & reſpect.

Il ne ſe doit laiſſer ſurprendre au vin, car quand

vn chef ou vn marinier eſt yurongne, il n'eſt pas trop bon de luy confier le commandement ny conduite, pour les accidents qui en peuuent arriuer, lors qu'il dort comme vn pourceau, & qu'il perd tout iugemẽt & raiſon, demeurant inſolent par ſon yurongnerie, à lors qu'il ſeroit neceſſaire de ſortir du dãger, car s'il arriue qu'il ſe treuue en tel eſtat, il n'aura moyen de cognoiſtre ſa route, ny reprendre ceux qui ſont au gouuernail s'il vont mal ou bien, qui luy fait perdre ſon eſtime. Il eſt auſſi ſouuent cauſe de la perte du vaiſſeau, remettant ſon ſoing ſur l'ignorance d'vn qu'il croira eſtre marinier, cõme pluſieurs exemples l'ont fait voir.

Ne ſe fier en ſon ſeul iugement.

Le marinier ſage & aduiſé ne ſe doit tant fier en ſon eſprit particulier, lors qu'il eſt principalement beſoing d'entreprendre quelque choſe de cõſequence ou changer de route haſardeuſe, qu'il prenne conſeil de ceux qu'il cognoiſtra les plus aduiſez, & notamment des anciens nauigateurs qui ont eſprouué le plus de fortunes à la mer, & ſont ſortis des dangers & perils, gouſter les raiſons qu'ils pourront alleguer, toute choſe n'eſtant ſouuent dans la teſte d'vn ſeul (car comme l'on dit) l'experiẽce paſſe ſcience.

Eſtre retenu & ne trop haſarder.

Il doit eſtre craintif & retenu ſans eſtre trop haſardeux, ſoit à la cognoiſſance d'vne terre, principalement en temps de brunes, mettre coſte en trauers ſelon le lieu, ou mettre vn bort ſur autre, d'autant qu'en ce temps de brune ou obſcur il n'y a point de pilote : ne faire trop porter de voile penſant auancer chemin, qui ſouuent les fait

rompre, & de mater le vaisseau ou estant foible de coste, & n'estre bien leste comme il doit, met la guille en haut.

Doit faire du iour la nuict, & veiller la plus grãde part d'icelle, coucher tousiours vestu pour promptement accourir aux accidents qui peuuent arriuer, auoir vn compas particulier, y regarder souuent si la route se fait bien, & voir si chacun de ceux qui sont au quart est en son deuoir: doit faire vn roole particulier des matelots qui seront destinez pour le quart, & bien departir les hommes entendus en la nauigation, qui ayent soin sur ceux qui gouuernent, affin qu'il face tousiours bonne route, & les matelots bon quart, s'il y a suffisamment des soldats, l'vn sera en sentinelle sur le deuant, l'autre sur l'arriere, & le troisiesme au grand mas auec vne lanterne penduë auec sa chandelle entre deux tillacs, pour voir & accourir aux choses qui quelques fois suruiennent à l'impourueû. Doit tousiours veiller.

Ne doit ignorer, mais sçauoir tout ce qui depend des manœuures, du moins tout ce qui est necessaire pour appareiller le vaisseau, & mettre en funain prest à faire voile, comme de toutes autres commoditez necessaires pour la conseruation dudit nauire.

Doit estre fort soigneux d'auoir de bons viures & boissons pour son voyage, & qu'ils soient de garde: auoir de bonnes soutes non humides pour la conseruation de la galette ou biscuit, & principalement en vn voyage de long cours, & en auoir plus que moins: car les voyages de merne se font que suiuant le bon

ou mauuais temps & cõtrarieté des vents, faut estre bon œconome en la distribution des viures donnant à chacun ce qui luy est necessaire auec raison, autrement cela engendre quelques fois des mescontentements entre les matelots & les soldats, que l'on traitte mal, & qui en ce temps là sont capables de faire plus de mal que de bien : commettre à la distribution des victuailles vn bon & fidel despensier, qui ne soit point yurongne, ains bon mesnager ; car vn homme modeste en cet office ne se peut trop priser.

Faut que le despensier soit fidel.

Il doit estre grandement curieux que toutes choses soient bien ordonnées en son vaisseau, tant pour le fortifier que pour la pesanteur du canon qu'il pourroit auoir, que pour l'embellir, à ce qu'il en aye du cõtentement en y entrant & sortant, & en donner à ceux qui le voyent sur son appareil, comme l'Architecte se plaist apres auoir decoré l'edifice d'vn superbe bastiment qu'il aura designé, & toutes choses doiuent estre grandement propres & nettes au vaisseau, à l'imitation des Flamans qui l'emportent pour le commun, par dessus toutes les nations qui nauigent sur mer.

Ordre necessaire en toutes choses.

Doit estre grandement soigneux quand il y a des matelots & soldats, les faire tenir le plus nettement que faire se pourra, & apporter vn tel ordre que les soldats soient separez des matelots, que le vaisseau ne soit point embarassé quand il est question de venir en telles affaires de temps en temps, & souuent faire nettoyer entre les tillacs les ordures qui s'y engẽdrent, qui occasionnẽt maintefois vn mauuais air, &

Netteté requise entre les matelots & soldats.

les

les maladies accompagnées de mortalitez, comme si c'estoit peste & contagion.

Premier que s'embarquer il est necessaire d'auoir tout ce qui est requis pour assister les hommes, auec vn ou deux bons Chirurgiens qui ne soient ignorants, comme sont la plus part de ceux qui vont en mer.

Auoir de bons Chirurgiens.

S'il se peut, faut qu'il cognoisse son vaisseau & l'auoir nauigé, ou l'apprendra, pour sçauoir l'assiette qu'il demande, & le sillage qu'il peut faire en vingt quatre heures, selon la violence des vents, & ce qu'il peut déchoir de sa route costé en trauers, ou à la cappe auec son papefis ou corps de voile pour le soustenir, afin qu'il ne se tourmente, & se soustienne plus au vent.

Faut cognoistre sõ vaisseau.

Apprehender de se voir és perils ordinaires, soit par cas fortuit, où quelques fois l'ignorance ou la temerité vous y engage, cõme tomber auau le vẽt d'vne coste, s'oppiniastrer à doubler vn Cap, ou faire vne route hasardeuse de nuict parmy les bans, batures, escueils, isles, rochers & glaces: mais quand le malheur vous y porte, c'est où il faut monstrer vn courage masle, se moquer de la mort bien qu'elle se presente, & faut d'vne voix asseurée & d'vne resolution gaye, inciter vn chacun à prendre courage, faire ce que l'on pourra pour sortir du danger, & ainsi oster la timidité des cœurs les plus lasches: car quand on se voit en vn lieu douteux chacun iette l'œil sur celuy que l'on iuge auoir de l'experience, car si on le voit blesmir, & commander d'vne voix tremblante & mal asseurée, tout le reste perd courage, & souuent on a veu perdre des vaisseaux au lieu d'où ils eussent

Apprehender & euiter les perils.

peû ſortir, s'ils auoient veu leur chef courageux & reſolu, vſer d'vn commandement hardy & maieſtueux.

Sonder les coſtes & les fonds des ports & eſcueils.

Eſtre ſoigneux de faire ſonder toutes coſtes, rades, ports, haures, eſcueils, bans, rochers & batures, pour en cognoiſtre le fond, les dangers, ancrages ſi beſoin eſtoit, ou pour ſe ſçauoir arouter ſi d'auenture l'on n'auoit aucune hauteur ny cognoiſſance de terre, dont on doit tenir conte ſur ſon papier iournal.

Doit auoir bõne memoire pour la cognoiſſance des terres, caps, montagnes & giſement des coſtes, tranſports des marées, leurs giſement où il aura eſté.

Mouiller l'ancre en bon fond.

Ne mouiller l'ancre qu'en bon fond, s'il n'eſt cõtraint de ſoulager ſes cables par tonnes, poinſons ou autres inuentiõs, afin qu'il ne ſe coupe ſur le fond de rocher gallay ou gros coquillage par laps de tẽps, & ſe tenir en ce lieu le moins que l'on pourra, ſi ce n'eſt par force, & les faire garnir aux ecubiers, de peur qu'il ne ſe couppe, d'autãt que ſi le cable venoit à faillir on ſeroit en danger de perdre la vie: c'eſt ſur quoy il faut bien prendre garde à auoir de bons cables, ancres, grapins, hauſsieres, & ſur tout dõner bonne touée s'il ſe peut, principalement durant le mauuais temps, afin que le vaiſſeau ſoit ſoulagé, & ne ſoit trauaillé ou chaſſé ſur ſon ancre.

Caller le voile de bonne heure.

N'eſtre pareſſeux de faire caller les voiles bas, quand on apperçoit quelque grand vent qui ſe forme ſur l'horiſon.

Ce qu'il doit faire quand les tempeſtes arriuent.

Prendre garde auſsi quãd vne tourmẽte arriue, & que le vaiſſeau eſt coſté en trauers, abaiſſer les mateaux, les verques baſſes & bien ſaiſies, cõme de toutes

autres manœuures, demõter le canon si besoin est, & qu'au debat de la mer il ne trauaille & ne rompe ces manœuures, ou autres choses, saisir bien les canons, si on ne les demonte. Il y a des vaisseaux lesquels s'ils n'ont le grand-papefis hors, ils ne se tourmentẽt pas tant que quand il ne l'ont point, l'experience fait cognoistre ce qui est requis en ceſt affaire.

Sçauoir bien amarer son vaisseau quand il est dans le port, afin qu'il n'en arriue aucun dommage, aussi ne permettre que l'on porte du feu en iceluy qu'auec lanterne, sur tout où est le magazin des poudres : empescher de petuner entre deux tillacs, car il ne faut qu'vne bluette de feu pour bruler tout, comme il arriue souuent par grand mal-heur.

Doit auoir de bons canonniers.

Estre curieux d'auoir de bons canonniers, bien entendus aux artifices, & autres choses necessaires à vn combat, que toutes choses soient bien appropriées, accommodées & ordonnées en leurs chãbres, & tout ce qui despend du canon.

Aussi ne doit rien ignorer s'il peut, de ce qui est necessaire pour bastir vn vaisseau non seulement, mais en sçauoir les mesures & proportions requises, en le voulant faire de tel port ou grandeur qu'il voudra, en vn mot n'en rien ignorer pour en sçauoir discourir pertinemment quand il en sera besoin.

Cognoistre d'où sort & où va le vaisseau.

Doit estre soigneux à faire estime du vaisseau, sçauoir d'où il part, où il veut aller, où il se treuue où les terres luy demeurent, à quel rumb de vẽt, sçauoir ce qu'il deschet & ce qu'il fait à sa route : Il ne se doit point endormir en ceste exercice, qui est grandemẽt suiect aux deffauts, c'est pourquoy à tous change-

ments de vents & route, il doit bien prendre garde d'approcher au plus pres de la certitude, car il se voit quelques fois de bons pilotes estre bien decheus en leurs estimes.

Sçauoir l'astrolabe. Doit estre bon hauturien, tant de l'arbalestrile que de l'astrolabe, sçauoir en quelle partie marche le Soleil, ce qu'il decline chaque iour, pour adiouster ou diminuer.

Et l'esleuation du pole, Comme de l'arbalestrile prendre la hauteur de l'estoile polaire, mettre les gardes à rumb, y oster ou diminuer les degrés qui sont dessus ou dessous le pole, selon le lieu où l'on est.

La croisade. Sçauoir cognoistre la croisade, quand l'on est en la partie du Sud, appliquer ou diminuer les degrés, cognoistre si pouuez quelques fois autres estoiles pour prendre la hauteur, perdant les autres, ou ne l'ayant peû prendre au Soleil, pour ne le voir precisement à midy.

Visiter les instrumẽts. Sçauoir si les instruments dont on se sert sont iustes & bien faits, & en vn besoin d'en sçauoir faire d'autres pour son vsage.

Bien pointer la carte. Doit estre experimenté à bien pointer la carte, cognoistre si elle est iustement faite selon le lieu de son meridien, s'il s'y peut confier, combien l'on conte de lieuës pour chaque rump de vẽt pour esleuer vn degré : sçauoir les cours & marées, les giſements d'icelles, pour entrer à propos aux haures, & autres lieux où il aura affaire, soit le iour ou la nuict : & si besoin est, estre muny de bons compas & routiers pour cet effect, & auoir des mariniers en son vaisseau qui les sçachent, si par aduenture il n'y auoit esté, car cela

quelquesfois ſauue la vie à tout vne eſquippage, quand on s'en ſert en temps & lieu.

Doit touſiours eſtre muny de bons compas en nombre, principalement és voyages de lõg cours & auoir pour iceux des roſes qui Nordeſtent & Norroueſtẽt, & auters Nort & Sud, auoir quãtité d'orloges de ſables, & autres commoditez ſeruant à cet effect. Auoir de bons compas.

Faut qu'il ſçache prendre les declinaiſons de l'emant, pour s'en ſeruir en temps & lieu, cognoiſtre ſi les aiguilles ſont bien touchées & bien poſées ſur le piuot, la chape droitte, le balenſier libre, & ſi tout n'eſt bien l'accõmoder, & pour cet effect doit auoir vne bonne pierre d'emant quoy qu'elle couſte, oſter tout le fer d aupres les compas & bouſſoles, car cela eſt grandement nuiſible. ſçauoir les declinaiſons de l'émant.

Qu'il ſcache treuuer le pole de la pierre d'emant, non ſeulement auec les meſmes aiguilles des compas, ſi vous ne ſçauez qu'elles ſoient bien touchées: mais il y a d'autres moyens faciles, certains & ſans erreur, car il y a des aiguilles, qui touchées Nordeſtent & Norroueſtẽt du pole de ladite pierre d'emãt, deux & trois degrés, qui quelques fois engendrent & cauſent de grands erreurs en la nauigation, & principallement en celles qui ſont de long cours. Treuuer le pole & la pierre d'émant.

N'oublier ſouuent, à apprendre les declinaiſons de l'aguidemẽt en tous lieux, qui eſt de ſçauoir combien elle decline du Meridien vers l'Eſt, & Oueſt, ce qui peut ſeruir aux longitudes ayãt ces obſeruations, & retournant au meſme lieu d'où vous les auriez priſes, trouuant la meſme declinaiſon vous ſçauriez où

vous seriez, soit en l'hemisphere de l'Asie ou du Perou, & de ce on ne doit estre negligant, ausi sert pour sçauoir le Meridien du lieu, & appliquer la rose des vẽts, selon le lieu où vous nauigerez: sçauoir tous les noms des airs de vent ou rumb de la rose du compas à nauiger.

Sçauoir faire des cartes marines.

Sçauoir faire des cartes marines, pour exactement recognoistre les gisements des costes, entrées des ports, haures, rades, rochers, bans, escueils, isles, ancrages, caps, transports des marées, les anses, riuieres & ruisseaux, auec leurs hauteurs, profondeurs, les amarques, balises, qui sont sur les écores des bans, & descrire la bonté & fertilité des terres, à quoy elles sont propres & ce que l'on en peut esperer, quels sont ausi les habitans des lieux, leurs loix, coustumes, & despeindre les oyseaux, animaux & poissons, plantes, fruicts, racines, arbres, & tout ce que l'on voit de rare, en cecy vn peu de portraiture est tres necessaire, à laquelle l'on doit s'exercer.

Cognoistre les lieux & les habitans.

Sçauoir la difference des longitudes d'vn lieu à l'autre, non seulemẽt sur vn paralelle, mais sur tous, & mesme de ceux qui different en degrés de latitude, cõme seroit de Rome au destroit de Gillebratard, & ainsi de tous autres lieux du monde.

La vicissitude des années.

Sçauoir le nombre d'or, la concurrence, le cycle solaire, la lettre Dominicale pour chacune année, quand il est bissexte ou non, les iours de lune de sa conionction, en quel iour entre les mois, ce qu'ils cõtiennent de iours chacun, la difference le l'an lunaire & de l'an solaire, l'aage de la lune, ce qu'elle fait chaque iour de degrés, quels signes entrent en chaque

mois, combien il faut de lieuës en vn degré Nort & Sud, ce que contiennent les iours ſur chaque paralelle, & ce qu'ils diminuét ou croiſſent chaque iour, ſçauoir l'heure du coucher, & l'heure du Soleil, qu'elle declinaiſon il fait à chaque iour, ſoit à la partie du Nort ou du Sud, ſçauoir en quel iour entrent les feſtes mobiles.

Doit ſçauoir la ſphere.

Sçauoir qu'eſt-ce que la ſphere, l'axe de la ſphere, l'horiſon, meridien, hauteur de degré, ligne equinoctialle, tropiques, zodiaque, paralelles, longitude, latitude, zenit, centre, les cercles artiques, antartiques, poles, partie du Nort, partie du Sud, & autres choſes deſpendantes de la ſphere, le nom des ſignes, des planetes, & leur mouuement.

Sçauoir quelque choſe des regions, royaumes, villes, citez, terres, iſles, mers, & autres telles ſingularitez qui ſont ſur la terre, partie de leurs hauteurs, longitudes, & declinaiſons s'il ſe peut, & principalement le long des coſtes où la nauigation ſe doit eſtendre, ce que ſçachant tant par pratique que par ſcience, ie croy qu'il ſe pourra tenir au rang des bõs nauigateurs.

Ce qui eſt neceſſaire à vn combat de mer.

Outre ce que deſſus, vn bon capitaine de mer ne doit rien oublier de ce qui eſt neceſſaire à vn cõbat de mer, où ſouuent l'on ſe peut rencontrer: doit eſtre courageux, preuoyant, prudent, accompagné d'vn bon & ſain iugement, recherchant tous les auantages qu'il ſe pourra imaginer, ſoit pour l'offenſiue ou la deffenſiue, s'il peut ſe tenir au vent de l'ennemy: car chacun ſçait combien cela ſert pour auoir de l'auantage, ſoit pour aborder ou non, la fumée des coups de canons ou des artifices, offuſquent quelques fois ſi bien l'ennemy qu'il ſe mét en deſordre, faiſant perdre la co-

gnoissancê de ce qu'il doit faire, ce qui s'est souuent veu en des combats de mer.

Voir si les œuures sõt propres au combat.

Le Capitaine doit preuoir que tous les canons, pierriers, balles, artifices, poudres & autres armes necessaires à combatre ou à se conseruer soient en bon estat, maniées & conduittes par gens experimentez & entendus, pour esuiter aux inconueniens qui peuuent arriuer, & notamment des poudres & artifices: ne les commettre qu'à des hommes sages & cognoissans, qui sçachent les distribuer & en vser à propos: regarder d'y apporter vn tel reglement à toutes les affaires, que chacun suyue son ordre, soit pour le commandement des quartiers selon qu'ils seront ordõnés: comme aussi pour les manœuures du vaisseau, que quand chacun sera en son quartier qu'il n'en parte, que ce ne soit par le commandement du Chef ou autre qu'il aura ordonné, que pour ce suiect tous les matelots & mariniers soiẽt en estat & disposez pour auoir l'œil aux manœuures & voiles, les bien saisir, tant par en bas que par en haut. Les pilotes doiuẽt estre aussi soigneux des choses qui despendent du gouuernail & de ceux qui y seront mis: Aussi que tous les charpentiers & calfasteurs auec leurs ferrements, soient preparez pour reparer le dommage que l'ennemy pourroit faire au combat: Le vaisseau ne doit estre embaraſſé, pour pouuoir aller librement visiter en bas, & refaire le dommage que le canõ pourroit faire sous l'eauë: L'on doit auoir des vaisseaux preparez, pleins d'eauë pour esteindre le feu, si par hasard il arriuoit quelque accident, soit pour le suiet des poudres, artifices, & autres choses.

Faire tenir prests les matelots.

Auoir

Auoir eſgard que les bleſſés ſoient ſecourus prõptement par gens deſtinez à cela, & que les Chirurgiens & quelques aydes ſoient en eſtat, & fournis de tous les inſtruments, qui leurs ſont neceſſaires, comme des medicaments & appareils, auec du feu en vn braſier de fer, ſoit pour cauteriſer ou faire autre choſe quand la neceſſité le requerra.

Que le chef ſoit touſiours à l'airte tãtoſt en vn lieu tantoſt en vn autre, pour encourager vn chacun à ſon deuoir, donner vn tel ordre qu'il n'y aye aucune confuſion, d'autant qu'en toutes choſes cela apporte des dommages notables, principalement en vn combat de mer. Le ſage & aduiſé capitaine doit conſiderer tout ce qui eſt à ſon auantage, en demander aduis aux plus experimentez, pour auec ce qu'il iugera eſtre neceſſaire & vtile, l'executer: Aux rencontres & aux effects on ne doit eſtre nouice, mais experimẽté en l'ordre des combats qui ſont de pluſieurs façons, d'attaquer & aſſaillir, & autres choſes que l'experience fait cognoiſtre plus auantageuſes les vns que les autres.

Que le Chef ſoit par tout.

---

*Que les cartes pour la nauigation ſont neceſſaires.*

IL n'y a rien ſi vtile pour la nauigation que la carte marine, d'autãt qu'elle deſſigne toutes les parties du monde, auec les coſtes, rades, ports, riuieres caps, promõtoirs, ances, plages, rochers, eſcueils, iſles, bans, batures, entrées des haures, les amarques & baliſſes, & leurs profondeurs, ancrages ſelon les lieux & dangers qui s'y peuuent rencontrer, les

2. P.

hauteurs, distances, & rumb de vent par lesquels l'on nauige. Par la mesme on despeinct aussi les ruisseaux, achenals & terres doubles, qui paroissent dans les terres & le long des costes, parquoy ie dis que les cartes qui sont exactement faites sans erreur, les reduisant pour les distances au mieux qu'il sera possible du rond au plat: encore qu'il y aye quelque difficulté, neaumoins l'on y peut paruenir pour s'en seruir & bien nauiger: il faut que les rubs de la rose des vents soient iustement & delicatement tracées, que tous les degrés de l'esleuation soiēt bien esgaulx, que l'eschelle des lieux correspondе aux degrés de latitude, que tout soit bien en hauteur, & à cecy la portraiture est necessaire pour sçauoir exactement faire vne carte en laquelle quelquefois est necessaire de representer beaucoup de particularités selon les contrées ou regions, comme figurer les montagnes, terres doubles qui paroissent, costoyant les costes; Aussi se peuuent despeindre les oyseaux, animaux, poissons, arbres, plantes, racines, simples, fruicts, habits des nations de toutes les contrées estrangeres, & tout ce que l'on peut voir & rencontrer de remarquable, & ainsi il est bien difficile sans carte marine de nauiger, c'est pourquoy il est besoin que tous mariniers en ayent de bonnes, auec tous les instruments & autres choses necessaires à la nauigation, qu'ils soient iustes & bien graduez, comme aussi faut auoir de bonnes Bousoles selon les lieux où l'on voudra nauiger.

Carte marine sert beaucoup à la nauigation.

*Comme l'on doit vſer de la carte marine.*

QVand il eſt queſtion d'entreprẽdre voyage, il faut voir ſur voſtre carte le lieu de l'éleuation d'où l'on part, & celuy où on veut aller, ſoit en longitude ou latitude, ſi c'eſt en la partie du Nort ou du Sud, & la diſtance du chemin, les rumbs par où il doit nauiger, & les vents qui luy ſeront fauorables: Le tout eſtant bien conſideré leuez les ancres, mettez ſous voiles, & ayãt cinglé quelque eſpace de temps, s'il arriue quelque contrarieté de temps l'on nauigera par vn autre rumb le plus approchant de la route, & à lors faut conſiderer le lieu où il ſe treuue ſelon l'eſtime qui ſera faite du chemin, tenir bon conte ſur le papier iournal du changement de route auec la hauteur s'il peut, ou d'eſtimer au mieux qu'il luy ſera poſſible: Pointer ſa carte ſi l'on veut ſçauoir le lieu où on eſt, conter les lieuës du chemin, & ainſi l'on cognoiſtra où l'on ſera deſcendu ou monté, & l'on regardera les rumbs de vent celuy qui a amené le vaiſſeau d'où il eſt party, pour quand on voudra faire l'eſtime: on doit auoir toutes choſes bien calculées, pour ſçauoir le chemin que l'on aura fait & dechû de la route, comme il ſera montré cy apres lors qu'il ſera queſtion de pointer la carte marine.

*Comme les cartes ſont neceſſaires à la nauigation, pour tous Mariniers qui peuuent ſçauoir le moyen de les fabriquer pour s'en ayder, en figurant les coſtes & autres choſes cy deſſus dictes, & la façon comme l'on y doit proceder ſelon la Bouſſole des Mariniers.*

SVR vn papier ou carton l'on tracera vne roſe, ou pluſieurs ſelon l'eſtenduë de la carte, auec les trẽte deux rumbs, leſquels ſeront tirés le plus delicatement & nettement que l'on pourra, ſur lequel carton aux coſtes marquerez la quantité des degrés que l'on voudra eſtendre ſur la carte, leſquels contiẽdront chacun dix-ſept lieuës & demie, & ferez l'eſchelle de dix en dix lieuës, qui conuiendra aux lieuës de degrez, ce que ayant eſté obſerué, ayez auſſi voſtre Bouſſole, qui ſoit ſelon le lieu de la declinaiſon du lieu, autrement il y pourroit auoir erreur, prenant vn meridien pour vn autre : ſi l'on deſire tracer vne coſte d'vn Cap à l'autre, auec les bayes, caps, ports, riuieres, iſles, baſſes, rochers, & autre choſe qui peuuent ſeruir de marques pour la nauigation d'icelles contrées, auec les ſondes, anerages : Ie preſupoſe qu'vne coſte aille d'vn Cap à l'autre ſelon que montre la Bouſſole de l'Oueſt à l'Eſt, & que le Cap A, ſoit à quarante degrés & demy de latitude, poſerez vn poinct ſur ledit carton, à la meſme hauteur de quarante degrés & demy au poinct A, comme l'aurez treuuée ſur l'aſtrolabe, prenez voſtre compas, mettant vne pointe ſur le rumb de vent, qui va de l'Oueſt à l'Eſt, & l'autre que metterez au poinct A, &

Comme il faut ſecourir les diſtances des lieux où on ſe trouue.

courât la pointe ſur le rumb de vent de l'Oueſt à l'Eſt, iuſques au dernier cap vous y marquerez vn poinct B, & tirez vne ligne de A, B, paralelle au rumb Eſt & Oueſt, ce faict eſtimez combien il y a de lieuës du poinct A, à B, & vous verrez qu'il y a vingt lieuës, leſquelles l'on prendra ſur l'eſchelle, que rapporterez ſur le point A, & l'autre poinct ſur le rumb de vent tant qu'il ſe pourra eſtendre, de ces vingt lieuës y marquerez B, qui ſera l'eſtenduë d'icelle coſte pretenduë.

Moyen de faire des cartes marines.

On portera la Bouſſole audit Cap B, lequel chemin ſe fait auec vn bateau, pour recognoiſtre exactement ce qui ſera le long de la coſte, où l'on pourra mettre pied à terre pour eſtre plus aſſeuré, auoir le giſement de la coſte: eſtant au Cap B, regardez ſur la Bouſſole à quel rumb de vent fuit la coſte, prenez qu'elle coure au Sueſt quinze lieuës, il faut proceder à ceſte ſeconde ſcituation comme à la premiere: prenez le compas, mettez vne pointe au poinct B, & l'autre ſur le rumb de vent qui eſt Sueſt & Norroueſt, conforme à la coſte qui eſt le giſement, & tirerez vne ligne paralelle au rumb de vent Sueſt & Norroueſt l'on prendra quinze lieues ſur l'eſchelle & rapporterez vne pointe au poinct B, & l'autre ſur la ligne au poinct C, diſtant de quinze lieues: ce qu'eſtant obſerué, portez la Bouſſole ſur tous les Caps & autres lieux, y procedant comme au commencement, & s'il y auoit quelques iſles, rochers, bans, ou batures en mer, eſtant à l'vn des Caps regardez ſur la Bouſſole à quel rumb demeure l'iſle, comme de B, à D, de B, à G, & F, tracez les rumbs des vents eſgaux à ceux de la roſe des vents, ſuiuant là forme cy deſſus, & eſtant au Cap C, de rechef regardez

auec la Bouſſole à quels rumbs de vent vous demeurēt leſdits caps de l'iſle, c'eſt ce qu'il faut premierement obſeruer: ce qu'ayant veu, vous les tracerez, & où ces rumbs de vent entrecouperont les deux autres, là ſera la ſcituation des Caps de l'iſle D, G, F, & la diſtāce ſera ſelon celle de la coſte B, C, où il y a quinze lieues & de B, à D, onze & demie, & à G, autant, à F, dix-huict, & de C, à F, dix, & à G, huict à D, treize, & ainſi ſelon la diſtance des lieux qui ſerōt eſloignés de la coſte, vous obſeruerez comme auſſi tout ce qui ſe pourra remarquer, faiſant touſiours deux ſcituations, pour ſçauoir combien les iſles, ou rochers, bans, ou batures ſont eſloignées de la coſte & par le moyen des interceſſiōs qui s'entrecouppent aux rumbs de vent, l'on ſçaura la ſcituation des lieux ſoit prés ou loing auec la diſtance. Il ne faut oublier de ſonder ſouuent, & cognoiſtre les ancrages qui ſont marquées en la carte cy deſſous, cōme eſt ceſte marque ♂, faut mettre auſſi le nombre des braſſes en chiffres comme vous voyez audit carton. Reprenant le Cap C, & regardant la Bouſſole à quel rumb de vent fuit la coſte, recognoiſſant qu'elle va à l'Eſt vn quart du Nordeſt vingt & vne lieue & demie iuſques au poinct H, du poinct H, regardez de rechef comme fuit la coſte qui va au Nort au Cap I, prés de dix-huict lieues du poinct I, faiſant l'Eſt vn quart du Sueſt, iuſques au Cap K, dix-huict lieues & demie, & faiſant le Sud vn quart du Surroueſt, iuſques au Cap L, 28. lieues, & dudit Cap faiſant l'Oueſt Surroueſt au Cap M, vnze lieues, & ainſi l'on procedera, cherchant les rumbs de vent ſur la roſe qui eſt tracée ſur le papier ou carton: de ceſte façon ferez toutes

sortes de cartes à nauiger. Ie pourrois bien montrer d'autres manieres de faire des cartes pour la terre,

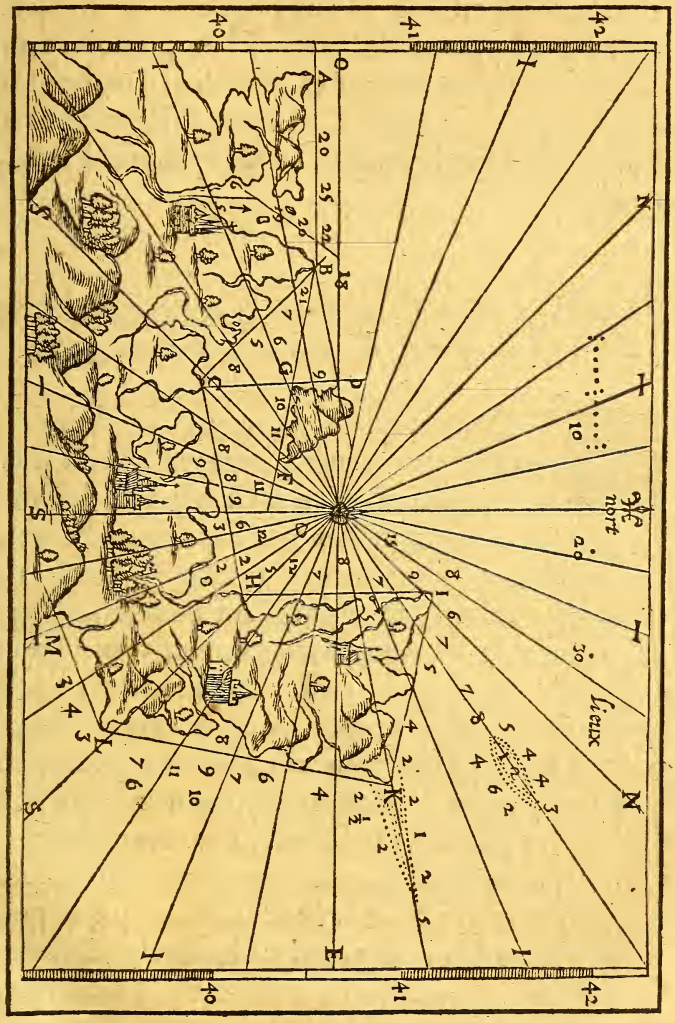


mais elles ne seruiroient pas pour la nauigation, d'autant que l'on n'y applique les rumbs de vent selon

les Bouſſoles de la nauigation, comme l'on fait à celle de quoy les mariniers ſe gouuernét, qui doiuent eſtre ſelon la declinaiſon des lieux pour eſtre bien faites, autrement il y auroit de l'erreur ſi l'on prenoit vn autre meridien que celuy qui eſt audit lieu d'où l'on fait la carte, que l'on ne laiſſe d'obſeruer ſur la terre, mais d'autre façon que le long des coſtes propres à la nauigation.

---

*Des accidents qui arriuent à beaucoup de nauigateurs pour ce qui eſt des eſtimes, de quoy on ne ſe donne garde.*

ET d'autant que l'eſtime que l'on doit faire aux voyages de mer, eſt tres neceſſaire pour la nauigation, bien qu'il n'y aye demonſtration certaines, qui fait que beaucoup d'erreurs s'en enſuiuent, notamment à ceux qui n'ont beaucoup d'experience, ne cognoiſſant bien le cinglage du vaiſſeau où ils nauigent, ou prenant vn meridien au lieu d'vn autre, pour ne ſçauoir obſeruer la declinaiſon du lieu où il nauige, voulant prendre rumb pour vn autre qui ſera contraire à la route, pour quelques fois y auoir de mauuais gouuerneurs, qui font dechoir le vaiſſeau à vau le vent. Tous ces deffauts en partie ne viennét que pour n'auoir cognoiſſance des longitudes comme des latitudes, & croy que pour en approcher faudroit prendre ſouuent les declinaiſons de l'aiguille d'aimant, qui montre le vray meridien où l'on eſt comme i'ay dit cy deſſus : de plus ſe voit des tranſports de marée que ſi l'on n'y préd garde

de font dechoir le vaiſſeau de ſa route, outre la violence des tempeſtes, qui fait aller à vau le vent le vaiſſeau, prenant vn rumb pour vn autre, en fin vn nombre infiny d'autres accidents qui ſe rencontrent, empeſchent de faire vne eſtime aſſeurée en la nauigation, qui cauſe la perte d'vne infinité de vaiſſeaux, sãs la mort de pluſieurs hommes, & le tout par l'opiniaſtreté de certains nauigateurs, qui croyent ſe faire tort ſi on les tenoit fautifs en leur eſtime, ne deſirant ſe communiquer à perſonne, de crainte qu'on apperçoiue leur deffaut, voulant par là faire croire qu'ils ont quelque regle plus aſſeurée que tous les autres, & tels nauigateurs font ſouuent de mauuais voyages à leur ruine, & de ceux qui ſont ſous leur conduite.

Ce qui ſe doit obſeruer en l'eſtime.

On ne doit oublier vne choſe en l'eſtime, qui eſt ſe faire plus de l'auant que de l'arriere, comme ſi le vaiſſeau faiſoit deux lieuës par chacune heure, luy en donner demy quart ou plus, conformement au chemin de l'eſtime qu'on fait ſelon la lõgueur des voyages, il vaut mieux eſtre vingt lieuës de l'arriere que trop toſt de l'auant, où l'on ſe pourroit treuuer ſur la terre où en danger de ſe perdre, comme il arriue à pluſieurs vaiſſeaux faute de ne ſe donner garde, qui penſant eſtre bien eſloignez de terre, faiſant porter en l'obſcurité de la nuict, aux temps des brunes, où d'vn grand orage, où ils n'ont point de veuë, & ſe treuuent eſtonnez qu'ils ſe voient à terre, & s'il y a de quoy ſonder au lieu où l'on va, que l'on ſonde vn iour pluſtoſt que plus tard, & ſi l'on eſpere la treuuer ayant iecté le plomb, continuez de quatre horloges en quatre, en la nuict ou temps de brune,

c'eſt le moyen d'euiter les perils, car l'on ne ſçauroit trop apprehender ce que l'on ne voudroit voir, d'autant qu'il ne ſe fait iamais deux fautes en telles nauigations: auſsi ſi auez à doubler quelque cap ou iſle la nuict ou durant la brune, prenez touſiours vn demy quart de vent plus vers l'eauë pour euiter la terre, ou ſi quelque marée portoit deſſus, prenez pluſtoſt vn rumb entier: Le iugement du marinier doit auiſer à cela plus ou moins ſelon la violence des marées, & ſi l'on nauigeoit dans les mers où il y a des glaces, & en doutant; prenez garde tout le iour, & ayez des matelots à la hune pour deſcouurir, & ſi n'en voyez le iour ou la nuict allez à petit voile, & ſi la brune eſt ou qu'il face noir en lieu douteux, mettez à l'autre bort, ou amenez tout à bas, attendant que l'air ſoit clair & ſerain, & ſi vous en voyez, allez diſcrettement, & ne vo⁹ y engagez mal à propos: La nuict ne faites porter pour euiter le danger, iuſqu'à ce qu'en ſoyez hors, & que l'on ne s'opiniatre de le faire inconſiderement parmy ſes dangers, comme quelques fois ie me ſuis veu dix-ſept iours enfermé dans les glaces, & ſans l'aſſiſtance de Dieu nous nous fuſsions perdus, comme d'autres que nous viſmes faire naufrage par leur temerité. C'eſt pourquoy le ſage marinier doit craindre autant les inconueniens qui peuuẽt arriuer, comme ce qui eſt de l'eſtime, à laquelle les plus anciens nauigateurs ſont les plus experts, pour ce ſuiect ie traitteray de la difference des eſtimes cy apres.

*Premier que rapporter les diuerſes eſtimes l'on verra vne choſe remarquable de la prouidence de Dieu, des moyens qu'il a donné aux hommes pour euiter les perils de la plus part des nauigations qui ſe treuuent aux longitudes, puiſqu'il n'y a point de reigle bien aſſeurée, non plus qu'en l'eſtime du marinier.*

DIEV tout ſage, tout bon, tout puiſſant, preuoyant que les hommes qui cinglét par les mers de ce grand Ocean, couroient mil perils & naufrages, s'il ne les aſsiſtoit de quelques enſeignements, qui les peuſſent garantir de la mort, & perte de leurs vaiſſeaux : puiſque l'homme n'auoit des certitudes aſſeurées en ſes nauigations par les longitudes, & que nul ne ſe doit trauailler en ceſte vie pour ce ſuiect, d'autant que ſe ſeroit en vain, comme pluſieurs l'ont experimenté de noſtre tẽps, il y a aſſez de demonſtrations & eſcrits ſans effects ſolides & arreſtez. Or Dieu autheur de toutes choſes, comme il ne luy a plû donner ceſte cognoiſſance, il a donné vn autre enſeignement, par lequel les mariniers ſe peuuent redreſſer de leur eſtime, euitant les perils qu'ils pourroient courir beaucoup plus qu'ils ne font, ſi ce n'eſtoit cette prouidence Diuine. C'eſt choſe aſſeurée que les hauteurs que l'on prend tant par le ſoleil que par l'eſtoile polaire & autres, donne vne cognoiſſance certaine du lieu où l'on part, iuſqu'à celuy où l'on va, & où l'on eſt : pour ce qui eſt des latitudes qui radreſſent le marinier, mais non l'eſpace du chemin qui ne ſe fait que

par eſtime horſmis du Nort au Sud, on eſtime eſtre vne choſe dont on n'eſt pas bien certain de la diſtãce qu'il y a d'vn lieu à autre, ou de quelque nombre ou choſe ſemblable : que ſi le nauigateur eſtoit aſſeuré de ſa route, il ne l'eſtimeroit pas, ains diroit pluſtoſt le poinct de certitude où ſe treuue le vaiſſeau quand il voudroit poincter la carte.

On vſe encore d'vne autre maniere de parler, qui eſt quand l'eſtime ne ſe treuue bonne, il faut l'amander, & n'y a de regle certaine non plus qu'en l'eſtime, c'eſt ce que ie n'ay peû ſçauoir ny apprẽdre d'aucuns mariniers, auec leſquels i'ay communiqué, ſinon que tout ſe fait auec des regles de fantaiſie, qui ſont differentes, les vnes meilleures que les autres, dequoy il faut eſtre grandement ſoigneux en la nauigation. C'eſt pourquoy les plus experts & anciẽs nauigateurs, ont cognoiſſance plus parfaite aux eſtimes, & autres accidents qui arriuent à la mer, que les autres qui ſouuent s'en font plus à croire qu'ils ne ſçauent. Or comme dit eſt, il y a des marques aſſeurées à la nauigatiõ, qui ſont opoſées aux dangers que l'on pourroit encourir, & ſi certains que quand l'on les cognoiſt, le marinier ſe reiouiſt, & ceux qui ſont auec luy, cõme s'ils eſtoiẽt ia arriuez au port de ſalut, ſoulagé de tous les ſoins & eſtimes paſſées, recognoiſſant les fautes qu'il auoit peû faire, comme s'il eſtoit trop de l'auant ou trop peu de l'arriere, & par ce moyen ſe gouuerner & amander vne autrefois ſon eſtime, & à bien pointer ſa carte : peu à peu on ſe forme, en pratiquãt ſouuent l'on ſe rend plus certains en la nauigation.

Voyons quelles ſont ſes amarques & enſeignements, commençons par ceux de la Nouuelle Frãce Occidentale. Il y a entre elle & nous vn lieu qui s'appelle le grand ban, où nombre de vaiſſeaux tant Frãçois que Eſtrangers vont faire la peſche de moluë, cõmme à la terre ferme & iſle d'icelle, qui s'y prẽd en partie de ces lieux en toute ſaiſon, mãne qui ne ſe peut eſtimer tant pour la France qu'autres Royaumes & contrées, où il s'en fait de tres grands & notables trafics. Ce grand ban tient du quarante & vnieſme degré de latitude iuſqu'au cinquante & vnieſme ſont quatre vingts dix lieuës, il eſt Nordeſt & Surroueſt, ſuiuant le rapport des nauigateurs par le moyen des ſondes, ce qui ne ſe pouuoit faire autrement, & ſa largeur en des endroits comme ſur la hauteur de 44. à 46. degrez à 50. 60. & 70. lieuës quelque peu plus ou moins, ſelon la hauteur : & de ceſte largeur allant au Nort il va en diminuant peu à peu, & du 44. degré au 42. il ſe forme à peu prés comme vne ouale, où au bout il y a vne pointe fort eſtroitte, ainſi que le repreſentẽt tous les mariniers du paſſé, par le nombre infiny des ſondes qu'ils y ont iettées, qui peu à peu en ont fait cognoiſtre la figure, tant de ce ban que d'autres, qui ſont à Oueſt & Oueſt Norroueſt d'iceluy comme le banc, auert, & les banquereaux & autres qui ſont peu eſloignez de l'iſle de ſable, premier que venir à ce grand ban de 25. & 30. lieuës en mer. Il ſe voit de certains oyſeaux par troupes qui s'appellent marmétes, qui donnent vne cognoiſſance au pilote qu'il n'eſt pas loing de l'eſcore du ban, qui ſont les bords, alors l'on ap-

preſte le plomb & la ſonde pour ſonder, iuſqu'à ce que l'on paruienne à ceſte eſcore, pour cognoiſtre quand l'on ſera proche d'entrer ſur le grand ban, ceſte ſonde ſe iette de 6. en 6. heures de 4. en 4. de 2. en 2. ainſi que le pilote en croit eſtre proche ou eſloigné: or il cognoiſt quand il eſt à l'eſcore au fond où il y aura en des endroits 90. 80. 70. 65. 60. & 50. braſſes d'eauë, vn peu plus ou moins, ſelon la hauteur où il ſe treuuerra, & eſtant ſur ledit ban, il treuuera 45. 40. 30. & 35. braſſes d'eauë, vn peu plus ou moins ſelon la hauteur. A ce deffaut la ſonde aux experimẽtez qui donne cognoiſſance où il eſt, & eſt certain que premier que voir la terre, il doit paſſer ſur ce ban, qui luy fait cognoiſtre la diſtance du chemin qu'il a à faire, & aſſeuré de ce qu'il a fait, bien que ſon eſtime fuſt fautiue, lequel ban eſt eſloigné de la plus prochaine terre de 25. lieuës, qui eſt le Cap de Raſe, ſur la hauteur de 46. degrés, & demy, tenant à l'iſle de Terre Neufue, & entre le ban & la terre il y a grande profondeur, qui donne cognoiſſance que l'on eſt paſſé l'eſcore du ban de l'Oueſt, Norroueſt. De plus qu'eſtant ſur ce grand ban, on y voit des marques certaines, par le nombre infiny d'oyſeaux, qui ſont comme fauqueſts, maupoules, huans, mauues, taille vãpoingoins ou apois, & quelques autres qui la plus part ſuiuent les vaiſſeaux peſcheurs qui prennent la moluë, pour manger les teſtes & entrailles du poiſſon que l'on iette à la mer: tout cecy ſe faict cognoiſtre cõme dit eſt, où l'on eſt, qui donne vn grand contentement à vn chacun: Le marinier ayant pris ſa hauteur, ce qu'il ne doit negliger en aucune façon, ou s'il n'a

bonne hauteur qui reuienne à son estime, se qu'il pensera auoir fait, ou s'il a cognoissance de la sonde il fera sa route pour gaigner le lieu où il desire aller: & le naui-gateur preuoiãt par estime qu'il est proche de débãquer, il fait ietter la sonde iusqu'à ce qu'il ne treuue plus de fond, ou pour le moins grande profondeur, comme de 100. 130. ou 140. brasses d'eauë, faisant quelque chemin, comme 10. en 12. lieuës l'on rencontre le Ban Auert qui conduit la sonde, iusqu'au trauers des isles sainct Pierre, separées de l'isle de Terre-Neufue 5. à 6. lieuës, oubien passerez par autres bans appellez les banquereaux, qui donnent parfaite cognoissance auec la hauteur où l'on est, & ainsi asseurement l'on fait sa route depuis ledit grand Ban.

Mais si la hauteur n'est asseurée que par estime du ban, l'on tasche le mieux que l'on peut d'aller cognoistre la terre pour s'arouter auec certitude, comme le Cap de Rase, saincte Marie, isles sainct Pierre, ou autres caps, attenants à ladite isle de Terre-Neufue, ou quelques batures qu'aucuns cognoissent à la sonde & au poisson qui s'y pesche, & ainsi cherche lieu certain pour s'adresser & asseurer de la route, & allant recognoistre ces terres, que ce ne soit durant la brune ny de nuict: il y faut aller sagement & discrettement faisant faire bon quart, se donner garde des marées suiuant le lieu où l'on est. Ceux qui partent du ban, beaucoup y en a qui auec bonne hauteur vont à la veuë des isles de sainct Pierre ou cap de Raye, tenant à ladite isle de Terre-Neufue, entre l'isle sainct Paul ou Cap sainct Laurent, tenant à l'isle du cap Breton, pour entrer au golphe sainct Laurent, ainsi que chacun desire faire sa route.

Et si l'on desire aller à la coste d'Acadie, Souricois, Etechemins, & Allemouchicois, l'on peut aller recognoistre le Cap Breton ou les isles de Canseau, l'Isle Verte, Sesambre, la Heue, Cap de Sable, Menasne Isle Longue, & celle des Monts Deserts, ou le Cap-blan, proche de Mal Barre terre basse, à 20. & 25. lieuës vers l'eau on a la sonde à 50. brasses fond attreät, venant à la terre, marque que Dieu a dõnée aux naui-gateurs pour ne se perdre, pourueu qu'ils ne soient point paresseux ny negligents de sonder.

Toutes cesdites costes & caps, cy dessus nommez, ne sont esloignez dudit grand Ban iusqu'au cap Bretõ que de 100. ou de Canseau 120. lieues, entre deux est l'Isle de Sable, sur la hauteur de 43. degrés & demy de latitude 25. à 30. lieues du Cap Breton, Nort & Sud, fort dangereuse & baturière, de laquelle l'on se doit donner garde : les marées portent sur icelle venant du Nort & Nornorroueſt.

De façon que la nauigation qui se fait en ces païs là est comme asseurée sans courir beaucoup de risque, encores que les estimes ne soient bien certaines pour les cognoissances cy dessus dites, on sçait où l'on est, refaisant vne nouuelle, comme si on partoit d'vn port, & l'ignorance d'vn marinier qui a passé vne ou deux fois seroit bien grande, si en 125. lieues qu'il y a du grand Ban aux costes de la Nouuelle Frãce, fit tant d'erreurs en son estime, qu'il ne sçeut se dõner garde d'aborder la terre, où il iroit souuent sans la cognoissance dudit grand Ban, qui occasionne que tant de vaisseaux ne se perdent, comme ils feroient, si cela n'estoit, ce qui r'adresse le marinier de son estime.

Et

Et pour les nauigations qui se font de la Nouuelle France Occidentale, aux costes de France, Angleterre, & Irlande, il y a des marques & enseignements en la mer, de la sonde que l'on l'apporté de 55. & 30. à 25. lieuës en mer en des endroits, suiuant la hauteur où l'on se treuue, donne à cognoistre le lieu où l'on est, le chemin que l'on a à faire & la route que l'on doit tenir, refaisant nouuelle estime, & si la hauteur n'est que par estime, les anciens nauigateurs par vne longue pratique tant du passé que de l'heure presente recognoissent le fond des sondes, si c'est rocher sable d'orloge, ou vaseux, argile, coquillage, autre fond à grain d'orge, pailleteux, petits grauois, & ainsi d'autres noms qu'on donne pour cognoistre la difference des fonds, à ce ioincte la profondeur de tant de brasses, il cognoisse le lieu où ils sont, & la route qu'ils doiuent tenir, soit pour aller aux costes de Frãce, Angleterre ou Escosse, & s'ils ne sont mariniers biẽ cognoissants à ces sondes, il arriue qu'au lieu d'aller en la manche, ils vont celle de sainct George tres-mauuaise, si l'on n'en a la cognoissance qui est au Nort de Sorlingues & costes d'Angleterre : d'ailleurs il est à craindre comme les costes de Bretagne, mais si le temps est beau, il n'y a rien à apprehender, & si en si peu de chemin de 55. 30. & 25. lieuës, on fait vne si mauuaise estime, pour aller aborder la terre : le marinier seroit bien neuf & ignorant en ce qui seroit de la nauigation, & par ainsi se recognoist la prouidẽce de Dieu, & enseignements qu'il dõne aux mariniers, pour se conseruer & les soulager des estimes.

De plus, ce qui soulage grandement le marinier,

eſt qu'és coſtes d'Eſpagne il y a grande profondeur d'eau, & la plus part des terres fort hautes qui ſe peuuent voir de loing aux mariniers, qui fait que l'on n'en approche que ſelon que le nauigateur deſire il n'y a que la brune ou la nuict qui le pourroit endõmager, & diray qu'en ce temps de brune on en approcheroit de fort prés, pour eſtre la coſte ſaine, & euiter le peril, & remettre à la mer, que l'on ne feroit ſi ayſement à vne terre baſſe où l'on ſeroit deſſus premier que ſe pouuoir garãtir, ce qui arriue par l'eſtime du pilote qui croyoit eſtre trop de l'arriere, au cõtraire il ſe faut touſiours faire plus de l'auãt. Or quoy que s'en ſoit l'on a des enſeignements, premier qu'arriuer à terre, ſoit par ſondes, hoſtes, terres, oyſeaux, herbiers, qui ſe rencontrent en d'aucunes mers, poiſſons, changement de temps, ſaiſons, & pluſieurs autres marques, deſquelles les nauigateurs ont cognoiſsãce, qui ſoulagent fort l'eſtime du pilote auec de grandes conſolations: que ſi ces marques & enſeignements n'eſtoient en la mer, la nauigation ſeroit beaucoup plus perilleuſe & ſuiect aux riſques qu'elle n'eſt, car en vn bon vaiſſeau il n'y a à craindre que la terre & le feu, c'eſt pourquoy quand on eſt entre des terres & proche des coſtes, il faut eſtre grandement ſoigneux de dormir plus le iour que la nuict, prendre garde aux tranſports des marées pour euiter le lieu où elles vous pourroient porter, afin que quand vous arriuerez au port de ſalut, vous rendiez graces à Dieu.

Eſtimes des nauigateurs tres neceſſaires au marinier.

Or voions les eſtimes des nauigateurs tres neceſſaires au marinier, ſi on ne les a priſes ſi iuſtement, au moins en approcher à peu prés, à ce qu'il aye co-

gnoissance pour le pouuoir r'adresser, pour ce qui est des distances des longitudes, qui seroient tres asseurées, s'il se rencontroit vn instrument si iuste qu'il peust enseigner la vraye esgalité de l'heure, continuãt sans erreur (comme il sera dit cy aprés,) que nous aurons monstré comme selon mon sentiment l'on se deuroit gouuerner à dresser les papiers iournaux, & celuy de l'estime.

Ayez deux liures iournaux, l'vn pour les estimes particulieres, & l'autre pour les discours des rencontres, & de ce qui se passera pendant les voyages, celuy des rencontres se fera en ceste maniere.

Le 20. de May, sommes partis d'vn tel lieu, par la hauteur de 49. degrés de latitude, à quatre heures du matin, sur les deux heures aprés midy nous auons fait rencontre de quatre vaisseaux Holandois, qui nous dirent venir du destroit, ayant fait rencontre de deux autres de guerre à 20. lieuës de Ourisant, & fait chasse sur eux, mais comme estant meilleurs voiliers s'estoiẽt sauuez, croyant estre Turcs, & ainsi plusieurs autres choses, & qui se rencontrent de iour en iour.

Et le papier ou liure iournal des estimes doit estre particulier, comme il s'ensuit à la table cy dessous, qui n'apportera nulle confusion au nauigateur, au contraire vn grand soulagement de voir tout par ordre, & pour promptement calculer son estime, pour les tracer sur sa carte ou carton, ainsi que bon luy semblera, l'on ne doit manquer de deux heures en deux heures, à arrester l'estime à ladite table cy dessous, du chemin que fait le vaisseau en premier lieu.

*Comme l'on doit dreſſer la table des eſtimes de iour en iour au papier iournal.*

AV deſſus eſt le long de la premiere colomne, & le long d'icelle eſcriuerez le mois, le iour & l'heure, que ſortira le vaiſſeau du port ou autre endroit, au premier quarré ſont les heures de deux en deux iuſques à douze, & recommencer deux iuſques à autre douze qui feront 24. heures, d'vn midy à autre, qu'aſſemblerez les lieuës de voſtre eſtime, & pointer voſtre carte pour ſçauoir le lieu où ſera le vaiſſeau, au deuxieſme eſt le rumb de vent ſur lequel l'on nauige. Le troiſieſme ſont les lieuës du chemin de l'eſtime. Au quatrieſme le rumb de vent qui fait cingler le vaiſſeau. Au cinquieſme, la hauteur où ſe treuuera le vaiſſeau : or notez que ſi partez à quatre heures du matin ou du ſoir, commencez à cõter les lieuës de chemin. Au deuxieſme quarré où eſt marqué 4. heures, d'autant que de 4. à 6. il y a deux heures, afin de rencontrer le midy ou la minuict, pour ſe treuuer en l'ordre de douze heures, pour venir à 24. où finira l'eſtime. Ne faut oublier d'eſtre ſoigneux à toutes les fois que l'on peut, de prendre la hauteur & pointer la carte d'vn midy à l'autre d'autant que l'on ne ſçauroit eſtre trop exact & diligent.

Comme ſi ie ſortois du port par les 49. degrés de latitude, à quatre heures du matin, ie recognois que nauigeant à Oueſt vn quart au Norroueſt, eſtimant faire deux lieuës par heure, i'eſcrits deux lieuës en la colomne deuxieſme, & allant eſtimans iuſqu'à douze

lieuës lesquelles venuës ie prens la hauteur s'il m'est possible, la prenant ie treuue 48. degrés & 50. minutes, que ie mets à la sixiesme colomne vis à vis de 12. heures, assemblant le chemin de l'estime que i'ay fait depuis 4. heures du matin iusqu'à midy, ie treuue qu'il y a 9. heures qu'il faut doubler & font 18. lieuës de chemin, que marquerez sur la carte. Arrestez le poinct iusqu'au lendemain que ferez le semblable, chose facile si l'on desire s'en seruir, car ie n'ay point veu que fort peu d'estimes qui ne soient en quelque confusion au papier iournal des rencontres, meslant l'vn auec l'autre, ce qui donne de la peine & plus de soing, qu'il faut éuiter en cela le plus qu'il est possible, en mettant le tout par ordre, comme il suit cy dessous en ceste table, qui n'est que pour 24. heures,

Le 10. de May sortismes du Heure à 4. heures du matin.

| Heures | Rumb pour la route. | Lieuës | Rumb pour le vent. | Degrés |
|---|---|---|---|---|
| 2 | | | | |
| 4 | A Oueſt-$\frac{1}{4}$ au Norroueſt. | 2 | Le vent Nort. | 49. de. |
| 6 | A Oueſt. | 2 | Le vent Nort. | |
| 8 | A Oueſt-$\frac{1}{4}$ au Surroueſt. | 1$\frac{1}{2}$ | Le vẽt Nort-$\frac{1}{4}$ au Nordeſt. | |
| 10 | A Oueſt $\frac{1}{4}$ au Surroueſt. | 1$\frac{1}{4}$ | Le vent Nornorroueſt. | |
| 12 | Au Surroueſt $\frac{1}{4}$ à Oueſt. | 2 | Le vẽt Norroueſt $\frac{1}{4}$ au Nort | 48. 50. minutes. |
| 2 | Au Surroueſt $\frac{1}{4}$ à Oueſt. | 1 | Au Norroueſt $\frac{1}{4}$ au Nort. | |
| 4 | Au Surroueſt. | $\frac{3}{4}$ | Le à Oueſt Norroueſt. | |
| 6 | A Oueſt-$\frac{1}{4}$ au Norroueſt. | 2$\frac{1}{2}$ | Le Nort. | |
| 8 | A Oueſt. | 2$\frac{1}{2}$ | Le Nortnordeſt | |
| 10 | A Oueſt. | 3 | Le Nordeſt. | |
| 12 | A Oueſt. | 3 | Le Eſt Nordeſt. | |

continuãt la route de midy iuſqu'à minuict, ie treuue auoir fait 12. lieuës trois quarts qu'il faut doubler, & qui font 25. lieuës & demie qu'auez faict, & de minuict l'on continuera iuſqu'au l'endemain à midy, qu'arreſterez l'eſtime & pointerez la carte, & ainſi touſiours continuerez l'ordre de ceſte tablẽcy deſſus iuſqu'à la fin du voyage.

*S'enſuit comme l'on peut ſçauoir ſi vn pilote a bien fait ſon eſtime, & pointer la carte.*

SI vn vaiſſeau ſortoit d'vn port qui fut ſous la hauteur de 46. degrés de latitude, & nauigeãt par le rumb de l'OueſtSuroueſt, il faudroit ſçauoir preciſement l'heure qu'il ſortiroit du port, & au prealable l'heure qu'il ſeroit quand il voudroit eſtimer le chemin qu'il auroit fait, & conſiderant le temps qu'il y a entre deux, par quelques bons inſtruments ou horloge la difference de ces deux lieux ſeroit la longitude, & ceſte difference de temps reduitte en degrés de l'Eſquinoctiale, qui ſeroit donner pour quatre minutes de tẽps vn degré, qui en vaut 15. par heure, & en contant les lieuës des degrés ſuiuant le paralelle ou ſe treuue le vaiſſeau, vous ſçaurez s'il a déchû du rumb de vent de l'Oueſt Suroueſt, ſoit plus à l'Occident ou moins à l'Orient.

Par exemple vn vaiſſeau partant d'vn port de 46. degrés de latitude à midy, & ayant nauigé à Oueſt Suroueſt 91. lieuës, s'il a faict chemin, il ſe treuuera deux degrés plus aual, poſé le cas que l'on ayt eſtimé

ce chemin, ſçachant la hauteur certaine de 44. degrés, il ſe peut faire qu'il ſera plus ou moins ſur ledit paralelle, ſelon le dechef que peut auoir fait le vaiſſeau. Le ſoleil eſtãt à ſon meridien regardez auſsi toſt à l'inſtrument ou horloge, le midy de ce lieu, & regardez la differẽce qu'il y a du midy où l'on eſt party, & celuy où l'on ſe treuue, qui fait la diſtance du chemin qui ſera d'vn tiers d'heure, qui font cinq degrés, qui reuiennent à 66. lieuës à 12. & demie, & quelque peu d'auantage par chaque degré de longitude, ſur le paralelle de 44 degrés de l'éleuation où ſe treuue le vaiſſeau, il ſe voit qu'il a déchû du rumb de vent Oueſt Suroueſt, & a cinglé à vn autre, comme au Suroueſt vn quart d'Oueſt, bien que ſelon la Bouſſole il ſembloit aller à Oueſt Suroueſt, d'autant que ſi le vaiſſeau auoit nauigé ce que le pilote auoit eſtimé, il auroit treué la differẽce du midy d'où il eſt party, à celuy où il penſoit ſe treuuer, qui euſt eſté demie heure, ne s'eſtant treué qu'vn tiers & ſe trouueroit 25. lieuës de l'arriere, moins que ce qu'il auoit eſtimé: par ce moyen ſe cognoiſt le dechet du vaiſſeau, & la certitude du lieu où il ſe treuue, mais il eſt difficile de treuuer des inſtruments iuſtes, ou des horloges qui ne s'alterent peu ou beaucoup, ce qui feroit commettre de grandes fautes & erreurs par ſucceſsion de temps.

Quoy que s'en ſoit il eſt tres neceſſaire au nauigateur ſe ſeruir de l'eſtime pour le ſoulagement de la nauigation qui ſe fait en pluſieurs manieres, mais aucun ne donne cognoiſſance de l'erreur que l'on y commet, mais bien comme l'on doit pointer la carte

cõme fait Medigne, que la pluſpart des nauigateurs ſuiuent, qui eſt bõne pour pointer, mais non comme l'on doit amander la faute de l'eſtime, laiſſant cela à la ſageſſe & diſcretion du marinier, comme il ſe voit cy deſſous.

## *De pointer la carte.*

QVE l'on regarde d'où eſt party le vaiſſeau, où il ſe treuue, que l'on prẽne deux compas, mettant la pointe de l'vn d'où eſt party le vaiſſeau, & l'autre ſur le vent qui l'a amené, prenez l'autre compas, mettez vne pointe aux degrés de la hauteur que l'on a treuué, & l'autre pointe ſur le plus proche vent d'Eſt, & s ils viẽnent à rencontrer les deux compas ſans s'eſgarer, les deux pointes qui viennent ſur les vents, l'vn qui amene le vaiſſeau, & l'autre ſur l'Eſt, où les deux pointes de compas viẽnent à ſe ioindre, à ſçauoir celle qui fut miſe d'où partit le vaiſſeau, & l'autre en la hauteur où il ſe treuue, conſiderant le poinct auquel il ſe rencontre, & meſurez cõbien de lieuës l'on cõte par degrés, & ayant veu combien de degrés il aura monté ou deſcendu depuis le lieu d'où il eſt party, iuſques où il ſe treuue, il contera les lieuës que montent les degrés, & ſi les lieuës des degrés correſpondent aux lieuës du chemin, l'eſtime ſera bonne ſi on regarde d'où vient la faute.

Deux choſes ſont à preſuppoſer, en premier lieu que le nauigateur aye touſiours nauigé droictement ſur le rumb de vẽt qu'il a eſtimé ſans s'eſgarer, l'autre que

que l'eſtime conuienne à la hauteur qu'il trouuerra, cela eſtant aſſeuré il y aura apparence que tout ira bien, ſi les lieues des degrez correſpondent au chemin que l'on aura eſtimé ſur ledit rumb, à tant de lieuës pour eleuer vn degré, ce qui arriue peu ſouuẽt.

Poſons le cas qu'vn vaiſſeau cinglaſt par vn meſme rumb, il pourra arriuer que l'on l'eſtimera auoir fait 50. lieuës, & conſiderant la hauteur ſuiuant le chemin, en contant tant de lieuës pour eleuer vn degré, l'on croira eſtre à ce poinct, prenant la hauteur l'on trouuerra demy degré moins au Sud, & l'on cognoiſt par là que l'eſtime n'eſt bonne, comme ſi l'on trouuoit en 50. lieuës de chemin, auoir deſcendu deux degrés par le rumb Surroueſt, neantmoins par la hauteur que l'on treuue, il ſe voit vn tiers de difference, & ſi on recognoiſt qu'il a trop eſtimé l'on doit amander ceſte faute, où s'il treuuoit vn tiers de degré plus que les deux degrés, l'on aura aſſez eſtimé, ce que recognoiſſant que l'on voye ſur le Surroueſt ce que vaut vn tiers, il fera 8. lieues & vn tiers, que l'on rabatera de 50. qu'il auoit eſtimé, reſtera 41. lieues & deux tiers qu'il a fait, & vn degré & deux tiers qu'il aura deſcendu: ſi l'on treuue vn tiers plꝰ au Sud que les deux degrés, il faudra adiouter à 50. lieues 8. & vn tiers, pour faire deux degrés & vn tiers, le vaiſſeau ayant nauigé 58. lieues & vn tiers, qui eſt 8. lieues & vn tiers qu'il a fait plus qu'il n'auoit eſtimé, il n'y a point de doute quand le marinier nauigera en aſſeurance d'vn rumb ſans deſchoir, en prenant vne aſſeurée hauteur, conuenant à celle que l'on eſtime, il aura contentement en ſa route, tant en la partie du Nort que du Sud.

Ceſte difficulté oſtée, il s'en preſente vne autre plus penible & difficile, où l'on ſe treuue bien empeſché, pour apprendre quelque regle extraordinaire, qui feroit ſçauoir cõbien de lieues on ſera decheu d'vn rumb, par lequel on nauige auec contrarieté de mauuais tẽps, qui ne ſe peut iuger que par eſtime, comme ſi on nauigeoit à Oueſt par le vent Nornorroueſt, l'on iugera le dechet ſelon la violence des vẽts plus ou moins, c'eſt icy apres auoir fait pluſieurs & longues bordées que l'on fait l'eſtime qu'on arreſte ſur la carte ou papier iournal, prenant vn rumb pour vn autre, le vent venant deuant comme à Oueſt du tout contraire à la route, le vaiſſeau ne peut plus courir que bordes à autres. Au Sud Surroueſt, & au Nornoroueſt, pour ne s'eſgarer de ſa route, tenant le mieux que l'on peut ſa hauteur. Il ne laiſſe en ces cõtrarietez de dechoir ſoit du coſté du Nort ou du Sud, & pourroit deriuer au Sueſt ou au Nordeſt ſi la violence des vents eſt ſi grãde, au lieu d'auancer chemin reculer de ſa route, & eſtre contrainct pour ne perdre chemin ſous voile, d'amener tout bas, amarer la barre du gouuernail ſous le vent, & bien ſaiſir toutes les manœuures qui peuuent trauailler le vaiſſeau, comme amener bas les matereaux de hune, & ſaiſir les vergues, roidir quelques fois les hauts bans quand ils ſont trop laſches, cõme le canon qu'il faut bien tenir en eſtat, pour euiter tout deſordre.

Il y a des vaiſſeaux qui ne ſe peuuent ſouſtenir, s'ils n'ont le grand corps de voile au vent, le marinier en cela cognoiſtra ce qui eſt neceſſaire pour ſon vaiſſeau, eſtant quelques iours, en cet eſtat fa-

cheux, agité du vent, de pluyes, brunes, & autres contrarietez ennuieuſes à la nauigation. Le vent venãt à s'adoucir, la mer de furieuſe & mauuaiſe qu'elle eſtoit ſe calme, l'air deuient clair, & nettoyé de nebuleuſes & orages, le vaiſſeau ſe ſoulage, l'on met les voiles au vent, on reprend ſa route, les voiles ne ſe rompent, & les maneuures n'endurent, le vaiſſeau fait ſon cinglage doucement, auec fort peu de dechet, l'eſtime aiſée à faire, l'on n'a ſoucy comme quand le vaiſſeau eſtoit agité, chacun ſe réiouit ſans ſe reſouuenir du paſſé. Le marinier doit rapporter ſur ſa carte toutes les routes dont il a deû tenir conte exactement, cõme de ce qu'il aura decheu d'vn bord ſur l'autre, & cela fait il doit pointer ſa carte pour ſçauoir le lieu où il eſt.

Or comme ces routes ſe rapportent par l'eſtime d'vn nauigateur grandemẽt experimenté, ne ſe trouuera en la meſme peine que d'autres qui font les entendus, quoy que peu experimentez, qui pour diſcourir n'en voudroient ceder aux plus experts & anciens nauigateurs, c'eſt pourquoy on doit bien regarder à qui l'on donne la conduicte d'vn vaiſſeau, pour les grands perils & dangers qu'il y a, qui s'euitẽt pluſtoſt par les bons capitaines de mer ou pilotes, qui ſçauent comme ils ſe doiuent gouuerner & les routes qu'il faudroit tenir. Voicy vne maniere de pointer la carte, qui m'a touſiours ſemblé bonne.

Faut bien regarder à qui on dõne la conduicte d'vn vaiſſeau.

*Autre maniere d'eſtimer & arreſter le poinct ſur la carte.*

PRenez vn carton ou papier blanc, ſur lequel tracerez au coſté des degrés de latitude, ſuiuant le voyage que l'on fera, chacun contenant 17. lieues & demie, & faire l'eſchelle des lieuës conforme à celle des degrés : au milieu du carton tracerez vne ou deux roſes de compas, ſuiuant la diſtance du chemin qu'aurez à faire, pour plus facilement compaſſer quand il en ſera beſoin. Les 32. rumbs de vents eſtans exactement tracés, ayez d'autre part voſtre papier iournal des eſtimes, ſur lequel d'heure en heure & de iour en iour ferez conte du chemin qu'aurez fait, & n'oublier, comme dit eſt, de prendre hauteur tous les iours s'il vous eſt poſsible, ce qui ſert de beaucoup, & de 24. en 24. heures pointer la carte, pour voir le lieu où vous ſerez, ce qui ſe fera en ceſte maniere : Sur le carton où ſeront tracez les rumbs de vents & les degrés, conſiderez la hauteur d'où vous partez, comme celuy où vous deuez aller, & le rumb de vent qui eſt neceſſaire, auec celuy qui fait cingler le vaiſſeau, duquel deuez cognoiſtre l'aſsiette ſi pouuez, ou l'experience vous l'apprendra. Cela fait allez à la grace de Dieu, & ſuiuez voſtre route qui ſera à Oueſt, Norroueſt partant du port qui ſera par 46. degrés de hauteur, ſoit que l'on aye nauigé 91. lieues à ce rumb de vent, qui ſont deux degrés que i'ay mõté plus au Nort : me trouuant à 48. de latitude, il arriue que le vent vient à changer, contraire à ma route

ie cherche en ma carte le rumb de vent, le plus proche de ma route pour y nauiger, ayant fait à Oueſt Norroueſt 91. lieuës, ie trace ceſte route ſur le carton, & d'autant que ie ne puis nauiger par ce rumb, ie vay par celuy du Norroueſt, & y fais ſur le rumb 25. ce qui me fait monter vn degré de plus: quand de rechef il arriue du changement de temps. Et d'autant qu'il me faut aller par 50. degrés de latitude, & faire 180 lieues pour paruenir du lieu d'où ie ſuis party, ie prend en vn autre rũb la terre où ie veux aller, preſque à Oueſt vn quart au Norroueſt, de hauteur 49. degrés & 65. lieues de chemin à faire, ie fais l'Oueſt vn quart au Norroueſt, 45. lieues qui m'eſleue demy degré, & me treuue de hauteur 49. degrés & demy, reſte 23. lieuës à faire, le vent ſe leue du tout contraire, qui fait que ie mets le cap au Norroueſt vn quart du Nort, qui ne me vaut que le Nort vn quart au Norroueſt, ie cingle ſur iceluy 18. lieuës, qui fait que i'eſleue demy degré plus que 50. qui fait 50 & demy, le lieu où ie deſire aller me demeure à Oueſt Surroueſt 19. lieuës, delà vient que le vent ſe trouue ſi contraire & violent que ie ne puis ſouſtenir qu'auec le grand corps des voiles mettant le cap au Sud, ne m'auallant que le Sueſt, ayant demeuré 4. iours en cet eſtat, ayant fait quelques 50. lieuës, ce qui m'a reculé de la route, ie treuue ſelon l'eſtime 48. degrés & demy: on veut ſçauoir le lieu ou l'on eſt, & ce que le vaiſſeau à fait de chemin, & où demeure la terre où lon deſire aller, & quelle diſtance il y a, & du lieu où ie ſuis party, ſçachez qu'à meſure que l'eſcriuerez au papier iournal, l'on doit tracer toutes les routes que l'on aura faites ſuiuant l'eſtime.

Or du dernier point où est le vaisseau qui est 48. degrés & demy, tirez de ce centre ou lieu deux lignes, l'vne d'où vous estes party de 46. degrés, & l'autre où desirez aller à 50. voyez ces deux lignes, quels rumbs de vent ce sont, & combien l'on y conte de lieuës pour cleuer vn degrê, suiuant que serõt lesdits deux rumbs, & si les lieuës du chemin faites ou à faire, conuiennent iustement auec la hauteur des degrês l'estime sera bõne, ce que verrez sur le carton, & treuuerez que l'on est esloigné du lieu où l'on se treuue, sçauoir que Oüest Norroüest est la route qu'on doit tenir à peu pres, pour aller au 50. degré & 60. lieues de chemin à faire, & la terre d'où vous estes party, demeure à l'Est Suest de distãce qu'auez fait 125. lieuës n'estant que cinq lieuës plus au midy de la droite route que ie deuois tenir du port de 46. degrés, il faut que vous ayez pris la hauteur, d'autant que cela vous r'adressera si vous auez trop ou trop peu estimé pour amander le deffaut s'il s'en treuue, & par ce petit carton vous verrez toutes vos routes, le chemin & dechet qu'aurez fait en la nauigation, ceste demonstration est facile & bonne quand elle est bien entendue.

---

*Autre maniere d'estimer que font beaucoup de nauigateurs.*

ILs tracent sur vn papier ou carton vne rose de compas auec les 32. vents, & s'ils nauigẽt au Nort 20. lieues, ils marquent sur le rũb de vẽt au carton qui est Nort, 20. lieues s'ils nauigent au Nortnorroüest 30. lieues, ils les mettent

ſur ce meſme rũb de vent, & ainſi conſecutiuement à tous les rumbs où ils nauigent, quand ils veulent pointer la carte ils rapportent ce qui eſt des lieues ſuiuant les rumbs de leur roſe à ceux de la carte.

*Autre maniere de pointer apres l'eſtime faicte.*

APres comme dit eſt, que vous aurez tracé ſur le carton tous les degrés & rumb de vent que l'on aura nauigé, marquez le lieu où ſe trouue le vaiſſeau ſelon l'eſtime qu'aurez faite, & le degré auquel penſez eſtre, tirez de ce lieu vne ligne iuſqu'à celuy d'où vous eſtes party, conſiderez à quel rumb de vent il conuient, contant les lieues qu'il faudra pour éleuer vn degré, ſe rapportant iuſtement aux degrés qu'aurez deſcẽdu ou monté, ſuiuant l'eſtime il y a quelque apparence de verité, il faut voir ſi l'eſtime eſt bonne, que l'on prenne hauteur, & ſi elle ſe rencontre à celle que l'on aura eſtimé: le chemin comme dit eſt conuenant à la quantité des degrés qu'auez monté, l'eſtime ſera bõne ſi auez touſiours nauigé ſur ledit air de vent ſans dechoir, mais ſi la hauteur eſt de demy degré moins que l'on n'a eſtimé ou demy degré plus, l'on procedera en ceſte maniere: du poinct où l'on a eſtimé eſtre le vaiſſeau, tirez vne ligne perpendiculaire qui marquera le meridien du lieu où l'on eſt: ayant pris la hauteur ſi treuuez demy degré moins que ce qu'auez eſtimé, tirez vne ligne paralelle du degré que aurez treuué, & où elle coupera la perpendiculaire ſera le lieu où vous deurez eſtre, tirant vne ligne de ce

lieu à celuy d'où vous eſtes party, fait cognoiſtre qu'auez nauigé par vn autre rumb plus au Nort que celuy qu'auiez eſtimé, & s'il ſe treuue demy degré dauantage tirant comme à la premiere fois vne parallelle, ſuiuant la hauteur que l'on aura treuué coupant la ligne diametralle, en ce lieu doit eſtre le vaiſſeau plus au midy que l'eſtime qui en ſera faite, tirant vne ligne comme cy deſſus eſt dit, vous verrez qu'aurez nauigé par vn autre rumb que celuy qu'auez eſtimé, laquelle par cõſequent ſe treuue fautiue, c'eſt la où le defaut ſe treuue qui ne ſe peut amander parfaictement, que par le moyen des inſtrumẽts ou horloges qui ſeroyẽt iuſtes comme i'ay dit cy deſſus, ce qui ſe peut cognoiſtre quand l'on arriue ſur l'ecore du Grãd Ban, ou à la ſonde des coſtes de France & d'Angleterre, & autres enſeignements comme dit eſt, où le marinier ſe r'adreſſera pour refaire nouuelle eſtime, & amander les defauts: quand on nauige le coute largue auec bon vent, les eſtimes ſe rencontrent aſſez ſouuent meilleures que ceux qui ordinairement nauigent, à la boulline vn bort ſur autre, auec contrarieté de mauuais temps qui fait faire maintes erreurs en la nauigation.

*Autre maniere d'eſtimer, que i'ay veu pratiquer parmy aucuns Anglois bons nauigateurs, qui m'a ſemblé fort ſeure au reſpect des eſtimes que l'on fait ordinairement.*

IL faut auoir vne planchette de 3. pieds de hauteur ſur 15. poulces de largeur, qui ſoit diuiſée en 13. parties en ſa longueur, & en cinq en ſa largeur, au premier quarré les heures, & les quarrez ſuiuant iuſques à 12. recommençant à 2. aller de rechef à 12. autres, qui feront 24. heures aux 12. quarrez comme voyez en la figure ſuiuante. Au ſecond quarré enſuiuant, ſeront marquez le nombre des nœuds, au troiſieſme les braſſes, & au quatrieſme & cinquieſme les rumbs de vent ſur leſquels on nauige. Il faut vne ligne qui ne ſoit pas trop groſſe, affin qu'elle ſe file plus promptement, au bout de laquelle faut mettre vne petite palette de bois de cheſne d'enuiron vn pied ſur ſix poulces de large, qui ſoit chargée d'vne petite bande de plomb ſur l'arriere, auec vn petit tuyau de bois, qui ſera attaché à vne petite ficelle au deux coſtés de l'extremité de la palette, & vn autre petit bois en façon de fauſſet qui entre audit tuyau aſſez doucement, c'eſt ce qui fait que la palette ſe tient touſiours droite derriere le vaiſſeau eſtant en la mer, & cela ne ſe defait que lors que l'on tire ladite palette de l'eau.

La ligne attachée à la palette doit auoir quelques 8. ou 10. braſſes qui ne ſoient à rien conter, auant que venir au premier nœud qui pourra eſtre enuiron plus ou moins la hauteur du lieu où l'on l'a iettée, qui eſt

sur l'arriere du vaisseau iusqu'à ce qu'elle soit en la mer, & que veniez au premier nœud, vn homme doit tenir la ligne, vn autre vne petite horloge de sable, contenant le temps de demie minute, qui peut estre l'interualle de conter iusqu'à 80. vingts sans se hafter, à mesme tẽps que le premier nœud passe par les mains de celuy qui iette la ligne, la laissant librement couler selon la visteſſe du vaisseau, faire en vostre presence tourner le petit horloge iusques à ce qu'il soit acheué de passer, à mesme temps l'on doit retenir la ligne & ne la laisser plus filer ou couler: la retirant, voir combien de brasses il y aura iusques au premier nœud de sa main en tirant ladite ligne, cõter apres tous les nœuds qui auront coulé en la mer pendant que l'orloge passoit. Notez qu'autant de nœuds & d'espace qu'il y a entre chacun l'on faict 2000. de chemin en deux heures, il y a 7. brasses entre chaque nœud, de deux en deux heures l'on doit ietter en la mer la palette tant le iour que la nuict, & n'oublier 24. heures passées de faire vostre estime, en adiouſtant vos nombres, pour sçauoir combien on aura fait de mille reduits en lieues, feront 3000. pour lieues.

Par exemple comme l'on se doit comporter en ce conte, ie treuue qu'en 24. heures l'on a nauigé & ietté la ligne de deux en deux heures, & d'autant que le vaisseau va plus ou moins selon la violence des vents ou marées, s'il dechet aussi il y aura plus ou moins de nœuds coulez selon l'aire du vaisseau: desirãt supputer combien le vaisseau a fait de chemin, l'on adiouste tous les nombres des nœuds qui sont au 12. quarrés de la tablette, & se voit qu'il y en a 44. nœuds, & de plus

trente-six brasses & demie à 7. brasses par nœud y aura cinq brasses, adioutez le tout sçauoir 44. nœuds & cinq font 49. nœuds, multipliez par deux feront 98. mille à 2000. pour nœuds, les reduisant en lieues se monteront à 32. lieues trois-quarts & quelque peu dauantage, à 3000. pour liêue qui est ce que le vaisseau aura fait de chemin en 24. heures, l'on ne doit oublier de prendre hauteur à toutes occasions, pour r'adresser le chemin ou route, & tenir conte sur le papier iournal, par ce moyen on cognoist ce que le vaisseau fait de chemin, & le dechet, & où il se treuue, & où leur demeure, le lieu où il espere aller, & quelle route il faut prendre pour y paruenir, & diray que de 8. vaisseaux qui estoient de compagnie sur 500. lieues auoir dit à vne heure & demie pres que l'on auroit sondé, ce qui fut treuué veritable.

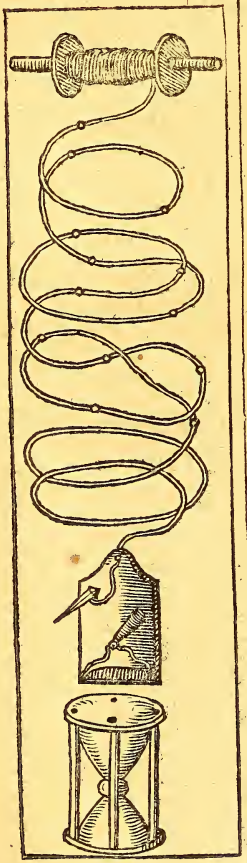

| *Heures.* | *Nœuds.* | *Braſſes.* | *Routes. Rumbs.* |
|---|---|---|---|
| 2 | 3 | 2 | Cap au Nort $\frac{1}{4}$ du Nordeſt. |
| 4 | 2 | 4 | Cap au Nort-nordeſt. |
| 6 | 4 | 2 | Cap au Nordeſt. |
| 8 | 5 | 3 | Cap au Nordeſt. |
| 10 | 2 | 3 $\frac{1}{2}$ | Cap au Nort $\frac{1}{4}$ du Nordeſt. |
| 12 | 3 | 5 | Cap au Nort-nordeſt. |
| 2 | 2 | 3 | Cap au Nordeſt $\frac{1}{4}$ de l'Eſt. |
| 4 | 2 | 4 | Cap au Nordeſt. |
| 6 | 6 | 1 | Cap au Nort. |
| 8 | 6 | 3 | Cap au Nordeſt $\frac{1}{4}$ du Nordeſt. |
| 10 | 6 | 2 | Cap au Nort $\frac{1}{4}$ du Nordeſt. |
| 12 | 3 | 4 | Cap au Nort-nordeſt. |

*Autre maniere de ſçauoir le lieu ou ſe treuue vn vaiſſeau cinglant par quelque vent que ce ſoit.*

SVppoſez qu'vn vaiſſeau parte d'vn port qui ſoit par les 44. degrés de latitude, & nauigé ſur le rumb de vent Surroueſt, faites voſtre eſtime accouſtumée, & ſi vous croyez que le vent aye eſté ſi fauorable qu'il n'aye point fait de dechet, le pluſtoſt que l'on pourra prendre hauteur que l'on le faſſe, ce fait tirez vne ligne parallele ſur ceſte hauteur qui ſe treuuera en la carte de nauiger, tirez auſſi vne ligne meridienne du port d'où vous eſtes party, qui coupe à angle droit la parallele de la hauteur qu'on aura priſe: prenez vn compas & mettez vne pointe au port d'où l'on eſt party, & l'autre ſur la ligne meridienne, qui coupe à angles droits la parallele, ne bougeant ceſte pointe & leuant l'autre du lieu d'où vous eſtes party, la faiſant courir ſur les rumbs de vent que croyriez auoir nauigé, & où la pointe dudit compas coupera le rumb de vent, ſera le poinct du lieu où doit eſtre le vaiſſeau: auec ceſte aſſeurance que le vaiſſeau n'aura fait aucun dechet, autrement n'auriez ce que deſireriez que par eſtime.

*Autre façon d'eſtimer par fantaiſie.*

C'Eſt qu'ayant pris la hauteur du lieu où l'on eſt, comme ſi l'on ſe treuuoit en la hauteur de 45. degrés de latitude, & ayant eſtimé auoir fait 45. lieues plus ou moins ſur vn rumb de vent qu'on aura iugé eſtre neceſſaire à la route, & pour voir ce qui eſt veritable l'on prendra les 45. lieues ſur l'eſchelle de la carte, que mettrez ſur le rumb de vent qu'on aura nauigé, & ſi les lieuës dudit rumb en faiſant tant pour eleuer vn degré, reſpondent à celles qu'on aura eſtimé que peut auoir fait le vaiſſeau, l'on cognoiſtra l'eſtime eſtre bonne: mais ſi les lieuës de l'eſtime ſont moins ou plus que celle du rũb, pour paruenir en la hauteur où l'on ſe treuue: il eſt tres certain & aſſeure que le vaiſſeau a nauigé par vn autre rumb que l'on ne penſoit, & à ceſte obſeruation on met le poinct à ſa fantaiſie, pour leſquelles choſes & toutes autres dependantes à la nauigation, le grand ſoing & continuelle pratique fait beaucoup, tant poũr la ſeureté du vaiſſeau que de ceux qui y nauigent: c'eſt pourquoy que les bons & vrais experimentez nauigateurs & pilotes ſont à rechercher & en faire eſtat en les maintenant, pour tant plus leur donner courage de bien faire en cet art de nauigation, lequel eſt grandement à priſer de toutes les nations du monde, pour les grands biens & aduantages qu'en reçoiuent les Royaumes & contrées, pour proches ou eſloignées qu'elles ſoient.

FIN.

# DOCTRINE CHRESTIENNE, DV R. P. LEDESME DE LA COMPAGNIE DE IESVS.

Traduicte en Langage Canadois, autre que celuy des Montagnars, pour la Conuerſion des habitans dudit pays.

*Par le R. P. Brebœuf de la meſme Compagnie.*

---

ACHRISTERRONON ochienda chè orrihoüaienſtécha.

ESCAT AIENSTACOÜA.

*Arrihoüaienſtechaens.*

SSa Acriſterronon chiont?
*Ateienſtechaens.*
Aau, daotan haatarrat Aatio.

*M. Sinen Atoñas Acriſterronon?*

*D.* Nihen de hotoain, chiachè hocarratat arrihoüaienſtécha Achriſtehaan, ſtat onnè atoñachoña.

*M. Tout aotan nondée Achriſtehaan arrihoüaienſtecha.*

*D.* Nen arrihoüaienſtechoutan de Aſſoñaienſtandi Oñaoüandio, Aieſus Chriſt ſtat ec'ihondhec, chiachè d'aſſoñaienſtan aot Ecankhucoüatè Aoüettichaens, Apoſtreehaan, chè Arondeehaan.

DV NOM CHRESTIEN, & de la doctrine Chreſtienne.

PREMIERE LEÇON.

*Le Maiſtre.*

EStes vous Chreſtien?
*Le Diſciple.*
Ouy, par la grace de Dieu.

*M. Qui eſt celuy qu'on doit appeller Chreſtien?*

*D.* Celuy, lequel ayant eſté baptizé croit, & fait profeſſion de la Doctrine Chreſtienne.

*M. Qu'eſt-ce que la Doctrine Chreſtienne.*

*D.* C'eſt celle que noſtre Seigneur Ieſus Chriſt nous a enſeignée, lors qu'il viuoit ſur terre, & que la ſaincte Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine nous enſeigne.

*M. Touti chien, endoron darrihoüaterè Achriſtehaan ecarrihoüaienſtechatè?*

*D.* Aau, endoron achè, det icoüatoncoüandic ateenguiaens.

*Achriſterronon Oteracata.*

*Tendi Aienſtacoüa.*

*M.* TOut eca ateracatoutan Achriſterronon oteracata?

*D.* Nen ateracatout d'Ecaot ecarontaè, dè te hanguiarront aerhon aſſonenguiaendi Aieſus Chriſt ſtat ahoüatandionti de to.

*M. Tout ioti Iſaer;*

*D.* Condi ioüaer, aeonreſſonkhrach anontſiraè chè andochiaentoüe. che enéſſaè ſangoüati oüati, chiachè aienhoüiti oüati, chè Ioüaen. On Ochienda Aiſtan, chè Aen, chè dat aot Esken. Ca ſen ti ioti.

*M. Tout Ec' ioti condi iſaer?*

*D.* Ataahieraha tendi tearrihoüaè noñatoaincha dè dat oñattindoroncoüa, Eſcat dat aot Achincacha ſt oüaen, on ochienda Aiſtan, chè Aen, chè dat aot Esken. Dindè ſcat, endi Oüaoüandio honheoncha chè oſtaioüancha, dè ahoüatonti arontaè ſtat oüoè ahoton.

*M. Tout ioti aſſon ec' iſaer;*

*D.* Aerhon otorontonc enſtan ieſta aſſoüinont Aieſus Chriſt Oüaoüandio tonnè ſtioti ioüaeren.

*M. Nahaüe ec' ierha.*

*D.* Aſſoüoraoüiè ſtat iecas, tetentrè ſtat ietas, ſtat Aatio ienditi, ſtat iech, ſtat ierha enſtan, ieſta, chè ſtat iatonnhontaioüa, iakerons arra.

*M. Eſt-il neceſſaire de ſçauoir la doctrine Chreſtienne.*

*D.* Ouy, ſi nous voulons eſtre ſauuez.

*Du ſigne du Chreſtien.*

Leçon Seconde.

*M.* QVi eſt le ſigne du Chreſtien?

*D.* C'eſt le ſigne de la ſaincte Croix, pour ce que noſtre Seigneur nous a rachetez en icelle.

*M. Comment le faites vous?*

*D.* Ie le faits mettant la main à la teſte & à l'eſtomach, & puis à l'eſpaule ſeneſte, & dextre, diſant: Au nom du Pere, & du Fils, & du ſainct Eſprit. Ainſi ſoit-il.

*M. Pourquoy le faites vous ainſi?*

*D.* Premierement pour me mettre en memoire les deux principaux myſteres de noſtre foy: l'vn de la treſſaincte Trinité, en prononçant ces parolles. Au nom du Pere, & du Fils, & du S. Eſprit: & l'autre de la mort & Paſſion de noſtre Sauueur lequel s'eſtant fait homme, eſt mort pour nous en vne Croix.

*M. Et pourquoy encore?*

*D.* Pour ce que noſtre Seigneur donne beaucoup de biens & graces en vertu de ce ſigne.

*M. Quand le faut il faire?*

*D.* Le matin quand on ſe leue, le ſoir quand on ſe couche, quand on commence à prier Dieu, quand on veut prendre ſa refection, au commencement de nos œuures, &

quand on se trouue en quelq; danger, ou bien saisi de quelq; crainte.

*Angoüa Noñoè.*

*Achinc Aienstacoüa.*

*M.* TOut ek ichiatahaoüi ondechaé.

*D.* Nen ondée dè anonhoüè chè dè arróca Aatio stat assón iondhe, chiachè agniactanhañe Aondechahan d'aescoüandic to et attindarè aot Attisken.

*M. Tout ec' ognianechoutan d'aoüandaeratti aronhiaoñe?*

*D.* Nen ondée ooñè acacoüa Aatio, aondechahan achè.

*M. To ioua attiehoüas Attichristerronon, chia esattinguiaens, chè esattion Aronhiaè?*

*D.* Dac, Atoüaincha, Andaeratic, Atatanonhoüecha, chè Acrencoüasti.

*Nen Attoüaincha.*

*Dac Aienstacoüa.*

*M.* TOut ichiatoüain cha Atoüaincha?

*D.* Aoüetti achè iatoüain dè hotoüain chè hocarratat Noüendoüe nè aot Ecākhucoüatè aoüettichaens, Apostreehaan chè Arrondechaan, chè anderacti dè ioüat aon ne Credo.

*M. Io chihon nè Credo.*

*D.* 1. Iatoüain on Aatio aoüetti Andaourachaens, dè saoteendichiaè Ecaronhiatè chè econde hatè.

2. Chè on Aiesus Christ anhoüa hoen Oñaoüendio.

3. Dè hokiachiahichien statihongoüas dat aot Esken, chè d'asaocoüeton Oñarieehen Aoüitsinon-

*De la fin de l'homme.*

*Leçon Troisiesme.*

*M.* POur quelle fin auez vous esté mis au monde?

*D.* Pour aimer & seruir Dieu en ceste vie, & par apres estre à iamais bien-heureux en Paradis.

*M. En quoy gist ceste felicité que nous esperons auoir en l'autre vie.*

*D.* A voir Dieu face à face, & ioüir eternellement de luy.

*M. Combien de choses sont necessaires au Chrestien pour son salut, & paruenir à sa fin?*

*D.* Quatre, Foy, Esperance, Charité, & bonnes œuures.

*De la Foy.*

*Leçon quatriesme.*

*M.* QVe croyez vous par la Foy?

*D.* Tout ce que tient & croit nostre Mere la saincte Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine, & nommément au Credo

*M. Dites le Credo?*

*D.* 1. Ie croy en Dieu le Pere tout puissant, Createur du Ciel & de la terre.

2. Et en Iesus Christ son Fils vniquenostre Seigneur.

3. Qui a esté conceu du S. Esprit, né de la Vierge Marie.

haehen.

4. Onsa hotonnhontaioñati stat-a-hoñandaeratinen nehen d'ahatsinen Ponce Pilate, Ahoñatonti, Aoüenheon, chè ahoñanonhkrahoüi.

4. A souffert sous Ponce Pilate, a esté crucifié, mort & enseuely.

5. Ondechon onsa hatesten, Achinc eouantaè onsa hatonnhõti.

5. Est descendu aux Enfers, le tiers iour est resuscité de mort à vie.

6. Aronhiaè onsa haoüecti, hoienhoüiti ahiakrandeen Aatio ne Aistan aoüetti Andaoürachaens.

6. Il est monté aux Cieux, est assis à la dextre de Dieu le Pere tout puissant.

7. To tont ehendionrrandè enondhechaens chè ondiheonchaens.

7. De là viendra iuger les viuans & les morts.

8. Iatoüain on dat aot Esken.

8. Ie croy au sainct Esprit.

9 Ne aot Ecankhucoüate aoüettiehaan, attindeia noñe ondatanonhoüecha.

9. La saincte Eglise Catholique, la Communion des Saincts.

10. Ne Endionrhencha ottirihoüanderacha.

10. La remission des pechez.

11. Ondiheonchaen ondatonnhõtacoüa.

11. La Resurrection de la chair.

12. Ecannhoñate dè ta tecoüannhoneñtas.

12. La vie eternelle.

Ca sen ti ioti.

Ainsi soit-il.

*Oüich Aienstacoüa.*

*Leçon cinquiesme.*

*M. Ichiaton ca, Ichiatoüain on Aatio, tout aotan nondée Aatio?*

*M. Vous dites que vous croyez en Dieu, qu'est-ce que Dieu?*

*D.* Nen haotan ondée dè hoteendichiaè Ecaronhia tè chè econdechatè, chè dè aoüetti ahoñaoüandiosti.

*D.* C'est le Createur du Ciel & de la terre, & le Seigneur Vniuersel de toutes choses.

*M. Tandè ne aot Achincacha, tout aotan nondée.*

*M. Et la Saincte Trinité qu'est-ce?*

*D.* Ondée haotan, Aistan, Hoen, chè nè dat aot Esken, achinciataè, chè satat Aatio.

*D.* C'est le Pere, le Fils, & le Sainct Esprit, trois personnes & vn seul Dieu.

*M. Tont ichien Aistan Aatio ihout?*

*M. Le Pere est-il Dieu?*

*D.* Aau.

*D.* Ouy.

*M. Hoen Aatio tondi?*

*M. Le Fils est-il Dieu?*

*D.* Aau.

*D.* Ouy.

*M. Dat aot Esken Aatio tondi?*

*M. Le Sainct Esprit est-il Dieu?*

*D.* Aau.

*M. Achinc ichien ihenon Atattio?*

*D.* Taſtan, aerhon Achinc ihenon iatae, oïecichien ſatat ara Aatio.

*M. Tout ichiatoüain anderacti dè nè Oïaoüandio Aieſus Chriſt?*

D. Iatoüain ca, ondeè Aatio ne Aiſtan hoen, chia tehindaouranchaens d'Aiſtan, chia tehindionrroüane, chia tehindeïa : ondeè d'oïoè ahoton endindè aſſoïanõhoüec, outonrraon aot Aoüitſinouhaehen Oïarrieehen, chè ondeè ſti ioti ihout dat atoüain oïoè.

*M. Tout aotan aſſon?*

*D.* Iatoüain ca, aſſoïatontaoüa ondechon ottichiatorrecoüa, hõheoncha chè hotonnhontaioïnacha, hè aſſoïennhoïaoüa ecannhoïatè dè tatecoüannhoïentas.

*M. Tout aotan ondèe Ankhucoüa Aoüettiehaan?*

*D.* Ondée Ankhucont ecankhucoüatè aoüetti Attichrifteronon attiatoüainchaens.

*M. Sinen ankhucoüandiont Ecankhucoüatè, ſinen Aoüandio?*

*D.* Nen Oïaoüandio Aieſus Chriſt, chia nè Pape, dè Aieſus Chriſt ihokhrihont cha ondechaè.

*M. Tout eticoüatoüain dè ne ecankhucoïate aoüettiehaan?*

*D.* 1. Nen ecoüatoüain ca, Eſcankhucoüat, ondée aoüaton, ſatat ara eſcankhucoüat dat atoüain Ankhucoüa.

2. Taſtan tetſeenguiaens oüatsè.

3. Ondèe ahonditeïoüa dat Aot Esken, chè ondée ſti ioti taſtan teharrihoüanderach, teoüaton.

*D.* Ouy.

*M. Sont-ce trois Dieux?*

*D.* Nenny, car encor bien que ce ſoyent trois perſonnes toutesfois ne ſont qu'vn ſeul Dieu.

*M. Que croyez vous ſommairement de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt?*

*D.* Ie crois que c'eſt le Fils de Dieu le Pere, auſſi puiſſant, auſſi ſage, auſſi bon que le Pere : qu'il s'eſt fait homme pour nous au ventre de la glorieuſe Vierge Marie, & par ainſi qu'il eſt vray Dieu, & vray homme.

*M. Quoy plus?*

*D.* Que par ſa mort & paſſion il nous a deliurez des peines d'Enfer, & acquis la vie eternelle.

*M. Qu'eſt-ce que l'Egliſe Catholique?*

*D.* C'eſt la congregation de tous les fideles Chreſtiens.

*M. Qui en eſt le chef?*

*D.* Noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, & ſous luy le Pape qui eſt ſon Vicaire en terre.

*M. Que deuons nous croire de l'Egliſe?*

*D.* 1. Qu'elle eſt vne, c'eſt à dire, qu'il n'y a qu'vne ſeule vraye Egliſe.

2. Que hors d'icelle il n'y a point de ſalut.

3. Qu'elle eſt gouuernée par le ſainct Eſprit, & partant qu'elle ne peut faillir.

*Andaeratikoüa.*

*Oüahia Aienſtacoüa.*

*M.* *Iaoüeron nondée tendi'e, d'atiehoüas Attichriſterronon?*

D. Nen ondée Andaeratikoüa.

*M. Tout ichiendaerati cha Ecándaeraticoüa.*

D. Nen Ecannhoñatè dè ta tecoü annhoïentas, dè iaoüannhoñaoüas Arrihoüaeoñenhoñaoüata.

*M. Tout eca arrihoutan dat arrihoüata Attiriboüa aouetti?*

D. Ondeé Pater noſter:

*M. To atti?*

D. Nen atti horrihoüichiaè nondèe Oñaoüandio, anhoüa achè, chè iendarè Arrihoüaoñè Ecarrihoüatè akhiaondi nè aoüetti dè iaoüaehoüas chè iaoüanditi Aatio.

*M. Io chihon ne Pater noſter?*

D. Oñaiſtan de Aronhiaè iſtarè.

Saſen tehoñachiendaterè ſachiendaoüan.

Ont' aioton ſa cheoüandioſta endindè.

Ont' aioton ſenchien ſaraſta, ohoüent ſooïè achè toti ioti Aronhiaoñè.

Ataindataia ſen noñenda tara cha Ecantatè aoüantehan.

Onta taoüandionrhens, ſen atoñarrihoüanderacoüi, to chiennè ioti nendi onſa oñendionrhens dè oüa onkirrihoüanderai.

Enon chè chaha atakhioñindahas d'oucaota.

Oñek ichien askiatontaoüahè d'oucaota.

Ca ſen ti ioti.

*De L'Eſperance.*

*Leçon ſixieſme.*

*M.* *Qvelle eſt la ſeconde choſe neceſſaire au Chreſtien?*

D. L'eſperance.

*M. Qu'attendez vous par l'eſperance.*

D. La vie eternelle, laquelle entr'autres moyens nous obtenons par l'Oraiſon.

*M. Quelle eſt la premiere & principale de toutes les Oraiſons?*

D. C'eſt le Pater noſter.

*M. Pourquoy?*

D. Pource que noſtre Seigneur meſme la feit, & qu'il contient en ſoy treſparfaitement tout ce que nous deuons demander à Dieu.

*M. Dites le Pater noſter?*

D. Noſtre Pere qui es és Cieux.

Ton nom ſoit ſanctifié.

Ton Royaume nous aduienne.

Ta volonté ſoit faite en la terre, comme au Ciel.

Donne nous auiourd'huy noſtre pain quotidien.

Et nous pardonne nos offences, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offencez.

Et ne nous induis point en tentation.

Mais deliures nous du mal Ainſi ſoit-il.

*Soutarrè Aienſtacoüa.*

*Leçon ſeptieſme.*

*M.* *Tout ichien, atoñenenditi aot Attiskeñ?*

*M.* *Faut il prier les Saincts?*

*D.* Aau : Neu atti ihaononhoüe nondée Aatio, chè haoïingoüas daotan.

*M. Iaoüeron dat iſcoüaenditi d'attindeta Attisken?*

*D.* Oüaoüandio, Oüarie, Esken de ihaacarratat, chia chè echa dè ioüaechiendaetat Ochiendaoüan.

*M. Tout ichihoncoüa Oüarie Aoüitſinouha?*

*D.* Ne Auè Maria.

*M. Io chihon Auè Maria?*

*D.* Coüay Oüarie onnonrroncoüagnon ichien dè ichiendhi d'anderaoüaracoüi, Iſſadè etādarè d'Aoüandio, ſonhoüa dat khieſſakhrēdoras ottindekien aoüetti, Ahoïiakrendoras coüa chioutourrāè ecochiatè.

Aot Oüarie Aatio Ondoüe, Io ichien Ataihet ſaroñoüandihè oüendi d'icoüarrihoüanderai, onhoüadè, aoüetti heoüa ſtat etecoüaenheondè.

Ca ſen ti ioti.

*M. Tout ichihoncoüa ſt ichienditi de Chiesken?*

*D.* Aot Aesken dè iſkiacarratas, ſt iharas Endeia Aatio, taarhatéta ſenchiē cha ecantatè aoüantehàn, chè taacarratat chè taenditeïoüa.

*D.* Ouy, pour ce qu'eſtans amis de Dieu, ils nous peuuent beaucoup aider, par leurs prieres.

*M. Quels entre autres priez vous;*

*D.* Noſtre Dame, mon Ange Gardien, & le Sainct duquel ie porte le nom.

*M. Quelle Oraiſon dites vous à noſtre Dame?*

*D.* L'Aue Maria.

*M. Dites l'Aue Maria?*

*D.* Ie vous ſaluë Marie pleine de grace. Le Seigneur eſt auec vous. Vous eſtes beniſte entre toutes les femmes, & beniſt eſt le fruict de voſtre ventre IESVS.

Sainɛte Marie Mere de Dieu, priez pour nous pauures pecheurs, maintenant & à l'heure de noſtre mort. Ainſi ſoit-il.

*Atterrè Aienſtacoüa.*

*M. TOut ichien atoñattindoroncoüas aot Attiſken ottioüanchaehen?*

*D.* Aau.

*M. To atti?*

D. Ondée atti dat Aot Esken ahaonratanon nondée, chè araehèn etattirandeén ottindeiachaés Ottisken.

*M. Tandé aot Attisken ottionchia?*

D. Et ſenonroncoüagnonch tondi

*M. Quand vous priez voſtre Ange Gardien, quelle Oraiſon dites vous?*

*D.* Ange dē Dieu, qui eſtes commis pour me garder, Illuminez moy, preſeruez moy, & me gouuernez auiourd'huy.

*Leçon ſixieſme.*

*M. FAut il honorer les reliques des Saincts?*

*D.* Ouy.

*M. Pourquoy?*

*D.* Pource qu'elles ont eſté temples du ſainct Eſprit, & quelles doiuent vn iour eſtre reunies à leurs ames glorieuſes.

*M. Et leurs Images?*

*D.* Il les faut auſſi honorer, pource

decha, aerhon attiennrata nondée dè akichiendaen.

*M. Sinen ichiehieraha ſt ichienditi?*

D. Endi achè anderacti, chè ataenohonc, chè echa dè ihonnonhoüe, chè hontarrat, chè ankhucoüa aoüetti Attichriſterronon.

*M. Stan tetſeehieras Attiſken d'ondiheon?*

D. Taierhanto, Aerhon akiatontaoüas nondée d'achoñacoüa, ſtat iaoüanditi.

*M. Tout aotan Achoñacoüa aatſi?*

D. Ondée echa et attierriſſen attindeiaehen Attisken, ne andaenrrocha d'ottirihoüanderachaehen.

*Atatanonhoüecha.*

*Enkhon Aienſtacoüa.*

*M.* *Tout aotan achinc atont d'attiehoüas Attichriſterronon?*

*D.* Nè Atatanonhoüecha.

*M. Tout aotan iaoüanonhoüè Atatanouhoüechaè?*

*D.* Aatio achè anderacti, chia chè atti oüa, titi ioti nendi oñatanonhoüè.

*M. Tout aotan ne ondée anonhoüè anderacti Aatio?*

*D.* Nen ondée ſtonnè oerron iaoüanonhoüè noñaoüan, chè noñanohonc, chè noñennhoñaoüan, Aatio dè anderacti.

*M. Tout ec'ioti chia techienonhoüe d'oüa titi ioti d'etſonhoüa?*

*D.* Nen ioti, ſtonnè iheras chè iherha aoüetti dè aeanhoüa iaras chè ierha endindè, Aatioehaan chè endionrraehan.

qu'elles repreſentent ceux auſquels nous deuons honneur & reuerence.

*M. Pour qui priez vous?*

*D.* Ie prie non ſeulement pour moy, mais auſſi pour mes parens & amis, & bienfaicteurs & pour toute l'Egliſe.

*M. Ne faut-il pas auſſi prier pour les ames des Treſpaſſez?*

*D.* Ouy, d'autant que par nos prieres nous les deliurons des peines de Purgatoire.

*M. Qu'eſt-ce que Purgatoire?*

*D.* C'eſt le lieu où les ames de ceux qui meurent en la grace de Dieu, acheuent de payer les peines deuës à leurs pechez.

*De la Charité.*

*Leçon neufieſme.*

*M.* *Quelle eſt la troiſieſme choſe neceſſaire au Chreſtien?*

*D.* La Charité.

*M. Qu'aimons nous par la charité.*

*D.* Dieu ſur toutes choſes, & noſtre prochain comme nous meſmes.

*M. Qu'eſt-ce aimer Dieu ſur toutes choſes.*

C'eſt l'aimer plus que nos biens, que nos parens, que noſtre vie.

*M. En quelle façon aimez vous voſtre prochain comme vous meſme?*

*D.* Luy deſirant le meſme bien que ie me deſire ſelon Dieu & raiſon, & luy procurant ce que ie ferois pour moy meſme.

*Attierencoüaſti.*

*Aſſan arre Aienſtacoüa.*

*M. Iaoüeron ca dac atont dè attiehoüas Attichriſterronon?*

*D.* Nen att Aerencoüaſti, aerhon onnè d'etſaran ahondiontichien, ſtan onnè teeráta to ara Atoüaincha, dè ta tchakhra Aerencoüaſti.

*M. Anè ihattieron Attierencoüaſti?*

D. Ocoüendaenchaon Aatio atocoüendachaen.

*M. Iochihon Atocoüendaëcha Aatio.*

D. 1. Eſcat ito chien hara ehechiechiendaen Aatio, eoüa chechè nondée eheſtonhoüè dat aondi.

2. Stan endea tehechienguiatandè Aatio Ochienda, oüa arra ondionhiaè.

3. Oüahia arra echientaoüa, chia ſtan teechienguiaentakè eſcoüentat.

4. Ehechiechiendaen dè Hiaiſtan chè Sandoüe, detè chierhè achiennhoüetſis.

5. Enon tehechio d'atoüain, ſtan tondi tehechiendionrraentons ſeſcoüaon, aarrio.

9. Stan teechiakhroandè d'atoüain, ſtan tondi teeſſaens ſeſcoüaon.

7. Stan teechiacoüanrraeha, ſtan tondi teechiakheroncoüandè enſtan ienſta.

8. Stan teechiatendoton d'aioi ondionhiaè, ſtan heoüa teechi hougnahè endea.

9. Ooüè to achaha d'andacoüandetaion ſtat onnè echienguiaè.

10. Stan tehechiatoncoüan d'aioi ottioüan dè ta tehiras.

*M. Tout aotan eſſoüattinontan dè eſſoncarratat cha Ecoüendaenchatè*

*Des bonnes œuures.*

*Leçon dixieſme.*

*M. Quelle eſt la quatrieſme choſe neceſſaire au Chreſtien?*

*D.* Les bonnes œuures, car apres que quelqu'vn eſt paruenu à l'aage de diſcretion, la foy ne luy ſuffit plus ſans les bonnes œuures.

*M. Où ſont contenues les bonnes œuures qu'il nous faut faire?*

*D.* Aux commandemens de Dieu.

*M. Dites les commandemens de Dieu.*

*D.* 1. Vn ſeul Dieu tu adoreras, & aimeras parfaitement.

2. Dieu en vain tu ne iureras, ny autre choſe pareillement.

3. Les Dimenches tu garderas, en ſeruant Dieu deuotement.

4. Pere & mere honoreras, afin que viues longuement.

5. Homicide point ne feras, de fait, ne volontairement.

6. Luxurieux point ne ſeras, de corps ne de conſentement.

7. L'auoir d'autruy tu n'embleras, ne retiendras à ton eſcient.

8. Faux teſmoignage ne diras, ne mentiras aucunement.

9. L'œuure de chair nedeſireras, qu'en mariage ſeulement.

10. Les biens d'autruy ne conuoiteras, pour les auoir iniuſtement.

*M. Qu'elle recompenſe receuront ceux, qui garderont les Commande-*

*d'Aatie?*

D. Nen essoïatinnhoïon Ennhoïoüane ecannhoïatè, dè ta tecoüannhoïentas, chè dè tatehaoenterei aondi d'ochiatorrè, chè dè hanoïatè akioüacha aoüetti, chè dè aondechahan etannhoïaentaha.

*M. Tandé dè attinoncontan tout eskiottieren?*

D. Ihaochiensseni nondée Aatio, chiachè ondechon ihaotti.

*Onditenrrenchaens Attierencoüasti. Scat ichè Aienstacoüa.*

*M.* TAndè Atenrrencoüa, eoüa tondi endoron?

*D.* Taierhanto, stan ichien Achristerrononte dè tehakerha nondée Atenrrenchaens aerencoüasti.

*M. To atti ihenon Atenrrencoüaé?*

*D.* Nen attiihenon soutarrè Eskeñehaan, chiachè soutarrè tondi Erroïeehaan.

*M. Io chihon d'Eskeñehaan.*

D. 1. Aienstan dè tehottindiont.
2. Arreoüa dè hottirrihoüaderach.
3. Andionhierrita dè hottindionrrachen.
4. Arrihoüaienstan dè hottirihoüaehoüas.
5. Ooïè to akhrihote endandichoncoüagnon.
6. Endionrhens ne arrihoüanderacoüa.
7. Enditi chè dè enondhédè, chè dè Aiheondè, chè indè ne dè ha oñessata.

*M. Io chihon ne Erroneehaan?*

D. 1. Andataia ondacaota d'ondatonniceſta.
2. Aerrata dè hindachiaten.
3. Aenñon dè hottihoüachon.

*mens de Dieu?*

D. La vie eternelle, qui eſt vne vie exempte de tous maux, & remplie de tous biens, & qui doit durer à iamais.

*M. Quels maux encourent ceux qui les transgreſſent?*

D. L'ire de Dieu, & la damnation eternelle.

*Des œuures de miſericorde. Leçon onzieſme.*

*M.* NE faut-il pas auſſi exercer les *œuures de miſericorde?*

*D.* Ouy, & celuy qui ne le fait, ne merite pas le nom de Chreſtien.

*M. Combien y a-il d'œuures de miſericorde?*

*D.* Il y en a ſept Spirituelles, & ſept Corporelles.

*M. Dites les Spirituelles?*

*D.* 1. Enſeigner les ignorans.
2. Corriger les defaillans.
3. Donner bon conſeil à ceux qui en ont beſoin.
4. Conſoler les deſolez.
5. Porter patiemment les iniures.
6. Pardonner les offences.
7. Prier pour les viuans & treſpaſſez, & pour ceux qui nous perſecutent.

*M. Dites les corporelles.*

*D.* Donner à manger aux pauures qui ont faim.
2. Dõner à boire à ceux qui ont ſoif.
3. Veſtir ceux qui ſont nuds.

4. Aatontaoüa dè acoüattindaſcoüaen.
5. Andatarè dè hiheons.
6. Oüat ſechronon arata.
7. Anonkhra dè ondiheon.

4. Racheter les priſonniers.
5. Viſiter les malades.
6. Loger les pelerins.
7. Enſeuelir les morts.

*Arrihoüanderacha.*

*Tendi tetchè Aienſtacoüa.*

*Des pechez.*

*Leçon douzieſme.*

*M.* *Onnè ichien haoüaen dè ecoüakhier, tout aotan nonhoüa ecoüateienſtan?*

*M.* *Apres auoir veu le bien qu'il nous faut faire, que reſte-il maintenant à ſçauoir?*

*D.* Ne Oucaota dè ecoüachienſſeni chè ecoüateoüata.

*D.* Le mal qu'il nous faut fuir.

*M.* *Tout eca Oucaochoutan d'ecoüateoüata?*

*M.* *Quel mal deuons nous fuir?*

*D.* Ne Arrihoüanderacha.

*D.* Le peché.

*M.* *Tout aotan nondée Arrihoüanderacha?*

*M.* *Qu'eſt-ce que peché?*

*D,* Ondée aat aoüetti, dè eatoncoüan, chè dè itſeen chè dè ierha, ſtat teharas Aatio.

*D.* Tout ce qui ſe dit, qui ſe deſire, ou qui ſe fait, contre la loy & volonté de Dieu.

*M.* *Tohioüa ioüarrihoüanderachaen;*

*M.* *Combien y a-il de ſortes de pechez?*

*D.* Tendi, Adaïehaan, chè ne oïionhoüaehaan.

*D.* Deux, l'originel, & l'actuel.

*M.* *Tout eca arrihoüanderachoutan, d'ichias, Adaïehaan?*

*M.* *Qu'eſt-ce que le pechè originel?*

D. Ondée d'icoüahoüa ſtat tekhioïatondi, chè dè Achoïacha ihochoïas.

*D.* C'eſt celuy que nous apportons auec nous, quand nous naiſſons, & qui nous eſt pardonné par le Bapteſme.

*M.* *Tout aotan nondée Oïionhoüaehaan arrihoüanderacha?*

*M.* *Qu'eſt-ce que le peché actuel?*

D. Ondée nondée arrihoüanderachoutan d'oïionhoüa icoüarrihoüandérach, ſtonnè oïendiont chè ſtat oïatechiahaaſta.

*D.* Celuy que nous commettons nous meſme apres l'vſage de raiſon.

*M.* *To atti hioüa ioüarrihoüanderachaè oïionhoüaehaan?*

*M.* *Combien y a-il de ſortes de pechez actuels?*

D. Tendi, ſcat arrihoüanderacha arriotacoüa, chè ſcat ioüarrihoüande iaſſa.

*D.* Il y en a deux ſortes, l'vn eſt mortel, & l'autre veniel.

*M.* *To atti iarrihoüanderachaè d'attioch?*

*M.* *Combien y a-il de pechez mortels?*

D. Soutarrè, Andetaioüacha, Aoüiachata, Akhiechencha, Anonſtecha, Anguiataeſta, Andacoüanoñacha, Akiengnracha.

*M. Tout aotan aſſoñendaoüerhaan cha ecarrihouanderachaté d'ihoch?*

D. Nen aſſoñacoüas Aatio onderaoüatacoüa, chia ne achiendaencha d'aſſoñaſtacoüandinen Aronhiaoñè.

*M. Tout ec' ioti ec' ichias arriotacoüa?*

D. Ondée at d'aſſoñachiah Noñesken, aerhon aſſoñennhoñacoüan ennhoñatè d'Onderaoüatacoüi, chiachè aſſoñaios anheoncha dè ta teoüaſſach.

*M. Tandè ioüarrihoüandeiaſſa tout aotan nondée aſſoñendaoüerhaan?*

D. Taſtan atoüain teaſſoñacoüas anderaoüatacoüa ſtan heoüa ta teaſſoñati Ondechon, onekichien ihondandouſta Aatiodè noñanonhoüecha, chè ondée ioti khioñirreoüata eca ondechaè, chè ondée haotan aſſoñagnions arrihoüanderachaon ecarrihoüanderachatè d'ihoch.

D. Sept, c'eſt aſſauoir Orgueil, Ire, Enuie, Auarice, Gourmandiſe, Luxure, Pareſſe.

*M. Quel mal nous apporte le peché mortel.*

D. Il nous fait perdre Dieu, ſa grace, & la gloire qui nous eſtoit promiſe.

*M. Pourquoy s'appelle-il mortel?.*

D. Pource qu'il tuë noſtre ame, luy faiſant perdre la vie de la grace, & auſſi pource qu'il nous rend dignes de la mort eternelle.

*M. Et le peché veniel, quel mal nous fait-il?*

D. Il ne nous fait pas perdre la grace, ny meriter l'Enfer, mais il nous refroidit en l'amour de Dieu, & merite des peines temporelles, & ſi nous meine au peché mortel.

## *Aot Ondateracata.*

## *Achinc ichè Aienſtacoüa.*

*M. TOut ichien, aoüaton atti t'aoüateoüata ne arrihoüanderacha, chè t'aoüakerha cha ecatierentoüaſti dat oüonhoüachon?*

D. Stan aondi ta tecoüandaourachè dè ta teſſoñingoüaſcoüa Aatio Onderaoüatacoüa.

*M. Tout aotan dat ecoüakhier chia ecoüaen Aatione Onderaoüatacoüa.*

D. Endeïa ecoüaerata aot Ankuſoüaè Atoteracáta.

## *Des Saincts Sacremens.*

## *Leçon treizieſme.*

*M. POuuons nous de nous meſme fuir le peché, & faire les bonnes œuures que nous auons dites?*

D. Nous ne les pouuons faire ſans l'aide de la grace de Dieu.

*M. Par quels moyens entre autres acquerrons nous la grace de Dieu?*

D. Par le bon vſage & digne reception des Saincts Sacremens de l'Egliſe.

*M. To Ioüateracataè on Anhucoüaè?*
*D.* Soutarrè.
*M. Iaoüeron echa?*
*D.* Achoñacha, Ahetſaroncoüa, Endionrhencha, Atoñeſta, Ondakhiachenta Orenoncoüa, Anerraeſta, Anguiaécha.
*M. Sinen nondée éca aherhon?*
*D.* Aieſus Chriſt Oñaoüandio.
*M. Tout atti nondée.*
*D.* Nen atti atahaoñenguiaens, chiachè ti ioti attindeïa ataïonton Noñesken, chè atahaoñanontan Aieſus Chriſt Oſtaioüancha atohiattè.

*Dac ichè Aienſtacoüa.*

*Achoñacha.*

*M.* *Tout aotan aſſoñierha endindè Ateracáta d'Achoñacha aatſi.*
*D.* Nen ihachoñas Adañehaan arrihoüanderacha, dè icoüahoüa ſtat tekhioñatondi, chè ondée ioti Aoüachriſterronon aoüaton, chè aſſoñeñaſtas Aatio, aerhon aſſoñanontan Aatio Onderaoüatacoüa.

*Ahetſaroncoüa.*

*M.* *Andè Ahetſaroncoüa?*
*D.* Nen [illegible]ñahetſaron ataiaoüateiatè, chè ataiaoüarrihoüateha Atoüaincha dè khioñatoüainchaoüi, ſtat tekhioñachoñi.

*Endionrhencha.*

*M.* *Andè Endionrhencha tout aotan eeſt nondée?*
*D.* Ondée echa aſſoñachoñas cha ne arrihoüanderacha d'icoüarri-

*M. Combien y a-il de Sacremens en l'Egliſe.*
*D.* Sept.
*M. Qui ſont-ils?*
*D.* Bapteſme, Confirmation, Penitence, Euchariſtie, Extreme Onction, Ordre, Mariage.

*M. Qui les a inſtituez?*
*D.* Ieſus Chriſt noſtre Seigneur.
*M. Pourquoy?*
*D.* Pour la guariſon & ſanctification de nos ames, & pour nous appliquer les fruicts de ſa Paſſion.

*Leçon quatorzieſme.*

*Bapteſme.*

*M.* *Que fait én nous le Sacrement de Bapteſme?*
*D.* Il efface le peché originel, auec lequel nous naiſſons & nous fait Chreſtiens & enfans de Dieu, par le moyen de la grace qu'il nous confere.

*Confirmation.*

*M.* *Et le Sacrement de Confirmation?*
*D.* Il nous donne force pour confeſſer conſtamment la foy que nous auons receuë au Bapteſme.

*Penitence.*

*M.* *Dequoy nous ſert le Sacrement de Penitence?*
*D.* Nous receuons par iceluy la remiſſion des pechez que nous auons

hoüanderai ſtat onnè akhioña- commis apres le Bapteſme.
choüi.

*Atoñeſta.*

*M.* TOut ichierhè dè ne aot Atoüeſta?

*D.* Ierhè ca, ſtonnè Aoüane ahohachendi, to tohañè Oñaoüandio Aieſus Chriſt dat atoüain ihenkhon ecaot Endiſcaraè chè Airrataè.

*M. Tandè ſtonnè ahohachendi d'Aoüane, oraſt ihandatarort Endiſcaraè, che oraſt ihouchahenontan Airrataè?*

*D.* Taſtan, aerhon ſtonnè ihaoüangnrakhia, d'Aoüane, tohañè Ecandataratè aratendi, chè erronè aoüaton d'Aieſus Chriſt, chè Ecouchahendatè engon tondi d'Aieſus Chriſt aoüaton.

*M. Tande ne Oñeſſe tout aotan nondée?*

*D.* Ahietaſta haotan nondée, chè iondhéchaens akhracoüa d'Aieſus Chriſt Noüenguiaenchaens Onheoncha chè Oſtaioüancha: chiachè aſſon haotan horrihoutan et anhoüa Aieſus Chriſt hateſtaancoüas dè aondhedè, chè de aiheondè; ondée echa ſtiioti endoron dat eskenoña to taoüakra icoüaoüetti.

*Ondakhiachenta Orenoncoüa.*

*M.* TOut aotan eeſt d'ondakhiachenta Orenoncoüa.

*D.* Aſſoñarrihoüäderachoñas d'oraſt oñarrihoüanderachorè, chè aſſoñakheroncoüaſta ataiaoüahouichegna chè noñakhriochaens, chè noñachiatorrec, chè Ondakiondatoatacoüa.

*M. Tout aotan aſſon?*

*D.* Oñaeſt ichien aſſon t'aoüate-

*Euchariſtie.*

*M.* QVe croyez vous du treſſainct Sacrement de l'Autel?

*D.* Ie croy qu'apres la conſecration qu'a fait le Preſtre, noſtre Seigneur Ieſus Chriſt eſt reellement contenu tant en la ſaincte Hoſtie qu'au Calice.

*M. Apres que le Preſtre a conſacré; ce qui eſt en l'Hoſtie, eſt-ce du pain, & du vin, ce qui eſt au Calice?*

*D.* Nenny, d'autant qu'en vertu des ſacrées paroles que le Preſtre dit, le pain ſe change au corps de noſtre Seigneur, & le vin en ſon ſang.

*M. Qu'eſt-ce que la Meſſe?*

*D.* C'eſt vne memoire & viue repreſentation de la mort & paſſion de noſtre Sauueur Ieſus Chriſt, & outre cela vn Sacrifice, où il s'offre ſoy-meſme pour le ſalut des viuans, & des morts, & par ainſi nous deuons tous y aſſiſter auec grande reuerence.

*Extreme Onction.*

*M.* AQuoy ſert le Sacrement d'extreme Onction?

*D.* Pour nettoyer des pechez que nous pourrions auoir de reſte, & nous donner force pour reſiſter aux ennemis & douleurs de la maladie, & aux tentations du diable.

*M. A quoy plus?*

*D.* Il nous ſert d'auantage pour

enguiaens oüerroüedè dè tetſoraoüan nondée.

*Anguiaecha.*

*M. TOut aotan echa Anguiaecha ihaatſi?*

*D.* Ateracata haotan nondée, tonnè Enguiahan chè Ondekien akhiontataſtacoüan chè akhiontatakhierratan Ankhucoüaoüè, d'Ahoüatſiraendè chè dè endèa arrihoüaienſtandè ottihoüatſiraoüan, chè de ſtan teakhroandè, chè ſtan teandacoüandetaiondè oüatsè.

*Anerraeſta.*

*M. TAndé Anerraeſta tout aotan?*

D. Aot Akhucoüaè Oteracataoüã nondée, dè ſt ottien Attioüanens, onnè tondi attindaouras chè akhrendotandè ne aot orroüè Aieſus Chriſt Oüenguiaenchaens, chè arrihoüanderach oreſcaoüandè dè hoüendacarratat, chè ſtan ieſta aerhadè aot Ankhucoüadè. Tandè det attindeiachas Ecoüattioüanés, oont ahoüendaronca nondée.

obtenir la ſanté du corps, ſi c'eſt le meilleur pour nous.

*Mariage.*

*M. QV'eſt-ce que Mariage?*

*D.* C'eſt vn Sacrement auquel l'homme & & la femme ſe ioignent enſemble par la foy & promeſſe mutuelle en la face de l'Egliſe, pour auoir lignée, la bien inſtruire & ſe garder de fornication.

*Ordre.*

*M. QV'eſt-ce que l'Ordre?*

*D.* C'eſt vn Sacrement mis en l'Egliſe, par lequel les Preſtres reçoiuent la puiſſance de conſacrer le precieux corps de noſtre Sauueur, abſoudre ceux qui leur ſont donnez en charge, & faire les autres choſes concernans la police de l'Egliſe. Enquoy il leur faut obeir, ores qu'ils fuſſent de mauuaiſe vie.

*FIN.*

*A la plus grande gloire de Dieu.*

# L'ORAISON DOMINICALE,

## TRADVITE EN LANGAGE DES MONTAGNARS DE CANADA,

*Par le R. P. Massé de la Compagnie de IESVS.*

NOstre Pere qui es Cieux

OVTAOVYNAN ca tayen Ouascoupetz. Ton Nom soit en e-

1. Kit-ichenicassóuin sakitagastime. Ainsi soit que nous soyons

niouíssit. 2. Pita ki-ouitapima auec toy en ton Royaume.

cou agoué Kit-outénats. Ainsi soit que ton cõmandement soit

3. Pita Kikitoúin toutafait en la Terre, comme au

ganiouisit Assitz, ego Ou- Ciel. Donne nous aujourd'huy

ascouptz. 4. Mirinan oucachinostre nourriture, comme

gatz nimitchiminan, ouechté touſiours. Et aye pitié de nous

teouch. 5. Gayez chouerimési nous t'auons offencé,

ouinan ki maratiriniſitã agoué, ainſi que nous auons pitié de ceux, qui

ouechté ni chouerimananet, ca nous ont donné ſuject de nous faſcher.

kichiouahiamitz. Auſſi ne nous permets

6. Gayeu ega pemitaouinan t'offenter, lors que nous

machicaouintan, eſpich nekiy ſerons induits. Mais

rakinaganiouiacou. 7. Miatau conſerue nous touſiours. Ainſi ſoit.

canoueriminan eapech. Pita.

## *LA SALVTATION Angelique.*

HÔ hô MARIE, miſſit cate vous accompagne,

touatichóuin kit-ouitchecou, Dieu eſt auec vous. Vous eſtes

Dieu kit-ouitapimuc: Ki-ca-

Ia meilleure de tant qu'il y a

touachichiriou missit è tachi-
de femmes, & est en grand

tau Iscoueouet, Gayez sakita-
estime le Fils de

ganiouiou k'oucouchich kit-
vostre ventre Iesvs.

tquascatamitz Iesvs.
O bonne Marie

O ca catouachichien Marie
Mere de Diev, priez le

Ouccaouymau Diev, ahiemia-
pour nous, qui sommes pescheurs

ouinan, ca maratiriniouitsiatz
maintenãt, & lors q; nous mourrõs. Ainsi s.

anoch, mac espich nipiatz, Pita.

---

## *LE SYMBOLE des Apostres.*

Ie croy en Dieu

NE-tapovitaovav Diev
le Pere, qui est tout

Outaouymau, ca misit Nit-
puissant, qui a fait le

taouitat ca Kichitat, Ouas-
Ciel & la Terre.

coupniouy, mac Assiriouy.
Aussi ie croy en

2. Gayez ne tapouitaouau,
Iesvs-Christ son Fils

Iesvs-Christ Oucouchichi-
vnique nostre Seigneur.

mau, tipan N'okimaminan.
qui (l'Esprit tres-

3. Ca (Iriniissouymau catoua-
bon cooperant,) s'est

chichiriou espich ouitchiat,) Iri-
fait homme au ventre de la

nicassout ouascatamitz Iscoue-
Vierge Marie, qui l'enfanta.

chichay Marie, ca ki penet.
Il a souffert, durant le gouuernement

4. Chibinat, espich okimaouitay
de Ponce Pilate, a esté cloüé en vn

Ponce Pilate, ki-kichtascoua-
bois fait mourrir,

ganiouyou, ki-nipahaganiouyou,
& enterré.

mac ouaspitaganiouyou.
Est descendu aux Enfers,

5. Courasetet àdamiscamigoutz,
& apres trois iours

mac eabits nichtou kichiganich
reprenant son corps, a derechef vescu.

minahiauássout, caou iriniouit.
Est monté és Cieux, & est

6. Isparit Ouascoupetz, gayeu
assis à la dextre de Dieu

apit outisponesinitanitz Diev
son pere, tout puissant.

outaouyé, ca nitaouitat missit.
Derechef il apparoistra au

7. Caou ke nougousit Ouas-
Ciel, és nuées, &

couptz, ktichéastametz, gayez
là il receuera les hom-

ecouta cata-opineouet Iriniti-
mes, qui auront bien vescu:

cou, ca ki-catouachichitouau:
aussi il precipitera les mes-

gayeu cata-ouebineouet ochicta-

chans és enfers -

ouiſitouau adamiſcamigoutz
dans le feu. Ie croy

eſcouteoutz. 8. NETAPOVI-
pareillement au tres-

TOVAV ego, ca catouachichi-
bon ESPRIT. Auſſi

riou IRINISSOVIMAV 9. Gayez
vne aſſemblée d'hommes, qui

peiocout Ahiamitoúin, ca ca-
eſt bonne, en tout le monde bien

touachichit, miſsimitz ſakita-
aymée, l'entreſoulagemẽt de

ganiouyou, Outichioúin oui-
ceux qui ſont bons.

rouau, ca catouachichitouau.
La remiſſion des pechez.

10. Outicheouaticiniôuin.
Le retout au corps de nos

11. Il Minahiauôuin netchipa-
ames. La vie, qui ne

minanet. 12. Iriniouin, ca nama
peut mourrir iamais. Amen.

nittanipin eapech. Pita.

## *LA CONFESSION generale.*

NE-OVITEMOVAV DIEV,
Ie confeſſe à DIEV,
qui eſt tout-puiſſant, à la tres-

ca miſsit nitaouitat, Catoua-
bonne Marie, touſiours

chichiriou MARIE, teouch
Vierge, Michel l'Ange,

Iſcouechichay, Michel Mani-
qui eſt bon, pareillement à

tou, ca catouachichiat, ego Iean
Iean Baptiſte, Pierre, Paul, & à tous

Baptiſte, Pierre, Paul, gayeu miſ.
tant qu'ils ſont, qui ſont bons

ſit e tachitau, ca catouati chitou-
au Ciel, auſſi ô mon Pere ie

au, Ouaſcouptz, gayez ô Nouta
vous confeſſe que i'ay peché

ki-ouytematih ne-ki-maratiriniо-
Ie ſuis meſchant, Ie ſuis meſchãt,

uitſin Machicaouian, Machicao-
Ie d'ordinaire meſchant. Pour ce ie

uian Machicaouiſſian. Ouay-net-
prie la tres-bonne Ma-

ahiemiau catouachichiriou MA-
rie, touſiours Vierge,

RIE, teouch Iſcouechichay,
tous tant qu'il y a de bons

miſſit e tachitau catouachichitau
au Ciel, & vous ô mon Pere que

Ouaſcouptz, gayez ô Nouta ki-
vous priez pour moy Dieu, afin qu'il aye

tahiemiaouinan Dieu, oua cho-
pitié de moy. Ainſi ſoit.

uerimic. Pita.

## *LES COMMANDEMENS de Dieu.*

PEIOCOV tipan Dieu kigaa-
Vn ſeul Dieu tu
prieras, & aymeras.

hiemiau, mac kigaſakihihau.
Son Nom tu ne pro-

2. Outichenicaſſôuin nama ki-

nonceras ſans dire la verité.

caouyau ega tapouien agoue.
Tu ne trauailleras és iours

3. Nama ke-atoſcaien kichigatz,
de commandement, mais ſeu-

kitoutaganiouytau, miatau mi-
lement tu prieras. Ton Pere,

couke ahiemiec. 4. K'outtaouy,
auſſi à ta Mere tu croyras,

gayez Ouccaouy kiga tapouetou-
afin que tu viues long temps.

au, ouay ke iriniouien kinouer.
Autruy tu ne tueras.

5. Aouhiez ega kiga-nipahau.
Tu ne ſeras Luxurieux.

6. Ega ke machoueſſien.
Tu ne ſeras Larron. Tu ne

7. Ega ke kimoutiſſien. 8. Egake-
ſeras Menteur pour nuire à autruy.

kiraſſien outamirouien aouhiez.
De ta femme, vnique, ſeulement

9. Kioué, ca peiocout, ochitau
deſireras cognoiſſance.

kigaouy maratchihau.
D'autruy les moyens tu ne

10. Aouhiez out aouyouin ega
deſireras rauir. Ainſi ſoit-il.

kigaouy mamau. Pita.

## *SOMMAIRE DES Commandemens de la Loy.*

SVirillement & de tout ton pouuoir,

OVSTISSI gayeu epiſchian,
tu aymeras Dieu.

ki-ga-ſakihihau DIEV.

Et autruy tu cheriras comme

2. Gayes aouhiez ki-ga-epiſteri-
toy-meſme.

mau ego ki-hiau.

## *SOMMAIRE DES Commandemens de Nature.*

NTu ne feras choſe à au-

ANA ketoutec kecoué aou-
truy laquelle ne veuille au-

hiez ca ega meroueritamen aou-
truy te faire. Comme tu

hiez ketoutiſc. 2. Ouechte ke
voudras qu'on te face

meroueritamen kiga-toutagouin
de meſme feras à autruy.

ego ketoutec aouhiez.

## *LE SIGNE DV CHRESTIEN.*

NIe croy au

E-TAPOVITAOVAV Ou-
Pere, au Fils,

taouymau, Oucouchichimau,
& au tres bon Eſprit,

mac catouachichiriou Irmiſſoui-
qui ſont vn ſeul

mau, ca peocouchouet tipan
Dieu. Ainſi ſoit qu'il aye pitié de moy.

DIEV. Pita chouerimic agoué.

## *POVR SE RECOMmander à Dieu.*

NMon Seigneur entre vos mains ie

OKIMAVatamitz kitichiet

07594
Sorbonne Fonds ancien 1873



vous donne mon ame: secourez

ki miritin n'itchipay: ouitchihi-
moy vous auez terrassé ce meschant

me. Ki-ouebinau ou machica-
Diable, qui me hayt.

ouen Manitou, ca ouitcherimic.

## *POVR DEMANDER pardon de ses pechez.*

PVueille auoir pitié de nous,

PITA chouerimiecou agoue,
ô Dieu tout puissant donne

ô Dieu ca missit nitaouitat, miri-
nous le pardon de nos pechez,

cou n'outiche ouaticiniouinan,
& nous retire au Ciel, là où

mac opinicou ouascoupt z ecouta
nous viuions à iamais. Ainsi soit.

iriniouiacou eapech. Pita.

## *ORAISON A L'ANGE gardien.*

MEsprit qui estes bon,

MANITOV ca catouatichi-
ainsi que vous enjoinct Dieu, mi-

en, ouechté kitotisc Dieu, ca-
sericordieux, aujourd'huy ensei-

chiouatessit, ou cachigats kisno-
gnez moy, secourez moy, & me

hime, ouitchihime mac cano-
conseruez. Ainsi soit-il,

uerime. Pita.

## *LA BENEDICTION de table.*

O Pere, Fils,

OVT A OVYMAV, Oucouchi-
& tres-bon

chimau, mac catouachichiriou
Esprit, seul Dieu, au-

Irinissouimau, tipan DIEV, ouca-
jourd'huy, misericordieux, donne

chigatz, chiouatesiatz, achemi-
nous nostre viure. Ainsi soit.

nan ne-mitchiminan. Pita.

## *LES GRACES APRES le repas.*

O O Dieu nous vous remercions, qui

DIEV! kinascomitinan, ca
pouuez tout, qui nous auez

nitaouitaien missit, ca KI-KI-mi-
donné nostre aliment. ô Dieu

rinan nemitchiminan. ô DIEV
vueille auoir pitié des

pita chouerimiecou agoue tchi-
ames de feu nos ancestres:

payet Noutaouynausebanit:
& quand nous mourrons des nostres.

mac espich nipiâcou netchipa-
O Dieu! Ainsi soit aussi

minanet. O Dieu! Pita gayeu
que nous viuions, & soyons

irimouiacou agoue, gayez oui-
en paix à jamais. Ainsi soit.

tassitouiacou eapech. Pita.

FIN.

Carte de la nouuelle france, augmentée depuis la derniere, seruant a la nauigation faicte en son vray Meridien, par le Sr. de Champlain Capitaine pour le Roy en la Marine; lequel depuis lan 1603 iusques en l'année 1629; a descouuert plusieurs costes, terres, lacs, riuieres, et Nations de sauuages, par cy deuant incognuës, comme il se voit en ses relations quil a faict Imprimeren 1632. ou il se uoit cette marque ⊧ ce sont habitations quont faict les françois.
Faicte l'an 1632 par le sieur de Champlain
MER DV NORT GLACIALLE
NOVVELLE FRANCE
Mer douce
Descouuertures de ce grand lac, et de toutes ses terres. depuis le sault S. Louis par le Sr. de Champlain, es années 1614. et 1615. iusques en l'an 1628.
Grand lac.
La Nation des Puans.
Isle ou il y a vne mine de cuiure.
Lieu ou les sauuages font secherie de framboise, et blues tous les ans
Lac des Biserenis.
Chasse descaribous
Grande riuiere qui vient du midy.
Les gens de feu
assistagueronons.
Nation ou il y a quantité de beuffles
La nation neutre
Cheueux releuez.
Gens de petun
Lac St Louis
Hurons
Antouoronons
Carantouannais
Virginia
C. Charles.
C. Henry
Lieu ou il y a forse Cerfs
Algommequins
Petitte nation des Algommequins.
Les trois riuieres
Lac de Champlain
Hirocois
Saintonge
Habitation de sauuages maniganatico noit
Riuiere de Champlain
Baye de nostre Dame
Isle de l'Ascension
Cap des Isles
Beau port.
Port St Louis
Baye blanche.
Malle barre
Port fortune
Chouacoit
Port aux Isles
C.Harles.
C. Worsnam
Quineannes fort landt
Hol de Withheop
C. Elizabeth
Lomle Inlet
Terres de la Brador
Groen lan dia
Esquimaux
Brest
Croix blanche
Belle isle
La grande baye
Sauuages
Bersiu miste
Montagnairs
Chisdec
Baye des rochers
Baffe de Ste Marie
Port aux Ours
Le Golphe St Laurens
Baye des ballaines
Saincte Marguerille
des rosiers
Intycosty
Gaspay.
Monts nostre Dame
St. Barnabé
Le bic
Nouuelle France
Etechemins
Ste croix
C. des mines
Baye francoise
Port royal
Baye Ste Marie
C. de Poutrincourt
Souricois
Isle longue
Isle haulte
Horsaines
Miscou.
La Magdelene.
Isle St Iean.
Isle Brion
Isle aux oyseaux
Isle ramee
Passage de Canceau
Cap breton
Port aux Anglois
Canceau
Isle verte
Baye de toute Isles
Isle de sable
Terre neuue
Isle aux apouois
Isle de bacallos
Baye Ste Claire
Baye de la Conception
Isles despoirs
Cap de raze
Isles St Pierre
Banquereaux
Le grand banc
Rochers

EC40
C452v